LES

URSULINES DE QUÉBEC.

ENREGISTRÉ au Bureau du Registraire Provincial, par l'Abbé GEORGE L. LEMOINE, conformément à l'Acte Provincial intitulé: " *Acte pour protéger la propriété littéraire.*"
Québec, mai 1864.

LES

URSULINES DE QUÉBEC,

DEPUIS

LEUR ÉTABLISSEMENT

JUSQU'À NOS JOURS.

A. M. D. G.

TOME TROISIÈME.

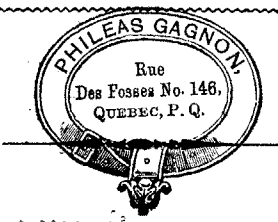

Québec :
Des Presses de T. Darveau, 8, rue Lamontagne, Basse-Ville.

1866.

LIVRE CINQUIÈME.

1759-1800.

Le Monastère au dix-huitième siècle sous la Domination anglaise.

CHAPITRE I.

Les quinze premières années ;—état de transition.

Capitulation de Québec—Retour des Ursulines au Monastère—La tombe du Héros ; les deux tableaux historiques—Comment on se dispose à passer l'hiver ; réparations ; blessés au Monastère—Les Ursulines obtiennent la grâce d'un soldat—Deux religieuses mortes au service des blessés—Le 28 avril 1760—Mort de Mgr. de Pontbriand—Capitulation de Montréal ; départ de l'armée française ; le marquis de Vaudreuil—Ouverture du Pensionnat—Les Ursulines donnent l'hospitalité au peuple—Quête pour les pauvres—Défense faite aux officiers de franchir la clôture—Trois années d'inquiétude et de misère—Rapports du Gén. Murray avec les Ursulines—Principales fêtes qui se sont célébrées dans notre église servant d'église paroissiale—Epreuves et consolations de la Religion à cette époque—Mgr. Briand, 7e évêque de Québec—Les amis du Monastère se succèdent au gouvernement du pays—Le Jubilé de 1758—Mgr. Briand dans ses rapports avec les Ursulines—Béatification de Ste. Angèle—Les portes du Noviciat ouvertes—Le secret de subsister dans la disette ; Correspondance—La nouvelle cathédrale et le nouveau Coadjuteur—Le Pasteur lutte pour le troupeau.

§1.—CAPITULATION DE QUÉBEC ;—RETOUR DES URSULINES AU MONASTÈRE.

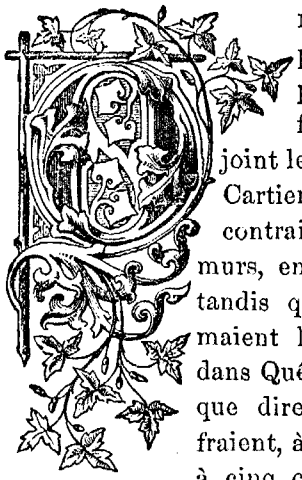

On était au cinquième jour depuis la grande bataille des plaines d'Abraham. L'armée française avait secrètement rejoint le chevalier de Lévis à Jacques-Cartier (1) ; celle des ennemis, au contraire, se fortifiait en dehors des murs, en face de la porte principale, tandis que les vaisseaux anglais fermaient l'entrée du port. La misère dans Québec était à son comble ; mais que dire du spectacle navrant qu'offraient, à l'Hôpital-Général, ces quatre à cinq cents blessés, sans nourriture aucune depuis vingt-quatre heures, eux qui venaient de prodiguer leur sang pour le salut de la patrie !

Un découragement qu'il est facile de comprendre gagnait tous les esprits, et dans la crainte d'un nouvel assaut de la part de l'ennemi, on demandait avec instance à capituler. Les bourgeois, d'après la Relation de l'Hôpital-Général, représentèrent qu'ils avaient sacrifié de grand cœur leurs biens et leurs maisons, mais que pour leurs femmes et leurs enfants, ils ne pouvaient se résoudre à les voir périr. M. de Ramesay, (2) commandant en l'absence du marquis de Vaudreuil, ayant assemblé son conseil, il fut résolu que l'on arborerait le drapeau blanc.

(1) Douze lieues au-dessus de Québec.

(2 Les Historiens français ont coutume de faire peser sur M. de Ramesay seul le poids de leur déplaisir, au sujet de cette capitulation

Ce fut le 18 septembre, (1) que les portes de la capitale s'ouvrirent à l'armée victorieuse. La garnison de Québec dut bientôt s'embarquer pour la France ; les Anglais, de leur côté, s'étaient obligés à sauvegarder les priviléges du peuple, ses biens et sa religion.

Mais nos lectrices se demandent ce que sont devenues nos pauvres Mères ; et leur pensée se reporte vers la charitable habitation de Notre-Dame des Anges, où nous avons laissé les trois communautés réunies, au mémorable lendemain de la défaite. Le premier désordre occasionné par le changement de garnison étant passé, les Ursulines se disposèrent à regagner au plus vite leur monastère.

qui, au point de vue militaire, peut être considérée comme précipitée. Mais il faut se rappeler que, dans le conseil de guerre tenu au Château St. Louis, le 15 septembre 1759, pour décider du sort de Québec, une seule voix s'éleva contre cette mesure. Voici l'état des voix : M. de Fiedmont, seul contre la capitulation. Pour : MM. Daillebout Cerry, de Pellegrin, de Lusignan (fils), de Marcel, de Parfourn, de St. Vincent, Daubrepy, de l'Estang de Celles, le chevalier Doms, de Bernetz, de Joannès, de Ramesay, président. Ce document a été trouvé aux archives du Bureau de la Marine, à Paris, en 1852, par notre estimable concitoyen, M. G. B. Faribault, et publié sous la direction de la Société Littéraire et Historique de Québec.

(1) Nous avons daté la domination des Anglais en Canada de leur victoire à la première bataille des Plaines, et de fait, la lutte décisive était terminée. "L'Europe entière, dit un écrivain français, crut que la prise de Québec finissait la grande querelle de l'Amérique Septentrionale. Personne n'imagina qu'une poignée de Français, qui manquaient de tout, et à qui la fortune même semblait interdire jusqu'à l'espérance, osassent songer à retarder une destinée inévitable." Il fallait en effet le courage indomptable de nos intrépides combattants, pour que ces 7 à 8,000 hommes, échelonnés de Montréal à l'entrée des grands lacs, eussent la pensée de faire face à une armée, non-seulement incomparablement supérieure pour le nombre, mais qui pouvait recevoir à tout moment de nouveaux secours des colonies voisines.

" Cette séparation ne se fit pas sans verser bien des larmes, dit la Relation de l'Hôpital-Général. L'estime, la tendresse, l'union que cela avait renouvelé, par le long séjour qu'elles avaient fait avec nous, rendit cette séparation des plus sensibles. La Rév. Mère de Ste. Hélène, Supérieure de l'Hôtel-Dieu, touchée de nous voir accablées sous le faix du travail qui augmentait tous les jours, nous laissa douze de ses chères filles, qui restèrent jusqu'à l'automne, et qui nous furent d'un grand secours.

" La Rév. Mère de la Nativité, Supérieure des Ursulines, nous offrit de nous en laisser plusieurs des siennes, ce que nous aurions accepté avec reconnaissance, si les ouvrages dont nous les avions surchargées, nous avaient permis sans indiscrétion de les garder. Les soins et les fatigues qu'elles avaient voulu partager avec nous auprès des malades, leur avaient donné, sous un habit d'Ursuline, un cœur d'Hospitalière. Elles eurent à leur départ la douleur de laisser deux de leurs chères sœurs de chœur, qui terminèrent leurs jours dans nos dortoirs, n'étant plus en pouvoir de les mettre mieux. Nous fûmes dans l'obligation de leur donner pour sépulture un petit jardin enfermé dans notre cloître, étant impossible d'ouvrir notre chœur. Les incommodités et les maladies qu'elles ont souffertes leur auront mérité, je l'espère, une éternelle récompense."

Les Ursulines, de leur côté, se répandaient en bénédictions et en actions de grâces envers les généreuses Hospitalières qui, malgré leur état de gêne et de souffrance, avaient trouvé moyen de les abriter avec tant de charité.

Ce fut le 21 septembre qu'elles rentrèrent dans leur

cloître béni. Il serait difficile de peindre les sentiments qui agitèrent leur âme, en embrassant ces chères sœurs qui s'étaient dévouées à la conservation de cet asile sacré, en racontant, de part et d'autre, les incidents divers qui avaient signalé ces deux mois de douloureuse séparation, en rappelant surtout les derniers moments des deux sœurs bien-aimées qui manquaient à cette réunion, si pleine de joie malgré ses tristesses, comme dit le Récit.

Un coup d'œil autour d'elles suffisait pour découvrir à nos Mères de tristes réalités. " La maison de nos externes abîmée, la sacristie, notre chapelle des Saints, partie de notre chœur et de notre église, toutes trouées et bouleversées, plusieurs cellules de notre dortoir complètement défaites, les toits percés à jour, deux cheminées abattues, la lingerie toute brisée par une bombe qui avait traversé la salle de communauté : " telle était leur habitation à la veille de l'hiver. " Le dégat cependant eût été bien autre, ajoutent-elles dans ce sentiment de gratitude toujours prêt à déborder de leurs cœurs, sans les huit courageuses gardiennes qui, avec mille fatigues et au risque de leur vie, réussirent en dépit des boulets, à enlever les chassis, les tabernacles, dorures, statues, et une foule d'autres objets, qui nous eussent longtemps manqué, par l'impuissance où nous nous trouvons maintenant."

C'était surtout en considérant les malheurs du pays, que les Ursulines devaient lever les yeux au ciel avec actions de grâces de se voir encore une fois dans leur chère solitude. Quels désastres, après ces soixante jours de siége où les bombes et les boulets (1) n'avaient cessé de

(1) Le détail suivant nous donnera une idée de la portée de ces meurtriers projectiles. M. Récher, curé de Québec, s'était d'abord

pleuvoir sur Québec, et où le fer et le feu avaient étendu si loin leurs ravages! Une seule maison (1) restait debout à la Basse-Ville. La Haute-Ville était également en ruines; et le séminaire n'avait plus d'habitable que la cuisine. Ajoutons à cela le spectacle

établi au séminaire pendant le siége. Dans la nuit du 15 au 16 juillet, cinq bombes étant tombées sur le séminaire, il dut se retirer dans la maison d'un nommé Flamand, hors les murailles, au faubourg St. Jean. Cinq jours plus tard, les bombes et les boulets l'obligeaient à déloger, et il venait se réfugier dans la maison d'un tanneur du nom de Primaut, assez près de l'Hôpital-Général. N'ayant qu'une chambre en tout, il n'y garda pas le S. Sacrement. Enfin, " le 12 août, dimanche, une heure après minuit, écrit-il dans son journal, il vint cinq à six bombes et un pot-à-feu aux environs des tentes de MM. de Villars, de Vienne, Desgranges, placées au bas du côteau, derrière la maison de Primaut et même plus loin, et au-delà de Manseau au haut du côteau ; ce qui nous a fort surpris, et nous a fait lever pour aller passer le reste de la nuit à l'Hôpital-Général."

Dans la nuit du 22 au 23 juillet, la cathédrale et le presbytère brûlèrent. Ce fut le lendemain que l'ennemi détruisit les paroisses de l'Ange Gardien et du Château Richer. *Histoire manuscrite du Séminaire de Québec* par M. le grand vicaire E. A. Taschereau.

(1) Probablement celle qui a été remplacée en 1854 par le magasin de MM. C. et L. Têtu, et dans le grenier de laquelle on a trouvé des paniers remplis de lettres du trop célèbre Estèbe.

Dès le 9 août, 150 maisons de la Basse-Ville avaient été incendiées. La Basse-Ville ainsi que le faubourg avaient été évacués le 6 juillet; les gens s'étaient en partie refugiés dans la Haute-Ville.

Une multitude de croquis furent faits à cette époque, paraît-il, par les officiers et soldats de l'armée anglaise. Sur un de ces croquis que nous avons vu, notre monastère figure à titre d'hospice d'orphelins. Son occupation temporaire comme hôpital avait sans doute contribué à cette erreur. Nous y avons reconnu aussi avec plaisir ce petit moulin si peu actif, sur le cap, dont il était question, vers 1718, entre M. le chevalier des Meloises et notre communauté. Notre intelligent photographe M. Livernois, qui vient de mourir, avait reproduit la plupart de ces croquis, que la maison Livernois offre encore en vente.

qu'offraient les campagnes qui avoisinent la ville et celles qui bordent les deux rives du St. Laurent. Dans un rayon de dix à douze lieues, tout était pillé, dévasté, incendié; les vergers mêmes avaient été détruits, et depuis le mois de juillet, les habitants s'étaient réfugiés dans les bois et sur les montagnes.

Mais ne passons pas outre sans aller, avec nos Mères, visiter l'endroit de notre chapelle devenu deux fois sacré, par le précieux dépôt que l'on venait de confier à la terre. Là aussi était une grande ruine, ruine d'une existence chère au pays et à la religion. Arrêtons-nous un instant auprès de la tombe glorieuse du dernier général député vers nous par la France, pour recueillir nos souvenirs sur le héros dont tant de fois nous avons enrégistré les triomphes.

§2.—LA TOMBE DU HÉROS;—LES DEUX TABLEAUX HISTORIQUES.

Blessé à mort en opérant la retraite de sa petite armée, le marquis de Montcalm avait été transporté au château St. Louis et entouré des soins les plus touchants, tant de la part du clergé et de ses officiers inconsolables, que de celle des médecins et chirurgiens. Mgr. de Pontbriand surtout ne négligea rien de ce qui pouvait adoucir les angoisses du héros mourant, nourrissant sans cesse son cœur de ces sentiments chrétiens, qui élèvent l'âme si fort au-dessus des disgrâces et des infortunes de ce monde. Le général que nous avons vu souvent rendre gloire à Dieu sur le champ de bataille, ne fut pas moins digne d'admiration à l'heure suprême. Pendant cette dernière nuit, on l'entendait prier à haute voix, remerciant Dieu de lui ménager, dans sa défaite, les ineffables consolations de la foi. Si d'abord, en guerrier dont l'âme ne faillit pas, il

discuta avec ses officiers la ligne de conduite à tenir dans l'intérêt de l'armée, bientôt toutes ces pensées de la terre s'effacèrent de son esprit ; il ne voulut plus s'occuper que de Celui qui allait être son juge.

Le marquis de Montcalm avait fait sa confession avec une piété admirable, et reçu dans les mêmes dispositions, des mains de Monseigneur, le consolant Viatique et les Onctions saintes, quand il rendit avec calme son âme à son Créateur, le 14 au matin, vers les cinq heures.

Telle était la confusion qui régnait alors dans Québec, qu'il fut impossible de trouver un ouvrier pour faire la bière de l'illustre général. Voyant cet embarras, notre contre-maître, vieux français du Dauphiné connu dans nos traditions sous le nom de "Bonhomme Michel," ramassa à la hâte quelques planches, et parvint à confectionner, "en versant larmes abondantes," une boîte informe, peu en rapport avec la précieuse dépouille qu'elle devait renfermer.

Quant au lieu de sépulture, notre église, dont le toit et le plancher avaient été en plusieurs endroits traversés par des boulets, se trouvait cependant la seule en état d'abriter un peu convenablement les restes du héros.

Un des projectiles ayant fait une large ouverture dans le plancher de bas, assez près de la grande grille, on en profita pour creuser la fosse du général ; de là sans doute l'opinion si généralement reçue que "M. de Montcalm fut enterré dans un trou de bombe," tradition conservée dans l'inscription composée en 1763, par l'Académie française. Cette fosse se trouvait à la place la plus honorable hors le sanctuaire, à l'endroit

où l'on voit aujourd'hui le monument érigé en 1859, (1) portant l'inscription mentionnée ci-dessus.

Ce fut le soir même du 14, vers les 9 heures, "à la lueur des flambeaux," que se fit la cérémonie funèbre ; les ténèbres et le silence planaient tristement sur les ruines de la cité, pendant que défilait du château St. Louis aux Ursulines le lugubre cortége, composé du clergé, des officiers civils et militaires, auxquels se joignirent, chemin faisant, les hommes, les femmes et les enfants (2) qui erraient çà et là au milieu des

(1) Le généreux patriotisme de M. G. B. Faribault lui fit entreprendre avec ardeur les frais de la célébration du 100e anniversaire de la mort glorieuse de Montcalm, et il contribua pour plus d'un cinquième à la souscription. Cette cérémonie imposante est encore toute récente dans les mémoires. Monseigneur C. F. Baillargeon, administrateur de l'archidiocèse, lut les prières de l'absoute ; la partie musicale fut guidée par notre jeune artiste canadien, M. E. Gagnon, maintenant organiste de la Cathédrale ; ce fut le R. P. F. Martin, S. J. qui prononça l'oraison funèbre.

Le crâne du Général était exposé sur le catafalque. On sait que cette précieuse relique historique fut retirée de terre en mai 1833 : c'était tout ce qui restait de celui qui fut Montcalm.

Les armes de Montcalm peintes pour la circonstance, nous furent présentées plus tard par G. B. Faribault Ecr., en souvenir de cette fête.

Le petit monument dans le bas de la nef de notre église, à droite, y fut placé en 1831, par le gouverneur lord Aylmer, comme une marque de son respect pour la mémoire du général français. Il porte : *Honneur à Montcalm. Le destin en lui dérobant la victoire, l'a récompensé par une mort glorieuse*. Johnstone dit que Montcalm mourut chez le Dr. Arnoux, rue St. Louis.

(2) Parmi ces derniers se trouvait notre ancienne mère M. Amable Dubé de St. Ignace, alors âgée de 9 ans. S'étant rencontrée sur le passage du convoi, elle le suivit jusque dans l'église, ainsi qu'une autre petite compagne de son âge. Que de fois ne nous a-t-elle pas donné les détails de cette scène attendrissante, encore aussi présente à sa mémoire, après 72 ans, qu'à l'époque où elle eut lieu.

décombres. Les cloches restèrent muettes, le canon ne résonna point, et les clairons furent sans adieu pour le plus vaillant des soldats.

Mais quelle scène à l'intérieur de la petite chapelle ! Les sanglots comprimés jusque-là éclatèrent ; il semblait qu'avec la dépouille du général allait s'ensevelir la dernière espérance de la colonie. Aux chants de l'Eglise se mêlait aussi l'ardente prière de nos huit religieuses présentes à cette cérémonie, offrant au défenseur de la patrie, au nom de la communauté, le tribut de leur reconnaissance, et tenant à grand honneur d'être établies gardiennes de si précieuses dépouilles. (1)

Ne nous éloignons pas de cette tombe, sans retracer brièvement la carrière de celui qui, depuis plus d'un siècle, dort en paix au milieu de nous.

Né en 1712, au château de Candiac, près de Nîmes, le marquis de Montcalm avait embrassé de bonne heure la carrière des armes et obtenu le grade de colonel. Ce fut dès ses premières campagnes en Italie, en Allemagne et en Bohême, qu'il établit sa

(1) ACTE MORTUAIRE DU MARQUIS DE MONTCALM.

" L'an 1759, le 14 du mois de septembre, a été inhumé dans l'Eglise des Religieuses Ursulines de Québec, haut et puissant seigneur, Louis Joseph, Marquis de Montcalm ; Lieutenant Général des Armées du Roi, Commandant de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis, Commandant en-Chef des Troupes de Terre en l'Amérique Septentrionale : décédé le même jour, de ses blessures au combat de la veille, muni des Sacrements qu'il a reçus avec beaucoup de piété et de religion.

" Etaient présents à son inhumation, Messires Resche, Cugnet et Collet, Chanoines de la Cathédrale ; M. de Ramesay, Commandant de la place, et tout le corps des Officiers."

(Signé) " RESCHE, Ptre. Chanoine
" Collet " "

réputation militaire. Il reçut trois blessures à la bataille de Plaisance, le 13 juin 1746, et deux autres, à la sanglante action d'Exilles, le 8 juillet suivant. Il laissait en Europe une femme et cinq enfants, lorsqu'il fut appelé à commander en Canada.

Nos lectrices du Monastère, qui ont souvent contemplé avec une respectueuse admiration une partie des restes de cet homme célèbre, n'ignorent pas combien il y avait en lui de qualités rares et précieuses. Son goût du travail et de l'étude, secondé par une prodigieuse mémoire, lui avait fait acquérir des connaissances étendues dans les lettres et dans les langues; cela ne diminuait en rien cependant l'attention qu'il devait aux devoirs de sa charge. Irréprochable dans ses mœurs, généreux, désintéressé, il a laissé sur le sol canadien, une mémoire qui ne saurait périr. Aux historiens à discuter s'il a montré dans l'occasion trop de fougue et d'impétuosité, et si, comme général de troupes disciplinées, il n'a pas un peu méconnu les services et l'habileté des milices canadiennes, en même temps que les qualités du marquis de Vaudreuil.

Le tableau historique de la mort de Montcalm, qui se voit au grand parloir du Monastère, est une composition aussi touchante que poétique. Ce tableau, peint par le jeune Watteau d'après le désir des officiers français, fut depuis gravé en Angleterre. On y voit le général Montcalm, blessé à mort, étendu sur un lit de camp à la porte de sa tente. Il est soutenu d'un côté, par M. de Montreuil, maréchal de camp et son ami; de l'autre par M. de Bougainville, (1) son élève et son

(1) M. de Bougainville prit part aux campagnes de la marine française, dans la révolution américaine; mais c'est surtout par son

aide-de-camp : tous deux le regardent avec un profond attendrissement. Un groupe d'officiers, parmi lesquels figure Bourlamaque, (1) et des soldats, placés auprès de lui dans l'attitude la plus noble, rappellent bien l'affection de tous ces braves guerriers pour le héros mourant.

Il serait difficile de retracer les derniers moments de Montcalm, sans se rappeler ceux du vaillant guerrier qui payait de sa vie la victoire qu'il arrachait au général Français. Aussi a-t-on eu soin, au Monastère, de placer à côté de ce premier tableau celui (2) qui représente l'intrépide Wolfe, expirant lui aussi, mais *couvert de lauriers et au sein de la victoire.*

Tout auprès du général blessé est son fidèle domestique et les médecins accourus pour l'assister. Un sauvage, assis à ses pieds, le regarde avec admiration. En face du héros est un groupe d'officiers, parmi lesquels il est facile de reconnaître le brigadier-général, depuis marquis de Townshend, (3) ainsi que le lieu-

voyage autour du monde et ses découvertes géographiques que ce célèbre marin s'est illustré.

Il est remarquable que pendant que le colonel de Bougainville combattait pour la gloire des armes françaises dans l'armée de Montcalm, Cook, cet autre célèbre navigateur, combattait sous Wolfe pour le triomphe des armes britanniques.

(1) Le brigadier-général de Bourlamaque était un des plus vaillants officiers de Montcalm. Il fut blessé dans toutes les batailles où il se trouva, à Carillon, à Montmorency, à la bataille des Plaines et au combat de Ste. Foye. Il mourut gouverneur de la Guadeloupe.

(2) Ce tableau peint par West, et gravé par Woollet, offre, dit-on, un portrait fort ressemblant du jeune général.

(3) Fils aîné du vicomte Townshend, ce premier lieutenant de Wolfe naquit en 1724, et eut pour parrain le Roi alors régnant

tenant-général Monkton, tous deux aussi chargés de blessures. Wolfe n'avait plus qu'un souffle de vie ; déjà ses yeux obscurcis se fermaient aux choses de ce monde. Tout-à-coup, des cris de victoire se font entendre : " Ils fuient ! ils fuient !—Qui ? " demande le jeune héros, ouvrant pour la dernière fois ses yeux à demi-éteints.—" Les Français ! les Français ! " s'écrie-t-on de toute part. Alors Wolfe, comme les guerriers antiques, satisfait de lui-même, penche la tête et expire en prononçant ces paroles : " Je meurs content ! "

En présence de ce tableau *deux fois triste*, on ne peut que regretter qu'une voix amie ne se soit pas trouvée là pour répéter doucement ces paroles : O homme mortel ! songe à l'éternité qui s'ouvre devant toi !

Le général James Wolfe, fils d'un colonel dans l'armée britannique, naquit à Westerham, dans le comté

George I. Il avait épousé avant son départ pour l'Amérique lady Charlotte Compton, fille du comte de Northumberland. Etant devenu veuf après son retour en Angleterre, où il passa aussitôt après la capitulation de Québec, il se décida bientôt à prendre une seconde femme. Il vécut jusqu'à l'âge avancé de 83 ans, laissant après lui deux familles très-nombreuses.

Le second lieutenant de Wolfe, Monkton, était fils du vicomte de Galway, et petit-fils, par sa mère, du duc de Rutland. Le commandement des troupes lui était dévolu par le départ du général Townshend ; mais sa blessure ayant été jugée très-grave, il se retira à New-York, où il fut élevé au grade de commandant-en-chef des troupes et gouverneur de New-York, alors fille soumise et amie intime de la vieille Albion. Le général Monkton obtint encore d'autres grades en Angleterre, où il mourut en 1782.

Par le départ de ces deux officiers, le lieutenant Murray se trouvait investi du pouvoir. Il devint gouverneur militaire en Canada après la capitulation. James Murray était fils de milord Elibank, pair d'Ecosse, et était entré au service dès ses plus tendres années. Il avait fait ses premières armes en Europe, à Fontenoy, Landfelt etc. Nous aurons à parler à plusieurs reprises de ce signalé protecteur de nos religieuses et ami de leurs plus chers intérêts.

de Kent, en 1726. A son départ d'Angleterre, sous le ministère de Pitt, en 1758, il laissait une mère veuve, mais il n'avait ni femme ni enfants. La prise de Louisbourg fut son premier coup de main ; il fut en retour comblé d'éloges et d'honneurs en Angleterre, et Pitt le chargea l'année suivante de l'expédition contre Québec, dont les détails sont déjà connus de nos lectrices.

La nouvelle de la victoire du 13 septembre et de la reddition de Québec, ne fut pas plus tôt parvenue en Angleterre, qu'il s'y fit des réjouissances et des illuminations d'une extrémité du royaume à l'autre ; tant il est vrai que la cour de St. James comprit dès lors toute l'importance de la conquête qu'elle venait de faire. Quant au jeune vainqueur, ses restes mortels furent transportés en Angleterre, où ils reçurent une sépulture royale. Son éloge se fit en tout lieu, et un magnifique mausolée lui fut élevé dans l'abbaye de Westminster. Il y est représenté debout, après avoir reçu sa première blessure au poignet, soutenu par un grenadier, et bandant sa plaie avec son mouchoir. Au-dessus se trouve une figure sculptée tenant une couronne : ce n'est pas un ange; c'est l'antique figure de la Victoire.

§ 3.—COMMENT L'ON SE DISPOSE À PASSER L'HIVER ; RÉPARATIONS ;—BLESSÉS AU MONASTÈRE.

Il fallait songer sérieusement à se prémunir contre les rigueurs de la saison, qui s'annonçaient déjà par la fraîcheur et l'humidité des nuits. Le général Murray, dès son entrée dans la ville, avait donné ordre d'y relever ou réparer 500 maisons ; et l'on voyait de leur côté une foule de citoyens, jadis aisés, fermer de leur mieux leurs pauvres masures, pour protéger leurs familles contre les neiges et les froids de l'hiver. D'au-

tres émigraient vers Trois-Rivières et Montréal. Dans les environs de Québec et au loin dans la campagne, les gens se *cabanaient* pour la plupart à la manière des sauvages, se résignant d'avance à toutes les privations, heureux s'ils trouvaient à se procurer de quoi ne pas mourir de faim.

Quant aux Ursulines, elles partageaient l'inquiétude générale. "Nous avons perdu toutes nos récoltes, dit le Récit, à l'exception d'un petit coin de terre sur la rivière St. Charles, où l'armée n'a point passé. Nous y avons recueilli environ 60 minots de blé, mais cela ne peut point nous faire passer l'hiver, ayant perdu nos bestiaux, bœufs et vaches, qui ont été enlevés par la cavalerie française, réduite elle-même à la dernière détresse. De plus, aucune ressource pour nous mettre à l'abri de la pluie et du froid."

Une lettre en date du 29 septembre 1759, adressée à Paris par notre dépositaire, nous met encore plus au fait de leur situation.

" Mon Rév. Père,—Je laisse aux gazettes le détail de ce qui nous est arrivé, depuis le mois de mai jusqu'au 13 septembre;—la triste situation où nous a mis un si long siége, notre ville toute brûlée et saccagée. Nous nous trouvons sans blé, sans fourrage pour les quelques animaux qui nous restent, sans bois de chauffage, et où en prendre? tout cela, à l'entrée de notre long et rude hiver. Du côté de MM. les Anglais, nous recevons beaucoup de politesses; ils nous laissent nos biens, notre église, qui est l'unique qui soit en état de servir à l'office divin. Mais que de réparations à y faire, ainsi qu'à notre maison, pour pouvoir y habiter! Il faut passer par ces coups-là pour parler savamment de la guerre! Il n'est point nécessaire de vous marquer la douleur où l'on se trouve en de pareilles circonstances; la résignation à la volonté de Dieu, est le seul parti à prendre, pour survivre à de si grandes croix.

" Je ne sais de quel côté me tourner pour nos affaires. Il faudra peut-être donner des lettres de change à nos amis, en paiement de l'argent qu'ils ont bien voulu nous avancer.....

Si cependant, par une révolution extraordinaire, la paix se faisait, je vous prierais de nous envoyer de la toile pour l'usage commun ainsi que pour le linge fin. Nos Mères de Paris nous feront le plaisir de vous dire la qualité des toiles ainsi que de l'étoffe pour voiles, dont nous avons un très-grand besoin. Ayez la bonté de leur dire, mon Rév. Père, que le 13 de septembre, nous avons été faites prisonnières de guerre. Nous ne savons encore quel parti il faudra prendre, s'il nous faudra passer en France ou non; le temps fera tout connaître.

" Recevez, s'il vous plaît, mon Rév. Père, les respects de notre Rév. Mère Supérieure et de toute notre affligée Communauté. Je me recommande à vos saints sacrifices, et suis avec respect etc. "

La confiance, cette compagne fidèle de la vraie et parfaite résignation, n'abandonna jamais nos Mères : aussi Dieu leur suscita-t-il un ami puissant du côté où elles eussent le moins osé attendre du secours, et cette haute protection ne leur fit jamais défaut dans la suite.

Pensant à placer une partie de ses blessés dans notre maison, le général Murray vint en visiter les différents départements. " Témoin par lui-même de notre pauvreté, et de l'impossibilité où nous étions de payer des ouvriers et de nous procurer de quoi vivre, notre illustre Général, dit le Récit, a eu la bonté de voir aux réparations nécessaires pour rendre le Monastère habitable. Nos vainqueurs nous ont aussi assisté pour tout le reste, avec une bonté que nous n'avions pas lieu d'espérer, n'étant pas connues de ces messieurs.

" Les réparations ont commencé par l'église, qui est la seule qui puisse servir d'église paroissiale, et qui subsiste en cette qualité depuis le 24 septembre. Tout le monde s'assemble assidûment dans cette église dédiée

à St. Joseph, pour adorer et servir Dieu, remerciant N. Seigneur et sa sainte Mère de l'avoir conservée à ce pauvre pays."

On comprend que les réparations les plus urgentes seulement furent alors effectuées, puisque, dès le 4 octobre, on s'occupa du transport des blessés. De ce jour aussi, les religieuses vécurent de la *solde du Roi d'Angleterre*, recevant régulièrement du dépôt du Commissariat établi au collége des RR. PP. Jésuites, (1) l'allouance de chaque jour, en farine, lard ou bœuf frais, pois, farine d'avoine etc., tant pour elles-mêmes que pour leurs domestiques, ainsi que pour la seule petite pensionnaire de 4 ans qui leur restait, et dont nous

(1) Ce fut dès 1761, que les deux tiers du Collége des Jésuites furent définitivement convertis en casernes.

Parmi nos vieux papiers s'est trouvée une lettre autographe d'un novice Jésuite nommé Wells, anglais de nation. Cette lettre est écrite à l'époque de la prise de Québec. Quoique le fervent aspirant fût plus occupé de sa profession religieuse que des gens d'armes qui s'établissaient dans son beau collége, on y trouve quelques détails qui peuvent intéresser.

" Vous m'obligeriez beaucoup, mon révérend Père, disait-il à son Provincial, si vos occupations vous permettaient de me faire passer, par la voie d'Angleterre, la réponse de Rome, touchant la profession du père Huguet et la mienne. Vous savez sans doute que Québec s'étant rendu aux Anglais, il n'y a plus rien à espérer que par l'Angleterre. Le père St. Per est si affligé, et le père de Glapion est si occupé, qu'ils pourraient fort aisément oublier ce point, que nous avons néanmoins fort à cœur.

" D'autres que moi vous feront les détails de nos désastres et de notre triste situation. Je tâche de m'en consoler, en rendant les services spirituels aux soldats Allemands, et aux Ecossais catholiques qui sont ici. Le R. P. Germain, avec qui j'ai fait la campagne, après la clôture du Collége, est retourné à la rivière St. Jean. J'espère aller le joindre, si toutefois nous avons la paix, sans quoi nous sommes à plaindre."

parlerons ailleurs. La sentinelle qui se tenait jour et nuit à la porte du Monastère, achevait de donner au vieux cloître un aspect tout à fait militaire.

Les officiers blessés furent placés dans la salle de communauté, et les soldats, dans tous les autres appartements disponibles non nécessaires au logement des religieuses, comme classes, parloirs etc. Le seuil de certaines portes avait été marqué, par le général Murray, comme devant servir de barrières entre les militaires et la communauté, et cela sous la menace des peines les plus sévères.

Voilà donc nos Ursulines transformées en hospitalières, et dans des circonstances qui devaient rendre peu attrayant leur changement de position. Cependant, hâtons-nous de le dire, leurs épreuves furent considérablement adoucies par les bons procédés dont on usa à leur égard, pendant ce pénible hiver. Si elles se livraient à leurs nouvelles fonctions, avec tout le dévouement et la délicatesse de la charité chrétienne ; ces militaires étrangers et victorieux, dont elles soulageaient les maux, se montraient des plus reconnaissants ; invariablement, elles trouvèrent en eux des hommes sachant respecter la vertu et se soumettre à la plus stricte discipline. Les soldats convalescents s'étudiaient à alléger le fardeau, mettant le bois en fagots, tirant l'eau du puits, faisant en un mot le plus fort de la besogne, tandis que nos sœurs leur préparaient de bons potages et d'excellents ragoûts.

Nos religieuses avaient surtout été touchées en voyant les Ecossais dans un costume si peu en harmonie avec la rigueur de notre hiver, et de bonne heure, dans l'automne, elles s'étaient mises à tricoter de grands bas pour *couvrir les jambes de ces pauvres étrangers.* Le

capitaine McDonell fut si flatté de ces bons procédés des Ursulines envers ceux de sa compagnie, qu'il saisissait toutes les occasions possibles de les obliger et de leur faire plaisir ; de concert avec le capitaine Barbutt, il était attentif à prévenir les besoins de la communauté, leur procurant à propos les provisions, bois de chauffage et autres nécessités.

C'est dans l'aîle de la Ste. Famille, au rez-de-chaussée, que le général Murray assembla dans les premiers temps son conseil militaire (1) et privé. Sur la vieille table ronde que l'on voit encore dans la " salle de quarante pieds," fut signée, d'après nos traditions, la sentence de mort d'une malheureuse femme qui avait assassiné son mari.

§ 4.—LES URSULINES OBTIENNENT LA GRACE D'UN SOLDAT.—DEUX RELIGIEUSES MEURENT AU SERVICE DES BLESSÉS.

Les bornes de clôture furent toujours scrupuleusement gardées par les nouveaux habitués du cloître. Il arriva cependant un jour une infraction, qui fit grand émoi au Monastère et causa plus d'une inquiétude au délinquant.

Les religieuses ayant cédé aux officiers de Sa Majesté Britannique les deux étages inférieurs, se tenaient tout le jour au troisième, à l'exception des heures destinées à la prière, où elles se réunissaient à la chapelle.

Une sœur descendant un jour pour sonner l'angelus, crut apercevoir, en ouvrant la porte de l'avant-chœur, la figure d'un soldat. Surprise et effrayée, elle jette un

(1) Outre ce conseil militaire, espèce de cour d'appel, le général Murray avait établi juges les capitaines de milice de chaque côte, dans le district de Québec, pour régler les différends qui pourraient survenir entre les habitants du pays.

cri et s'enfuit précipitamment. La sentinelle, accourue au bruit, saisit en effet le malheureux jeune homme, qui s'était furtivement et imprudemment glissé dans ces parages défendus. Il eut beau protester qu'il ne voulait que voir passer les *nonnes*, on le traîne au corps de garde, et de là devant les chefs. Le général Murray, indigné de cette infraction à la discipline et de ce manque d'égards pour la communauté, assemble la cour martiale et condamne sans miséricorde le pauvre malheureux.

Cette nouvelle excita une grande compassion au Monastère, et les religieuses furent unanimes à appuyer la requête de la Rév. Mère Supérieure en faveur du coupable. La Mère Migeon de la Nativité écrivit donc, de sa main tremblante et vénérable, (1) la lettre la plus persuasive et la plus touchante, invoquant, disait-elle, la clémence si bien connue du " vainqueur de nos Français."

Le général Murray était à table avec ses principaux officiers, lorsque cette lettre lui fut remise. Extrêmement satisfait de ce procédé des religieuses, il lut à haute voix la dépêche.— "Qu'en pensez-vous, messieurs ? ajouta-t-il ; peut-on se refuser à une demande faite avec autant de grâce ? Cette lettre mériterait d'être écrite en caractères d'or. Du moins qu'elle ait son plein effet dans la grâce qu'elle sollicite."

(1) La Mère de la Nativité avait alors 75 ans. Aux élections du 15 décembre 1759, elle aurait dû être changée d'office, la règle ne permettant pas de faire de suite plus de deux triennats. Cependant, " M. Briand, V. G. permit à la communauté de la continuer comme supérieure, mais pour un an seulement, vu, ajoute le Récit, qu'elle était connue et goûtée de messieurs les Anglais." C'est l'unique exception de ce genre que présentent nos annales.

Inutile d'ajouter les sentiments du pauvre soldat à la nouvelle de son pardon, et s'il remercia de grand cœur ses libératrices.

Ce pénible hiver de 1759 et 60, touchait à sa fin. Il était temps, car grand nombre de religieuses commençaient à succomber entièrement aux privations et à la fatigue ; plusieurs avaient contracté de cruelles maladies et infirmités. Il y eut même deux de nos sœurs converses qui, comptant trop sur leurs forces et prenant sur elles le plus dur du travail, tombèrent pour ne plus se relever. Ce furent les généreuses sœurs Angélique Toupin de Ste. Marthe, et M. Jeanne Bédard de St. Hyacinthe, (1) dont le dévouement sans bornes fait le plus bel éloge. La première mourut le 28 mars, âgée de 37 ans, et la seconde, le 24 avril suivant, à l'âge de 48. Toutes deux, remarquables pour la solidité de leur piété, méritèrent à cette heure suprême, dit le Récit, des consolations dignes du Dieu pour l'amour duquel elles s'étaient sacrifiées.

Les nouveaux maîtres ne cachaient pas l'estime que leur faisait concevoir une vertu aussi éprouvée dans leurs charitables hôtesses, comme le fait voir la lettre

(1) Sr. Angélique Toupin de Ste. Marthe était fille de sieur René Toupin, cultivateur de Beauport, et de dame Geneviève Langlois.

Sr. St. Hyacinthe, native de Charlebourg, était fille de sieur Thomas Bédard et de dame Jeanne Françoise Hupé. Elle avait été préposée au service des malades anglais qui se trouvaient dans le département des classes.

Il est dit de Sr. Ste. Marthe que "relevant à peine d'une grande maladie, elle supplia qu'on lui permît de reprendre le soin d'une salle qui était infectée de *peste*. Elle ne put résister au mal et succomba dès les premières atteintes."

Le Récit indique que plusieurs anglais sont morts dans notre maison.

suivante. Elle est du R. P. de Launay, notre procureur à Paris.

"Je vois par vos lettres, madame, en quelle triste situation vous vous trouvez par les malheurs de la guerre. Nous ne pouvons que plaindre votre sort. Cependant, notre Ste. Religion nous fournit des motifs bien capables de nous consoler au milieu de toutes ces calamités. Je voudrais pouvoir vous procurer les secours dont vous manquez, mais je ne sais pas encore si la voie de l'Angleterre est bien sûre. Je vais la tenter pour nos missionnaires, et si elle me réussit, je ferai aussi quelques tentatives en votre considération. On m'a assuré que les vainqueurs usaient très-humainement de leur victoire, et qu'ils avaient conçu de l'estime et de la considération pour vos vertus, et de la reconnaissance pour les services que vous leur rendez. Dieu en soit loué à jamais!

" Vos fonds augmentent ici pendant que vous ne tirez rien sur moi. Je ne vous en fais pas le détail, puisque vous connaissez votre revenu ordinaire, que j'ai perçu et dont je vous tiendrai compte à la paix, On en parle, priez le Seigneur qu'elle soit bientôt conclue. Nous en avons tous besoin, mais nos péchés s'y opposent, et nous ne sommes pas encore assez châtiés....."

Ce dernier mot, vrai surtout à l'égard de la coupable administration de Louis XV, allait aussi se vérifier en Canada par de nouvelles épreuves.

§ 5.—LE 28 AVRIL 1760.—MORT DE MGR. DE PONTBRIAND.

Aux fatigues et à la gêne de ce mémorable hiver, il faut joindre l'anxiété qui serrait cruellement tous les cœurs. On savait très-bien que l'armée vaincue n'avait pas posé les armes, et que le brave de Lévis rassemblait à Montréal tout ce qu'il pouvait de combattants et de ressources, pour faire au printemps un effort suprême, afin de regagner le terrain perdu dans l'automne. Et quel allait être le résultat de cette dernière

campagne ?..... Les Français vaincraient-ils, ou seraient-ils à jamais chassés de la Nouvelle-France ?....

A peine le fleuve fut-il un peu dégagé des glaces, que le nouveau général se mit en mouvement avec ses troupes; environ 7,000 hommes, tant soldats réguliers que miliciens et sauvages. "Le 28 avril, dit l'Annaliste, nos Français parurent sur les hauteurs de nos terres des Plaines, afin de reprendre la ville." Le général Murray avait plus de 8,000 hommes dans Québec. (1) Il en fit sortir 6 à 7,000, pour aller à l'attaque des Français. Les deux armées étaient à-peu-près en nombre égal. Vers midi, les Anglais étaient enfoncés, après trois heures d'un combat acharné: (2) l'armée anglaise était affaiblie de 800 hommes, tués ou blessés, presque tous percés de coups de baïonnettes; (3) les Français en avaient perdu 700. "Hélas! dit le Récit,

(1) Dès le 24 avril, toute la population, hommes, femmes et enfants, avaient dû sortir de la ville. Le spectacle de ces pauvres gens, obligés de laisser leurs demeures, pour chercher un gîte et leur subsistance dans un pays saccagé de toutes parts, était déchirant sans doute. Cependant, quand on l'envisage sous ses différents points de vue, cette mesure ne paraît pas aussi cruelle. Elle n'avait pas seulement pour but d'empêcher les trahisons que les Anglais pouvaient raisonnablement craindre; mais on était aussi à bout de vivres, et que fussent devenus ces malheureux, dans les éventualités d'un siége tant soit peu prolongé? Ils avaient, ce semble, plus de chances de leur vie hors des murs, que dans une ville bloquée et sans provisions.

(2) Dans ce revers, le général Murray a été jugé presque de la même manière que le marquis de Montcalm. Quoiqu'il eût pour lui l'avantage de la position sur les hauteurs de Ste. Foye, on le blâme d'avoir risqué ses troupes contre la vaillante armée du général de Lévis.

(3) Les Français n'avaient que trois pièces de canon à opposer à vingt-deux. Au reste, les deux armées se battirent à-peu-près avec une égale valeur. On signale surtout l'incident du moulin Dumont, où les grenadiers français se rencontrèrent avec les montagnards écos-

nous n'avions point encore apaisé la colère de Dieu, justement irrité contre nous..... Bien des blessés de part et d'autre;—bien du monde de tué..... C'est à ce coup que notre Monastère ne fut plus qu'un hôpital ; à peine nous restait-il de quoi nous loger."

Les blessés anglais furent en effet placés dans notre maison ainsi qu'à l'Hôtel-Dieu ; les Français, se trouvant hors des murs, transportèrent les leurs à l'Hôpital-Général. Le spectacle du champ de bataille, après le combat, était horrible ; la neige, qui couvrait encore ci et là la terre, ainsi que les mares d'eau, étaient rouges de sang.

Cette victoire où flottait pour la dernière fois avec gloire, en Canada, le drapeau des lis, n'avait pas donné aux Français l'entrée de la capitale ; ils se préparèrent à en faire le siége. Le 11 mai, le feu s'ouvrit sur Québec, et une destruction totale semblait devoir être le résultat inévitable de cette lutte à mort. " Nos Français, au désespoir de nous perdre, tiraient sur nous

cais : ce fut à qui se rendrait maître du moulin ; les grenadiers, la baïonnette à la *main, entrant et forçant les montagnards* à se sauver par les fenêtres, et les montagnards entrant à leur tour et expulsant les français. Tel était l'acharnement des deux côtés que le moulin Dumont fut pris et repris au moins cinq fois : les officiers voyant que leur détachement de soldats était, de chaque côté, résolu de périr plutôt que de céder, rappelèrent le peu d'hommes qui avaient échappé au carnage.

En 1855, les citoyens de Québec ont érigé, sur le chemin de Ste. Foye, un monument aux Braves de 1760 ; plus tard, ce monument a été couronné de la statue de la Victoire, présent du Prince Napoléon. C'est à la cérémonie de l'inauguration que Sir E. P. Taché et l'honorable P. J. O. Chauveau, prononcèrent de magnifiques discours en présence d'une foule immense ; on y remarquait les officiers de la corvette " La Capricieuse," premier vaisseau de guerre français qui eût paru dans la rade de Québec depuis la conquête.

comme des diables," nous disait, il y a quelque trente ans, la Mère Dubé de St. Ignace, témoin oculaire de ces tristes événements.

Le siége durait depuis cinq jours, quand des voiles parurent à l'horizon. Quels moments d'attente pour les deux partis !.. Bientôt les Anglais poussèrent des cris d'allégresse prolongés dans les airs..... Les Français, plus convaincus que jamais de l'abandon de la France et de leur isolement, n'eurent d'autre alternative que de lever le siége et de retraiter sur Montréal ; ce qui s'exécuta dans la nuit du 15 au 16 mai.

Cette dernière campagne avait donné de l'honneur sans doute ; mais du reste, aucun résultat salutaire : au contraire, elle avait épuisé davantage le pauvre peuple et fait saigner bien des cœurs. Le deuil de la colonie allait pourtant s'assombrir encore par la perte de son premier pasteur. Mgr. de Pontbriand, dont la voix s'était élevée si solennelle dans son mandement, pour encourager son peuple à lutter jusqu'à la fin, ne put survivre à cet échec, et à la perspective de la ruine totale de la religion en ces contrées. Le 8 juin, le Récit enrégistrait ainsi sa mort :

" Après avoir pleuré les maux de la patrie, il nous fallut déplorer la mort de notre illustre prélat, Mgr. de Pontbriand, qui avait suivi l'armée à Montréal, au mois de septembre 1759. Dieu a retiré ce digne et saint prélat de ce monde, pour le récompenser des immenses travaux qu'il a soutenus dans le gouvernement de son diocèse, cherchant par tous les moyens à maintenir la religion en ce pays, aidant et soulageant tout le monde, sacrifiant sa santé auprès des malades, donnant tout son bien pour les pauvres et les indigents. Ce saint évêque est mort dans la dernière pauvreté,

étant rempli de joie de ressembler ainsi à N. S. mourant. Son service a été fait dans notre église, et aussi magnifiquement qu'il eût pu se faire à la cathédrale que son zèle avait élevée à la gloire de Dieu. Notre-Seigneur lui a épargné la douleur de voir tout le pays aux mains de nos ennemis, et la religion catholique en danger de se perdre entièrement. Je ne doute point qu'une excellente plume ne mette au jour la vie et les vertus de ce digne et saint pontife."

Mgr. de Pontbriand était né l'année même de la mort de Mgr. de Laval, (1708), dont il devait suivre de si près les exemples apostoliques.

" Après ces événements tragiques, dit le Récit, on passa l'été, souffrant et gémissant, dans la crainte que tout le Canada ne fût pris." Ajoutons ici quelques extraits d'une lettre de notre dépositaire, à Paris, en date du 8 août 1760 ; elle nous donnera une idée de la misère du peuple, par le tableau de celle de notre communauté.

" Mon Révérend Père,—Cette lettre vous sera remise par une dame de nos amis nommée Mme. Williams, qui vous dira la situation de notre pays, et de notre communauté en particulier. Quelques attentions, que MM. nos officiers anglais aient eues pour nous, quand on a tout perdu, il ne se peut faire qu'on ne manque de beaucoup de choses nécessaires à la vie, et à l'habit que nous portons ..... Si vous pouvez me faire le plaisir de nous écrire par l'Angleterre, mettez à l'adresse de M. le capitaine Barbutt, (1) du régiment d'Amherst. Ce monsieur est Trésorier du Roi et

(1) Il est juste que nous joignions au nom de ce brave officier le souvenir de gratitude que nous devons à sa mémoire. Capitaine dans les troupes du général Wolfe, M. James Barbutt fut depuis l'intime confident du général Murray, qui se reposait de tout sur lui en ce qui regardait le service des blessés. Comme nos documents n'offrent aucune trace de son nom à partir de l'anné 1761, où il prenait de nos Mères une lettre de change et passait en Angleterre, il est à croire

grand ami de notre maison; sa bonté envers nous est très-grande et jamais nous n'oublierons ses bienfaits.....

" La paix est bien à désirer, pour rétablir notre pauvre pays, tout saccagé et presque brûlé. Si le temps me permet d'écrire à nos Mères de Paris, je m'en ferai un devoir; faites-moi la grâce d'y suppléer, en allant les voir et leur dire le besoin où nous sommes de prières et de secours. Pardonnez, s'il vous plaît, mon Rev. Père, la liberté que je prends de vous charger de mes commissions; avec une prisonnière de guerre depuis dix mois, on l'absout plus facilement, par la pitié qu'on a de sa misère et des tribulations qu'elle endure journellement.

" Veuillez me marquer ce que nous avons dans la caisse, afin que je ne surpasse pas notre revenu : nous sommes dans l'usage de nous passer de bien des choses. S'il se trouve quelque personne charitable qui vous offre pour nous argent, ou toile ou étoffe, vous nous ferez la grâce de le recevoir pour nous le faire tenir; tout sera bon pour de pauvres prisonnières."

§6.—CAPITULATION DE MONTRÉAL;—DÉPART DE L'ARMÉE FRANÇAISE;—LE MARQUIS DE VAUDREUIL.

Les événements se précipitaient à l'avantage de la Grande-Bretagne. Au mois de septembre 1760, trois forts détachements de l'armée anglaise, s'étant réunis de divers points, vinrent cerner la ville de Montréal; la résistance devenait inutile. Le chevalier de Lévis céda enfin aux pressantes sollicitations de tous; il posa les armes et le marquis de Vaudreuil put traiter des articles de la Capitulation. En parcourant cette pièce officielle, on ne peut qu'admirer la grandeur d'âme de

qu'il ne revint plus en Canada. Lasse de le chercher, nous avions abandonné nos poursuites, quand son nom nous est tombé sous les yeux dans un vieux régistre militaire, en date de l'année 1779. A cette époque, le capitaine Barbutt était commissaire-général, à Pensacola, dans la Floride. Nous n'avons pu le suivre plus loin.

cette poignée de Français qui, après avoir "tout perdu hors l'honneur," s'élèvent noblement au-dessus du malheur pour réclamer les droits de la colonie et soutenir l'honneur du drapeau national. Voici quelques extraits des articles proposés par M. de Vaudreuil.

"1. Vingt-quatre heures après la signature de la présente capitulation, le général Anglais fera prendre possession par les troupes de Sa Majesté Britannique, des portes de la ville de Montréal, et la garnison Anglaise ne pourra y entrer qu'après l'évacuation des troupes Françaises.

"2. Les troupes et les milices qui sont en garnison dans la ville de Montréal, en sortiront avec tous les honneurs de la guerre, six pièces de canons et un mortier etc., etc.

"32. Les Communautés des Religieuses seront conservées dans leurs constitutions et leurs priviléges.....Elles seront exemptes du logement des gens de guerre, et il sera fait défense d'entrer chez elles etc."

Nos lectrices savent que si la plupart des cinquante articles de la capitulation furent accordés, il y en eut aussi de rejetés, celui entr'autres qui demandait les honneurs de la guerre, si bien mérités par ces héroïques vaincus. Le chevalier de Lévis, indigné, voulut alors reprendre les armes ; mais le marquis de Vaudreuil s'y opposa, considérant qu'il serait cruel d'attirer de nouveaux malheurs sur un peuple épuisé, qui n'avait déjà que trop inutilement souffert.

La capitulation de Montréal garantissait aux Canadiens le libre exercice de la religion catholique, et aux communautés de filles, leurs constitutions et priviléges. Les négociations terminées, on commença aussitôt les préparatifs du départ pour la France.

Quelle douleur amère pour les uns et les autres ! On ne pouvait assez redire ces adieux commandés par une

séparation aussi violente et sans retour. Le marquis de Vaudreuil et sa famille, le chevalier de Lévis (1) et ses officiers au nombre de 185, Bigot l'intendant et ses employés, des soldats au nombre de 2,000, et 500 matelots de la Marine Royale, quittèrent pour toujours ce pays, théâtre de leurs glorieux combats et de leur honorable défaite. Plusieurs (2) familles canadiennes,

(1) François Gaston de Lévis était de la famille de Lévis-Ventadour, dont l'illustre maison avait donné un vice-roi à la Nouvelle-France, au commencement de sa colonisation. Né le 20 août 1719, à Ajac en Narbonne, " il entra au service, dit M. Dussieux, en 1735, fut Brigadier en 1756, Maréchal-de-Camp en 1758. Il fit la campagne et la retraite de la Bohême, fut présent à la bataille de Dettingen, fit la campagne du Rhin, les campagnes de l'Italie, de Provence et du comté de Nice, et enfin les campagnes du Canada de 1756 à 1760."

A Chouagan et à Carillon, M. de Lévis commandait l'aile droite de l'armée, et eut une grande part à ces glorieuses victoires.

Il est à remarquer que tant que le marquis de Montcalm put avoir recours aux conseils et à la prudence du colonel de Lévis, il ne perdit point de bataille ; en 1759, sur les plaines d'Abraham, Lévis était à 12 lieues du champ de bataille.

On connaît les efforts surhumains de ce vaillant soldat, pour retarder du moins la chûte de la puissance française en Amérique. A la capitulation de Montréal, le général Amherst voulut exiger qu'on lui remît les drapeaux français ; le chevalier de Lévis, indigné, les brûla ! De retour en Europe, il servit sous le prince de Condé, et fut présent à la bataille de Johannisberg en 1762. En récompense de ses services, il fut fait gouverneur de l'Artois. Il était Maréchal de France en 1783, Duc et Pair l'année suivante. Tous ces honneurs n'empêchèrent pas la mort de le frapper, trois ans après, dans la 68e année de son âge. Sa Relation de l'état du Canada après la 1ère bataille des Plaines, montre tout ce qu'il y avait de dévouement dans ce cœur généreux ; que n'a-t-il été chrétien plus exemplaire, dans ce pays où il a si admirablement combattu !

Son fils, le duc de Lévis, fut un des plus ardents défenseurs de la royauté, dans la grande Révolution française.

(2) Nous sommes loin de partager l'idée que la plupart des familles influentes du Canada émigrèrent à la conquête. Bon nombre même

se joignirent à eux pour faire voile vers la France, aimant mieux s'éloigner de la patrie que de passer avec elle sous une domination étrangère.

En voyant le pays aux mains des Anglais et en disant adieu à tant de parents et d'amis, les Canadiens se demandaient ce qu'allait penser la France, à cette nouvelle qui devait l'intéresser vivement; de quel œil elle allait regarder les faibles restes de ces héroïques troupes, vivants témoignages des immenses pertes qu'elle venait de faire.....

Hélas ! ce n'était plus le temps où la noble et chevaleresque Fille ainée de l'Eglise disposait ses bataillons, pour les envoyer au secours des chrétiens opprimés de la Palestine. Impuissante à se soutenir elle-même, elle lâchait prise aux Indes, en Afrique et en Amérique, perdant jusqu'à l'esprit chrétien qui avait fait sa force et sa gloire. Le froid scepticisme de Voltaire va tâcher de couvrir d'une parole de sarcasme la honte de ses défaites en Amérique, et la France, dépouillée de toute colonie importante, ratifiera bientôt, à la face du monde, sa décadence et son humiliation.

Nos lectrices ne nous sauraient pas gré de laisser partir le dernier gouverneur de la Nouvelle-France, (le seul qui fût d'origine canadienne), sans le suivre un peu par delà les mers, surtout dans un voyage commencé sous d'aussi tristes auspices.

Le marquis de Vaudreuil est de ceux dont le matin de la vie fut plus brillant que le soir. Fils du premier gouverneur de ce nom, Pierre François de Vaudreuil

de celles qui partirent d'abord, revinrent au pays dans les années suivantes, comme le prouvent nos correspondances. Au reste, nous croyons pouvoir promettre à nos lectrices de plus longs détails sur ce sujet dans un article spécial.

était né à Québec en 1698, et avait hérité du titre de marquis en 1748, par la mort de son frère aîné. Son épouse était Mlle. Fleury de la Gorgendière, veuve de procureur-général M. le Verrier.

Pendant son séjour à la cour, sa mère, (Mlle. L. E. Joybert-Soulanges) avait acquis du crédit auprès du ministre de la marine, aussi obtint-elle pour ses enfants, comme pour ses amis, des honneurs, des places, des pensions. Dès l'âge de 7 ans, son cadet eut un appointement dans la marine; à 8 ans, il fut enseigne; lieutenant à 11, capitaine à 20, major à 26, lieutenant de vaisseau et chevalier à 31; il fut fait gouverneur de Trois-Rivières en 1732, de Louisbourg en 1743, capitaine des vaisseaux du Roi en 1746, gouverneur et lieutenant-général de la colonie en 1755. Mais ces grades et ces honneurs lui coûtèrent bien cher, puisqu'il les paya de la consolation de ses dernières années et de sa vie même.

A peine eut-il mis le pied sur le rivage de France qu'il fut arrêté et jeté à la Bastille. Il n'y avait eu cependant ni lâcheté ni mauvaise foi dans la conduite du dernier gouverneur français; malheureusement, le génie du mal avait jeté la discorde dans ses conseils. Les fourberies de Bigot et ses employés ne furent pas vues du marquis dans leur véritable jour, et que de maux s'en suivirent! On comprend aussi les plaintes de Montcalm, qui réclamait en vain les choses indispensables à ses expéditions; il était naturel qu'il fût peu satisfait du gouverneur qui, malgré ses sacrifices personnels, ne pouvait lui procurer l'impossible. De là la désunion entre le chef civil et le commandant militaire. Dans l'acte de capitulation, on ne peut qu'admirer la sagesse du marquis de Vaudreuil, sa prévoyance et son amour pour la patrie: aussi, ses ennemis furent-ils

impuissants à le faire condamner. Voici la lettre que lui adressait le duc de Choiseul, en date du 8 mai 1764.

" Le Roi s'étant fait, Monsieur, rendre un compte particulier de l'affaire du Canada, pour l'instruction de laquelle vous avez été détenu à la Bastille, Sa Majesté a reconnu avec plaisir que la conduite que vous avez tenue dans l'administration qui vous a été confiée, a été exempte de tout reproche, et sur ce que j'ai fait connaître à Sa Majesté que votre désintéressement et votre probité vous avait mis dans le cas d'avoir besoin de secours, elle a bien voulu vous accorder comme marque de la satisfaction qu'elle a de vos services, une pension de six mille livres sur les fonds de la colonie, indépendamment de la même somme qui est attachée à la Grande Croix de l'ordre de St. Louis, dont Sa Majesté a bien voulu vous décorer. Je joins ici le brevet qui vous a été expédié pour la pension dont vous jouirez, sur les fonds de la colonie, et qui vous sera payée d'année en année, à compter du 1er janvier dernier. C'est avec plaisir que j'ai concouru à vous procurer cette récompense de la part de Sa Majesté."

Cet acte de justice ne rendit pas le bonheur à l'illustre captif; son cœur était brisé, son esprit abattu, son courage anéanti. Il mourut peu après à St. Germain en Laye. (1)

(1) Le chevalier François Pierre de Rigaud, son frère, ancien lieutenant gouverneur de Québec, et gouverneur de Montréal et de Trois-Rivières, passa en France avec le marquis, accompagné de sa femme, Mme. Marie Lse. Fleury de la Gorgendière d'Eschambault. Ils allèrent se fixer à Tours, où ils moururent quelques années après.

La famille de Vaudreuil a donné à la France des soldats vaillants et des marins distingués. L'un d'eux a été gouverneur de St. Domingue; un autre, le baron Phil. Antoine, colonel d'infanterie et chevalier de St. Louis : né à Québec en 1693, il fut tué à la bataille de Prague en 1742. Deux autres se dévouèrent à la famille royale pendant la révolution française, ainsi que nous l'apprend le vicomte Walsh, dans ses " Journées mémorables de la Révolution française."

Le marquis de Vaudreuil, marin distingué, occupait à Versailles le logement de son cousin, grand fauconnier, le comte de Vaudreuil,

§ 7.—OUVERTURE DU PENSIONNAT.—LES URSULINES DONNENT L'HOSPITALITÉ AU PEUPLE.—QUÊTE POUR LES PAUVRES.

Les Ursulines, abandonnant le présent et l'avenir à l'adorable Providence, ne se virent pas plus tôt déchargées du soin des malades, qu'elles travaillèrent à reprendre les œuvres propres de leur institut, interrompues depuis environ quinze mois. Nous ignorons l'époque précise où les blessés anglais laissèrent le Monastère, mais une lettre du mois d'octobre 1760, nous porte à croire que ce fut vers le commencement du mois de juin, mentionnant qu'à cette date, les rations quotidiennes furent momentanément suspendues. Cette lettre ajoutait : "Notre travail nous a procuré quelques douceurs pour nos malades et infirmes ; la santé de nos pauvres sœurs est meilleure. N'ayant plus le soin des blessés, nous allons reprendre notre Institut."

Au printemps de 1761, on lit dans les Annales : "Nous avons eu, tout l'hiver, un certain nombre de pensionnaires et beaucoup d'externes. Depuis le mois de janvier, le logement nous a réduites à ne prendre qu'un moyen nombre de ces dernières, en attendant que N. S. décide de notre sort et nous donne le moyen

émigré avec le comte d'Artois. Il était à son bureau, occupé à écrire, quand son valet entra en lui criant : "Les assassins viennent de pénétrer dans le château ; la vie du Roi et de la Reine est menacée !" A ces mots, il jette sa robe de chambre, prend son uniforme, son chapeau à cocarde, son habit et son cordon rouge, et après avoir fait le signe de la croix, sort, l'épée nue à la main, traverse la cour des Princes, toute comble de factieux, se fait jour à travers les flots de la multitude, et dit à la garde nationale : "Messieurs, vous avez laissé entrer des brigands pour attaquer un roi que vous avez juré de défendre !" Ces paroles réveillèrent le sentiment d'honneur caché au fond de l'âme de ces soldats ; ils se joignirent aux cent gentilshommes, et forcèrent les assassins de se retirer.

de refaire la maison, (celle de Mme. de la Peltrie), qui a servi à leurs classes depuis près de 120 ans."

Pour apprécier à sa valeur le zèle de ces vraies Ursulines, il faut savoir que le Monastère, à cette époque, était encombré de familles honnêtes, qui s'étaient trouvées sans asile et réduites à la dernière misère, par suite des deux siéges désastreux. "La saison commençant à être rude, et n'y ayant dans la ville que très-peu de maisons habitables, nous logeâmes tout l'hiver dans notre Monastère, beaucoup de monde. La charité nous fit trouver du bonheur à exercer, à l'égard de nos citoyens, l'hospitalité que nous avions reçue de la part de nos chères sœurs Hospitalières, dans le temps du siége. Plusieurs d'entr'eux, petits et grands, sont décédés dans notre maison, et ont été enterrés dans la cour des externes (1)."

Au printemps de 1761, s'il était plus facile de s'abriter, la misère était encore affreuse; aussi, "M. notre Gouverneur connaissant l'extrême pauvreté du peuple, fit faire une quête pour avoir des vivres. La somme monta à 8000 livres. On acheta des vivres pour ce montant et on les distribua aux pauvres de la ville et des campagnes."

§ 8.—DÉFENSE FAITE AUX OFFICIERS ANGLAIS DE FRANCHIR LA CLÔTURE.

L'ordre se rétablissait peu à peu dans Québec, le Monastère aussi reprenait le train accoutumé ; les militaires cependant semblaient se faire moins vite à la vie des casernes. Ils revenaient de temps en temps, paraît-il, dans les enclos des communautés religieuses, attirés

(1) Ces corps furent relevés l'année suivante, et transportés au grand cimetière des Picotés, près de l'Hôtel-Dieu.

sans doute par les parfums de vertus qu'ils y avaient respirés. C'est du moins ce que nous a portée à croire un document officiel du temps, assez singulier dans son genre. Le voici.

" Mesdames les Supérieures des Couvents dans cette ville, nous ayant représenté que leurs religieuses étaient privées du libre usage de leur récréation ordinaire dans les jardins de leurs maisons, à cause des officiers qui s'y promènent, et qu'elles ne peuvent point pratiquer les règles de leur Institut, à cause des officiers qui y entrent à tout moment; Il est expressément défendu à tout officier ou soldat de visiter dorénavant ces communautés, se promener dans leurs jardins, etc.

(Signé) THOMAS MILLS, Aide-de-Camp.

" Pour les dames Ursulines,
Québec, 8 juin, 1761."

§ 9.—TROIS ANNÉES D'INQUIÉTUDE ET DE MISÈRE.

Tant qu'il y avait eu en Canada un gouverneur et des soldats français, on y avait rattaché malgré soi ses espérances ; mais ces soutiens une fois partis, il semblait au peuple canadien qu'il était ce navire détaché de ses ancres, battu par la tempête, dont les pièces disjointes s'en vont bientôt une à une à la dérive. Cependant, la France n'avait pas encore ratifié la conquête, et le peuple, ignorant les voies de la Providence, et ne pouvant croire à son existence séparé de cette mère-patrie, n'osait penser à un abandon sans retour. Que l'on s'imagine, s'il est possible, dans quel état d'anxiété se trouvèrent les Canadiens-français, arrachés soudain et violemment à la France et à leurs amis ! Un élément étranger de langue, de mœurs et de croyance, se mêlait déjà à ces premiers colonisateurs du pays ; dans les emplois publics, aux portes de nos villes, au Palais de justice, partout et toujours des officiers parlant un lan-

gage inconnu. Les seigneurs et leurs censitaires réduits à ne savoir où trouver leur subsistance ; tous les propriétaires et les créanciers de l'Etat ruinés, ou par les désastres des dernières années, ou par la hideuse banqueroute (1) du gouvernement français.

La certitude d'un malheur est quelquefois plus supportable que l'anxiété qui le précède ; quelles ne furent donc pas les angoisses de ces trois années d'attente, jusqu'au traité de 1763 ! A chaque voile d'Europe qui paraissait dans le fleuve, on se fatiguait à chercher le pavillon français. " Nos gens reviendront pourtant, " s'obstinaient à dire les bons habitants du pays.

Les annales du Monastère nous transmettent ainsi l'écho des nouvelles du temps :

" Le 4 de mai, et dans le cours de ce mois de juin 1761, nous avons appris que la guerre continue plus que jamais.....Nous restons dans le désir d'avoir la paix.....Dieu nous fasse la grâce de l'avoir un jour, cette aimable paix ! "

" Août 1761 ; nous apprenons que la guerre continue toujours. Nous prions N. S. de nous soutenir dans nos afflictions et nos croix."

Septembre et octobre; " la guerre toujours....Que le seigneur ait pitié de ce pauvre pays ! "

Parfois une lueur d'espérance faisait tressaillir le cœur : " On vient de nous annoncer que la paix est faite et que ce pauvre pays est rendu aux Français...Je souhaite que cela soit bien vrai," écrivait notre Mère Wheelwright de l'Enfant-Jésus. Ces fausses nouvelles ne tardaient pas à s'évanouir, et l'on retombait dans les premières anxiétés.

Puis, les lettres attendues de France ne parvenaient pas, malgré toutes les mesures prises pour s'assurer cette consolation. Notre dépositaire écrivait le 8 octobre 1761 :

(1) La France devait aux colons 40 millions de livres tournois. Presque tous étaient créanciers de l'état. Notre communauté comme les autres eut à perdre sa bonne part.

" La saison avancée nous ôte toute espérance de recevoir de vos lettres cette année. Je ne puis vous exprimer combien cette privation nous est sensible, dans le temps critique où nous sommes, incertaines de toutes choses, même de notre destinée. Nous ne doutons point, mon Rév. Père, que vous ne nous ayez fait plusieurs fois l'honneur de nous écrire ; mais nous avons eu le sort de toutes les communautés, qui n'ont reçu aucune lettre cette année. Nous espérons que vous nous dédommagerez de cette perte, en prenant d'autres mesures pour nous faire parvenir vos lettres. Vous pourriez, mon Rév. Père, les adresser à M. le capitaine Barbutt, à Londres, chez M. Jacob Bosanquet, persuadé qu'il s'intéressera à nous les faire tenir heureusement." Plus tard : " Nous voici à la dernière saison, sans avoir eu l'honneur ni la consolation de recevoir une seule lettre de France. Nous sommes d'autant plus sensibles à cette privation, que nous nous étions flattées d'en recevoir plus tôt que de coutume, par la voie de Londres à la Nouvelle-York, comme plusieurs particuliers en ont reçu."

La Rév. Mère Supérieure (1) écrivait à la même époque: " Toutes les personnes de caractère sont surprises de n'avoir pas reçu un mot de lettre par la voie d'Angleterre, pendant qu'un grand nombre de séculiers en ont reçu. J'ai cependant peine à croire qu'on intercepte plus les unes que les autres."……

Ajoutons à cela que l'on manquait des choses les plus indispensables. " Nous serons bientôt hors d'état de nous habiller régulièrement, faute d'étoffe pour nous faire des habits. Depuis la guerre, nous sommes surtout dans une extrême nécessité d'étamine pour voiles. Cette nécessité est si grande que bientôt nous ne pourrons plus nous montrer avec décence, n'ayant que des lambeaux à nous mettre sur la tête. Nous ne pouvons nous procurer ces articles de messieurs les Anglais ; ils ne savent pas encore coiffer les *nonnes*. Je pense, ma chère Mère, que vous pourriez nous faire parvenir quelques pièces d'étamine, par le moyen de nos Canadiens qui doivent revenir en leur pauvre patrie. M. de Rouville qui nous a remis vos lettres, se serait

(1) La mère Wheelwright de l'Enfant-Jésus.

fait un plaisir de nous en apporter, et l'eût fait sans trop de difficulté...

" L'abondance de vivres est grande, mais tout est fort cher et l'argent est bien rare, n'ayant jamais eu beaucoup de cours en Canada..."

L'existence des communautés de femmes se trouvait garantie par la capitulation du 8 septembre 1760; mais l'issue des événements ne dérangerait-elle pas ces premières stipulations ? On diffère certaines réparations plus dispendieuses, " car qui sait s'il ne nous faudra pas repasser en France ?..." Les transactions se font conditionnellement (1) avec le gouvernement nouveau, ne pouvant le regarder que comme transitoire.

Après avoir bien gémi et bien souffert pendant trois ans, il arriva enfin des messages de paix; mais quel conflit de sentiments dans ces cœurs français et catholiques! Dans un premier épanchement avec les Mères Ursulines de Paris, une de nos religieuses écrivait:

" Je sais que vous avez pris toute la part possible aux maux qui nous ont éprouvées depuis plusieurs années ; la paix si longtemps désirée, mais conclue à des conditions si opposées à nos désirs, a mis le comble à notre douleur. Nous avons été d'autant plus sensibles à cette triste nouvelle, que nous nous flattions pour lors, plus que jamais, de l'apprendre à d'autres titres pour nous, ne pouvant nous persuader que le Canada entier eût été donné à

(1) En 1762, le général Murray ayant offert 5400 livres aux messieurs du séminaire de Québec pour 180 arpents, au nord-est du ruisseau St. Denis, ils résolurent d'accepter pour gagner ses bonnes grâces; mais on ne voulut recevoir que la rente du prix, stipulant que le terrain serait remis au Séminaire si le Canada était rendu à la France.

" Ne risquez point pour les vivres, écrivait vers le même temps notre dépositaire, mais bien pour un petit mémoire d'articles que nous ne pouvons nous procurer ici, et qu'il serait impossible de trouver en Angleterre. Ces messieurs nous ont promis de nous procurer les étoffes dont nous avons besoin. Quand la paix si désirable sera faite, *nous nous arrangerons comme par le passé.*

si bas prix. Quoi qu'il en soit, il faut adorer les jugements impénétrables du Seigneur, qui l'a ainsi permis, et nous y soumettre....." Les Annales, beaucoup plus sobres de paroles sur cet événement, nous font voir en deux mots, le grand sujet d'inquiétude qui comprimait tous les cœurs: " Le 24 mai, 1763, la paix perpétuelle a été publiée entre le roi de France et le roi d'Angleterre. Le Canada reste à messieurs les Anglais..... Que le Seigneur nous fasse la grâce que la Religion s'y conserve jusqu'à la fin des siècles !..... Ainsi soit-il !.....

.....

Cette dernière phrase, avec le genre de ponctuation usité pour la première fois jusqu'ici, nous laisse entrevoir tout ce qu'il y avait d'amertume et d'anxiété dans ce souhait. Dieu semble avoir voulu faire passer les Canadiens par toutes ces souffrances du cœur et de l'esprit, afin d'asseoir solidement, les bases d'un avenir dont ils ne pourraient attribuer qu'à sa divine Providence, les consolations et la prospérité spirituelle.

§ 10.—RAPPORT DU GÉNÉRAL MURRAY AVEC LES URSULINES.

Quelle que soit l'opinion entretenue généralement au sujet de l'administration du général Murray, en Canada, nous ne pouvons que nous louer des procédés dont il usa envers notre communauté. Peut-être que si l'on tenait compte des circonstances difficiles où il se trouvait, pour maintenir une conquête si peu agréée des nouveaux sujets de Sa Majesté Britannique; des craintes raisonnables, et des préjugés réciproques que devaient s'inspirer les deux races appelées à venir en contact; des embarras suscités par les exigences de la métropole; peut-être saurait-on gré au Général du tempérament qu'il apporta dans le gouvernement si épineux de la Province.

Quant à nos religieuses, le général Murray n'émana

qu'une seule fois un ordre qui pût les inquiéter et leur faire de la peine. Imbu sans doute du préjugé populaire qui attribue aux anciennes maisons religieuses, des coffres-forts toujours bien garnis ; dans l'été de 1760, après le départ des blessés du Monastère, il autorisa le Commissaire du Roi à signifier aux religieuses, qu'il ne leur serait plus délivré de vivres que moyennant de l'argent comptant.

Grande fut la consternation au Monastère à cette nouvelle. Comment subsister sans cela, dans ce malheureux pays, " perdu à tant d'égards depuis quelques années, d'abord par l'inconduite de certain nombre de ses fonctionnaires, puis par les guerres, les naufrages, les intempéries des saisons, la famine et les impôts qui avaient achevé sa ruine ! "

La Mère Migeon de la Nativité, se sentant forte de sa confiance dans les bonnes intentions du gouverneur, et persuadée qu'il ignorait le véritable état des choses, lui adressa la lettre suivante :

" A Son Excellence le général Murray,
" Gouverneur de la Colonie.

" Milord,—Les Religieuses Ursulines de Québec, dans l'état de dénûment où elles se trouvent, supplient Votre Excellence de vouloir bien avoir égard aux représentations suivantes.

" Votre Excellence a eu la bonté de nous faire donner depuis plusieurs mois des rations, sans lesquelles nous aurions été hors d'état de subsister, et nous a fait espérer de plus que Sa Majesté Britannique voudrait bien n'en pas exiger le paiement.

" Depuis quelque temps, M. le Commissaire Weir nous a écrit que désormais, il ne nous serait plus délivré de vivres qu'en payant. Nous sommes absolument hors d'état de payer pour le moment présent ; notre Communauté ne jouissant d'aucun fonds depuis deux ans, nos seigneuries ayant été à portée même du camp Français, nos bestiaux ont été enlevés, nos terres voisines

ensemencées, entièrement ruinées par les différents combats qui y ont été livrés, et notre Monastère tout-à-fait endommagé par les bombes et les canons.

" Nous supplions donc Votre Excellence de vouloir bien avoir égard à ces besoins, et de nous continuer les rations ordinaires, jusqu'à ce que nous ayons trouvé le moyen de vivre de nos propres fonds."

Le général Murray connaissait trop bien la personne qui s'adressait à lui, pour ne pas donner à ses paroles toute l'attention qu'elles méritaient. Il répondit donc aux Ursulines de la manière la plus rassurante, pendant qu'il signifiait ainsi ses ordres au commissaire :

" Monsieur,—Il vous est ordonné de fournir de temps en temps aux deux Communautés de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines, autant de rations qu'il y a de personnes dans leurs Communautés, gardant toujours un compte fidèle du même ; et deux jours de la semaine, vous leur devrez fournir du bœuf frais. James Murray.

" A M. le Commissaire Weir, au Collége des Jésuites."

" Depuis le mois de juillet, écrivait en octobre notre dépositaire, M. notre Général nous a continué les rations, nous faisant donner toutes les semaines de la farine, lard et bœuf pour cinquante personnes, en y comprenant nos domestiques. Depuis ce temps, nous sommes sorties de peine et d'inquiétude."

Nos Mères vécurent encore près d'une année à la solde du Roi. Mais sur la fin de mai 1761, il leur survint un nouvel embarras. Le Commissaire adressait à la communauté, pour vivres fournis depuis le 4 octobre 1759, jusqu'au 25 mai 1761, un compte de $1352 $\frac{46}{50}$!

Il n'était pas nécessaire aux Ursulines de réfléchir longtemps pour reconnaître leur impuissance à répondre à un pareil compte. La Mère Wheelwright de l'Enfant-Jésus, alors supérieure, crut que le meilleure parti à prendre était de s'adresser encore directement à la bienveillance du Gouverneur.

" Monsieur,—La triste situation où nous nous sommes trouvées depuis deux ans, m'engage, en qualité de Supérieure de cette

maison, à représenter à Votre Excellence, au nom de toutes celles qui la composent, l'impossibilité où nous sommes de satisfaire maintenant à la dette que nous avons contractée envers Sa Majesté Britannique. Comme sûreté pour le paiement de ces 1352 piastres, nous remettons à la disposition de Sa Majesté, quelques terres (1) que nous avions coutume d'ensemencer, et qui sont maintenant en très-mauvais état.

" Nous espérons cependant, Monsieur, que sur la représentation que vous voudrez bien faire pour nous en cette occasion, Sa Majesté ne pourra refuser de nous remettre cette somme entièrement ou en partie. C'est dans cette confiance que nous avons dans les bontés dont vous nous avez donné jusqu'ici les marques les plus sensibles, que nous vous assurons de notre parfaite reconnaissance, et du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc."

Le général Murray, qui était loin d'être libre des mesures à prendre en pareil cas, écrivit en Angleterre.

Il est facile de se figurer l'inquiétude de la Communauté pendant cet intervalle : " Nous tâcherons de nous passer de tout, écrivait à Paris la Mère de l'Enfant-Jésus, car pendant quelques années, il nous faudra absolument amasser ce que nous avons de bien en France, pour payer le Roi d'Angleterre, à qui nous devons 1352 piastres."

Enfin sur la fin de l'année 1762, le général Murray rassurait la communauté par les lignes suivantes :

Madame,—J'ai l'honneur de vous envoyer la traduction d'une lettre que je viens de recevoir au sujet des rations fournies à votre communauté, qui vous mettra au fait de l'état de cette affaire. Mais je crois pouvoir vous assurer que le remboursement n'en sera point exigé, que vous ne soyez bien en état d'y satisfaire.....

(1) Si l'on nous demandait aujourd'hui ce qu'est devenu l'ancien parc, nous pourrions répondre qu'il a amplement dédommagé le gouvernement des deux années de rations fournies aux Ursulines après la conquête, vu surtout que les soins donnés aux blessés devaient compter pour quelque chose dans l'acquit de cette dette.

Je pense trop bien de votre communauté pour croire qu'elle puisse jamais donner aucun sujet de mécontentement.

" Je suis avec une grande considération, Madame, etc.

JA. MURRAY."

Une correspondance plus intime, dont il nous reste quelques fragments, fait encore mieux voir la bienveillance du Général pour notre communauté, qui lui doit à juste titre une reconnaissance durable. Voici une lettre en date du 2 janvier 1764.

" Madame,—Je ne puis que vous remercier de la manière obligeante dont vous vous exprimez à mon égard, dans ce renouvellement d'année, que je vous souhaite des plus heureux. Les arrangements de la cour ne me sont point encore parvenus, mais je suis persuadé qu'ils seront tels que vous pouvez les désirer. Je vous prie d'assurer vos dames, et d'être assurée vous-même, que je saisirai avec plaisir toutes les occasions de vous témoigner l'estime avec laquelle

" J'ai l'honneur d'être, Madame, etc.

" JA. MURRAY.

" A Mme. la Supérieure des dames Ursulines."

La lettre suivante est encore plus obligeante. On voit que le gentilhomme anglais savait fort bien tourner un gracieux compliment dans le langage de ses anciens amis du Canada.

" Londres, 23 avril, 1767.

" Mesdames,

" J'ai reçu les jolis objets que vous m'avez envoyés : ils sont assurément très-estimables en eux-mêmes, les mains qui les ont travaillés étant conduites par l'adresse et le bon goût ; mais ce présent tire son principal prix d'une autre source :—des sentiments des personnes dont je le tiens. C'est leur attachement que je considère, et dont je fais le cas qu'il mérite.

" Je n'avais pas besoin, Mesdames, de cette nouvelle preuve de votre part pour en être convaincu. Durant mon séjour en Canada, j'ai eu mille occasions de le connaître ; j'y suis sensible comme je le dois être, et ce sera toujours un grand plaisir pour moi de pouvoir vous le prouver.

" Je suis persuadé que vous continuerez à jouir de la tranquillité et du bonheur que vous méritez ; c'est la récompense de vos vertus et le fruit de votre irréprochable conduite. Ce sont elles qui vous concilient, Mesdames, l'estime et la confiance de tout le monde. Continuez à en jouir : pour moi, rien ne saurait me flatter davantage que de trouver l'occasion de vous marquer la considération et l'attachement avec lesquels,

" J'ai l'honneur d'être, Mesdames, etc.

JA. MURRAY.

" Aux dames Ursulines de Québec."

§ 11.—PRINCIPALES FÊTES QUI SE SONT CÉLÉBRÉES DANS NOTRE ÉGLISE SERVANT D'ÉGLISE PAROISSIALE.

Dès le 24 septembre 1759, notre église, réparée par la libéralité du général Murray, commença à tenir lieu d'église paroissiale. Le parloir de la Ste. Famille eut aussi alors l'honneur de servir de presbytère. " Au commencement de l'ouverture qui se fit de la cure dans notre église, dit le Récit, M. Récher, curé de Québec, avait la peine de venir tous les jours pour dire la Sainte Messe. Il était demeuré au Séminaire pour le conserver ; mais il ne fut pas longtemps sans être obligé d'en sortir, ayant été dangereusement blessé par un soldat anglais. Nous le reçûmes dans notre maison. Il y est entré le 8 de novembre 1759, et loge avec M. Resche, (1) chanoine de la Cathédrale et notre confesseur. Ces deux messieurs remplissent tour à tour

(1) Ce monsieur fut pendant plus de 12 ans directeur de la communauté. Il continua d'habiter le parloir de la Ste. Famille jusqu'en 1767. Il se retira alors à l'Hôpital-Général, emportant avec lui des témoignages non équivoques de la reconnaissance de notre communauté. Il mourut en 1770, ayant 50 ans de prêtrise. M. Resche était oncle des deux sœurs Berthelot, religieuses dans cette maison.

toutes les fonctions du service divin, (2) tant la semaine, que les fêtes et les dimanches."

Depuis le printemps de 1759, il n'y avait point eu de première communion dans Québec. L'automne de 1760, et l'hiver qui suivit, servirent comme de préparation éloignée à ce grand acte de la vie chrétienne. " Au mois de mars, M. Récher, curé de la paroisse, eut la charité de commencer dans notre église les cours de catéchisme pour les enfants des deux sexes, et il les fit communier pour la première fois, le 26 avril de cette présente année 1761, notre église continuant à servir de paroisse, tant pour les baptêmes que pour le service divin, qui se fait avec beaucoup de piété."

Avec quelle ardeur ne devait-on pas appeler cette jeune phalange à se nourrir du Pain des forts, afin de combattre les combats de la Foi ! Jusque-là, on avait été catholique sans obstacle, mais il n'en sera pas ainsi désormais ; pendant un certain temps surtout, il faudra de l'énergie et de la générosité, pour lutter contre l'appât des honneurs et des biens de ce monde, appât auquel plusieurs malheureusement succomberont, comme nous le dira plus tard une lettre importante dans ses révélations, et qui montre tout le danger qu'il y a de transiger en pareille matière.

(2) Nous savons par les *traditions* du cloître, que le service selon le rit anglican se fit aussi tous les dimanches dans notre église, tout le temps que les blessés anglais séjournèrent au Monastère : c'était l'ordre du vainqueur.

Ce fait nous rappelle quelque chose d'assez analogue : c'est que vers 1813, à *Kingston*, H. C., l'*église* catholique ayant été changée en hôpital pour les soldats blessés, les Catholiques célébrèrent l'office divin dans l'*église* protestante de cette ville. *Le regretté historien* du Canada, M. l'abbé Ferland, nous a dit qu'il y avait souvent servi la messe dans son enfance.

Le 24 juin 1763, l'église du Monastère, qui avait tant de fois retenti des accents de la douleur, s'ouvrait pour une fête de joie et d'actions de grâces ; la population de Québec, autant que possible, s'y réunissait pour un *Te Deum* solennel, afin de remercier le Seigneur d'avoir délivré le pays du fléau de la guerre, et de lui avoir assuré surtout, selon l'expression du Récit, "la continuation de la religion Catholique et Romaine." C'était là en effet le point essentiel, la grande préoccupation de ce peuple si profondément religieux. Rassurés là-dessus, ils se résignèrent enfin à l'abandon de la France, et comprirent qu'ils devaient, autant par intérêt que par devoir, se soumettre à la nouvelle puissance que la Providence appelait à régner sur eux.

Une autre fête, que les circonstances rendirent publique, fut celle du 12 avril 1764, "jour où notre Rév. Mère Supérieure, la Mère Esther Wheelwright de l'Enfant-Jésus, renouvelait ses vœux de 50 ans de profession, entre les mains de M. Briand, V. G. du diocèse vacant, et notre très-digne supérieur. Rien ne manqua à la solennité ; M. Resche, notre très-digne confesseur, joua de l'orgue, et l'on chanta plusieurs motets pendant la sainte messe. M. Récher, de son côté, nous favorisa d'un très-beau sermon sur le bonheur de la vie religieuse. Le *Te Deum* se chanta à l'issue de la messe, et nous eûmes le soir la bénédiction du S. Sacrement. La Communauté fut traitée magnifiquement et MM. nos prêtres aussi."

Cette bien-aimée jubilaire était la première supérieure anglaise de notre maison, et par une singulière coïncidence, elle entrait en charge au mois de décembre 1760, précisément à l'époque où la Domination Anglaise s'établissait en Canada. Cette vénérée et chère Mère, qui devait tant à l'hospitalité française, semblait

dire que le mélange des deux races n'altèrerait jamais en rien la charité, et que si, d'un côté, le Monastère restait toujours profondément français, il saurait, de l'autre, apprécier le mérite des filles d'Albion.

Enfin, "la veille de Noël de cette année, 1764, les solennités de la Cathédrale ont été transférées dans l'église du séminaire, après avoir été pendant cinq ans et trois mois dans notre église. M. Récher est également retourné au Séminaire, après avoir séjourné plus de cinq ans dans notre maison."

Les Ursulines, si longtemps accoutumées à entendre les prédications du dimanche, et à se réjouir en sonnant les baptêmes des "petits innocents," semblent n'avoir vu qu'à regret s'éloigner de leur église le service paroissial, qui s'y faisait, d'après leur témoignage, avec tant d'édification. Quant au digne curé et à ses assistants, ils laissèrent à notre porte de précieuses bénédictions. Les paroissiens aussi témoignèrent hautement de leur gratitude, comme le prouvent les Régistres de la paroisse, dont on a eu la complaisance de nous passer l'extrait suivant. Nous l'insérons ici d'autant plus volontiers que le parfum de la reconnaissance évidemment ne vieillit pas; après un siècle, il embaumera et rafraîchira encore le cœur de tous les intéressés.

Extrait des Régistres de la paroisse de Québec:—

"Dans une délibération du quatorze avril, mil sept cent soixante et onze, l'article suivant a été inséré pour constater la reconnaissance que les paroissiens en général doivent aux dames Ursulines, ainsi qu'il suit, savoir:

La province ayant capitulé au mois de septembre mil sept cent soixante, M. Murray alors Gouverneur-Général, ayant sous le bon plaisir de Sa Majesté, accordé le libre exercice de la religion, et les paroissiens étant rentrés en cette ville, les dames Religieuses Ursu-

lines voulurent bien permettre que le service paroissial se fit dans leur église. Et elles livrèrent avec plaisir leur sacristie et fournirent au logement de feu (1) notre curé. Ces dames ont souffert cet embarras avec une condescendance, une patience et un désintéressement que les Paroissiens ne peuvent oublier sans ingratitude.

" Le service divin se fit dans leur Église jusqu'au 24 décembre mil sept cent soixante et quatre.

" Donné la présente copie, par nous soussignés, Marguillers en exercice, Québec, 18 avril 1771. Marcoux, Perroy, Dufau."

Ce témoignage authentique de gratitude, qui était probablement adressé à la communauté à l'époque où se terminait le rétablissement de la cathédrale, était accompagné des lignes suivantes :

" Mesdames,—Comme nous avons manqué dans le discours ci-joint, de faire mention de plusieurs autres bienfaits pour lesquels les paroissiens vous doivent leur reconnaissance, particulièrement du don que vous avez fait à la fabrique des ouvrages de dorure, et du gradin du grand autel de notre Église, ainsi que pour la peine que vous vous êtes donnée en nous conservant tout ce qui vous avait été remis lors du siége, et que vous nous avez rendu dans le même état. La présente est pour vous en témoigner au nom de la paroisse une parfaite reconnaissance, et en notre particulier, nos très-humbles remercîments.

" (Signé) MARCOUX, PERROY, DUFAU."

(1) M. Jean Félix Récher, décédé le 16 mars 1768, à l'âge de 45 ans, dont il avait passé 21 en Canada, et 19 comme curé de la paroisse de N. D. de Québec. Les Annales nous disent qu'il était " grand prédicateur, charitable à soulager l'indigent et l'orphelin. Sa bienveillance pour notre communauté a toujours été la même, étant prêt en toute occasion à nous rendre service et nous faire plaisir."

M. Récher eut pour successeur à la cure de Québec, M. Bernard Sylvestre Dosquet, dont les Annales notent la mort en date du 29 janvier 1774, ajoutant: " Une pleurésie nous l'a enlevé après trois jours seulement de maladie. Sa charité, sa douceur, son zèle pour le salut de ses paroissiens, l'ont fait chérir et aimer. Il a été regretté de toute la ville, des Anglais aussi bien que des Français."

§ 12.—ÉPREUVES ET CONSOLATIONS DE LA RELIGION.—MGR. BRIAND, 7e ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

La question religieuse ayant toujours été la plus sensible au cœur de nos ancêtres, à l'époque même des plus désespérantes calamités, nos lectrices nous suivront avec intérêt dans ce point de vue spécial où nous allons considérer un instant l'histoire de notre pays, qui devient par là même si intimement la nôtre.

Une fois la paix faite et le sort du Canada définitivement fixé, il fallait envisager la situation avec ce calme, cette résignation chrétienne qui prévient les égarements et les méprises. Mais que de circonstances où cette tranquillité d'âme devenait d'une difficulté extrême! Quelle périlleuse tentation, par exemple, pour ces familles nobles et influentes, ruinées sans ressource et mises en dehors des affaires, (1) par le fait même de leur attachement à la sainte religion! Quel avenir de déchéance, sous les exigences humiliantes et les vexations d'hommes, trop souvent sans éducation et sans conscience. (2) Parlerons-nous de ce prestige

(1) Un catholique n'était admis à aucun emploi public sans avoir reconnu, par serment, la suprématie du souverain d'Angleterre en matières spirituelles. Ce serment du Test est demeuré obligatoire jusqu'en 1774.

(2) Le Rapport du général Murray, adressé en 1765, au Gouvernement d'Angleterre, jette un jour tout particulier sur les difficultés de cette époque. "Le gouvernement civil établi, il fallut, dit-il, faire des magistrats et prendre des jurés d'entre quatre cent cinquante commerçants, artisans et fermiers méprisables, (principalement par le défaut d'éducation.) Il ne serait pas raisonnable de supposer qu'ils ne furent pas enivrés du pouvoir, ainsi mis entre leurs mains contre leur attente, et qu'ils ne furent pas empressés de faire voir combien ils étaient habiles à l'exercer. Ils haïssaient la noblesse canadienne,

d'une riche alliance, jeté comme en appât aux jeunes personnes qui voudront oublier leurs devoirs les plus sacrés ? Qui peut dire les séductions (1) de toute espèce, pratiquées au grand jour aussi bien que dans l'ombre ? On sent que le cœur chrétien avait besoin de s'élever dans ses aspirations, pour ne pas succomber à l'amorce des plaisirs et des honneurs. Hélas ! quelques-uns oublièrent que de Dieu seul peut venir la force, le courage ; que Dieu seul peut amener l'esprit de l'homme à une abnégation aussi complète ; et de tristes

à cause de sa naissance, et parce qu'elle avait des titres à leur respect : ils abhorraient les paysans, parce qu'ils les voyaient soustraits à l'oppression dont ils avaient été menacés. La représentation des grands jurés de Québec, en 1764, (tous anglais et protestants,) met hors de doute la vérité de ces observations. Ils représentèrent les catholiques comme une nuisance, ou à peu près, à cause de leur religion. Le mauvais choix d'un nombre des officiers envoyés d'Angleterre augmenta les inquiétudes de la colonie ; au lieu d'être des gens de mœurs et de talents, ils étaient tout le contraire. Le juge en chef, choisi pour faire goûter à 76,000 étrangers les lois et le gouvernement de la Grande-Bretagne, fut tiré d'une prison, et il ignorait le droit civil et la langue des habitants. Le procureur-général n'était pas mieux qualifié du côté de la langue du pays. Les places de secrétaire de la province, de greffier du conseil, de régistrateur, de prévôt-maréchal etc., furent données à des favoris, qui les louèrent au plus offrant, et ils regardèrent si peu à la capacité de leurs substituts, qu'aucun d'eux n'entendait la langue des habitants du pays. Comme il n'était pas attaché de salaire fixe à ces emplois, leur valeur dépendait des honoraires, qui furent mis, d'après mes instructions, sur le pied de ceux de la plus riche des anciennes colonies. Cette forte taxe, et la rapacité des gens de loi venus d'Angleterre, furent pour les Canadiens un pesant fardeau, mais ils le portèrent avec patience."—*Rapport du général Murray aux ministres de la Couronne.*

(1) Voici la ligne de conduite qu'avait recommandée une Université d'Angleterre :—" Ne parler jamais contre le papisme en public, mais le miner sourdement ; engager les personnes du sexe à épouser des protestants ; ne point disputer avec les gens d'église ; ne pas presser

révélations nous sont faites à cet égard, dans une lettre en date de 1766. Nous croyons utile de reproduire ce document ; il fournira une leçon d'expérience, et prouvera une fois de plus quelle funeste influence peuvent exercer des vainqueurs sur un pays, quand ils s'imposent par la terreur, jointe au prestige des honneurs et des richesses. Loin d'avoir jamais la pensée de s'appuyer ou de se prévaloir de tels exemples, pour le trafic de leur salut éternel, nos lectrices diront sans doute avec nous, dans la tristesse de leur âme, ces pénétrantes paroles du Sauveur du monde : De quoi servira-t-il à l'homme d'avoir gagné le monde entier, s'il vient à perdre son âme ? Et que donnera-t-il pour racheter son âme si une fois il l'a perdue ?

La Mère M. Antoinette Poulin de St. François, dépositaire de notre maison, écrivait à la Rév. Mère St. François-Xavier, dépositaire du Grand Couvent de Paris :

" Ma Révérende et très-chère Mère,

" L'occasion de M. de Jonquière m'est trop favorable pour n'en pas profiter. C'est avec peine que nous le voyons partir, vu les dangers auxquels il s'expose dans une saison aussi avancée. Mais l'amour de sa patrie ainsi que les pressantes sollicitations de ses amis, l'ont emporté sur les considérations qui auraient pu le retenir dans notre pauvre pays, où les personnes de son mérite sont bien rares. L'espérance de son retour tempère un peu nos regrets sur

le serment d'allégeance ; réduire l'évêque à l'indigence ; fomenter la division entre lui et les prêtres ; exclure les Européens de l'épiscopat, ainsi que les habitants du pays qui ont du mérite et qui peuvent maintenir les anciennes idées ; rendre ridicules les cérémonies religieuses qui frappent le peuple ; empêcher les catéchismes ; faire grand cas de ceux qui ne feront aucune instruction au peuple, les entraîner au plaisir et les dégoûter d'entendre les confessions ; louer les curés luxueux, leur table, leurs équipages, leurs divertissements, excuser leur intempérance, les porter à violer le célibat, qui en impose aux simples ; tourner les prédicateurs en ridicule."

la perte d'un tel compatriote. J'ai cependant bien de la peine à me flatter de son retour, persuadée qu'une fois rendu dans cette belle France, il oubliera facilement notre pauvre et désolé Canada. Cependant, ma chère Mère, si la Providence permettait qu'il revînt dans deux ans, comme il nous l'a promis, je vous prie instamment de vouloir bien profiter de son occasion pour nous procurer une centaine d'aunes d'étamine à voiles pour l'été, que vous aurez la bonté de faire mettre entre deux toiles ou coton légèrement piqués en forme de petites courtes-pointes. Il nous a promis qu'il s'en chargerait avec plaisir, les faisant passer à Londres comme couvertures de son lit de voyage. La nécessité où nous sommes nous oblige à tenter cette petite ruse, que je serais bien charmée de voir réussir.

" Il serait inutile pour nous de chercher des voiles chez MM. les Anglais, qui n'ont aucun talent et qui ont encore moins de goût pour coiffer les *nonnes*. Ils en ont malheureusement beaucoup pour faire *arborer* le chapeau de satin, qui est la coiffure de leurs dames, aux demoiselles françaises, qui s'agrégent tous les jours à leur nation par des mariages contractés selon les lois anglaises. Il y en a jusqu'à trois qui ont abjuré publiquement à l'église la religion catholique. Nous avons même eu la douleur de voir un de ses ministres, prêtre régulier, en faire autant, il y a environ un mois. M. le Gouverneur s'opposa, par bonté pour son corps affligé, que son acte d'abjuration se fît à l'église où, neuf ans auparavant, il avait fait ses vœux solennels ; cette affligeante cérémonie se fit au conseil, assemblé pour cet effet.

" Je me flatte, ma chère Mère, que vous avez eu la bonté de faire honneur à ma lettre de change.....

" Je vous souhaite une parfaite santé et vous supplie de ne rien épargner pour éviter tout embarras dans la gestion de nos affaires. Nous approuverons tout ce qu'il vous plaira nous porter en compte, car nous sommes toutes pénétrées de la plus vive reconnaissance pour toutes les peines que vous vous donnez pour nos intérêts en France. Nous nous recommandons à vos saintes prières ; quelque chose de particulier je vous prie, ma chère Mère, pour celle qui en a le plus grand besoin, et qui a l'honneur d'être, etc."

Au mois de février 1767, la Mère dépositaire des Ursulines de Paris, répondant à cette lettre, disait entre autres choses : "Je prends part aux tristes événements qui vous sont arrivés par rapport à la Religion. Pour notre Royaume et Paris en particulier, nous gémissons aussi beaucoup ; on doute de tout. Nous avons bien besoin que Dieu nous regarde dans sa miséricorde."

Cependant, la sève religieuse coulait encore abondante dans les veines du peuple canadien. Il nous tarde d'appeler l'attention sur l'héroïque vertu de tant de familles chrétiennes, que la désastreuse guerre de sept ans avait laissées dans la dernière détresse, et qui ne faillirent pas ; que de veuves désolées après ces luttes sanglantes, que d'infortunées mères privées de leur dernier appui par la perte de leurs fils aînés !—"Que faire avec sept filles ?" écrivait dans son angoisse une femme forte, d'une belle éducation, la même qui, en 1775, ne craignait pas de lever l'épée pour protéger sa vertu. Elle aussi eut à déplorer des alliances contractées contre son gré. Mais combien résistèrent à toutes les instances, préférant la mendicité à l'aisance ! Nous savons, par des lettres qu'on nous a permis de lire, que plusieurs familles passèrent en France dans l'unique but d'y établir convenablement les jeunes filles, sans danger pour la foi. C'est là probablement pourquoi dans "l'Auguste," naufragé en 1761, on trouve tant de noms de personnes du sexe, enfants de gentilshommes et de bourgeois.

Non, l'ennemi de notre foi n'a jamais pu se glorifier d'avoir fait de larges brèches dans les rangs catholiques du pays. A côté de ces quelques défections, qui toutefois n'offrent aucune excuse ; à côté de ces lâches chrétiens, accoutumés à donner à la terre et au temps leur première sollicitude ; à côté des honteuses spéculations de ces âmes vénales ; disons-le encore, que de

sacrifices sublimes de gens, jusque-là dans l'abondance et la meilleure position sociale, s'isolant (1) sur leurs terres dévastées, et se confondant dans la vie rurale de leurs censitaires, devenus désormais leurs égaux. Combien d'autres, incapables de se livrer aux travaux des champs, s'expatrièrent dans les forêts de l'Ouest. Honneur à ces cœurs élevés et généreux qui, à ce prix même, ont su conserver la foi de leurs pères et la transmettre à leurs enfants! C'est le sacrifice qu'accomplissent depuis des siècles, les fils héroïques de la malheureuse Irlande, et dont nous voyons un exemple si navrant de nos jours, dans la douloureuse agonie de l'infortunée Pologne.

Mais à cette époque même de pénible mémoire qui nous occupe, nos Annales enrégistrent un événement qui fit tressaillir tous les cœurs et releva toutes les espérances. "Le 29 juin de cette année 1766, Mgr. J. Olivier Briand nous est arrivé après vingt et un mois de voyage. Toute la ville est dans une extrême joie de son heureux retour. Le Roi d'Angleterre a enfin accédé à la demande de ses nouveaux sujets, qui lui en auront une éternelle reconnaissance."

Les Ursulines, si dépendantes de l'autorité épiscopale, à laquelle leur supérieur venait d'être promu, devaient avoir une part encore plus intime aux consolations qui inondaient le cœur du peuple.

Pour apprécier la joie et la reconnaissance du pays en cette circonstance, il faut entrer dans un plus ample détail des difficultés qui avaient précédé.

(1) C'est alors, comme on le sait, que des seigneurs eurent à habiter pendant des années le moulin seigneurial, échappé à la destruction ou reconstruit à la hâte;—car par le serment du Test, pas de charge, par conséquent pas d'aisance pour le seigneur canadien-catholique.

Par la capitulation du 8 septembre 1760, on avait garanti aux Canadiens le libre exercice de la religion catholique; mais la clause additionnelle "autant que les lois d'Angleterre le permettront," ne laissait pas d'être inquiétante. "Sans doute, dit M. l'abbé E. A. Taschereau, Recteur de l'Université-Laval, la liberté du culte catholique emportait le droit d'avoir un évêque pour gouverner et recruter le clergé; sans cela, la liberté promise n'eût été que le droit de mourir catholique avec la triste perspective de voir bientôt s'éteindre la foi en Canada: mais l'épiscopat ne se trouvait pas spécialement garanti....."

Le traité de 1763, ayant fait évanouir tout espoir de se rattacher à la France, il n'y avait plus à balancer, "il fallait un évêque au clergé que la mort moissonnait." Les grands-vicaires étaient alors pour Trois-Rivières, M. J. F. Perrault; (1) pour Montréal, M. de Montgolfier, et pour Québec, M. J. Ol. Briand. Ils avaient été nommés précédemment vicaires capitulaires.

Le chapitre s'assembla (2) vers le milieu de septem-

(1) Voici ce que les Annales nous disent de cet homme de Dieu, si digne de partager alors le fardeau du gouvernement spirituel.

"Le 27 février 1774, le diocèse de Québec a fait une grande perte par la mort de messire Jos. Frs. Perrault, chanoine de la cathédrale, G. V. du diocèse et supérieur des communautés religieuses. Il était âgé de 54 ans et en comptait 32 de prêtrise. Ses belles qualités et son rare mérite l'ont fait regretter des grands et des petits; sa piété, sa douceur, son esprit pacifique le rendaient cher à tous. Il a conduit avec prudence et bonté l'église de la Basse-Ville, lui servant de père et de confesseur, étant toujours prêt jour et nuit à assister les sains et les malades. C'était le bras droit et le conseil de notre illustre Evêque. Toutes les maisons religieuses ont eu part à sa bienveillance et à ses libéralités. Une apoplexie et un mal de côté nous l'ont enlevé en huit jours."

(2) Cette assemblée du chapitre se fit à l'Hôpital-Général de Québec, dans la chambre occupée par M. Briand, avec toute la solennité

bre, et le président, M. Briand, ayant proposé à la dignité épiscopale M. de Montgolfier, il fut unanimement élu, et chargé d'aller lui-même en Angleterre, négocier l'existence de l'épiscopat, gardant le secret toutefois sur l'élection qui venait de se faire. Il partit au commencement d'octobre. Que d'ardentes prières montèrent vers le ciel pour la réussite d'une députation aussi importante ! Sur la fin du mois arrivèrent les nouvelles les plus désolantes. " Que nous sommes tristes ! écrivait (1) M. Gravé à M. de Villars. Il y a deux jours que nous reçûmes l'affligeant règlement de la cour qui nous refuse un évêque, comme une chose contraire aux lois de la Grande Bretagne.....Cela ne nous empêchera pas de presser M. le député du peuple, (M. Charest), de partir.....Il part en effet demain..... Depuis le départ de M. de Montgolfier, il y a eu bien du trouble à Montréal. M. Gage, lors gouverneur et depuis quelques jours lieutenant-général du roi dans toute l'Amérique, a fait appeler MM. Peignée, G. V. Favart et Jolivet, pour leur dire qu'il voulait absolument que les mariages des catholiques et protestants se fissent dans l'église par le curé. Ils ont répondu que M. Montgolfier apporterait sur cela des règlements de Rome, auxquels on se conformerait, mais qu'ils ne pouvaient maintenant consentir à ce qu'il demandait.

requise par l'Église. Les membres présents étaient : MM. Briand, Perrault, Resche, de Rigauville et St. Onge ; les autres étaient malades ou en France. M. Etienne Montgolfier, supérieur du Séminaire de St. Sulpice, à Montréal, se trouvait alors à l'Hôpital-Général.

Les chanoines avaient résolu de choisir un évêque, le chapitre étant rentré dans le droit commun par la séparation d'avec la France, où les concordats attribuaient la nomination des bénéfices au roi.

Manuscrit de M. E. A. Taschereau, V. G.

(1) Lettre du 25 octobre, 1763.

A quoi ils ont reçu cette réponse : *Je connais maintenant vos sentiments. La porte du Canada est encore ouverte,* (1) *j'ai votre passe-port tout préparé.* Je ne sais ce que tout cela deviendra....." Dans sa réponse à cette lettre, M. de Villars appuyait sur l'urgente nécessité d'avoir sept ou huit prêtres de France, vu qu'il y avait, à Québec et à Montréal, dix fois plus d'ouvrage qu'on pouvait n'en faire.

Cependant M. de la Corne (2) rejoignait en Angleterre M. de Montgolfier, et les négociations prirent enfin la tournure désirée. Au printemps suivant, ce dernier passait en France, où l'on s'attendait qu'il allait être sacré, quand il lui fut signifié que non-seulement la cour d'Angleterre ne l'agréait pas pour évêque, mais qu'elle exigeait même qu'il se dépouillât de son titre de grand-vicaire.

La haute vertu de M. de Montgolfier lui rendit facile cet acte d'abnégation. Il revint en Canada, et après avoir rendu compte de sa mission, il se hâta de proposer à l'élection du chapitre M. Briand, comme le mieux qualifié pour l'importante fonction d'évêque de Québec. Le gouverneur paraissant favorable, il ne fallait pas laisser échapper ce moment de bon vouloir.

Elu le 11 septembre 1764, et fort de sa confiance en Dieu, M. Briand partit en novembre pour l'Europe, accompagné des vœux d'un peuple "qui, en vérité n'avait fait paraître en rien tant de sensibilité dans

(1) On sait que dans les premières années, le gouvernement avait favorisé de tout son pouvoir l'émigration des personnes influentes de la colonie.

(2) M. de la Corne, doyen du chapitre de Québec, résidait à Paris depuis 14 ans.

la (1) révolution présente, que sur le fait de la religion."

Malgré mainte restriction (2) de la part de l'Angleterre, restrictions où ne perçait que trop la volonté d'établir en Canada la suprématie du Roi, M. Briand put s'entendre avec Rome et sauvegarder les droits du St. Siége. Les négociations durèrent douze mois. Enfin, le 21 janvier 1766, les Bulles furent expédiées, et le 16 mars suivant, M. Briand se faisait sacrer à Paris.

Quelle allégresse à cette nouvelle ! De toutes parts, en Canada, on semblait renaître à la vie ; le chef spirituel, c'était l'ancre de salut à laquelle on allait se rattacher d'une manière désormais inébranlable ; et quand plus tard, Mgr. Briand pourra se féliciter de voir en Canada, sous le gouvernement britannique, la religion plus heureuse et plus libre que dans la France "très-chrétienne" de nos pères, on commencera à entre-

(1) Ces paroles sont extraites de l'adresse des chanoines à la cour d'Angleterre, signée par eux ainsi que par M. Boiret, supérieur du Séminaire, et par M. Récher, curé de Québec. L'adresse, au milieu d'expressions de loyauté bien sincères, laisse voir une fermeté digne, à poursuivre l'objet de leur demande : M. Briand était porteur de cette adresse.

(2) On ne reconnaissait Mgr. Briand qu'aux conditions suivantes : 1o. qu'il ne dépendrait d'aucune puissance étrangère, et n'aurait aucun rapport ni avec Rome ni avec la France ; 2o. qu'une fois ses Bulles reçues, puisque cela lui était absolument nécessaire, il serait censé tirer son autorité de sa place et de son siége. Le désir d'isoler de Rome l'Église du Canada, était la raison pour laquelle l'Angleterre était absolument opposée à un Vicariat Apostolique.

Manuscrit de M. E. A. Taschereau, V. G.

Nous avons longtemps hésité si nous ne donnerions pas tout au long l'intéressant travail de M. le G. V. Taschereau, sur une question aussi vitale pour le Canada, que celle de la succession à l'Episcopat, ces détails étant généralement peu connus.

voir qu'une Providence miséricordieuse pouvait bien avoir été pour quelque chose, dans les malheurs et les longues épreuves qui avaient précédé, et dans le changement de domination qui venait d'avoir lieu.

§ 13.—LES AMIS DU MONASTÈRE SE SUCCÈDENT AU GOUVERNEMENT DU PAYS.

Le général Murray, qui avait si loyalement plaidé la cause des vaincus, (1) était passé en Angleterre, laissant provisoirement l'administration au colonel Irving. En septembre 1766, arriva pour gouverner le pays, un homme aussi remarquable par les qualités de son esprit que par la générosité de son cœur : cet homme était le brigadier-général Carleton. (2) "La joie de son retour a été générale, dit le Récit, sa douceur, sa bonté et son mérite le faisant aimer de tous. Nous souhaitons de tout notre cœur que le Roi nous fasse la grâce de l'avoir longtemps pour gouverneur."

Le ton joyeux du vieux Récit indique assez qu'il s'agit ici d'un ancien ami, bien connu de nos religieuses.

(1) Les compatriotes du général Murray, établis au pays, avaient porté des plaintes à Londres, accusant le Gouverneur d'être l'ami des *papistes* et des prêtres. Naturellement bon, le général Murray sentit vivement ces procédés injustes. Ayant obtenu, au commencement de l'année 1766, un congé d'absence, il fit le voyage de Londres, dans le but de s'expliquer avec le ministère colonial sur les causes en litige au gouvernement du pays. Pour trancher plus lestement la difficulté, on nomma presque aussitôt un nouveau gouverneur pour le Canada, et l'on combla d'honneurs le général Murray. En 1781, il était gouverneur de Minorque. Ce brave et bon soldat mourut en 1794, près de Londres où il résidait alors, et fut enterré à Westminster.

(2) Ce gentilhomme descendait d'une famille très-ancienne du comté de Cornouailles, en Angleterre. Après avoir fait de bonnes études dans les premières écoles de Londres, il entra au service, et il

En effet, Sir Guy Carleton avait été abrité et soigné au vieux cloître, aux jours de son occupation militaire après le grand siége.

Jamais peut-être, gouverneur anglais n'a connu autant que lui le secret de prouver aux Canadiens qu'il les aimait. Encore plus que le général Murray, il souffrait de se voir les mains liées par le gouvernement civil inauguré ici après le traité de Paris. Désespérant de voir amener à heureuse fin les débats qui agitaient les ministres et le parlement d'Angleterre, au sujet des lois qu'il était opportun de donner à la nouvelle colonie, Guy Carleton fit voile pour l'Europe, en 1770, laissant comme administrateur le président du conseil, M. H. T. Cramahé. Ce ne fut qu'après quatre années d'assiduité et d'instances auprès du gouvernement impérial, que cet infatigable ami des Canadiens gagna leur cause. Quoiqu'on le pressât à plusieurs reprises de revenir en Canada, il ne voulut jamais y consentir qu'il ne pût apporter aux sujets français de Sa Majesté Britannique, l'assurance d'une entière liberté pour le maintien de leur religion, de leurs institutions, de leur langue et de leurs lois.

se distingua tellement par sa vaillance, qu'à l'âge de dix-huit ans, il était lieutenant-colonel. En 1758, il fut nommé en qualité de quartier-maître-général sous Amherst, dans l'expédition de Louisbourg. L'année suivante, il occupa le même grade sous le général Wolfe, et devint brigadier-général, après la première bataille des Plaines.

De retour en sa patrie, après cette aventureuse campagne de la conquête, le jeune brigadier devint baronnet; il fut comblé d'honneurs, et le comte d'Effingham lui donna en mariage sa fille, lady Maria, depuis si bien connue au Monastère.

Sir Guy Carleton gouverna la colonie de 1766 à 70, et une seconde fois, de 1774 à 78. Il revint sous le titre de lord Dorchester, et gouverna de 1786 à 91, puis une quatrième et dernière fois, de 1793 à 95. Cet ami des Canadiens mourut en 1808, à l'âge avancé de 83 ans.

Que l'on se figure l'accueil qui fut fait à ce digne défenseur de la plus sainte des causes, à son arrivée en 1774 ! Plus que jamais la joie fut générale. Cette allégresse retentit même jusqu'en France. " Je vous félicite, écrivaient les Ursulines de Paris, je vous félicite d'avoir un si bon Prélat et un si bon Gouverneur."

Ce gouverneur bienveillant, que la Grande Bretagne mit à quatre différentes reprises à la tête du pays, eut aussi ses difficultés et ses tribulations. Au reste, les rapports du gouverneur et de son estimable famille avec notre maison, nous donneront occasion d'en parler de nouveau.

Il est beau de constater ici comme le cœurreconnaissans des Canadiens s'est plu à attacher le nom de ce gouverneur chéri à différentes constructions ou à différentes localités importantes dans le Bas-Canada. Pour ceux qui entrant dans le golfe St. Laurent, pénètrent dans la grandiose Baie des Chaleurs, un des premiers noms qui viennent frapper leur oreille, c'est celui de Carleton donné à un village destiné à devenir très-florissant.

Si le voyageur continuant sa route, se rend à Québec, et qu'il désire contempler la magnifique chûte de Montmorency, il aura à passer sur le pont Dorchester qui relie la ville aux belles campagnes de la Canardière et de Beauport.

Si remontant la belle vallée du St. Laurent jusqu'à Montréal, il détourne ensuite sa course pour se rendre aux Etats-Unis par la rivière Richelieu, il devra s'arrêter à St. Jean Dorchester. Il y a aussi près de Québec le comté Dorchester. Ainsi donc les frontières du Bas-Canada, et le cœur en quelque sorte de la

province sont protégés par les différents noms de ce bon, intelligent et dévoué gouverneur.

§ 14.– LE JUBILÉ DE 1758 TRANSFÉRÉ À L'ANNÉE 1767.—MGR. BRIAND DANS SES RAPPORTS AVEC NOTRE MONASTÈRE.

Mgr. Briand était arrivé d'Europe, les mains pleines de bénédictions. La première grâce qui consola le peuple de ses longues souffrances fut celle du jubilé Les Annales nous en donnent le détail dans les termes suivants. " Mgr. nous a apporté à son retour les grandes indulgences du Jubilé de 1758, que nous n'avions pu gagner alors à raison de la guerre qui désolait le pays. N. S. P. le Pape à autorisé notre digne Prélat à nous accorder ce bienfait cette présente année 1767. Le son des cloches de toute la ville a annoncé cette grande grâce le 14 mars, à 6 heures du soir, pendant un quart d'heure. L'ouverture du Jubilé a été faite le 15, jour où s'est trouvée cette année la fête de St. Joseph. Il doit durer jusqu'au 29. Le salut du S. S. et le *Te Deum*, chanté au son de toutes les cloches, en feront la clôture. Les conditions prescrites sont une aumône, une visite à l'église, et trois jours de jeûne. Les prières ont été à la dévotion des fidèles."

Maintenant, parlons plus particulièrement des rapports de Mgr. Briand avec notre Monastère. Ancien supérieur de notre communauté, son caractère épiscopal lui donnait un double titre à la vénération de ses filles, et semble aussi avoir rendu son cœur deux fois paternel, selon l'expression du Récit.

Il serait impossible d'énumérer toutes nos obligations envers ce digne prélat, qui ne négligeait aucune occasion d'assurer la prospérité tant spirituelle que temporelle de notre maison. On le voit accourir à

toutes les fêtes (1) de l'ordre; il fit à deux reprises la visite épiscopale, parcourant toutes les dépendances du Monastère, s'enquérant des besoins de la communauté, et devinant ceux que par délicatesse on ne lui dévoilait pas.

C'est surtout en entrant dans le détail des réparations faites alors à notre maison, que nous avons lieu d'admirer la sollicitude du saint évêque ; il voulut défrayer lui-même, en tout ou en partie, ces dépenses auxquelles la communauté était impuissante à satisfaire. Ainsi, le rétablissement de la maison des externes, inhabitable depuis le siége ; les réparations aux murs de cloture, aux bâtiments de la basse-cour, en 1767 et 68 ; le renouvellement du plancher et des marches du sanctuaire, (2) en 1772, tout cela ne fut effectué que moyennant les encouragements et les largesses du digne Prélat. Lui-même pourvut au rétablissement du confessionnal et à la construction de la chambre des portières, ce qui lui coûta 1380 liv. Si ces dépenses étaient grandes pour Mgr. Briand, les résultats pour nous en étaient inappréciables.

Aussi délicat que généreux dans ses offrandes, le bienfait se montrait souvent, aux cœurs attendris, avant le bienfaiteur. C'est ainsi que visitant un jour la Com-

(1) A la St. Joseph en 1768, "Mgr. voulut lui-même nous chanter la grand'messe, embellissant cette grande fête de l'ordination d'un prêtre dans notre église, (M. Pierre Gibault). Nous obtînmes la permission de chanter la messe en plain-chant."

(2) Les Annales disent à cette occasion : "Le 26 avril, Mgr. a permis de transporter le S. S. dans notre chœur, et la sainte messe s'y est dite jusqu'au 7 mai. Mgr. a bien voulu ajouter à cette précieuse consolation celle de venir offrir au milieu de nous le S. Sacrifice le 5 du même mois de mai, jour de la conversion de notre B. Père St. Augustin."

munauté après la guerre des Bostonnais, et ayant remarqué que l'aîle St. Augustin était considérablement endommagée, surtout la partie sud, où se trouvait une belle classe autrefois occupée par les Dlles. pensionnaires, il fit observer aux religieuses qu'une réparation était absolument nécessaire.—" Il est vrai, Mgr. répondirent celles-ci, mais les fonds manquent.—Eh bien ! chères filles, repartit le Prélat, la Providence y pourvoira." Le lendemain, des ouvriers se présentaient de la part de Mgr. avec ordre de réparer les dommages, ce qui coûta 1140 liv.

Quoique le langage des actes soit le plus sûr, on aimera aussi à voir avec quelle cordialité, quelle bienveillance le généreux évêque correspondait, dès le commencement, avec les membres de son troupeau cloîtré. En décembre 1766, confirmant les élections, Mgr. Briand répondait comme suit, à la Mère Davanne de St. Louis de Gonzague.

" J'ai reçu, notre très-chère fille, la liste que vous m'avez envoyée des officières de votre maison et je l'approuve de tout mon cœur. Marquez-leur, je vous prie, combien je suis sensiblement touché de la vertu dont vous me parlez et qu'elles ont fait paraître, par l'esprit religieux avec lequel elles ont accepté les différents emplois auxquels l'obéissance les a appliquées. En vérité, ma chère fille, si je ne vaux rien, j'ai au moins cela de bon, que j'aime et j'estime les personnes qui valent quelque chose, et que je regarde comme d'un grand prix une religieuse qui est ce qu'elle doit être. Je n'en connais point d'autre chez vous ; priez-les de m'aider à aimer Notre-Seigneur et à le faire aimer. Je vous assure que les âmes consacrées à Dieu sont toujours au premier rang, parmi celles que je suis obligé de lui présenter au saint autel.

" Je suis bien charmé de la bonne volonté de la Mère Assistante. (1) Je vous exhorte à être bien unies l'une et l'autre, la

(1) La Mère M. Antoinette Poulin de St. François.

gloire de Dieu et le bien de votre maison en seront mieux procurés. J'ai la consolation de voir que vous êtes deux bons esprits; c'est Dieu qui vous les a donnés. Vos cœurs aussi sont également bons; mais il n'est pas des cœurs comme des esprits, ceux-ci ne changent pas pour l'ordinaire ; ceux-là, au contraire, peuvent se perfectionner. Je prie le Seigneur qu'il vous remplisse toutes de plus en plus de son amour, et soyez persuadées qu'il n'est personne au monde qui ait plus d'estime et plus d'affection pour vous en Notre-Seigneur que votre évêque."

En date du 25 février 1768, où se terminait la première visite épiscopale de Mgr. Briand, les Annales disent : " Mgr. notre illustre prélat nous a fait la grâce de commencer la visite de notre communauté. Sa Grandeur a eu la bonté de nous dire la sainte messe pendant les six jours qu'a duré cette visite, après quoi il passait au parloir pour parler aux religieuses, ce qu'il a fait avec une charité parfaite et pleine satisfaction de notre part. L'exhortation par laquelle il a terminé cette visite a été si gracieuse et si pleine de douceur, qu'elle a rempli nos cœurs d'amour de Dieu et d'un nouveau zèle pour sa gloire. Ce digne Pasteur nous a assuré que malgré les dérangements et désordres de la guerre, il avait remarqué dans notre maison beaucoup de piété et une régularité aussi grande que par le passé. Il nous a souhaité mille bénédictions, pour conserver jusqu'à la fin des siècles l'esprit que nous avons reçu de nos premières Mères. Dieu nous en fasse la grâce ! "

Après avoir terminé ici ces pieux exercices, l'infatigable prélat allait en faire autant dans toutes les communautés de son vaste diocèse, répandant partout, avec le pain de la parole de Dieu, tous les secours temporels dont il pouvait disposer.

Par la lettre de Mgr. Briand à notre communauté, à l'issue de sa visite épiscopale, au printemps de 1772, il nous a paru que si ses procédés avaient pour premier mobile la noblesse et la générosité de son cœur, ils lui étaient aussi suggérés par une estime réelle pour la communauté que la Providence divine l'avait appelé à diriger dans la voie des parfaits. Voici cette lettre :

" La confiance que vous nous avez marquée, nos très-chères filles, dans cette visite, exige également de nous un retour de confiance. Vous attendez avec empressement, (j'ai tout lieu de le penser de votre vertu), que je vous fasse part de mes observations sur l'état de votre maison quant au spirituel. Je dois vous dire que j'ai été consolé, édifié et charmé : si l'on m'a découvert quelque chose à améliorer, je n'en ai été que plus persuadé de la délicatesse de vos consciences, de votre zèle pour le bon ordre et le maintien de la régularité, et de votre ardeur pour la perfection chrétienne et religieuse. Je n'en ai été que plus convaincu que vous n'avez point perdu l'ancien esprit de la maison, qui a toujours été la bonne odeur de Jésus-Christ dans cette colonie, et que vous continuez d'être une communauté digne de la vénération, de l'estime et de toute l'affection d'un évêque. C'est le propre des bonnes âmes de s'alarmer aux moindres apparences du mal : les plus légers changements, les plus petites omissions, les moindres innovations les font trembler, et elles ont raison, car ce sont les petits désordres qui ont été la source de la décadence des ordres religieux. Notre-Seigneur nous dit dans l'Evangile que celui qui est infidèle dans les petites choses, le sera bientôt dans les grandes. Ainsi, nos très-chères filles, si le malheur des temps a fait quelques brèches, elles seront bientôt réparées. Le mal, si l'on peut appeler mal un moindre bien, n'est sûrement ni grand, ni général ; il ne nous a point paru de nature à mériter des ordonnances consignées dans vos régistres.

" L'excellence de votre institut vous est connue ; *Celui-là sera grand*, dit Notre-Seigneur, *qui gardera et enseignera la loi de Dieu.* Vous ne sauriez donc vous y appliquer avec trop de zèle et suivre avec trop de scrupule les réglements qui vous ont été donnés sur cet emploi.....

" Croyez, nos très-chères filles, à l'estime que je fais de votre institut, par lequel vous partagez le fardeau que le Seigneur m'a imposé."

Tel était ce prélat au cœur si sensible et si bon, et qui disait de lui-même sur la fin de sa laborieuse et utile carrière : " De ma vie, je n'ai craint homme ; je

me reproche même, à présent que je suis aux portes de la mort, de ne pas assez craindre Dieu, mon redoutable juge ; je sais *aimer* mais non *craindre.*"

§ 15.—BÉATIFICATION DE STE. ANGÈLE.

Plus de deux siècles et quart s'étaient écoulés depuis que Ste. Angèle (1) brillait au ciel de cet éclat particulier promis à ceux qui auront enseigné leurs frères ; sa Compagnie s'était étendue avec une rapidité étonnante dans toutes les contrées de l'Europe jusqu'à l'Archipel ; l'Amérique même s'était ouverte à plusieurs maisons de son ordre, et cependant, l'illustre Fondatrice ne jouissait pas encore du titre de Bienheureuse. La voix du peuple, il est vrai, l'avait dès sa mort canonisée ; on lui rendait même en certains endroits un culte public, tandis que le grand archevêque de Milan, St. Charles Borromée, déclarait ouvertement, à Brescia, qu'Angèle méritait d'être portée par le siége apostolique sur le catalogue des Vierges saintes. Mais il fallait quelque chose de plus, il fallait la grande parole par excellence, la parole authentique de ce siége apostolique.

Ce fut justement à l'époque où l'on entretenait tant de craintes au sujet de la Religion en ce pays, que Dieu ménagea à nos Mères cette intime consolation.

Une enquête avait d'abord été faite à Brescia sur le bruit de la sainteté, des vertus et des miracles d'Angèle Mérici, et sur les honneurs que déjà on lui rendait. Une seconde enquête fut ensuite faite par l'autorité de l'Officialité de Rome, et le 13 août 1763, S. S. Clément XIII, nommait une commission chargée de rapporter

(1) Ste. Angèle avait terminé son laborieux pélerinage le 27 février 1540.

cette affaire. Enfin le 30 avril, (jour si cher à cette maison et où nous espérons fêter un jour notre Fondatrice particulière,) le 30 avril 1768, à la demande réitérée de l'épiscopat et de tout l'ordre de Ste. Ursule, le même Saint Père proclama Bienheureuse, celle qui, toute sa vie, n'avait cherché que l'oubli et le mépris du monde. C'est ainsi que Dieu accomplit souvent, dès ici-bas, cette promesse consolante : " Celui qui s'humilie sera exalté."

Cette nouvelle de bon augure répandit une joie bien pure et bien vive, et la fête de la Bienheureuse, fixée au dernier jour de mai, fut grande et solennelle dans toutes les maisons d'Ursulines. Deux communautés cependant, la plus illustre et la plus lointaine, furent contraintes de comprimer en partie les élans de leur joie. Les Ursulines de Paris, dans la capitale même du royaume Très-Chrétien, ressentaient déjà les effets de la philosophie révolutionnaire ; à une époque qui tendait à tout matérialiser, elle ne purent qu'à " petit bruit," entrer en communication avec le monde surnaturel ; les Ursulines de Québec, au contraire, se trouvaient sous un gouvernement étranger à la foi, mais leur liberté était réellement plus grande ; (1) l'extrême

(1) Notre Mère Ste. Etienne écrivait à Paris en 1767 : "Les gazettes de France nous affligent beaucoup au sujet de la Religion ; quoique nous soyons *despatriées* par le malheur des temps, nos cœurs sont toujours bons Français, c'est ce qui nous rend doublement sensibles à la décadence de cette chère patrie. Je dirais qu'il faut autant être en Canada, où nous jouissons de la plus grande tranquillité. Nous ne sommes inquiétées en rien par rapport à la Religion, sous un gouverneur qui charme tout le monde par sa douceur et sa modération, et avec un évêque qui fait le bonheur et la consolation de son troupeau. Si l'argent était moins rare et tout moins cher, nous serions très-bien...."

Notre Mère St. Louis de Gonzague répondait aux Ursulines de

pauvreté seule mettait obstacle à la magnificence extérieure, qu'il est si naturel à la piété de déployer en pareille circonstance. Le cœur toutefois n'en fut pas moins ardent, ni le concours des pieux amis moins unanime.

" Le 17 mai, 1769, disent les Annales, nous reçûmes de Rome une indulgence plénière, tant pour les séculiers que pour les religieuses, à l'occasion de la Béatification de notre Bienheureuse Mère Angèle Mérici. Nous en avons eu la solennité le 31 mai, jour assigné pour gagner l'indulgence. Mgr. nous fit la grâce de nous dire la sainte messe et de communier la communauté. Nous chantâmes la grande messe en plainchant. M. Perrault, G. V. y officia avec les cérémonies de première classe. Le panégyrique fut fait avec succès par le R. P. Le Franc, S. J. Notre cloche avait annoncé à toute la ville cette grande fête ; elle fut terminée par un *Te Deum*, qui se chanta à la fin du salut."

Paris, en 1768 : "....Selon ce que vous me marquez et d'après les connaissances que nous avons eues d'ailleurs, il y a bien du trouble dans Paris : on s'efforce de persécuter les communautés religieuses, nos RR. PP. Jésuites en sont un triste exemple. On nous a dit que vous n'aviez fait la fête de notre B. Mère Ste. Angèle qu'à petit bruit. Si cela était, votre gêne serait grande ; nous n'éprouvons rien de semblable de la part des Anglais." "...La Religion est parfaitement tranquille à présent, répétait-elle en 1770 ; ceux qui veulent s'en écarter, c'est qu'ils le *veulent*...."

La Mère dépositaire des Ursulines de Paris, félicitant nos mères de la paix dont elles jouissaient ainsi que le pays : " Dieu vous y conserve, ajoutait-elle. Quant à nous, nous avons grand besoin de la miséricorde et protection de Notre-Seigneur. Le Roi a tenu sont lit de justice hier, le 11 du présent mois, (juillet 1769), pour faire passer plusieurs édits. On prétend qu'il y a plusieurs nouveaux impôts. Nous sommes dans un temps bien critique et bien triste ; la Religion diminue tous les jours...."

Une lettre de notre mère St. Louis de Gonzague, en date du 1 août 1769, est encore plus explicite sur cette heureuse circonstance.

" Ma très-révérende Mère,—Je souhaite que cette lettre vous soit rendue aussi heureusement que la vôtre m'est parvenue par M. Berthelot, le 30 mai, lorsque nous chantions les premières vêpres de notre Bienheureuse Mère Angèle, dont nous avons fait la fête avec toute la solennité possible. Mgr. l'avait fait annoncer au prône afin que tous les fidèles pussent participer aux Indulgences : (1) ce qui a eu le plus heureux succès, chacun s'empressant de venir partager la joie qui s'était emparée de nos cœurs, ainsi que la dévotion qui nous faisait implorer avec ardeur l'assistance de cette chère Fondatrice. Des personnes importantes se sont même fait transporter dans notre église, pour obtenir d'elle quelque puissant secours dans leurs maux. Tous les corps ecclésiastiques, réguliers et séculiers, Mgr. en tête, sont venus dire la sainte messe. Le R. Père LeFranc, Jésuite, fit un très-beau sermon : quoiqu'il n'eût eu que trois jours pour s'y préparer, il satisfit pleinement son auditoire, ce bon père ayant beaucoup de facilité à s'expliquer et énoncer en chaire. Si par hasard, ma chère Mère, il se présente quelque occasion favorable, envoyez-nous, s'il vous plaît, quelques médailles et estampes de cette bienheureuse Mère, ainsi que sa grosse vie...."

Quelques mois après cette consolante solennité, on trouve une

(1) La fête de Ste. Angèle se trouve souvent remise à raison de l'octave de la Pentecôte. La mère de l'Enfant-Jésus, écrivant aux Ursulines de Paris en 1771, disait : " Nous apprenons par votre lettre ce que jusqu'ici nous avions ignoré, au sujet de la fête de notre B. Mère Angèle : c'est-à dire que nous ne pouvons gagner l'indulgence que le 31 mai, et qu'il n'y a que la fête et l'office qu'on puisse transférer, quand, au 31 mai, il arrive une fête plus considérable. Pour cette année, n'ayant reçu votre lettre qu'à la fin juin, Mgr. nous permit d'en faire la fête pour la dernière fois le 10 juillet : et comme il avait plusieurs indulgences dont il pouvait disposer, il nous fit la grâce de nous en accorder une ce jour-là, ce qui rendit la fête des plus solennelles.

novice du nom de la bien-aimée Fondatrice. La dévotion à la Bienheureuse paraît avoir été grande dans le pays ; il est fait mention entr'autres, de neuvaines publiques en son honneur, pour être délivrés des calamités qui accablaient alors le peuple.

En 1772, nous lisons dans une lettre de la Mère de l'Enfant-Jésus à la Mère Ste. Ursule, Sup. des Ursulines de Paris: " Nous avons appris, par nos Srs. de la Martinique, la canonisation de notre sainte mère Angèle. Nous espérions recevoir par vous, chère Mère, la confirmation de cette nouvelle, et en même temps, une Bulle, que nous croyons absolument nécessaire pour célébrer cette réjouissante fête. Nos religieuses de la Martinique en ont fait une des plus magnifiques ; quant à nous, nous tâcherons, lorsque le temps en sera venu, d'en faire la solennité avec toute la ferveur et la dévotion qu'il nous sera possible, mais pour de magnificence extérieure, il y faut renoncer, nous ne sommes nullement en état."

Nous n'avons pu découvrir la cause de cette méprise, au sujet de la canonisation de Ste. Angèle. Le mot a-t-il été écrit par inadvertance au lieu de Béatification, par les Ursulines de la Martinique ? C'est ce que nous sommes portée à croire. Laissons à nos SS. PP. les Papes Pie VI et Pie VII, à s'occuper de réaliser des prévisions si chères ; en attendant, faisons connaissance avec les généreuses jeunes Dlles. qui viennent se joindre à la famille de la glorieuse Angèle, pour perpétuer son œuvre dans notre Monastère.

§ 16.—LES PORTES DU NOVICIAT OUVERTES.

En reportant notre pensée vers ces années de guerre, si fécondes en mécomptes de toute espèce, nous trouvons qu'au Monastère aussi il y avait souffrance, gêne et disette ; disette, hélas ! non seulement des premières nécessités de la vie, mais encore de cet élément indispensable à l'existence des cloîtres, disette de sujets pour soutenir l'œuvre dans l'avenir. Ce n'est pas que la vocation religieuse, ce feu sacré, si l'on peut

s'exprimer ainsi, eût disparu de notre heureux pays ; non, jamais encore il ne s'est éteint sur ce sol vierge des impiétés révolutionnaires ; mais il était caché sous le boisseau, en attendant le jour du Seigneur.

Pendant neuf années entières, les portes de notre noviciat ne s'étaient donc ouvertes pour aucune jeune fille, soit de Québec, soit des campagnes environnantes ; redoutant les éventualités de la guerre, les parents comme les religieuses leur en refusaient également l'entrée. Enfin, les plus mauvais jours passés et la paix faite, les Ursulines songèrent à recruter leur famille claustrale. Ce n'était pas sans besoin, car leur nombre était extraordinairement réduit. "Nous ne sommes de Communauté que dix-huit, et huit converses, écrivait en 1770, la Mère St. Louis de Gonzague. Cela vient de ce que nous avons été deux ans (1) le Noviciat fermé, ne voulant pas recevoir de sujets afin de n'être pas trop surchargées, dans la crainte où nous étions d'abandonner la partie. Notre noviciat se compose actuellement de deux professes et trois novices de chœur, deux professes et une novice converses. Je ne compte point trois professes qui doivent entrer dans ce mois et en l'autre à la Communauté, et se trouver tout de suite membres du chapitre, ayant perdu depuis le siége grand nombre de religieuses. Aujourd'hui, il se présente plusieurs sujets, mais il faudrait tout leur donner, c'est ce que nous ne sommes pas en état de faire, ayant avantagé le plus grand nombre de celles que nous avons présentement. Ce sont, du reste, des sujets qui nous feront plaisir, tant pour le caractère que pour la vertu, qu'elles paraissent prendre à cœur, et leur capa-

(1) Les dernières novices admises avaient fait profession en 1758, et elles terminèrent leur noviciat en 1762.

cité pour toutes choses. Il vaut mieux être moins et que les personnes soient capables."

Hâtons-nous de nommer ces aimables novices dont on dit tant de bien, et qui inaugurèrent si dignement la nouvelle ère de la Domination anglaise.

Ces trois professes à la veille d'entrer à la Communauté pour être aussitôt du chapitre, étaient :

Mlle. Cath. Françoise Besançon, fille de M. G. J. Besançon, marchand de Québec, et de Mme. C. F. du Bled. St. Joseph lui ouvrait les portes du Noviciat pour la grande solennité du 19 mars, 1764, comme pour assurer à nos Mères qu'il serait toujours le protecteur de cette maison qu'il avait fondée : aussi, la première novice sous la Domination anglaise fut-elle heureuse de porter en religion le nom béni du glorieux Patriarche.

Au mois de mai de la même année (1764), Mlle. M. A. Louise Taschereau, fille de M. Thomas Taschereau, conseiller au Conseil Supérieur et Trésorier de la Marine en ce pays, et de Mme. M. Claire Fleury de la Gorgendière. Sous le nom de St. Francois-Xavier, cette vénérable Mère a perpétué jusqu'à nos jours des traditions précieuses ; nous en parlerons plus tard.

Le 18 août suivant, Mlle. Marie Joseph Blais, fille du capitaine Michel Blais, de St. Pierre, et de Mme. Marie-Françoise Lisotte. Elle prit l'habit et fit profession sous le nom de St. Michel.

Les deux professes qui se trouvaient encore à goûter les douceurs du berceau de la Religion étaient : la première, Mlle. M. Geneviève Cureux de St. Germain, en religion de Ste. Pélagie ; elle était fille de M. Ls. Cureux de St. Germain, bourgeois de Québec, et de Mme. Anne La Roche, et était entrée en 1765.

La seconde était Mlle. Marguerite Blais, sœur de la précédente du nom. Elle entra au printemps de 1768, et porta le nom du patron de sa paroisse natale, St. Pierre.

Nommons maintenant trois autres novices pour qui le ciel réservait en temps et lieu le précieux voile noir.

Le 15 janvier 1769, Mlle. M. Jeanne Papin, fille de M. O. Papin-Baronet, négociant de Québec, et de Mme. Cath. Guichard. Elle prit le nom de St. Olivier à sa vêture.

Le 2 août suivant, Mlle. M. Lse. Ignace des Roches, fille de M. Etienne des Roches, marchand de Québec, et de Mme. M. Gabrielle Aubain-de-l'Isle. Elle eut le bonheur de porter la première le nom de notre Bienheureuse Mère Angèle, dont on venait de solenniser la fête.

Le 10 juillet 1770, Mlle. M. Marguerite Marchand, fille de M. Louis Marchand, négociant de Verchères, et de Mme. Marguerite Boucher de Niverville. C'est cette Mère Ste. Ursule dont nous avons nous-même tant entendu parler, et qui se présentera plus tard sous des circonstances bien touchantes.

Ces trois aimables novices étaient dans toute la fraîcheur de la jeunesse, la première n'ayant que dix-huit ans, la seconde, seize, et la troisième, quinze. Il nous reste encore trois entrées à consigner.

Le 12 septembre 1773, Mlle. Marie Amable Dubé, en religion, de St. Ignace, fille de M. J. B. Dubé, bourgeois de Québec, et de Mme. M. Anne Rassette. Cette vénérable mère, avec laquelle nous avons si souvent conversé, était née en 1751. Elle prolongea sa carrière jusqu'en 1839, ayant passé plus de 65 ans au service de Dieu. Selon le terme ordinaire, elle eût

dû prononcer ses vœnx le 14 décembre 1775 ; mais les circonstances de la guerre firent remettre à l'été suivant la cérémonie de sa profession. Elle échappa comme par miracle, à l'époque du siége. En effet, elle se trouvait à entrer dans la salle du noviciat au moment où le premier boulet atteignait cette partie du Monastère. Par une Providence particulière, le projectile s'abattit à ses pieds sans lui faire le moindre mal. Dieu la destinait à transmettre à notre génération les traditions du passé.

Le 19 mars 1774, Mlle. Marie Joseph Lafontaine, fille de M. Pierre André Lafontaine, bourgeois de Québec, et de Mme. M. Thérèse Chevalier. Le Régistre remarque que ce fut M. Roy, son beau-père, qui paya sa dot. Elle porta le nom de Thérèse de Jésus.

Au milieu des rumeurs de la guerre américaine, dans l'été de 1775, arrivait au Monastère Mlle. M. Apolline Marchand, sœur de la précédente du nom. Elle prit à sa vêture le nom de St. Louis.

A l'époque où entrait cette dernière novice, la Mère St. Louis de Gonzague écrivait en France : " Nous sommes vingt du chapitre. Il y a au noviciat deux professes, deux voiles blancs et une postulante, le tout de chœur. Nous les admettons encore au conclave au sortir du noviciat. Il se trouverait des vocations, (1) mais les talents ne sont pas assez remarquables pour les recevoir sans qu'elles apportent de quoi soutenir la communauté. Aujourd'hui, il faut beaucoup examiner, et tolérer sur le temporel, les familles ayant été ruinées et les santés étant très-faibles."

(1) Dès 1768, on écrivait de Paris: " Les sujets par tous les couvents sont de plus en plus rares, les santés très-délicates. Il faut adorer les desseins du grand Maître et le bénir de nous avoir appelées à son service."

§ 17.—LE SECRET DE SUBSISTER DANS LA DISETTE ;—CORRESPONDANCE DE 1764 À 1774.

Notre correspondance donne, sur l'époque si peu connue que nous traversons, des détails qui pourront intéresser nos lectrices comme ils nous ont intéressée nous-même. Nous ne ferons guère que leur mettre sous les yeux le texte original. On aime à entendre ces voix d'outre-tombe, nous ramenant à des temps qui ne sont plus ; d'ailleurs, c'est souvent dans l'intimité d'une correspondance, que se trouve le tableau le plus naïf des sentiments et des impressions du moment.

D'abord par rapport à la gêne pécuniaire occasionnée ici par le changement de gouvernement, et par la banqueroute presque générale en France : " Que faire avec un papier qui n'a plus de cours ? écrivait-on. Tristes circonstances où nous réduisent les suites de la guerre ! Les particuliers en sont là aussi bien que nous....."

Pour surcroit d'embarras, le roi de France exigeait sans cesse de nouvelles réductions sur les fonds dus aux habitants de la colonie. Un fragment de lettre de M. l'abbé de l'Isle-Dieu, (1) dont la date doit être de 1764, éclaircit assez bien cette question.

" Je suis très-touché, Madame, de tout ce que vous me dites d'obligeant, au sujet du peu que j'ai pu faire pour votre respectable Communauté et pour celles du diocèse. Et si je regrette quelque chose, c'est que les circonstances présentes s'opposent à ce que je puisse vous procurer de nouveaux secours, et que tout ce qui me reste à faire est, si je le peux, de procurer aux créances que vous avez sur le Roi, le meilleur sort possible, malgré les

(1) M. de la Rue, abbé de l'Isle-Dieu, en 1763, était depuis trente ans Vicaire-Général des Evêques de Québec, à Paris. Nos Annales disent : " Nous avons reçu de M. de l'Isle-Dieu, en 1759, par aumône du clergé de France, 500 liv. ; en 1760, du même clergé, par les mains de M. Briand, G. V. de Québec, 1000 liv. ; en l'année 1762, 800 liv., ce qui fait la somme de 2,300 liv."

réductions déjà prononcées par les édits et déclarations du conseil d'état de Sa Majesté.

" Je dis, si je le puis, car en vérité, sans cela, je vois toutes les communautés du diocèse accablées de dettes forcées, et entièrement ruinées par celles qu'elles ont contractées pour la subsistance des troupes du Roi, pour laquelle on a enlevé, chez elles, ce qu'elles avaient de bestiaux, de farines et d'autres commestibles, sans compter ce qu'elles ont été obligées d'acheter pour nourrir les malades dont leurs maisons étaient surchargées. Toutes représentations également fondées sur la justice et l'équité, comme sur la plus exacte vérité, et dont je n'omettrai aucune des circonstances qui pourront les faire valoir auprès du Roi, des ministres, et des commissaires établis pour le visa et la liquidation des différentes espèces de papiers, qui appartiennent aux différentes communautés du diocèse et aux autres corps ecclésiastiques.

" Venons présentement, Madame, à ce qui vous regarde personnellement et en particulier. Vous trouverez ci-joint, 1° un Bordereau des Ordonnances que vous m'aviez adressées, et dont le montant était de 11,000 liv., que vous trouverez réduites des trois-quarts, et par conséquent, (je frémis en vous le disant), réduites à 2,750 liv.; 2° Vous trouverez également dans cette lettre, un second Bordereau des nouvelles Ordonnances ..... qui monte encore à plus de 8,000 liv., qui se trouveront réduites à 2,000 dont vous aurez l'intérêt à quatre pour cent.

" Ainsi, vous voyez, Madame, que vous éprouvez deux sorte de déductions: 1° Celle de votre capital à un quart de sa première valeur intrinsèque; 2° celle de vos intérêts à quatre pour cent au lieu de cinq ....

" Je vous assure, Madame, que je travaille actuellement à un mémoire tendant à faire payer en plein les communautés du diocèse me paraissant juste que ceux qui les ont ruinées pour s'enrichir et perdre nos colonies, payent les dettes qu'ils leur ont fait contracter; et quand ils seraient moins riches de trois à quatre cent mille liv., ce ne sera pas un grand mal, surtout ce sieur Cadet, qui était originairement un homme de *caille*, et qui se trouve encore à figurer en France, où il tient une maison et un

assez gros état de dépense, à deux lieues de Paris, où il a deux commis dont le premier est à 1,800 liv. d'appointements et sa table, pour arranger ses affaires. Et de vous à moi, Madame, si les autres ne sont pas en France, ils n'en font pas moins figure. . ." Le second feuillet de la lettre manque. La charité a-t-elle voulu cacher des révélations pénibles ? Nous sommes portée à le croire.

Pour revenir à la question, l'on n'était pas encore au bout des déductions. En 1766, le roi demandait un quinzième sur les rentes. " Le clergé de France a donné 4 millions pour le rachat de ce 15e, en faveur des communautés religieuses ; mais n'étant plus du royaume, ajoutaient les Ursulines de Paris, vous n'êtes pas comprises dans cet accord. . . ."

Que faire, en pareille conjoncture ? Quel secret pour vivre sans argent et avec des terres dévastées ? On trouve dans nos correspondances deux genres d'industries qui furent certainement d'une grande ressource. Celle qui d'abord réussit le mieux fut la broderie sur écorce. " Nous n'avons d'argent, disait la mère Wheelwright de l'Enfant-Jésus, que celui que nous gagnons aux petits ouvrages en écorce, que nous vendons bien cher à MM. les Anglais. . . ."

Un peu plus tard, vers 1768, il est souvent question d'ouvrages de dorerie. . " Je ne puis que crier vers vous, ma chère Mère, dans le besoin où nous sommes de bol d'or en assiette. Sans ce dernier article, nous ne pouvons faire aucun ouvrage de dorerie, qui nous est fort lucratif. . . . Il nous faudrait aussi, ma chère Mère, de l'argent en feuille, n'étant pas possible d'employer celui des Anglais, qui est aux trois quarts faux. . . ."

Un trait qui, de tout temps, nous paraît bien caractéristique chez nos Mères, c'est l'horreur des dettes. A la vérité, dans les premiers temps, il n'y avait pas eu moyen d'y échapper.—" Nous " ne manquons pas de dettes et même de bien considérables," disait en 1761, la Mère de l'Enfant-Jésus. Cependant, on fit si bien, et les personnes en charge administrèrent avec tant d'économie le temporel, que déjà, en 1766, notre Mère Dépositaire écrivait aux Ursulines de Paris. Nous nous soutenons sans être endettées. Nous avons en cela bien de l'avantage sur les deux

hopitaux de religieuses, qui se trouvent bien embarrassées depuis la réduction du pays, surtout l'Hôpital-Général (1) hors de la ville, dont les religieuses pourront bien être réunies aux autres communautés. Il serait triste de voir arriver cet événement, dont on nous annonce un peu l'accomplissement."

Depuis le traité de 1763, il avait fallu voir à changer de régime et d'habitudes en bien des choses ; mais pour certains points le changement était moins facile. Depuis deux siècles et plus que l'Angleterre était sans communautés religieuses et sans sacrifice, elle avait eu le loisir d'oublier comment " coiffer les nonnes " et comment décorer les autels, choses assez importantes chez un peuple catholique : aussi, grande était la difficulté de se procurer ces articles. La métropole, dont la politique était d'isoler le plus possible le Canada de la France, prohibait sévèrement les importations françaises, auxquelles cependant elle ne suppléait pas : de là, bien des stratagèmes, et surtout cet expédient dont il est parlé dans la correspondance de 1766. Ces petites ruses furent réitérées par les Canadiens (2) à bien des reprises, et avec plus ou

(1) Non seulement leur seigneurie de St. Vallier avait été pillée et dévastée ; mais après avoir reçu du gouvernement britannique pour 3,000 livres de rafraîchissements en faveur des officiers français soignés dans leur maison, elles furent obligées de les payer de leurs propres deniers. La protection de M. Briand, V. G., leur valut celle des Anglais. " Notre Monastère et nos biens seraient vendus, pour payer les dettes que nous ont fait contracter les troupes du Roi de France, dit en 1766, la Relation de l'Hop. Gén., et nos créanciers n'ont arrêté leurs poursuites que par ordre du Gouverneur... Pour M. Briand, nous lui devons la gloire d'avoir su nous maintenir dans notre clôture....se refusant son nécessaire pour subvenir au nôtre. Nous lui faisions d'autant plus de pitié, qu'il était témoin que le dérangement de notre temporel ne venait pas de notre faute, mais bien de la part de la Cour, par laquelle il nous est dû 120,000 livres, des avances que nous avons faites pour la nourriture des troupes du Roi de France."

(2) M. P. Aubert De Gaspé nous en cite un exemple des plus spirituels dans les notes de son ouvrage estimé "Les Anciens Canadiens." Si M. St. Luc de la Corne, ce loyal chevalier hautement considéré

moins de succès. Quand la tentative n'avait pas été heureuse, qu'il fallait subir la confiscation, et de plus une forte amende, on s'en consolait à la française, c'est-à-dire, en riant un peu pour alléger la privation. Une fois nos Mères parvinrent à recevoir 10 aunes d'étamine à voiles, "sous forme de paquets de lettres ;" mais, hélas ! nouveau désagrément ! l'étoffe ainsi forcément transformée en missives, se trouva si fine et si claire, qu'il fut impossible de s'en coiffer. "Les douaniers sont gens qui ne s'amendent guère," disait-on. Toujours est-il qu'avec ceux d'Angleterre, il vint un temps où il n'y avait presque plus de chance d'échapper. "Je sens votre position, nous écrivait-on de Paris ; je voudrais pouvoir vous envoyer ce qui vous est d'une nécessité indispensable ; mais cela me devient impossible, personne ne voulant s'en charger." Ce fut alors que l'on tenta une voie nouvelle. "J'allais oublier de vous parler des voiles, disait la Mère St. Etienne en 1772. La Rév-Mère Supérieure de la Marti-

par le gouvernement Britannique, dut user de stratagème pour fournir à la décoration des églises, on imaginera facilement quelle devait être la rigueur de la douane anglaise à l'égard des corps religieux.

La narration est mise dans la bouche de M. de St Luc lui-même. "Je passai en France après la cession finale du Canada, en 1763, où j'achetai une quantité considérable de dentelle de fil, d'or et d'argent, et d'autres marchandises précieuses. Je me présente aux douanes anglaises avec quatre grands coffres en sus de mes effets particuliers, exempts de tout droit. Les officiers de ce département retirèrent, du premier coffre qu'ils ouvrirent, un immense manteau de la plus belle soie écarlate, qui aurait pu servir au couronnement d'un empereur, tant il était surchargé de dentelles de fil, d'or et d'argent, etc.

—Oh, oh ! dirent messieurs les douaniers : tout ceci est de bonne prise.

—Vous n'y êtes pas, messieurs, leur dis-je. Et je retirai l'un après l'autre tous les articles qui composent l'habillement d'un grand chef sauvage ; rien n'y manquait : chemise de soie, capot, mitasses du plus beau drap écarlate, le tout orné de précieux effets, sans oublier le chapeau de vrai castor surchargé aussi de plumes d'autruche les plus coûteuses. J'ôtai mon habit, et, dans un tour de main, je fus affublé, aux yeux ébahis des douaniers, du riche costume d'un opu-

nique me marque à ce sujet que si vous voulez les faire tenir aux Ursulines, rue Ste. Avoye, qui font leurs affaires, elle les préviendra de les mettre dans leur ballot. Je crois qu'il est trop tard pour cette année. Je me suis tranquillisée, pensant que peut-être vous les aviez déjà envoyées...."

A partir de 1767, le pays, à quelques exceptions près, paraît être entré dans un nouvel état de gêne et de misère. Nous citerons simplement, en suivant l'ordre des dates, les extraits qui nous donnent quelques renseignements à cet égard.

La Mère St. Etienne disait en 1767: "J'ai eu l'honneur de de vous écrire par M. l'abbé de Jonquière. J'espère qu'il est rendu et que vous avez eu le plaisir de le voir, tandis que nous avions la mortification de le perdre....Si nous pouvions être payées promptement, cela me ferait un grand bien dans l'embarras où je me trouve. Le rétablissement de nos externes qui presse, 2500 liv., sans avoir un sol de personne; bien des réparations

lent chef indien. Je suis, messieurs, leur dis-je, surintendant des tribus sauvages de l'Amérique du Nord; si vous en doutez, voici ma commission. Ce superbe costume est celui que je porte, lorsque je préside un grand conseil de la tribu des Hurons, et voici le discours d'ouverture obligé. Je prononçai alors, avec un sang-froid imperturbable, un magnifique discours dans l'idiome le plus pur de ces aborigènes: harangue qui fut très-goûtée, si je puis en juger par les éclats de rire avec lesquels elle fut accueillie.

" —Passe pour l'accoutrement obligé, à l'occasion du discours d'ouverture des chambres de messieurs les Hurons, dit le chef du bureau en se pâmant d'aise.

" Nous passâmes ensuite au second coffre: il contenait un costume aussi riche, mais différent quant à la couleur de la soie et du drap seulement.

" Mêmes objections, même mascarade. On me fit observer que le roi d'Angleterre, tout puissant qu'il fût, portait uniformément le même costume quand il ouvrait son parlement; corps autrement auguste que celui de mes Hurons. Je répliquai qu'il ne s'agissait plus de Hurons, mais bien d'Iroquois, tribu très-pointilleuse à l'endroit de sa couleur nationale qui était le bleu; et que je ne doutais aucunement que si le roi d'Angleterre présidait quelques grandes solennités écos-

considérables qui ne peuvent plus être différées dans notre maison, me mettront dans le cas de faire *banqueroute*, si la Providence n'a pitié de moi...."

La même écrivait l'année suivante: "On parle fortement de guerre en Europe; toutes les lettres et les gazettes en sont pleines. Vous serez à l'abri des bombes et des boulets; c'est un grand avantage pour votre communauté; nous l'avons appris par notre triste expérience....

" Les réparations et bâtiments qu'il nous a fallu faire, m'ont mise à toute extrémité, vu que nous avons une année où l'on pense qu'il mourra bien du monde de froid et de faim, par la rareté et cherté des vivres,—et point d'argent. Pour nous, la Providence ne nous a pas encore manqué, et j'espère qu'elle nous fournira un bien-être honnête; c'est tout ce que je souhaite. Mais ce n'est pas sans inquiétude de la part d'une pauvre dépositaire, vous le savez....

" J'ai reçu cette année six aunes de voiles qu'ils ont laissées passer. On avait ôté une paire de boucles d'oreilles qui était dans le paquet. Il faut croire que notre coiffure est moins de leur goût...."

Lettre de la Mère St. Louis de Gonzague à la Mère Ste. Saturnine, en date du 15 juillet 1768.

" Ma Révérende Mère,—Je profite de l'occasion de M. le colonel Irving, pour vous témoigner notre inquiétude sur ce que nous

saises, il adopterait leur costume, y inclus la petite jupe, aux risques de s'enrhumer; et là-dessus j'entonnai un superbe discours en idiome iroquois. Le flegme britannique ne put y tenir, et à la fin de mon discours ou s'écria: "Passe donc pour l'ouverture du parlement iroquois."

" Bref, je réussis à passer le contenu de mes quatre coffres, comme président des grands conseils des Hurons, des Iroquois, des Abénaquis et des Maléchites. Ce qui me fut d'un grand secours, je crois, c'est qu'étant très-brun et parlant avec facilité la langue de ces quatre tribus, les douaniers me prenaient pour un sauvage pur sang, et étaient assez disposés à l'indulgence envers celui qui leur avait donné une telle comédie.

n'avons point reçu de vos aimables nouvelles. Ne sachant pas si M. de St. Aubin (1) a tenu sa parole, cela nous inquiète beaucoup, ne voulant point vous jeter dans l'embarras à notre sujet. Nous attendons avec empressement vos chères lettres, afin d'arranger nos affaires de telle sorte qu'on les puisse un peu résoudre.

" Je vous assure qu'il faut ici bien travailler et bien ménager pour attraper les deux bouts. La divine Providence ne nous a pas encore manqué ; j'espère qu'elle voudra bien nous être toujours favorable. La misère du pays est grande et va toujours croissant ; les pluies et coups de vent (2) sont continuels depuis ce printemps, je ne sais trop comment le blé pourra venir ; de plus, bien des terres basses ont été inondées. Joignez à cela un incendie de cent maisons (3) arrivé à Montréal, qui est à 60 lieues d'ici : cela n'est pas pour mettre l'abondance dans le pays. Le nombre des pauvres augmente tous les jours. Dans toutes ces calamités, ma chère Mère, il faut s'efforcer d'être plus ferventes, afin que le Seigneur nous regarde des yeux de sa miséricorde. C'est ce que

(1) Seigneur qui s'était chargé de percevoir les revenus de notre terre de Haranvilliers. Il était neveu d'un de nos grands bienfaiteurs du même nom. Nous en parlerons plus tard.

(2) Une lettre de Paris, en date du mois d'avril de la même année, disait : " Nous avons eu à Paris un très-rude hiver, et point de pluie depuis trois mois, ce qui rend les vivres, surtout le pain, très-chers. Les pauvres souffrent et en grand nombre."

(3) C'est dans cette calamité que nos chères Sœurs de la Congrégation de N. D. eurent la douleur de passer une seconde fois par la perte de toutes choses. Nos Mères témoignent avoir été sensiblement touchées de ce malheur ; malgré leur extrême dénuement, qui ne leur permettait pas de réparer les ruines de leur propre maison, elles firent effort pour leur envoyer, disent les Annales, " 48 livres en argent, et des effets pour une vingtaine de livres." C'était l'obole de la pauvre veuve, espérons qu'elle centupla en faveur de celles qui en avaient alors si grand besoin.

Quatre ans plus tard, (1772), nos Annales enrégistrent dans les termes suivants l'accident arrivé au Séminaire de Québec : " Aujourd'hui, le 11 août, les MM. du Séminaire ont été affligés d'un troisième incendie, par la faute des ramoneurs, qui laissèrent tomber

j'espère, convaincue comme je suis que la charité qui nous unit toutes par les mêmes liens, vous engage à nous recommander d'une manière toute particulière à Celui qui nous a attirées toutes à lui..."

Lettre de la Mère St. Louis de Gonzague, en date du 1 août 1769. " Ma Rév. Mère,—Dans un temps aussi malheureux, nous avons besoin de tout faire valoir pour nous tirer d'affaire. Il faut bien dépenser pour vivre, la colonie étant dépourvue de blé. Ce n'est qu'à force d'argent que nous nous en sommes procuré ; ce printemps, il a valu jusqu'à 12 livres le minot, encore, n'en avait pas qui voulait, tant pour vivre que pour semer. Une infinité d'habitants ne l'ont point fait, ce qui nous donne lieu d'appréhender que cette année ne soit pire que la précédente. Point d'ouvrage, point d'argent; le peu qu'il y en a, messieurs les Anglais l'emportent à leur retour. Tout le monde est au même lot. Le nombre des pauvres augmente tous les jours, ne trouvant point à gagner leur vie. L'on ne voit que sujet de peine et de chagrin ; heureux si nous en savons faire notre profit pour l'éternité ! Dieu est fâché, ce ne sera que par les prières des bonnes âmes qu'il se laissera fléchir. C'est pourquoi, ma chère Mère, je vous

avec leur ballet un charbon ardent sur la couverture. Le feu prit à 2 h. de l'après-midi, et en moins d'une heure, une grande partie de la maison fut embrasée. Les cloches de la ville sonnèrent pour avertir le peuple d'accourir. La chapelle, l'appartement du petit séminaire et plusieurs commodités ont été préservées, et l'on peut bien dire aussi toute la Haute-Ville, par le bon ordre qui a régné en cette circonstance. Rendons-en grâce à Notre-Seigneur, à la Ste. Vierge et à St. Joseph ! Dieu soit béni ! " Cette dernière phrase prouve que nos Mères savaient ce que c'était que de passer par l'incendie. Aussi le 31 du même mois d'août, l'Annaliste ajoutait: " Notre communauté a donné pour aider à faire une pompe pour le feu, la somme de 76 liv. Sans le service des pompes, la Haute-Ville aurait brûlé le 11 de ce mois." L'Histoire manuscrite du Séminaire dit que le pavé de pierre du grenier contribua beaucoup à arrêter le progrès de l'incendie, qui, par l'incurie des ramoneurs, se communiqua de la cheminée de la cuisine au toit ; 6000 liv. furent employées à réparer le désastre. Le toit consumé s'étendait depuis le pavillon du nord-ouest jusqu'au mur de refend qui se trouve près de la cloche du Règlement intérieur.

supplie de nous faire part des vôtres, ainsi que de celles de toute votre respectable communauté....."

La Mère St. Etienne, dépositaire, à la Mère St. François-Xavier, dépositaire des Ursulines de Paris, en date du 6 août 1769.

" Ma Révérende Mère,—J'ai été très-flattée de recevoir de vos nouvelles dès le 4 juin, en date du 11 janvier.....La pauvreté de notre province est grande, l'argent est rare, les vivres fort chers, ce qui a réduit au moins la moitié du peuple, tant dans les villes que dans les campagnes, à une misère telle que s'ils n'en meurent pas, ils souffrent extraordinairement. On entend continuellement des lamentations sur le grand nombre de ceux qui n'ont pas vu de pain depuis quatre ou cinq mois, et qui sont réduits aux herbages. Les pauvres sont sans nombre. Il n'est pas possible de voir tant de malheureux, sans que l'esprit souffre de n'être pas à même de leur donner un secours tel que le cœur le désirerait. Nous n'avons pas encore éprouvé de peine pour la vie, mais si ces temps malheureux continuent, nous pourrons bien nous trouver dans le même cas. Il y a belle apparence pour les blés cette année....."

La bonne Providence se montra tout particulièrement secourable en l'année 1770. La Mère St. Louis de Gonzague écrivait: " Le Seigneur nous a envoyé une bonne manne cet été par une abondance de tourtes; ce qui a donné lieu, au pauvre comme au riche, de vivre plus à l'aise. Les récoltes, grâce à Dieu, sont pour toute la colonie, cette année, fort belles, aussi a-t-on imploré avec ardeur, dans toutes les paroisses, les miséricordes du Seigneur; car de grosses chenilles avaient déjà commencé à faire bien des dégats. On a même fait des neuvaines à notre Bienheureuse Mère Angèle. Si cela peut continuer, nous pourrons nous remettre des dépenses qu'il nous a fallu faire, même en nous observant beaucoup; ce que l'on continue de faire pour ne point trop s'endetter. L'argent est des plus rare; les banqueroutes sont à la mode....."

La Mère St. Etienne, en octobre 1772: " Depuis la fin de mai, je suis dans l'attente, sans avoir eu aucun signe de vie des personnes qui nous sont chères, à Paris. Je suis très-persuadée de la bonté de votre cœur, ma Rév. Mère, vous aurez pitié d'une

pauvre fille qui se trouve sans ressources à l'automne. L'hiver est long dans notre pays ; sans compter les provisions de bouche, 300 cordes de bois, à 8 liv. la corde, à peine nous suffiront..... Bien des choses nous manquent, mais quels que soient nos besoins, il faut commencer par s'acquitter....."

Telle était toujours la grande préoccupation des Ursulines, qui comprenaient que les dettes et les emprunts sont des filets d'où l'on se dégage difficilement. " On ménage sur tout article, écrivait en 1774, la Mère St. Louis de Gonzague, afin de ne pas tomber dans un autre labyrinthe. J'espère tout de l'aimable Providence ; elle n'abandonnera point ses enfants, tant que Dieu sera servi dans cette maison....."

Retenons ce dernier mot, chères lectrices, persuadées que de tous les secrets d'industrie de nos Mères, ce fut là le plus efficace comme le plus infaillible. Ce n'est pas la dernière circonstance où nous trouverons qu'il fait bon de " chercher avant tout le royaume de Dieu et sa justice."

§18.—LA NOUVELLE CATHÉDRALE ET LE NOUVEAU COADJUTEUR.—LE PASTEUR LUTTE POUR LE TROUPEAU.

Ce fut un grand jour pour Québec que le 16 mars 1774, jour glorieux où la cathédrale, sortie de ses ruines, s'ouvrait enfin (1) aux splendeurs du culte catholique.

(1) La Cathédrale, que l'on n'avait commencé à relever qu'en 1767, avait été prête à être bénite au mois d'avril 1771. Mais les marguillers, par un motif que l'on ne s'explique guère, avaient résolu de ne la rebâtir qu'à titre d'église *paroissiale servant de cathédrale ;* et pour s'autoriser en quelque sorte à soutenir cette résolution, ils refusèrent la somme que Mgr. Briand avait destinée à cette construction. Mgr. toutefois fut ferme, et il n'officia à la nouvelle église que lorsque les marguillers eurent fait justice à ses réclamations. Il se rendit alors processionnellement avec son clergé de la chapelle du Séminaire à la Cathédrale, y officia pontificalement, et voulut qu'un *Te Deum* fût chanté en actions de grâces. La chapelle du Séminaire avait servi d'église paroissiale pendant 9 ans, de 1765 à 1774.

Manuscrit de M. Taschereau, V. G.

Deux princes de l'Église, " ce qu'on n'eût jamais osé espérer," dit l'Annaliste du cloître, " venaient relever l'éclat de cette inauguration, que de déplorables circonstances n'avaient déjà que trop retardée. Cette fête coïncidait admirablement avec le huitième anniversaire du sacre de Mgr. Briand. Le digne évêque de Québec célébrait donc, le cœur plein d'émotion, la triple solennité du jour. Voici en quels termes il présenta alors à son peuple son nouveau coadjuteur.

" N'étant pas moi-même universellement reconnu selon tous mes droits et en possession de mon siége, j'attendais avec confiance de la part de notre Dieu des jours plus calmes et plus sereins. Ils sont arrivés, ces jours heureux, je suis entré en Sion ; j'ai chanté les louanges du Seigneur dans l'église qu'il m'avait destinée ; j'y ai offert à sa gloire le sacrifice de son Fils pour mes chères ouailles...Voilà un nouveau pasteur que je vous donne, un autre moi-même.....Plein de confiance en la miséricorde de mon Jésus, sans être arrêté par la multitude de mes péchés, je me présenterai devant son redoutable tribunal, en pensant que je ne vous ai pas laissés orphelins, que je vous ai donné un zélé pasteur, un prudent et vigilant évêque, qui réparera mes fautes et vous conduira plus sûrement au port du salut...."

C'était un vrai triomphe que l'épiscopat, prenant en ce pays de si profondes racines ; mais ce triomphe ne s'était pas obtenu sans bien des luttes. La nomination d'un coadjuteur étant une mesure presque indispensable à la perpétuité du sacerdoce, dans un diocèse aussi lointain, Mgr. Briand n'avait pas reculé devant la difficulté de l'entreprise. Ayant jeté les yeux sur M.

Ls. François Mariaucheau d'Esglis, (1) curé de la paroisse de St. Pierre, Ile d'Orléans, et obtenu ses Bulles de Rome, il s'en était expliqué ensuite avec le Gouverneur, auprès duquel il jouissait d'un grand crédit, et l'affaire prit ici la tournure désirée.

Mgr. d'Esglis, plus âgé que Mgr. Briand, n'était pas tout à fait, au jugement de plusieurs, l'homme que l'on eût souhaité dans des circonstances aussi critiques ; ce digne prélat mourut avant Mgr. Briand: mais l'essentiel était de faire passer la mesure en principe. D'ailleurs, le nouvel évêque était d'une vertu éprouvée, et comme il se trouvait allié à une famille qui jouissait de quelque crédit à la cour, on pouvait avoir plus de chance de réussir. Cependant l'affaire fut discutée avec improbation en Angleterre pendant une année entière. Enfin, le coadjuteur fut *toléré*, et le 12 juillet 1772, il était sacré dans la chapelle du séminaire sous le titre d'évêque de Dorylée.

De tels succès et de telles fêtes étaient de nature à rendre supportables bien des amertumes et des privations, surtout pour des cœurs aussi catholiques que ceux de nos pères.

Mgr. Briand et son clergé eurent à déployer l'énergie la plus persévérante ; et dès le commencement, l'attitude du premier pasteur fut telle, que le général Murray, écrivant au gouvernement britannique, disait

(1) Louis-Philippe Mariaucheau d'Esglis naquit à Québec en 1710. Son père était M. le chevalier François Mariaucheau d'Esglis, major de Québec, plus tard gouverneur de Trois-Rivières, et sa mère, Mme. Louise-Philippe Chartier de Lotbinière, dont la douce piété semble avoir reçu dès ce monde la couronne des bonnes mères, celle qui fleurit sans se flétrir par la sainteté des enfants. On se rappelle que notre Mère d'Esglis de St. Eustache était sœur du huitième évêque de Québec.

qu'il pouvait bien avoir la tête de Briand, mais non lui faire faire une lâcheté. En préservant son troupeau de toute scission, Mgr. Briand fut véritablement le sauveur de son peuple, il jeta les bases de notre nationalité canadienne. Et que le mot de nationalité, ici, ne paraisse ni étroit ni égoïste ; nos lectrices sentent que c'est quelque chose de sacré pour le Canadien catholique. Si la Religion l'a fondée, cette nationalité, elle a été en retour, le rempart de la Religion.

Qui ne sait combien vite s'effacent les traditions religieuses d'un peuple, lorsqu'il a laissé disparaître les institutions, la langue et les mœurs de ses pères! Ce résultat funeste est encore plus à craindre, quand le peuple ainsi privé de ces principes de vie, se trouve entouré de toute part d'un élément étranger opposé à la conservation de ses convictions saintes.

Souvent sans doute, nos lectrices se sont plu à contempler ces premières luttes du pasteur pour son troupeau, luttes pacifiques, à l'extérieur, mais si pleines d'anxiété et d'ineffables aspirations vers Dieu ; ces efforts suprêmes pour conserver intact l'héritage du Seigneur sur les bords du St. Laurent, et lui assurer les bienfaits de l'impérissable lumière qui, de Rome, jaillit sur l'univers catholique.

Elles ont vu aussi ces 90,000 enfants de l'Eglise, se ralliant avec ardeur et amour à leur chef spirituel. Tous ensemble, pasteurs et fidèles, ne pensèrent d'abord qu'à sauver du naufrage le précieux trésor de leur foi. Mais peu à peu fortifié et soutenu par l'unité catholique, le peuple canadien a pu élever, à l'ombre du drapeau de la foi, celui de la nationalité. Nos lectrices savent que la lutte pour la prépondérance, entre le parti catholique et le parti protestant, n'a

jamais complètement cessé, mais une fois la ligne de conduite tracée, une fois la devise bien promulguée de *Notre Religion, nos institutions, notre langue et nos lois*, devise reconnue comme invariable par tout vrai Canadien, il n'y a eu qu'à la suivre. Et telle fut l'union de ce petit peuple que, trente ans après la conquête, il put réclamer dans les (1) chambres représentatives, des priviléges, secondaires à la vérité, mais bien nécessaires à son accroissement et à sa prospérité. C'est alors que parurent les Panet, les Papineau (2) et les Bédard.

Disons-le en terminant, Mgr. Briand, pasteur noble et grand par le cœur et par l'esprit, fut véritablement l'homme suscité de Dieu, comme plus tard Mgr. Plessis, digne héritier de son génie et de son zèle.

Voilà à travers quelles difficultés on devait se frayer une route. L'acte de 1774 était, dira-t-on peut-être, une justice incomplète et tardive ; mais quand on tient compte de la politique et des préjugés du temps,

(1) Voir l'Historien Garneau.

(2) Sur le théâtre parlementaire, dit notre historien Garneau, les deux hommes qui fixèrent les premiers l'attention publique furent MM. Bedard et Papineau, les plus fermes défenseurs de nos droits et les partisans les plus fidèles de l'Angleterre. Plus loin, M. Garneau rapporte un trait de zèle durant la révolution américaine, qui fait grand honneur aux intéressés. Un officier canadien, M. Lamothe, avait apporté en Canada des dépêches de lord Howe au général Carleton ; elles étaient adressées au séminaire de Montréal. M. Papineau, alors jeune homme, se joignit à M. Lamothe pour les porter à Québec. Munis de ces lettres, qu'ils avaient cachées dans des bâtons creux, ils se mirent en chemin par la rive droite du fleuve, évitant les troupes révolutionnaires et les Canadiens qui avaient embrassé leur parti, et marchant de presbytère en presbytère. Ils parvinrent à Québec le 11 mars, et, après avoir délivré leurs dépêches, ils entrèrent dans la compagnie du capitaine Marcoux en qualité de volontaires, et servirent jusqu'à la levée du siége.

on ne peut qu'y reconnaître une protection marquée du ciel. Il est vrai que le foyer d'incendie qui se préparait et s'attisait, depuis plus de dix ans, dans les colonies voisines, et dont la sinistre lueur venait d'épouvanter la métropole, ne contribua pas peu à rendre le gouvernement anglais plus équitable ; toutefois, quels que soient les moyens, c'est toujours Dieu qui les permet ou les ordonne. Singulière coïncidence ! Pendant que l'Angleterre, par l'acte de 1774, ramenait les cœurs canadiens à sa cause, surtout le clergé et la noblesse, en leur rendant leur langue et leurs lois, les dispensant du serment du Test, leur donnant 8 voix dans un conseil composé de 23 membres, et reculant de toutes parts les limites de la province ; le Congrès américain, au contraire, s'aliénait les sympathies canadiennes par des déclarations fanatiques. L'Angleterre croyait travailler à ses intérêts, et le Congrès, à l'avantage de sa propre cause : comment eussent-ils tous deux accueilli le prophète, qui leur eût dit qu'ils ne faisaient autre chose que cimenter l'édifice de la nationalité canadienne, autre chose que préserver cette petite Eglise du double fléau de l'hérésie et de l'impiété ?....." L'homme s'agite et Dieu le mène !"

CHAPITRE II.

Les Héritières des Fondatrices passent les antiques traditions à l'époque nouvelle.

Etat de la communauté de 1759 à 1775—L'innocence de la première jeunesse adoucit les amertumes de la dernière heure—Le Mathusalem de notre Histoire, ou la digne fille du Grand-Père Boucher—Beau dévouement des six sœurs de Lantagnac—Longévité et ferveur de la "Fille du Héros"—La petite-fille d'un des premiers défricheurs de Beauport—Un ancien médecin du Monastère donne généreusement à l'ordre d'Ursule sa chère fille—La Sœur St. Laurent du second siècle du Monastère—Mission providentielle de la Mère Marie Anne Migeon de Bransac de la Nativité—L'aînée des petites-filles du Grand-Père Boucher—Un généreux sacrifice—Heureuses sympathies de deux sœurs—Liste des religieuses composant la communauté en 1775.

§ 1.—ÉTAT DE LA COMMUNAUTÉ DE 1759 À 1775.

NOUS voici au chapitre par excellence, à celui où nous pouvons à loisir initier nos lectrices aux ressorts secrets par lesquels s'est perpétué, dans cette maison, l'esprit de nos vénérées Fondatrices.

Parmi celles qui terminent leur laborieux pélerinage, de 1760 à 1775, plusieurs avaient rempli toute la première partie du 18e siècle ; une d'elle rattache même son existence presque centenaire à la longue et belle carrière de la vénérée Mère de Flécelles de St. Athanase, venue de Paris en 1640, et décédée en 1695. Ces patriarches de

la famille du cloître semblent rester debout, à cette époque de pénible transition, pour dire à la génération de vierges qui aura à vivre sous un gouvernement nouveau: " Rappelez-vous les traditions antiques de nos premières Mères! Les gouvernements des hommes sont variables, mais dans notre sainte milice, il est une chose qui ne doit jamais subir d'altération; c'est le zèle et le dévouement complet aux œuvres de notre sainte vocation d'Ursulines! "

Les rangs de nos religieuses s'éclaircirent considérablement dans ces temps d'anxiété et de misère. En examinant les Notices des entrées et des décès, nous trouvons qu'au retour des Ursulines au Monastère, le 21 septembre 1759, la communauté comptait 28 professes de chœur, et 13 sœurs converses. En 1770, ce nombre était réduit à 18 religieuses de chœur et 8 converses. " Nous avons perdu depuis le siége un grand nombre de nos chères sœurs, écrivait un peu plus tard la Mère St. Louis de Gonzague; et d'autres ont été fort malades." En effet, en 1775, treize seulement de ces glorieux vétérans restaient debout. Si les portes du noviciat avaient été fermées, celles du ciel s'étaient largement ouvertes.

Depuis 1764, neuf nouvelles sœurs étaient venues se joindre à elles; cependant leur nombre était encore restreint, et l'on comprend quel surcroît de travail devait peser sur chacune. En même temps qu'il y avait à faire face aux laborieuses fonctions d'Ursulines, avec toute l'assiduité d'un premier devoir, il fallait encore veiller au chevet des pauvres malades, et subvenir par son industrie personnelle aux plus pressantes nécessités de la vie.

En parcourant les biographies des religieuses, nous avons été frappée de la bonne volonté qu'elles appor-

tent à remplir ces devoirs. "Avec la Grâce de Dieu, écrivait en 1774, la Rév. Mère St. Louis de Gonzague, la ferveur se maintient dans cette maison et le zèle y est grand pour l'éducation de la jeunesse. Chacune sait se prêter à toute chose selon son petit talent; et cela, pour soulager sa communauté, et à la plus grande gloire de Dieu."

L'innocence du printemps de la vie adoucit les amertumes de la dernière heure.

La Mère Marie-Françoise Comparé de St. François-Xavier, est du nombre de celles que Dieu ne semble avoir appelées à la Religion, que pour les élever à la dignité de ses épouses, et les préparer aux noces éternelles. A 25 ans, elle était déjà digne d'être associée au cortége des vierges. " L'innocence de sa première jeunesse lui rendit facile le sacrifice de sa vie. Les belles et bonnes qualités dont elle était douée, son adresse en toute chose, nous eussent fait plaisir dans le temps; son talent remarquable pour l'institut, où elle avait déjà été employée avec succès, nous la rendait particulièrement précieuse: mais le ciel se l'était choisie. Ce fut le 5 juin 1762, à 4 h. du soir, qu'elle consomma l'offrande qu'elle faisait si généreusement à Dieu de la fleur de ses années."

Dans nos manuscrits, Monsieur F. X. Comparé est indiqué comme interprète; et une Dlle. de Launière, tante de la jeune Dlle., voulut avoir part au mérite de son entrée en religion, en contribuant largement à sa dot.

Le Mathusalem de notre Histoire, ou la digne fille du Grand-Père Boucher.

Si le passage même rapide de ces élues du cloître, laisse des parfums dont on s'embaume encore après un siècle, que dire de la carrière de celles qui ont longtemps et admirablement travaillé pour le Seigneur ?

Nos lectrices se rappellent le généreux début de la Mère Genev. Boucher de St. Pierre, en 1694, et la touchante tendresse de sa

piété filiale. Aujourd'hui, elle se présente à nous riche de ses 72 années de vie religieuse, dont elle va demander à Dieu l'éternelle récompense. Quelle ardeur soutenue, dans cette chère Mère, à poursuivre, jusque dans leurs ressorts les plus secrets, les instincts égoïstes de la nature, pour laisser plein effet aux mouvements de la grâce, " qui ne travaille point, dit le livre de l'Imitation, pour son intérêt, qui n'examine pas ce qui lui est utile et commode ni quel profit elle tirera des autres; mais qui s'attache à ce qui peut servir à autrui en même temps qu'à elle-même."

Ce *Mathusalem* (1) de notre famille ursuline a vécu près d'un siècle, aussi a-t-elle été personnellement connue de plusieurs religieuses avec lesquelles nous avons eu le bonheur de converser dans notre enfance; c'est ce qui nous a fait parcourir avec un intérêt tout particulier, l'éloge que renferment les Annales au sujet de cette digne fille du " Grand-Père Boucher. " " Le 30 mai 1766, dit cet écho du passé, le Seigneur a appelé à lui notre très-chère et vénérable Mère Geneviève Boucher de St. Pierre. Quelque désir que nous ayons de faire le détail de ses vertus, il faut y renoncer, en présence de cette longue et belle carrière de 90 ans, dont elle a passé 72 au service de la sainte Religion, dans toute la ferveur d'une parfaite Ursuline. Disons seulement qu'étant d'une famille honorable, qui a exercé les emplois les plus considérables de ce pays, elle a sacrifié de grand cœur tous ces biens et honneurs, pour s'attacher à Notre-Seigneur et n'aimer que lui. Toute son ambition était de se rendre agréable à son divin Epoux, par une exactitude à nos saintes règles, qui allait presque au scrupule, un silence, une obéissance, une pauvreté, qui en faisaient le modèle de toutes. Elle a passé par tous les principaux emplois de la maison, maî-

(1) La Mère Hertel de St. Exupère le cède peu en ancienneté à la Mère St. Pierre. Nées à quatre années d'intervalle, elles entrèrent au même âge en religion, firent profession sous la même supérieure, quoique dans deux communautés différentes, se suivirent de la même manière au ciel, la Mère St. Pierre ne comptant que trois mois de plus de vie religieuse. Ces deux vénérables nonagénaires offraient un beau souvenir des deux hommes remarquables, dont elles avaient si longtemps propagé le dévouement et les vertus, en même temps que le nom.

tresse des novices, zélatrice, assistante et supérieure, (1) et les a exercés à la satisfaction de tout le monde, jusqu'à l'âge de 84 ans, où Notre-Seigneur lui fit part de sa croix comme à sa véritable épouse. Elle fut pendant six ans dans de grandes infirmités, les derniers six mois surtout où elle ne put sortir de son lit de douleur. Sa résignation à la sainte volonté de Dieu fut toujours inaltérable. Sa grande dévotion envers le S. Sacrement la portait à s'y rendre en esprit avec la Communauté, et elle priait tout le temps où ce divin Sauveur était exposé sur nos autels. Dieu semble l'avoir récompensée de sa piété en la retirant de ce monde le vendredi dans l'octave de la Fête-Dieu ; après avoir reçu les derniers sacrements avec sa foi et sa dévotion ordinaire, elle expira dans la paix et la tranquillité d'une âme bienheureuse."

" La Mère Boucher de St. Pierre, dit M. le Commandeur J. Viger, a vu deux de ses frères prêtres, et dix de ses neveux disant messe. Elle a eu treize de ses nièces religieuses dans les différentes communautés du Canada." (Trois nièces et quatre petites-nièces de la Mère St. Pierre ont été religieuses Ursulines à Québec). " M. de Muy, fils, voulut faire le recensement des petits-enfants de M. Boucher, (2) il y a quelques années, il en trouva 150."

La Mère St. Pierre rapproche sensiblement les traditions du Monastère. Entrée au noviciat en 1694, du vivant de la Mère

(1) Elle remplissait cette charge en 1750, et dans les années suivantes, touchant bientôt à ses 80 ans.

(2) Celles de nos lectrices qui ont été émues des " Adieux du Grand-Père," ne le seront pas moins, en lisant l'extrait suivant où le vénéré patriarche se rend compte de ses intentions, dans l'établissement de ses terres. Quel beau et précieux monument pour une famille ! Quel bonheur d'avoir recueilli une succession temporelle, si riche en bénédictions pour l'éternité ! Quel puissant stimulant pour tenir du fond de son âme aux lois immuables de l'honneur et de la vertu !

Voici ce manuscrit :

" RAISONS

qui m'engagent à établir ma seigneurie des *Iles Percées*, que j'ai nommée Boucherville.

" ***Première Raison.*** C'est pour avoir un lieu dans ce pays con-

de Flécelles de St. Athanase, elle vécut deux ans avec la Mère Taschereau de St. François-Xavier, qui prolongea sa vigoureuse carrière jusqu'à l'année 1825.

sacré à Dieu, où les gens de bien puissent vivre en repos, et les habitants faire profession d'être à Dieu d'une façon toute particulière:—ainsi, toute personne scandaleuse n'a que faire de se présenter pour y venir habiter, si elle ne veut changer de vie, ou elle doit s'attendre à en être bientôt chassée.

" *Deuxième Raison.* C'est pour vivre plus retiré et débarrassé du fracas du monde, qui ne sert qu'à nous désoccuper de Dieu et nous occuper de la bagatelle; et aussi, pour avoir plus de commodité de travailler à l'affaire de mon salut et à celui de ma famille.

" *Troisième Raison.* C'est pour tâcher d'amasser quelque petit bien par les voies les plus légitimes...afin de faire subsister ma famille, faire instruire mes enfants en la vertu, la vie civile et les sciences nécessaires à l'état où Dieu les appellera; et ensuite les pourvoir chacun dans la condition où il plaira au Seigneur.

" *Quatrième Raison.* Comme c'est un bien fort avantageux.... et que ce serait dommage qu'il demeurât inutile; vû que cela est capable de mettre bien des pauvres gens à leur aise, ce qui ne se peut faire si quelqu'un ne commence, cette Terre m'appartenant, je crois que Dieu demande de moi que j'aille au plus tôt l'établir. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est la connaissance que j'ai que cela sera utile au public et au particulier.

" *Cinquième Raison.* C'est qu'il me semble que j'aurai plus de moyens de faire du bien au prochain et d'assister les pauvres, que dans le poste où je suis, (Gouv. de Trois-Rivières), où mes revenus ne suffisent pas pour faire ce que je voudrais, ayant d'ailleurs une grosse famille;—ce qui fait que je n'ai à présent presque que le désir et la bonne volonté. Peut-être dans la suite me trouverai-je en état d'exécuter les sentiments que Dieu me donne, conformément à ce que j'ai vu pratiquer autrefois à un grand homme de bien; ce que je ne pourrais faire demeurant ici.

" Pour y réussir je prie notre bon Dieu, par le mérite et l'intercession de son fidèle serviteur, le R. P. de Brebœuf, de m'en faciliter l'établissement, si c'est pour sa gloire et le salut de mon âme et celui de toute ma famille; sinon qu'il ne permette pas que j'en vienne à bout, ne voulant rien que sa sainte volonté.

" *Je mets ceci* par écrit, afin que si Dieu permet que je réussisse,

Beau dévouement des six soeurs de Lantagnac.

Nous allons maintenant consacrer quelques pages aux intéressantes petites-filles des anciens comtes (1) de Lantagnac, dont les noms, après avoir été consignés dans les régistres du pensionnat,

le relisant je me souvienne de ce à quoi je me suis engagé; afin aussi que mes successeurs sachent mes intentions. Je les prie de continuer dans la même volonté, si ce n'est qu'ils voulussent enchérir par dessus moi, faisant quelque chose plus à la gloire de Dieu: c'est en quoi ils me peuvent le plus obliger, leur demandant pour toute reconnaissance, que Dieu soit servi et glorifié d'une façon toute particulière dans cette seigneurie, comme étant à lui, en étant le maître. C'est mon intention: je le prie de tout mon cœur qu'il veuille bien l'agréer, s'il lui plaît.—Ainsi-soit-il.—Boucher."

En terminant cette pieuse et patriotique citation, nous aimons à noter que c'est un petit-fils du Grand-Père Boucher, M. le chevalier J. C. Taché, un des plus ardents colonisateurs du Bas-Canada, qui a mis pour épigraphe au journal " Le Courrier du Canada, " dont il a été le premier rédacteur, ces paroles si dignes: " JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME."

(1) Les Adhémar de Lantagnac étaient comtes héréditaires d'Orange, seigneurs suzerains de Montélimar, de la Garde et de Grignan, et barons d'Aps, de Rochemaure etc., etc.

L'ancêtre immédiat du major de Lantagnac s'allia par contrat du 13 octobre 1647, avec Mlle. Anne de Rigaud de Vaudreuil, fille de Jean Ls. de Rigaud, seigneur et baron de la ville d'Auriac et Vaudreuil, et de Marie de Chateau Verdun. Il était en 1677, capitaine au régiment de Lantagnac. Il fut nommé par le Roi, commandant de la ville et du fort de Mantoue, et gouverneur de cette ville pour le prince de Monaco en 1707. Le fils aîné de Pierre II succéda à l'héritage et aux emplois de son père, et mourut en 1759. Ce dernier était père de Gaspard de Lantagnac dont nous parlons ici, son frère, Ls. Antoine, a continué la descendance. Quant aux héritages, ils les ont aussi, car notre major, en se fixant en Canada, répondit bien à la devise de sa famille; " Plus d'honneur que d'honneurs."

Cette famille est célèbre dans les fastes de la monarchie française, les Adhémar de Lantagnac étant du nombre de ces vieux nobles qu'on avait comptés depuis des siècles parmi les plus fermes appuis

se sont associés à notre œuvre, ainsi qu'à celles des Hospitalières et des Sœurs de la Congrégation N. D.

Sept demoiselles de Lantagnac ont été tour-à-tour élevées dans notre maison, et formées par nos Mères à la vertu comme à la science. Les deux qui nous intéressent particulièrement sont Geneviève et Angélique.

Geneviève-Françoise naquit à Québec en 1725. Dès qu'elle fut d'âge à suivre les exercices d'une classe, sa pieuse mère la plaça au pensionnat, où se trouvaient déjà ses deux sœurs aînées : Catherine-Ignace et Marie-Anne. Mme. de Lantagnac, dont la conduite distinguée répandait une grande édification au milieu du monde, n'eut pas de peine à inspirer à ses enfants l'amour de la piété. Dès ses premières années, Geneviève n'avait manifesté que les goûts les plus solides ; au lieu de s'amuser à des jeux puérils, son plaisir était de se tenir auprès de sa mère, et de lui faire raconter des histoires de la Ste. Ecriture. Dès lors aussi,

du trône. Aussi les a-t-on trouvés, comme les Rigaud de Vaudreuil, à *leur poste*, aux jours de la terreur. Qui n'a pas ouï parler de la vaillance du comte Maurice d'Adhémar, ce page fidèle de Louis XVI, qui refusa de quitter cet infortuné prince, lors des attentats du 5 et du 6 octobre 1789, et qui ne consentit ensuite à émigrer, que dans la vue de le servir plus efficacement dans le régiment de Condé ? A la Restauration il fut comblé d'honneurs. Nommé colonel, commandant de la légion du Haut-Rhin, en 1815, il fut proclamé maréchal-de-camp, le 3 décembre 1823, et généralissime de l'armée française en Espagne.

D'autres membres de cette famille ont été massacrés pendant la Révolution, pour la défense de leur religion et de leur roi, Jean d'Adhémar, de Lantagnac, chevalier de St. Louis et officier supérieur de son régiment, fut accusé d'avoir eu des correspondances avec les ennemis de la République. Un décret d'accusation fut rendu contre lui le 9 janvier 1792, et il fut traduit dans les prisons de la haute cour à Orléans. Ses deux fils, qui servaient dans le même corps, et qui n'avaient pas voulu quitter leur père, partagèrent aussi sa proscription. Ils furent massacrés tous trois à Versailles, le 9 septembre 1792, avec un grand nombre d'autres royalistes. Dans la liste des élèves de St. Cyr, on trouve le nom de plusieurs proches parentes des sœurs de Lantagnac.

cette bonne mère avait fait d'elle sa petite confidente, et l'initiait à toutes ses dévotions et bonnes œuvres. C'est ainsi qu'au sein de la famille, notre future Ursuline préludait à une vie plus parfaite. Ses bons sentiments n'eurent qu'à se fortifier au pensionnat, car déjà elle avait trouvé le secret de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et de ne pas s'ennuyer à la prière. L'habitude de la réflexion lui facilita beaucoup l'étude des sciences alors requises ; aussi ses progrès ne furent pas médiocres. Selon notre Récit, elle parlait bien, écrivait avec facilité, et chantait avec une grâce ravissante.

Son éducation terminée, Mlle. de Lantagnac reprit sa place auprès de sa mère dont elle fut l'amie inséparable. A un air noble, elle joignait cette solidité d'esprit, cette douceur de caractère et ces grâces extérieures, qui font d'une jeune personne l'ornement de la société. Cependant, décidée à se faire religieuse, Geneviève ne paraissait que malgré elle dans les réunions de plaisir, et les noces de sa sœur, (1) qui se firent dans sa seizième année, n'ébranlèrent aucunement sa résolution. C'est vers ce temps qu'elle eut la douleur de voir mourir sa bonne mère, qui était encore dans la force de l'âge et entourée de tout ce qui pouvait, ce semble, la rendre parfaitement heureuse. Mieux que jamais alors, Geneviève comprit tout ce qu'il y a de faux et de passager dans le bonheur d'ici-bas. L'amère douleur de son père, l'affliction de sa famille, le deuil de tout ce qui l'entourait, achevèrent bientôt l'œuvre de la grâce, commencée en son cœur par l'Esprit-Saint. La voilà complètement déterminée à n'aimer que *Celui-là seul dont l'existence ne s'éteint pas.*

Son père refusa d'abord de croire à cette vocation, et ce ne fut que dans sa vingtième année qu'il lui permit d'entrer au noviciat. Elle y fut admise le 23 mai 1744, et après les épreuves ordinaires, elle prit l'habit de l'Ordre sous le nom de St. Henri.

(1) Mlle. Marie Anne de Lantagnac épousait à Québec, sur la fin de l'année 1741, Auguste Antoine de la Barre, Ecr., seigneur du Jardin et officier de la Marine Royale. Nous allons voir que Mlle. M. Anne, eut moins d'imitatrices dans sa famille que sa sœur Geneviève.

Sa sœur Angélique, qui terminait ses études, alla la remplacer auprès de son père, dont elle fut, pendant deux ans, la joie et la consolation, par son attention délicate à prévenir en tout ses désirs. Chez M. de Lantagnac, alors major de ville à Montréal, on s'amusait *à la française*. L'assiduité de ses compagnons d'armes était pour beaucoup dans les plaisirs du major, de sorte qu'Angélique eut bien des sacrifices à faire au milieu de tous ces militaires enjoués, et de toutes ces " belles à gais loisirs." Ses amies étaient loin de soupçonner que l'aimable et intéressante demoiselle méditât le projet qui devait bientôt les surprendre. Angélique, en effet, ne soupirait qu'après le moment où il lui serait permis de se réunir à sa sœur; mais elle n'osait en parler à son père.

Cependant, les deux années du noviciat de Geneviève s'écoulaient rapidement; M. de Lantagnac devait bientôt descendre à Québec pour être témoin de la consécration de sa fille, et Angélique était de la partie. La cérémonie de profession avait été fixée au 23 août 1746, et dès le commencement du mois, tout avait été disposé pour le voyage; un voyage de Montréal à Québec était alors une véritable expédition.

La veille du départ, Angélique étant parvenue à se ménager un entretien seul à seul avec son père, lui dit d'une voix timide: " Cher papa, j'ai une grâce à vous demander; elle est grande cette grâce, mais vous pouvez me l'accorder; s'il vous en coûte quelque chose, il vous en reviendra aussi de grands profits.—Qu'est-ce donc, ma fille, y a-t-il chose aucune que je vous refuse?—C'est que je crains de vous attrister, repartit Angélique. —Non, non, mon enfant, ne crains rien." Sentant alors redoubler son courage, la jeune fille apprit à son père qu'elle aussi désirait se faire religieuse, qu'elle voulait vivre et mourir auprès de sa sœur Geneviève aux Ursulines de Québec. Après une pause où se peignait la lutte du sacrifice:—" Ma fille, reprit M. de Lantagnac, si Dieu demande encore cette immolation, il nous faudra à tous deux force et courage pour l'accomplir."

Le lendemain matin, le père et la fille, accompagnés de quelques amis, montaient généreusement dans la barque qui devait les trans-

porter à Québec. La jeune Angélique, s'éloignant des rives charmantes qui bordent l'île de Montréal, murmurait intérieurement, mais sans tristesse : " Adieu beau pays ; c'est pour Dieu que je te quitte ! " Oui, le Seigneur seul avait droit d'exiger de pareils sacrifices ; seul il pouvait donner " force et courage " pour les accomplir et y persévérer.

Enfin arriva pour Geneviève le jour si beau de la profession religieuse, et ce fut en présence d'un grand nombre de parents et d'amis qu'elle prononça ses vœux sacrés. La cérémonie finie, on se réunit au parloir pour féliciter la jeune professe. M. de Lantagnac était heureux du bonheur de sa fille ; cependant il parla peu et ne tarda pas à se retirer. Angélique s'approchant alors de la grille du parloir, dit tout bas aux religieuses : " Gardez pour moi s'il vous plaît, mes bonnes Mères, ce voile blanc que ma sœur vient de quitter." On le lui promit, et elle rejoignit gaîment son père.

La promesse ne fut pas vaine ; quelques jours plus tard, cette jeune fille, angélique de mœurs et d'instincts aussi bien que de *nom*, arrivait à la porte du Monastère accompagnée de sa tante, Mlle. Marie Anne de Lino, et de plusieurs autres membres de sa famille. Admise au noviciat au commencement de septembre 1746, elle prit, le 15 décembre suivant, l'habit de l'Ordre, sous le nom de Ste. Marie, et fit profession (1) deux ans après.

Selon les traditions du Monastère, ces deux sœurs furent également chéries de Dieu et des hommes. La plus jeune ayant pris dès son bas âge son aînée pour modèle, s'efforça de l'imiter plus

(1) Le 25 sept. 1748, M. de Lantagnac se rendait de nouveau au Monastère pour donner à sa chère Angélique une dernière preuve de sa tendresse paternelle, et de sa sollicitude à pourvoir à son avenir, en lui assurant la jouissance de 3000 l. Mlle. de Lino y vint aussi, car elle voulait répondre pour le tiers de cette somme. Voici quelques passages de ce document, signé de la main des plus hauts fonctionnaires de la colonie.

" Par devant les notaires royaux fut présent Gaspard Adhémar de Lantagnac, Ecr. Chev. de St. Louis, Major de la place et Gouverneur de Montréal, demeurant actuellement en cette ville, veuf de dame

parfaitement encore après son entrée en Religion, et toutes deux marchèrent à si grands pas dans la voie des parfaits qu'elles furent bientôt trouvées dignes de la récompense. La Mère Genev. de St. Henri prit encore les devants dans la route du ciel ; et quand il plut à Dieu d'abréger les jours de son pèlerinage, la jeune sœur se disposa sérieusement à suivre son aînée. Elle espérait que leur séparation ne serait pas plus longue qu'à l'époque de leur entrée en Religion ; mais le Seigneur voulut doubler cet intervalle : aussi les préparait-il à un bonheur plus complet et à une réunion plus inaltérable.

En date du 26 novembre 1765, le Récit dit, entr'autres choses : " Le Seigneur vient de nous affliger en retirant du milieu de nous notre chère sœur Geneviève-Françoise de Lantagnac de St. Henri, qui n'était que dans sa quarantième année. Elle eût été capable de tous les emplois de la maison, si la faiblesse de son tempérament ne l'eût soumise à des infirmités presque continuelles. L'extrême délicatesse de sa conscience eût même dégénéré en scrupule, sans cette parfaite obéissance qui la guidait en tout. Cette âme chérie de Dieu a presque toujours souffert elle-même ; mais jamais elle n'a su ce que c'était que de faire souffrir les autres."

Quatre ans plus tard, le Récit notant la mort de la Mère Angélique de Lantagnac de Ste. Marie, ajoutait : " Cette chère sœur donnait bien de la consolation à notre communauté. Elle était d'une douceur, d'une politesse, d'un recueillement, d'une humilité, qui en faisaient un modèle de la parfaite religieuse, et charmaient

Genv. de Lino, et tuteur des enfants mineurs issus de leur mariage, stipulant en cette partie pour Dlle. Angélique Adhémar de Lantagnac, mineure de 19 ans, novice, dans le Monastère des dames Religieuses Ursulines de Québec, pour la dot de laquelle il a été convenu de la somme de 3000 livres, à prendre et percevoir ainsi ; savoir, 2000 livres par une délégation en transport en faveur des dames Religieuses Ursulines par le Sieur Fleury de la Gorgendière, Agent de la Compagnie de Indes etc., etc.

"(Signé) Rolland Michel Barrin de la Galissonnière, Gouv.
François Bigot, Chevalier Intendant de justice etc.
Gaspard d'Adhémar de Lantagnac, Chevalier de St. Louis et Major de Montréal.'

toutes ses sœurs. Dans son désir de soulager la maison, elle se livrait au travail avec une ardeur incroyable. Elle a été seconde dépositaire, infirmière et sacristine; sa dévotion au S. Sacrement et au Sacré Cœur de Jésus lui faisait chérir particulièrement ce dernier office. Elle est morte comme sa sœur d'une fluxion de poitrine. Nous n'avons épargné pour la sauver ni prières ni remèdes, mais il fallut nous soumettre à ce nouveau sacrifice. Cette chère Sœur était âgée de 38 ans, dont elle avait passé 22, en religion, exerçant avec succès, ainsi que sa sœur aînée, les fonctions d'Ursuline."

Des quatre autres religieuses de la famille de Lantagnac, trois furent Hospitalières.

En 1742, trois demoiselles de Lantagnac se trouvaient au Pensionnat: Charlotte, Jeanne et Angélique. Notre Régistre indique que Charlotte laissa le Pensionnat le 31 août de la même année, âgée de 15 ans. Elle retourna à Montréal, et prit peu après l'habit à l'Hôtel-Dieu de cette ville. L'Annaliste de l'Hôtel-Dieu ajoute qu'elle mourut victime d'une épidémie qui fit de grands ravages à Montréal, en 1756, et qui enleva plusieurs jeunes religieuses dans l'exercice de leurs saintes fonctions.

Mlle. Jeanne de Lantagnac de Ste. Radegonde, entra à l'Hopital-Général de Québec en 1749, y fit profession et mourut en 1754.

Mlle. Thérèse de Lantagnac entra aussi à l'Hopital-Général de Québec, environ deux mois avant la mort de sa sœur. Douée d'une santé plus forte que ses aînées, elle fut la dernière à prendre le chemin du tombeau, ayant poussé sa vigoureuse existence jusqu'en 1802.

Mlle. Ursule C. de Lantagnac, la sixième religieuse de la famille, se consacra à Dieu parmi les pieuses Sœurs de la Congrégation N. D. à Montréal, où elle mourut en 1800, dans la 63e année de son âge et la 46e de sa consécration au Seigneur.

Un mot maintenant sur les parents éminemment chrétiens qui ont donné six religieuses à notre Canada.

Le chevalier Gaspard Adhémar de Lantagnac, officier de la

maison du Roi, était venu en ce pays peu avant la mort de Louis XIV. En 1717, son oncle le marquis de Vaudreuil, écrivait au ministère en ces termes: "Mon neveu, qui est en ce pays depuis plusieurs années, a servi longtemps dans la maison du Roi. Il est de la maison d'Adhémar d'où sortent les comtes de Grignan, et M. le prince de Monaco prend beaucoup d'intérêt à ce qui le regarde. S'il est fait capitaine au lieu et en la place de M. de Courtemanche, (mort), sa lieutenance poura être donnée au sieur Hertel de Cournoyer."

Peu après ces recommandations, le bon marquis eut un grief contre ce cher neveu, et il se crut en droit de faire contre lui force plaintes au même ministère....La raison?—Il faut bien l'avouer, c'est que le vaillant Chevalier voulait épouser une jeune Canadienne....Qu'en arriva-t-il? M. de Lantagnac, ne jugeant pas à propos de tant céder aux traditions aristocratiques de sa famille, laissa gronder son oncle et resta fidèle à sa jeune fiancée. Le 7 mars 1720, il épousait, à Québec, Mlle. Genv. Thérèse. de Lino, dont le père du reste était conseiller au Conseil souverain de cette ville. Le marquis de Vaudreuil ne tarda pas à se convaincre que son neveu avait fait un assez heureux choix, et il se réconcilia parfaitement avec lui.

Pour nous, nous ne pouvons que bénir la mémoire de ces parents vertueux, dont il faut chercher la postérité dans les asiles de la perfection évangélique.

Longévité et ferveur de la "Fille du Héros."

L'année 1770, fut remarquable au Monastère par la mort de quatre religieuses dont la perte fut longtemps pleurée. La première qui fit ses adieux en donnant à ses chères sœurs rendez-vous au ciel, fut la Mère Françoise Hertel de St. Exupère. On se rappelle qu'elle était professe de Trois-Rivières et qu'elle avait fait ses vœux l'an 1700. Décédée dans notre Monastère après y avoir donné durant 57 ans aide et édification, la pieuse "Fille du Héros" a mérité de notre Récit l'éloge suivant: "Notre-Seigneur tout miséricordieux à l'égard de celles qui se donnent à lui de bonne heure et le choisissent pour Epoux, a donné à notre

chère Mère Françoise Hertel de St. Exupère, longues années pour l'aimer et servir dans sa sainte maison. Il serait difficile de dire avec quelle fidélité elle s'est attachée à cet Epoux des âmes. Elle nous en a donné des preuves constantes, en gardant avec joie et ponctualité nos saintes Règles et tout ce qui constitue nos saintes Observances, et cela, jusqu'à une extrême vieillesse.

" Elle était à la disposition des Supérieures, et nous a édifiées dans tous les offices où elle a été employée. Mais son talent particulier était pour l'éducation des élèves, tant pensionnaires qu'externes; et il a produit d'inestimables avantages dans les familles. Elle a formé de bonnes et ferventes chrétiennes qui font honneur à l'éducation qu'elles ont reçue.

" Sa naissance était noble, car elle appartenait à la famille des sieurs de Hertel, si connus par leur valeur et leur bravoure dans les guerres contre les sauvages des pays d'en haut; sa complexion aussi était délicate, par la manière dont elle avait été élevée; cependant, depuis son entrée en Religion, sa vie a été des plus laborieuses, ne cherchant qu'à aider sa communauté et à soulager ses sœurs. Nous ne pouvons jeter les yeux sur l'autel du Sacré-Cœur, sans nous rappeler la générosité de son cœur et son amour du travail. Elle-même nous en a procuré toutes les dorures, se privant pour cela de tout ce que MM. ses parents lui donnaient, et y travaillant de sa propre main.

" Elle avait déjà plusieurs fois, dans de grandes maladies, reçu les derniers sacrements. Mais le 1er mars, après quatre mois de maladie, se sentant très-mal, elle demanda avec une grande ferveur qu'on lui administrât de nouveau les secours de l'Église; ce qui lui fut accordé. Elle avait toute sa vie aimé la retraite et le silence; elle expira dans la même paix et tranquillité, prononçant les SS. noms de Jésus et de Marie, le 4 mars 1770, dans la 91e année de son âge, et la 72e de sa carrière religieuse."

Une petite-fille d'un des premiers défricheurs de Beauport.

A l'époque où s'éteignait cette vénérable nonagénaire, deux autres sœurs étaient à l'extrémité. La première qui prit son congé pour une meilleure vie fut la Mère Marguerite Cloutier de

Ste. Monique. Cette chère Mère, qui était plus que septuagénaire, nous est représentée comme obligeante, active, laborieuse, en un mot, la très-digne petite-fille du vieux Zacharie Cloutier, un des premiers défricheurs des belles collines de Beauport. " Elle a fait presque l'impossible pour soulager la communauté, qui se trouve dans une extrême pauvreté depuis un certain nombre d'années. Il y a peu d'églises en ce pays où l'on ne voie de ses ouvrages. Ses grands travaux toutefois ne l'empêchaient pas d'être employée aux classes et dans les différents offices de la maison. Elle a été jusqu'à sa mort sacristine (1) des RR. PP. Jésuites. Tous ces secours ont grandement contribué à notre subsistance et au maintien de l'Institut. Depuis plusieurs années, N. Seigneur l'avait attachée à la croix par de notables infirmités ; cette chère Mère n'en est descendue que pour aller régner dans la gloire, comme nous avons tout lieu de l'espérer. Elle est décédée le 27 mars 1770, dans la 57e année de sa vie religieuse."

Un ancien médecin du Monastère donne généreusement à l'ordre d'Ursule sa chère fille.

Le 23 avril suivant s'échappait de cette terre d'exil une religieuse comparativement jeune, la Mère Lse. Françoise Soupiran de Ste. Ursule, âgée de 38½ ans. " Elle avait toujours été d'une santé chancelante et peu capable de suivre nos saintes observances ; mais son adresse et sa bonne volonté suppléaient au défaut de ses forces ; ce qui, joint à une piété sincère et soutenue, en a fait, pendant les dix-neuf années de sa vie religieuse, un vrai trésor pour notre monastère. Sa maladie a été longue et bien douloureuse ; mais sa fidélité, pendant toute sa vie, à bien remplir tout ce qu'elle pouvait de nos saintes obligations, lui a attiré de grandes grâces de Dieu," tant il est vrai que Dieu exauce jusqu'aux désirs du cœur, et que, comme dit quelque part le livre de l'Imitation,

(1) C'est-à-dire, chargée de blanchir et de préparer le linge d'autel, de le réparer au besoin ainsi que les ornements, d'en faire de neufs, etc. Nos religieuses ont rempli cet office jusqu'à l'extinction des Jésuites en 1800. Elles ont aussi été sacristines de la cathédrale pendant bien des années.

" c'est faire beaucoup, que d'aimer beaucoup et bien faire ce que l'on fait."

M. Simon Soupiran avait été pendant bien des années médecin de notre maison. Il aimait tendrement sa chère Louise-Françoise ; mais son amour loin d'être égoïste, le porta à faire un généreux sacrifice de cette fille chérie, dès qu'il eut compris les desseins de Dieu sur elle. Non-seulement il lui laissa toute liberté de choisir " la meilleure part," mais il la dota largement, se réservant de venir reposer auprès d'elle afin de ressusciter ensemble, pour l'éternelle récompense de leur mutuel sacrifice. M. Soupiran précéda de six ans sa fille dans la tombe ; il fut inhumé dans notre église le 18 juin 1764.

La Sr. St. Laurent du second siècle du Monastère.

Nous sommes encore au printemps de 1770. " Notre-Seigneur, écrivait la Mère St. Louis de Gonzague, nous a donné sujet de ressentir la séparation de nos chères sœurs, nous en ayant enlevé, depuis le mois de mars, trois qui ont été malades tout l'hiver ; la quatrième avait été languissante, et nous nous flattions qu'elle se remettrait au printemps ; mais c'était un fruit mûr pour le ciel ; nous avons eu, le 24 mai, la douleur de la perdre. Cette plaie sera longtemps à se fermer dans nos cœurs."

Cette sœur chérie, qui languissait dans de saints désirs de la béatitude, pendant que toute la communauté se réunissait pour demander sa conservation, était Sr. Marie-Anne Racine de la Résurrection. Il faut croire qu'elle était extrêmement précieuse à la maison, car naturellement on eût pu lui permettre d'aspirer à la patrie, puisqu'elle était dans la 71e année de son pèlerinage et la 54e de ses travaux au service de Dieu.

Mais laissons se faire entendre la voix si persuasive des Annales. " Nous serions bien insensibles si nous pouvions oublier celle dont les durs travaux et le dévouement sans bornes, ont si grandement adouci toutes nos privations, aux jours de nos plus rudes épreuves. Elle ne voulut jamais abandonner le Monastère, pendant le grand siége, et brava avec sept autres les bombes et

les boulets des Anglais, veillant jour et nuit sur ces débris, et priant sous la voûte (vieux dépôt,) aux heures de la canonnade. Après le retour de la communauté, nos toits étant percés à jour de toutes parts, les grandes pluies d'automne nous inondaient presque jour et nuit. Alors cette chère Sœur allait supplier la Mère Supérieure de la laisser veiller, disant qu'elle avait une santé de *fer*, que rien ne la dérangeait, et surtout qu'elle saurait bien se reposer le lendemain. La Mère cédait à ses instances. Mais le lendemain, il fallait observer de près Sr. Marie de la Résurrection, autrement elle eût travaillé tout comme à l'ordinaire.

" Sa charité pour toutes ses Mères et Srs. a véritablement excédé ; nous avions en elle une ressource pour toute chose. Elle était bienfaisante, d'un esprit droit et humble, toujours prête à rendre service, au dedans et au dehors. Ayant reçu son éducation dans nos classes, Sr. Marie de la Résurrection eût pu servir avantageusement notre maison en qualité de religieuse de chœur ; mais elle ne le voulut pas, préférant l'état de Sr. converse pour se maintenir plus sûrement dans la vie cachée de la sainte famille de Nazareth. Son amour pour sa Communauté la faisait travailler presque jour et nuit pour la soulager et la soutenir. Ses grands travaux ne l'empêchaient pas d'être fidèle à ses exercices de piété et à la garde de nos saintes règles. Jamais elle ne manquait de communions, et elle honorait d'une piété toute filiale les Sts. de l'ordre comme ses plus chers patrons.

" Quoique infirme dans ces derniers temps, elle n'en soutenait pas moins ses habitudes laborieuses ; elle contracta enfin une fluxion de poitrine à laquelle ses forces ne purent résister et qui nous l'enleva en sept jours. Comme elle nous a été fort chère pendant la vie, nous ne manquerons pas de la secourir par tous les moyens possibles, afin qu'elle jouisse au plus tôt de la vue de Dieu."

En voyant le dévouement sans bornes de Sr. Marie-Anne Racine de la Résurrection, alors doyenne de nos bonnes sœurs, et qui semblait vouloir prendre à elle seule tout ce qu'il y avait de plus pénible, nous nous sommes rappelé Sr. Anne Bataille de St. Laurent, morte environ un siècle auparavant, ce type admirable d'une sœur converse Ursuline. Toutes deux eussent pu être

religieuses de chœur ; ayant choisi leur humble état par une prédilection toute spéciale, il n'est pas étonnant de voir à quelle haute perfection elles s'y sont élevées. Voilà les beaux modèles sur lesquels se sont formées tant de saintes sœurs, héritières de leurs travaux, dont le dévouement a si bien servi la religion, en propageant les plus édifiantes vertus.

Mission providentielle de la Mère Marie Anne Migeon de la Nativité.

Depuis son entrée en 1702, le nom de la Mère Marie Anne Migeon de Bransac de la Nativité s'est présenté à plusieurs reprises sous notre plume, et nous devons le dire, jamais nous ne l'avons retracé sans de vives émotions de piété filiale et de gratitude. En effet, depuis les jours des Fondatrices, aucune peut-être n'a plus mérité l'estime et la reconnaissance de la virginale postérité de cette maison de Ste. Ursule. Quand on examine dans son ensemble la longue et utile carrière de cette vénérable Mère, on est facilement convaincu que sa mission spéciale dans cette maison, a été de soutenir les courages et de relever les espérances, aux moments où tout paraissait dans la plus complète désolation. Elle arrive au début du siècle comme un député de bon augure, au milieu des plus poignantes calamités. En 1735, elle est mise pour la première fois à la tête de la communauté, en qualité de supérieure, à cette époque où la mort de Mgr. de St. Vallier et l'absence de l'autorité épiscopale, avaient répandu de si épais brouillards sur le gouvernement ecclésiastique de cette colonie.

Tout d'abord, elle s'élève à la hauteur de ses obligations, et la communauté apprécie tellement ses talents et sa vertu, qu'après l'intervalle exigé par la règle au bout des six premières années, elle est réélue en 1744 et 47, puis de nouveau en 1753 et 56.

Sur la fin de ces derniers six ans, c.-à-d., en 1759, on sait dans quel état se trouvait le pays. Les Anglais étaient maîtres de Québec, leurs officiers et soldats blessés encombraient le Monastère. La vénérable Supérieure avait alors 74 ans, et c'était à elle qu'échéait la tâche doublement pénible de conduire et de sauvegarder la tremblante barque à travers ces nouveaux périls. Ah ! que de

fois alors, avec le poids que donnent l'âge, l'expérience, et surtout une autorité émanant de Dieu, sa voix s'est élevée pour rassurer et bénir ses chères filles, sur lesquelles elle veillait jour et nuit avec la sollicitude de la plus tendre des mères.

Française de sentiments et de pensées, mais aux vues larges et hautes, la mère de la Nativité comprit aussitôt que les événements étaient l'œuvre de la Providence. Elevant son cœur au-dessus des amertumes du présent et des inquiétudes de l'avenir, elle accueillit comme les exécuteurs de la volonté divine ces vainqueurs étrangers. Ses procédés nobles et dignes, la droiture de ses vues, la loyale expression de ses sentiments, la complète générosité de son dévouement, qu'elle sut faire passer dans l'âme de toutes ses sœurs, lui concilièrent tout d'abord les autorités nouvelles. L'œuvre des Ursulines fut envisagée dans son jour et appréciée des vainqueurs.

Nous dirons en passant à nos lectrices que bien des fois, surtout dans l'étude de la correspondance intime avec les amis de France, nous nous sommes arrêtée à réfléchir sur le bon esprit de nos anciennes Mères dans ces temps de crise; nous admirions comme ces cœurs toujours français, tout en déplorant les vicissitudes et les revers, savaient néanmoins se soumettre aux devoirs de leur nouvelle position, "rendant à César ce qui est dû à César," et jouissant avec modestie de la faveur du nouveau gouvernement.

Cependant le 16 décembre approchait, et avec lui l'époque des élections. La communauté qui, dans son anxiété, s'était groupée pleine de confiance autour de cette Mère si digne de ce nom, cette communauté crut devoir dans des conjonctures aussi exceptionnelles, demander au Supérieur majeur une exemption aux constitutions de l'ordre, afin de ne rien déranger pour le moment, au gouvernement de la maison. La chose fut agréée de M. le G. V. Briand, qui permit de continuer en charge, mais pour une année seulement, la Mère Migeon de la Nativité.

Il y a de la consolation à voir, dans une lettre en date du 17 décembre, la vertueuse supérieure s'inquiéter de cette réélection exceptionnelle, et en exprimer sa surprise au supérieur de la communauté, M. le G. V. Briand.

Elle porta toutefois généreusement le fardeau, et afin que rien ne manquât à sa couronne, sa vertu fut éprouvée d'une manière bien sensible, (1) par des plaintes faites au supérieur, par une sœur, dont l'imagination se trouva surexcitée par les événements et les difficultés. N'ayant pas assez de pénétration de vues pour comprendre la part qu'il fallait faire aux circonstances, cette sœur voyait des irrégularités et des sujets de mécontentement dans les dispositions prises pour le plus grand bien. Mais si les supérieurs majeurs furent d'abord un peu émus de ces représentations erronées et inopportunes, ils en firent bientôt justice, et la ferveur et régularité de la maison, conduite par une main aussi ferme et aussi sage, n'en parut qu'avec un plus bel éclat.

Loin de souffrir aucun détriment de tant d'affaires et de tracasseries, l'esprit religieux et la piété de la Mère de la Nativité qui, d'après les Annales, "possédait en éminence ces précieuses qualités," ne firent que se fortifier et s'accroître. Elle suivait en principe cette maxime de notre Vén. Mère Marie de l'Incarna-

(1) Après plus d'un siècle et au début d'une époque nouvelle, les supérieures eurent à passer par une épreuve à peu près semblable à celle qu'avait dû subir la Ven. Mère de l'Incarnation, dans les premières années de la fondation. On se rappelle qu'une sœur (qu'elle ne nomme pas), lui occasionna bien des difficultés. C'était une de ces imaginations mobiles, plus occupées des plans d'une perfection idéale que des occasions présentes de zèle et de dévouement. Venue de France sans avoir sondé les difficultés qu'entraînait cette entreprise, elle ne put s'accommoder et finit par retourner au monastère d'où elle était sortie, après avoir donné bien de l'embarras et du trouble.

Il est facile de comprendre que de tels esprits dérangent toujours plus ou moins la paix et l'union d'une communauté. Nous ne saurions concevoir trop de reconnaissance pour les Rév. Mères Migeon de la Nativité et Wheelwright de l'Enfant-Jésus, qui gouvernèrent avec tant de fermeté, de prudence et de sagesse, à cette époque critique de pénible transition.

Quelle ne fut pas la consolation de la communauté en entendant Mgr. Briand, rendant compte, quelques années plus tard, de l'état de notre maison, appuyer sur sa régularité et sa ferveur, conservées, disait-il, au milieu d'embarras bien grands.

tion : " Quand on appartient à Dieu, il faut le suivre où il veut et se perdre dans sa sainte volonté."

Dieu ayant destiné cette pieuse Mère à conduire les autres dans les voies de la perfection religieuse, " lui avait aussi donné le talent, continue sa Notice, d'inspirer par ses exhortations les sentiments qui l'animaient elle-même." Mais si " elle était des plus spirituelles et fort instruite, parlant facilement, écrivant poliment et très-bien," elle tenait fidèlement à cette autre maxime de la Vén. Mère : " Ne sachez rien pour vous, mais pour Dieu. En exhortant les autres, exhortez-vous vous-même, par une sainte intention de faire ce que vous enseignez."

Voilà sous quelle conduite la communauté traversa les temps de la conquête, temps presque aussi critiques que ceux de la fondation même. Comme jadis, la ressource et les fonds les plus assurés étaient l'adorable Providence. En 1757, alors que l'on était réduit à la pesée et que l'on manquait de tout, la Mère de la Nativité écrivait en France, au R. P. de Launay : " Notre Dépositaire vous envoie ses mémoires un peu en tremblant ; mais la pressante nécessité où nous sommes nous oblige de risquer, abandonnant tout aux soins de l'amoureuse Providence, qui ne nous délaissera point, je l'espère fermement de sa bonté. Nous avons bien des sujets de ranimer la confiance que nous avons en elle, et de remettre toutes nos sollicitudes dans son sein."

Mais pour connaître à fond ce cœur généreux et dévoué, il faut voir un peu plus de sa correspondance. Les rapports d'affection qu'elle conserva, à travers toutes les vicissitudes, avec les divers membres de sa famille, nous ont paru un des traits les plus touchants de son caractère. Dans les dernières années de sa vie, accablée comme elle l'était de tant de soins et d'affaires, il est beau de voir la part qu'elle savait prendre aux épreuves qui affligeaient deux jeunes familles qui lui étaient chères : celle de Daniel de Beaujeu, dont nous avons déjà parlé en date de 1755, et celle de son neveu M. Varin.

Voici ce qu'elle écrivait au R. P. de Launay, au sujet du fils de ce dernier, qu'on avait envoyé au collége des Jésuites, à Paris. " Si la bonté de votre cœur, mon R. Père, vous engage à être sensible aux afflictions qui arrivent à ceux de ma famille, jugez quelle

douloureuse impression ces afflictions doivent produire sur le cœur du père et de la mère.....Mais, malgré la vivacité de leur peine, j'ai été édifiée de la soumission qu'ils ont eue à la volonté de Dieu. Cet enfant n'avait jamais eu aucune atteinte de ce mal, en Canada ; il faut bien qu'il soit intervenu quelque accident qui ait occasionné ce funeste effet ; une frayeur, dit-on, peut le produire. C'est à la prudence des précepteurs et des régents d'éviter tout ce qui pourrait lui être préjudiciable. Ma nièce ayant été en France pendant trois ans, il est étonnant qu'on ne lui en ait pas donné connaissance, puisque dès les premières attaques, il est plus facile de remédier à toute espèce de maladie. Enfin, mon cher Père, vous comprenez parfaitement tout le poids de cette croix ; un aîné de famille qui a de l'esprit joint à d'aimables dispositions, réduit à cet âge dans un si triste état, c'est un grand sacrifice. Ce n'est pas cependant le seul que le Seigneur a exigé de nous ; vous avez peut-être déjà appris qu'il nous a enlevé le cher Beaujeu....."

Un peu plus tard, en 1756, la Mère de la Nativité écrivait au même : " C'est une consolation pour moi, mon R. Père, ainsi que pour ma famille, dans l'affliction que nous cause la maladie du cher Varin, que vous soyez à portée de l'encourager et de lui adoucir un si triste état, que le Seigneur permet sans doute dans des vues de sanctification sur ce cher enfant qu'il a affligé si jeune. Je souhaite que les derniers remèdes qu'on lui a faits aient eu un heureux succès et que Dieu les ait bénis. On a agi avec beaucoup de prudence en ne le faisant pas repasser en Canada, en conséquence des dangers que courent les voyageurs, et par la raison que son père fait tous ses efforts pour retourner en France l'année prochaine ; trente années de service et de travail d'esprit ont affaibli considérablement sa santé ; il a le droit de demander son congé et il n'aspire qu'à cela."

Dans l'automne de 1757, elle disait : " M. Varin, qui passe en France cette année avec sa famille, aura l'honneur de vous remercier, mon R. Père, des peines et soins que vous avez bien voulu vous donner pour son fils aîné. La jeunesse s'oublie quelquefois. Vous avez agi avec votre prudence ordinaire en le renvoyant à la Flèche ; je prie Notre-Seigneur qu'il y reprenne les premiers

sentiments de sagesse et de piété que vous aviez tâché de lui inspirer, ce dont je vous suis fort obligée."

Plût à Dieu que la santé et les étourderies du petit-neveu, eussent seules donné de l'inquiétude à la vénérable tante; plût à Dieu que M. Varin, ne reculant pas devant les sacrifices qu'exigeaient impérieusement son honneur et sa conscience, se fût retiré plus tôt d'une société où devaient s'engouffrer comme dans un abîme, et sa probité, et sa réputation, et l'avenir de sa famille! La Mère de la Nativité pressentait sans doute les malheurs qui planaient sur lui. Sans connaître les fautes de M. Varin, elle souhaitait ardemment le voir s'éloigner d'une Intendance dont les malversations n'étaient plus un mystère. Hélas! après Bigot, il était au poste le plus périlleux, subdélégué de l'intendant du Canada. Aussi, quand la cour de France voulut au moins venger l'honneur de nos braves qui avaient tant souffert, en flétrissant les honteuses spéculations qui avaient ruiné le pays, les anxiétés devinrent bien vives dans le cœur élevé et affectueux de notre Mère; car elle eut la douleur de voir au premier rang des accusés le nom de son neveu. "Nous sommes fort inquiets du sort de M. Varin," écrivait au mois de février 1762, le R. P. de Launay; "son procès se fait très-sérieusement. Priez Dieu pour lui et les autres employés dans le maniement des deniers du Roi."

Ces appréhensions n'étaient que trop fondées; M. Varin fut banni à perpétuité du royaume et ruiné sans ressource. (1)

On comprend quel douloureux retentissement eut dans l'âme de notre Mère la triste nouvelle de la culpabilité de M. Varin. Elle avait pleuré son neveu de Beaujeu, mais en se félicitant qu'il fût tombé pour la plus noble des causes; combien autrement amères furent les larmes qu'elle versa sur ce fonctionnaire public, qui n'avait pas même su sacrifier sa cupidité à son honneur et à celui

(1) Le jugement rendu le 10 décembre 1763, condamnait en premier lieu: Bigot, banni à perpétuité du royaume, ses biens confisqués, 1,000 liv. d'amende, 1,500,000 liv. de restitution.

Varin, banni à perpétuité du royaume, ses biens confisqués, 1,000 liv. d'amende, 800,000 liv. de restitution.

Ils devaient garder la Bastille jusqu'au payement des restitutions prononcées.

de sa famille. Elle ne s'en consola que dans la pensée que ces disgrâces temporelles serviraient d'expiation, et ouvriraient la voie à un repentir qui donnât au moins droit à une parfaite réhabilitation aux yeux de Dieu.

Cependant la bonne Mère, profitant de toutes ces afflictions et traverses, faisait elle-même son chemin vers le ciel. A quatre-vingts ans toutefois, elle était si vigoureuse que sa ferveur et son activité donnaient de l'admiration à ses amis. M. l'abbé de Villars écrivant de Paris, lui en faisait ainsi son compliment, en même temps qu'il lui donnait les nouvelles du temps. " Votre écriture, ma Rév. et chère Mère, ne se ressent pas encore du poids de vos années, et je vois encore avec plus de plaisir que l'esprit ne se ressent en rien des infirmités du corps.

" Entre les grâces que Dieu me fait, celle d'avoir toujours part à vos prières et à votre souvenir n'est pas une des moins estimables. Je l'en remercie parce que j'en sens le prix, et que je suis intimement convaincu que le Seigneur a pour très-agréable, les prières d'une âme qui sait faire un aussi bon usage que vous le faites, des croix, des humiliations, des infirmités, et de toutes les autres épreuves de la vie présente. Oh! qu'on est heureux quand on sait mettre à profit les occasions de souffrir et de mériter!

" J'ai eu l'honneur de voir de votre part les dames Carmélites de la rue Chapon. Elles m'ont témoigné une joie bien vive et bien sensible d'apprendre de vos nouvelles : elles vous sont fort attachées et elles m'ont prié de vous dire bien des choses de leur part. Je n'ai pas encore vu les dames de la Visitation de la rue St. Antoine, mais je m'acquitterai de ma commission au premier moment libre.

" Que j'ai ressenti de consolation et de joie, ma Rév. Mère, en voyant le secours que le ciel vous a envoyé, en vous donnant trois sujets de si grande espérance. (1) Puisse votre nombre augmenter encore, et votre St. Institut se soutenir et fleurir toujours de plus en plus dans votre sainte maison, pour laquelle je conserve tant d'estime et d'affection.

(1) Dlle. Cath. Besançon de St. Joseph, qui ouvrit les portes du noviciat le 19 mars 1764 ; Dlle. Marie A. Lse. Taschereau de St. François-Xavier, et Dlle. Marie-Joseph Blais de St. Michel.

" M. l'abbé de Beaujeu (1) vous honore et vous chérit toujours bien respectueusement ; il continue à se bien porter, à bien travailler, et à endurer bien patiemment toutes les malices que je lui fais de temps en temps et moins souvent que je ne le voudrais..... Le Roi a permis aux Jésuites de rentrer en France, où il leur est permis de vivre comme prêtres séculiers....Le cher et respectable M. Briand est toujours à Londres ; il n'est pas encore agréé par la cour d'Angleterre pour Evêque de Québec. Il faut espérer qu'il le sera : on espère ce qu'on désire et ce qu'on a tant de sujet de désirer.

" En terminant cette lettre, je me recommande de nouveau à vos saintes prières, et je réitère les assurances du respect et du dévouement inviolable avec lesquels j'ai l'honneur d'être, ma Rév. Mère etc. P. S.—J'écrivis au R. P. de Glapion par M. de Montgolfier ; je n'ai pas eu de réponse. Je vous prie de l'assurer de mon respect, ainsi que le Père de St. Paire, le Père Flocquet etc.

" *Villars Ptre.*"

Cette activité si surprenante de notre vénérée Mère de la Nativité se soutint encore plusieurs années. Toujours infatigable, à la prière comme au travail, à l'âge de 84 ans, on la voyait se rendre au chœur dès 4 h. du matin, pour faire au très-saint Sacrement l'amende honorable, qu'elle y avait ainsi renouvelée chaque jour de sa vie religieuse. Si sa voix n'avait plus la beauté et la fraîcheur de la jeunesse, elle n'en était pas moins ardente à psalmodier les louanges de Dieu. Ce ne fut qu'à l'âge de 85 ans, qu'une espèce de défaillance habituelle l'éloigna des observances communes.

Retenue à l'infirmerie, elle y passait sa journée assise dans une bergère, priant sans cesse, et gémissant intérieurement de ne pouvoir plus offrir ses prières à Dieu dans la chapelle et au milieu de ses sœurs. Elle était alors dans un tel état de faiblesse, qu'il fallait lui donner à manger et à boire à peu près comme on le fait aux jeunes enfants. Souvent dans la journée, l'infirmière allait lui offrir un bouillon, un potage ou quelque rafraîchissement ;

(1) L'abbé Ls. Liénard de Beaujeu, frère du héros de la Monongahéla, et qui devint plus tard confesseur ordinaire de l'infortuné Louis XVI.

mais conservant jusqu'à la fin l'heureuse habitude de ne jamais rien prendre hors certaines heures réglées, elle renvoyait agréablement l'infirmière par ces douces paroles : " A tantôt, ma petite sœur, à tantôt." Sur la fin de ces deux années d'épreuves, vers le milieu de juillet, elle fut saisie d'une forte fièvre qui donna lieu de redouter une fin prochaine. La fièvre redoubla d'intensité au mois d'août, et la maladie devint sérieuse. Le R. P. du Jaunay, S. J., qui avait souvent communié la pieuse malade, lui administra les derniers sacrements, qu'elle reçut avec une ferveur admirable, se réjouissant du fond de son cœur de pouvoir enfin s'envoler à Celui qu'elle avait toujours aimé et désiré avec ardeur.

Le Récit annonce ainsi sa mort en date du 31 août 1771 : " Notre-Seigneur, qui appelle à soi celles qui ont généreusement porté son joug, afin de les récompenser des peines et des travaux qu'elles ont soufferts pour son amour en ce monde, vient de retirer de cette vallée de larmes notre vénérée Mère Marie Anne Migeon de Bransac de la Nativité. Il faudrait une autre plume que la mienne, pour retracer les vertus dont elle nous a donné de si grands exemples, et les rares talents qu'elle a fait valoir pendant de si longues années, au profit de sa chère maison. C'est surtout dans les pénibles années de la guerre, que nous avons éprouvé l'effet de son dévouement et de sa sollicitude ; nous ayant obtenu, par sa prudence et son bel esprit, la bienveillance de MM. les Gouverneurs et Officiers de Sa Majesté Britannique, la conservation de nos biens, et pleine liberté d'exercer toutes les fonctions de notre St. Institut.

" Cette chère Mère étant des épouses de Jésus crucifié, devait aussi participer à sa croix par des infirmités corporelles, et c'est en quoi elle a été exercée les deux dernières années de sa vie. Elle a souffert avec une patience et une douceur qui charmaient tout le monde, et nous avons tout lieu de croire qu'elle a été bien accueillie de notre miséricordieux Seigneur, qu'elle a toujours eu présent durant la vie, et qu'elle invoquait avec tant d'ardeur à la mort.

" Cette chère et vénérée Mère, qui a exercé pendant 19 ans la charge de Supérieure, était dans la 87e année de son âge, et la 70e de son entrée en Religion."

Il y a encore plaisir à rattacher à cette bien-aimée Mère les traditions du passé ; on peut dire qu'elle tient comme le milieu entre l'époque primitive de l'Histoire de notre maison, et l'époque moderne. La Mère Migeon de la Nativité a, en effet, parfaitement connu la Mère Charlotte Barré de St. Ignace, venue de France avec les Fondatrices en 1639, et première professe du Monastère, qui mourut en 1701 ; et elle vécut trois ans avec la Mère Marg. Blais de St. Pierre, qui existait encore en 1830.

L'aînée des petites-filles du Grand-Père Boucher.

Des trois nièces ursulines de la Mère Génev. Boucher de St. Pierre, la Mère Marie-Anne de Boucherville de St. Ignace fut la seule à lui fermer les yeux. La Mère St. Ignace ne survécut que six ans à sa vénérée tante ; elle avait cependant fourni une assez longue carrière, étant dans sa 79e année quand Dieu la rappela de ce monde.

Au temps où la Mère St. Pierre faisait ses derniers adieux au toit paternel et aux terres de Boucherville, la petite Marie-Anne n'avait pas deux ans ; mais dès lors, paraît-il, elle s'était attachée à sa bonne tante voulant à tout prix la suivre. Mise au pensionnat pour son éducation, ce premier instinct se transforma en une vocation bien décidée pour la vie du cloître. Alors que les premières familles du pays tenaient à honneur et bénédiction, d'avoir au moins un de leurs membres engagé dans les sentiers de la perfection religieuse, on n'opposa pas à la jeune demoiselle de ces obstacles qui trop souvent exposent, non-seulement la vocation, mais même le salut d'une âme, en l'engageant dans un sentier opposé à celui où l'appelle l'Esprit-Saint. Le 7 février 1718, Mlle. de Boucherville recevait le voile noir des mains de Messire J. B. Gauthier de Varennes, son cousin, grand pénitencier de la cathédrale de Québec ; et, sous la protection du fondateur de la Compagnie de Jésus, dont elle porta le nom en Religion, elle fut toute sa vie fidèle aux engagements qu'elle contracta alors.

" C'est par la voie des souffrances et des infirmités corporelles, dit sa notice, que Notre-Seigneur la voulut conduire à la perfection. Le caractère particulier de sa vertu fut de souffrir toujours avec une grande douceur et patience, ne proférant jamais de

plainte qui pût attirer l'attention sur sa vie crucifiée et *cachée en Dieu avec J. C.* Toute son attention se portait, au contraire, à utiliser tous ses moments au service de sa communauté, et à soulager et servir ses sœurs ; ce qui a paru d'une manière éclatante dans les emplois d'apothicairesse et d'infirmière, qu'elle a longtemps exercés. Elle se réjouissait d'être seconde en office, et tâchait de se ménager cet avantage, afin d'être plus en état de se tenir dans sa chère vertu d'humilité."

Si, par hasard, cette dernière phrase de notre fidèle *Biographe* tombait sous les yeux de quelque âme mondaine, elle se récrierait sans doute du prétendu avantage dont on vient de parler ; un tel état d'abnégation et d'oubli de soi-même lui semblerait, au moins quant à la vie présente, bien triste et bien malheureux, surtout pour une jeune personne née dans les hauts rangs de la société. Nous répondrons par ces paroles de notre Vén. Mère Marie de l'Incarnation. " Dans la vie religieuse, on apprend à faire ses actions en la présence de Dieu et pour son amour. On n'a garde de l'offenser quand on le voit présent. On s'accoutume à faire des oraisons jaculatoires qui enflamment le cœur, et attirent Dieu dans l'âme : ainsi, de terrestre on devient spirituel.....et l'on est dans un petit paradis où Dieu se réjouit avec l'âme et l'âme avec Dieu." A moins que de refuser à Dieu la puissance ou la volonté de remplir sa promesse, en donnant, dès ce monde, le centuple à celui qui a quitté quelque chose pour son amour, il faut convenir que le bonheur d'une âme ainsi unie à Dieu doit être grand ; car comme disait encore notre Vén. Mère, " Les joies qui viennent de Dieu et celles qui naissent des créatures sont bien différentes ! "

" Dans les jours qui suivirent la grande fête de l'Assomption, l'année 1772, la Mère St. Ignace fut frappée d'une paralysie qui, jointe à ses autres infirmités, la réduisit bientôt à l'extrémité. Elle reçut l'extrême-onction avec son plein jugement, faisant à chaque onction de fervents actes de contrition ; bientôt après, elle perdit toute connaissance. Nous n'eûmes pas la consolation de lui voir recevoir le St. Viatique ; mais elle avait communié avec beaucoup de piété et de dévotion au jour de la fête de la très-sainte Vierge et le lendemain. Notre douleur était extrême de ne pouvoir la soulager en rien. Elle décéda le 22 août, dans la 57e

année de sa vie religieuse. Nous espérons de la bonté de Notre-Seigneur, que la fin douloureuse de cette chère Mère lui tiendra lieu de purgatoire ; nous l'en prions de tout notre cœur."

Un généreux sacrifice.

Le 25 août 1773, la communauté perdait une sœur âgée de 38 ans, dont elle avait passé 22 en Religion : c'était la Mère Charlotte Parisé de St. Jean-Baptiste.

Le Récit nous la représente comme " enrichie du don d'une solide piété et de tous les talents désirables dans une parfaite Ursuline." Malheureusement, la santé ne seconda pas son désir d'être longtemps utile à la communauté et à *l'Institut ; Dieu* la destinait à ceindre vite son immortelle couronne. " Elle fit avec une grande générosité, le sacrifice de la vie et de tout ; la présence de sa mère, (1) à ses derniers moments, nous donna des preuves bien consolantes de son détachement et de sa vertu."

Heureuses sympathies de deux soeurs

Nous éprouvons une consolation toute singulière à réunir, dans un même souvenir, des âmes que rien, ce semble, n'a pu séparer, qui ont grandi dans une commune demeure, et que le Seigneur s'est ensuite attachées par la même vocation. Il s'agit actuellement de deux de nos anciennes mères, non-seulement unies par ce double lien de la naissance et de la vocation ; mais dont les instincts, les goûts, les aptitudes, semblent à tous égards, avoir été identiques. Toutes deux, après s'être séparées du *monde* à la fleur de l'âge, à 15 ans, et à cinq années d'intervalle, ont parcouru

(1) Mme. veuve Parisé, née Michaud, résidait à notre Monastère en qualité de pensionnaire en chambre, comme cela se pratiquait alors assez fréquemment. Ecrivant en France en 1785, notre dépositaire disait : " Vous m'obligeriez beaucoup, ma Rév. Mère, si vous vouliez bien faire dire 60 messes pour feu Mme. Parisé, qui a fait pendant près de 14 ans, sa demeure dans notre communauté. Elle est décédée au mois de janvier de la présente année." En 1776, on demandait des messes "pour un jeune homme mort sans sacrements en arrivant de l'armée, au grand regret de sa famille. Une de ses tantes demeure chez-nous."

la plus édifiante et utile carrière, jusqu'à ce que, parvenues à leur année jubilaire, elles l'aient célébrée dans toute la joie de leur âme, leur ferveur prenant un nouvel essor pour se disposer à la rencontre prochaine du divin Epoux. Elles se suivirent au ciel, presque au même intervalle où elles s'étaient suivies en Religion, et chose remarquable, ce fut la seconde, beaucoup plus faible de tempérament, qui dépassa alors la limite.

Cette dernière, que le Seigneur rappelait le 14 novembre 1773, était la Mère Louise-Claire Gaillard de St. Thomas, fille de M. Guil. Gaillard, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, et de Mme. Cath. Nêpveu. " Elle a porté le joug du Seigneur avec une ferveur exemplaire. Pour surmonter les incommodités dont elle souffrait habituellement, elle était une des premières sur pied le matin, se portant à tous nos saints exercices avec une ardeur qui entraînait à l'imitation. C'est surtout lors qu'il s'agissait de l'instruction de nos jeunes élèves que son zèle s'enflammait davantage ; elle oubliait alors complètement toutes ses douleurs et ses infirmités. Ce ne fut que dans sa 72e année que son courage et son énergie naturelle durent céder à la violence du mal ; elle résigna ses laborieuses et utiles fonctions ; et à peine avions-nous essuyé nos larmes, de la mort de notre chère Sr. St. Jean-Baptiste, qu'il fallut les voir couler de nouveau par la perte de cette chère Mère, qui a travaillé avec un grand zèle pour le bien de notre communauté."

La Mère Marie-Louise Gaillard de la Ste. Vierge, dont nous annoncions l'entrée en date du mois d'avril 1712, était passée de cette vie à une meilleure le 13 novembre 1764. Cette aimable Mère qui fut supérieure par commission de Mgr. Dosquet, en 1735, nous est présentée avec un bel éloge dans nos Régistres. " C'était, une personne de beaucoup d'esprit, capable de tous les emplois, et qui a fait honneur à ceux qu'elle a exercés. Elle avait été mise pour la troisième fois maîtresse-générale des pensionnaires, quand elle fut frappée de sa maladie mortelle. Sa patience fut héroïque ; malgré son âge et ses souffrances, elle tenait toujours à suivre nos saintes observances, et à être des premières au chœur à 4 h. du matin. L'obéissance l'obligea à garder enfin l'infirmerie ; mais son zèle pour notre saint Institut

n'y put être renfermé ; elle obtint de pouvoir au moins instruire et préparer pour leur première communion, les jeunes enfants qui devaient approcher de ce divin banquet au grand jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge. Sa ferveur lui avait également fourni des forces pour se préparer, par les exercices de la retraite, à la célébration du 50e anniversaire de sa profession religieuse, qui avait eu lieu le 2 juillet précédent.

" En septembre, des vomissements alarmants se joignirent à ses autres maux. Cette chère Mère nous était très-nécessaire ; nous fîmes l'impossible, tant par prières que par remèdes, pour la conserver à la communauté ; Dieu, qui a compté nos jours et qui connaît le moment de récompenser ses élus, ne nous a point exaucées. Elle reçut les derniers sacrements le jour de la fête de Ste. Ursule, notre patronne, et trois semaines plus tard, elle était entrée dans la bienheureuse éternité. Toujours douce, patiente au milieu des douleurs les plus aiguës, sa volonté était perdue en celle de Dieu, ne pouvant plus vouloir que ce qu'il voulait. Sa vie silencieuse et intérieure, en même temps qu'extrêmement laborieuse, lui avait mérité de grandes grâces de son céleste Epoux. Son tendre amour pour la Reine des Vierges la portait à dédier à sa chapelle, dont elle fut longtemps sacristine, ses plus beaux bouquets et ses plus fraîches guirlandes ; espérons que cette Mère de bonté la couronne aujourd'hui, en retour, des fleurs d'immortalité cueillies dans les jardins de son divin Fils."

PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ EN 1775.

Nos lectrices verront maintenant avec plaisir un état du personnel de la communauté en 1775. Voici d'abord les noms des treize filles d'Ursule qui ont survécu à cette époque, et qui, aguerries au bruit du canon de deux siéges, allaient transmettre à la nouvelle génération, la ferveur et toutes les saintes traditions du passé. Ces bien-aimées Mères étaient, par ordre d'ancienneté en religion :

Rév. Mère Gen. de la Grange de St. Louis, âgée de 81 *ans*
" " *Esther Wheelwright de l'Enfant-Jésus..* 78 "

"	"	*M. Anne Buteau de Ste. Agnès*	76	"
"	"	*Jeanne Claire Marchand de St. Etienne.*	56	"
"	"	*M. Marguerite Davanne de St. Ls. de Gonzague*	55	"
"	"	*M. Elisabeth Richard de St. Augustin.*	54	"
"	"	*Catherine Lagère de St. Gabriel.*	64	"
"	"	*Antoinette Poulin de St. François*	50	"
"	"	*M. Joseph des Roches des Anges*	52	"
"	"	*M. Mad. Cureux dit St. Germain de Ste. Agathe*	39	"
"	"	*Charlotte Brassard de Ste. Claire.*	46	"
"	"	*M. Madeleine Massot de St. Franç. de Paule*	42	"
"	"	*Marie Anne Brassard de Ste. M. Madeleine*	39	"

Religieuses reçues de 1764 a 1775.

"	"	*Cath. Françoise Bésançon de St. Joseph*	35	"
"	"	*M. Louise Taschereau de St. Franç.-Xavier*	31	"
"	"	*M. Joseph Blais de St. Michel*	30	"
"	"	*M. Genv. Cureux dit St. Germain, de Ste. Pelagie*	33	"
"	"	*Marguerite Blais de St. Pierre*	26	"
"	"	*M. Jeanne Papin de St. Olivier*	25	"
"	"	*M. Lse. Ignace des Roches de Ste. Angèle*	22	"
"	"	*M. Marguerite Marchand de Ste. Ursule*	21	"
"	"	*M. Amable Dubé de St. Ignace*	24	"

Novices en 1775.

"	"	*M. Joseph LaFontaine dite Thérèse de Jésus*	19	"
"	"	*Apolline Marchand de St. Louis*	17	"

Il y avait donc en tout, en 1775, vingt-deux professes de chœur et deux novices.

Quant à nos bonnes sœurs converses, il restait six professes de la Domination française ; six autres étaient entrées depuis, dont deux étaient encore novices. Voici leurs noms.

Sœur M. Joseph Gagnon de St. Paul âgée de..... 71 "
" *M. Genev. Mimaux de la Présentation*..... 47 "
" *Elisabeth Le Vasseur de St. Ambroise*..... 49 "
" *M. Rosalie Bédard de St. F. Régis* ..... 53 "
" *Angélique Déry de Ste. Thècle*..... 62 "
" *Lse. Gertrude Hamel de Ste. Anne*..... 43 "
" *M. Marg. Hamel de St. Alexis*..... ..... 33 "
" *Genev. Marie Rouëlle de St. Hyacinthe*..... 30 "
" *M. Angélique Hamel de Ste. Marguerite*.... 29 "
" *M. Charlotte Chandonnet de St. Claude*..... 31 "
" *M. Angélique Rousseau de Ste. Marthe*..... 26 "
" *M. Joseph Clément de Ste. Véronique*..... 18 "

CHAPITRE III.

Le Monastère atteint, malgré les orages, son 150e anniversaire.

Québec assiégé par les Bostonnais—La classe élevée et instruite disparut-elle du Canada à la conquête ?—Un vieux militaire Suisse, gouverneur du Canada—Bienveillance de lady Carleton pour les Ursulines—Mme. Johnston, pensionnaire au Monastère—Epreuves du pays de 1776 à 1783 ; correspondance—Perte de prêtres ; les principes révolutionnaires réagissent sur le pays ; correspondance—Affaiblissement des mœurs tant en Canada qu'en France ; correspondance de 1779 à 1789—Etat du Monastère ; *l'année de la noirceur ;* correspondance—Mgr. Briand, le Moïse de son peuple ; Mgr. d'Esglis, évêque de Québec ; nouvelles consécrations épiscopales—Lord Dorchester envoie sa fille au Couvent—Visite de S. A. R. le Prince Guillaume-Henri—Lady Ann Carleton, pensionnaire au Monastère—L'héritage du "Bonhomme Michel"—M. de Villars et derniers bienfaits—Le Noviciat, de 1775 à 1789—Les deux anniversaires de l'année 1789.

§ 1.—QUÉBEC ASSIÉGÉ PAR LES BOSTONNAIS, 1775-76.

Il faut ramener nos lectrices à des scènes de guerre et de dévastation ; mais qu'elles se rassurent, le détail en sera moins épouvantable qu'au temps des Iroquois, et moins sanglant qu'aux jours de la conquête.

Depuis longtemps les colonies américaines s'agitaient sous les taxes imposées par la métropole, quand, en 1774, se trouvant fortes déjà de trois millions d'habitants, elles se déclarèrent ouvertement hostiles à la mère-patrie ; elles firent même entendre des protestations contre l'acte qui améliorait la situation religieuse de

notre propre pays; il est vrai qu'ensuite elles avaient fait répandre parmi les Canadiens, des Adresses et des Circulaires où ressortaient de la manière la plus attrayante, les grands mots de "Liberté, Indépendance!" mais c'était trop tard.

Nos pères, dont la situation depuis quatorze ans, avait été rien moins que satisfaisante, et qui ne savaient pas encore quelle serait la portée des adoucissements tardifs qu'on venait de leur accorder, furent un peu émus de cet appel. Toutefois, le clergé et la noblesse dont les vues étaient plus éclairées, comprirent de suite que l'intérêt du pays, autant que le devoir, les rattachait à l'autorité britannique; mais ils ne purent pas tout d'abord maîtriser une certaine partie de la population. Quant aux Anglais (1) des villes, voyant qu'il ne leur serait plus possible de dominer comme auparavant, ils se montrèrent assez disposés à embrasser la cause américaine. Bon nombre aussi, tant d'un côté que de l'autre, se tinrent à l'écart, prêts à crier selon l'occurrence: Vive le Roi, ou vive la République!

La situation du gouverneur Carleton, devenait extrêmement difficile; comment dire, au milieu de cette sourde fermentation des esprits, qui était ami, qui était ennemi du gouvernement? Parmi la population canadienne même, l'anxiété devait être pénible pour les gens sobres et sérieux, qui envisageaient une collision comme inévitable. C'est sans doute à cette poignante inquiétude que faisait allusion notre Mère St. François, écrivant en septembre 1775, aux Ursulines de Paris: "Redoublez-nous vos saintes prières, je vous prie; nos besoins sont extrêmes; nous nous trouvons dans les plus tristes circonstances où nous nous soyons jamais trouvés. Il n'est point de mon ressort, ni de la *prudence* de vous en faire le détail....."

(1) Voir l'Historien Garneau.

Cependant, les Américains, sûrs selon eux des sympathies canadiennes, se disposaient à envahir le pays. Montgomery avait ordre, en laissant Boston, de venir par le lac Champlain s'emparer des forts Chambly et St. Jean ; de se diriger ensuite sur Montréal et Trois-Rivières, et rejoindre Arnold à Québec. Washington avait chargé ce dernier de traverser les épaisses forêts au sud de nos frontières, pour remonter la rivière Kénébec, et descendre ensuite la rivière Chaudière et le fleuve St. Laurent jusqu'à la capitale. Ce trajet, Arnold l'accomplit au milieu de difficultés incroyables, dans la saison désavantageuse de l'automne, et au prix de la vie d'un grand nombre de ses soldats. Le 13 novembre, il avait traversé le fleuve, au Foulon, et paru, mais sans presque s'y arrêter, sur les terres des plaines d'Abraham ; s'éloignant un peu de la ville, il passa environ une semaine dans les environs, amassant et enlevant, pour faire subsister ses 800 hommes.

Trois jours plus tard, notre correspondante écrivait aux Ursulines de Paris les lignes suivantes, qui peignaient bien, il nous semble, la situation du Monastère à l'intérieur :

" Continuez-nous, je vous prie, vos instantes et charitables supplications ; nous en avons un plus grand besoin que jamais, à la veille, ou plutôt au moment d'éprouver les rigueurs de la guerre la plus inopinée, et dans la plus triste saison. Prenez-nous, chère Mère, prenez-nous en pitié, d'autant plus que nous sommes encore à nous demander quelle sera notre destinée à l'avenir. Plongées à présent dans la peine, l'inquiétude et le chagrin le plus amer, nous venons de rendre à leurs parents nos pauvres pensionnaires, à l'exception d'une quinzaine qui sont de loin, et qui restent auprès de nous pour partager nos périls et nos misères."

Mais le Récit du cloître n'a pas manqué d'enrégistrer les événements de ce mémorable hiver où, par bonheur, l'on eut plus de peur que de mal. Le ton

de l'Annaliste laisse entrevoir qu'on rit d'autant plus volontiers, après cette longue panique, qu'on s'était fait une idée plus formidable des malheurs qui menaçaient.

"Je laisse aux Historiens à rapporter en entier et en détail, ce qui s'est passé entre la Grande-Bretagne et ses colonies de l'Amérique Septentrionale, depuis 1772 (1) qu'ils sont en guerre. Je vais simplement noter ici ce qui nous est arrivé depuis 1775, où les Américains, sans en avoir été priés, eurent la bonté de venir par en haut et par le sud investir le pays.

" Le général Montgomery commandait l'armée d'en haut, et M. Arnold, celle du sud. Ils se mirent en mouvement en septembre, et se rendirent en peu de temps, maîtres des campagnes de la rivière Chambly. Ils firent dresser deux batteries à Sorel. M. Carleton, général du Canada, qui était à Montréal, (2) se trouvait prisonnier, sans un Canadien nommé Bouchette, qui fut assez heureux que de le passer durant la nuit dans sa barque sans que

(1) Depuis plus de 40 ans, l'Angleterre, redoutant l'influence croissante de ses colonies d'Amérique, avait mis de fortes entraves à leurs progrès, imposant des droits excessifs sur leurs exportations. Les colons anglais qui, pour la plupart, avaient quitté la patrie plutôt en mécontents qu'en amis, souffraient impatiemment cette autorité qui cherchait à s'appesantir sur eux. En 1764, les difficultés se compliquèrent. La loi du timbre et autres tombèrent successivement sous la vive opposition des Américains ; mais la taxe sur le thé, qu'on voulut maintenir, avait soulevé à Boston, en 1770, des rixes sérieuses entre les citoyens et les soldats. L'irritation et l'animosité allèrent toujours croissant, tant dans la métropole que dans les colonies. Enfin, en 1774, on convoqua à Philadelphie un Congrès, où furent représentées douze provinces ; la Georgie seule manquait. C'est dans ce Congrès que l'Acte de Québec de 1774, fut condamné comme trop favorable aux Catholiques du Canada.

(2) Se voyant sans ressources, le Gouverneur résolut de revenir en toute hâte à Québec. Malheureusement les vents lui furent contraires, et il eût été pris à La Valtrie, sans son déguisement en villageois et le sang-froid du capitaine du brigantin Le Gaspé, M. C. L. Bouchette, qui, ayant couvert de flanelle les bords et en partie les rames de sa barque, le fit échapper à la faveur de la nuit. Il parvint ainsi en fugi-

l'ennemi s'en aperçût. La ville n'était pas fortifiée et par conséquent, était fort peu en état de défense. Le Général (1) eut bientôt vu à tout. Il donna ordre à tous ceux qui ne voulaient pas défendre la ville de se retirer. Il y en eut alors un grand nombre qui se dispersèrent dans les campagnes. Il resta à peu près dans Québec 1500 combattants, qui éprouvèrent les plus grandes fatigues. Un nombre, tant anglais que français, un peu à leur aise, ont fait la guerre à leurs frais. (2) Ils n'ont pas eu un remercîment de la Grande-Bretagne, les faveurs ont été pour ceux qui s'étaient retirés de la ville; cependant, la garnison a été jour et nuit sur pied depuis le 1 octobre 1775, que le général Mont-

tif à Trois-Rivières, au moment où les ennemis y entraient; arrivant à la Pointe-aux-Trembles le 19 novembre, il échappa à peine aux soldats du colonel Arnold, qui y attendaient le général Montgomery. Quant à ce dernier, après s'être vu ouvrir les portes de Montréal et de Trois-Rivières, où ne se trouvait aucune garnison, il descendait triomphalement le fleuve dans la flotille enlevée à l'expédition du Gouverneur.

Hist. du Canada par Bibaud.

(1) Les murailles, du côté de la campagne, avaient été garnies de mortiers et de canons; du côté de la rivière St. Charles et du fleuve, il y avait sur le bord du Cap, au-dessus de la Basse-Ville, des palissades et des murs hérissés de grosse artillerie. La Basse-Ville même était défendue, au centre, par des batteries placées sur les quais, et vers ses deux extrémités, par des barrières. Au bout de la rue Champlain, au-dessous de la Citadelle bâtie depuis, on avait dressé deux barrières, à quelque distance l'une de l'autre, avec du canon, pour fermer le sentier étroit qui courait entre le pied de la falaise et le fleuve. A l'autre extrémité de la Basse-Ville, le bout des rues St. Pierre et Sault-au-Matelot, avait été barricadé, et le quai voisin couvert d'artillerie. Plus de 150 bouches à feu étaient en batterie dans la Haute et dans la Basse-Ville, aux premiers jours de décembre. La ville avait une garnison de 1800 hommes, dont 550 canadiens, abondamment pourvus de provisions de guerre et de bouche pour huit mois.

Garneau, Hist. du Canada.

(2) Ces généreux défenseurs, qui combattaient ainsi à la manière des chevaliers du Moyen-Age, établissaient un contraste déshonorant pour ceux qui fuyaient au moment du danger, et aussi, pour les Canadiens partisans des insurgés, que leurs compatriotes décorèrent de l'épithète de "Congréganistes," ou amis du Congrès.

gomery se plaça sous les murs, jusqu'au 6 de mai, où les assaillants prirent la fuite; on ne peut dire combien il a fallu travailler pour défendre la place.

" L'ennemi envoya sommer la ville de se rendre; on ne leur fit point de réponse. (1) Ils commencèrent à canonner et à bombarder le 4; cela continua jusqu'au 31 décembre, qu'ils firent une attaque générale à trois endroits des murailles pour y attirer le monde; mais leur plan était de venir par le Cul-de-Sac et par le Sault-au-Matelot.

" M. Montgomery fut tué avec bien de son monde, par une batterie masquée de la porte méridionale de la Basse-Ville; (à Près-de-Ville, rue Champlain) M. Arnold, qui était au septentrion (rue du Palais), fut blessé à la première décharge et se retira avec vingt hommes. Le reste fut serré dans une sortie qui se fit par une porte du palais: ils se trouvèrent entre deux feux, et furent tous tués ou faits prisonniers. (2) La perte des ennemis dans cette journée monta à 800, tant tués que prisonniers. Ils étaient aussi entrés dans la Basse-Ville du côté du Sault-au-Matelot, et ils avaient passé deux barrières quand on s'aperçut qu'ils donnaient leurs forces de ce côté. Ils étaient déjà dans le premier corps-de-garde quand on y courut à la hâte. C'était à 4 heures du matin dans une grande poudrerie. La compagnie des Volontaires, qui furent les premiers rendus à ce poste, se trouvèrent à se donner la

(1) Sinon par la bouche des canons, comme en 1690. Une lettre des assiégeants, apportée au Gouverneur par une femme, fut traitée avec le dernier mépris, et brûlée sans avoir été ouverte. Cependant, dans les jours suivants, les Américains jetèrent encore dans la ville plusieurs lettres au moyen de flèches; les unes étaient adressées au Gouverneur, les autres aux citoyens. Mais ces lettres tombaient rarement sous les yeux de ces derniers; elles étaient aussitôt ramassées et portées au château.

(2) Une trentaine d'officiers, dit M. le G. V. Taschereau dans son Hist. manuscrite, furent alors enfermés dans le Séminaire, de là, sans doute le nom de *salle des américains* donné à l'appartement où ils logèrent. Ils pleurèrent en voyant l'épée de leur Général, dont ils ignoraient la mort. Le corps de Montgomery, retrouvé à moitié enseveli sous la neige, fut inhumé dans la ville avec tous les honneurs dus

main avec les ennemis qui disaient: *Liberté, liberté!* Les pauvres gens se regardaient maîtres de la place, et évidemment, ils ne voulaient point faire de mal aux Canadiens. Mais en peu de temps les choses changèrent de face; la garnison prit courage, ou plutôt, Dieu vint au secours et en moins d'une heure les rendit victorieux. Après cette victoire, nous fûmes assez tranquilles jusqu'au 16 de février 1776, où les Américains reçurent des renforts. Ils dressèrent deux nouvelles batteries, l'une à la Pointe de Lévy, l'autre à la Canardière, vis-à-vis l'aile de la communauté. Les deux premiers boulets arrivèrent, l'un à l'infirmerie et l'autre à la chambre des novices, et brisèrent une fenêtre et un lit. Nous ôtâmes les châssis. Ceux qui étaient sur les murs virent presque aussitôt les ennemis baisser leur batterie. Quelque temps après, nous reçûmes encore un boulet, qui passa par deux fenêtres de l'église et fut frapper chez un voisin. Le Seigneur nous a protégées, prenant en pitié de pauvres religieuses qui n'ont d'autre part à la guerre que d'en souffrir les peines inévitables. Cependant quelque courage que nous ayons eu à nous soutenir, depuis le 1 décembre jusqu'au 6 de mai, où fut levé le siége, (1) il faut avouer que cette époque n'était pas agréable: vivre au milieu des alertes qui s'annonçaient par le son sinistre du tocsin, les cloches ne sonnant que pour cela; être étourdies jour et nuit par le roulement du tambour et le bruit des canons; n'avoir pas une voûte

à son grade militaire. Il s'était partout montré très-humain à l'égard des Canadiens, dans cette dernière et malheureuse campagne.

Au milieu des ravages exercés dans les campagnes voisines de Québec, les écoliers, qui s'étaient enrôlés pour combattre les agresseurs en 1775, eurent le désagrément de voir brûler leur asile champêtre de la Canardière. Cette maison fut rebâtie en 1777, avec un étage de plus, ce qui probablement consola bientôt de la perte de l'ancienne.

(1) Le général Thomas, qui était venu au commencement de mai prendre le commandement de l'armée ennemie, ne trouva plus que 1000 combattants, de 1900 portés sur les rôles: les fatigues, la misère et la petite-vérole, pendant un hiver où le froid fut d'une rigueur extraordinaire, avaient réduit ces pauvres gens à la plus triste condition. Ayant eu nouvelle qu'il arrivait des renforts d'Angleterre, le Général

sûre pour nous mettre à l'abri, n'en ayant qu'une fendue (1) qui nous servait de chapelle ; tout cela n'était pas rassurant. Le 15 décembre, nous fîmes nos élections comme des braves au bruit des bombes et des boulets. Les observances se sont aussi faites exactement dans notre petite chapelle, malgré la rigueur de l'hiver. Aucune n'en a été absolument incommodée, ce qui pourrait passer pour une petite merveille. Il est vrai que l'agrément d'être toutes ensemble chez nous, avec un honnête nécessaire, par la prévoyance de notre dépositaire qui avait fait bonnes provisions de toutes choses, nous a aidées à porter les peines inséparables de la guerre."

Cette dernière réflexion nous reporte naturellement au siége de 1759, et montre combien il était difficile d'oublier de pareilles épreuves.

Complétons le Récit par quelques extraits des correspondances. C'est encore la Mère St. François, dépositaire, qui va nous donner ces détails intimes.

" Je vous parlais en fille un peu effrayée l'automne dernier, disait-elle, écrivant à Paris; mais il faut convenir que ce n'était pas sans raison. Investies par nos voisins rebelles dans une saison aussi pénible que l'hiver du Canada, nous avions lieu de craindre tout ce qu'une guerre civile a de plus effrayant; et si le Seigneur ne nous eût pas renouvelé ses anciennes miséricordes, nous eussions succombé sous les coups de l'ennemi. Nous l'avons éprouvé plus que personne, cette miséricorde du Dieu de toute bonté, qui nous a encore une fois préservées toutes des accidents auxquels nous étions exposées, n'ayant point de voûte sûre où

crut prudent de plier bagage et de prendre la direction des frontières. Les soldats épuisés répondirent de si bon cœur à son appel, que la plupart jetaient leurs armes pour fuir plus à l'aise. Cependant Carleton, poursuivant les ennemis, leur prit leur artillerie, leurs munitions, leurs bagages, et plus de 200 malades. Bon nombre des malheureux fugitifs ne durent la vie qu'à l'humanité des Canadiens qui leur fournirent des vêtements et des vivres; leur Général mourut de la contagion en arrivant à Sorel.

(1) Vieux Dépôt actuel.

nous retirer, ni le jour ni la nuit. Nous n'avons reçu que deux seuls boulets dans toute l'étendue de nos bâtiments, et pour tout dégâts, une croisée emportée, le lit d'une novice brisé, et la couverture de notre église percée des deux côtés ; et cela, à la veille de notre délivrance, et parmi une multitude de boulets et de bombes qui pleuvaient sur nous de quatre batteries différentes, auxquelles nous pouvions servir de blanc par l'élévation de notre maison."

" Nous serions des ingrates, écrivait vers le même temps la Mère St. Louis de Gonzague, si nous ne bénissions mille fois l'Auteur de tout bien, Celui qui soutient et console les siens au milieu des différentes épreuves de la vie.

" Vos bonnes et ferventes prières, mes chères Mères, nous ont obtenu un redoublement de courage qui nous a transformées en héroïnes. Vous savez que nous avons essuyé un siége de six mois, ayant été bloquées par nos voisins rebelles jusqu'au six de mai. Je vous laisse à penser les sentiments de pauvres filles en pareille circonstance, voyant continuellement le feu, et menacées à tout moment par les bombes et les boulets. Enfin nous existons encore, et nous vous supplions, mes très-chères Mères, de vouloir en rendre pour nous au Tout-Puissant mille actions de grâces. Veuille le Ciel, propice à nos vœux, rendre enfin la tranquillité à ces provinces, et nous faire jouir d'une paix inaltérable."

Le gouverneur Carleton, après avoir rejeté les ennemis en dehors des frontières et s'être rendu maître du lac Champlain, mit fin à la campagne du Canada. Les Américains, huit mois après leur départ de Ticondéraga, y revenaient affaiblis et vaincus ; mais leurs succès, dans leur propre pays, les dédommagèrent amplement de cet échec.

Quant aux Canadiens " Congréganistes," ils avaient été de bonne heure rassasiés de leur triste rôle ; dès le printemps, il n'en restait presque plus sous les drapeaux républicains. Toutes les promesses des envoyés du Congrès les émurent peu. Comparant les concessions qu'ils venaient d'obtenir de la Grande-Bretagne

aux priviléges dont la République les flattait, mais que le passé ne garantissait nullement, ils semblent pour la plupart s'en être invariablement tenus depuis au vieil adage si commun parmi nous: " *Un je tiens*, vaut mieux que *deux tu l'auras.*"

A part quelques terreurs paniques, la ruine de certain nombre de particuliers, et une grande frayeur des *Bastonnais* répandue (1) au loin dans les campagnes, l'expédition contre le Canada fut à peu près nulle ; elle peut être regardée comme la plus téméraire et la plus malheureuse des entreprises des insurgés en faveur de la liberté. Nos lectrices savent qu'à partir de 1776, le territoire des provinces (2) révoltées devint le théâtre

(1) Bien des bonnes gens conservèrent longtemps comme mot d'épouvante pour les enfants mutins la menace de les donner aux *Bastonnais*. Cette impression se rattachait plutôt aux effets inévitables de la guerre qu'aux individus ; car, comme on vient de le marquer, les commandants avaient reçu ordre, et s'étaient efforcés de mériter les sympathies canadiennes.

Nous devons à J. M. LeMoine Ecr., d'avoir lavé le caractère du général américain Montgomery, de tout reproche de cruautés commises en aucun temps sur le sol canadien : il a prouvé à l'évidence que ce n'était pas lui, mais bien un tout autre Montgomery qui, commandant comme capitaine en 1759, avait commis des déprédations et des actes de barbarie dans la côte de Beaupré, près de Québec. C'est aussi au même écrivain qu'est dû l'exposé si complet qui justifie le général Montcalm, à l'égard du massacre des prisonniers anglais par les sauvages au fort George. Grâces aux recherches historiques qui se font et aux documents anciens qui se publient, nous touchons au temps où quelque Bancroft canadien pourra écrire avec assurance, l'époque si obscure de l'histoire du Canada depuis la conquête.

(2) Voici un abrégé bien succinct de ces années de combats.

Après l'infructueuse campagne du Canada, en 1776, les insurgés subirent de nouveaux échecs. Quelques jours seulement après la déclaration d'Indépendance le 4 juillet, le général Howe força Washington de retraiter au delà du Delaware, tandis que la flotte américaine du lac Champlain était détruite ; mais les victoires de Trenton

exclusif de la guerre, jusqu'à ce qu'à la paix de Versailles, en 1783, la Grande-Bretagne reconnût l'indépendance des Etats-Unis. Il n'est que juste de dire que, quoique les Américains soient demeurés presque une année entière en armes, sur le territoire canadien, ils ont observé les lois de l'humanité, ils n'ont commis aucun acte de barbarie, de vandalisme. Ce qui n'a pas empêché que plusieurs familles, (dont nous pourrions facilement donner les noms), qui commencaient à se relever de la ruine causée par la conquête, n'aient été de nouveau réduites à la plus grande pauvreté, par le fait de l'invasion américaine. Nous ne citerons ici qu'un seul trait, que notre ancienne Mère F. Giroux des Anges nous répétait souvent dans ses vieux jours. Elle nous disait que

et de Princeton firent regagner aux insurgés presque tout le terrain perdu.

En 1777, les Anglais d'abord s'emparèrent de Philadelphie; mais la prise de la forteresse de Stony Point, dans le sud, les victoires de Benningston et de Stillwater, dans le nord, et enfin le désastre complet de l'armée de Burgoyne, à Sarratoga, donnèrent aux Américains toute la gloire et les avantages de la campagne.

Le fort de la guerre se porta alors dans le sud. En 1778, après les combats de Camden, de Cowpens et de Entan Springs, lord Cornwallis se retrancha à Yorktown, où se décida finalement le triomphe de la cause républicaine. Washington feignant une attaque à New-York sur le général Clinton, avait traversé rapidement le New-Jersey, la Pensylvanie, passé le Chesapeake, où il effectua sa réunion avec l'armée de La Fayette. La flotte française, sous le comte de Grasse, venait en même temps jeter l'ancre à l'embouchure de la rivière York : toute issue était ainsi fermée à lord Cornwallis; et en octobre 1781, il dut se rendre à discrétion.

C'est en 1787, que dans une réunion de délégués à Philadelphie, la constitution de la nouvelle République fut définitivement arrêtée. En 1789, Washington fut appelé à la présidence. Cet ardent et sage défenseur des libertés de son pays mourut en 1799, âgé seulement de 68 ans.

son père, possesseur d'une tannerie considérable à Québec, avait été prié par le général Bostonnais de lui vendre de quoi chausser ses soldats, qui périssaient de froid sur les Plaines. Bon marché fait, il leur avait fourni du cuir pour mille paires de bottes ; mais les billets étaient encore à acquitter.—"Ah ! les lapins ! ajoutait la bonne Mère ; ils se sauvèrent un jour plus vite qu'ils n'étaient venus."

§ 2.—LA CLASSE ÉLEVÉE ET INSTRUITE DISPARUT-ELLE DU CANADA À LA CONQUÊTE ?

En traversant depuis quinze ans tant d'orages, tant d'annonces de départ et de ruine, nos lectrices ne se sont-elles pas demandé avec qui enfin nous allions nous retrouver et vivre ? Quant à nous, cette question s'est souvent présentée à notre esprit. Imbue de cet avancé de la plupart des écrivains, que la classe élevée et instruite avait presque entièrement abandonné le pays en 1760 et dans les années subséquentes, nos documents nous mettaient souvent en face de contradictions palpables, qu'il était naturel de chercher à s'expliquer. Si toutes les personnes influentes étaient parties, pourquoi rencontrions-nous si fréquemment leurs noms ? Plus nous avancions, plus nous étions convaincue qu'il devait y avoir erreur quelque part. C'est cette conviction qui nous a poussée à une investigation plus profonde et plus minutieuse des noms et des faits; et nous devons avouer qu'une lumière nouvelle s'est faite dans notre esprit. Nous sommes heureuses de pouvoir emprunter ici de longs extraits à un travail que notre Rév. Père Aumônier, M. l'abbé G. L. LeMoine, destinait à l'impression, et qui lui a coûté de longues recherches. Ce travail prouve abondamment que le pays a moins souffert par l'émigration qu'on ne l'a généralement cru.

Un point surtout que notre cœur ne pouvait admettre, c'était cette accusation grave portée quelque part, que la divine Providence avait fait disparaître la noblesse canadienne après la conquête, en punition de la mauvaise conduite de ses membres. Ah ! un cœur canadien, fidèle aux souvenirs du passé, aux traditions de ses pères, n'eût jamais même conçu une pareille pensée. Nous n'avons aucune objection que l'Histoire stigmatise l'Intendant Bigot et la plupart de ses employés, dont le plus grand nombre se trouvaient dans les villes et les forts un peu considérables ; ils ont mérité d'être accusés et condamnés. Nous serions même prête à faire une large concession à l'égard des employés de l'administration militaire, des officiers de l'armée, dont les mœurs étaient loin d'être irréprochables. Mais soutenir que le très-grand nombre de familles marquantes, appartenant à la colonie, a émigré après 1759, et marquer pour cause première le dessein providentiel indiqué plus haut, c'était une assertion qui donnait à réfléchir ; si elle se pouvait pardonner à un auteur étranger au pays, nous, au moins, devions voir aux preuves qu'exigeait une charge aussi flétrissante pour les premiers bienfaiteurs (1) du Canada,

(1) Dans le sentiment de respect et d'admiration qui nous attache à ces nobles personnages qui présidèrent avec un si grand dévouement aux destinées de notre cher pays, nous n'avons pas rencontré sans plaisir cette parole d'un grave publiciste, M. Royer-Collard : " Une naissance illustre sera toujours une grandeur, et le respect de la gloire passée prend sa source dans de nobles sentiments."

Entendons maintenant le vénérable évêque dont la parole retentit avec tant d'éclat en Europe, et est toujours reçue avec une si grande avidité en Amérique. Voici ce que dit Mgr. Dupanloup au premier tôme de son beau travail sur l'Education : " J'appelle grande famille, grande race, grand nom, ces familles, ces races, ces noms que de mémorables services rendus au pays, à quelque époque que ce soit, ont fait historiques, qui ont conquis leur illustration par la gloire des

dont tant de fois nous avons eu occasion d'exalter les vertus.

Nous n'avons pas malheureusement tous les documents désirables, à l'égard du point que nous avons à cœur d'établir ; néanmoins, il y a des noms et des faits

armes dans les camps ; par leur habileté dans les hautes négociations et dans le maniement des affaires politiques, et par l'éclat des talents, et quelquefois du génie, dans les sciences et dans les lettres ; enfin, dans la magistrature ou dans l'Eglise, par la sainteté des mœurs et la grandeur du caractère....

" Voilà ce que j'appelle les grandes familles, les grandes races d'un pays. Eh bien ! je l'avouerai sans détour, ces grandes familles, je les aime, je les respecte, je les vénère, parce que j'aime, je respecte, je vénère les grands souvenirs et les grandes choses. Je ne sache pas une nation dont elles ne soient la force et la gloire, et qui n'ait une inclination naturelle à leur demander ses chefs, ses guerriers, ses ministres....Il y a là peut-être un préjugé, mais il est profond ; et, sauf les temps de trouble où ce préjugé se tourne quelquefois en haine, on y revient toujours...

" On se tromperait étrangement, si on pensait que les révolutions se font parmi nous pour détruire les titres et les illustrations de naissance : les révolutions se font bien plutôt parmi nous pour les conquérir....Aussi c'est un fait curieux à observer : les révolutions dans notre pays n'ont su que multiplier les titres et les vanités de cette nature....

" Un grand nom, c'est l'héritage d'une famille ; et un homme illustre en donnant à ses fils l'éclat de la naissance, leur impose aussi l'obligation de ses vertus : car noblesse oblige, suivant un axiome d'honneur tout français.....

" La vieille noblesse française doit son antique honneur et sa gloire impérissable au sacrifice qu'elle a fait héroïquement de sa vie pendant quatorze siècles. Depuis Clovis, la race franque n'a pas cessé de verser son sang pour la cause de Dieu, des pauvres et de la patrie, sur tous les champs de bataille de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe. La noblesse nouvelle a glorieusement aussi conquis ses écussons et les a payés de son sang, bien qu'elle ait encore besoin d'une tradition soutenue par de dignes héritiers et confirmée par le temps...."

Si l'espace nous le permettait, nous laisserions le vénérable évêque nous expliquer la responsabilité qui pèse sur une haute naissance.

qui paraissent avoir été en partie ignorés de nos historiens, ou qui n'ont pas été rapprochés de manière à exposer la question dans son véritable jour.

Les noms que nous allons mettre sous les yeux de nos lectrices comprendront: 1o. les officiers canadiens qui ont succombé dans les guerres de la conquête ; 2o. personnes marquantes qui laissèrent le Canada après la conquête ; 3o. les familles importantes qui n'émigrèrent pas.

1o. Officiers canadiens qui succombèrent durant la guerre de sept ans. Cette liste est très-incomplète, espérons que nous pourrons plus tard en remplir les lacunes.

Lieut. de Jumonville, tué en 1754 ;—capt. de Beaujeu, 1755 ; —le troisième et dernier baron de Longueuil, 1755 ;—de Carqueville, de la Pérade, Hertel de Ste. Thérèse, les capt. de St. Pierre, de Longueuil, et du Sablé, le chevalier de St. Ours, 1759 ;—les chevaliers Denis de la Ronde et des Meloises, 1760. Qui jamais

Il nous prouverait que si "nul n'est fait ici-bas pour ne rien faire, nul aussi n'est fait pour être inutile à ses semblables." C'est l'oisiveté, dit-il, qui "laisse échapper des mains de tant d'héritiers indignes le patrimoine de richesse ou d'honneur qu'ils avaient reçu de leurs pères ; c'est l'oisiveté qui, comme un ver rongeur, mine sourdement et fait enfin écrouler les fortunes établies en apparence sur les plus solides fondements, et prépare aux fils d'un père riche et considéré la détresse et le mépris pour tout héritage.

"Et de là, . . .tant de nobles familles ruinées ! tant de beaux noms tombés ! De là ces races illustres abaissées et quelquefois avilies, incapables de rien entendre, de rien gouverner, de rien établir, de rien perpétuer, et, au jour du péril public, de rien sauver ! De là, ces antiques illustrations qui s'enveloppent peu à peu d'obscurité et disparaissent misérablement. . . ."

En appliquant d'une manière relative à notre pays cette appréciation du grand évêque d'Orléans, sur les noms que l'on entoure instinctivement de respect et de gratitude, et auxquels on ne demande de grandes choses que parce qu'on les considère davantage, nous y voyons un lien de plus dans l'intérêt de la société. En effet, que de devoirs n'impose pas la naissance pour se conserver l'amour et la vénération des peuples !

s'avisera de leur reprocher d'avoir laissé la patrie, sans lui avoir légué de glorieux souvenirs?

2° Canadiens qui ont émigré à la conquête.

On sait qu'en 1760, où le Canada devint de fait colonie anglaise, le Gouverneur, l'Intendant, les fonctionnaires de l'administration militaire, la plupart des fonctionnaires de l'administration civile, M. de Lévis et 185 officiers, 2,400 soldats et artilleurs, 500 matelots, quittèrent la colonie; mais remarquons que cette dernière catégorie d'émigrés ne renfermait presque aucun des habitants du pays; ils n'y faisaient que momentanément le service. C'est à eux (1) que s'adressait le fameux sermon prêché à Montréal le 6 mai 1759.

Nous nommerons donc comme appartenant à la colonie et ayant émigré :

1° Le marquis de Vaudreuil;—Rigaud de Vaudreuil, frère du marquis;—de Ramesay, lieutenant du Roi à Québec; nous ne connaissons rien que de digne dans ces illustres émigrés; 2o les de Tilly, p. 193; (2) Les Le Neuf, 203;—les des Meloises, 221; (cependant en 1771, on trouve ici une dame des Meloises plaçant au pensionnat sa nièce et payant sa pension)—les de Repentigny:—les Juchereau de St. Denis, Notes p. VI, t. II;—la famille du sieur Bedout, seigneur et membre du Conseil Supérieur, qui émigra en 1763;—M. de Villiers, célèbre officier, frère de Jumonville, qui se retira en Louisiane en 1760,—sur la tombe duquel, à la N. Orléans, on lit ces mots: " Rejeton d'une noble race.....c'est au milieu des infortunes qu'il a montré son grand cœur."

Les Hertel de la Frénière émigrèrent aussi en Louisiane.

Paul Joseph, chevalier de Longueuil, frère du second baron, militaire distingué en Canada, laissa le pays après la capitulation de Montréal. En 1767, il obtint congé de venir vendre ses propriétés et repassa en France l'année suivante.

Dans le navire l'Auguste, parti de Québec le 15 octobre 1761,

(1) C'est aussi de Bigot et des siens qu'il s'agit dans la lettre de M. de Montcalm au maréchal de Belille.

(2) Ces références ont leur lieu au t. II de cette Histoire:

et qui naufragea (1) sur l'Ile Royale le 16 novembre, périrent 114 personnes, dont suit la liste : *Capitaines* : MM. les chevaliers de la Corne et Bécancourt-Portneuf ; *Lieutenants :* MM. de Varennes, Godefroy, Laveranderie, St. Paul, St. Blain, Morole, Pecaudi de Contrecœur ;—*Enseignes en pied* : Villebon de Sourdis, Grochaîne Rainbaut, Laperière, LaDurantaye, Despervanche le jeune ;—*Cadets à l'éguillette* : MM. LaCorne de St. Luc, Chevalier de la Corne, La Corne Dubreuil, (2) Senneville, St. Paul, fils, Villebond, fils ;—*Bourgeois* : Paul et François Héry, Léchelle, Louis Hervieux ;—Mesdames de St. Paul, Mézière, Busquet, Villebond ;—Mlles. de Sourdis, de Senneville et Mézière. De plus, suivant la Relation du naufrage publiée par St. Luc de la Corne Ecr., qui, avec six autres, avait échappé à la mort, il y avait dix-sept hommes de l'équipage, dix femmes tant de bourgeois que de soldats, seize enfants, huit artisans ou habitants, et trente-deux soldats.

3° Anciennes familles nobles ou importantes qui n'émigrèrent pas. Nous allons maintenant passer en revue ces noms qui se retrouvent parmi la population canadienne après la conquête, et même de nos jours : il sera facile de voir que tous les personnages importants n'émigrèrent pas.

La descendance des de la Chesnaye, voir t. 11. p. (3) 190, et celle de la célèbre dame de Grand-Maison, à l'exception de la branche des Choiseul, p. 188 ;—les de Martigny, p. 192 ;—les Joliet, p. 185 ;—les de la Haye et leurs alliés, p. 199;—les de Varennes dans plusieurs branches, p. 91 ;—les de Niverville ;—les Godefroy, p. 213 ;—les St. Luc de la Corne par la postérité féminine, dans la famille du commandeur Jacques Viger ;—les de Lotbinière, p. 351.

(1) Nos Annales notaient ainsi ce tragique événement : "Dans le cours du mois de novembre de cette année 1761, nous avons perdu un navire sur lequel se trouvaient plusieurs familles canadiennes qui passaient en France. Il ne s'est sauvé que 6 personnes. L'affliction a été générale dans presque toutes les familles du pays.

(2) Il est bon de rappeler que les familles marquantes donnaient différents noms ou titres à leurs fils.

(3) Ces références sont toujours par rapport au Tôme II de cette Histoire.

Après la conquête, Eustache Gaspard Michel de Lotbinière acquit pour ses trois filles, les seigneuries de Vaudreuil, de Rigaud et de Beauharnais, et les leur donna avec la seigneurie qui porte son nom ; il mourut sans laisser de lignée masculine.

On trouve encore en Canada, longtemps après la conquête : Les Chaussegros de Léry, quelques membres seulement ayant émigré en France en 1760 ;—Les Juchereau Duchesnay, Notes p. VII ;—Les Liénard de Beaujeu ;—les de St. Ours par la postérité féminine ;—Les de Bonne de Miselle, descendants de l'illustre maison des ducs de Lesdiguières.

Les de Contrecœur ne disparaissent pas à la conquête ; au contraire, un Sieur de Contrecœur, Seigneur, se signala, dit Bibaud jeune, par sa charité et sa munificence : le dernier rejeton a été victime d'un accident à la chasse.

Le Chevalier de Belestre ne quitta point non plus son pays. Tant que les Canadiens furent éloignés des charges publiques, il cultiva son champ comme Cincinnatus, et dans les jours meilleurs, il devint Surintendant des Voies publiques. En 1773, on le trouve à la pose de la première pierre de N. D. de Bonsecours avec deux autres Chevaliers de St. Louis. En 1775, où c'en était fait du Canada, si l'ennemi eût pu s'assurer de suite du poste frontière de St. Jean (1) qui était dépourvu de garnison, le Chev. de Belestre offrit ses services à Carleton, et il est beau de voir quel cortége de noblesse voulut marcher sous les ordres de ce vétéran, sans en excepter même M. de Longueuil. Les de Lotbinière, de Rouville, de Boucherville, de St. Ours, de la Corne, de Labruère, de Montigny, d'Eschambault, de la Madeleine, de Florimont, des Musseaux le suivirent, puis, suivant Bibaud d'où nous extrayons cette note, MM. de Montesson, de St. Luc, Duchesnay, de Rigauville, de Lorimier, de Tonnancour et de Salaberry.

(1) Dans cette circonstance, où les professions et la bourgeoisie, représentées par M. M. Perthuis, Hervieux, Moquin, Gaucher, Giasson, Beaubien, Campion, Lamarque, Foucher, rivalisèrent de zèle avec la noblesse, on sait que M. Picoté de Belestre reprit St. Jean, qui était tombé aux mains de l'avant-garde américaine, et qu'il reçut les remercîments publics du gouverneur Carleton. Il remit alors le fort au major anglais Preston, envoyé avec des troupes ; mais il

Cette réunion de beaux noms n'indique certainement pas une émigration excessive, surtout quand on se rappelle qu'il y avait bien d'autres seigneurs, particulièrement dans le district de Québec, qui n'allèrent pas à St. Jean.

Les de Verchères paraissent s'être confondus dans les familles Boucher de Boucherville, etc., etc. et cela avant la conquête.

Les Denis de la Ronde chevaliers de St. Louis, n'ont pas tous émigré, car aussi tard qu'en 1842, le petit-fils de l'ancien chevalier faisait une requête à la Législature canadienne demandant une indemnité de £500, afin d'aller s'établir aux Etats-Unis avec ses dix enfants.

Les de Lauson se sont éteints en Canada, p. 229. Les d'Ailleboust de Musseaux, de Coulonge, de Mantet, d'Argenteuil, de Périgny, de Cuisy, se sont éteints en partie avant la conquête. Nous pensons pourtant qu'il existe des rejetons de ces familles dans le district de Montréal et dans celui de Trois-Rivières. Du reste leur nom a toujours été honorable dans le pays. En 1764, il y avait au pensionnat deux Dlles. d'Ailleboust de Cerry.

La famille de Longueuil, Notes p. VII. Joseph Dominique Emmanuel de Longueuil, fils du chevalier et seigneur de Soulange, est resté en Canada.

Nous pouvons nommer encore les Baby, et leurs alliés p. 195;—les Sabrevois de Bleury, p. 172;—les Hertel;—les de Lanaudière;—les Couillard de Beaumont;—les de Bellefeuille;—les d'Anteuil;—les de la Gorgendière;—les de Montigny, etc. Il y a encore plusieurs autres noms remarquables, que nos lectrices trouveront dans nos listes d'élèves après 1759.

Malgré la diminution que causa l'émigration dans la classe élevée, il resta certainement encore assez de personnes marquantes pour conserver parmi les Canadiens cet esprit droit, ces sentiments nobles et généreux

resta au poste du danger avec ses compagnons d'armes, repoussant dans un combat le général Schuyler, qui abandonna son armée; et il défendit pendant 45 jours contre Montgomery, déjà maître du fort Chambly, cette bicoque, qui avait fait éprouver cinq mois de retard à l'armée envahissante: St. Jean était un fort en bois!

cette libéralité à l'égard des personnes d'une autre origine, cette urbanité de manières, cette hospitalité, qui les ont toujours distingués, et qui excitent encore aujourd'hui l'admiration des voyageurs et des étrangers.

C'étaient aussi MM. Cugnet, Taschereau et Pressard qui, à la demande du gouverneur Guy Carleton, avaient fait sur la *coutume de Paris*, un travail qui mérita de grands éloges des jurisconsultes en Angleterre même.

Il est vrai que l'oppression exercée après la conquête sur la classe élevée et instruite du pays par les étrangers, ces gens si méprisables par le défaut d'éducation, comme le dit le général Murray lui-même en 1766, amena dans les conditions un certain nivellement, qui a contribué à nous induire en erreur sur la disparition des personnes influentes. Pour faire moins d'ombrage à ces parvenus du jour et être moins exposés à leurs vexations, les nobles effacèrent leurs titres ; les *de*, les *le*, et tout ce qui pouvait ressembler à quelque distinction dans leurs noms mêmes disparut ; ce fait nous a frappée en transcrivant nos listes d'élèves depuis la conquête. Grand nombre de Gentilshommes aussi, ne voyant pas jour de s'avancer en Canada, se disséminèrent dans les forêts de l'Amérique et sur les bords du Mississipi, sauf à revenir plus tard. Ou bien encore, comme nous l'avons déjà dit, les seigneurs retirés sur leurs terres, se confondirent avec leurs censitaires, souvent devenus plus à l'aise que leurs anciens maîtres, et ils ne gardèrent de leurs noms que la partie la moins sonore.

M. Phil. Aubert De Gaspé, dans son ouvrage estimé, " Les Anciens Canadiens," nous montre sa famille, obligée d'habiter pendant plusieurs années le moulin seigneurial, que son aïeul avait d'abord fait reconstruire pour venir en aide à ses censitaires.

" En consignant les malheurs de ma famille, dit-il dans ses Notes, j'ai voulu donner une idée des désastres de la majorité de la noblesse canadienne, ruinée par la conquête, et dont les descendants déclassés végètent sur ce même sol que leurs ancêtres ont conquis et arrosé de leur sang. Que ceux qui les accusent de manquer de talents et d'énergie se rappellent qu'il leur était bien difficile, avec leur éducation toute militaire, de se livrer tout à coup à d'autres occupations que celles qui leur étaient familières."

Ce ne fut qu'après l'abolition du serment du Test, en 1774, que les Canadiens commencèrent à se relever. A mesure que l'administration devenait plus juste et plus libérale, et selon que les talents ou la bonne fortune les secondait, graduellement ils sortirent de l'ombre, et reprirent quelque influence. Voilà ce qui fait que l'on est tout surpris, aujourd'hui, de voir revivre des titres, des noms que l'on croyait à jamais disparus du Canada : nous connaissons plusieurs familles qui ignoraient, jusqu'à ces années dernières, leur belle origine.

Nous espérons que cet aperçu, par trop long du reste, ne sera pas sans intérêt pour nos lectrices. A quelque classe de la société qu'elles appartiennent, qu'elles se rappellent qu'il y a une noblesse de pensées et de sentiments qui survit aux distinctions de la naissance, et qui souvent aussi les remplace ; et que, sous ce rapport, elle doivent être heureuses de renouer la génération actuelle, à celle qui établissait il y a plus de deux siècles ce pays *béni du ciel*, et qui *lutta* si admirablement pour sa défense, toujours prête à mourir pour son Dieu et son Roi. Qu'elles se rappellent aussi que dans ces *temps héroïques*, pendant que les maris et les frères combattaient ou cultivaient leurs champs, la

femme ne restait pas oisive : au foyer de famille, elle élevait dans la crainte du Seigneur la génération nouvelle, et à l'ombre du cloître, elle redoublait les prières et les sacrifices pour le salut de la patrie.

§ 3.—UN VIEUX MILITAIRE SUISSE GOUVERNEUR DU CANADA.

" Le 7 juin 1778, disent les Annales, M. Haldimand est arrivé à Québec, le Général Carleton ayant demandé son rappel. Ce dernier a peut-être prévu qu'il lui serait difficile de conserver le Canada. Il a montré bien de la conduite, de la prudence et de la grandeur d'âme, dans les circonstances critiques où il s'est trouvé. Sa bonté pour le peuple a été constante, mais ce qui l'a surtout rendu cher à ce pays, ce sont les bons procédés dont il a usé à l'égard de Monseigneur et du clergé, ne leur ayant fait aucune peine au sujet de la religion."

" Deux jours après son arrivée, le nouveau Général est venu nous faire visite, accompagné seulement de M. St. Luc de Lacorne, son aide-de-camp, et d'un autre officier. Rien ne fut plus poli et plus gracieux ; mais c'est avec le temps que l'on connaît son monde.... Espérons cependant qu'il marchera sur les traces de son prédécesseur."

Cette réserve de nos Mères dans leurs appréciations des hommes et des choses, nous a frappée à bien des reprises. Les apparences ne les séduisent pas ; sans juger défavorablement, elles attendent du temps la confirmation des promesses même les plus flatteuses.

Voyons maintenant si l'expérience fut favorable au nouveau gouverneur. " Au commencement de novembre, 1784," trouvons-nous plus loin, " M. Haldimand, Général-en-chef, s'est embarqué pour repasser à Londres, la cour l'ayant rappelé." Il faut avouer que c'est une

grande sobriété d'expressions dans les Annales, toujours si disposées à transmettre à la postérité leur reconnaissance pour les bienfaiteurs du pays.

Quel était donc ce gouverneur originaire de la Suisse, homme à l'*œil malin*, dont l'éloge est si laconique ?

Le pays, il est vrai, n'était pas facile à gouverner à cette époque. Nous avons vu dans quelle position s'était trouvé le général Carleton, lors de l'invasion américaine. Ayant voulu, en 1777, inaugurer le Conseil nouveau, cette démarche ne fit que soulever de nouvelles agitations par la violence à laquelle se porta le parti anti-catholique. Des débats s'élevèrent aussi entre les seigneurs et leurs censitaires, et de bruyantes réclamations furent faites de la part des marchands de Québec, recrutés pour la plupart dans les rangs des *braves* qui avaient refusé de défendre la patrie au moment du danger. Cet état de choses avait dégoûté Carleton : c'était en vérité une pénible administration que celle de cette colonie.

Haldimand arrivait au milieu de cette effervescence. Naturellement brave, et dur à lui même, cet étranger enrôlé depuis longtemps au service de l'Angleterre, n'était pas non plus des plus doux à l'égard des autres. Il crut réussir par la rigueur. La suspension de la loi de l'Habeas Corpus, fut le grand sujet des discordes sous son administration ; Haldimand donna lieu à de graves mécontentements par les procédés arbitraires dont il usa en mainte circonstances, faisant emprisonner les gens sans forme ni procès, les retenant (1) des mois, des années même, ainsi séquestrés, sans qu'ils sussent pourquoi, et sans qu'il leur fût permis de communiquer avec personne.

A l'occasion des débats sur la loi de l'Habeas Corpus,

(1) Voir l'Historien Garneau.

les Ursulines, de concert avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général de Québec, résolurent d'élever la voix pour réclamer contre l'exclusion des communautés religieuses, de ce privilége accordé depuis le temps d'Alfred-le-Grand à tout sujet britannique. Elle présentèrent en 1784, au conseil législatif, une adresse ayant pour but de constater leurs droits individuels à la protection des lois du pays. Cette pétition dans laquelle les servantes de Dieu se qualifiaient de l'humble titre de " plus petites servantes du Roi," fut publiée en Angleterre et assez favorablement jugée. Ce fut surtout de la part de ceux qui s'étaient mis à la tête du mouvement qu'elle leur attira de grands éloges. M. du Calvet (1) entre autres écrivit à la Mère St. Louis de Gonzague, supérieure, une lettre où il lui jetait à pleines mains les compliments et les éloges, comme une véritable pluie de dragées. Du reste, cette pièce n'offre pas assez d'intérêt pour qu'on la transcrive ici.

Enfin le *vieux militaire Suisse* avait fini son règne ;

(1) M. Pierre du Calvet était un honnête citoyen de Montréal qui, sous la domination française, avait amassé une fortune considérable dans le commerce des pelleteries. En sa qualité de huguenot, il avait d'abord joui des faveurs du nouveau gouvernement ; on l'avait même nommé juge de paix, après le traité de Paris, en 1763, époque où l'on tentait d'inaugurer dans ce pays si catholique, les lois flétrissantes du code pénal. Du Calvet, qui était doué d'une âme ardente et généreuse, fut indigné de cette injuste oppression des races catholiques ; mais au lieu de se tenir dans les bornes d'une opposition modérée, il se laissa emporter par le ressentiment de quelques injures personnelles, et se fit autant d'ennemis qu'il y avait de gens en faveur dans le pays. Il passa en Angleterre et alla même jusqu'à intenter un procès contre le gouvernement colonial, et adressa au prince Régent, (depuis Guillaume IV), une pétition, sollicitant une réforme dans les lois du pays. Il fut ainsi en grande partie, sans le prévoir, l'auteur de la constitution de 1791, comme le remarque notre Historien Garneau.

mais avant de lui donner son congé, nous allons citer un trait qu'on nous a conservé, en souvenir sans doute de ses aimables procédés dans la colonie en général.

Les traditions du Monastère disent donc que le général Haldimand, se trouvant un jour un peu contrarié de ce que nos bonnes jardinières avaient refusé de cueillir ou de vendre le dimanche, à ses soldats, une salade, envoya le lendemain des gens d'armes, avec ordre de couper tous les pommiers d'un verger magnifique. Ce verger avait remplacé le bois charmant, rasé en 1691, par ordre du comte de Frontenac, pour les défenses de la ville. Après ce second désastre, les jardinières plantèrent en pleurant, sur ce terrain malencontreux, de jeunes pruniers, fruitiers abondants et délicieux qui, après avoir régalé les enfants du Monastère pendant plus de cinquante ans, furent sacrifiés à leur tour, mais d'une manière plus consolante, en faveur du nouveau pensionnat bâti en 1853.

§ 4.—BIENVEILLANCE DE LADY CARLETON POUR LES URSULINES ;—Mme. JOHNSTON PENSIONNAIRE AU MONASTÈRE.

Les rapports de lady Carleton avec les Ursulines furent toujours empreints de la plus cordiale aménité. " Un moment avant de s'embarquer pour l'Europe, dit le Récit, cette estimable dame vint faire une dernière visite à notre communauté et nous réitérer ses adieux. Elle avait avec elle ses trois petits messieurs, et la petite Dlle. que nous n'avions pas encore vue. Mme. Johnston aussi l'accompagnait. Ce fut une visite des plus gracieuses. Elle présenta à notre Rév. Mère Supérieure, en la quittant, deux flambeaux d'argent, disant que c'était un petit souvenir pour notre église. Un catholique n'aurait pas fait les choses avec plus d'à-propos et de délicatesse.

"Le 9 août suivant, (1777), Mme. Johnston est entrée chez nous en qualité de pensionnaire. Nous lui avons cédé un de nos parloirs, ce qui lui donne deux appartements, l'un sur la rue qui lui sert de salon, l'autre sur notre cour intérieure, qui lui sert de chambre à coucher. Mgr. ne s'est pu refuser au général Carleton, qui lui a demandé cette faveur pour le temps que durerait l'absence de M. Johnston, officier de la couronne qui passait à Londres avec lui."

Cette dame Johnston, parente du Gouverneur Carleton, nous est représentée par les traditions du Monastère comme le vrai type de ces nobles dames d'Albion, qui savent s'élever au-dessus du vulgaire par une éducation supérieure et une âme épurée de fanatisme religieux, bien plus que par un orgueil outré ou les extravagances de la toilette.

Au mois de juillet, 1778, M. Johnston étant de retour de Londres, sa dame sortit aussitôt de notre maison, rayonnante de bonheur de revoir son époux. Mais, ô inconstance des joies de ce monde! cet estimable monsieur tomba malade et mourut peu après son arrivée, laissant sa triste veuve plongée dans une indicible douleur. "Tout le monde a été sensible à son affliction, dit le Récit, car Mme. Johnston est généralement estimée, et elle mérite de l'être pour tant de belles qualités qui brillent en elle."

Ne trouvant aucun adoucissement à ses peines auprès de ses amis du grand monde, cette aimable dame voulut de nouveau se rapprocher du Monastère. "Elle a montré en toute occasion un si grand attachement et tant d'estime pour notre communauté, qu'il eût été difficile de se refuser à l'empressement qu'elle a témoigné de revenir demeurer chez nous. Elle occupe les mêmes appartements que ci-devant.

" Cette dame, en tout temps polie et affectueuse, ne causa jamais le moindre déplaisir à la sœur qui la servait, ni à qui que ce fût, et ce n'a pas été sans un sensible regret qu'elle quitta le Monastère au mois d'octobre 1779, pour retourner à Londres."

§ 5.—ÉPREUVES DU PAYS DE 1776 À 1783;—CORRESPONDANCE.

En terminant les détails sur l'expédition des Américains en 1775 et 76, nous allions dire que le pays n'aurait plus pendant longtemps de lutte à soutenir, quand une lutte d'un autre genre s'est présentée à nous, celle d'un peuple qui se débat sous l'étreinte de la gêne, de l'inquiétude et de la pauvreté.

Si le territoire canadien avait cessé d'être le théâtre des hostilités, le fléau de la guerre n'en sévissait pas moins cruellement à leurs portes, et les années qui s'écoulèrent de 1775 à 1783, furent pour les Canadiens des années de crainte et de stupeur avec le cortége de la misère et de la détresse. D'ailleurs, la part que prit la France à la Révolution Américaine compliqua les difficultés. La navigation fut tellement entravée que le Monastère percevait à grand'peine ses revenus d'outre-mer ; tout s'élevait à un prix exhorbitant, tant dans ce pays qu'en Europe. De 1779 à 1781, nos Mères ne reçurent aucune nouvelle de France.

" M. l'Abbé de Villars m'a bien recommandé, écrivait la Mère Dépositaire des Ursulines de Paris à cette dernière date, (1781), de ne rien mettre dans mes lettres, et même, s'il était possible, de ne me servir que d'une demi-feuille, Messieurs les Anglais ne laissant pas passer le moindre paquet, ni lettre double ou avec des enveloppes. Le fléau de la guerre est bien terrible et celle-ci est bien longue. Notre ville n'est pas exposée, mais cela occasionne une cherté générale et nous fait tout avoir au poids de l'or."

" La cherté de toutes choses nous écrase, écrivait notre dépositaire en 1782 ; le bœuf s'est vendu tout l'été 18 sols, 20 sols la

livre, et encore au poids anglais, qui n'est que de 14 onces ; un œuf se vend deux sols pièce, et ainsi du reste. Il faut espérer que ce fléau de la guerre finira."

Pas une lettre de l'époque qui, en déplorant les suites de la guerre, ne demande la paix. " Dans ces mauvaises années, disait en 1781, l'aimable Mère St. Louis de Gonzague, il faut mettre tout dehors ; je ne sais s'il en est ainsi par chez vous, ma chère Mère ? Sans aimer l'argent, il en faut avoir, et quand on n'en a pas, où en prendre ? Voilà comme vous le voyez une dépositaire fort à son aise ! Si nous n'étions point en temps de guerre, j'engagerais les bonnes âmes à reprendre leurs libéralités en notre faveur. Ce qui est triste, c'est qu'on ne sait point quand ce temps de trouble finira. Que la divine Providence veuille enfin nous favoriser de la paix ; il serait grand temps d'en goûter les douceurs. Mettez-vous je vous prie de la partie, ma chère Mère, pour forcer le Dieu des armées à nous accorder ce bien que nous désirons depuis si longtemps. Suppliez aussi ce Dieu bon de répandre ses miséricordes sur ce pays, et de le rendre plus fertile qu'il ne l'a été depuis trois ans. Il semble que le Ciel veuille nous faire faire une double pénitence ; il nous a refusé ses douces rosées dans les temps propres à l'accroissement des plantes, ce qui rend les fourrages hors de prix, le mal étant universel ; et aujourd'hui, (29 Oct.) l'abondance des pluies retarde les labours ; et voilà la saison qui avance et le froid qui nous arrive à grands pas. Tout cela tourmente ma pauvre tête."

Dès 1777, on avait ressenti cette cherté excessive de toutes choses. De plus, l'oppression qui avait précédé, la suspension des études dans les séminaires, la pauvreté du peuple, avaient extrêmement réduit les classes professionnelles, et la France, dans sa gêne financière, devenait de plus en plus exigeante dans ses transactions. Mais laissons parler la correspondance intime dont nous sommes abondamment pourvue.

" Pour vous dire quelque chose de notre pauvre pays, écrivait en octobre 1777, notre Mère Supérieure, l'hiver a été des plus doux ; le printemps assez bien, mais sec, ce qui a empêché le blé de lever avec la même abondance. L'été s'est bien comporté, et quoi-

que nous ayons eu de la pluie l'espace d'un mois, et même de la grêle, les récoltes ont été belles. L'automne est charmant; cependant, nous éprouvons de temps à autres des froids qui nous annoncent qu'en peu il nous faudra faire du feu avec le bois qui nous coûte, cette année, 18 liv. la cordé; jugez par là du reste pour vivre: 60 piastres la barrique de vin, 20 sols la livre de beurre etc., etc. Dieu veuille mettre fin à ce qui occasionne bien des calamités. Pour moi, ma chère Mère, il y a des moments où ma nature en frémit. Demandez, suppliez, et engagez vos amis à répandre leur cœur devant le Seigneur pour nous obtenir cette paix que nous désirons avec tant d'ardeur, après laquelle on soupire nuit et jour. Nous ne voulons malgré tout cela que la volonté de Dieu. Mais les orages et les brouillards sont difficiles à passer, on craint toujours qu'ils ne viennent à crever et que la foudre n'enveloppe un monde sous ses ruines."

Dans l'été de 1778: "Nous avons passé l'hiver assez tranquilles. Vers le printemps, nos voisins ont paru du côté d'en haut, mais ils s'en sont retournés. Le froid a été fort grand cet hiver, et maintenant les chaleurs sont excessives. Les inquiétudes ne nous abandonnent point, n'ayant aucune connaissance des arrangements faits avec les Américains, sinon qu'il s'établissent au fort Carillon, à la Galette etc., et peuvent ainsi faire route par d'autres endroits. Dieu veuille faire terminer toutes ces affaires à sa plus grande gloire et à notre salut!"

"—Je voudrais vous savoir en paix, répondait la Mère dépositaire des Ursulines de Paris; mais l'avantage des insurgés me fait craindre que vous n'en jouissiez pas sitôt....."

En octobre 1779, notre dépositaire: "Je vous suis bien obligée, ma chère Mère, de la part que votre bon cœur vous fait prendre à notre position. Je vous avoue qu'il est triste d'être toujours dans l'inquiétude, toujours dans l'attente de quelque événement fâcheux. La vie est au plus cher, et pour surcroît, la récolte a entièrement manqué cette année dans tout le pays, par des chaleurs et une sécheresse qui ont brûlé tous les blés avant leur maturité. Cela nous dérange beaucoup comme tous les autres. Cependant, ma chère Mère, je dois judicieusement vous rassurer sur notre compte; la Providence nous a jusqu'à présent protégées d'une

manière trop singulière, pour penser qu'elle nous refuse à l'avenir ce que nous attendons avec confiance de son secours. Elle nous a procuré depuis le mois de janvier, quatre demoiselles bien nées, bien élevées, qui sont très-contentes au noviciat, et qui nous apportent la dot entière chacune, ce qui est rare depuis bien des années. Plusieurs autres jeunes filles se présentent encore, mais il faudra leur faire grâce sur le temporel. Vous voyez par là, chère Mère, que le Seigneur se conserve au milieu de la corruption du siècle, des âmes fidèles qui cherchent dans le port l'assurance de leur salut."

" Pour vous parler de nos affaires d'ici, disait à la même époque la Mère St. Louis de Gonzague, elle me donnent bien des sollicitudes. Le défaut de pluie s'est fait sentir pendant plus de six semaines, et ce mal s'est étendu à tout notre pauvre pays..... Après avoir vu en herbe une apparence de blé magnifique, tout a manqué, et je suis à la veille de payer le peu que je pourrai trouver une pistole, ou pour le moins 9 livres. La farine est comme vous le pouvez penser sur le même ton."

Cette continuité d'inquiétude et de souffrance faisait pousser bien des soupirs vers des temps plus heureux. " Depuis 1775, où les Bostonnais vinrent assiéger Québec, dit le Récit, la guerre a toujours continué, et nous voilà à l'année 1782, sans savoir quand et comment elle finira. Si la continuité de ce fléau nous procurait le bonheur de revenir à la France, nous aurions bientôt oublié toutes nos misères passées. Mais, qu'il est à craindre que notre Roi Louis ne s'intéresse plus au Canada ! Alors ce sera sans espoir.... Nous aurons, il est vrai, la consolation de penser que nous ne sommes que pour peu de temps en ce monde, et que les croix et les souffrances nous assurent une éternité de bonheur...."

Enfin fut conclu, le 3 septembre 1783, le traité de Versailles qui consacrait l'Indépendance américaine. " La paix est donc faite, écrivait au mois d'août suivant la Mère St. François ; vous en bénissez Dieu, ma chère Mère, et nous le devons tous faire. Cependant, nous avons perdu tout espoir de retourner à l'ancienne patrie. On ne saurait s'imaginer la consternation générale que cette nouvelle a répandue dans notre pauvre pays."

Cet espoir de retourner à la France s'était réveillé au fond des cœurs canadiens, à l'intervention de la France dans les affaires d'Amérique. D'un autre côté, les procédés de l'Angleterre, qui en était à son troisième changement de forme gouvernementale depuis la conquête, et dont la législation laissait encore tant à désirer en ce pays ; ces procédés, disons-nons, et le régime tyrannique de Haldimand, n'étaient pas de nature à faire chérir beaucoup la nouvelle domination. La situation, même au point de vue religieux n'était pas rassurante, le Roi se réservant toujours d'exercer les droits de chef spirituel quand bon lui semblerait.

Ce n'était pas encore le temps où le peuple canadien pût reconnaître dans ce changement le dessein providentiel de Dieu. Quant au clergé, une fois sûr de la perpétuité de l'épiscopat, il s'estima plus libre que sous l'ancien gouvernement, soumis qu'il était alors à la tyrannie religieuse des divers chefs de la colonie, et des gens de robe imbus de Jansénisme, ainsi qu'aux exigences (1) de la cour de France. Le clergé était aussi plus en mesure que le peuple, par ses rapports avec la France, de calculer les résultats que devait infailliblement amener la malheureuse philosophie dont le Canada commençait à ressentir le contre-coup, comme on le verra dans l'article suivant.

§6.—PERTE DE PRÊTRES ; LES PRINCIPES RÉVOLUTIONNAIRES RÉAGISSENT SUR LE PAYS.

En 1780, les Annales consignaient comme suit la mort de " M. de Verchères de Rigaudville, chanoine et V. G. de Mgr. Cette perte a sensiblement consterné et affligé le clergé. Les communautés ont partagé la peine, particulièrement l'Hôpital-Général, où il demeurait depuis la prise du pays en 1759. Il en avait fait une paroisse pour les habitants de la Petite-Rivière et des environs. Il y baptisait, faisait les catéchismes, et tout ce que peut faire un curé zélé pour le bien et l'instruction de son peuple.

(1) Cette onéreuse dépendance pesa surtout dans les dernières années, où la plupart des employés étaient choisis à l'instigation d'une femme, l'opprobre de son siècle, et dont nous ne voulons pas que le nom souille ces pages monastiques. Le Canada ne la connaît que trop.

Il a été de plus l'âme de cette communauté par son intérêt à leur procurer des assistances, qui leur étaient bien nécessaires ; car la décadence de leur temporel les avait réduites à la dure nécessité de vendre leur seigneurie de St. Vallier, qui était le plus beau de leur revenu. Mais cet autre Joseph s'est mis à la tête de toutes leurs affaires, se faisant procureur, économe et pourvoyeur. Dieu a répandu une telle bénédiction sur ses entreprises, qu'il a eu la consolation de voir cette communauté au-dessus de leurs affaires avant sa mort. Il leur a donné par son testament la seigneurie de Berthier.

" Ce digne prêtre est décédé le 24 décembre 1780. Peu auparavant, on avait perdu deux jeunes prêtres remplis de mérite, MM. Créqui (1) et Bédard. Que d'actions de grâces à rendre au Seigneur que le Roi nous ait accordé un évêque ! La Religion, qui s'éteint considérablement, serait bien autrement tombée faute de prêtres. Mgr. en a ordonné un bon nombre, mais les décès (2) l'ont toujours emporté."

Le manque de prêtres est le grand cri de détresse, à partir de 1780. " Mgr. est souvent obligé de nous servir de chapelain, écrivait à cette dernière date la Mère St. Louis de Gonzague ; voyez combien nos ministres sont occupés, et cela par suite du petit nombre."

(1) M. Jean Antoine Aide Créqui avait été ordonné en 1773. M. Paul Ambroise Bédard comptait 13 années de prêtrise.

Le diocèse avait aussi perdu, dans les années précédentes, un autre prêtre de grand mérite, dont les Annales parlent comme suit :

" Le 20 octobre de cette année 1777, est décédé à l'Hôpital-Général, après y avoir été longtemps malade, M. Pressart, directeur du Séminaire de Québec, et V. G. du diocèse. Il était tombé de paralysie au Séminaire pendant le siége des Bostonnais ; depuis, il n'a fait que languir, sans qu'aucun remède pût apporter de soulagement à ses maux. Nous avons perdu un sincère ami en ce vertueux prêtre, qui avait une science très-étendue et le caractère d'esprit le plus pacifique. Il a rendu de grands services au public."

(2) De 1759 à 1800, il est mort ou retourné en France 210 prêtres. M. le G. V. Taschereau dit que dès l'année 1765, le clergé canadien était réduit de près de moitié.

Le départ d'un seul de ces ouvriers de la vigne du Seigneur est une calamité sur laquelle on revient sans cesse. Citons quelques extraits.

La Mère St. Louis de Gonzague écrivait à Paris, dans l'automne de 1781 : "Le R. P. de Glapion est supérieur de six religieux, dont deux sont avec lui, les autres en mission. Ils ont appris la mort d'un Père *Patie*, qui était au Détroit ou aux Illinois.... Que je voudrais qu'il nous fût possible de rappeler dans nos cantons ce cher et respectable M. de Villars ! Les pasteurs aujourd'hui sont rares et le troupeau a grandement besoin de ministres. La mort nous en a enlevé quatre depuis l'année dernière."

En 1782 : "Je ne puis laisser passer l'occasion favorable que m'offre la divine Providence en la personne de M. du Devant (1).... Ce monsieur nous honore de son estime et est, je puis dire, ami sincère de notre communauté. Il retourne en Europe pour sa santé. Je vous avoue que nous avons de la peine à le voir partir étant plein de zèle pour la gloire de Dieu et bon prédicateur. Faites-lui procès, ma chère Mère, de ce qu'il abandonne la partie dans un temps où l'on a si grand besoin de prêtres. Pour moi, je ne lui pardonnerai que lorsqu'il viendra reprendre le travail."

L'année suivante : "Vous avez dû recevoir la lettre que je vous ai écrite par M. du Devant, qui est aujourd'hui un gros chanoine à Bordeaux. Nous ne lui pardonnons pas d'avoir abandonné la partie dans la disette où nous sommes. Et pour comble de chagrin, nous avons depuis huit mois, Mgr. malade d'une goutte, dit-on, remontée. Lorsque les accès reviennent, il en est saisi dans la poitrine et les bras, sans pouvoir agir, et éprouve une

(1) M. Arnaud Germain du Devant avait été ordonné en 1777. Son nom revient souvent dans la correspondance...." Ce monsieur nous a obligées en tout ce qu'il a pu. Je ne lui écris point ; n'ayant pas mis sur l'adresse qu'il nous a laissée, l'endroit où demeure son correspondant de Londres, la lettre serait perdue. Qu'il soit persuadé que devant Dieu il n'est point oublié. Rien de nouveau dans le pays depuis son départ."

Vers 1791, on recourait à M. du Devant pour hâter la solution de certaines affaires de rentes, à Bordeaux.

sueur excessive. Ces accidents nous donnent lieu de tout craindre.....Nous ne nous permettons point de réfléchir sur les suites d'une telle perte, dans les circonstances présentes."

Répondant aux Ursulines de Paris, qui déploraient l'inaction où l'irréligion toujours croissante en France laissait les ministres de Dieu, surtout les Ex-Jésuites qui ne savaient où trouver leur subsistance, notre dépositaire poussait du fond de son âme ce gémissement douloureux : " Hélas ! ma chère mère, nous souhaiterions bien qu'ils fussent en Canada, pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et leurs propres intérêts ! 40 prêtres ne suffiraient pas, pour remplir les cures des campagnes vacantes, par suite de la mortalité qu'il y a eu sur les ministres du Seigneur depuis que nous avons changé de maîtres. On a remarqué, depuis ce temps, que pour trois prêtres ordonnés il en meurt quatre. C'est ce qui vérifie la prédiction d'une sainte femme, détenue au lit depuis longtemps d'une maladie fort extraordinaire, et sans parole. A l'arrivée de Mgr. Briand, elle rompit son silence, pour dire *qu'il aurait beau faire des prêtres, le nombre n'en augmenterait point, parce qu'il en mourrait plus qu'il n'en ordonnerait.* Je ne lui ai jamais pu savoir gré de sa prophétie, ni même y donner gré ;.....cependant, voilà où en est notre pauvre Église, affligée au-delà de toute expression, vu surtout l'état déplorable où se trouve notre bon et charitable Evêque qui, depuis deux ans, est attaqué d'une maladie extraordinaire que personne ne connaît, et qui menace de nous l'enlever d'une heure à l'autre....."

" Que n'avons-nous dans notre pauvre pays vos bons Pères exilés, écrivait la même quelques jours plus tard. (1) Les prêtres sont en bien petit nombre pour le grand besoin de la colonie, qui s'augmente beaucoup, et où la Religion s'éteint avec une grande rapidité. Si le Seigneur n'a pitié de nous, le nombre des élus sera bien petit dans ce nouveau monde."

Il y a quelque chose de si vrai, et en même temps de si poignant dans ces révélations intimes, que nous avons été portée à faire une étude particulière de l'état de la religion et des mœurs à

(1) Lettre de la Mère St. François, dépositaire, en date du 28 oct. 1784.

cette époque. Les recherches de M. notre Aumônier ont constaté que de fait, à partir de 1775 jusqu'à 1800, cent deux prêtres seulement furent ordonnés; 36 autres l'avaient été dans les 25 années précédentes. Ce nombre n'était nullement en rapport avec une population qui, à la fin du siècle, atteignait 180,000 âmes. De là s'ensuivit, parmi la classe élevée, un état d'incrédulité alarmant, et chez le peuple une ignorance déplorable de ses devoirs religieux. "J'ai eu fortement à lutter dans ma jeunesse," disait l'Hon. D. B. Viger, né en 1774 et décédé ces années dernières; "car alors l'incrédulité et l'immoralité étaient partout et surtout au sommet de la société." (1)

Nous laisserons parler à ce sujet un ancien curé des environs de Québec. Voici comme il répondait à différentes questions que lui avait adressées M. notre Aumônier.

".....Vers 1800, il y avait une grande incrédulité dans le pays et les mauvais livres de Voltaire etc., etc., étaient je pense, très-répandus. Comment pouvait-on se procurer alors tant de livres français? L'irruption de l'incrédulité avait commencé avant 1800. Je présume que l'introduction des livres impies date surtout de 1783, l'année de la paix entre l'Angleterre, la France et les Etat-Unis. Après cette paix, plusieurs (2) Canadiens passèrent en France et firent amitié avec des gens de bon ton, alors tous impies. Ils revinrent ici emportant avec eux sans doute tous les livres alors à la mode. Puis entrant ici en société avec les Protestants libéraux, ils se faisaient gloire indubitablement d'être gens sans religion, et leur exemple et leurs discours tendirent évidemment à corrompre tous ceux qui voulaient vivre dans la bonne société.

" Pour preuvre que le libéralisme dans les idées date de loin ici, c'est qu'à Québec, un jeune Canadien arrivé de France se hâta, vers 1787 ou 8, d'établir un théâtre, afin de jouer des comédies françaises. Ce théâtre fut fréquenté par ce que l'on appelait alors la bonne compagnie. Les livres, j'entends les bons livres,

(1) Voir Bibaud: *Panthéon* p. 297.

(2) On sait aussi que vers ce temps, quelques jeunes Canadiens furent envoyés en France pour y faire leur éducation.

Hist. du Canada, Garneau.

étant fort rares....M. le Grand-Vicaire Viau me disait que bon nombre de gens, peu dévots à l'origine, n'ayant point de livres pour retremper leur foi faible, s'amusaient avec ce qui leur tombait sous la main. Quant à introduire des bons livres en Canada, il n'y avait pas de moyens, les deux ou trois négociants qui communiquaient avec la France étant probablement des impies; du moins, c'est l'explication que je prétends la plus raisonnable.

" Quand Mgr. Plessis prit la direction de la cure de Québec, il fit en sorte que le théâtre ne fût presque plus fréquenté, du moins, je le pense. J'ai eu connaissance qu'en 1824, un certain nombre de jeunes avocats et médecins se mirent en tête de rétablir l'ancien théâtre, abandonné depuis nombre d'années. Ils donnèrent vers les jours gras une représentation qui fit sensation, et annoncèrent d'avance qu'après Pâques, ils joueraient une comédie pour délasser les gens de la pénitence. Mais le dimanche de Quasimodo, Mgr. Plessis monta en chaire, et défendit à tout le monde d'aller au théâtre, et tel était son ascendant qu'on lui obéit....."

Cette appréciation se trouve pleinement corroborée par nos correspondances; nous aimons toujours à citer ces témoignages tirés de la vie intime portant avec eux un cachet de sincérité qui persuade, surtout quand ils émanent de personnes en place, continuellement en rapport avec la société, et dont la profession, l'âge et l'expérience ont mûri le jugement. Nous mettrons en regard la correspondance de France avec la nôtre, en ce qui concerne le sujet qui nous occupe; et nous verrons que l'impiété philosophique, qui préparait la Révolution française dès le temps de l'invasion américaine et même auparavant, eut sa réaction en Canada, malgré la distance des lieux et l'opposition des gouvernements. Il est vrai qu'elle n'éclata pas, dans notre pays, en cet abîme de maux et d'horreurs qui épouvantèrent les peuples de l'ancien continent; mais elle a laissé un venin qui n'a que trop longtemps gangrené la société, surtout la haute société.

La correspondante de Paris sera toujours la Mère Ste. Saturnine, qui occupa les premiers emplois de son Monastère: elle fut supérieure, dépositaire, maîtresse des novices, sans jamais cesser d'être en France procuratrice de notre maison, malgré tous les embarras que lui suscitait cette charge.

§ 7.—AFFAIBLISSEMENT DES MŒURS, TANT EN CANADA QU'EN FRANCE ;—CORRESPONDANCE.

Nous avons vu que dès 1768, il fallait à Paris faire " à petit bruit," les solennités religieuses. En 1775, notre correspondante parisienne se plaignait encore plus hautement de l'irréligion " qui se répandait de toutes parts, et du peu de goût de l'époque pour le service de Dieu, malheur que déplorent également tous les ordres religieux, tant hommes que filles. On ne trouve pas même de talents, ajoutait-elle, il faut, en recevant les jeunes filles, pour le noviciat, les former sur tout."

" Le plus dur pour nous, répétait-elle en 1779, c'est la disette de sujets ; il n'y a plus de vocations, il ne se présente personne un peu comme il faut, dans les bourgeois mêmes. Si Dieu ne vient pas à notre secours, je ne sais comment les communautés se soutiendront. Il est bien triste, ma chère Mère, pour de bonnes religieuses, de se voir ainsi anéantir petit à petit.....Jetons-nous dans les bras de la Providence ; Dieu est bon, il n'abandonne pas ses enfants."

Nous avons déjà dit qu'aucune lettre de France ne parvint à nos Mères de 1780 à 1783. En date du 26 février 1784, la Mère Ste. Saturnine écrivait :

" Le peu de foi et le matérialisme qui règne aujourd'hui, refroidit la dévotion ou plutôt l'anéantit. L'Empereur (1) détruit les maisons religieuses dans ses Etats, tant hommes que filles. Il avait épargné les Ursulines, mais on croit qu'elles subiront le sort des autres. Ce prince a fait faire un catéchisme qui n'est pas orthodoxe, et qu'il veut obliger de suivre et d'enseigner, ce à quoi nos sœurs ne consentiront jamais, il faut l'espérer.

" Je vous avoue, ma chère Mère, que l'on ne connaît plus rien, tant pour le dérèglement des esprits que pour les saisons. Nous venons d'avoir un hiver tel, que les personnes les plus âgées disent n'en avoir jamais essuyé de semblable, soit pour le froid, les neiges,

(1) Joseph II, qui succéda à l'empire d'Allemagne en 1780, à la mort de sa mère, la célèbre Marie-Thérèse. Il supprima plus de 300 communautés religieuses.

les accidents et la disette qu'il a occasionnés. Je crois que Dieu veut faire connaître aux hommes leur dérèglement. Il est à désirer qu'ils profitent de ces avertissements."

Des Ursulines de Québec, en date du 23 octobre 1785..... " Nous sommes comme vous, ma chère Mère, très-affligées des maux que cause l'Empereur à tous les Catholiques, et des pertes qu'il a fait faire à l'Eglise, en détruisant tant d'Ordres religieux.

" Notre pauvre pays, quoique en liberté de professer notre sainte Religion, nous fait pousser de profonds soupirs vers le ciel, pour le peu de cas que l'on y fait des bonnes mœurs et de la fidélité aux devoirs du christianisme. Les familles qui en faisaient l'ornement par leur piété, sont presque toutes ruinées. On ne connaît ni grands, ni petits, tous se portent au luxe, à la vanité, avec une ambition des plus grandes. Les jeunes filles qui nous sont confiées pour leur éducation, sont élevées dans ces faux principes. Dès qu'elles ont fait leur première communion, elles sont retirées de nos classes pour être produites dans les assemblées et aux comédies. Jugez de combien de malheurs sont suivies ces fatales satisfactions ! A ce détail, qui n'est qu'un faible crayon de ce qui se passe ici, je joins la demande de vos ardentes prières pour attirer sur nous et sur le peuple les miséricordes du Seigneur."

Le mal de l'irréligion, le plus grand de tous, en engendrait bien d'autres. En rompant les liens qui rattachent l'homme à Dieu, et lui font reconnaître son adorable Providence, dans les différentes situations de la vie, il bouleversait la société. Egalité, fraternité ! criaient les pauvres gens qui ne vivaient plus que pour la vie présente ;—de là, négligence du travail dans la classe ouvrière ; gêne et misère pour tous.

Des Ursulines de Paris, février, 1786....." Il est vrai que l'on est délivrée d'un grand embarras, ma chère Mère, quand on est déchargée des affaires temporelles ; car dans le siècle où nous sommes, on ne sait sur quoi *tabler* ; même avec de l'argent, on ne peut pas avoir le nécessaire. Nous avons été à la veille de manquer de bois à la fin de cet automne, tous les chantiers étaient vides. Il y a eu des seigneurs et plusieurs particuliers qui se sont associés pour en faire venir à leurs frais, ce que l'on n'avait pas encore vu. On nous a obligées de porter nos louis à la mon-

naie, disant qu'ils étaient trop pesants, que l'état y perdait avec les étrangers. Toutes les denrées sont hors de prix.

" Mais, ma chère Mère, je vous avoue que le noviciat n'est pas une besogne bien consolante; les vocations sont si différentes d'autrefois, qu'il faut étudier les moments et encourager les sujets plutôt que de les arrêter. Il ne se présente que des personnes sans biens et de bas étage; il est rare de voir des filles d'honnêtes bourgeois, et encore plus de qualité, avoir de la vocation, particulièrement pour notre Ordre. On fait maintenant si peu de cas de la Religion, qu'il semble que l'on se dégrade en faisant profession publique de l'enseigner aux autres: nous sommes réduites, à leurs yeux, au simple rôle de maîtresses d'école."

Dans une autre lettre à la mère St. Louis de Gonzague:.....

" Je suis surprise du peu de pensionnaires que vous avez. Il est vrai que la misère est bien grande partout. Nous nous en ressentons, non pas par la diminution des pensionnaires, car nous en sommes bien fournies, mais par la cherté universelle de tout et la disette du bois.

" Je vous remercie des souhaits que vous faites à nos sœurs du noviciat. Ne m'oubliez pas dans vos ferventes prières; j'ai un grand besoin d'être aidée et secourue dans le pénible travail dont je suis chargée. Vous savez, chère Mère, combien Dieu est nécessaire pour que son esprit nous dirige dans la conduite des âmes, principalement à l'égard des jeunes personnes, dans lesquelles on ne trouve pas aujourd'hui les heureuses dispositions qui étaient comme naturelles il y a 40 et 50 ans.

" Je vous supplie d'être favorable à la demande que vous fait notre Mère Supérieure, de partager vos aumônes en faveur de nos sœurs Ursulines de Naxie, (1) qui sont réduites à la dernière

(1) Comme dépositaires des manuscrits des Ursulines de Paris, nous devons insérer ici, au sujet de la maison de Naxie, quelques détails dont plusieurs n'étaient pas connus lors de la publication des Annales de l'Ordre en 1858.

L'origine de cette maison remonte à l'année 1670, à la guérison miraculeuse d'une dame de la maison de Sforze. Cette dame ayant fait vœu de porter l'habit religieux de l'ordre de son intercesseur, St. F. Xavier, on lui indiqua l'habit des Ursulines, comme y corres-

misère. Elles sont si ferventes et ont une si grande et bonne réputation, que les ambassadeurs du Roi du Danemark, et autres, qui suivent le rit schismatique, les assistent. Les missionnaires, qui sont des Lazaristes, disent que si elles étaient obligées d'abandonner, cela ferait un tort irréparable à la religion Catholique, étant les seules à l'enseigner dans l'Archipel."

Des Ursulines de Paris, février 1787....." Les besoins des Ursulines de Naxie sont toujours des plus pressants. M. notre ambassadeur leur fait du bien, mais il ne peut pas suffire à tout. Si la cour était portée pour les religieuses, son crédit et l'estime qu'il a pour elles nous feraient espérer des secours de ce côté-là ; mais les relâchements qui se sont introduits dans certains ordres religieux, dont plusieurs ont demandé à être sécularisés, ont inspiré une indifférence et un mépris qui rendent les cœurs insensibles aux besoins de ceux qui sont dans la nécessité, quoiqu'ils soient dans

pondant. En 1696, le R. P. Sauger, S. J. missionnaire au Levant, obtint de M. Thomas, conseiller au châtelet de Paris, une aumône de 3000 liv. pour couvrir les premières dépenses de la fondation du nouveau Monastère. Les Ursulines de la rue St. Jacques furent appelées à concourir à cette importante entreprise. En 1705, elles envoyaient à Naxie leurs constitutions et règlements avec la forme de leur habit, adoptant pour "leurs filles et leurs sœurs, les futures religieuses de la nouvelle maison, prêtes à contribuer de leurs avis, de leurs soins et de tout en leur pouvoir, à ce qu'elles fussent dans le même esprit que si elles eussent été réunies dans la même maison." Ce ne fut qu'en 1726 qu'on donna le voile à trois jeunes Grecques, et sous la direction des Pères Jésuites, la maison grandit et prospéra. L'expulsion des Jésuites de l'Archipel commença leurs malheurs ; elles se virent bientôt dans la plus grande disette de secours, tant spirituels que temporels....

Fidèles à leur adoption primitive, les Ursulines de Paris écrivirent alors à l'Ordre entier en faveur de leurs sœurs, afin de leur former un petit fonds qu'elles faisaient valoir en France. La révolution vint renverser encore une fois les espérances des Ursulines de Naxie. La maison cependant continua d'exister, et elle a repris une nouvelle vie en 1856, par le renfort envoyé par les Ursulines de Montigny. Ces généreuses filles d'Angèle, qui ne reculèrent pas devant les difficultés d'un changement aussi complet de langue et de mœurs, ont vu leur dévouement couronné des plus abondantes bénédictions.

leur devoir et fort contents dans leur état. Nous avons bien des raisons de gémir et de prier, ma chère Mère, car l'irréligion et les crimes sont à leur comble. Les vivres sont hors de prix. Ceux qui avaient vécu honnêtement avec un revenu de 2,400 livres, ne le peuvent plus présentement avec 5,000 livres. Tous les bons chrétiens disent que le monde est renversé. Remercions Dieu d'en être séparées !

" Nous allons avoir une assemblée générale des Etats du Royaume, Dieu veuille y présider ! Tout le monde tremble, tant pour le spirituel que pour le temporel. Il y a plus de cent ans qu'il n'y a eu d'assemblée semblable.

" Je vous plains, ma chère Mère, il est bien dur de gérer le temporel quand on ne peut pas faire face à tout. Il faut espérer que la paix et votre nouveau Gouverneur, vous procureront plus d'aisance et le moyen de faire valoir vos biens".

Des Ursulines de Québec, 19 oct. 1787 ....." Vous aurez pour cette année, ma chère Mère, 2,472 livres à distribuer en intentions de messes. Si nous avions eu 7 à 8 mille livres et plus, à peine cela aurait-il suffi pour les demandants. Le luxe, la vanité sont à haut point, et la licence dans les mœurs est extrême ; cependant, vous voyez que notre triste pays conserve encore des bonnes âmes, qui montrent de la piété à faire offrir des sacrifices pour les défunts qui les intéressent.

" Nous sommes affligées de ce que vous nous dites au sujet de l'irréligion ; qu'il est triste surtout qu'elle se soit introduite jusque dans les ordres religieux ! Il est aisé de juger de l'impression que ces scandales ont dû faire; ils peuvent en effet avoir beaucoup altéré les sentiments de charité et de compassion pour les communautés qui se trouvent dans la nécessité, telles que sont nos chères religieuses de Naxie. Notre Rév. Mère Supérieure répondra assurément à la demande que vous nous faites à leur sujet, selon notre situation ; mais nous sommes loin d'être en mesure de les aider, comme nos cœurs, à l'envi, le voudraient pouvoir faire.....

" Je me flatte que l'assemblée générale des Etats aura tourné à bien, au moins pour le spirituel. Il serait pourtant fâcheux que le temporel en eût souffert, tant pour d'autres que pour nous."

Des Ursulines de Paris, 10 fév. 1788....." Il me paraît, très-chère Mère, que malgré votre éloignement, vous vous ressentez des mêmes fléaux que nous éprouvons. Il faut ajouter aux nôtres une malheureuse philosophie qui anéantit toute Religion et refroidit les cœurs pour tout culte. Bien loin d'être dans l'abondance de messes, il y a de nos prêtres habitués dans des paroisses, qui sont obligés d'en chercher. Pour notre vénérable P. de Launay, il est trop âgé et hors d'état de dire la messe. Pour surcroît de peine, bien loin de nous être favorable, l'assemblée des Etats n'a servi qu'à faire connaître le vide des finances, et à faire éclore des projets qui font trembler tous ceux qui sont encore attachés à notre sainte Religion. Dieu nous châtie, nous avons perdu Mme. Louise, fille de Louis XV, qui était Carmélite et que nous regardions comme notre ange tutélaire. Elle est morte à la fin de décembre, en sainte comme elle avait vécu.

" Notre Mère Supérieure me charge de vous assurer de sa reconnaissance du louis que vous voulez bien me laisser donner annuellement pour nos sœurs les Ursulines de Naxie, et d'accepter les vœux qu'elle et nous toutes, nous offrons à Notre-Seigneur pour la prospérité et l'affermissement de votre sainte maison."

" — Nous avons donc perdu notre ange tutélaire dans la personne de Mme. Louise ! répondait de Québec dans l'automne suivant, la Mère Taschereau de St. F. Xavier. C'est une perte sur terre, mais nous avons lieu d'espérer, par la sainteté de sa vie et de sa mort, qu'elle nous servira d'avocate dans le ciel, et qu'elle demandera à Notre-Seigneur le soutien de la Religion, pour lequel nous gémissons ainsi que vous devant Dieu. C'est ici comme chez vous, la Religion dégénère peu à peu. Il y a cependant encore ici, par la grâce de Dieu, bien des bonnes âmes, comme vous le voyez par les 2,462 livres que je vous envoie en intentions de messes."

Enfin arriva la mémorable année 1789....." Le Roi fait ce qu'il peut, écrivaient en février les Ursulines, pour mettre ordre à ses finances. C'est à nous à fléchir Notre-Seigneur, et à faire des efforts pour qu'il seconde la bonne volonté de notre Monarque et qu'il bénisse les travaux de ses ministres.....

" Vous trouverez ci-joint, ma chère Mère, l'état de votre recette et de votre dépense; il n'est pas fameux. Vous serez surprise du peu d'argent qui vous reste, et je crains encore qu'on ne m'annonce des réparations. Il y a eu tant de désastres par le débordement des eaux, que je regarderai comme un trait de la Providence, si vous avez échappé.....

"...Je souhaite que Dieu vous épargne la disette que vous appréhendez. Quant à nous, nous avons eu dans le courant de l'été, un orage des plus terribles, qui a ruiné des villages. Les dégâts ont été si considérables que l'on a fait une quête publique : le Roi, les princes, les corps des marchands, des artisans, les communautés, tous ont contribué. Il y a eu des grêlons qui pesaient plus de 12 livres. De plus, nous avons eu un hiver dont le froid a surpassé tous les plus forts que l'on ait eus, et il a duré plus de deux mois. La misère a été si considérable, qu'après avoir occasionné la mort à plusieurs personnes, tant dans les maisons que sur les rues, tous nos princes, particulièrement MM. les ducs d'Orléans, de Penthièvre, de Montmorency Laval, nos curés, et bien d'autres ont surpassé tout ce que l'on a vu jusqu'à présent en fait d'aumônes.

" Le bras de Dieu est tellement appesanti sur nous, qu'il vient d'arriver des désastres considérables dans l'Ornoisalêt et Blois, occasionnés par le débordement de la Loire. Il y a des villages entiers complètement ruinés ; le détail en fait trembler. Un de nos locataires, qui était dans son château, n'a pu être sauvé qu'au moyen d'une corde ; quoiqu'il se fût réfugié dans un grenier, l'eau le gagnait. Jugez, chère Mère, quelle sera la misère de cet été, car toutes les récoltes sont perdues dans un grand nombre de provinces..Dieu nous châtie ; c'est à nous à fléchir sa colère..."

§ 8.—ÉTAT DU MONASTÈRE ; CORRESPONDANCE.

Revenons un peu sur les dates pour voir de plus près l'état du pays et du Monastère, toujours par la correspondance.

Après la conclusion de la paix en 1783, notre dépositaire écrivait :....." Les négociants anglais se trouvant tous ruinés dans leur commerce, poursuivent les Français qui ont abusé de leur

facilité à leur faire des avances; les prisons (1) se remplissent tous les jours de débiteurs insolvables, et toutes choses n'annoncent que peine et misère. Les marchandises sont également chères. Il y a des négociants qui ont quelquefois réussi à faire passer de l'étamine à voiles pour été; les religieuses y font courir comme au feu pour en avoir, dans leur extrême besoin. J'en ai attrapé 11 verges que j'ai payées 10 liv. 4 sols la verge, qui n'est que $\frac{3}{4}$ de l'aune française: le voile nous reviendra à 16 livres au moins! Les vivres ont un peu diminué de leur prix, le bœuf est actuellement à 8 sols la livre, il se vendait 15 et 18 sols l'an passé."

" Paris 26 février 1784.—Ma très-chère Mère,—Il m'est aisé de comprendre l'inquiétude où vous étiez au sujet du retard de mes lettres; je vous avoue que je n'en avais pas moins d'être privée des vôtres, surtout pensant que vous deviez être à l'étroit, et que les fonds que j'avais à vous pouvaient vous être nécessaires. Ce sont les contre-temps de la guerre. Il faut espérer que Dieu aura pitié de nous, et que nous allons enfin jouir des avantages de la paix. Je le désire de tout mon cœur....."

L'année 1785 fut remarquable par cette grande obscurité qui jeta tant d'effroi parmi le peuple, et dont Dieu se servit pour éclairer plusieurs consciences et les ramener à lui. Voici les détails que nous en donne notre Mère St. Louis de Gonzague, dans une lettre du 24 octobre.

".....En cela comme en toute autre chose, ma bien chère Mère, laissons le tout à la divine Providence. Nous en avons toujours ressenti la protection de la manière la plus sensible, et je puis dire, tout récemment encore; car vous saurez que depuis deux mois, ce sont des pluies et des vents terribles, accompagnés de tonnerres et d'éclairs effrayants. Le 15 de ce mois d'octobre, nous fûmes contraintes d'allumer les lampes à 3 h. de l'après-midi. Le lendemain, dimanche, la même obscurité recom-

(1) C'étaient de nouvelles misères ajoutées à celles qui pesaient déjà sur le pays depuis l'administration de Haldimand. Nos historiens s'accordent à dire que plusieurs riches citoyens de Québec et de Montréal, avaient été dépouillés de leurs biens par de flagrants dénis de justice et par des jugements iniques.

mença dès 11 h. A 1 heure, nous étions entourés de ténèbres (1) comme dans la nuit la plus obscure, le tonnerre roulait d'une manière effrayante et les éclairs sillonnaient sans cesse le firmament. Ces ténèbres continuèrent toute la journée. Nous chantions vêpres aux flambeaux. La consternation était à son comble et chacun comme malgré soi songeait au lendemain. Grâces au Seigneur, ce lendemain ne nous apporta que des pluies en abondance. La crûe des eaux dans le fleuve St. Laurent et autres rivières à causé beaucoup de dégâts, surtout par la perte des moulins. Le nôtre (2) a été sur le point d'être emporté; le quai et les terres ont cédé et l'on tâche de remettre des pièces pour empêcher que l'eau ne force davantage le corps du moulin. Voilà des réparations sur lesquelles on ne comptait point et qui ne se font qu'à force d'argent;—bienheureuses que le moulin et la chaussée aient résisté au torrent! C'est un effet de la protection de Celui qui afflige ses enfants, mais qui ne veut pas leur ruine."

La Mère Ste. Saturnine répondait l'hiver suivant....." Vous devez avoir été bien dans l'inquiétude, ma chère Mère, pendant le furieux orage que vous avez eu. Je vous avoue que j'aurais eu peur si j'avais été à votre place. Je remercie Notre-Seigneur de vous avoir épargnées; dans de pareilles occasions, on est bienheureuse quand on n'a que de l'argent à débourser."

Dans l'automne de 1786, notre dépositaire écrivait: " Nous prenons grande part à l'extrême nécessité de nos chères sœurs de Naxie, et nous déplorons la situation où nous sommes, qui nous prive de les assister comme nous le souhaiterions de grand cœur. Mais nous sommes accablées par les réparations qu'il nous faut faire à notre maison, il est impossible d'y suffire; les revenus de

(1) Le souvenir de ce phénomène s'est conservé sous le nom *d'année de la grande noirceur.* Les historiens disent que dans ce mémorable automne de 1785, cette obscurité se renouvela par tout le pays à trois différentes reprises; mais la plus extraordinaire comme la plus effrayante fut celle dont il est parlé ci-dessus. On mentionne un phénomène analogue, plus particulièrement sensible à Québec, en date du 19 mai 1779.

(2) Le moulin de Portneuf, dont la chaussée fut emportée plus tard.

nos terres sont au-dessous des dépenses qu'il faut faire pour les entretenir; nous avons un moulin qui nous a beaucoup coûté depuis quelques années; il faut jusqu'à deux fois par an donner de grosses sommes pour remédier aux dommages que lui cause l'abondance des eaux, de sorte qu'il nous rapporte moins qu'il ne nous coûte: nos murs de clôture sont en si mauvais état que je m'attends de jour en jour à les voir tomber d'eux-mêmes comme ceux de la ville de Jéricho. Quel remède?.....Point d'argent, point d'espérance d'en avoir.....Notre pays s'appauvrit toujours, et tout contribue à nous faire perdre l'espoir de le voir se relever. Combien d'autres choses importantes et dont le détail vous paraîtrait outré, si je n'y ajoutais le tableau de l'extrême pauvreté du pays. Les indigents sont en si grand nombre qu'il est impossible de s'y étendre. Il faut que nous contribuïons aux souscriptions qui se font sur le public, ce qui se réitère très-souvent."

Notre Mère Supérieure écrivant vers la même date: "La paix nous a tous mis dans l'indigence, et tout est aussi cher que si la guerre se continuait. Nous ne pouvons ensemencer nos terres depuis neuf ans, et par conséquent il nous faut acheter du blé bien cher.....Notre moulin nous a coûté l'automne dernier 1500 liv. et ce printemps, 2000 liv. Dieu veuille nous donner des années plus sereines!"

Dans une autre lettre: "Pour le présent, il faut absolument satisfaire à nos dettes.....Les naufrages de nombre de vaisseaux cette année, ont occasionné des pertes qui nous font tout payer très-cher.

"Je crois, ma chère Mère, que nos religieuses de St. Pierre de la Martinique pourraient faire quelque chose en faveur de celles de Naxie. Elles sont des plus affables, gracieuses, et pleines de vertus, faisant un grand bien dans St. Pierre par leur zèle pour l'instruction de la jeunesse. La liaison de notre communauté avec ces respectables religieuses m'engage à vous en parler, connaissant leur grand cœur. Par leur moyen, nous recevions ce que nous ne pouvions avoir de Londres. Tout a été perdu, et nous ne pouvons retrouver la même bonne volonté dans le capitaine, n'allant qu'aux îles Anglaises, ne lui étant pas permis d'aller à la Martinique. Vous voyez, chère Mère, que Dieu nous

aime bien, nous envoyant souvent des revers de fortune. Que son saint nom soit béni."

Notre dépositaire, dans l'automne de 1787: "L'impossibilité où nous sommes de faire valoir nos terres, nous est d'un grand préjudice, et il est à craindre que nous ne puissions parvenir à nous les rendre profitables.

"Vous me plaignez avec raison, ma chère Mère, d'être chargée du temporel; chaque jour me fournit des afflictions nouvelles; tout est hors de prix. Les réparations continuelles qu'il nous faut faire faire, pour l'entretien de notre maison, vont à des sommes immenses, et ce qui nous afflige doublement, c'est l'impossibilité de remédier à tout ce qui menace ruine. Je vous marquais l'année dernière que notre église, notre chœur, ainsi que nos murs de clôture, souffraient du délai de réparation; quel chagrin! il faut voir ces objets se détruire sans pouvoir y apporter remède. Le jour de la fête-Dieu, il tomba presque un pan de notre muraille, et nous voilà pour toute sûreté, avec une clôture de planches! Il faut en tout bénir le Seigneur. Il y a toute apparence que nos maux ne sont pas finis; rien ne change ni pour le commerce, ni pour la police....."

Au détail de ces besoins multipliés, la Mère Ste. Saturnine répondait: "Je voudrais pouvoir vous annoncer une somme plus considérable; mais elle n'est pas suffisante pour satisfaire à vos immenses réparations. Ce qui me fait le plus de peine pour vous, ma chère Mère, c'est votre mur de clôture et votre église..."

La Mère St. Louis de Gonzague, dans l'automne de 1788:..... "Je crains fort que la misère ne se fasse grandement sentir par la disette de blé. Les récoltes sont peu de chose, le temps ayant été très-mauvais ce printemps, par l'abondance des pluies et le froid. Enfin Dieu veut que l'on ait toujours de l'inquiétude.; c'est le sort de cette vie."

Ces tristes prévisions ne se réalisèrent que trop, comme on le voit par les extraits suivants d'une lettre de la nouvelle dépositaire, la la Mère Taschereau de St. F. Xavier, en date du mois de Sept. 1789.

".....Votre envoi, ma chère Mère, est venu fort à propos; notre pauvre bourse était vide.....

" Je vois par vos lettres que la misère est bien grande en France ; je vous assure qu'elle n'a pas été moindre en Canada. Il est inconcevable combien la plus grande partie des habitants ont souffert de la faim. La récolte avait généralement manqué l'année dernière ; heureux ceux qui avaient de l'avoine à manger ! C'était un spectacle digne de compassion que le nombre des mendiants. Nous avions, grâce à Dieu, du blé devant nous, ce qui fait que nous n'avons pas manqué de pain et que nous avons pu assister les pauvres, qui étaient incessamment à notre tour. Il m'a pourtant fallu acheter des farines des colonies, qui sont arrivées fort à propos pour donner le temps à la nouvelle récolte de fournir aux besoins. La récolte est, cette année, aussi belle qu'on le pourrait désirer. C'est ainsi que Dieu est un bon père, sa Providence ne peut manquer."

La Mère Charlotte Brassard, nouvellement élue supérieure, disait....." Quoique la somme de nos revenus de France ne soit pas considérable, elle a fait beaucoup de plaisir ; les véritables pauvres sont toujours contents.

" Je vous dirai que la misère a été extrême cet hiver, et je ne sais comment on a pu se soutenir jusqu'à présent. Presque la moitié des gens de la ville et des habitants de la campagne, n'ont pas eu de pain à manger. Ce printemps, la plupart des habitants n'ont vécu que de l'herbe qui croît dans les champs..... Malgré le secours venu d'Europe, je crains qu'il n'y ait encore bien des malheureux. Vous voyez, ma chère Mère, que le bon Dieu nous visite ; c'est à nous à adorer la main qui nous frappe....."

Hélas ! le temps était venu où l'on allait avoir à adorer au milieu de bien des sanglots et des larmes cette main divine, surtout à l'égard de l'ancienne mère-patrie.

Nous avons été avides de recueillir les témoignages de nos mères de Paris, car voilà que bientôt leur voix va s'éteindre avec leur existence, et il ne nous parviendra plus de leur part que des messages de tristesse et d'adieu.

§9.—MGR. BRIAND LE MOÏSE DE SON PEUPLE ; MGR. D'ESGLIS, ÉVÊQUE DE QUÉBEC ; NOUVELLES CONSÉCRATIONS ÉPISCOPALES.

L'homme de la Providence qui avait guidé et sauvé le petit peuple catholique du pays, à travers bien des périls, était encore à la brèche en 1780, où naissait un danger nouveau par l'irruption des principes les plus impies. Mais comme si ce nouveau danger eût dû se conjurer principalement par la foi et la prière des chrétiens fidèles, Mgr. Briand, l'âme de l'Eglise du Canada, changea alors de rôle ; retiré sur la montagne, non pas les bras étendus en croix, mais attaché à la croix même du Sauveur par la souffrance, il devint par l'ardeur de sa prière le Moïse de son peuple. Pendant ce temps, Mgr. d'Esglis couronnait de la mort des justes une vie pleine de vertus dans son obscurité, et Mgr. Hubert poursuivait avec zèle ses travaux apostoliques.

Une correspondance en date de 1784, nous a déjà révélé les inquiétudes du pays, au sujet de la santé de Mgr. Briand. L'attention des Ursulines à noter les incidents relatifs à l'état du vénéré Prélat, prouve combien il était précieux, et en quels caractères ses nombreux bienfaits étaient gravés dans leurs cœurs. Suivons un peu les pages jaunies de ce vieux in-folio dont nous avons déjà interrogé plus des trois quarts.

" Au commencement de cette présente année, 1783, Mgr. notre très-cher et vénéré Prélat a été attaqué d'une violente maladie que les médecins nomment spasmes. Les accès, qui sont fréquents et douloureux, donnent de grandes inquiétudes."

Un peu plus loin : " Mgr. de Québec, ne sentant point de diminution à son mal, et craignant que le diocèse ne restât sans pasteur, (Mgr. son coadjuteur étant plus âgé que lui), a préféré renoncer à son évêché et

demeurer évêque privé, plutôt que d'exposer son troupeau à voir manquer l'épiscopat en ce pays. En conséquence, il a fait son abdication le 24 novembre de cette année 1784. Mgr. d'Esglis a pris possession de l'évêché et a été reconnu sous le titre d'Evêque de Québec. Il a nommé aussitôt pour coadjuteur M. Jean François Hubert, prêtre canadien, pour lors Grand-Vicaire et missionnaire au Détroit, aussi distingué par ses vertus sacerdotales que versé dans la connaissance des affaires du diocèse."

Disons ici en passant que l'appréciation a été confirmée par les faits, au sujet du nouvel évêque. Nos Mères au reste, avaient dû bien connaître M. J. Frs. Hubert, membre du Séminaire de Québec de 1765 à 1779. Pendant les neuf années qu'il géra le temporel de ce précieux établissement en qualité de procureur, sa grande aptitude aux affaires ressortit d'une manière remarquable.

Le nouveau pasteur, à qui l'on avait fait parvenir en toute diligence la nouvelle de son élection, fut de retour à Québec au mois de novembre de l'année suivante. "Les Bulles toutefois n'arrivèrent de Rome, avec la permission du Roi, que le 31 mai 1786, jour où nous solennisions la fête de notre mère et fondatrice Ste. Angèle. Nous aurons bientôt trois évêques en Canada, ce que nous n'avons pas encore vu.

" Le 19 novembre suivant, Mgr. le Coadjuteur fut sacré sous le titre d'Evêque d'Almyre, ainsi que portent ses Bulles. Mgr. l'Ancien officia en ce jour. La joie et le bonheur qu'il ressentait de cet événement lui a fait tirer des forces de sa faiblesse, pour donner en ce jour la consécration épiscopale au premier prêtre qu'il eût ordonné, après sa propre consécration en 1766, c'est-à-dire, vingt-ans auparavant.

" Dès le printemps suivant, le nouvel évêque commença, par ordre de Mgr. de Québec, les visites pastorales du diocèse."

Les prévisions de Mgr. l'Ancien, (c'est ainsi que le désignent maintenant les écrits du temps), ces prévisions disons-nous se vérifièrent ; Mgr. d'Esglis, le devança de six années, dans le séjour où Dieu récompense et le travail et la vertu. Quoique évêque de Québec, il n'en était pas moins resté au milieu de ses bons habitants de St. Pierre, ne voulant pas à ses derniers jours jouir des honneurs que toute sa vie il avait fuis, et se reposant sans doute sur les lumières et l'expérience de Mgr. l'Ancien pour conseiller et diriger son clergé. La pratique de l'humilité paraît avoir été le caractère dominant du vertueux évêque. A sa promotion à l'épiscopat en 1770, voyant ses neveux se réjouir de son élevation : " Ils veulent, disait-il, avoir le plaisir de dire *Monseigneur mon oncle !* " Le digne évêque était, lui, bien autrement préoccupé de la responsabilité de sa charge.

Voici l'éloge de l'humble évêque d'après le Récit du cloître : " Le 4 juin 1788, décéda au presbytère de la paroisse de St. Pierre, Ile d'Orléans, Mgr. Louis-Philippe Mariaucheau d'Esglis, évêque de Québec. Son corps fut inhumé le 6, dans l'église de la même paroisse, sous la lampe du sanctuaire, conformément au désir que Sa Grandeur avait notifié longtemps avant son décès.

" Le jour de ses obsèques, vingt prêtres célébrèrent la messe dans l'église de St. Pierre pour le repos de son âme. Tous les ecclésiastiques du Séminaire de Québec furent présents à la cérémonie funèbre, et les assistants, qui étaient en grand nombre, furent des plus édifiés de la touchante solennité avec laquelle cette cérémonie fut faite.

" Entre les vertus vraiment sacerdotales qui ont brillé dans Mgr. d'Esglis, on doit distinguer son désintéressement apostolique. Aussitôt qu'il fut ordonné prêtre, il fut chargé de la cure de St. Pierre. Il a desservi et gouverné cette paroisse pendant 54 ans, sans jamais se plaindre de la médiocrité de son revenu, ayant même généreusement refusé la paroisse la plus lucrative du Canada. Son attrait le portait à soulager les pauvres, à consoler les malades, et à entretenir la paix et les bonnes mœurs parmi ses paroissiens. A sa mort, il pouvait se flatter d'avoir baptisé plus des trois quarts de sa paroisse; il n'y avait pas un seul ménage dans l'île qui n'eût reçu de lui la bénédiction nuptiale: aussi a-t il voulu ressusciter au jugement dernier, au milieu de ce peuple avec lequel il avait si longtemps et si saintement vécu (1)."

" Nous fîmes un service solennel et une communion générale pour le repos de son âme. La Prose et le

(1) Il y a peut-être intérêt à consigner ici les noms qui figurent dans l'acte de sépulture.

" Etaient présents les Hon. Gasp. Jos. Chaussegros de Léry, J. B. Le Comte Dupré, membres du Cons. Législatif, ses neveux; Messires Ant. Juchereau Duchesnay Ecr. Seigneur de Beauport, Charles-Etienne et Alex. André Victor Chaussegros de Léry, ses petits-neveux; Messires Aug. David Hubert, Curé de Québec, Sarrault, curé de St. Charles, Renault, curé de Beauport, Hubert, curé du Château-Richer, Bertheaume, curé de la Pointe-Lévi, Pinet, curé de St. Jean, Guichaud, curé de la Ste. Famille, Vézina, curé de St. Henri, Hamel, secrétaire de mon dit Seigneur, Gaillard, curé de Ste. Anne, Prévot, curé de St. Nicolas, Des Forges, curé de Beaumont, Ducondu, prêtre du Séminaire, Gatien, Vicaire, M. Nicolas Gasp. Boisseau, Ecr. exécuteur testamentaire, MM. Taschereau Ecr., P. L. Duchesneaux Ecr. Notaire, Jacques Nicolas Perreault, négociant de Québec, tous les membres du Grand-Séminaire de Québec, les RR. PP. Giroux et Casot, Jésuites, le R. P. Félix Berey, provincial des Récollets, Gravé, prêtre, supérieur du Séminaire de Québec."

Libera furent chantés en musique, à quatre parties, et le *Peccantem* aussi à deux parties, à l'élévation. Il y eut plusieurs basses messes.

" Aussitôt après le décès de Mgr. de Québec, le clergé dépêcha un courrier à Mgr. d'Almyre, (alors occupé à faire la visite du diocèse), pour le prier de venir prendre possession du siége vacant. Il arriva bientôt et fut reconnu Evêque de Québec, à la grande joie de tous ses diocésains.

" Le 12 juillet 1789, M. Bailly, choisi pour coadjuteur, fut sacré par Mgr. de Québec, sous le titre d'Evêque de Capse. Le jour suivant, Sa Grandeur nous fit l'honneur de dire sa première messe à l'autel du S. C. de Jésus. Nous fîmes retentir notre joie par le chant de plusieurs motets. A l'issue du saint sacrifice, le nouvel évêque entrant à la communauté, nous honora de la visite la plus gracieuse. Les pensionnaires se réunirent à nous pour lui offrir nos félicitations et lui exprimer notre reconnaissance."

Ces nouvelles consécrations ne faisaient nullement oublier le vénéré Prélat, qui attirait les bénédictions du ciel sur son troupeau, en priant et souffrant pour lui. Il semblait même que sa conservation fût le gage de la perpétuité du siége épiscopal, qu'il avait assuré au pays au prix de tant de travaux, de luttes, et de sacrifices.

" Au mois de février 1785, dit le Récit, l'état de Mgr. l'Ancien empirant toujours, les médecins jugèrent à propos de lui appliquer les mouches sur un bras. Ce remède faillit lui devenir fatal. Il se forma au-dessus des mouches, une tumeur qui fut bientôt considérable et engendra une très-mauvaise plaie. La gangrène s'y étant mise, donna des craintes sérieuses pour sa vie. Tout le monde fut dans la consternation, parti-

culièrement notre communauté, qui lui a des obligations infinies, tant pour le spirituel que pour le temporel. Nous redoublâmes nos prières au Tout-Puissant pour obtenir sa conservation. Le Seigneur, propice à nos vœux, le retira de ce danger, et nous avons eu l'ineffable consolation de revoir ce cher et vénéré Prélat. Cependant, il n'y a pas d'apparence qu'il guérisse de sa première maladie."

Le ciel, qui se plaît souvent à couronner d'une longue vie les plus infatigables ouvriers de sa vigne, va conserver encore pour de belles et joyeuses fêtes celui que l'on entoure de tant de respect et d'estime. Citons en attendant quelques unes de ces pages suaves où se révèle toute la tendresse de son cœur paternel.

En date du 4 décembre 1780, à la Mère Antoinette Poulin de St. François, Sup. : " Ne vous écartez point de vos règles, notre très-chère fille. Elles vous donnent le droit de faire seules les petites élections, ne vous en départez point. Si on ne les a pas suivies, quelles qu'aient été les vues de mes prédécesseurs, je certifie que je n'ai jamais assisté aux élections de ces secondes officières que contre mon gré, par pure complaisance, et par cet esprit qui m'attache aux Ursulines de façon à ne pouvoir leur rien refuser. Au fond je me blâmais ; et la Providence m'a fourni l'occasion de penser qu'en effet j'avais poussé trop loin la condescendance. Faites donc seules cette élection comme vous en avez le droit : celui que le Seigneur m'a donné suffit, et serait même pesant pour moi, si j'étais obligé de le mettre en pratique et de l'exercer. Votre conduite religieuse et édifiante, qui répand dans mon diocèse la bonne odeur de J. C., fait que je ne sens point le fardeau ; elle m'aide même à porter celui qui me vient des peuples.

" Je suis, notre très-chère fille en N. S., tout à vous et à votre chère et respectable communauté. J. Ol. Ev. de Québec."

Québec, 16 décembre 1781.—" Ma Rév. Mère,—Ce que vous m'écrivez de la manière dont se sont passées vos élections, ne peut que me causer une véritable joie, qui certainement a été jusqu'à

la sensibilité : j'espère que le Seigneur les aura approuvées, qu'il les bénira et qu'elles contribueront à sa gloire. Je disais la Ste. Messe lorsque vous étiez occupées à cette importante action, c'est-à-dire depuis 8 heures demi-quart jusqu'aux trois quarts, et au moment du sacrifice j'ai eu un souvenir de votre communauté.

" Il en est des secondes et troisièmes élections, je pense, comme de la première, Dieu y aura présidé puisque la paix y régnait. Je les approuve. Je ne doute point que toutes ne regardent leur office respectif comme leur étant par le Seigneur spécialement assigné, et qu'elles ne se convainquent que leur salut, leur mérite, au moins leur perfection, dépend de l'esprit intérieur avec lequel elles s'acquitteront des devoirs et des obligations que leur impose la place qu'elles occupent dans la maison de Dieu, dans laquelle, (et peut-être n'y pense-t-on pas assez), il n'y a point de ministère qui ne soit au-dessus de notre vraie et pure capacité, mérite et dignité ; et c'est ce que vous dites à votre profession, *Elegi abjecta esse, &c.*

" Je suis en Notre-Seigneur, bien tendrement à vous et à votre communauté entière. J. Ol. Evêque de Québec."

" P. S. Pour l'examen des comptes, qui a été omis depuis plusieurs années, j'ai nommé mon grand-vicaire votre confesseur. Vous prendrez son temps ; il m'en fera ensuite rapport. On m'en a parlé souvent, il est vrai ; mais soit oubli, soit faute de temps lorsque j'y pensais, j'ai manqué le devoir. Je me suis souvent reproché cette omission, mais je me suis tranquillisé par la connaissance que j'ai de la sage, prudente, et exacte administration qu'on a toujours admirée dans votre communauté."

" A la très-révérende Mère St. Louis de Gonzague
Supérieure des Ursulines—Québec."

Quel ne fut pas le zèle constant du saint prélat pour les intérêts de la religion ! Aussi le cardinal Antonelli, secrétaire d'État, lui écrivait-il, en 1784, que le St. Siége ne pouvait assez reconnaître les services qu'il avait rendus à l'Eglise. Mgr. Briand, de fait, venait de

triompher des menées (1) du bureau colonial de Londres pour la ruine de la foi en ce pays.

§ 10.—LORD DORCHESTER ENVOIE SA FILLE AU COUVENT.—VISITE DE S. A. R. LE PRINCE GUILLAUME-HENRI.

Le Traité de Versailles avait grandement contrarié l'Angleterre ; il contribua probablement à la rendre de plus en plus conciliante, et à hâter la solution des difficultés qui agitaient le pays depuis l'administration de Haldimand. Ce dernier, sur l'ordre des ministres, dut reconnaître la loi de l'Habeas Corpus. L'ami du Canada qui avait apporté en 1774, les concessions si chèrement achetées, allait nous revenir porteur comme toujours de bonnes nouvelles. Quant à lady Carleton, son absence ne changea en rien ses procédés à l'égard des Ursulines. Les Annales disent:

" Au départ de M. Haldimand, au commencement de novembre 1784, nous apprîmes que M. Guy Carleton, ancien gouverneur de cette province, et que l'on appelle aujourd'hui milord Dorchester, était nommé pour le remplacer. Toute la colonie, les Canadiens surtout, se promettent des jours heureux sous son administration."

Un peu plus loin: " Au mois de mai de cette année, 1786, est arrivé à la joie générale du clergé et du peuple le très-honorable Lord Dorchester, Gouverneur et Commandant en chef de cette colonie. Il fut salué par plusieurs décharges de canons, les troupes étant

(1) C'est à cette occasion que M. Adhémar, député par le pays auprès du ministère anglais, présenta un mémoire pour démontrer que les Canadiens pouvaient se choisir des prêtres sans qu'il en résultât rien de dangereux pour l'État. Les ennemis de notre foi voulaient alors mettre à la tête des affaires ecclésiastiques, soit le dominicain Taylor, soit le récollet Kilder, personnages presque entièrement perdus de caractère. Garneau, Hist. du Canada.

sous les armes. Milady, son épouse, arriva au mois d'août de l'année suivante, avec le reste de sa famille, qui consiste en deux jeunes messieurs et deux petites demoiselles."

" Cette dame (1) a couru de très-grands dangers sur mer, ainsi qu'il est arrivé à beaucoup d'autres vaisseaux, le sien ayant été arrêté pendant 25 jours par les glaces et contraint de relâcher. Enfin, elle nous est arrivée bien portante et nous honore tous les jours de sa visite avec sa demoiselle."

Dès son arrivée, lady Carleton, était venue visiter les Ursulines, et leur avait fait part de son projet d'envoyer sa fille aînée au couvent pour y recevoir des leçons de français, ainsi que pour apprendre à broder et à travailler sur écorce.

" Lady Dorchester demanda à Mgr. l'Ancien, ajoute le Récit, d'entrer tous les jours à notre Monastère pour assister aux leçons de sa Dlle; ce qui nous porte à croire qu'elle désire elle-même se perfectionner dans la langue, en même temps que sa fille en étudie les éléments."

" Cette dame s'occupe beaucoup. (2) Elle est très-gracieuse et polie; montre en tout une belle éducation. Elle parle très-bien français."

Les heures de classe de Dlle. Carleton étaient depuis 11 h. du matin jusqu'à 2 h. de l'après-midi. Elle avait pour institutrice la Mère Davanne de St. Louis de Gonzague, qui continua à donner des leçons à la jeune demoiselle jusqu'au départ du gouverneur son père.

Ce fut sous l'administration de lord Dorchester que le Canada eut, pour la première fois, l'honneur de recevoir la visite d'un prince du sang royal. Voici comment les Ursulines en parlaient à leurs amis de France.

(1) Correspondance du mois d'octobre 1787.

(2) Correspondance.

" Si les honneurs de ce monde valaient quelque chose, nous en aurions eu cette année, (1787) au delà du nécessaire. Son Altesse Royale, le Prince Guillaume-Henri, (1) fils du Roi George III, est arrivé à Québec le 14 août dernier, sur sa frégate le *Pégase*, et il nous a honorées d'une visite dès les premiers jours. Il est âgé de 22 ans, et quoique marin de profession, son extérieur est poli et bienveillant.

" Nos citoyens firent de grandes réjouissances à son arrivée, car l'on avait peine à se persuader que dans ce petit coin du monde l'on vit jamais un prince de la maison royale d'Angleterre."

Charmé de la beauté du pays et de la franche loyauté de ses habitants, le Prince Guil.-Henri se rendit à Montréal, où il arriva le 18 septembre. Il y reçut comme ici l'accueil le plus flatteur. A son retour, on le pria de débarquer à Sorel, où stationnait un corps de troupes au service de Sa Majesté Britannique George III. Le fort de Sorel perpétua le souvenir de cette visite en prenant de ce moment le nom de William-Henry.

§ 11.—LADY ANN CARLETON, PENSIONNAIRE AU MONASTÈRE.

Cette même année, 1787, une autre dame de la famille de lord Dorchester entra aux Ursulines en qualité de pensionnaire en chambre. " Au mois de septembre, dit le Récit, Lady Ann, sœur de Lady Dorchester, et veuve du major Carleton, neveu du Gouverneur, désirant venir demeurer chez nous, nous en fit faire la proposition par sa sœur, lady Dorchester. Cette dernière ayant obtenu ses permissions de Mgr., toutes deux vinrent visiter les appartements qu'avait occupés ci-devant Mme. Johnston.

" Lady Ann, qui voulait se retirer du grand monde, trouva ce logement solitaire tout à fait dans ses goûts ;

(1) Depuis Guillaume IV.

elle y entra avec sa femme de chambre le 26 du même mois."

Peu de pensionnaires ont laissé dans cette maison de plus aimables souvenirs que cette dame. " Elle joignait à un grand mérite, l'avantage d'une très-haute éducation, et l'absence de tout fanatisme religieux. Gracieuse, affable, polie à l'égard de tout le monde, d'une humeur toujours égale, affectueuse et sociable, elle eût voulu avoir incessamment quelqu'une de nous auprès d'elle. Elle témoignait une estime singulière pour notre saint état et admirait surtout le vœu que nous faisons d'élever et d'instruire la jeunesse.— " Dans le monde, disait-elle, chacun songe à soi-même et travaille pour les siens ; mais vous, Mesdames, vous ne songez qu'aux intérêts de ceux qui vous confient leurs enfants. En vérité, votre œuvre est belle ! "

" Cette personne rare pour son esprit et les belles qualités de son cœur, s'était tellement attachée à nous et à notre solitude qu'elle eût voulu y demeurer toujours, si sa famille eût été du même avis ; mais il n'en fut pas ainsi, elle fut rappelée à Londres l'année suivante. Le 15 juillet 1788, cette intéressante jeune veuve s'embarqua pour l'Angleterre, nous laissant ses regrets et emportant les nôtres."

Cette gracieuse affabilité des membres de la famille Dorchester pour notre maison, suscita de ferventes prières pour leur salut éternel. On en parlait même aux Ursulines de Paris....." Quant à Mme. votre Gouvernante, répondait de Paris la Mère Ste. Saturnine, en 1788, je prie Dieu de tout mon cœur, que les visites et la confiance qu'elle vous témoigne, lui attirent la grâce de connaître la vérité. En vous procurant l'avantage de lui être utile, puisse-t-elle vous donner le bonheur de l'instruire elle-même ainsi que

Mlle. sa fille, et de recevoir un jour son abjuration. Ce serait un coup de grâce ! Hélas ! il est plus aisé de le désirer que de l'espérer."

§ 12.—L'HÉRITAGE DU BONHOMME MICHEL.

Le Bonhomme Michel! certes, ce n'est ni un lord, ni un duc, ni un prince ; cependant, c'est un personnage qui, lui aussi, a eu son illustration et mérite d'échapper à la nuit de l'oubli. Si nos lectrices ont bonne mémoire, elle se rappellent que Michel leur a déjà été présenté lorsque, " versant larmes abondantes," il confectionnait de son mieux la bière, et creusait la fosse du grand général qui fut *vainqueur à Carillon et vaincu sur les Plaines.* Voilà déjà un titre indubitable à la reconnaissance de la postérité. Si nous ajoutons maintenant que Michel a contribué d'une manière efficace au soutien de la Religion et à l'éducation des jeunes personnes, ne sera-t-on pas bien autrement émerveillé de la célébrité du Bonhomme ? Mais remontons à l'origine des choses, comme on le doit faire dans toute histoire un peu importante.

Michel était natif du pays d'Avranches. Sa généalogie, et l'époque précise où, sous la garde de la bonne Providence, il laissait son beau pays pour venir en Canada, c'est plus que nous ne pouvons dire. Le Récit, en notant sa mort, dit qu'il avait été " quarante ans au service du Monastère, et plus de trente ans contre-maître :"—car, de son métier, Michel n'était ni menuisier, ni fossoyeur, ni moine, ni instituteur ; c'était un homme comme on n'en trouve pas facilement, sachant au besoin se prêter à tout.

D'après les données du Récit, nous avons conclu que Michel était venu ici vers 1747. Etranger au pays, il dut faire d'abord l'apprentissage des travaux de notre

climat et donner preuve de fidélité : aussi vit-il passer devant lui trois autres contre-maîtres. Enfin Michel monta au poste, et s'éleva si bien à la hauteur de sa charge, qu'on l'estima toujours depuis le type des gens de son état et le trésor de la maison des domestiques. Jour et nuit, il veillait avec une affection sans égale à la garde du Monastère.

Ce fut surtout à l'époque du grand siége, que Michel devint un véritable *Factotum*. Resté à l'intérieur de la ville, on le voyait partout, éteignant les incendies, transportant les morts et les blessés, soit à l'Hotel-Dieu, soit aux lieux de sépulture, assistant les mourants, usant de mille industries pour sauver les hardes, meubles, provisions, des pauvres familles réfugiées au Monastère et dans les environs : aussi recevait-il de toutes parts mille bénédictions. Pendant les guerres, notre bonhomme avait un peu pris l'air et les allures d'un grenadier ; armé de pied en cap, la carabine à la ceinture, il eût défié le plus intrépide mousquetaire ; mais il se fût surtout condamné à tout perdre et à tout souffrir, pour courir à la défense du pauvre et du faible.

Michel, du reste, s'était toujours traité comme un être invulnérable à toutes les misères humaines, et il refusait de croire à la possibilité de jamais tomber malade. Néanmoins, ses jours étaient comptés aussi bien que ceux des autres mortels ; lui aussi dut aller, au moment où il s'y attendait le moins, rendre ses comptes au Souverain Juge. Dieu, qu'il avait toujours pour le moins aussi bien et aussi généreusement servi que les hommes, lui épargna les langueurs d'une dernière maladie ; il mourut presque subitement, le 14 septembre 1788.....L'âge du bon vieillard ? personne ici ne le sait ; mais ce dont on est sûr, c'est qu'il était fort vieux,

aussi vieux pour le moins que son siècle. Les amis de Michel étaient nombreux, mais de parents, il n'en avait aucun dans le pays, et comme il avait la réputation d'être riche, chacun se demandait : " *Qui va donc hériter de sa grosse bourse*, pleine de portugaises, de piastres d'Espagne et d'écus français ?".....La réponse n'était pas aussi facile à donner qu'on le croyait, car Michel était mort sans avoir eu un instant pour régler ses affaires, et il fallut soumettre son héritage à toutes les formalités de la loi.

Une pétition ayant été présentée à la Cour des Prérogatives, alors sous la présidence de l'Hon. Ths. Dunn et l'Hon. J. Panet, juges des plaidoyers communs, on fit élire un curateur. Les amis (1) de Michel élurent M. Gabriel Elzéar Taschereau ; l'avocat choisi fut M. Berthelot d'Artigny, les notaires, MM. J. Pinguet et L. Deschenaux. On procéda ensuite à l'inventaire, dans la maison des domestiques. Les effets ayant été prisés par M. LaFrance, huissier, tout fut vendu par ordre du greffier, M. P. L. Panet, tout, jusqu'à la perruque, la pipe, le tabac et le miroir du Bonhomme ! Le produit de cette vente, joint à la *grosse bourse*, porta la succession à 1455 livres, en argent et *copres*.

Restait alors à payer les frais et dépens. Ce devoir rempli, Mgr. fut juge, en dernier ressort, de l'emploi qu'il convenait de faire de ce dépôt d'argent. Il régla qu'il serait employé à compléter la dot d'une Dlle. noble et pauvre qui désirerait se consacrer à Dieu pour l'instruction de la jeunesse ; et voilà comment notre bon

(1) Ces amis étaient les sieurs Etienne Curtis, Chs. Derome, Ls. Petitclerc, Frs. Vallière, Jos. Portugais, Chs. d'Autenil, Athanase Plourde, Jos. Jalbert et Chs. Jalbert, dont la mémoire est encore récente parmi nous au couvent.

Michel, même après sa mort, continua de venir en aide aux nécessiteux et de contribuer au bien des âmes.

Il va sans dire que nos Mères avaient tout d'abord songé à secourir l'âme de leur fidèle contre-maître, lui faisant chanter un service solennel, donnant 18 livres en aumône à son décès, avec large part aux suffrages de la communauté.

§ 13.—M. DE VILLARS ET SES DERNIERS BIENFAITS.

Il nous en coûte de voir disparaître de nos pages un nom qui, si souvent, est venu faire tressaillir les fibres les plus intimes de notre cœur. Réunissons encore, autour de ce nom vénéré, de ces témoignages qui le rendent aussi ineffaçable dans le souvenir de la postérité du cloître, qu'il le fut à la mémoire et à la reconnaissance de nos anciennes Mères.

Que de charme dans cette correspondance et ces bons offices dont nous avons déjà parlé au II t. de cette Histoire ! Que n'avons-nous aussi, comme pour les Ursulines de Paris, les lettres que lui adressaient nos religieuses ! L'illusion serait complète ; nous entendrions ces *filles*, si pleines de respect dans leur intimité, converser cordialement avec le meilleur et le plus dévoué des *pères*. Les petits messages qui se font par l'intermédiaire des Ursulines de Paris, donnent une idée du charme de cette correspondance de trente-cinq ans, dont malheureusement nous n'avons qu'une moitié,—correspondance à la foie gaie, intéressante, affectueuse, et toute imprégnée d'estime et de consisidération.

En 1768, c'est la Mère St. Etienne, qui se tient un peu piquée des reproches du bon Père. "J'ai reçu une lettre de M. de Villars," dit-elle, écrivant à Paris ; " il se plaint de ce que je ne m'explique pas assez sur les affaires : il me paraît que *les battus payent l'amende* à son *tribunal*. Ce cher Père ne me

répond rien sur les demandes que je lui ai faites l'année dernière au sujet du pourpier du Canada, et aussi de plusieurs autres choses. C'est moi, il me semble, qui serais en droit de me plaindre. Mais les pères ont toujours raison, il faut que les filles se soumettent en tout....Je me dédommagerai en me donnant l'honneur et la satisfaction de lui écrire longuement par la prochaine occasion."

M. de Villars est tantôt un "précieux ami, un saint prêtre;" tantôt "un cher protecteur, un vénérable père, un insigne bienfaiteur;" la reconnaissance semble vouloir trouver de nouveaux termes à mesure qu'il accumule les bienfaits. Au mois de février 1775, il répondait à la Mère St. Louis de Gonzague, qui lui avait exprimé son regret de la perte de plusieurs membres de la communauté.

"Vos lettres, ma Rév. Mère, m'ont fort consolé, en voyant le bon usage que vous faites, ainsi que toutes vos vertueuses filles, des croix de la vie présente. La mort de vos chères mères et sœurs a exigé de vous des sacrifices que le ciel récompensera, et en vertu de ma qualité d'ancien père des Ursulines, je n'ai pas manqué de prier pour les chères défuntes.

"La Mère Ste. Saturnine vous avait écrit au mois de mars dernier, pour vous faire part du bon état de vos affaires; il est fâcheux que sa lettre ne vous soit pas parvenue; vous y auriez vu avec plaisir qu'elle a pour vous plus de 4000 livres en caisse. J'espère que M. de St. Aubin achèvera de faire honneur à ses billets; ce dont je suis certain, c'est que M. le Curé de St. Aubin étant de vos amis, vos bâtiments seront entretenus en bon état, par ses soins et son zèle.

"M. de l'Isle-Dieu se porte bien pour un homme de 88 ans; il est fort sensible à votre souvenir ainsi que M. de Callet, toujours retiré à la campagne. J'ai beaucoup regretté M. Boiret et d'autres dignes ministres, que le Seigneur a voulu couronner, après les avoir sanctifiés par sa grâce et sa miséricorde. Qu'il daigne vous conserver longtemps vos dignes et vénérables Prélats.

"Le 22 septembre dernier, nous perdîmes N. S. P. le Pape

Clément XIV. Il n'a pas encore de successeur élu, quoique le conclave soit assemblé depuis près de cinq mois. Le Roi (Louis XIV) a donné toute sa confiance à M. de Maurepas, ancien ministre de la marine ; il a rétabli les anciens parlements, et donne de grands exemples de modération, de justice, de religion, et d'amour du bien public....

" Je vous remercie de la sainte communion qu'on daigne faire pour moi tous les ans, le jour de ma fête. J'offre mon respect au R. P. du Jaunay, S. J., le père commun et l'ange visible de votre maison. Je m'assure qu'il est très-consolé de ses peines, par la ferveur qu'il voit régner parmi vous. Que la grâce et la miséricorde du Seigneur soient de plus en plus sur la *mère* et sur les *enfants !* J'ai l'honneur de vous offrir à toutes en général, et à chacune en particulier, mon respect et l'assurance de l'inviolable attachement en Notre-Seigneur, avec lequel je suis, ma Rév, Mère etc. de Villars Ptre."

Dans presque toutes les lettres échangées entre les Ursulines de Québec et leurs amis de France, le nom de M. de Villars revient sous la plume ; on s'inquiète si l'on n'en reçoit pas de nouvelles au terme accoutumé. " Nous n'avons reçu cette année, écrivait en novembre 1776, notre Dépositaire, aucune nouvelle de ce cher M. de Villars, sinon ce que vous nous dites ne l'avoir pas vu dans votre rigoureux mois de janvier ; ce qui prouve au moins qu'il existe encore. Sans ce mot nous serions bien inquiets, personne n'ayant eu de lettres de lui. La mémoire de ce saint prêtre est et sera toujours en grande réputation dans ce pays, et surtout dans notre communauté, qui a eu le bonheur et l'avantage de l'avoir pour père sept à huit ans. Un souvenir particulier pour nous dans son *memento*, et les assurances de notre profond respect. Il n'est point oublié dans nos prières....."

Parfois c'est un mot de sa main sur une adresse qui réjouit et rassure, ou bien les MM. du Séminaire de Québec en ont reçu quelque missive et se hâtent d'en faire part à la communauté.

Quand la mort sévit sur les ministres du sanctuaire, la pensée se porte tout d'abord vers cet infatigable ouvrier : " Mille assurances du plus profond respect à ce cher M. de Villars ; qu'il

soit persuadé que ses filles des pays lointains pensent souvent à lui. Ah ! s'il leur était possible de le ramener dans leurs cantons."

L'offre d'aider nos Mères de Paris dans nos affaires de France, lui coûta plus d'une démarche pénible et d'une inquiétude. Dans toutes les difficultés, la Mère Ste. Saturnine le consulte ; le vénérable prêtre ne se lasse jamais ; il écrit au fermier, va à la ferme, et ne se donne de repos que lorsqu'il a assuré notre revenu. On ne craint jamais de réclamer ses services. " Rappelez souvent au cher et respectable M. de Villars ses anciennes filles du Canada.....Si vous ne connaissez point Mlle. de Vincelot de Ste. Hélène, veuillez remettre à ce bon père la lettre ci-jointe ; il connaît la Dlle. et se fera un plaisir de la lui faire parvenir. Nous ne savons où elle demeure actuellement."

Ce bon père se faisait vieux, mais son activité et sa bonté de cœur ne diminuaient pas ; apprenait-il quelque bonne nouvelle sur le pays ou le Monastère, il en faisait aussitôt part à nos Mères de Paris afin qu'elles pussent s'en réjouir avec lui ; il guettait toutes les occasions de nous faire parvenir des nouvelles et les en prévenait.

En 1775: " J'ai appris par M. l'abbé de Villars, que Messieurs les Anglais conservaient les Catholiques dans tous leurs priviléges, tant pour la Religion que pour le commerce, possession des charges, et accroissement de leurs biens. Je prends beaucoup de part à cette bonne nouvelle." Une autre fois : " Je viens de voir M. de Villars, qui m'a pressée de vous écrire, ayant une bonne occasion : c'est une parente de M. l'abbé de la Corne....."

Voici une de ses dernières lettres ; elle est à l'adresse de la R. Mère St. Louis de Gonz. Sup. et en date du 30 janvier 1785.

" Vous et vos chères filles, ma Rév. Mère, vous me donnez bien de la consolation, en accueillant aussi favorablement mes lettres ; mais vous n'obligez certainement pas un ingrat, car je conserve toujours le même attachement sincère et respectueux pour mes anciennes filles.

" Je vois avec édification votre empressement à vous décharger de la supériorité de votre maison, c'est une marque certaine que vous avez senti le poids d'une telle charge, quoiqu'elle ne soit pas si dangereuse chez vous que dans bien d'autres maisons où la

règle est moins fidèlement observée. J'ai la consolation de la voir bien gardée dans les maisons dont la Providence m'a chargé ici, comme supérieur et comme directeur. Mais mes *premières filles* seront toujours plus spécialement chères à mon âme, et j'espère qu'elles ne m'oublieront pas entièrement dans leurs ferventes prières, auxquelles, *vivant* et *mourant*, je me recommande bien sincèrement.

" Le souvenir de vos chères sœurs décédées est bien vivant dans mon esprit, et j'espère que la chère Sr. St. Ambroise est bien vivante devant le Seigneur et bienheureuse auprès de lui.

" Je vous remercie bien des nouvelles que vous m'avez données. Je connaissais M. Godefroy de Tonnancour et M. d'Eschambault, père, et M. de St. Luc de Lacorne. Il semble qu'ils nous disent à cette heure : " Aujourd'hui à nous ; demain à vous !" Demandez au Seigneur pour moi, la grâce de me mieux préparer à l'avenir que je n'ai fait jusqu'à présent, à ce moment redoutable d'où dépend notre éternité. Je vous avoue, d'après l'expérience que j'en ai fait, que la multitude des affaires temporelles en éloigne un peu. Je dis cela pour *moi* bien entendu, et je le dis aussi *tout bas*, à celle qui doit bientôt occuper votre place, et que le Seigneur a daigné choisir lui-même pour *vous* gouverner à son tour comme une véritable mère.

" La bonne Mère Ste. Saturnine eut dernièrement une vive clarté, au sujet de votre ferme d'Haranvilliers, qu'on disait devoir être demandée au Roi, par Mgr. l'Evêque de Séez, comme ne devant pas appartenir à des religieuses qui sont passées sous la domination de l'Angleterre. Pour tranquilliser cette chère Mère, je fis immédiatement quelques démarches, et sa terreur panique fut bientôt dissipée par les éclaircissements que j'obtins.

" Je m'unis de tout cœur aux œuvres de piété et de charité qui se pratiquent dans votre saint asile, et j'ai l'honneur d'être avec autant de respect que de confiance etc., de Villars Ptre."

" A Paris, le 30 janvier 1785."

La Mère Ste. Saturnine, écrivant peu après, disait : " J'ai eu de grandes craintes au sujet de votre ferme. Dans mes perplexités, je recourus aussitôt à M. l'abbé de Villars, qui me rassura promptement. Ce vénérable monsieur prit la peine d'aller

lui-même trouver le secrétaire du prélat en question. Ce dernier répondit que nous pouvions être tranquilles, qu'il n'avait eu aucune connaissance des procédés de son grand-vicaire, et qu'il voulait que l'on ne vous inquiétât en rien....."

M. l'abbé de Villars, délicat et maladif de tempérament, était cependant rendu à la 69e année d'une vie extrêmement laborieuse, et pleine de mérites. "Aujourd'hui à nous, et demain à vous!" telle était la pensée qui occupait constamment l'esprit du saint prêtre, et qui, surtout depuis quelques années, se reproduisait sous différentes formes dans presque tous ses écrits. Cette pensée salutaire ne le quittait pas au milieu des occupations les plus distrayantes, lui aidant sans doute à consommer en lui cette sainteté qui frappait et édifiait tout le monde. Au printemps de 1789, la Mère Ste. Saturnine nous adressait avec larmes le message suivant :

"Nous avons perdu M. l'abbé de Villars! J'ai appris sa maladie en lui faisant tenir votre lettre ; il n'a pas pu la lire, tant ses souffrances étaient grandes, c'est pourquoi je l'ai fait remettre à M. le Supérieur des Missions Etrangères. Il m'a dit que M. l'abbé Ody remplacerait désormais à votre égard notre cher défunt, pour ce qui concerne les affaires. J'ai appris que M. de Villars a péri par un accès de goutte qui avait trompé le médecin, qui le traitait pour une autre maladie. Mais Dieu l'a permis pour récompenser ce digne ministre, car c'était un saint ; il n'y a pas lieu de douter qu'il ne soit déjà en possession du bonheur éternel."

"Nous avons été des plus affligées de la mort de ce cher et vénéré M. de Villars, répondait la Mère Ste. Claire, alors supérieure. C'était un ami sincère de notre maison ; il nous a rendu des services que nous n'oublierons jamais....Pour moi, en mon particulier, j'aurai toujours présent à l'esprit que c'est lui qui m'a reçue professe....."

Que d'autres avaient de semblables motifs de gratitude, au milieu de tant de secours spirituels et temporels qu'il avait prodigués à cette maison !

M. de Villars mourut à Paris, au Séminaire des Missions Etrangères, où il avait utilisé ses talents et son activité depuis son

départ du Canada. Il avait été supérieur du Séminaire de Québec de 1750 à 1755.

§ 14.—LE NOVICIAT, DE 1775 À 1789.

Avant d'arriver à l'heureux anniversaire de 1789, nous ferons connaître à nos lectrices les dix nouvelles Ursulines qui firent profession, de 1775 au 1 août 1789.

Dix, c'était une bien légère augmentation, quand on considère le personnel de la Communauté à cette époque. "Actuellement, écrivait en 1777 la Mère St. Louis de Gonzague, nous avons 50 pensionnaires, grand nombre d'externes, et peu de monde pour satisfaire à un aussi grand travail. Nous sommes de communauté 20; de noviciat, 3 professes et 2 voiles blancs: voilà tout pour les religieuses de chœur. Il y a 10 sœurs converses. Considérez que sur ce nombre il s'en trouve de fort âgées."

En effet, neuf religieuses de chœur moururent dans les années que nous embrassons, de sorte qu'en 1789, la maison ne comptait encore que 26 professes de chœur.

Les deux novices voiles blancs, en 1777, étaient:

Mlle. M. Elisabeth DeLage, entrée au noviciat le 29 oct. 1776, âgée de 26 ans, et connue en religion sous le nom de St. Jean-Baptiste. Elle était fille de M. François DeLage, de Charlebourg, et de Mme. Elisabeth Lessard.

"La communauté, dit le Régistre, a reçu cette chère sœur sans exiger de dot, en reconnaissance de la protection de Dieu sur notre Monastère pendant le siége des Bostonnais. Elle aura ce qu'elle pourra de ses droits." Plus tard: "Mgr., toujours attentif à nos nécessités, lui a donné 336 livres. Ses parents lui donneront aussi quelque chose."

Le 18 novembre 1776, Mlle. Marie Borne, âgée de 16 ans, fille de M. Charles Borne, marchand de Québec, et de Mme. Marie LaChambre. Elle porta en Religion le nom de St. Charles, qu'elle céda de bonne grâce à sa jeune sœur, lors de l'entrée de cette dernière en Religion, comme nous le verrons plus tard.

L'année 1779, fut une des plus fécondes, sous le rapport des vocations pour notre Monastère.

Au mois de janvier, prenait l'habit sous le nom de Ste. Catherine, Mlle. Charlotte de Varennes, âgée de 17 ans, fille de Jean Hippolyte de Varennes, Ecr., Seigneur de Varennes et Lieutenant d'Infanterie, et de Mme. Charlotte Sarrasin. (1)

Mgr. Briand venait encore en aide à cette ancienne et noble famille, que les malheurs des temps avaient en partie ruinée, et paya presque en entier la dot de la jeune demoiselle. On trouve dans un écrit du temps: "C'est un sujet très-accompli, d'un caractère rare et d'une vocation à toute épreuve. Nous en souhaiterions plusieurs de sa trempe." Au reste, elle est la première de ces "quatre Dlles. bien nées, bien élevées," dont parlait une correspondance déjà citée. Voici ses trois compagnes.

Mlle. Marie Gilles de Landriève, entrée au noviciat le 16 mars 1779, à l'âge de 17 ans, et dont Mgr. Briand défraya en partie la dot. Elle était fille de M. Pierre de Landriève, Commissaire du

(1) Cette Dlle. alliée à la famille de Varennes était très-probablement de la famille du Docteur Sarrasin, médecin du Roi à Québec, garde-du-sceau du Roi, et membre correspondant de l'Académie des Sciences. M. l'abbé O. Brunet, Professeur à l'Université Laval, dans son "Voyage d'André Michaud," dit que M. Sarrasin est le premier botaniste canadien qui ait rendu son nom célèbre, par la découverte de la plante qu'il envoya en 1730 en Europe, et qui d'après lui s'est appelée Sarracénie pourpre, (la sarracenia purpurea de nos jeunes botanistes). M. Sarrasin a écrit plusieurs articles qui traitent d'Histoire Naturelle. Le R. P. de Charlevoix le regardait comme un homme d'un mérite universel. Au reste, ce n'est pas seulement par autrui ou dans sa postérité, que M. Sarrasin a été connu au Monastère. Au livre des Assemblées Capitulaires, nous lisons, en date du 9 sept. 1734: "Notre Rév. Mère Supérieure a fait assembler le chapitre pour nous représenter que M. Sarrasin, qui vient de mourir, ayant rendu de grands services à notre communauté pendant sa vie, il était de la justice et de la reconnaissance de lui en témoigner notre gratitude par quelques prières pour le repos de son âme. Le chapitre a conclu qu'on lui ferait faire un service des plus solennels." M. Sarrasin avait épousé à Québec Mlle. Anne Hazeur. Il mourut âgé de 75 ans.

Roi à Montréal, et de Mme. Catherine Dagneau de Quindre, et porta en Religion le nom de St. Antoine.

Mlle. M. Madeleine Berthe, fille de M. Antoine Berthe, chirurgien, et de Mme. Marie de Coste, dit Lettancour, née à Montréal au mois d'octobre 1759, et entrée le 29 septembre 1779. Elle prit Ste. Anne pour patronne spéciale à sa vêture.

Le 10 octobre suivant, Mlle. M. A. Archange Panet, âgée de 20 ans, fille de l'Hon. Juge Jean Claude Panet, (1) et de Mme. Louise Barolet. C'était trois jours seulement après les brillantes noces de son frère, M. le Juge Jean Antoine Panet, que Mlle. Marie-Anne franchissait le seuil du cloître pour se fiancer à l'Epoux des vierges. Sa démarche ne fut pas sans effet : le 28 octobre de l'année suivante, deux de ses sœurs la rejoignaient au noviciat, Mlles. Geneviève et Françoise, la première âgée de 25 ans,

(1) Cette famille fut domiciliée en ce pays plusieurs années avant la conquête. Grâce aux recherches d'une intelligente amie d'enfance, (Mme. M. Louise Panet, veuve du Seigneur La Rue de la Pointe-aux-Trembles), il est facile de tracer, à travers les vicissitudes des temps, la lignée canadienne des Panet, qui a pour chef en Canada M. J. Claude Panet, Notaire Royal à Québec en 1747, époque où il épousa Mlle. Louise Barolet. Parmi la nombreuse famille issue de cette alliance bénie du ciel, nous nommerons : Mgr. Bernard-Claude Panet, coadjuteur de Mgr. Plessis et son successeur sur le siége de Québec, prélat dont la haute sainteté était révérée de toute part ; Messire Jacques Panet, curé de l'Islet, homme d'une piété éminente ; l'Hon. Jean Antoine Panet, juge, aïeul de l'amie obligeante dont nous venons de parler. Il avait épousé Dlle. Lse. Philippe Badelard. Parmi les six filles, outre nos deux religieuses, nous indiquerons Louise, Mme. Besançon ; Geneviève, Mme. Le Bourdais, et Mlle. Rose que nous avons aussi connue dans sa pieuse et belle vieillesse. L'hon. Juge Antoine Panet a continué la descendance, et l'a unie, par sa fille Marie-Louise, à celle de l'Hon. Juge Jean-Thomas Taschereau.

M. J. Claude Panet était fils de J. Nicolas Panet Ecr., caissier de la marine, à Paris.

Les sœurs Panet étaient petites-nièces du célèbre contre-amiral Jacques Bedout, né en Canada, qui montra tant de bravoure sur mer pendant la révolution française ; par là même, les familles Panet de cette ville sont alliées à ce marin distingué.

l'autre de 16. Toutes deux reçurent le voile le 25 janvier 1781, sous les noms de Marie de Jésus et de St. Jacques. Sr. Marie de Jésus, après une année d'épreuve, reconnut que Dieu ne l'appelait pas à la vie religieuse et retourna dans sa famille. La jeune sœur Françoise de St. Jacques, loin de se laisser déconcerter par la sortie de cette aînée, marcha gaîment en avant sur les traces de sa sœur Marie-Anne de St. Bernard, et toutes deux firent profession en leur temps. La Mère St. Jacques est cette pieuse, aimable et intéressante septuagénaire que nous avons vue si souvent au milieu des groupes les plus enjoués du pensionnat, retrouvant à 72 ans tous les charmes de sa gaieté, dans ces histoires du temps passé qui nous firent tant de fois pâmer de rire, enseignant les poses et cadences gracieuses du menuet ou de la gavotte, et dont les enfants du Monastère célébrèrent le 50e anniversaire de profession avec une si touchante solennité.

En 1781, la Mère St. Louis de Gonzague écrivait: " Notre noviciat est bien monté pour le temps présent; c'est dommage que les santés ne soient pas fortes."

A partir de cette époque, le mal dont on se plaint en France a son contre-coup en Canada ; le luxe, le goût pour la comédie et les spectacles, et par suite, le défaut de piété, vont toujours croissant: aussi, les vocations pour le cloître deviennent-elles de plus en plus rares. Il est remarquable que de 1783 au mois d'août 1789, trois seulement firent profession :

Mlle. Angélique Miller, en religion, de St. Thomas, entrée au noviciat le 12 octobre 1783, âgée de 15 ans. Cette fervente Ursuline, d'origine allemande, reparaîtra plus tard dans les notices.

Mlle. M. Louise Rouleau, entrée le 26 juillet 1784 ; elle prit le nom de St. Michel.

Le 8 décembre de la même année, Mlle. M. Elisabeth Giroux, âgée de 16 ans, qui porta le nom de Marie des Anges.

La Mère St. Louis de Gonzague, mise maîtresse des novices en 1788, écrivait : " La famille n'est pas grande ; elle consiste en trois professes de chœur et deux professes converses. Les sujets sont rares aujourd'hui ; l'amour de la liberté et le luxe de la parure font toute la félicité des jeunes filles."

Mais revenons un peu sur les deux dernières novices. La Mère Françoise des Anges, était fille de M. Louis Giroux, ancien voilier du Roi, et de Mme. Marguerite Normand. La plupart de nos religieuses se souviennent encore de cette fleuriste et doreuse par excellence. " Il n'y a que la Mère des Anges qui puisse me faire cela habilement," disait Mgr. Plessis, envoyant quelque pièce d'une exécution difficile. Il ne paraît pas que les Bostonnais eussent complètement ruiné M. Giroux; car malgré la perte de ses *mille paires de bottes*, il paya largement la dot, les pensions et le trousseau de sa fille.

Quant à la Mère M. Lse. Rouleau de St. Michel, fille de M. Jos. Rouleau, de la paroisse de St. Pierre, Riv. du Sud, et de Mme. M. Lse. Aubé, il y a plus de 34 ans qu'elle est passée de la cellule au ciel; cependant aucune de celles qui l'ont connue n'a pu oublier son affabilité, sa douceur, sa patience héroïque dans les souffrances. Si quelqu'une des jeunes en parle à nos anciennes :— " Oh ! la bonne, l'excellente infirmière ! disent-elles; sous ses soins, il fallait absolumennt guérir ou être sans ressource."

Mme. veuve Aubé, tante de la Mère St. Michel, avait payé sa dot et son trousseau, selon nos registres."

§ 15.—LES DEUX ANNIVERSAIRES DE L'ANNÉE 1789.

Tout se disposait au Monastère, en 1789, pour deux grandes et belles fêtes. L'état des finances ne permettait pas des manifestations extérieures dispendieuses, mais l'aimable gaieté, l'entrain cordial, trésor inépuisable des bons cœurs et des âmes droites ;—un intime et profond sentiment de gratitude, cet arôme si bien conservé dans la cloître, et qui s'échappe suave et pur sous le regard de Dieu : comme tout cela était propre à épanouir les fronts et à faire chanter, rayonnantes de bonheur :

D'où part la lumière éclatante
Qui nous réjouit tour à tour ?
Oh ! qu'elle est vive en ce beau jour !
Où vit-on fête plus brillante ?

D'amis quelle troupe riante !
Aussi partout, les cœurs joyeux
Vont-ils chanter : Le ciel comble nos vœux !

Mais pour qui s'apprêtent ces accords triomphants ? Les anciennes strophes vont nous l'apprendre.

Un Prélat presque octogénaire
Est le digne objet de nos chants ;
Contre lui la fureur du temps
Vient briser sa faux meurtrière ;
Le ciel a béni sa carrière,
Aussi partout, les cœurs joyeux
Vont-ils chanter : Le ciel comble
[nos vœux !

La *douceur* est son caractère,
La *justice* et la *vérité*
Et l'aimable *simplicité*
Sont le cachet de notre Père.
Rien pour *lui* qui ne soit prospère
Alors partout, le cœur joyeux,
Nous chanterons : Le ciel comble
[nos vœux !

Nos lectrices ont déjà deviné que ce prélat chéri et vénéré, était Mgr. J. Ol. Briand, l'infatigable champion des libertés religieuses de notre pays ; on célébrait sa 50e année de sacerdoce.

" Mgr. l'Ancien se prépara à cet anniversaire, dit le Récit, par une retraite de dix jours, des plus exactes, malgré ses continuelles souffrances. Pour témoigner à Dieu sa reconnaissance et son détachement de la terre, il se défit du peu d'argent qui lui restait en faveur des pauvres et des communautés du diocèse. La nôtre en eut sa bonne part."

Cet autre couplet de la chanson de circonstance était donc bien motivé :

La bonté fait son apanage :
Pour soulager les maux d'autrui,
Si vous réclamez son appui,
Il prodigue son héritage,
Ne voulant que Dieu pour partage.
Ah ! oui, chantons d'un cœur joyeux,
Chantons, mes sœurs : Le ciel comble nos vœux !

Mais le compliment n'eût pas été complet, si la vieille gaieté gauloise n'eut assaisonné quelque part la chanson, aussi :

Pour honorer la cinquantaine
De notre illustre et cher Pasteur,

Ah ! répétons avec ardeur :
Vienne de plus la soixantaine !
Gardons-nous d'en perdre la graine !
Alors toujours, d'un cœur joyeux,
Nous chanterons : Le ciel comble nos vœux !!!

Ce dernier couplet semble avoir servi de thème pour bien d'autres fêtes analogues, célébrées depuis au vieux cloître. On le retrouve avec des *variantes* presque infinies, à la fête jubilaire de notre Mère Panet de St. Jacques et de sa sœur.

Dans la petite scène que nous avons sous les yeux, à l'adresse de Mgr. Briand, il y a plaisir à se représenter ces groupes de charmantes enfants, ne sachant comment exprimer leurs sentiments de vénération et de gratitude. C'est entr'autres une toute petite qui s'avance et dit avec autant de vérité que d'ingénuité :

Il est notre Pilote,
Il est notre Pasteur ;
Que je serais dévote
Si j'avais sa ferveur !

Nous terminerons par ces vers auxquels la justesse de la pensée et du sentiment fera pardonner l'irrégularité de la rime.

Il forme à son Eglise
Des ministres nouveaux ;
J'aime à voir ce Moïse
L'exemple du troupeau.

Cloîtres, chantez son zèle !
Sous sa douce tutelle,
Que de vierges nouvelles
Suivent le saint Agneau !

Cette grande fête du 16 mars (1) disposait admirablement les cœurs à une autre fête jubilaire que les Ursulines ne laissèrent pas passer inaperçue.

La barque d'Ursule avait souvent été battue par la vague, depuis un demi-siècle ; que de fois la foudre et

(1) Le 16 mars devait rappeler bien des faveurs au peuple canadien ; c'était non-seulement le jour anniversaire de l'ordination de Mgr. Briand, un de ses plus grands bienfaiteurs, mais c'était aussi le jour anniversaire de sa consécration épiscopale en 1766.

la tempête avaient grondé sur elle, en même temps que sur le pays ! Cependant, elle aussi surnageait toujours, grâce à ce souffle divin qu'aspiraient sans cesse ceux et celles qui la dirigeaient. On avançait même avec foi et confiance dans l'avenir, car l'esprit de Marie de l'Incarnation présidait encore aux destinées de ses enfants.

Dès le mois de mai 1789, tout le Monastère était en mouvement pour la célébration du 150e anniversaire de l'arrivée des premières Ursulines en Canada. En dépit de la pauvreté et de la gêne, on travailla si bien et si fort qu'on avait renouvelé les chassis de l'église, et fait dans le goût nouveau un ornement complet de moire blanche brodée en or.

" Enfin le 1 août, tout étant disposé le mieux possible pour les circonstances où nous nous trouvions, Mgr. de Capse, nouvellement sacré, voulut faire tous les frais de la fête. Il y eut grand'messe, salut du S. Sacrement et *Te Deum* solennel, pour remercier Dieu des grâces qu'il avait répandues sur notre maison depuis les jours de sa fondation. Plusieurs messieurs du clergé nous honorèrent aussi de leurs messes. Nous chantâmes des psaumes d'allégresse et de reconnaissance, bénissant Dieu de tout notre cœur d'avoir conservé notre Communauté, surtout depuis que nous sommes sous la domination de la Grande-Bretagne."

CHAPITRE IV.

L'œuvre de l'Education aux Ursulines, de 1759 à 1800.

Le Pensionnat, de 1760 à 1775—Liste détaillée des élèves—Zèle et difficultés—Rareté des livres français—Les pensions du Roi et de la Fondatrice—Intérêt et affection des Ursulines pour leurs élèves—Rétablissement de la maison de Mme. de la Peltrie; Importance de l'externat—Une classe de *Louise* au Couvent—Alliances des quatre Dlles. de Brouague—Mlle. Guichaud—Les Dlles. Irving—Le secret de revivre glorieusement dans sa postérité—Encore un mot d'une honorable et pieuse famille—Mlle. de Longueuil ou "La Baronne"—Etat du Pensionnat, de 1776 à 1800; l'Externat acquiert une importance toute spéciale—Extraits des régistres des élèves—Nouvelles entraves à l'éducation dans le pays—Si l'on savait toujours assaisonner d'entrain et de gaieté les fêtes du pensionnat.

LE PENSIONNAT DE 1760 À 1775;—LISTE DETAILLÉE DES ÉLÈVES.

U dernier chapitre sur le pensionnat, nous disions que la flotte de Wolfe avait été plus prompte à envahir nos rives, que les élèves à déserter le vieux cloître. Voici les noms de celles qui se trouvaient encore au Monastère, à la dernière semaine de mai et au commencement de juin 1759.

Mlles. de Ligneris, de Guise, Marguerite, Angélique et Charlotte de Brouague, Mlles. Villemonde de Beaujeu, Guillemin, Audet, Arnoux, (1) Cerry, Bréhaut, Massot, de Boucherville,

(1) Notre dépositaire écrivait aux Ursulines de Paris en 1766: "Vu la rareté de l'argent, j'ai profité de la préférence que m'a don-

Bazin, Vérault, Marin, (1) de l'Isle, de l'Orme, la Lime, Billy, de Vincelot, Daine, Paquet, Duberger, St. Michel, de LaBruyère, Nouchet, Martel, Lse. et Charlotte Flamand.

Ces timides jeunes filles, dispersées comme des oiseaux par la tempête, s'éloignèrent à regret des lieux de leur enfance ; elles avaient peu d'espoir alors d'y revenir jamais. Cependant, à l'ouverture des classes en 1760 et 61, nous retrouvons avec plaisir parmi les élèves, après 15 mois d'absence, mesdemoiselles Villemonde de Beaujeu, Genev. La Lime, Josephte St. Michel, Louise de Guise et Charlotte de Brouague.

née M. Arnoux pour tirer sur vous une lettre de change. Je ne pense pas vous mettre dans l'embarras, ce M. m'ayant promis d'attendre deux mois, qu'il doit rester à Paris ; il est trop de nos amis pour nous manquer de parole. Nous l'avons prié de vous faire visite au nom de notre communauté. Personne n'est plus en état de vous informer au juste de notre situation pour toute chose, et du grand nombre d'infirmes qu'il a soignées depuis quelques années. Sans faire ouvertement profession d'être médecin ou chirurgien, son mérite et ses bonnes qualités lui attiraient notre confiance, et nous regrettons beaucoup son départ du pays."

La Mère Ste. Saturnine répondait au mois de février 1767 : "J'ai fait honneur à votre lettre de change. Nous nous sommes entretenues avec M. Arnoux de votre communauté, qu'il estime beaucoup. Je prends part à la perte que vous faites de ce bon ami."

(1) Le Capt. Marin envoyé en 1753 pour élever le fort Presqu'ile sur le lac Ontario, y mourut par suite des misères et des privations qu'il y endura. Avec Mlle. Marin se trouvaient au Pensionnat, Mlles. Estèbe, St. Vincent et Joannés ; ces noms disparaissent à cette époque. M. Joannés était major de place à Québec en septembre 1759. Quant à Mlle. Philibert, qui était aussi une élève de ce temps, le nom de son père paraît à plusieurs reprises dans nos correspondances. En 1767 : "J'ai parlé à M. Jacquin Philibert, qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre ; ce Monsieur a promis de nous faire passer une pièce d'étamine à voiles qui reviendra à un prix considérable, car il nous faut payer 10 p. 100." M. Philibert revint en Canada comme l'indiquent des correspondances postérieures. Il était négociant.

Les sœurs aînées de cette dernière avaient à cette époque achevé leur éducation.

Quant aux Dlles. Anglaises que la conquête avait amenées à nos portes, et qui, par là même, s'y trouvèrent des premières rendues, il nous est impossible de donner leurs noms véritables. Nos Mères, de désespoir sans doute de se jamais faire l'oreille ou la langue à des sons aussi nouveaux et aussi étranges pour elles, écrivent d'abord tout uniment : "Deux petites Dlles. Anglaises.—*Méthé ?* anglaise. *Nimbé Il.*" (Noémi Hill). Un peu plus loin cependant, la plume s'assouplit, et l'on trouve le nom des Dlles. Beaton, Patton, Fergusson, Malcolm, Parker, Scavelon, Collins, Chandler, Lee, Brooks, etc.

Pensant bien que la presque totalité des élèves venues au pensionnat dans les années de stupeur qui suivirent la conquête, étaient de la ville ou des environs ; frappée d'ailleurs de l'observation que bon nombre de ces noms ne pouvaient être ni complets ni corrects ; nous nous sommes mise avec un redoublement d'ardeur à la recherche.

Grâce à l'intelligente compilation des Régistres de la paroisse par M. l'abbé Cyprien Tanguay, M. notre Aumônier a pu nous fournir, sur l'origine de ces élèves, des renseignements précis qui nous semblent jeter quelque jour sur cette époque obscure des annales canadiennes, et qui sont d'un intérêt tout particulier pour la population de Québec.

Nous allons donc donner une liste aussi complète que possible de nos élèves pensionnaires, jusqu'à l'année 1775, où se termine le travail de M. l'abbé Tanguay. Cette liste sera disposée par années, inscrivant le nom des élèves selon la date de leur entrée au pensionnat. Le chiffre qui suit immédiatement le

nom indique l'âge de l'enfant, et aussitôt après, se trouvent les noms des parents, tels qu'ils sont consignés dans les archives de la paroisse de Québec.

On comprend facilement que bon nombre d'enfants nés en 1759 et 60, ne se rencontrent pas dans les Registres de la paroisse, vu que la plupart des familles s'étaient éloignées de la ville.

Nous ferons remarquer qu'il ne faut pas juger du nombre des élèves qui composent annuellement les classes, par celui que renferme la liste de chaque année. La plupart de ces Dlles. restaient deux et trois ans au pensionnat; bon nombre, davantage; il y en a même quelques-unes qui se trouvent encore élèves, cinq, six, et même huit ans après la date de leur entrée. Dailleurs, divers documents font voir que beaucoup de noms n'ont pas été enregistrés.

Toute décharnée que soit la nomenclature qui suit, elle ne manquera pas de fournir matière à bien des réflexions, même pour ceux et celles qui penseraient d'abord n'avoir pas grand intérêt à la parcourir.

L'ouverture des classes en 1760, n'eut lieu, comme on le sait, que vers l'automne.

1760. Une petite Dlle. Billy, 4 ans (1)—Deux petites Dlles. Anglaises—Mlle. Anne Beaton—Mlle. Cath. Beaubien, 12: M. Etienne Trotier Desauniers Beaubien, marchand, et dame Louise Damours des Pleines—Mlle M. Josephte Taché, 12. (2)

1761. Mlles. Genev. La Lime, 14: M. J. B. Lépine dit

(1) Mme. Billy, mère de cette enfant, est enregistrée dans nos archives en qualité de dame pensionnaire en chambre, de 1759 à 1761. Nous n'avons pu découvrir son origine. Nous sommes portée à conclure que c'était quelque veuve d'officier. Si nous en croyons nos traditions, nous donnerions longue vie à cette petite Dlle. Billy; nous la ferions vivre à Kamouraska sous le nom de madame Viviers, et aimant encore, après 1840, à parler de ses années de couvent.

(2) Voir Notice ci-après.

La Lime et dame Genev. Gosselin—Charlotte de Brouague, 13 (1)—Josephte St. Michel, 12 : M. Pierre Dion dit St. Michel et dame Françoise Dorion—Louise Flamand, 12 : M. Jacques De Guise Flamand, maître maçon, et dame Elizabeth Laisné—Angélique Charlery, 11 : M. Michel Charlery, charpentier de navire, (2) et dame Margte. Roza—Geneviève de la Fontaine, 9 : M. Jacques de la Fontaine de Belcour, (3) Secrétaire du Gouverneur, et dame Genev. Lambert—Elizabeth Fergusson, 8—Marie Anne Rousseau, 11 : M. Joseph Dominique Rousseau, Ecrivain du Roy, et dame M. Anne Cureux dit St. Germain—Louise Margte. Dorval, 13 : M. J. B. Dorval, sieur des Groseillers, Agent de la Compagnie d'Occident, et dame M. Josephte de Chavigny de la Chevrotière—Sally Patton,—Marie-Louise et Marg. Françoise Debarras, 8 et 7 ans : M. André Debarras, Visiteur du domaine du Roy, et dame Louise De Louches—Angélique Bazin, 10—Marie Amiot, 8 : M. Jean Amiot, marchand, et dame Louise Elis. Bazin—Nancy Malcolm, 11—Anne et Elizabeth Parker, 9 et 8 ans,—Julie de Beaujeu, 13—Angélique Taché, (4) 7 : sœur de la précédente du nom—Marie Derveau, 19—Angélique Gravel, 8 : M. Jos. Gravel et dame

(1) Voir Notice à son nom.

(2) Le terme charpentier de navire équivalait alors au terme actuel de constructeur.

(3) Par ordonnance du 2 nov. 1760, le général Murray nommait procureurs-généraux et commissaires de la cour et conseil de guerre, " comme gens de bonne vie, mœurs et capacité en fait de loi," M. J. Belcour de la Fontaine, dans toute l'étendue de la côte sud, et M. J. E. Cugnet, pour la côte nord. Par commission de la même date M. J. Cl. Panet était fait " greffier en chef de la cour supérieure de Québec, et dépositaire des minutes, actes et papiers du gouvernement." Ce sont là les auteurs de familles des plus recommandables en notre pays ; la famille Panet nous semble la plus nombreuse et celle qui a constamment occupé, soit le banc judiciaire, soit des siéges dans les chambres de la législature, soit des emplois importants comme notaires.

(4) En 1765, cette Dlle. était remise au pensionnat par Mme. Vollant de Chamblain, sa grand'mère.

Genev. Chauveau—Mary et Jane Brooks, 9 et 8 ans—Deux petites Dlles. de Beaujeu, 8 et 7 ans—Eliz. Seavelon, 16—Louise Rousseau, 8 : sœur de la précédente du nom—Marie Anne Fortin, 12 : M. Michel Fortin, marchand, et dame M. Anne Cureux dit St. Germain—Genev. Mercier, 17—Rosalie Michon, 13.

1762. Mlles. Marie Elis. Dunière, 13 : M. Louis Dunière, (1) marchand, et dame Elis. Trefflé Rotot—Elis. Ursule de Vienne, 9 : M. Franç. Jos. de Vienne, écrivain du Roi et garde magasin, et dame Ursule Vaillant—Angélique Berlinguet, 11 : M. Jean Guil. Berlinguet et dame Ang. Roza—Mad. Dorion, 13 : M. Jean-Marie Dorion, capitaine de Milice, et dame Thérèse Le Normand—Marie-Anne Amiot, 7 : sœur de la précédente du nom —Marie-Anne Méthot, 13 : M. Ls. Jos. Méthot et dame Marie-Anne Bonhomme—Angélique Chauveau, (2) 12—Marie-Joseph Charets, 12 : M. Etienne Charets, marchand, 3e seigneur

(1) La famille Dunière est très-ancienne dans le pays. Elle est originaire de St. Saturnin, évêché de Tours, et portait en France le nom de *Gunière*. En 1736, M. Gaspard Dunière, après avoir complété son cours d'études au Petit Séminaire de Québec, était ordonné prêtre. Vers 1750, deux Louis Dunière, frères, marchands, se mariaient à Québec : le premier, Louis Durand Dunière, à Dlle. Lelièvre ; (son nom s'est éteint avec la famille) ; le second à Dlle. Trefflé Rotot ; cette vénérable bisaïeule de M. notre Aumônier mourut à l'âge avancé de 106 ans. M. Louis Dunière, celui qui a si souvent payé des pensions pour ses parentes, à notre pensionnat, mourut sans postérité à l'âge de 80 ans, vers 1830.

Parmi les volontaires de 1775, on trouve la compagnie Dunière : Louis Dunière, capitaine ; Richard Corbin, 2nd capitaine ; de Chamblain, J. B. Panet, enseignes ; Jacques Pampalon et Ant. Jackson, sergents. Ces noms se rencontrent fréquemment sur nos listes. Non content de s'être enrôlé *comme officier volontaire*, on voit en 1799, le sieur Louis Dunière donner £23, comme contribution pour la guerre que l'Angleterre soutenait en Europe. D'autres parents de nos élèves souscrivaient aussi alors avec une égale générosité : M J. A. Panet, £30 ; M. Frs. Baby, £40 ; M. G. El. Taschereau, £10 ; M. W. Grant £22 ; M. A. de Lanaudière, £23 ; le 1er bataillon des Voltigeurs Canadiens, lieutenant colonel de Longueuil, £500.

(2) Voir Notice ci-après.

de Lauson, et dame Cath. Trotier Desauniers—M. Lse. Franc. Panet, 12: M. Jean-Claude Panet, procureur du Roi et notaire public, et dame M. Louise Barolet—M. Joseph Perthuis, (1) 12: M. Jos. Perthuis, Conseiller, et dame M. Anne Chasle—Charlotte Riverin, 12: M. Jos. Riverin, (2) marchand, et dame Charlotte Guillemin—Genev. Lapart, 8: M. Michel Lapart et dame Lse. Joigner—Polly Isbister, 12—Genev. Gaulin, 9: M. François Gaulin et dame Mad. Racine—M. Franç. Flamand, 12: M. Jos. De Guise Flamand et dame M. F. Jourdain—Angélique Parent, 10: M. Antoine Parent et dame M. Angèle Chauveau—M. Lse. Judith La Croix, 12: M. Hubert Jos. de la Croix, (3) chirurgien, et dame Anne Mad. Dontaille—Nancy Collin 14—Louise Elis. Dumont, 10: M. J. B. Dumont, marchand, et dame M. Josèphe de Villedonné—Elizabeth Lee, 14—Genev. Dalaire, 12: de la Pointe Lévis?

1763. Mlles. M. Joseph Morissette, 12: de St. Jean, I. d'Orléans?—Catherine Chauveau, 11: sœur de la précédente du nom—M. Joseph Dunière, 12: M. Louis Durand Dunière, marchand, et dame M. Jos. Lelièvre—Marie Rode, 13—Henriette Guichaud, 11 (4)—Angélique Boisseau, 8: M. Nic. Gaspard Boisseau, (5)

(1) Voir Notice ci-après.

(2) Cette famille, dont le nom se rencontre si fréquemment sur nos listes d'élèves, était au service du Roi vers le temps de la conquête. Nous pensons que c'est-là la famille de A. D. Riverin Ecr., secrétaire si estimé de la compagnie d'assurance de Québec, contre le feu.

(3) Fils du Seigneur de Maufois. M. Jos. de la Croix était membre de la première chambre d'assemblée, en 1792.

(4) Voir Notice à son nom. D'après nos correspondances, M. Guichaud était négociant, à Québec.

(5) Nous trouvons sur nos listes d'élèves des Dlles. Boisseau et Amiot jusqu'à la génération actuelle. MM. Amiot et Boisseau furent des premiers, après la conquête, à demander pour leurs compatriotes la permission de tenir des assemblées publiques, assemblées qui sont un besoin surtout lorsqu'il n'existe pas de gouvernement régulier. Cette permission fut accordée en 1765, mais à condition que deux membres du Conseil fussent présents, et que la réunion n'eût lieu que dans Québec. L'année suivante, M. Hertel de Rouville faisait la

greffier, et dame Thérèse Couillard—Marie-Anne Josephte De-Gaspé, 9 : M. Ignace Aubert De Gaspé, enseigne en pied, et dame M. Anne Coulon de Villiers—M. Louise Paquet, 13 : M. Ant. Paquet, menuisier, et dame M. Josephte Guillot—Genev. Fortin, 7—Genev. Thèrèse Séguin, 14 : M. Jos. Séguin et dame T. Jourdain—M. Louise Routier, 13 : M. Jos. Routier et dame C. F. Villiars—Cath. Chandler, 10—Charlotte De Guise Flamand, 13 : sœur de la précédente du nom—Lse. Thérèse Fortier, 13 : sœur de la précédente du nom—Marie-Anne Morin, 11 : M. Henri Morin, marchand, et dame M. Anne Bouchaut—Louise Déry, 12—M. Louise Ignace des Roches, 11 : M. Etienne des Roches, négociant, et dame M. Gabrielle Aubain de l'Ile.

1764. Mlles. M. Françoise Chevalier, 19 : M. René Chevalier et dame Thérèse Marois—Angèle-Ursule Guéroute, 7 : M. Jacques Guéroute, perruquier, et dame Angèle Guenet—Charlotte Bédard, 10 : de Charlebourg ?—Marguerite Gagnon, 17—Angélique Bazin, 13 : M. Pierre Bazin, marchand, et dame Thérèse Fortier—Cath. Charets, 12 : sœur de la précédente du nom—Angélique Philibot, 12 : M. Jos. Marie Philibot, charpentier, et dame Angèle Gilbert—Cath. Berlinguet, 11 : sœur de la précédente du nom—Françoise Charlotte Perrault, (1) 13 : M. Louis Perrault, marchand, et dame M. Josephte Baby—M. Louise Primault, 10 : M. Joachim Primault, tanneur, (2) et

même demande au nom des seigneurs du district de Montréal, mais la surveillance s'y montra encore plus ombrageuse.

Dans l'été de 1764, des délégués de toutes les paroisses du gouvernement de Québec s'étaient réunis dans cette ville, sur l'invitation du gouverneur ; mais comme le serment exigé par la loi était contre leur conscience, ils se séparèrent sans vouloir rien faire. Nous aimons à citer ces témoignages de patriotisme et d'attachement à la foi donnés par nos pères.

(1) Dlle. Charlotte Perrault était sœur du Protonotaire de Québec que nous avons connu, M. Joseph François Perrault. L'aînée fut mariée à M. Duralde, commandant au poste des Apeloussas. Voir notice ci-après.

(2) Dans le siége de 1759, les boulets lancés des batteries de la

dame M. Lagasé—Genev. Marchand, 14: M. Nicolas Marchand, (1) officier milicien d'artillerie, et dame Genev. Defoy—M. Franç. de Bellefeuille, 13—Louise-Marie-Joseph et Susanne Perrault, 12 et 9 ans: sœurs de la précédente du nom:—Ursule Perthuis, 9: M. Ignace Perthuis, marchand, et dame Jos. Hiché—Françoise Sutland, (2) petite Dlle. anglaise âgée de 4 ans—M. Mad. et M. Louise Cerry, (3) 11 et 9 ans—Judith Irving, (4) 9—M. Joseph Desfonds, 12: de Montréal—Genev. Chabot, (5) 13—M. Françoise Chauveau, 11: sœur des précédentes du nom—M. Françoise des Carrières, 15—Susanne de Louvré, 11—Peggy Goldfrap, (6) 12—M. Joseph Pérat, 10.

1765. Mlles. Marg. Picard Dubours, 20: M. Henri Dubours dit Picard, et dame Genev. Guay—Elis. Morissette, 12—Anne Warden, 13—Genev. Létourneau, 14: M. Louis Létourneau, navigateur, et dame Thérèse Dubois dit Lafrance—Alice Prentiss, 14—Marie Lamorille, 11: M. Franç. Lemaître de la

Pointe-Lévi atteignirent la maison de M. Primault dans le faubourg, à la distance de près d'une lieue.

(1) Ce brave défenseur de la patrie fut tué par un boulet de canon en 1759, à Québec.

(2) Le père de cette enfant est indiqué sur le Registre comme Procureur du Roi. C doit être n Sinclair ?

(3) Filles de M. d'Ailleboust de Cerry, dont le nom revient à plusieurs reprises et avec éloge dans nos correspondances. Il était grand ami de notre maison, et paraît avoir eu de fréquents rapports avec la France.

(4) Voyez Notice à son nom.

(5) Placée au Pensionnat par le sieur Chabot, son père adoptif, selon le Registre.

(6) M. Goldfrap, secrétaire du Gouverneur, écrivait aux curés de la province, vers 1766 ou 67, de se préparer à sortir du Canada s'ils refusaient de prêter serment de fidélité, (serment du Test). Ce fut alors qu'on dressa un état des communautés religieuses avec un précis de leurs constitutions, droits, priviléges etc. M. Goldfrap ainsi que ses amis d'Albion gagnèrent sans doute à connaître de plus près les institutions catholiques. Toujours est-il que les noms anglais se multiplient sur nos listes d'élèves dans les années qui suivent.

Morille, marchand, et dame M. Josephte Latour—Catherine de Vincelot, 19—Louise Paradis, 13 : de Charlebourg ?—Thérèse Verrault, 14 : M. Frs. Verrault, du Château Richer, et dame Elisabeth Gagnon—Louise Chauveau, 11 : M. Claude Chauveau, et dame Cath. Feuilleteau—Marg. Cath. Launière 11 : M. Jos. Launière Gamelin, interprête des sauvages, et dame Mag. Renaud.

1766. Mlles. Franç. Brooks, (1) 5—Marie-Joseph et Elis. Gouïn, 14 et 11 ans : toutes deux de Ste. Anne—M. Elis. Crêpeau, 14 : M. Chs. Crêpeau, gardien au Palais de l'Intendant, et dame Angélique Lambert—Louise Charlotte Cressé 9 : M. Ls. Pierre Courval Cressé, sous-constructeur des vaisseaux du Roi, et dame Lse. Lambert Dumont—M. Joseph de la Brocquerie, 11—Josephte Robert, (2) 13—Louise Des Noix, 13—(3) Marie-Anne des Ruisseaux, 12 : M. Jos. des Ruisseaux et dame Mad. Dumais—Amelia Irving, 11—M. Lse. Le Cours, 12—M. Lse. Gilbert, 10 : M. Jean Gilbert et dame M. Jos. Vallée—Charlotte Richaux, 12—Angélique de Léry, 10 : M. Gaspard Jos. Chaussegros de Léry, lieutenant, et dame Louise Martel de Brouague—Madeleine Bernard, 13 : M. Nicolas Bernard, écrivain du Roi, et dame Mad. Levasseur.

1767. Cath. Josephte Delezenne, 11 : M. J. Frs. Delezenne, orfèvre, et dame Cath. Janson—Genev. Bedard, 16—Agathe Besançon, 13 : M. Guil. Jos. Besançon, marchand, et dame Frse. Chalot de Blé—Cath. Dupré, 7 : M. Le Comte Dupré (4) et

(1) Malgré les préjugés de l'époque, M. Brooks, ministre protestant, eut assez de courage pour mettre successivement au pensionnat ses trois filles.

(2) La pension de Mlle. J. Robert était payée par le sieur *Tchenic.* Ce nom, qui paraît être d'origine allemande, est le même, nous dit-on, que celui que l'on écrit aujourd'hui *Chinic.* Nous regrettons de ne pouvoir le constater.

(3) Cette Dlle. fut placée au pensionnat par M. de Montgolfier, dont nous dirons la bienveillance à l'égard des Ursulines, au chapitre suivant.

(4) M. Dupré était du conseil exécutif en 1789, ainsi que MM. Smith, Dunn, Mabane, de Léry, Caldwell, Grant, St. Ours et Baby.

dame Cath. de Brouague—Cath. Pérat, 5—Ursule Marchand, 11 : sœur de la précédente du nom—Louise Connefroy, 12 : M. Robert Connefroy, navigateur, et dame Josephte Métivier—M. Joseph Fortin, 12—M. Joseph Dumas, 6 : M. Alexandre Dumas et dame Joseph Laroche—Deux petites Dlles. Mayeux, 7 et 6 ans : de Beauport ?—Cath. Sauvage. 13.

1768. Mlles. Marguerite Sénie, 7—Marg. Frénier—Deux Dlles. Jeringue (1)—Angélique Duhamel, 14—Charlotte La Lime, 15—Cécile Mérand, 12—Dlle. Roy, 11—Marg. Marchand 13—Jeanne, Charlotte et Julie Baronet-Papin, 18, 16 et 15 ans : M. P. Baronet-Papin, marchand, et dame Cath. Guichard—Elisabeth Marchand, (2) 15 : M. Jean Marchand, négociant, et dame Mad. Godbout—Cath. Charlotte Lebrun, 5 : M. J. B. de Duplessis Lebrun, procureur, et dame Cath. Méthot—Marie Anne Panet, 13 : sœur de la précédente du nom—Marie Riverin, 13, sœur de la précédente du nom :—Marie des Roches 18,—Marg. Morisette, 11—Pélagie Ricard, 19—Dlle. Thomson, 8.

1769. Mlle. M. Joseph Bellefleur : M. Jos. Bonneville de Bellefleur, et dame M. Boivin—Marg. Dumas Libéral, 6 : M. Franç. Dumas Libéral, marchand, et dame Marg. Cureux—M. Joseph Martin, 12—Louise Blais, 13.

1770. Mlles. M. Joseph Graham, 13—Mad. Borneuf, 11 : M. P. Borneuf, marchand, et dame Mad. De Gré—Cath. Graham 12—Marg. McCord—Bridget Sherlock—Mlle. de Longueuil (3) —Cath. Basset—M. Joseph Boisseau, 13 : sœur de la précédente du nom—M. Joseph de Bellefeuille, 13 : M. Frs. Lefebvre de Bellefeuille et dame M. Josephte Cournoyer—Apolline Marchand,

(1) Nous doutons fort que l'orthographe de ce nom anglais soit correcte. " Le père de ces Dlles. est colonel," dit le Registre.

(2) " M. Cibet, son beau-frère, paye." Nous trouvons dans une lettre des Ursulines de Paris en date du mois de mars 1770 : " Vous avez bien des obligations à M. Cibet, car sans lui votre traite de 1500 livres eût été protestée et renvoyée en Angleterre. Ce monsieur s'est mis dans l'embarras pour m'en retirer ; j'étais hors d'état de vous préserver de ce malheur. Je n'ai jamais éprouvé une inquiétude si douloureuse pour nos propres affaires."

(3) Voir Notice ci-après.

11 : de Verchères—Mlle. Neveu, 16—Deux petites Dlles. Napier, 5 et 4 ans—Louise Soupiran, 10 : M. Chs. Simon Soupiran médecin, et dame M. Lse. Roussel—Genev. Berthelot 6 : M. Chs. Berthelot, marchand, et dame Genev. Channazors (1)—Angèle Dénéchaud : M. Jacques Dénéchaud, (2) chirurgien, et dame Angèle Gastonguay—Elis. Bonenfant, 11—M. Joseph et Charlotte Perrault, 12 et 9 ans : M. Jacques Perrault, (3) marchand, et dame Charlotte Boucher de Boucherville.

1771. Mlles. Genev. Danion,—Rachel Franks et sa petite sœur—Betsey et Polly Chiners, 13 et 12 ans—Ursule Cambis, 13 —Lse. Renée Desharnais, 14—Reine Frémont, (4) 6 : M. Jean Ls. Frémont, marchand, et dame Cath. Reine Boucher de Boucherville—Françoise Alexandre, 12—Charlotte Bordage, 16 : M. Raymond Bordage et dame Esther Leblanc—Elisabeth De la Ronde, (5) 12.

1772. Mlles. Julie Baronet, 17—Eliz. Jones, fille du colonel —La négresse de Mme. Grant, 12—Marg. Bickest, 11—Marie Couture—Angélique Turgeon—Nancy Jackson, 14—Elizabeth Sinclair, 10—Janet Dunnell, 11—Louise Badelard, (6) 12—

(1) Dans les notices de nos religieuses et d'après la signature même de leur mère, ce nom s'écrirait *Channazard.*

(2) Nos correspondances indiquent qu'en 1765, un sieur Dénéchaud, ci-devant apothicaire au collége des RR. PP. Jésuites, allait s'établir en France.

(3) Oncle du Protonotaire déjà mentionné, et dont ce dernier dit dans sa Biographie:...."L'aîné était un négociant résidant à Québec, dont les affaires étaient fort étendues, ainsi que celles de mon père ; ils possédaient chacun une maison à la Basse-Ville...."

(4) Voir Notice ci-après.

(5) Probablement fille du capitaine De la Ronde, tué à la bataille de Ste. Foye. Mme. des Meloises, tante de la jeune Dlle. payait sa pension à notre pensionnat.

(6) Philippe-Louis-François Badelard était chirurgien major au service du roi de France. C'est lui qui a pansé Montcalm sur le champ de bataille des plaines d'Abraham. Louise-Susanne Badelard était sa sœur ; Louise-Philippe était sa fille. Cette dernière épousa

Angélique De Gaspé, 11 : sœur de la précédente du nom—La petite Dlle. Grant.

1773. Mlles. Nancy Macolas et sa sœur, 8 et 7 ans—Manon Etherington—Angélique Crête : M. Jos. Crête et dame Angèle Simon—Rachel et Sally Fraingue, 9 et 5 ans : Juives—Anne Dugât, 17 : Acadienne—Gabrielle Roy, 16—Madeleine et Marguerite Turgeon, 11 et 9 ans—Sally Phillips (1)—Cordelia Murray, 7—Eliz. Owen, 5—Cath. Perras, 11—Marg. Anglaise : Mme. Murray paye, dit le Registre—Marg. Robertson, 9—Mlle. Grant, (2) 8—M. Lse. Amelot, 11 : M. Jacques Amelot et dame Lse. Monjon—Nancy Taylor, 7—Louise et Elis. Bruneau, 10 et 8 ans : M. Guill. Bruneau, marchand, et dame Elis. Morin—Marie Dupont, 13 : M. Jos. Dupont et dame Angèle Côté—Elis. Oneil, 10 : M. P. Oneil, perruquier, et dame Josephte Chandonnet—Charlotte Charlery, 11 : M. Michel Charlery et dame Charlotte Moraud—M. Josephte Lépine, 13—Elis. Voyer, 12 : M. Michel Frs. Voyer, capitaine de vaisseau, et dame M. Charlotte Morin Chênevert—Marie-Jérémie Douville, 7 : M. Ls. Douville, navigateur, et dame M. Josephte Grenier—M. Lse. Collard, 15 : M. Jos. Collard, navigateur, et dame Cath. Despagnol—Marg. Laforce, (3) 10 : M. Hippolyte Laforce, capitaine de vaisseau, et dame Marg. Corbin—M. Joseph St. Médard, 11—Marg. Giroux, 10 : M. Louis Giroux, et dame Marg. Normand—Genev. Marcoux, 14 —Bridget Daly, 13—Jane Tator, 9 : fille d'un sergent anglais.

l'Hon. J. A. Panet, juge à Québec. C'est l'origine de la famille de l'Hon. Louis Panet de cette ville.

(1) En 1777, sous le Général Bourgoyne marchait le major-général Phillips, ainsi que le brigadier Fraser, dont le nom reparaît souvent sur nos listes d'élèves.

(2) Nous trouvons dans une correspondance en date du 16 nov. 1775 : " Au moment où je perdais tout espoir de trouver quelqu'un qui voulût prendre une lettre de change, M. Guil. Grant s'est décidé à passer en Europe. Il nous fait le plaisir de nous avancer 3000 liv. pour pareille somme à Paris, et me met en mesure de payer les dépenses faites depuis le printemps, pour réparer notre pauvre maison, qui menace ruine de toutes parts.

(3) Voir Notice à son nom.

1774. Mlles. Mad. Belette, 12—Marg. L'Anglais, 11—Genev. Chevalier, 15—Betsey Franks, 19—Mad. Deschenaux, 6, (1)—M. Louise Soupiran, 9—Thérèse Marchand, 9—Julie Berthelot, 8 ans : sœur de la précédente du nom—Mlle. Drummond, 11—M. Anne Bonfield, 11—Charlotte Samson, 13 : anglaise, dit le Registre—Louise Marchand (2) 21—M. Cath. Shorty, 14 : M. Chs. Shorty et dame Charlotte Laviolette Lachapelle Nadeau—Angélique Connefroy, 12—Charlotte Drolet, 13 : M. Jos. Drolet et dame M. A. DeChambre—Charlotte de Varennes, 12—M. Lse. Cloutier, 14 : M. Prisque Cloutier et dame M. Lse. Bedard—Thérèse Denis, 18 (3)—Elis. La Vigueur, 24—M. Joseph Normanville, 13—Angélique Lucain, 8—Anne Dugât, 19.

1775. Mlles. M. Dorothée Poulin, 11 : M. Guilbault paye—Angélique Etherington, 14—Françoise Dénéchaud, 11 : sœur de la précédente du nom—Eliz. Costes, (4) 8—Marg. Gauvreau, 19 : M. Jacques Alexis Gauvreau, tanneur, et dame M. A. Hamel—Eliz. Wilkes 10 : fille d'un marchand anglais—Marie-Anne Baillargé, (5) 10—Marie-Anne, Catherine, et Marie-Louise de Lanaudière, 10, 8, et 5 ans—Mlle. Williams, 6—Nancy McCulloch, 10—Marie Dunbar, 14—Louise Perras, 6—Cath. Oger, 8 : anglaise dit le Registre—Polly Challoner, 19—Cath. Lée, 14 : M. Thomas Lée, (6) marchand, et dame Cath. Langlois—Marie

(1) Probablement fille du juge Deschenaux, mort à Trois-Rivières en 1802.

(2) "Mise au Pensionnat par son oncle, M. Mercereau, curé de Verchères." Registre.

(3) "Mise au Pensionnat par son oncle M. Emond ?"

(4) "Fille d'un sergent anglais ; M. le maître-officier se charge de sa pension."

(5) Voir Notice ci-après.

(6) M. Thomas Lée était fils de M. Jacques Lée et de dame Anne Quin, de la paroisse de St. Michel, Evêché de Bordeaux. Quant à dame Cath. Langlois, elle avait pour père M. Pierre Langlois, et pour mère, dame Catherine Boucher. Le mariage de M. Thomas Lée se contractait à Ste. Foye, le 7 juillet 1760, en présence de MM. Jean Taché, Frs. Monnier, négociants de Québec, et de Mlle. de la Gorgen-

Borne, 15 : M. George Borne et dame M. De Chambre—Lse. Philippe Badelard, 14—Mlle. Savage, 18 : anglaise selon le Registre—Mlle. Cox, 7 : anglaise—Marg. George, 9 : anglaise—Deux petites Dlles. L'Ange, 7 et 6 ans—Nancy et Rebecca Solomon, 16 et 12 ans—Charlotte Dunière, 10—Geneviève Berthelot, 11.

Ici se termine le travail de M. l'abbé Tanguay sur les registres de la paroisse de Québec ; nous nous arrêterons aussi à cette époque avec les Annales. Après avoir résumé les incidents principaux du siége des Bostonnais, et jeté un coup-d'œil sur les années écoulées depuis le grand siége de Québec pour bénir et remercier la divine Providence, nos Annales continuent en ces termes :

" Une grande consolation pour notre Communauté, c'est qu'à travers tant de difficultés et d'embarras, notre institut a toujours été assez florissant, ayant souvent jusqu'à 60 pensionnaires, tant françaises qu'anglaises. Le naturel de ces dernières est fort heureux. Il est triste de n'être pas à même de les élever dans notre Ste. Religion.

" Le nombre des externes est grand, et il le serait encore davantage s'il y avait plus de religieuses pour les instruire ; il faut en renvoyer.....Nous ne sommes actuellement que 23 professes de chœur et 2 novices. Les filles de notre siècle n'ont pas grand goût pour la vie religieuse ; c'est un mal dont les communautés de France se plaignent comme celles du Canada."

Nous avons dit ailleurs que 15 pensionnaires étaient restées au Monastère pendant les six mois de siége des Américains. Ces Dlles. furent placées à la salle de Communauté, comme au lieu le plus sûr et le moins incommode de la maison. " Plusieurs dames de la ville, qui avaient demandé avec instance un logement chez nous, occupèrent les appartements laissés libres par la dispersion des élèves. Mme. Taschereau et sa Dlle. qui vinrent se réfugier à notre Monastère dès le commencement de décembre, (1) occu-

dière etc., etc. Ces noms nous portent à croire que Mme. Lée appartenait, par sa mère, à la famille Boucher de Boucherville.

(1) Mme. Taschereau et sa Dlle. ne sortirent qu'au mois d'août 1776, " regrettant, dit le Récit, de ne pouvoir habiter plus longtemps le Monastère."

pèrent une des salles des pensionnaires. Mme. Beaubien et Mme. Amiot, que la peur fit bientôt sortir de la Basse-Ville, accoururent aussi auprès de nous, et elles occupèrent la dorerie pendant quelque temps."

Zèle et difficultés.—Rareté des livres français.

Avant de poursuivre la liste de nos élèves jusqu'à 1800, nous allons faire plus ample connaissance avec les jeunes Dlles. qui ont déjà été nommées. Nous dirons d'abord un mot de l'ardeur des parents pour l'éducation; car c'est toujours vers ces premiers bienfaiteurs, après Dieu, que les enfants doivent tourner leur cœur et leur gratitude, quand ils reconnaissent que leur enfance et leur jeunesse ont reçu ces influences morales et chrétiennes qui assurent le bonheur, la consolation et le bien-être de l'avenir.

Il n'y a pas à douter du zèle constant de la population canadienne pour l'éducation des enfants, quand on remarque ce retard à quitter les classes, alors même que l'avenir le plus sombre pesait sur le pays, et cette promptitude à les reprendre, dès que les difficultés les plus insurmontables sont levées. Le nombre de trente-sept élèves pensionnaires, en 1760 et 61, nous paraît extraordinaire pour cette époque de ruine générale où personne ne pouvait venir en aide à son frère. Pas de commerce dans les villes; dans les campagnes, les traces encore toutes vives de l'incendie et de la dévastation; le clergé sans chef pour se recruter; tous les cœurs serrés par une poignante incertitude au sujet des affaires tant civiles que religieuses: telle était la situation du pays.

Les jeunes gens, il est vrai, furent alors moins bien partagés que leurs sœurs. Un tiers seulement du collége des RR. PP. Jésuites était occupé par eux comme école primaire; de plus, ce corps, frappé de stérilité par la loi des vainqueurs, devait partager les travaux des missions ainsi que l'exercice du saint ministère: comment suffire à tant de besoins avec si peu d'ouvriers?

Quant au Séminaire des Missions Etrangères de Québec, à part trois jeunes ecclésiastiques qui se disposaient à entrer dans les ordres sacrés, et trois écoliers des plus avancés, qui furent

admis en 1762, pour terminer leurs études classiques, (1) les MM. du Séminaire, faute de prêtres et de ressources pécuniaires, n'ouvrirent leurs classes qu'en 1765, et cela seulement en faveur des anciens élèves.

Les Ursulines eurent donc le bonheur d'être des premières à pouvoir répondre au désir des parents en reprenant l'instruction de la jeunesse; les misères d'un double siége interrompirent à peine cette grande œuvre. Il était, à la vérité, difficile de remettre à un autre temps ce genre de culture; le sol se fût durci, et qui ne sait la difficulté de rendre meuble une terre obstruée de ronces et d'épines? De toutes les terres en friche, celle de

(1) Voici quelques détails recueillis sur ce sujet. La petite vérole, disparue depuis 22 ans, avait de nouveau fait de grands ravages, dans l'été et l'automne de 1755, et obligé de renvoyer tous les écoliers. En septembre 1757, on ne crut pas devoir les reprendre et les pensions furent suspendues. L'année suivante, on reprit seulement vingt pensionnaires des plus pauvres, et de ceux qui étaient en seconde et en philosophie. Ils furent renvoyés de bonne heure en 1759, et se dispersèrent dans les campagnes ou s'enrolèrent courageusement. En refléchissant maintenant que les classes ne furent reprises qu'en 1765, c'est-à dire, après dix années d'interruptions presque continuelles, on comprend combien l'instruction de la jeunesse du pays dut souffrir. Dix années dans la carrière d'un jeune homme, c'est une longue époque: l'enfant de 11 ans, prêt à commencer des études regulières, n'y est plus guère disposé à 21. Les anciens praticiens morts, les professions devaient nécessairement être très-restreintes, quant au nombre et à l'expérience.

Ceci nous rappelle une remarque de Mgr. Dupauloup dans son traité sur l'Education, où il explique le brusque passage du siècle de Louis XIV à celui de Louis XV. Cette remarque est jusqu'à un certain point applicable aux temps que nous traversons.

Pendant les guerres qui désolèrent la fin du règne de Louis-le-Grand, les colléges furent dépeuplés par les enrôlements, qui devaient arrêter la France sur le penchant de sa ruine. Or, tous ces jeunes gens ayant manqué l'occasion de faire de solides études, leurs connaissances n'étaient que superficielles; et quand parut la triste littérature des philosophes impies, elle ne fut que trop bien accueillie par ces esprits à demi-formés et dont l'éducation religieuse devait grandement se ressentir de la vie des camps.

l'esprit et du cœur de l'homme est sans contredit la moins susceptible d'amélioration, une fois passée la saison favorable de l'adolescence et de la jeunesse. Ne pouvant assurer aussi promptement le bienfait de l'instruction aux jeunes gens du pays, on voulait au moins que la femme en fût dépositaire, pour en conserver le goût et en inspirer la génération croissante.

D'ailleurs, les jeunes Dlles. n'avaient pas eu, comme leurs courageux émules des séminaires, à endosser la capote militaire et à échanger la plume pour l'épée, aussi se trouvèrent-elles plus tôt disposées à la vie sédentaire des classes.

C'est en 1769, 71 et 72, que le nombre des élèves fut moins considérable, par suite sans doute de la misère qui pesait alors sur le pays.

Quand on réfléchit à la diminution extraordinaire du nombre de nos religieuses, de 1755 à 1764, tant par les misères et les maladies qui les avaient rapidement décimées que par le refus des religieuses, pendant 9 ans, d'admettre des novices ; quand on sait d'ailleurs qu'il leur fallait, par le travail de leurs mains, pourvoir à leur propre subsistance ; on ne peut qu'admirer cette sainte impatience de reprendre les classes. Ces vraies Ursulines ne semblent pas un instant avoir hésité ou s'être ralenties, dans l'accomplissement de ce premier but de leur vocation. Ce zèle paraît avoir grandement consolé et réjoui le peuple ; la bonne odeur s'en répandit au loin, et c'est sans doute ce qui faisait dire à la Rév. Mère dépositaire des Ursulines de Paris, en date de 1764 : " Je vous envoie des livres, latins et français, avec des alphabets pour les différentes communautés, quoique vous ne m'en demandiez pas.....Je sens la position où vous êtes ; je prie Notre-Seigneur d'être votre force et votre consolation. Il serait triste que votre maison ne se soutînt pas, vu surtout la bonne éducation que vous donnez aux jeunes personnes que l'on vous confie, et l'utilité que le public retire de votre Institut."

Dès 1763, dans la correspondance de nos religieuses, la Maîtresse-Générale exprimait la crainte d'avoir à renvoyer un certain nombre d'élèves externes, faute de livres, et cette gêne continua longtemps. " Je ne puis vous dépeindre l'allégresse qui se répandit parmi nos sœurs, à la nouvelle qu'il nous venait des livres par M.

de Montgolfier, à qui M. de Villars me marquait les avoir remis, écrivait notre dépositaire en 1764; mais l'arrivée de ce monsieur eut bientôt tempéré notre joie." (1) En 1777: "Si la Providence vous procure quelque circonstance favorable, et que vous puissiez en profiter pour nous faire parvenir sept ou huit douzaines de livres français de l'Instruction de la Jeunesse, et autant de livres latins, à l'usage de nos classes, vous nous rendrez un service signalé. Ces articles nous font gémir depuis longtemps."

Mais les livres, de même que l'étamine, passaient difficilement, malgré les petits stratagèmes.—"Pour l'année prochaine," écrivaient en 1778, les Ursulines de Paris, "il faudra que vous vous informiez des Messieurs de la Mission, s'ils doivent faire venir quelque chose, et les prier de joindre dans leur facture les livres que vous voudrez avoir, afin que le libraire s'entende avec son correspondant de Londres, pour obtenir ses permissions."

On sait que cette disette de livres se fit sentir partout dans le pays, et que même à une époque peu éloignée de nous, les jeunes étudiants des séminaires étaient réduits à se passer de main en main, des manuscrits devenus dans notre pays presque aussi rares et aussi précieux qu'aux siècles du Moyen-Age.

Les livres en langue anglaise, sans doute, ne manquaient pas; mais on fut longtemps sans pouvoir s'en servir, au moins quant à

(1) En 1763, les MM. du Séminaire avaient demandé un certain nombre de livres et espéraient les recevoir par M. de Montgolfier; mais ce monsieur, informé en Angleterre que ces objets étaient de contrebande, ne voulut pas se mêler de les faire passer en Canada. Un libraire de Paris, qui avait un correspondant à Londres, en fit passer dans cette dernière ville, d'où ils vinrent sans difficulté à Québec.

Hist. Man. du Séminaire.

On voit par la correspondance, que les Ursulines profitèrent à plusieurs reprises de l'obligeance des MM. du Séminaire pour se procurer des livres par la même voie. En 1769, au sujet d'une nouvelle demande, notre dépositaire écrivait: "M. Gravé, du Séminaire de cette ville, doit prévenir M. de Latour, à Paris....Je ne verrais à craindre que la confiscation, qui ne ferait pas plaisir." M. le G. V. Taschereau dit que déjà, sous la domination française, les livres de classes étaient rares en Canada, que les élèves n'en avaient pas la propriété, que souvent même il leur fallait copier l'ouvrage.

la généralité des élèves ; d'ailleurs, on tenait, alors comme aujourd'hui, à conserver la langue de ses traditions les plus saintes : traditions de la foi, de la patrie et des aïeux. Nous aurons à noter, plus tard, l'introduction de traités élémentaires en langue anglaise, dont on pressent déjà les motifs.

Les pensions du Roi et de la Fondatrice.

Un grand sujet de peine pour les Ursulines, ce fut la réduction des revenus qui avaient assuré l'éducation à tant de jeunes filles de bonnes familles. " Les 1500 livres de gratification du Roi, écrivait notre dépositaire, ne nous ont pas été payées en 1760. Cela est d'autant plus mortifiant que nous sommes privées pour toujours de cette gratification, et que notre nouveau Roi n'est pas dans le goût de nous en faire."

On reçut encore moins la gratification dans les années qui suivirent, puisque on ne pouvait pas même retirer la rente des fonds placés sur le gouvernement français.

Quant aux pensions fondées par Mme. de la Peltrie, nous lisons dans les Annales en date de 1767 : " Comme la guerre nous avait réduites à une extrême nécessité, nous avons été obligées de retenir ce que Mme. notre Fondatrice avait alloué, par son Testament et ses dernières volontés, pour l'instruction de quelques jeunes filles sans fortune. Mgr. nous ayant déchargées des années où il était de toute impossibilité de le faire, il en a dressé un acte. Du 3 août 1762, nous avons recommencé à recevoir les quatre pensionnaires de la fondation. Cette somme se monte pour chaque année à 480 livres. Depuis 1762, on s'acquitte exactement de cette obligation."

Nous verrons plus loin au prix de quelles tracasseries était acheté ce revenu lointain de la fondation, jusqu'à ce qu'enfin tout fût englouti dans les bouleversements de 1792, en France.

Intérêt et affection des Ursulines pour leurs élèves.

Rien n'a eu plus de charme pour notre cœur que l'intérêt de nos devancières à suivre la destinée de leurs élèves à travers le monde. A l'époque de la conquête, alors que plusieurs familles quittèrent un pays qu'ils croyaient perdu, elles eurent la consola-

tion de voir de leurs élèves passer de leurs mains entre celles des Ursulines de Paris, cette maison-mère en quelque sorte, avec laquelle on entretenait des relations si intimes. Il y a plaisir à voir les Mères de Québec envoyer à leurs anciennes enfants du Canada, de ces petits cornets de sucre d'érable et autres bagatelles de ce genre, si agréables à recevoir. Grande était alors la fête parmi la petite troupe expatriée ; et les jeunes parisiennes de savourer avec délices les *douceurs* de cette Nouvelle-France à jamais perdue pour l'Ancienne.

En 1769, entre autres, il était question d'une petite Dlle. Cadet, que nos religieuses avaient eue toute enfant, et qui leur avait apparemment donné de ces espérances que l'on attache facilement aux grâces ingénues de cet âge. Elle était maintenant une adolescente dont on aimait à connaître les progrès. " Mlle. Cadet, répondait-on de Paris, ne se rappelle distinctement aucune de vos religieuses. Elle est fort douce et semble promettre pour l'avenir. Présentement, elle montre beaucoup d'enfantillage, et il y a un peu de peine à la faire appliquer ; ce sera pour plus tard."

Nous ne savons ce qu'est devenue la petite Dlle. Cadet, non plus que plusieurs autres élèves de l'époque ; mais nous pouvons certifier à nos lectrices qu'une chose est restée ce qu'elle était alors, c'est l'affection et l'intérêt de leurs secondes mères pour leur bien-être, tant social que spirituel.

Rétablissement de la maison de Mme. de la Peltrie ;—Importance de l'Externat.

Cette partie des Constitutions de l'ordre de Ste. Ursule, qui enjoint de considérer " l'instruction de la jeunesse comme premier et principal but de l'Institut, disposant pour cela de toutes les charges et offices, les Ursulines s'y appliquant de toutes leurs forces et attention de leur esprit, estimant que par là elles pourront satisfaire à la vocation de Dieu " ; cet article, disons-nous, n'a jamais cessé d'être en vigueur dans cette maison, comme ce qui précède l'a amplement prouvé. Ajoutons qu'il n'a pas eu moins de force au sujet des élèves externes qu'à l'égard des élèves pensionnaires. Aussi, quand il fut question de déroger aux règles de la clôture ou de négliger l'instruction des classes gratuites, il n'y eut pas un moment d'hésitation.

" Ayant été obligées, pour satisfaire à l'obligation d'instruire les petites filles externes, de les faire entrer dans notre clôture, et de faire une de leurs classes dans une salle des pensionnaires, et la seconde classe dans une autre chambre, (la dorerie actuellement chambre de la Mère Supérieure), près de l'ancien dépôt ; l'incommodité et la petitesse des lieux nous firent enfin résoudre à travailler au rétablissement de la maison de Mme. de la Peltrie. Cette maison, qui avait servi d'externat depuis notre établissement en ce pays, avait été abîmée par les boulets et les bombes, pendant le siége de 1759. Les travaux ont commencé le 2 septembre 1767, et le bâtiment est occupé cette présente année 1768. Les maçons, charpentiers et menuisiers nous ont coûté 3100 livres."

Il est à regretter qu'on ne nous ait pas conservé les noms des élèves externes, nous y retrouverions sans doute ceux d'un bon nombre d'anciennes familles de Québec. Dans ces années où la gêne était si générale et si excessive, combien de parents profitèrent de leur proximité de l'école, pour s'épargner les frais de la pension de leurs enfants. Remarquons aussi que le demi-pensionnat n'étant pas encore établi, c'était presque invariablement comme externes, que les enfants des meilleures familles venaient s'initier aux premiers principes des sciences. Cette pratique a longtemps existé, comme peuvent l'attester encore aujourd'hui bon nombre de dames de cette ville.

L'Externat, surtout alors, était très-considérable. Dès l'automne de 1760, les Annales remarquent que les élèves vinrent en grand nombre aux classes gratuites. Si elle furent obligées, dans la rigueur de l'hiver, d'abandonner les appartements de leurs classes à la disposition d'honnêtes citoyens, dont les habitations étaient ouvertes de toutes parts au froid glacial de la saison, le printemps ramena bientôt les élèves externes, et les Annales remarquent incessamment que " leur nombre augmente toujours." En 1772, Mgr. Briand recommandait d'ouvrir deux fois la porte à ces enfants qui, par les plus mauvais temps, venaient de loin à nos classes.

L'action de l'enseignement n'est certainement pas aussi sensible sur ces élèves temporaires, que sur celles qui sont sous le contrôle

constant et exclusif des maîtresses; cependant, que de bonnes semences jetées par elles dans la société, pour le maintien des mœurs et de la foi.

Une classe de Louise au Couvent.

Vers l'époque de la conquête se trouvait au pensionnat une classe presque toute formée de *Louise*: Louise de Brouague, Louise Chauveau, Louise Joly, Louise Amiot, Louise Hertel de Rouville, Louise Langlois, Louise de St. Germain, Louise Perrault, Louise Cadet, Louise de Beaujeu, Louise Gouïn, Louise Routier, Louise Fortier, Louise Dumont, Louise Arnoux, Louise Pétrimoulx.

Les bonnes mamans, qui visaient moins à la rareté et à la nouveauté qu'au patronage, choisissaient de préférence ce nom, sans doute dans un sentiment de respect et d'admiration pour le grand exemple de vertu que donnait alors, aux Carmélites de Paris, cette magnanime Louise de France, qui négociait avec le ciel la conversion de son père et le salut du royaume. On sait que l'on dérogeait rarement à la touchante coutume de conserver les noms des parents et des ancêtres; il fallait un motif bien puissant pour que toutes les familles voulussent avoir au moins une *Louise*.

Alliances de quatre Dlles. de Brouague.

Parmi les six demoiselles de Brouague se distingua Louise qui, comme sa mère, Mme. Louise Mariauchau d'Esglis, était douée d'une beauté peu commune. Elle joignait à ces avantages extérieurs un esprit vif et orné de toutes les connaissances convenables à une jeune Dlle., et l'épithète de *belle statue* si justement décernée à certains personnages, ne put jamais lui être appliquée, même par les plus malins.

En 1752, elle fut mariée au chevalier Jos. Gaspard Chaussegros de Léry, premier ingénieur du Canada, qui, en 1761, s'empressa d'aller présenter sa femme à la cour de George III. Le Roi, charmé de ce bel échantillon de ses nouveaux sujets Canadiens, s'écria en apercevant Mme. de Léry: " If all the ladies of Canada are as handsome, I have indeed made a conquest! " c'est-

à-dire: " Si toutes les dames Canadiennes vous ressemblent, la conquête en vaut la peine ! "

Une Dlle. de Brouague fut mariée au général Johnson, une autre, à M. Le Comte Dupré, et la dernière, au colonel Hughes de l'artillerie. Le fils de Louise, le général de Léry, qui commença à huit ans ses études à Paris, en 1761, s'acquit en France, sous l'Empire et la Restauration, la plus brillante renommée. Il avait épousé la fille du duc de Valmy, et mourut à Chantrelle près Melun, le 24 sept. 1824, chez le comte de Marchais, son parent. Le général de Léry avait eu, comme il l'écrivait lui-même, le bonheur de donner l'hospitalité à Mgr. J. O. Plessis.

Mlle. Guichaud.

Au sortir du pensionnat, Mlle. Guichaud, qui était une assez belle personne, fut une des premières à adopter les modes anglaises, et à étaler ces fantasques chapeaux de satin, qui donnaient aux jeunes filles des airs d'amazones, et qui, selon la correspondance de nos religieuses, ne servaient qu'à fomenter la vanité.

Mlle. Guichaud céda à la tentation de s'allier à un homme dont les principes en matières religieuses étaient bien différents des siens; cependant, il faut le dire, elle fut plus fidèle que d'autres aux traditions de ses pères et professa hautement sa foi. Son premier mari, M. Fargues, riche huguenot, et le plus impitoyable railleur des choses saintes que l'on eût encore vu à Québec, ne put jamais la détourner d'une seule de ses pratiques de religion. Comme ils avaient pour résidence la maison actuellement occupée par l'Hôtel-de-Ville, Mme. Fargues pouvait se guider un peu par la cloche du couvent. Son mari était tellement habitué à son départ pour la messe que lorsqu'il entendait sonner la nôtre, il lui criait de sa plus grosse voix: " Henriette, voilà ta messe qui sonne aux Ursulines, dépêche-toi donc !—J'y vais, j'y vais, mon ami, répondait-elle; j'y vais prier pour toi." Souvent, en parlant de lui, elle disait à sa cousine, notre ancienne Mère Ste. Marie: " Ce pauvre Fargues, il se rit de la piété; voilà son malheur !" Hélas ! ce mal est aux yeux de Dieu un grand crime, car on voit rarement qu'il appelle à la pénitence ceux qui se moquent des choses saintes.

o

M. Fargues mourut comme il avait vécu, riant de ceux qui croyaient à la divine institution de la messe, et laissant à son fils, le célèbre médecin dont nous parlerons ailleurs, de grandes richesses avec l'exemple d'une impiété plus grande encore.

Mme. Fargues, jeune veuve et mère de trois enfants, se laissa de nouveau séduire par l'appât d'une haute alliance hors de l'Église Catholique; elle épousa l'Hon. Ths. Dunn, (1) président du Conseil Exécutif, et lieutenant-gouverneur en 1805 et en 1811.

Mme. Dunn reçut plus d'une fois l'invitation d'accompagner son mari à l'église anglicane; l'évêque Mountain lui disait un jour: " Vous viendrez bientôt à notre église, n'est-ce pas ?—Moi, Bishop, répondit-elle avec force; mais vous savez que je suis catholique et que je mourrai catholique! " Tous les anciens citoyens de Québec savent qu'elle a très-bien gardé sa parole, et que M. Dunn, l'homme d'honneur et l'ami dévoué de Mgr. Plessis, ne l'en estima que davantage.

Mme. Dunn mourut en 1839, à l'âge avancé de 87 ans. Elle avait choisi sa sépulture dans notre église où si souvent elle était venue prier, et se consoler sans doute des peines qui devaient oppresser son cœur, à la pensée des êtres qui la touchaient de si près, et auxquels elle n'avait pu communiquer la foi qui sauve. Ses deux filles, Henriette et Julie Fargues, si remarquables par leur piété et leurs bonnes œuvres, reposent auprès d'elle. Le major général William Dunn est son fils.

Les Dlles. Irving.

Les demoiselles Irving sont encore de ces élèves dont la carrière a été brillante selon le monde; espérons que leur fin aura été précieuse devant Dieu.

Le colonel Irving, leur père, était un de ces braves officiers qui furent blessés sur les Plaines, et du soin desquels nos religieuses furent chargées après la capitulation. Il était alors major dans le 13e Régiment d'Infanterie, et âgé de 44 ans. Promu peu

(1) On sait que M. Dunn se montra des plus favorables au clergé ainsi qu'aux intérêts canadiens. L'influence de son épouse fut sans doute pour quelque chose, dans les bons procédés dont il usa à l'égard des Catholiques. L'Hon. Th. Dunn était seigneur de St. Armand.

après au grade de commandant en chef, il fut nommé lieutenant-gouverneur par le général Murray, au départ de ce dernier pour l'Europe en 1766.

Les bons procédés du colonel Irving à l'égard de notre maison, furent toujours les mêmes. Ses deux filles vinrent à notre pensionnat: d'abord, Mlle. Judith en 1764, et peu après Mlle. Amélie. Toutes deux ne sortirent qu'en 1768, pour passer en Angleterre. L'aînée fut mariée à un colonel aussi nommé Irving, et la cadette épousa un baronnet. Leur frère Paul-Emile fut fait baronnet.

En 1771, le colonel Irving, père, était gouverneur de Guernesey. Il mourut en 1796, chargé d'ans et d'honneurs; sa femme Mme. Judith Westfiel, l'avait précédé de trois ans dans la tombe.

Le secret de revivre glorieusement dans sa postérité.

Mlle. M. Josephte Taché était fille de sieur Jean Taché, marchand, et de dame Marianne Jolict de Mingan. M. J. Taché est l'ancêtre de Sir E. Paschal Taché, (1) premier ministre du Canada, de Mgr. Taché de la rivière Rouge, du chevalier J. C. Taché, des seigneurs Taché de Kamouraska, St. Paschal, etc. "Jean Taché, dit M. Bibaud, était né à Toulouse et avait étudié à Paris. Il s'embarqua pour le Canada en 1739, et s'établit à Québec où il devint Syndic des Marchands. En 1759, les négociants du Canada députèrent à la cour le sieur Taché, homme intègre et d'esprit, pour faire des représentations contre l'administration infidèle de l'Intendant Bigot." Le changement de domination le ruina; il perdit jusqu'à

(1) C'est le 30 juillet 1865, que le Canada, sans distinction de partis politiques, a *gémi profondément* de la perte de son premier ministre. Les obsèques se sont célébrées avec la plus grande magnificence dans la vaste église de la ville de Montmagny, et la procession put se déployer avec assez d'avantage sur la place publique. Aucun homme politique canadien n'a eu plus d'honneurs conférés sur lui que Sir Etienne-Paschal Taché, et c'est lui qui, quelques jours avant sa mort, disait à deux prêtres qui lui faisaient une visite d'amis: "Il n'est pas nécessaire à un homme d'être premier ministre, et d'avoir part à la gloire humaine; mais ce qui lui est nécessaire, c'est d'être bon chrétien et honnête homme."

sept navires qui furent pris en mer ; il était, on peut dire, le plus riche négociant, valant avant la conquête £30,000 de notre monnaie actuelle. Heureusement, " il se fit remarquer du général Murray, duquel il obtint une commission de notaire public sans étude préalable. On lui doit le joli poème intitulé : *Le Tableau de la Mer.*"

On a pu remarquer que plusieurs Dlles. Chauveau, sœurs ou cousines germaines, ont fait leurs classes à notre pensionnat, avant et après la conquête. C'est de la même famille que descend notre Surintendant actuel de l'Instruction Publique, l'Hon. P. J. O. Chauveau. Il est beau de constater à une époque aussi difficile, le zèle de l'éducation, qui semble être héréditaire dans cette famille. L'ancêtre, sieur Charles Chauveau, charpentier de navire, (ce qu'on appelle aujourd'hui constructeur), avait trouvé moyen de faire faire au Séminaire de cette ville, un cours complet d'études à deux de ses fils, dont l'un, Charles, terminait ses classes en 1775. Il fut ordonné prêtre, et mourut le 1 déc. 1794, à Ste. Anne de la Pocatière, dont il était curé. L'acte de sépulture porte " qu'il était renommé pour ses talents et sa grande piété."

Les Dlles. Chauveau, furent plus tard mesdames Bouchard, Rabby, Borgia et Pinguet, de Québec, noms qui reviennent incessamment sur nos listes d'élèves.

Mlle. Marguerite La Force était fille de sieur Hippolyte La Force, capitaine de navire, et de dame Madeleine Corbin. Elle est grande tante de la famille Langevin, actuellement à Québec : de M. l'abbé Jean Langevin, Principal de l'Ecole Normale Laval, fondée par la Législature en 1853, de l'Hon. Hector Langevin, Solliciteur-Général du Canada Est, de M. l'abbé Edmond Langevin, Secrétaire du diocèse, etc., etc.

Disons un mot du père de notre élève, qui a beaucoup de traits de ressemblance avec le célèbre d'Iberville ; qui nous rappelle le courage, la persévérance indomptable de cette âme bordée d'un triple airain, de ce guerrier, de ce marin distingué du siècle dernier.

A 26 ans, le sieur Hippolyte La Force servait comme volontaire dans le corps de Jumonville, (1754). Il fit avec M. Drouillon la campagne de la vallé de l'Ohio, où tous deux furent faits prisonniers. Le colonel Geo. Washington, en les remettant

à la garde du gouverneur Dinwiddie, lui disait : " Les principaux officiers sont M. Drouillon, et M. La Force, de qui Votre Honneur m'a souvent entendu parler comme d'un homme hardi, entreprenant, d'un homme très-habile et très-rusé.....Si La Force était mis en liberté, il pourrait, je le pense sincèrement, nous faire plus de dommage que cinquante autres hommes; par l'activité de son esprit, il connaît toutes les parties du pays. De plus, il possède parfaitement les langues sauvages, et il exerce une grande influence sur les tribus indiennes.....Je leur ai témoigné tout le respect possible, et pour eux, je me suis privé de certains vêtements qui m'étaient très-utiles."

Malgré ces égards que le colonel Washington, (1) avait cru devoir spécifier, le gouverneur fit mettre double fers à La Force, et voulut que sa chaîne fût rivée au plancher de sa prison.

Le capitaine La Force, paraît-il, n'en perdit pas sa vigueur, car, en 1778, il faisait les fonctions officielles de " commodore et commandant de la flotte de tous les lacs et rivières de la province du Canada."

Voilà trois familles dont l'une avait pour chef un négociant, l'autre, un industriel, et la troisième, un militaire. Ces chefs de famille n'ont pas vu prospérer leurs enfants par le malheur des circonstances; mais grâce à l'héritage de vertu et d'énergie qu'ils avaient légué, grâce aussi à l'éducation supérieure que donnent actuellement les colléges, les petits-enfants de ces ancêtres si estimables ont repris leur rang très-haut dans l'échelle sociale.

Il serait assez désirable de donner une longue liste de nos personnages marquants qui ont ainsi glorieusement triomphé de l'épreuve : mais l'espace aussi bien que l'absence de détails précis ne nous le permettent pas. Si nos lectrices veulent bien rapprocher les articles sur le pensionnat mentionnés dans ce tôme, de ceux qui ont déjà été publiés dans les précédents, elles sentiront naître dans leur âme une grande estime du travail, qui est aussi l'estime de la vertu, et une horreur toute particulière de la mollesse et de tout ce qui peut affaiblir la dignité de l'homme en énervant ses facultés. Il leur importe de bien saisir cette vérité, puisque

(1) Il s'agit du grand Washington, fondateur de la République des Etats-Unis.

c'est en grande partie entre leurs mains que la Providence a mis les plus chers intérêts de notre société, en leur confiant la génération naissante.

Nous les engageons à réfléchir de temps à autre sur les extraits que nous avons consignés venant de la plume de Mgr. Dupanloup. Soit qu'elles aient à soutenir un nom déjà honorable, soit qu'elles aient à rendre honorable un nom encore peu connu ; il leur faudra dans tous les cas du courage et de la vertu. De la vertu et du courage ! Oui, c'est là le mot, c'est le secret d'enrichir sa patrie de souvenirs historiques, de vivre dans les âges futurs, et d'atteindre aux siècles qui ne finissent plus. C'est ce que nous disions à la fin du premier tôme de cette Histoire : *Curam habe de bono nomine.*

Encore un mot d'une honorable et pieuse famille.

La famille Perthius dont le nom reparaît à l'infini sur nos registres, a laissé ici de beaux souvenirs de sa piété. Nous en avons déjà parlé en date du commencement du siècle. Nous ajouterons qu'une Dlle. Perthuis, sœur de nos deux religieuses du nom, décorait notre chapelle dédiée à St. Augustin, d'un tableau où ce grand saint est représenté bénissant, de concert avec Ste. Ursule, Ste. Angèle et ses filles.

Mlle. Perthuis, pensionnaire en 1762, était sœur de la petite Dlle. Perthuis décédée au Monastère en 1756, et enterrée dans le caveau même des religieuses. Espérons qu'un grand nombre de Mémoires qui sont en voie de publication, rendront possible de faire l'histoire d'individus ou de familles entières dignes d'être présentées à la postérité.

Quelques lettres que nous avons retrouvées récemment de la mère M. Mad. Perthuis de St. Charles, dépositaire en 1753, prouvent ce qu'en dit sa notice; elles indiquent une personne d'esprit et de talents, entendue dans les affaires en même temps que dans la piété. Le R. P. Mesaiger, notre procureur à Paris, lui écrivant à cette époque, disait : " Comment gouvernez-vous M. votre frère Joseph ? se porte-t-il bien ? M. Ignace est-il toujours chartreux dans son île isolée ?....."

En novembre 1755, la mère St. Charles écrivait s'adressant au

même: "Je vous remercie, mon R. Père, de la part que vous prenez à l'établissement de ma chère nièce Vergor. Elle est très-sensible à l'honneur de votre souvenir et vous prie d'agréer ses très-sincères et profonds respects. Nous espérons l'une et l'autre que vous n'oublierez pas dans vos S. Sacrifices, son unique sœur décédée l'automne dernier, et qui est morte dans des sentiments de religion qui nous laissent tout lieu d'espérer qu'elle a trouvé grâce devant Dieu....."

Un M. Perthuis, vraisemblablement le Procureur du Roi à Québec en 1759, qui passa en France à la conquête, écrivait en 1768, au sujet de quelques malentendus: "Soyez persuadée, Madame, que je n'ai jamais été chargé de ces papiers, ni d'aucun autre relatif à votre maison. Elle m'est précieuse à tant de titres et je la respecte si particulièrement, que je n'aurais certainement pas négligé de faire pour elle, ce que j'ai fait pour tant de particuliers qui m'intéressent beaucoup moins." Les autres membres de cette famille paraissent être restés dans le pays. En septembre 1775, un M. Perthuis, interprète, se trouvait au fort St. Jean, sous le commandement de M. de Longueuil. S'étant trop exposé, il périt, et quand on put retirer son corps, il avait déjà été scalpé par les ennemis.

A partir de cette époque, ce nom qui, du reste, paraît avoir été le plus souvent attaché à une descendance féminine, ne se voit plus sur nos listes d'élèves, et nous n'avons pu découvrir s'il se rencontrait encore en Canada ailleurs que dans les vieux manuscrits, et sur les anciennes cartes, qui ont conservé le nom du fief de la famille.

Mlle. M. A. Baillargé.

Mlle. Marie-Anne Baillargé était fille de Sieur Jean Baillargé et de dame M. Louise Parent. C'est la famille Baillargé actuellement à Québec.

Mlle. M. A. Baillargé se trouvait tante de MM. Florent et Jean-François Baillargé, architectes remarquables, et grande-tante de M. Thomas Baillargé, qui avec son cousin a exécuté les ouvrages en sculpture de la cathédrale de Québec, et qui a fait presque tous les plans des églises construites dans ce diocèse

jusqu'en 1840. Elle était parente au même degré de M. l'abbé J. Frs. Xavier Baillargé, professeur pendant 25 ans au séminaire de cette ville, comme aussi de Ls. Gonzague Baillargé, Ecr. Avocat. Qu'il nous soit permis de publier à la louange de ce membre distingué du barreau, un fait qui décèle sa profonde modestie : c'est son refus d'un siége élevé dans la judicature du pays. Nous rendons également ici un tribut de reconnaissance à ce gentilhomme, ainsi qu'à son honneur M. le Juge R. E. Caron, (1) procureurs de notre communauté jusqu'à ces années dernières. C'est à leur haute intelligence de la loi, à leur intégrité et à leur dévouement; c'est à la position élevée de M. le juge Caron, qui a été Représentant et membre du Ministère, que nous devons d'avoir conservé intacts nos droits et nos propriétés, contre ceux qui, de 1830 à 1850, se donnèrent tant de mouvement pour nuire aux intérêts canadiens et catholiques.

Œuvre de bienfaisance.

Mlle. Reine Frémont était de la famille du Dr. C. Frémont, décédé ces années dernières sous de si pénibles circonstances. Il avait eu le bonheur insigne de déposer aux pieds du S. Père, le produit de la première collecte du denier de St. Pierre dans le diocèse de Québec.

Nous ne pouvons passer ici sous silence une œuvre des plus philanthropiques et des plus charitables, fondée par MM. les Docteurs Jos. Morrin, J. Douglas et C. Frémont, et continuée par MM. les Drs. J. Landry, (2) Professeur à l'Université Laval, et Frs. Elz. Roy, tous médecins de premier mérite, et

(1) De concert avec les Hon. juges A. N. Morin et Day, l'Hon R. E. Caron s'occupe actuellement du grand travail de la codification des lois du Bas-Canada, œuvre qui promet d'être un monument élevé à l'avantage du pays, d'après les éloges flatteurs qui en ont été faits l'hiver dernier dans les deux chambres du Parlement Canadien, notamment par l'Hon. Procureur-Général Geo. Cartier, et par l'Hon. Conseiller Législatif Jos. N. Bossé, notre procureur actuel.

(2) M. le Dr. Landry est le médecin actuel du Monastère, ayant remplacé le regretté Dr. Z. Nault, Professeur à l'Université-Laval, inhumé dans notre église le Vendredi Saint 1864.

les quatre derniers nommés, chirurgiens des plus distingués. Nous voulons parler de l'asile des Aliénés, situé à la Canardière près de Québec, sur le chemin royal conduisant au Sault Montmorency. Cette institution fut commencée à Beauport en 1845, sur une propriété louée à cette fin ; mais cinq ans après fut acheté le beau site mentionné plus haut. En mai 1863, temps où le Dr. J. Landry devint propriétaire avec le Dr. Douglas, l'asile renfermait 443 malades. Depuis lors, il a subi des additions (1) considérables et contient aujourd'hui 558 patients ; il peut en contenir 750.

La Législature du Canada s'est réservé le droit d'acheter tout l'établissement, qui, véritablement, fait honneur aux propriétaires et au XIXe siècle.

Familles bénies dans les ancetres et leur postérité.

Les Dlles. Perrault qui se trouvaient au pensionnat peu après la conquête, étaient sœurs du respectable Protonotaire du district de Québec, M. Joseph-François Perrault, né en 1753, et mort en 1844. Déjà sans doute, nos lectrices ont parcouru avec intérêt et plaisir sa Biographie, écrite par lui-même à la demande de lord

(1) Le centre de l'asile a été démoli et rebâti à quatre étages. On a ajouté deux ailes de 44 × 42, à trois étages, plus un bâtiment de 30 × 30, pour l'appareil du chauffage. Ces travaux à peine terminés, on a commencé l'érection d'un nouvel asile pour les hommes, (les sexes sont aujourd'hui séparés), comprenant une partie centrale de 96 pieds sur 64, et deux ailes de 44 × 140 chacune. Une aile centrale de 80 × 30 complète l'édifice, qui est à trois étages, plus un rez-de-chaussée. Les appartements sont spacieux et bien éclairés. On confectionne à l'asile tout ce qui est nécessaire aux aliénés. L'institution a sa boulangerie, son abattoir, son usine à gaz, ses ateliers de menuiserie etc., etc. qui occupent un certain nombre de malades. L'établissement possède 130 arpents de bonne terre. Le mode de chauffage est au moyen de la vapeur, d'après les plus récentes améliorations. Il y a sur les toits des citernes qui contiennent 16,000 gallons d'eau, pour l'usage de l'établissement et au cas d'incendie. Un fourneau fait sur le plan de celui des Ursulines, et construit aussi par M. Michel, peut suffire à 800 personnes. Nos remercîments à qui nous a procuré des renseignements aussi complets.

Aylmer, à l'âge de 80 ans, "sans lunettes." Quel courage dans ce jeune homme qui passe du Canada à la Louisiane, de la Louisiane aux Illinois, répétant jusqu'à trois fois ce dernier voyage, à travers une suite de malheurs et de mécomptes de toute sorte, où il ne se soutient que par son courage naturel et par le sentiment d'une foi vive. Revenu par Détroit et Montréal dans sa ville natale, il occupa depuis 1795 jusqu'à sa mort, la place de Greffier de la Cour du Banc du Roi pour le district de Québec; cette époque de sa vie fut employée dans les travaux les plus utiles à l'éducation.

Nous n'avons pu considérer la carrière du *Grand-Père Perrault*, sans penser au *Grand-Père Boucher*. Né en France, M. Boucher assiste à l'origine de la colonie, et à travers les longues luttes des Iroquois, il nous amène avec des traditions dignes des premiers chrétiens jusqu'en plein 18e siècle; M. Jos. Perrault se présente à nous à l'origine de la domination anglaise, et nous donne en sa personne un exemple frappant des épreuves de l'époque. Malgré une infinité d'embarras plus dangereux à la foi que ceux où s'était trouvé M. Boucher, il transmet à nos temps des traditions de probité et de religion dignes des premiers colons du Canada. Tous deux ont été auteurs de livres très-utiles; tous deux ont aimé et favorisé l'agriculture.

M. J. Frs. Perrault avait pour mère Mme. Josephte Baby, fille de Mme. Thérèse Le Comte Dupré, toutes deux élèves du Monastère. Au reste, sur nos listes se présentent successivement, son aïeule (1) paternelle, ses tantes, ses cousines, ses filles et ses petites-filles.

En parlant de M. J. Frs. Perrault dont la descendance s'est unie à la famille de l'Hon. Chs. Eusèbe Casgrain, il nous est agréable de pouvoir rappeler l'aïeul de ce dernier, dont nous avons sous les yeux l'intéressante notice. Ce nom d'ailleurs, aussi bien que celui des familles Perrault et Baby, se rencontre souvent sur nos Registres.

M. Jean-Baptiste Casgrain, le premier de sa famille en Canada,

(1) Dlle. Pagé Carcy, qui avait épousé à Québec en 1715, M. Perrault, marchand forain, fils de J. F. Perrault, chirurgien en la ville de Cosne sur Loire.

émigra peu avant la conquête. C'était un glorieux vétéran qui portait d'une manière non équivoque les trophées de sa bravoure, ayant eu le nez coupé d'un coup de cimeterre, lorsqu'il combattait contre les Turcs, en Orient, et étant devenu boiteux, par suite d'un coup d'escopette qui lui enleva la cheville du pied, à la bataille de Fontenoy en 1745. De plus il avait été blessé d'une balle, qui lui passa de la joue à l'oreille droite, et d'un coup de sabre qui lui sillonna la figure du front à la joue gauche. En 1747, il assistait au siége de Berg-op-zoom, où les Français entrèrent en marchant dans le sang jusqu'à la cheville du pied.

Un trait nous donnera une idée de cette foi énergique qui devait passer tout entière à ses descendants. Fait prisonnier par les Turcs, ainsi qu'un chef de brigade du nom de Sabran, lorsqu'il combattait en remplacement des Chevaliers de Malte tués en Orient, un renégat vint leur proposer de passer à l'Islamisme.—" Ah ! s'écria Sabran, s'adressant à son compagnon d'infortune, est-il possible qu'on vienne outrager Dieu d'une telle manière ! " A ces mots, Jean Casgrain, furieux, se précipite sur le renégat et il l'aurait tué, si un janissaire ne se fût jeté sur lui avec son cimeterre. L'intrépide soldat saisit une chaîne et frappe le janisssaire à mort. Jean et Sabran reçurent cinquante-neuf coups de nerf de bœuf; le second en mourut. Le brave soldat chrétien reçut encore vingt-cinq coups de bâton de Calabre sous la plante des pieds. Ce fut après avoir assisté à cinquante combats et engagements, ayant été promu au grade de sergent-major après la retraite de l'armée française devant Prague, que l'héroïque vétéran s'embarqua pour la Nouvelle-France. Il était natif d'Airvault, petite ville du Poitou, à huit lieues de Saumur, dans la Vendée militaire. M. J. B. Casgrain se fixa à Québec, où il tint un commerce sous le fort, à droite de l'escalier de la Basse-Ville. Son fils, M. Pierre Casgrain, mort en 1828, acquit les seigneuries de N. D. de Liesse de la Bouteillerie de la Rivière-Ouelle et de N. D. de Bon-Secours de l'Islet.

En même temps que M. J. B. Casgrain étaient venus en Canada MM. Bonenfant et Letellier de Saint-Just. Ces trois familles se sont unies dans leurs descendants et figurent sur nos Registres.

La famille Casgrain s'est également unie à celle de l'Hon. Amable Dionne, seigneur de Sainte-Anne de la Pocatière et de Saint-Roch des Aulnets, dont le nom a si longtemps et aimablement retenti au Monastère dans sa nombreuse postérité féminine et dont nous avons encore les petites-filles. Les demoiselles Dionne sont devenues Mesdames Geo. Desbarats, E. Casgrain, Elz. Taschereau, Juge J. T. Taschereau, C. Têtu, Hon. J. Chs. Chapais, Dr. L. Têtu. Une autre est décédée religieuse à l'Hôpital-Général de Québec.

Mlle. de Longueuil ou "La Baronne."

De toutes ses compagnes de pensionnat, Mlle. Marie Charles Lemoyne de Longueuil (1) est celle qui a poussé plus avant sa vigoureuse carrière.

C'est ici surtout que nos souvenirs d'enfance viennent se confondre avec les traditions du Monastère. Quelle est l'élève de 1830, qui ne se rappelle les pommes exquises de la bonne Baronne ? Chaque année arrivaient en effet quelques barils de *fameuses* pour régaler les enfants du Vieux Monastère.? Avec ce gracieux envoi nous étaient distribuées bien des aimables traditions sur la généreuse dame. Au reste, sa correspondance intime est là, pour témoigner de l'impérissable gratitude qu'elle conserva toute sa vie, pour la maison où elle avait puisé l'instruction religieuse, et où avait été élevée sa mère.

(1) La Baronne de Longueuil se trouvait à descendre d'une des plus anciennes élèves de cette maison, Mlle. Catherine Hayot. Mlle. Hayot épousa M. Veron de Grand Mesnil, homme d'un courage et d'un dévouement sans bornes à la patrie, et qui fut massacré à Trois-Rivières par les Iroquois en 1652, ainsi que M. le gouverneur du Plessis.

Catherine, petite fille de M. de Grand Mesnil et de dame Catherine Hayot devint l'épouse de M. Jos. Fleury d'Eschambault. C'est sa fille qui épousa le 3e baron de Longueuil. Après la mort de M. Veron de Grand Mesnil, sa veuve passa à de secondes noces épousant M. Médard Chouart des Groseliers, si fameux par ses expéditions à la Baie d'Hudson, dont les documents publics donnent de longs et intéressants détails.

Mlle. de Longueuil était née sur la fin de l'année 1775, au milieu du deuil le plus profond qui pût affliger une famille, peu après le tragique accident qui la privait de jamais connaître son père (1). Sa sœur jumelle étant morte presque aussitôt après son baptême, Marie-Charles-Joseph resta seule héritière des immenses biens de sa famille.

Nous n'avons pas intention d'entrer en discussion, touchant l'éducation de cette unique fille d'une mère (2) si jeune et si désolée. Comme on le peut bien croire, la Baronne ne put de longtemps se décider à éloigner d'elle cette chère Marie-Charles, seul espoir de sa maison. D'ailleurs, il est bien reconnu que l'aïeul maternel de l'unique héritière, M. Joseph Fleury d'Eschambault, voulait à tout prix qu'elle eût une éducation anglaise, et qu'il fit venir pour elle, au château de Longueuil, des précepteurs chargés de lui enseigner tout ce qu'on faisait alors apprendre aux Dlles. nées dans les rangs de l'aristocratie anglaise.

Toutes ces dangereuses nouveautés ennuyaient fort les cœurs vraiment français, et quand Mme. et Mlle. de Longueuil visitaient le Monastère, on en revenait toujours à la question de ces nouvelles études.—" Qu'est-ce donc de si beau qu'on vous enseigne ?" disait un jour la Mère St. F. Xavier (3) à Mlle. de Longueuil.—C'est de l'Anglais, ma cousine;" répondit la jeune Baronne.—" Oui, oui; de l'Anglais, de l'Anglais !" repartit en secouant la tête la jeune religieuse; " celles qui se donnent tant de peine pour plaire aux Anglais, seront un jour prises dans leurs filets." Elle ne se

(1) Le chevalier Chs. Jacques Lemoyne, 3e baron de Longueuil, s'était empressé de répondre à l'appel aux armes, dans l'été de 1755; il périt en septembre, dans la funeste expédition de Dieskau. Le 17 janvier précédent était mort son père, le second baron de Longueuil.

(2) Mme. Cath. Fleury d'Eschambault, qui était à notre pensionnat en 1749 et dans les années suivantes, avait épousé M. Chs. Jacques Lemoyne de Longueuil le 7 janvier 1754, n'ayant pas encore 15 ans; elle était veuve à 16.

(3) La Mère M. Lse. Taschereau de St. François-Xavier était fille de Mme. Marie-Claire Fleury d'Eschambault, sœur cadette de Mme. de Longueuil.

trompait pas. L'héritière de Longueuil n'eut à peu près d'autre société que celle des militaires anglais, aussi son sort fut-il définitivement uni à l'un deux, M. David Alex. (1) Grant. Sa mère avait préparé les voies à cette union, en épousant en 1770, à l'âge de 31 ans, l'Hon. W. Grant, oncle du précédent, seigneur de St. Roch de Québec.

A cette époque, on disait hautement dans le pays que M. Fleury d'Eschambault avait anglifié la Baronne. Quoi qu'il en soit, nous pouvons affirmer avec bien d'autres qu'elle se montra toujours des premières dans tous les genres de bonnes œuvres. En 1785, à l'époque de la grande obscurité qui jeta tant d'effroi dans toutes les parties du pays, les dames de Montréal s'empressèrent d'aller prendre la Baronne pour les accompagner au pied du tabernacle, afin d'implorer la miséricorde du Dieu qui y réside et à qui les élements obéissent.

Mais le trait le plus touchant de sa vie, en ce qui nous regarde particulièrement, c'est l'affection qu'elle conserva pour les amies de sa jeunesse, leur écrivant encore, après cinquante années de séparation, des lettres toutes parfumées des sentiments les plus vifs de sa constante amitié. Que nos lectrices en jugent elles-mêmes par les extraits suivants d'une lettre adressée à la Mère M. Louise McLaughlin de St. Henri, qui avait remplacé la Mère St. François-Xavier comme Supérieure.

Montréal, 18 octobre, 1823.

Madame et chère amie,

Je suis toujours de plus en plus sensible et reconnaissante des souvenirs de la part de votre chère et respectable communauté, dont je connais depuis si longtemps l'attachement ; et moi, je vous prie

(1) M. D. Alex. Grant, de la maison de Blairfindie, en Ecosse, capitaine dans le 84e Régiment du Roi, épousa à Québec, en 1781, "Dlle. Marie Charles Joseph Lemoyne, baronne de Longueuil et dame de Belœil, fille unique de défunt Charles-Jacques Lemoyne, Chevalier, Baron de Longueuil, et Seigneur de Belœil, vivant Capt. d'Infanterie ; et de Dame M. Catherine Fleury de la Gorgendière d'Eschambault, à présent épouse de l'Hon. W. Grant : la dite Dlle. Marie Charles-Joseph Lemoyne étant l'unique héritière au nom, armes, (les trois roses), dignités et biens de feu le Chevalier et Baron son père."

de les assurer toutes de ma plus vive reconnaissance. Dites à ma chère cousine St. François-Xavier, qu'elle m'est toujours présente à l'esprit, et que je n'oublierai jamais ses bontés envers toute ma famille ; dame de Montenach me les répète tous les jours. Elle me charge de vous assurer toutes, Mesdames, de son plus tendre attachement, et de vous dire que, malgré sa grande faiblesse pour ses enfants, elle en a le plus grand soin, tant au spirituel qu'au temporel.

" A la réception de votre lettre par Mme. Perrault, nous avons eu une courte joie ; pensant que c'était la cousine Juge Perrault, je fus immédiatement à sa recherche chez MM. d'Eschambault, Selby, Frémont etc. sans succès.

" Je vous envoie par le steamboat Telegraph, capt. Wickstead, trois barils de pommes. A la réception de cette lettre, envoyez votre voiture à la Basse-Ville, et le Capt. vous remettra les pommes.

" Je désirerais bien aller vous voir, mais je commence à être vieille et les voyages me fatiguent.

Je termine, Mesdames, en vous priant de croire aux sentiments d'affection avec lesquels je suis,

" Votre très-attachée amie,

LONGUEUIL."

L'aimable Baronne mourut à Montréal, le 17 janvier 1841, âgée de 85 ans. Pour dernier souvenir, elle légua à notre Monastère la somme de $100, pour être employée en bonnes œuvres ; ce legs est inscrit sur le journal du Dépôt en date de l'année 1842. Mme. de Montenach ne se souvient plus de ce don, tant il est vrai que dans certaines familles, la main droite ignore toujours ce que fait la main gauche.

État du Pensionnat de 1776 à 1800 :—L'Externat acquiert une importance toute spéciale.

D'après la liste des élèves et les documents du temps, le Pensionnat continua d'être florissant dans les années qui suivirent 1775. " Nous avons beaucoup de pensionnaires, tant anglaises que françaises, écrivait notre dépositaire en 1779. Actuellement l'argent est très-commun dans le pays, c'est ce qui nous procure ce

concours et en même temps nous facilite le moyen de nous tirer d'affaire, vendant ce que nous avons à bon prix comme nous achetons des autres. Votre situation présente, (à Paris), comme vous le marquez dans vos lettres, me paraît en quelque sorte plus triste, à l'exception de la guerre qui nous environne ici de toutes parts....." En 1781, " Nos classes sont toujours bien soutenues, grâce à Dieu...."

Mais dans les années subséquentes, on commence à constater cet affaiblissement dans les mœurs et le sentiment religieux, dont nous avons donné les causes au chapitre précédent. On initie dès le bas âge les jeunes filles aux dangereuses excitations de la comédie et des spectacles, et le goût des études sérieuses et solides diminue à proportion; (conséquence inévitable de ce genre de séduction). " Voici la rétribution de nos messes de fondation, écrivaient nos religieuses vers 1785. Distribuez-les à vos pères persécutés, mais que ce soit à la condition qu'ils prient Dieu de répandre ses bénédictions sur nous et sur les jeunes filles qui nous sont confiées. Nous instruisons avec peu de succès malheureusement aujourd'hui." En 1787: " Nos sœurs de St. Pierre de la Martinique en sont logées au même lot. Elles ont un grand nombre d'élèves pensionnaires et externes; mais l'amour de la liberté et de la vanité règne là tout comme ici. Voilà ce qu'elle nous en écrivent."

Mais ce que nos religieuses, à cette dernière époque, paraissent particulièrement déplorer, c'est la diminution du nombre des élèves et le peu de temps qu'elles les ont sous leur influence. " Ce qui nous afflige le plus, disait la Mère St. Ls. de Gonzague, Sup., c'est que l'argent n'étant pas commun, les parents préfèrent mettre leurs enfants aux classes externes. Nous n'avons actuellement, (1785), que 24 pensionnaires, sur lesquelles se trouvent plusieurs Dlles. anglaises....." On voit par ces dernières paroles, avec quelle sollicitude les Ursulines jetaient les yeux sur l'avenir religieux de la population catholique. Elles semblent avoir redoublé d'ardeur et d'activité dans l'exercice de leurs fonctions devenues deux fois difficiles, surtout à l'égard des enfants de ce nombreux externat qu'elles avaient si peu de temps sous leur contrôle, et qui pourtant se trouvaient plus exposées que jamais aux séductions du

monde. Leurs travaux, cependant, paraissent avoir été couronnés d'heureux résultats, car il est resté de beaux souvenirs de piété d'un bon nombre de ces élèves, dont l'action salutaire dans le monde a dû aider à combattre la funeste irruption des mauvais principes : fortifiée par une instruction solide, la conviction religieuse, dans le cœur de la femme, est un des boulevards les plus redoutés par l'impiété.

Nous ne pouvons que regretter ici de nouveau de n'avoir pas les noms des élèves dont le cours d'études se fit à l'externat, qui devait être alors, pour le moins, aussi nombreux qu'en 1845, où il comptait plus de 300 élèves. Ces noms jetteraient un jour tout particulier sur la population de notre ville.

Mais ce qui est en notre pouvoir et que nous nous sentons comme pressée de faire en ce moment, c'est de rendre hommage à nos devancières de l'importance que, de tout temps, elles ont attachée à la bonne éducation dans leurs classes gratuites. Nous nous rappellerons toujours avec bonheur et gratitude, le témoignage consolant rendu à plusieurs reprises par Mgr. l'Administrateur actuel, disant que lorsqu'il était curé de Québec, c-à-d, pendant plus de vingt ans, il avait si bien reconnu la solide instruction religieuse donnée à notre externat, qu'il dispensait de tout examen les enfants dès qu'elles lui étaient présentées de la part de nos religieuses. C'était aussi le témoignage rendu par le regretté pasteur de la congrégation irlandaise de Québec, le R. M. P. McMahon.

On sait que les enfants sont préparées de longue main à la première communion, par les instructions qui se donnent à l'externat dans les deux langues régulièrement chaque dimanche, en vacance comme dans le reste de l'année, non-seulement aux enfants qui fréquentent notre école, mais encore à leurs sœurs et autres jeunes filles que les parents envoient à ces instructions. De plus, pendant un certain nombre de mois, le catéchisme de celles qui doivent communier au printemps se fait plusieurs heures chaque semaine. En 1854, on voulut en vain calculer le nombre des enfants qui avaient passé par l'école gratuite des externes ; il doit s'élever à un chiffre considérable.

Revenons maintenant à notre pensionnat, et passons rapidement en revue le vieux Registre, de 1776 à 1800. Tels que donnés par les parents et inscrits sur nos registres, ces noms nous paraissent passablement tronqués : triste influence d'une époque où l'on osait à peine laisser apercevoir son origine !

Le nom de Mgr. Briand figure à bien des reprises, tant dans la liste qui précède que dans celle qui va suivre, comme protecteur des enfants de ces anciennes et honorables familles dont parle M. De Gaspé dans ses " Anciens Canadiens," familles tombées dans la misère par le malheur des temps.

EXTRAITS DU REGISTRE DES ÉLÈVES DE 1776 À 1800.

De 1776 à 1780. Mlles. Reinette et Françoise Frémont, Charlotte Vallée, Mad. Bonfield, Marg. fille du capitaine Short, M. Anne Baillargé, Angélique et Catherine Bardy, Charlotte Voyer, Mlles. Chandler, Savage, Cox, Charlotte Roy, Catherine Germain (1), Gillette Turgeon, Geneviève et Thérèse Lizote (2), Mlles. McKay, Meurs, Williams (3), Pots, M. Lse. Dupré (4), M. Jos. Connefroy, Jane et Helène Taielay (5), Jane et Anne Walker, Isabella et Susan Coffin, Bridget et Fanny Mountayn (filles d'un

(1) MM. Louis Germain, père et fils, sont fréquemment indiqués dans nos correspondances. C'étaient des négociants de Québec qui passaient souvent en France pour leurs affaires.

(2) Le Registre indique que ces Dlles. sortirent pour passer en France, et l'on trouve dans une lettre de la Mère St. Louis de Gonzague en date de 1778 : " M. Lizote va s'établir à Bordeaux avec sa famille. C'est un très-parfait honnête homme, et surtout un bon serviteur de Dieu. Il a trois filles qui sont très-aimables et dont l'aînée vient de faire ici sa première communion. Il doit vous aller voir ainsi que M. de Villars."

(3) M. Williams était solliciteur-général sous le gouvernement de Haldimand.

(4) Sortie du pensionnat le 14 décembre 1777, Mlle. Lse. Dupré âgée de 13 ans, mourut sept jours seulement après son retour dans sa famille.

(5) Cette Dlle. sortit du pensionnat en 1780, âgée de 18 ans, pour entrer au noviciat de l'Hôtel-Dieu de cette ville.

capitaine anglais), M. Amable (fille de M. Oriaque, marchand de Montréal), Cath. Borne, Eliz. Dudley, Cordelia Murray, Charlotte Dunière, Sarah et Henriette Fitzgerald (filles d'un officier anglais), M. Lse. et Judith Géran dit Poidevin, Cath. Botte (M. Cramahé L. G. paye), Charlotte de Varennes, Louise Loubet (de Montréal), Angélique Miller, Mad. et M. Joseph Deschenaux, Cath. Borneuf, Elis. Chartier (M. Dufour, son grand-père, paye sa pension), Thérèse Marchand, Josephte Wadden (fille d'un marchand Suisse), Marg. et Philippe Arnold, M. Franç. et Rose Panet, Anne Antrobus (fille d'un marchand anglais), Sarah Reynolds (fille d'un officier anglais, Mme. Fitzgerald paye), Marie Sunderland, Angélique Le Roux (son père, marchand de l'Assomption), Elis. de Charnay, M. Joseph Prévost et sa sœur, Margt. Huguts (1), Elis. Lee, Julie Moran (2) (de Montréal), M. Joseph Boisseau (3), Louise Soupiran, deux Dlles. Kennedy (filles du célèbre médecin anglais), M. Charlotte Lépine dit Le Gris, Angélique Girard, Marie Halé, trois Dlles. Fraser, M. Lse. Metral, Mlles. Dombartz, Dunmaid (M. Collins paye), Molran, Charlotte Déry, Angèle et Barbe Dorion, deux Dlles. McAlpin, trois Dlles. Jessup (filles du capitaine Jessup), Marg. McCord, Hatty et Nancy Taylor, Mary et Isabella McDonald, M. Perpétue Boucher, M. Claire Spenard, Mary et Anne Rowe, Susanne et M. Joseph Voyer, Angélique Lucain (M. Crabessa, son beau-père, paye), M. Amable Dufaîte (de Montréal), Eliz. Fergusson, M. Joseph Le Mire, Cath. Lamontagne (4), M. Angélique Robichaux, Louise et Genev. Guay, cousines (de la Pointe Lévi), Amable Mérand, Louise Berthelot, Polly (son beau-père, M. Isaac Robert, paye), Angélique Dumont, Rose Pilon (M. Berthe, son beau-père, paye), Madeleine Berthe, Genev. et M. Anne Jacob,

(1) M. Huguts était major des troupes, à Montréal.

(2) Un monsieur Moran est indiqué, dans la Notice Biog. de M. J. F. Perrault, comme ayant épousé une de ses sœurs.

(3) Mise au pensionnat par M. des Essors, son oncle.

(4) M. Racine prêtre, payait sa pension. Comme il s'agit d'un temps encore éloigné, ces petites notes peuvent avoir leur intérêt.

Marg. Giggy, Bridget Coste, Marie La Forme, Joseph Chandonné, Susanne Jackson, deux Dlles. Holland, (1) Cath. de Léry, Cécile La Rivière, M. Anne Navarre, Marg. Napier, M. Anne Loupin, Sara Valentin, Judith Duval, Marg. Falardeau.

De 1780 à 1785. Mlles. Louise et Elis. de la Gorgendière, Charlotte Morin, Esther Bordage, Mad. Morin Beaujour, Lse. Freeman, Josephte Hamel, Marie, Thérèse et Charlotte Gosselin, Charlotte de Boucherville, trois Dlles. Saül, Françoise Rassette, M. Anne Gagnon, Marie Cochon (2), M. Anne et Julie Dorion, Josephte Lachance, Josephte Renaud (3), Félicité Falardeau, Sarah Kelly, Lse. Angélique et Charlotte Dupré, Cath. Perrault, Mad. Menard (4), deux Dlles. Clarke (5), Mad. Ratté, Louise

(1) M. Holland était un arpenteur célèbre.

(2) Les familles Cochon et Gagnon, qui furent les premières à s'établir au Château Richer, étaient originaires de Dieppe. Leur postérité s'est répandue dans presque toutes les parties du Bas-Canada. M. l'abbé Ferland dit: "que Jean Cauchon, honorable homme, était déjà âgé, quand il vint en ce pays avec sa seconde femme, Jeanne Abraham, et plusieurs enfants. En 1682, Mgr. de Laval, seigneur de l'île et comté St. Laurent, en sa qualité de justicier, nomma juge-bailli du dit comté un fils de Jean, sieur Réné Cochon de Laverdière, qui remplit dignement ses devoirs." Ce sont là les ancêtres de l'Hon. Jos. Cauchon, élu dernièrement Maire de Québec par acclamation, et du Rév. M. Chs. Laverdière, Bibliothécaire de l'Université-Laval.

(3) Ce nom paraît de bonne heure dans nos archives. En 1687, après le second incendie du Monastère, on voit un sieur Renaud, entrepreneur, gratifier nos Mères du travail de son maçon et de son manœuvre.

(4) Mise au pensionnat par son frère M. de Bellerive. Un sieur St. Onge de Bellerive est mentionné avec éloge dans le R. P. de Charlevoix ; on voit aussi qu'après la conquête, il devint commandant du fort de Chartres et du pays des Illinois. Après la cession de la Louisiane à l'Espagne, il offrit ses services aux Espagnols ; il commanda plus tard à St. Louis. C'est lui qui donna une sépulture au célèbre chef sauvage Ponthiac. Il y a bien de nos compatriotes qui imitèrent alors, bon gré mal gré, les courses aventureuses du sieur de Bellerive.

(5) Le brigadier Hope étant mort à Québec en 1790, le lieutenant-

Melvin, Geneviève Macalvez, M. Anne et Elis. Normanville, Charlotte Cumond, Marie Valin, Elis. Langlois, Marg. Verrault, Louise McKay, Marie Wright, Angélique et Genev. Stuart, M. J. Dunbar, M. Genev. Bistaudeau, M. Mad. et Cath. McDonell (filles d'un négociant écossais), Mary Irving, M. Anne Panet, Dlles. Chabot, Nairne, (1), Marg. Durocher (son père, négociant), Thérèse Germain (du Cap. Santé), Angélique Bouchette, Eleanor Mowat (Mme. Holland paye), M. Anne Bartlett (M. Dunn paye), Anne McKenzie, M. Joseph Rousseau, Judith de la Ferrière, Lse. Félicité Boisvert, Sally Watt, Mary (2) McLeod, M. Mad. Anise

général Clarke lui succéda comme Lieutenant-Gouverneur. M. Clarke avait été gouverneur de la Jamaïque.

(1) Les Capt. de milice, MM. Dambourgès et Nairne, ainsi que l'herculéen Charlant, aidèrent à repousser Arnold, en 1775, dans son attaque du Sault-au-Matelot. "Le sieur Dambourgès, dit dans son Journal M. Sanguinet, monta par une fenêtre au moyen des échelles enlevées à l'ennemi, suivi de plusieurs Canadiens, et défonça la fenêtre du pignon de la maison. Il y trouva plusieurs Bostonnais. Après avoir tiré son coup de fusil, il fonça avec sa baïonnette et entra dans la chambre avec plusieurs Canadiens qui le suivaient, animés d'un même courage, lesquels jetèrent la frayeur parmi les Bostonnais, qui se rendirent prisonniers." Refoulés en tête, abordés vivement en queue et cernés de toutes parts, les ennemis furent ainsi délogés de toutes les maisons dont ils s'étaient emparés et la colonne entière d'Arnold fut faite prisonnière. Les Cap. Dumas et Marcoux, avec leurs Canadiens, avaient aussi vaillamment combattu à l'attaque de Près-de-Ville dirigée par Montgomery qui y perdit la vie. On pense que ce furent Chabot et Picard qui pointèrent le canon dans cette circonstance.

(2) Les Dlles. Mackenzie, McLeod, Gregory, Finlay, McKay et autres, qui se rencontrent souvent sur nos listes, nous ont rappelé ces compagnies de la Baie-d'Hudson et du Nord-Ouest, dont à mainte reprises les missionnaires n'ont eu qu'à se louer. C'est vers 1789, que les marchands écossais firent les plus grands efforts pour supplanter dans la traite des pelleteries les anciens commerçants canadiens, qui furent alors réduits, pour la plupart, au rôle de commis, d'interprètes ou de simples engagés. C'étaient les "coureurs de bois" d'autrefois devenus "voyageurs des pays d'en haut." Il serait à désirer qu'à l'instar de M. le chevalier J. C. Taché, quelque écrivain

(1), Elis. Duhamel, Marg. McNider, M. Lse. Bégin (de la Pointe Lévi), Charlotte Robinson (mise au pensionnat par M. Chs. Grant), Angélique Garenne, Julie Fraser, Thérèse L'Ecuyer, Angélique Garneau, M. Duchesnau, Marthe Cloutier, Marie Chretien, Louise Langevin, Marg. Drapeau, Marie Anderson, M. Jos. et M. Anne Boucher, Louise Dugat, M. Jos. de Linelle, Nancy Murray, Angèle LeVasseur, Marie Maxwell, Thérèse BelleNoix, Cath. Plamondon, M. Jos. Deschenaux, M. Jos. Delage dit La Vigueur, Isabella Bliss, Genev. Thauret, Polly Ross, Marie Moran, Charlotte Huguts (sœurs des précédentes du nom), Henriette et Julie Fargues, Mary Holt, Louise Le Tellier, deux petites Dlles. Fitzgerald, M. Lse. Dalciat, M. Josephte VanFelson (2), Genev. Pinguet, Sally Kealing, Nancy Gaudy, Mary Cameron, M. Lse. Gervais, M. Cath. Pommereau, Rosalie Rocheblave, Elis. Lord (3), Genev. Turrié dit Provençal.

De 1785 à 89. Mlles. Julie et Josephte Dorion, Eliz. Saul (sœur des précédentes du nom), Genev. Fournier, Nancy et Jane Lynd, Polly et Nancy Sketchey, Genev. Noël, Agathe et Marguerite de Lanaudière (Mme. de Lanaudière, leur belle-sœur, paye), Elis. et Angèle Normanville (4), Genev. La Rivière, Marg. Macavey, M. Reine Perrault (5), M. Anne Chambers, Sally et M.

canadien prît la plume pour nous faire une vraie peinture du spectacle unique de nos "voyageurs," à travers les forêts, les lacs, les rivières, les montagnes du Nord et du Nord-Ouest. Quel nouveau et vaste sujet s'ouvrirait à l'imagination! Nous nous sommes réjouie avec le zélé comité de direction du Foyer Canadien, en apprenant que M. le G. V. Laflèche, de Trois-Rivières, se proposait d'enrichir cette feuille périodique d'écrits de ce genre.

(1) Mise au pensionnat par son oncle, M. Berriault, prêtre.

(2) Cette demoiselle Van Felson est la mère de Lady Belleau, épouse de Sir N. F. Belleau, actuellemement premier ministre.

(3) Mlle. Lord entrait au pensionnat en même temps que Mlle. Rocheblave, M. de Rocheblave payant la pension des deux.

(4) Probablement Godefroy de Normanville, car M. de Vincelot, grand-père de ces Dlles, payait la pension de l'aînée.

(5) Mlle. Reine Perrault était placée au pensionnat par son oncle, M.

Anne Watt, Françoise Frémont, Delles. Liberge, Moran, Parent, Macla, Marie St. Michel, Mad. Campion, Mary Daly, Dlle. Murray, et une autre petite anglaise, Marie Rinville, Jane Flanagan, Louise Cadet (sa grande-mère, Mme. Prémont, paye), Susan Holland, Félicité et Adélaïde Bouchaux, Emérancienne Boucher, Thérèse Bouchette (1), Elisabeth Borne, Sally Frost, *une petite anglaise, fille d'un sergent musicien*, Elis. Chrétien, Angélique Audy, Mlles. Le Blanc, Renvoysé (fille de M. Renvoysé, orfèvre), Goffre, Pommereau, Josephte Delinel, M. Louise et M. Claire Taschereau, Mlle. Bruneau (Mme. Lemoine, sa tante, paye), Christie Nairne, Thérèse Belle Noix (M. Roy, son grand-père, paye), M. Josephte Voyer, deux Dlles. Ogden, Marg. La Bombarbe, Charlotte Gervais (2), Henriette et Mary Smith (3) (filles du grand juge), Cath. Rabby, Nancy Finlay,

Frs. Perrault, prêtre. Ce monsieur payait aussi la pension d'une autre nièce entrée peu après, Mlle. M. Josephte Voyer.

(1) Mlles. M. Angélique et Thérèse Bouchette étaient filles du capitaine Bouchette de la Marine Provinciale, connu sous le nom de commodore Bouchette, commandant des forces navales sur les grands lacs à la fin du dernier siècle, le même qui eut la bonne fortune de soustraire le général Carleton aux ennemis, en 1775. Quelques années plus tard viennent au pensionnat les Dlles. Rose, Josephte et Cécile Bouchette, sœurs des précédentes. Rose épousa, en 1800, M. E. Reynolds du Haut Canada, Shérif du Western District. En 1804, Mlle. Josephte devenait l'épouse de M. Henri Berthelet. En 1816, la plus jeune épousait M. J. B. Masson, négociant. Elle est la seule des sœurs qui survive, et selon le registre, est âgée de plus de 80 ans. Elle est la fondatrice du collége Masson qu'elle a voulu ériger à la mémoire de son digne époux, l'un des associés de la grande maison de commerce Masson, Langevin et Strang, actuellement Thibaudeau, Thomas et Cie.

(2) De la paroisse de St. Pierre, Riv. du Sud ; son oncle, M. Michel Blais, paye.

(3) En 1787, le conseil exécutif comprenait l'Hon. W. Smith, juge en chef, sir John Johnson, intendant général des sauvages, le chevalier Chs. de Lanaudière, surintendant général des voies publiques, le chevalier Picoté de Belestre, surintendant des chemins, M. R. A. de Boucherville, inspecteur des chemins, M. Hugh Finlay, maître des

Marg. Keating, Françoise Lamothe, Eliz. Lord, Marie Côté, Marie et Cath. McDonell, Cath. Lévêque, M. Elis. et Louise Riverin, Cath. et Angélique L'Ecuyer, Pauline Poing, Mad. Côté et Angélique Parent, (mises au pensionnat par Mme. Larche leur tante), Angélique Martineau, Elis. Garenne, Polly Smith, Thérèse Munro, Nancy Denton, Nancy King, Genev. Langlois, M. Mad. Cloutier, Mary Jeffereys, M. Josephte Goudreau, Constance Neville, Mlles. Bonfield, Marie Thibaubeau, Gillette et Françoise Pommereau.

De 1790 à 1795. Mlles. Bridget O'Hara, (1) Jeanne Blondeau, Charlotte et Mary Stuart, Angélique Toupin (Mme. Normand, sa tante, paye), M. Joseph Bédard, Genev. Berthelot, Elis. Racine, Cath. Lamothe, Reine Voyer, Charlotte et Marguerite Du Moulin, Agnès Cloutier, Félicité Plamondon, Angélique Rolette, M. F. Xavier Vallière, M. Anne Borgia, Louise Panet, Marianne et Judith Milisse, Genev. du Pont, Mary McCord,

postes, M. H. Caldwell, receveur-général, M. W. Grant, député receveur-général, M. Samuel Holland, arpenteur général M. John Collins, député arpenteur général, et sir George Burnall, secrétaire provincial.

(1) On pourra remarquer un mouvement social assez intéressant dans les noms que nous allons citer des membres de la première Chambre d'assemblée du Bas-Canada, élus par le peuple en 1792. Edouard O'Hara, P. L. Panet et Jean Digé, Frs. Dambourgès et James Todd, P. Marcoux et Louis Dunière, Gab. Elzéar Taschereau et Louis De Salaberry, A. Juc. Duchesnay et J. M. Tonnancour, l'ainé, John Barnes, Pierre Guérout et Benj. Cherrier, J. B. M. H. de Rouville, Philippe Rocheblave et Franç. Malhiot, René Boileau et Pierre Le Gras Pierreville, Hip. S. Geo. Dupré et G. C. Lorimier, M. E. G. Ch. De Lotbinière et P. A. De Bonne, James McGill et J. B. Durocher, Joseph Frobisher et John Richardson, Joseph Papineau et James Walker, Jacob Jordan et Jos. La Croix, Franç. Antoine La Roque et Bonav. Panet, P. P. M. La Valtrie et Louis Olivier, John Lees et Nicholas St. Martin, Thomas Goffin et Augustin Rivard, Mathew McNider et Jean Boudreau, J. Antoine Panet et William Grant, Robert Lester, David Lynd, Pierre Bedard, et Joseph Dufour, Nicholas Gaspard Boisseau. Ces noms se trouvent souvent à titres de pères ou de protecteurs dans nos listes d'élèves.

M. Mad. Renvoysé, M. Thérèse Peltier, Sophie Lee, Charlotte Bélanger, Elis. Colbèque, Rachel Campbell, Thérèse Couture, Marg. Hills (Mme. Le Blanc, sa tante, paye), Julie Rolette, (1) Marie Oliva, Julie Wills, Sophie Melvin, Angélique Martineau, Charlotte Vallée, Cath. Destailleur, Françoise Fillion, Reine Gauvreau, Judith La Ferrière.

Combien nous regrettons ici, non seulement la perte des listes de nos élèves externes, mais encore les lacunes qui existent dans celles des élèves pensionnaires. Une foule de noms n'ont pas été enregistrés à cette époque et dans les années subséquentes, comme nous le prouvent les livres de comptes qui ont été conservés. Ces irrégularités proviennent sans doute du surcroît de travail imposé à nos religieuses par la perte totale des revenus de France. Ces lacunes sont cause que bien des familles respectables de notre ville et d'ailleurs sont privées de retrouver ici le nom de leurs parentes.

De 1795 à 1800. Mlles. Rose, Josephte et Cécile Bouchette, Geneviève et Sophie Wills, Mary Hunt, Angélique Létourneau, Louise Sauvageau, Olivette Roy, Hannah Godard, Mad. Derome, Charlotte Grant (placée au Pensionnat par son oncle, M. Chs. Stuart, pendant 5 ans), Marie Gitry, Marie Hacket et M. A. Cleary (de Halifax), Eliz. Dougherty, M. Lse. McLaughlin, Geneviève Michaud, Adélaïde Germain, Jacobine-Amélie Oliva, M. Anne Davy, M. Lse. Du Moulin, M. Thérèse Pâquet, Angèle Cornud, Mag. Robert dit Révolte, M. Crawford, Eliz. Cox, Hélène Fraser (son oncle, M. W. Grant, paye), Manette Panet, Angélique Fortier, M. Drapeau, Marie Ryan, Gillette et Louise Le Claire, Marg. Girard, Marie et Sara Robinson, Sophie Melvin, Cath. Wise, Genev. Chrétien, Louise Plamondon, Ursule Perrault, Eliz. et Mathilde Hughes, Eliz. Grant (son beau-père, M. le Commissaire-Général Craig, paye), Mad. Côté, M. Louise Bédard,

(1) Dans la guerre de 1812, le lieutenant Rolette accomplit un exploit d'une hardiesse si extraordinaire qu'il pourrait manquer de vraisemblance dans un roman, dit M. Bibaud. "Le 3 juillet, le lieutenant F. Rolette, commandant du brigantin Hunter, accompagné de 6 hommes seulement, dans une chaloupe, aborda et prit, à 10 h. du matin, une goëlette américaine qui avait à bord plus de 40 hommes y compris plusieurs officiers."

Marthe Fox, Josephte Martineau, Genev. Beaudoin, Marg. Labbé, Angélique Cuvillier, M. A. Côté, Rose Fortin, Jane Mitchell, Ann Dickenson, Angélique Martineau, Eliz. Gordon, Charlotte Maddock, Marianne Bulger, Amélie Murray, M. Anne Panet, Amélie Perrault.

Nos dernières recherches.

Plusieurs élèves de la fin du siècle nous ont semblé d'anciennes connaissances, par les noms actuels qui s'y rattachent. Nous allons pour la dernière fois nous en entretenir avec nos lectrices, car nos recherches, à ce sujet, doivent se borner aux élèves qui ont fréquenté nos classes avant 1800.

Quant aux Dlles. Girard, nom qui revient très-souvent sur nos listes, deux d'entre elles ont réuni les familles Cuvillier, Symes, Defoy et Bossé.

Les Dlles. Rabby, nièces de Mgr. l'Archevêque, ont également rapproché les familles Langevin, Huot, Amiot, Delagrave, Bouchard, Langlois et Fréchette de cette ville.

Notre ancienne élève, Dlle. Bonenfant, nous paraît être l'aïeule des Dlles. Têtu qui ont fréquenté nos classes. Les dix-huit frères du nom répandus de Québec à Trois-Pistoles, sur la rive sud, prouvent combien l'industrie et l'activité peuvent multiplier les ressources et étendre le patrimoine d'une famille. A ce nom s'est uni celui des Dlles. Taché, Blais, etc. De la même source descendent encore les familles Peltier, Carrier et Buteau de Québec.

Nous ne doutons pas que la famille Lelièvre actuelle, dont les membres se sont unis à la famille Mailhot, et forment les familles Landry, Prendergast, Morrisson, Chaperon et Tourangeau, ne soit alliée aux anciennes élèves du nom qui se trouvent sur nos listes. Une Dlle. Lelièvre, par son alliance avec M. Dunière, se trouve grande tante des Dlles. Wills, Montour et McPherson.

Les Dlles. L'Ecuyer nous semblent appartenir à la famille du musicien du nom, longtemps l'organiste de la cathédrale. Ce nom s'est uni à celui de la famille Plamondon.

Deux demoiselles Larivière se mariant, l'une à M. John Cannon, constructeur de l'église St. Patrice en 1832, et de l'hôtel Albion, et l'autre à M. Lagueux, relient les familles Murray, Horan,

Maguire, Downes, Cannon, Glackemeyer, Brunet, Giroux, qui se trouvent sur nos registres.

Mlle. Melvin épousant M. W. B. Lindsay, greffier de la Chambre d'Assemblée, est aïeule des différentes familles Lindsay et Lemoine, qui se voient sur nos listes d'aujourd'hui.

En 1783, Mlle. Marg. Drapeau était enregistrée comme placée au pensionnat par M. son frère. Ce frère était probablement le riche propriétaire de la Basse-Ville dont les filles sont venues à nos classes vers 1800, et qui ont hérité dans le comté de Rimouski, d'une seigneurie comparable pour l'étendue à l'ancienne seigneurie de Lotbinière. Les Dlles. Drapeau ont été les dames Casault, Buie, d'Estimauville et Kelly, belle-mère de l'Hon. J. Ulric Tessier, orateur du Conseil Législatif ; ces noms se trouvent dans nos listes d'élèves.

Aux Dlles. Renvoysé, élèves après 1780, se rattachent les familles De Blois et Doucet, qui nous semblent être des anciens noms dans le pays, et par eux les familles Caron, Faucher, Renaud, Parent, Painchaud.

De Dlle. Josephte Van Felson, autre élève de la fin du siècle, sœur de l'Hon. Juge George Van Felson, est issue lady Belleau, sœur de père de Dlle. M. Anne Gauvreau qui, à son décès en 1859, a voulu reposer auprès de ses anciennes maîtresses, et aussi de dame Dénéchaud, dont nous avons eu la postérité dans les Dlles. La Terrière, filles de l'Hon. P. de Salles La Terrière.

Les demoiselles Hamel et Légaré sont alliées aux trois Messieurs Légaré frères, et à M. Hamel, tous du Séminaire de cette ville, M. A. Légaré et M. Th. Hamel étant directeurs de l'Université-Laval ; c'est aussi à cette famille qu'appartenait notre artiste si distingué, l'Hon. M. J. Légaré, qui a fait le Tableau du premier Monastère, peinture bien connue de nos élèves.

Notre plume qui s'est chargée d'interpréter nos sentiments, ne saurait clore ces recherches, sans mentionner des personnes alliées à celles que nous venons de nommer : les vénérables MM. Renvoysé, curé de Ste. Anne, Ant. Parent, du Séminaire de Québec, Dénéchaud, curé de Deschambault, ainsi qu'un M. Van Felson, curé de Beauport, enlevé trop tôt de ce monde : et les estimés docteurs Mercier, Tessier, Jos. Parent, eux aussi enlevés trop

tôt à la société de Québec, et l'ancien Dr. de Salles La Terrière, un des premiers Canadiens qui aient pris leurs diplômes aux Etats-Unis, et qui voulut bien, en 1789, s'occuper de certaines affaires que nous avions à transiger à Boston avec la famille Wheelwright. Ce n'est pas à nous non plus à taire un nom qui est dans la bouche de tout le monde, celui du regretté M. L. J. Casault, V. G., Fondateur de l'Université-Laval destinée à devenir l'Université Catholique de notre Amérique Britannique.

Ici se termine le travail que nous nous étions proposé, moyennant lequel la génération actuelle pourra facilement, il nous semble, revivre avec l'ancienne. Nous avions pressenti les difficultés de la tâche, et nous pouvons dire que souvent elles nous ont arrêtée; cependant que d'intimes jouissances pour notre cœur, dans ce travail même ! Nous n'avons pas la prétention de croire qu'il ne se trouve aucune erreur, dans les renseignements divers que nous avons recueillis; cependant comme une rencontre inopinée n'est jamais fort désagréable dès lors que l'on se trouve en excellente compagnie, nous espérons, par le rapprochement de tant de familles estimables, avoir réjoui et satisfait nos lectrices, celles mêmes dont la lignée aurait échappé à nos recherches malgré notre application et notre bonne volonté.

NOUVELLES ENTRAVES À L'ÉDUCATION.

Quoique les registres soient très-inexactement tenus dans la dernière partie du 18e siècle, le nombre des élèves pensionnaires diminua alors sensiblement, comme la correspondance l'indique.

La misère en effet pesait toujours plus lourde sur le peuple canadien. Le gouvernement, qui ne perdait pas de vue son idée première d'enlever aux catholiques leurs principes religieux, invoquait sans cesse de nouveaux moyens pour y réussir. Un des plus funestes, s'il eût réussi, fut le projet d'Université de 1789, projet si habilement voilé que plusieurs catholiques influents y furent trompés. Quelles n'eussent pas été aussi les suites de ces " écoles communes," surtout à une époque où l'apathie religieuse, émanant des causes que nous avons déjà expliquées, tendait à gangrener une partie de la population canadienne !

De cette persistance des vainqueurs à s'assimiler de langage et

de principes religieux les vaincus, et de la détermination de ces derniers à se priver d'instruction plutôt que de s'exposer à perdre la foi, on tire facilement la conclusion que les classes professionnelles et industrielles allaient toujours s'appauvrissant. Cependant il est plus que curieux d'entendre Monsieur Ogden accuser le gouvernement français, surtout le clergé de la colonie, d'avoir travaillé à entretenir l'ignorance. M. Ogden aurait pu savoir que de 1773 à 1789, époque où il composa son Mémoire sur l'Education, 12 à 27 jeunes gens complétaient chaque année leur cours d'études au Séminaire de Québec, qui se soutenait par son esprit de sacrifice et de dévouement; il aurait pu savoir aussi qu'un bien plus grand nombre d'autres sortaient tous les ans assez bien instruits de ce précieux établissement. Tout cela était peu, si l'on veut, pour un pays où la population s'accroissait rapidement; mais enfin il n'était pas honorable de jeter du blâme sur le gouvernement français, qui avait gratifié de dons annuels et considérables toutes les institutions du pays; c'était encore moins l'occasion de faire des insinuations fausses contre le clergé, (1) qui de tout temps a été le promoteur et le soutien de l'éducation. Il semble qu'il eût été plus équitable d'aviser le jeune Prince Guillaume-Henri, pour qui M. Ogden écrivait ses renseignements, de rendre justice à la masse de la population en allouant des fonds, comme l'avait fait le gouvernement français, pour le soutien des institutions déjà existantes et pour la création de nouvelles dans les paroisses qui en étaient dépourvues.

Dans une correspondance de 1787, nous lisons que "l'argent était d'une rareté extrême dans le pays, que Messieurs les négociants anglais l'emportaient en Europe à leur retour." Ajoutons que les bouleversements de la Révolution française augmentèrent encore beaucoup cette gêne pécuniaire. Quant à notre communauté, elle y perdit son revenu le plus considérable, et les ressour-

(1) A la demande de Canadiens influents émigrés à la conquête, 3,000 livres de pension viagère avaient été accordées à Mgr. Briand sur les revenus du clergé de France. Cette pension subsista jusqu'à la Révolution française, et servit à bien des bonnes œuvres non-seulement à l'égard de notre maison, mais de plusieurs autres institutions.

ces qui avaient procuré le bienfait de l'éducation à tant de jeunes filles. Plus tard nous constaterons, en ce qui regarde particulièrement notre Monastère, l'heureux mouvement qui, vers 1827, vint favoriser la cause sainte de l'éducation et répandre l'ardeur parmi le peuple.

Si l'on savait toujours assaisonner d'entrain et de gaieté les fêtes du Pensionnat.

Nous demandons la permission de revenir un instant sur le temps passé. D'anciennes liasses retrouvées récemment, grâce à la démolition des vieux galetas de l'aile des Parloirs (1865), nous ont initiée aux fêtes des dernières années de la domination française, et nous aimons à en faire part à nos lectrices. Ces fêtes, à notre avis, n'étaient guère moins aimables qu'au temps des Dlles. LeBer et de Vaudreuil, dont M. le Dr. La Rue, professeur à l'Université-Laval, nous a fait un tableau si charmant dans ses " Chansons Populaires du Canada." Il s'agit pour le moment d'une distribution solennelle de prix. C'est M. l'Intendant, M. le général Duquesne de Menneville, et Mgr. de Pontbriand qui y président.

Quel frais et charmant spectable, après le sérieux de la séance, que de voir sortir en chantant d'un riant bocage et nymphes et bergères, venant tout à leur aise, sous ce personnage emprunté, débiter force beaux compliments et aimables souhaits aux hôtes distingués qui les honoraient d'une manière si encourageante.

Les goûts mythologiques et bucoliques sont aujourd'hui un peu passés de mode, on n'invoque guère plus les pipeaux et les chalumeaux, ni même les Muses, pour fêter et complimenter son auditoire; cependant, pour montrer à nos lectrices que ces petites scènes n'étaient pas dépourvues de charmes en leur genre, nous mettrons sous leurs yeux une ou deux de ces petites pièces.

Voici celle de la distribution des prix le 23 août 1752.

Après un chœur plein de verve et d'enthousiasme à l'honneur de M. l'Intendant, une bergère, se détachant du groupe et s'avançant vers M. le Gouverneur, chante seule (Maestoso) :

Changeons ici d'accords ;
Dieu ! quelle ardeur m'entraîne !

Qu'aperçois-je ?.... Un Duquesne
Prend terre sur ces bords !
Autrefois, notre France
A ses nobles aïeux
Dut toute sa puissance :
Il vient par sa présence
L'affermir en ces lieux.

Et toutes les bergères d'éclater en un chœur capable de faire vibrer tous les échos des Laurentides, si l'on en juge par l'entrain du chorus :

Que de son grand nom
Le beau vallon
Retentisse !
Joignons nos pipeaux
Aux chants nouveaux
Des oiseaux.
Que tous les coteaux
Tous les hameaux
Aplaudissent !
Forçons les échos
A se mêler aux chants des chalumeaux !

2e.

Nos vœux ne sont pas vains ;
Bergers, sous un tel maître
Nous allons voir paraître
Les jours les plus sereins.
Nos campagnes fertiles
Dans le sein de la paix,
Nos familles tranquilles,
Nos ennemis dociles :
Tels seront ses bienfaits.

3e.

Chers Bergers, finissons ;
Que le dieu de la lyre
A de plus forts, inspire
De plus nobles chansons.
Par ma bouche il s'exprime :
Dans cet auguste sang
Tout est trop magnanime,
Tout, trop grand, trop sublime,
Pour notre faible chant.

4e.

Objets de ses bontés,
Dans notre insuffisance,
Exaltons en silence
Ses nobles qualités.
Calliope réclame
Ce mortel merveilleux ;
Pour peindre sa grande âme,
Il faut des traits de flamme ;
C'est à quelqu'un des dieux.

Et la troupe inspirée, après avoir fait de nouveau vibrer et retentir les échos du grand nom qu'elle renonçait enfin à chanter dignement, venait sur un ton plus doux, plus filial, sur un ton de vraies et gracieuses bergères, couronner le tout par un compliment

à Mgr. de Pontbriand, digne et infatigable Pasteur, auquel sans doute il devait être doux

.....d'entendre,
De tant de cœurs réunis,
Qu'un amour tendre
Etait pour jamais acquis,
Au Prélat dont l'ardeur,
Dont le dévouement, le zèle,
Etaient le parfait modèle
De tout vrai Pasteur.

Nous ferons maintenant voir à nos lectrices comment l'on accueillait le digne Prélat, au retour de ces courses à travers les rapides et les forêts, dont il est parlé au second tôme. Nous regrettions alors, avec la mère De Muy de Ste. Hélène, de n'avoir pas quelque échantillon des transports qui saluèrent le saint évêque. Après un poême quasi héroïque sur les travaux admirables du nouvel apôtre, dont le ciel.

.....dirigeait tous les pas,
Le rendant immortel même avant le trépas ;

une élève, faisant allusion à la fête de St. Henri, qui coïncidait avec la circonstance, ajoutait:

Un autre, pour vos destinées
Ferait les souhaits les plus doux.
Mais je ne crains pas de le dire,
(Et qui pourrait me contredire ?)
Que le ciel donne des années,
Vous trouverez le reste en vous.

Puis tous les instruments préludèrent aux couplets suivants, aussi spirituels qu'ingénus, il nous semble.

1

Digne objet de la joie publique,
Prélat écoute nos accents;
Tu connaîtras nos sentiments,
La jeunesse est très-véridique ;
Prête donc l'oreille à nos chants
Par eux ici le cœur s'explique :
Pour chanter son zèle divin,
Il faut un esprit plus qu'humain !

2

Pendant le temps de ton voyage
Tout paraissait dans la douleur ;
Flore nous cachait ses couleurs,
Les zéphirs fuyaient nos bocages.
Rossignol seul avec ardeur
Nous répétait en son langage :
Pour chanter son zèle divin
Il faut un esprit plus qu'humain !

3

Moi-même, à douter trop facile,
Je lui demandai mille fois :
Sur quoi veux-tu que je te *crois* ?
Un peuple acquis à l'Evangile,
Voilà disait-il ses exploits,
Et tu peux demeurer tranquille !
Pour chanter son zèle divin,
Il faut un esprit plus qu'humain !

4

Ne sois donc pas surpris d'apprendre
Les doux transports de ton troupeau.
Heureux Prélat ! de ton flambeau
La lumière tu viens d'étendre !
Jusque dans l'ombre du tombeau
Ne te lasse donc point d'entendre:
Pour chanter son zèle divin,
Il faut un esprit plus qu'humain !

5

Digne objet de la joie publique,
Prélat, par ces faibles accents,
Tu conçois tous nos sentiments.
Sans peur d'être moins véridique,
J'ajoute encor que par mes chants
Chaque cœur que tu vois s'explique ;
Pour chanter son zèle divin,
Il faut un esprit plus qu'humain !

6

Pour compléter ce tendre hommage,
J'ose prévenir ton patron.
Henri, dont tu portes le nom,
Trouve en toi la plus vive image
Des vertus et des heureux dons
Dont son grand cœur fut l'assemblage.
Pour chanter son cœur et le tien,
Il faut un esprit plus qu'humain !

Nous serions curieuses de savoir à qui et par qui fut répétée la petite pièce suivante.

Je voulais en six vers vous faire un compliment
Que je ne réglais pas, Seigneur, sur votre gloire,
Mais seulement sur ma mémoire,
Petite mémoire d'enfant.
Quand Apollon m'a dit qu'il fallait un poème
Pour chanter vos rares talents ;
Qu'il fallait d'ailleurs que lui-même
Réglât de si nobles accents ;
Confuse je me tus, laissant là tous mes chants....
Mais pour me consoler dans ma douleur extrême,
Ah ! du moins, permettez, Seigneur, que je vous aime !

Voici maintenant un éloquent plaidoyer, qui peut servir de modèle à nos petites en semblable circonstance.

Demanderai-je ici, (qu'il me le soit permis),
Seulement un congé sans compter l'ordinaire ?
J'en suis persuadée, pour délasser l'esprit
Ce serait salutaire.
D'un aimable badinage
Doit-on blâmer l'enjoûment ;
Il est des temps où le sage
Peut badiner sagement.
Une inocente folie

Chasse la mélancolie.
Que deviendrait la jeunesse,
Si l'apathique Sagesse
Ne se déridait le front,
Et ne rendait l'esprit plus prompt ?

Dans l'été de 1753, Mgr. de Pontbriand, pendant six mois, s'était confondu parmi les ouvriers qui relevaient de ses ruines le couvent des Ursulines de Trois-Rivières, conduisant l'ouvrage, payant de ses deniers, et travaillant lui-même depuis 3 heures du matin jusqu'à 7 h. du soir. Nos religieuses ne pouvaient rester insensibles à des bienfaits qui les touchaient de si près dans leurs chères sœurs. Les quatre couplets suivants n'étaient pas moins entraînants par la mélodie que par la composition :

1

Les plus grands dieux, si nous croyons la fable,
Changeaient souvent de métier et de nom ;
Par un contraste admirable
Apollon devint maçon.
Chose incroyable !
Ce nous dit-on.
Mais pour vous, Monseigneur,
Vous devenez *maçon* aimable
Sans dégrader en rien votre grandeur.

2

Sur Apollon vous avez l'avantage
Soit en maçon, soit en homme d'esprit.
D'Athènes, l'aréopage
Par l'âge est enfin détruit.
Mais bien plus sage
Qui lui survit.
Vous vivez, Monseigneur,
Et l'esprit conduit votre ouvrage ;
Il est parfait ainsi que votre cœur.

3

Vous travaillez au bonheur d'une ville
Dont l'ornement n'est que trop abattu ;
Pour vous, rien n'est difficile ;
Et par vous, l'on voit accru
Le sûr asile
De la vertu.
Ainsi donc, grand Prélat,
En vous montrant à tous utile,
Vous nous dictez l'esprit de notre état.

4

Oui, Mgr., votre pieux ouvrage,
En ce pays, vous gagne tous les cœurs ;
Daignez recevoir l'hommage
Que nous rendons à vos labeurs.
Quels avantages !
Disent nos sœurs.
A Québec comme ailleurs
Vous méritez tous les suffrages ;
Je le redis : vous avez tous les cœurs !

En 1766, on célébrait avec enthousiasme l'arrivée si longtemps attendue et désirée de Mgr. Briand. Les Muses ne restèrent pas en arrière en une circonstance aussi favorable. Nous avons retrouvé les couplets suivants avec la *note* : " Air de Vaudeville, " soigneusement écrits en peinture, et ornés avec un goût qui ap-

proche presque du moderne, n'en déplaise à nos habiles dessinatrices.

Après avoir invoqué, non plus les échos terrestres, mais bien les chœurs des anges et du paradis, à éclater en actions de grâces envers le Seigneur, une voix reprenait avec ardeur :

1	2
Qu'à jamais	Grand Prélat,
La colonie	L'on solennise
Remercie	Dans l'Eglise
Dieu de ses bienfaits !	Ton Pontificat.
Qu'est aimable	Cette fête
Le Roi des Cieux	Par sa splendeur
Favorable	Met le faîte
A nos tendres vœux ;	A notre bonheur ;
Sa puissance	Le fidèle
Est immense ;	Plein de zèle
Sa clémence	Se rappelle
Nous donne un Pasteur	Cet événement
Selon son cœur,	Si consolant !
Dont l'empire	Tout aspire,
Ne respire	Tout conspire,
Que douceur.	Pour *Briand !*

A part l'inspiration, cette petite pièce nous semble avoir un mérite tout particulier pour la longueur des couplets, la brièveté du vers et le mélange industrieux des rimes.

CHAPITRE V.

Les dernières années du 18e siècle ;—un doux écho de gratitude.

M. de Montgolfier et deux autres bienfaiteurs—S. A. R. le duc de Kent assiste à un profession religieuse—Fin tragique de M. Hubert —Derniers services de lord Dorchester—Mgr. Briand dans ses bienfaits et sa sainte mort—Hommage de gratitude à d'insignes bienfaitrices; correspondance intime entre nos religieuses et les Ursulines de Paris; dernières correspondances;—les Annales suppléent à la correspondance; prières pour l'Eglise;—un tardif et douloureux écho—Ce qu'il advint de la ferme d'Alençon et autres revenus de France—Un coopérateur à l'œuvre de la bien-aimée Fondatrice—Un bon Curé, ou le dernier Surveillant de la ferme d'Alençon—Encore les amis du Monastère au gouvernement du pays; Mlle. Prescott—Mgr. Hubert hérite du zèle apostolique de Mgr. Briand et le transmet à Mgr. Plessis—Le noviciat de 1789 à 1800; une cérémonie de vêture—Extinction des deux plus anciens corps religieux du Canada—Les exilés du sanctuaire français—La dernière demeure ;—tombeau des vénérées Fondatrices.

QUELLE douce tâche que celle de rendre hommage à la bienfaisance ; qu'il est bon de laisser échapper de son cœur des paroles de gratitude pour les bienfaits reçus ! Cette jouissance précieuse, nous allons la partager avec nos lectrices d'une manière toute spéciale dans le présent chapitre ; car, d'après les faits mêmes fournis par les Annales, nous nous trouverons presque incessamment en rapport avec des âmes élevées et généreuses, au contact desquelles la nôtre s'est bien des fois dilatée.

Nous avons laissé la communauté, en 1789, bénissant Dieu de sa conservation après un siècle et demi d'existence. Que de cœurs chrétiens avaient été jusque-là les dispensateurs des dons de Dieu à notre égard!

Nous ne sommes plus au temps où les nobles dames de Montmorency et d'Aiguillon, les Dlles. de Luynes, les dames de Guise, Fouquet, de Miramont et autres se plaisaient à multiplier les aumônes en faveur de la mission lointaine des Ursulines du Canada; où les marquis de Tracy, les MM. de Longueville, de Flécelles et Le Ber, s'en souvenaient à leur heure dernière: mais que de bienfaiteurs dans les besoins nouveaux! S'il n'est pas possible d'accorder à tous des places séparées sur ces pages déjà chargées de tant d'anciens souvenirs, nous nous arrêterons au moins à ceux dont les procédés furent des plus généreux aux jours des plus rudes épreuves.

§ 1.—M. DE MONTGOLFIER ET DEUX AUTRES BIENFAITEURS.

Nous mentionnerons tout d'abord un homme aussi distingué par ses vertus éminentes que par ses qualités naturelles, M. Etienne de Montgolfier, prêtre du séminaire de St. Sulpice, arrivé en ce pays en l'année 1751.

Les lignes charmantes qu'il a tracées à la louange de Dlle. Jeanne Le Ber et dont nous avons donné le texte au premier tome de cet ouvrage, nous ont déjà révélé ses sentiments à l'égard de notre maison; mais pour juger de la bonté de son cœur et de la suavité de ses rapports, il faut en venir aux actes. "Au mois de juin de cette année 1760, disent les Annales, M. de Montgolfier, Sup. du Séminaire de St. Sulpice, à Montréal, ayant appris que nos terres avaient été ravagées et nos récoltes ruinées, eut la charité de nous faire parvenir 40 minots de blé, que nous avons semé

sur notre terre de la rivière St. Charles, qui est la seule dont l'enclos n'ait pas été entièrement ruiné." Cet acte de bienfaisance, dont nos devancières veulent que la postérité du cloître se souvienne à jamais, fut loin d'être isolé. Peu après nous arrivait de la même part pour la valeur de 350 liv., et ce monsieur porta la délicatesse jusqu'à prévenir la communauté dans les choses qu'elle avait plus de peine à se procurer; c'était par exemple, en 1764, "deux pièces d'étamine à voiles, très-belle, pour toute la communauté." Voici une des lettres de M. de Montgolfier à nos religieuses; elle est en date du 2 déc. 1773.

" Madame,—J'ai reçu l'honneur de vos deux lettres, l'une du 7 sept. et l'autre, du 22 nov., par lesquelles vous m'annoncez successivement la mort de deux de vos religieuses. Quoique je ne doute pas que le Seigneur ne récompense dès à présent dans le ciel, les vertus qu'elles ont pratiquées sur la terre, c'est toujours avec le plus sensible regret que j'apprends les échecs que cette colonie souffre de temps en temps par la perte de plusieurs âmes saintes, qui par leurs ferveurs et leurs bonnes œuvres, sont le soutien de la religion et l'édification des peuples.

" Je suis trop sensible à ce qui intéresse votre institut, et en particulier votre communauté, que je respecte infiniment et à laquelle je me tiens très-spécialement uni, pour oublier au Saint autel les chères sœurs que vous me recommandez. Je n'ai pas manqué de les recommander à mon tour à mes confrères, et je vais à présent m'adresser à vous pour une cause semblable.

" Aujourd'hui, 2 déc. nous venons de perdre M. Ant. Faucon, l'un des prêtres de notre séminaire, après avoir reçu tous les sacrements et les prières ordinaires de l'Eglise. Sa mort sainte et édifiante a été l'écho et la récompense des vertus dont il nous avait édifiés pendant tout le temps de sa vie. Il avait 59 ans dont il avait passé plus de 30 dans cette colonie, étant arrivé de France avec Mgr. de l'Auberivière, et depuis ce temps il a toujours été occupé avec une édification particulière aux fonctions du saint ministère. Depuis plusieurs années, ses infirmités l'avaient mis à la

vérité, hors d'état de travailler beaucoup extérieurement; mais il a compensé cette espèce d'inaction par sa patience dans les souffrances, et par sa ferveur dans l'accomplissement de tous ses devoirs. C'est une perte pour notre maison, à laquelle je ne doute pas que vous ne preniez beaucoup de part. Je le recommande à vos prières et à celles de toute votre communauté.

" C'est de vous que j'attends par là ma plus grande consolation, ayant l'honneur d'être avec une confiance particulière et beaucoup de respect, madame etc."

M. de Montgolfier qui, dès son arrivée dans le pays, avait su connaître et apprécier le mérite de ceux auxquels il venait s'associer, s'était bientôt entouré lui-même de l'estime universelle. Aussi fut-il celui sur lequel on jeta les yeux, lorsque le chapitre de la cathédrale de Québec résolut d'élire un évêque. Dieu qui voulait sanctifier par l'épreuve cet homme estimable, permit comme on l'a vu que le Gouvernement Britannique s'opposât à ce choix, et lui préférât un autre membre du clergé non moins digne de notre admiration, Mgr. J. O. Briand.

Vingt-deux ans plus tard, en 1785, la mitre fut offerte à M. de Montgolfier par le représentant du roi d'Angleterre. Ce saint prêtre en y renonçant fit voir combien peu il estimait les honneurs de la terre, et que s'il avait su se prêter une fois aux vœux et aux besoins du pays, il savait apprécier à leur valeur les avantages d'une sainte et salutaire obscurité.

Ce fut le 27 août 1791, que mourut M. de Montgolfier, après avoir souffert pendant environ six ans des suites d'une cruelle attaque d'apoplexie. Deux confrères seulement lui restaient pour adoucir ses derniers moments : M. Brassier, Sup. et M. Poncin. Pour soutenir cet établissement précieux qui devait dans les vues de la Providence survivre à l'épreuve, les Messieurs de S. Sulpice s'associèrent quelques jeunes prêtres

du pays, et bientôt arrivèrent les illustres exilés français, hommes d'une vertu éprouvée dont plusieurs s'agrégèrent au Séminaire de Montréal et en affermirent dès lors la prospérité.

Au commencement de l'année où s'éteignait M. de Montgolfier, le ciel enlevait à ce pays un autre prêtre estimable, M. Le Guerne, curé de St. François, île d'Orléans. Ce vénérable prêtre s'est aussi placé d'une manière spéciale sur la liste de nos bienfaiteurs, par un legs qui gratifiait notre communauté de près de 3,000 livres.

Nous abrégerons ces détails en disant que quelques années plus tard, "Messire P. René Hubert, curé du Château Richer et de l'Ange Gardien, nous constituait héritières de son Grand Dictionnaire de Trévoux, en 3 vol. in quarto, estimé 72 livres." C'était bien alors un trésor qu'un dictionnaire français aussi considérable.

§ 2.—S. A. R. LE DUC DE KENT ASSISTE À UNE PROFESSION RELIGIEUSE—FIN TRAGIQUE DE M. HUBERT, CURÉ DE QUÉBEC.

L'année 1791, fut signalée par un événement qui fit sensation dans le pays; car " au commencement du mois d'août, arriva ici avec son régiment S. A. R. le prince Edouard, duc de Kent."

Un peu plus tard, le Récit ajoute: "Le Prince désirant voir une de nos cérémonies religieuses, demanda et obtint la permission d'entrer au Monastère, le 20 décembre, pour assister à la profession de ma sœur Marie de l'Incarnation. Il suivit la cérémonie dans notre chœur, accompagné de M. Hubert, curé de Québec, et d'un grand nombre d'officiers. Sa Grandeur vint ensuite rejoindre le Prince et le conduisit dans les différents départements du Monastère. Son Altesse s'informait partout d'une manière très-gracieuse de notre genre de

vie. Il fut reconduit en dernier lieu à la chambre de notre Rév. Mère Supérieure, où se trouvait une table couverte d'un excellent dessert. Son Altesse y fit honneur, et se retira, dit-on, très-satisfaite. Une heure environ après son départ, le Prince envoya à notre Communauté la somme de 280 liv., pour la valeur de trois guinées au plus d'ouvrages en écorce que nous lui avions présentés."

L'affabilité du Prince charmait tout le monde ; mais sa bonté parut d'une manière bien sensible dans l'événement douloureux dont le Récit nous transmet ainsi les détails : "Le 21 mai 1792, notre ville de Québec a fait une perte immense en la personne de M. Augustin David Hubert, son curé. Les infirmités de ce digne prêtre nous faisaient craindre de ne pas le posséder longtemps ; mais sa perte est devenue deux fois déplorable, par l'accident funeste qui l'a enlevé à la vue de ses ouailles et sans qu'il fût possible de lui porter secours. Il était parti en chaloupe avec 14 personnes (1) pour traverser à l'île d'Orléans. Vis-à-vis la pointe de Lévi, la chaloupe qui était trop chargée s'enfonça. Le bruit de ce triste événement se répandit en un moment comme l'éclair ; les cris et les sanglots éclatèrent de toutes parts ; mais le malheur était irréparable ! Des chaloupes furent occupées jour et nuit, avec toutes sortes d'instruments, pour retrouver le corps ; le Prince fit même à plusieurs reprises plonger ses soldats, mais tout fut inutile ; ce n'est que le 6 de juin qu'on le trouva sur le rivage.

"Le peuple a vivement ressenti cette perte, particulièrement les pauvres, dont il était l'appui, le soutien et le père. La fabrique, dès le temps de l'accident,

(1) De ce nombre se trouvaient M. et Mme. Fortin, oncle et tante de notre Rév. Mère St. Gabriel.

lui avait fait faire un service (1) solennel. Son corps fut inhumé dans la chapelle de la Ste. Famille, où il avait lui-même choisi sa sépulture."

§ 3.—DERNIERS SERVICES DE LORD DORCHESTER.

" Quelques jours après l'arrivée du Prince, dit le Récit, Lord Dorchester, Vice-Roi de cette Province, s'embarqua pour Londres avec son illustre famille."

Ce fut ce gouverneur qui, par ses rapports judicieux, décida les hommes d'Etat d'Angleterre à passer la nouvelle mesure gouvernementale qui allait donner une Chambre d'Assemblée au pays, et élargir un peu le cercle étroit où se mouvaient les Canadiens. Ceux dont on avait à redouter les talents ou le patriotisme

(1) Dans l'éloge funèbre qui fut alors prononcé, on trouve ces belles paroles : " *Je m'efforcerais en vain* de vous faire ressentir toute la perte que nous faisons dans la personne de ce digne Pasteur. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur ses rares talents et sur ses vertus admirables, pour nous faire concevoir des regrets qui ne dureront pas moins que nous-mêmes....Vous êtes témoins, depuis 17 ans, du zèle infatigable et de la charité sans bornes dont il a été constamment animé pour la sanctification de vos âmes. Combien de fois, hélas ! lui avez-vous vu répandre, dans cette chaire de vérité, les larmes les plus abondantes sur les vices qui règnent en cette malheureuse ville. Que de pécheurs ramenés à la pénitence par ses exhortations pathétiques ! Point de cœur si dur qu'il n'attendrît et ne portât à l'amour de Dieu, tant il était animé lui-même de ce feu divin....Le Ciel nous le ravit au milieu de sa carrière, par le plus fâcheux accident, et dans les circonstances où nous en avions le plus de besoin. Ah ! c'est ici, mes frères, que je vous exhorte à bien prendre garde de ne pas accuser d'injustice la divine Providence. Il semble jusqu'ici qu'elle veuille nous ravir jusqu'à son corps, et ne pas nous permettre de le faire reposer dans une église où il s'est épuisé de fatigues ; mais pour seconder nos vœux communs, MM. les Marguillers n'ont omis et n'omettront aucun soin, ne regarderont à aucun frais, pour recouvrer et recueillir les précieux restes d'un Pasteur encore si cher à son troupeau." R. I. P.

se trouvèrent satisfaits pour un temps. Cette mesure publiée en 1791, eut son plein effet l'année suivante, sous la lieutenance du général A. Clarke. Ce dernier n'administra pas longtemps la province; car le 20 novembre 1793, après avoir été comblé d'honneurs en Angleterre, nous arrivait pour la quatrième fois lord Dorchester, avocat infatigable de nos légitimes libertés. "Il amenait encore avec lui sa famille, et fut reçu avec un redoublement de joie, de la part des grands et du peuple. Milady nous honora aussitôt de sa visite avec ses enfants, et nous témoigna la même affabilité et bienveillance que par le passé."

Nous ne pouvons résister au désir de laisser entendre les joyeux élans du pensionnat en cette circonstance. Voici le compliment qui servait de thème à des chœurs triomphants.

1

Clio, muse qui par ta lyre
Transmets des héros les portraits,
Descends vers nous et nous inspire
De celui-ci quelqu'un des traits.

2

Grand dans la paix, grand dans la [guerre,
Et partout, pacificateur,
Dans l'un et dans l'autre hémisphère
Dorchester sait unir les cœurs.

3

Wolfe, en conquérant la province,
Accompagné de la terreur,
Mérita du gracieux Prince
Le nom de Héros, et l'honneur.

4

Notre Titus, à la révolte
Nous arrache par sa douceur;
Que de lauriers il récolte!
N'est-il pas un plus grand vainqueur?

5

Il a le glaive de Bellone,
Des Grâces il a les attraits;
Si ce n'est Mars qui le couronne,
C'est qu'il veut l'être par la Paix.

La jeune Dlle. a fait sa partie; c'est maintenant le tour d'une toute petite, qui salue gracieusement et dit avec une candeur qui ravit:

Dorchester, milord aimable,
Accepte nos compliments:
On aime, on trouve agréable

Tout ce qui vient des enfants.
Flatter et feindre, à notre âge,
Tu le sais, nous l'ignorons ;
Aimer est notre partage ;
Oui toujours nous t'aimerons !

Une autre élève s'avançant :

A Milady, rendons hommage
Du tendre soin qu'elle a pour nous ;
Si ce devoir est un usage,
Nos cœurs trouvent qu'il est bien doux.

Recevez ces roses nouvelles
Des mains de la tendre amitié :
Toutes les offrandes sont belles
Lorsque le cœur est de moitié.

Sous votre bienfaisant empire
Nous coulons les jours les plus beaux ;
Le savoir et vous le redire
Sont des plaisirs toujours nouveaux.

A son retour des frontières, lors de la guerre américaine, les habitantes du cloître, par l'organe de leurs élèves, avaient salué le gouverneur bien-aimé du compliment suivant :

Enfin brille à nos yeux, illustre Personnage,
L'éclat de ces beaux jours, dont sans cesse l'image
Présente à nos esprits, allumait dans nos cœurs
Le désir de te voir sur le char des honneurs.
Toujours nous nous flattions de la douce espérance
De te faire agréer notre humble révérence,
Et de te témoigner, dans ces instants heureux,
Nos plus beaux sentiments, nos souhaits et nos vœux.
Nous te voyons ici, c'est pour nous une fête ;
Du plus grand Général nos cœurs font la conquête !
Laisse-nous donc chanter tes vertus et ton nom,
Prenant un doux repos à l'ombre de tes dons.
Oui, sage Gouverneur que la gloire décore,
En toi, nous admirons des plus beaux jours l'aurore.
A ton aspect riant, nos nuageux climats
Au ciel le plus serein vont livrer des combats.
Sans craindre le fracas d'un meurtrier tonnerre
Les échos chanteront : La paix sur cette terre !
Carleton, ce héros, en père règne encor,
Il porte dans sa main le nouvel age d'or !
Règne donc parmi nous, contente nos souhaits,
Règne content de nous, et vis longtemps *en paix*.

Après deux années d'une administration sage et

bienveillante, au mois d'août 1795, lord Dorchester et sa famille s'éloignaient pour la dernière fois de nos plages.

Ce généreux ami emportait bien des sympathies au delà des mers. Il est un fait remarquable, c'est que les gouverneurs anglais qui eurent le bon esprit de chercher à connaître par eux-mêmes le peuple canadien, sa religion, ses institutions et ses mœurs, furent en conséquence de leur impartialité même chéris et obéis au delà de leurs espérances.

Au sujet de lord Dorchester, des personnes dignes de foi, décédées parmi nous ces années dernières, nous ont assuré qu'il aimait à tel point les simples *habitants*, qu'il se rendait au milieu de nos bourgades catholiques pour voir de plus près ce peuple dont il voulait être le père et l'ami. Le village de St. François du Sud qu'il honorait ainsi un jour de sa présence, ne trouvant pas de salle assez vaste pour les populations qui accouraient de toutes parts vers ce gracieux gouverneur, fit la réception sous un pavillon champêtre orné de sapins, dressé en face de l'église paroissiale.

§ 4.—MGR. BRIAND DANS SES BIENFAITS ET SA SAINTE MORT.

S'il est en Canada peu de figures historiques qui aient resplendi avec autant d'éclat sur leur époque que Mgr. Briand, il est aussi peu de bienfaiteurs dont notre Monastère ait ressenti l'influence d'une manière plus efficace et plus salutaire. Presque à chaque page de nos Annales se rencontre ce nom vénéré et chéri.

Nous avons déjà vu le digne prélat réparant en grande partie, et à ses propres frais, les désastres du siége de 1759. Après le siége des Bostonnais, même sollicitude. Arrive-t-il quelque accident inopiné, on en est presque aussitôt consolé par la charité du saint pasteur. En

1776, par exemple, il envoyait 240 liv. à nos Mères en dédommagement de la perte des animaux qui venaient d'être enlevés de leur enclos ; en 1781, il déboursait 1140 liv., pour réparer une partie du dortoir St. Augustin, en ruine depuis le grand siége ; en 1785, les Ursulines étaient rassurées sur les dégâts causés dans leur seigneurie de Portneuf, par un don de 615 livres.

Il n'y a pas moins de cinq de nos religieuses qui ont été dotées en tout ou en partie par ce père et supérieur de notre maison, et avec la clause expresse que " si la novice ne persévère pas, Mgr. entend que cette somme nous demeure, sans que nous ayons à en rendre compte à personne."

Dans des détails même moins importants comme en 1789, lorsque pour célébrer la fête du 150e anniversaire de notre établissement en ce pays, on avait entrepris de réparer les ornements de l'église, Mgr. voulut contribuer à la bonne œuvre en envoyant de l'or filé et de la frange pour 134 livres.

Un petit trait dira jusqu'où allait la délicatesse de ses aimables prévenances. Sr. de Landriève de St. Antoine, qui entrait au noviciat en 1779, appartenait à une de ces familles nobles restées presque sans ressources après les guerres, et qui s'était déjà mise dans la gêne pour payer à la jeune Dlle. une partie de sa dot. Mgr. le sait ; non content de lui avoir donné avec sa bénédiction dès son entrée 120 liv., et d'avoir ensuite ajouté 1000 liv. à ce premier don, la veille de sa profession il envoie $24, avec la condition expresse que cette somme soit employée à célébrer dignement, à notre réfectoire, les noces mystiques de la nouvelle épouse du Seigneur.

Enfin, comme dit le Récit, "les termes manquent pour exprimer les bontés paternelles que nous éprouvons continuellement de ce cher et vénéré prélat. Il

se trouve à toutes nos fêtes de concours, et nous dit la messe en bien d'autres occasions. A mainte reprises, il nous honore de sa visite, et c'est toujours pour nous une nouvelle consolation de le voir."

Nous avons déjà mentionné l'affaiblissement de la santé de Mgr. Briand à partir de 1783; sa démission en 1784; puis sa piété, sa ferveur, son zèle inaltérable pour le troupeau qu'il éclairait encore de ses conseils et de ses exemples.

" La mort qui n'épargne personne, dit le Récit, nous a enlevé notre cher et saint prélat, Mgr. l'illustrissime et révérendissime J. Ol. Briand, ancien évêque de Québec. Il était né le 23 janvier 1715, avait été ordonné le 14 mars 1739; il devint chanoine de Québec le 31 août 1741, vicaire-général le 13 septembre 1759, et fut consacré évêque le 16 mars 1766. C'est au séminaire de cette ville qu'il est décédé, le 25 juin 1794, et il a été inhumé le 27 en l'église cathédrale, avec tous les honneurs qui lui étaient si justement dus. M. Plessis, curé de Québec, a fait son oraison funèbre où, s'attendrissant lui-même il fit pleurer son auditoire.

" Nous fîmes un service solennel pour le repos de son âme, n'épargnant rien pour rendre à ce digne Prélat le juste tribut de notre reconnaissance. Cette communauté devra toujours le regarder comme un de ses plus insignes bienfaiteurs, tant pour le spirituel que pour le temporel.

" M. Sarault, curé de la paroisse de St. Charles, fit aussi chanter un service solennel dans les trois communautés pour le vénéré défunt."

Nous ne pouvons nous défendre de citer au moins quelques lignes de cette touchante oraison funèbre dont il est parlé plus haut, pièce si pleine de vérité dans ses détails et si belle dans son ensemble. Après s'être étendu sur la jeunesse et les 25 premières années de l'apostolat de Mgr. Briand en ce pays, l'orateur, qui avait été son inséparable confident dans les douze dernières années de sa vie, s'écrie avec émotion :

" Le voilà donc élevé sur le chandelier de l'Eglise de Québec, et donné en spectacle, mais en spectacle édifiant et imposant, au plus vaste diocèse du monde. Représentez-le-vous, messieurs, sur

les bords du fleuve qui arrose ce pays, comme Jean-Baptiste sur les bords du Jourdain, prêchant la pénitence au peuple de la campagne, distribuant les dons du St. Esprit, donnant de sa propre main la communion à ceux qu'il confirmait, jeûnant tous les jours et annonçant le royaume de Dieu et la rémission des péchés.

Avec quelle vigilance il veillait sur les monastères ! Qui montra plus d'attention à favoriser les vœux monastiques et plus d'amour pour le culte de Dieu ?...plus de goût pour la décoration des autels, plus de tendresse pour les membres souffrants de J. C.? Temples qu'il a ornés, chapelles qu'il a construites, monastères qu'il a réparés, vierges qu'il a dotées, clercs qu'il a formés, pauvres qu'il a nourris, familles qu'il a soutenues, parlez ici en sa faveur....."

Mgr. Jean Olivier Briand, natif de la paroisse de Plérin, diocèse de St. Brieuc, en Bretagne, était fils unique, né de parents plus recommandables par leurs vertus que distingués par la naissance et la fortune. Après un brillant cours d'études, il s'était offert à Dieu avec une générosité parfaite ; il eut bientôt occasion de connaître les vues du ciel sur lui. Mgr. de Pontbriand, appelé à remplir le siége vacant de Québec, cherchait quelques jeunes prêtres qui voulussent se dévouer avec lui à cet apostolat lointain. Etant à Vannes, il rencontre M. Briand, et découvre bientôt en lui un de ces ouvriers infatigables qu'ils cherchait. Le jeune prêtre ne recula pas devant le sacrifice. L'idée de s'expatrier n'arrêta aucunement cette âme ardente, mais la tendresse de sa mère le fit craindre; aussi prit-il la résolution de se mettre en chemin sans en donner avis à sa famille. La nouvelle cependant circula bientôt et le village de Plérin retentit de gémissements. Les parents désolés, eux aussi, se mettent en route, pour retenir ce fils unique, seul espoir de leur vieillesse. Chemin faisant, ils rencontrent un bon vieux père Franciscain qui, le bâton à la main, faisait sa quête aux environs de Plérin. Interrogés par lui, ils lui déclarent le sujet de leur désolation.—" Amis, dit le bon Père en leur montrant le ciel, ne faut-il pas donner à Dieu ce qui est à Dieu." Ces paroles prononcées avec l'accent de l'inspiration, furent un trait de lumière pour ces pieux chrétiens. Admirant les desseins du ciel sur leur fils, ils reprennent le chemin de leur

village; le jeune et fervent missionnaire de son côté, déjà rendu au port de mer faisait voile pour le Canada.

Ce généreux début dit assez, il nous semble, de quelle trempe était cet homme, destiné par la Providence à devenir le fondateur de l'avenir religieux de notre pays, sous la domination anglaise.

§ 5.—LES URSULINES DE PARIS: HOMMAGE DE GRATITUDE À D'INSIGNES BIENFAITRICES.

Notre cœur tressaille en prenant la plume sous ce titre qui éveille en nous tant d'émotions, à la fois consolantes et douloureuses. Les Ursulines de Paris! c'est la communauté-mère qui, la première de l'ordre, s'éleva à la perfection monastique; c'est celle qui nous donna, à nous en particulier, tant de secours spirituels et temporels pour le solide établissement de notre Monastère; c'est celle dont nous perpétuons les admirables constitutions et les saintes règles; celle dont nous possédons les précieux écrits, les registres même et autres documents de leurs archives, où tant de fois le nom des Ursulines de Québec s'est inscrit comme objet des bienfaits les plus signalés.

Dire que nous avons ici, en Canada, les archives des Ursulines de Paris, ces trésors auxquels tient une communauté comme chaque mortel tient au sang qui circule dans ses veines, c'est dire qu'une tempête épouvantable a sévi sur cette grande et belle institution, dont les monuments ont été dispersés sans retour.

Les Ursulines de Paris ne furent pas comme celles de Valenciennes, (1) de Carpentras, de Bolène, du

(1) Le martyre de onze Ursulines de Valenciennes est un des plus beaux traits de l'Histoire de l'Ordre. Ce fut dans les jours qui précédèrent et dans ceux qui suivirent la glorieuse fête de St. Ursule, que ces 11 martyres modernes eurent l'honneur de représenter les 11,000 vierges d'autrefois. "C'est du fond de mon cachot de la prison de Valenciennes que je vous écris, disait l'une d'elles s'adressant

Pont St. Esprit, de Perne, de Sisteron, obligées de monter à l'échafaud et de verser leur sang pour la foi ; mais que ne leur fut-il donné d'acheter à ce prix la

aux Ursulines de Mons, " après sept semaines d'arrestation dans différentes prisons de la ville.... pour le crime que nous commîmes en nous réfugiant chez vous.... faute qui va nous mettre en possession de la gloire du martyre. Ne nous plaignez pas, mais dites-vous en vous-mêmes : Ah ! mes sœurs, qu'avez-vous donc fait pour mériter cette faveur ? Je le dis avec vous, chères amies, les maux que nous avons soufferts depuis notre départ de chez vous, peuvent-ils entrer en comparaison avec les délices ineffables que le divin Epoux prépare à ses épouses privilégiées... Comme Ste. Ursule et ses compagnes, nous allons sous peu de jours donner notre vie pour son amour et le soutien de notre foi. Les consolations que nous éprouvons à la vue de cette faveur sont inexprimables ; ce qui nous prouve la force de la grâce ; sans elle nous succomberions sous le poids de nos peines. Cinq de nous ont déjà subi la guillotine....Elles ne marchèrent pas, mais elles volèrent au supplice. Une d'entre elles, voulant être exécutée avant les autres, fut obligée de descendre de l'échafaud et d'y remonter....Elles marchèrent les mains liées derrière le dos. Nous attendons le même sort....Les prêtres sont exécutés, ce qui augmente notre martyre...." La plus âgée de ces généreuses vierges comptait 72 ans ; la plus jeune 32. Elles se rendirent à pied au lieu du supplice, récitant dans un saint enthousiasme le *Te Deum* et les Litanies de la sainte Vierge. La onzième étant demeurée seule dans la prison, crut qu'on l'avait oubliée et qu'elle ne méritait pas le martyre. Elle se prosterne en pleurant, puis levant les mains au ciel, implore la grâce de partager l'heureux sort de ses sœurs. A peine achevait-elle sa prière qu'elle fut liée et conduite à son tour à la guillotine. Ce glorieux martyrè eut lieu dans l'automne de 1794. Incarcérées pêle-mêle avec des gens de la plus dégradante espèce, ou réfugiées en secret chez des parents et des amis, les religieuses recevaient bien souvent la première annonce de la mort d'un parent, d'un ami, d'une sœur en religion, par la voix du crieur public qui hurlait jour et nuit le nom des condamnés. Les Ursulines donnèrent vingt-cinq martyres à l'Eglise de France ; celles de Valenciennes onze, celles de Bolène huit, celles du Pont St. Esprit deux, celles de Perne deux, celles de Carpentras une, et aussi celles de Sisteron.

perpétuité de leurs saints enseignements dans leur antique et vénérable Monastère ! Leur ferveur leur eût fait braver cent fois la mort, comme leurs sœurs qui, après avoir suivi la carrière d'Angèle, cueillirent les lauriers d'Ursule ; elles fussent restées captives, aussi triomphantes que les Ursulines d'Angers, déportées et retenues sept mois entiers dans les prisons infectes de Lorient.

Le ciel leur demanda une plus grande abnégation, un plus cruel sacrifice, celui de passer par les longues tortures de l'angoisse la plus douloureuse, et de gagner la couronne sans éclat et sans bruit, sans même laisser après soi une génération qui perpétuât l'œuvre si glorieusement (1) élaborée.

(1) La maison des Ursulines de Paris était celle qui avait joui de la plus haute protection à son berceau. Fondée sous les regards amis de Henri-le-Grand, et patronisée par l'illustre dame Lhuillier de Ste. Beuve, elle reçut dès son origine, du Vicaire de J. C., les Bulles les plus encourageantes, pour la grande œuvre de l'instruction de la jeunesse. L'esprit de Ste. Angèle fut communiqué à la maison de Paris par la mère Françoise de Bermont, cette autre Angèle qui, à 12 ans auteur d'un poëme jugé digne de l'impression, recherchée et admirée, quitta soudain toutes les ambitions de la terre pour s'attacher à éclairer et diriger dans le bien les générations naissantes. Elle avait fondé à Lisle au Comtat-Venaissin, en 1596, la première maison de l'ordre en France. Le nom seul de la fondatrice était une recommandation à la nouvelle maison de Paris, et l'on y vit affluer tout d'abord les jeunes filles des meilleures familles; au siècle suivant vinrent les Dlles. de Bethune, de Trieste, de Castille, de Lorraine, d'Harcourt, Baby de Palerme, du Chatelet, de Chartres, Laurens de Frémont, de la Rivière, de Retz, de Montausier, de Montmorency, d'Artois etc., de Waldegrave, d'Arundel, de Barwick, Gordon, Birmingham, McCarthy, Lady Ann, la Princesse de Rubempré, Mlle. de la Ringrave, princesse allemande, etc., etc. Les classes externes furent toujours également remplies. Rien ne pourrait surpasser le zèle que Mme. de Ste. Beuve mit à perfectionner son œuvre. Les constitutions et règlements furent composés par les plus éminents religieux, et tous adaptés au plus

Une triste réflexion nous poursuit en retraçant ces souvenirs: des deux communautés auxquelles nous sommes si redevables, ni l'une ni l'autre n'existent, et nous chercherions en vain dans les antiques monastères de Paris et de Tours, des héritières du dévouement et des vertus qui naguère étendaient leur influence jusque sur nos plages.

Nos lectrices pressentent que du vivant des RR. Mères Marg. de Flécelles de St. Athanase et Marie Le

parfait accomplissement du 4e vœu de l'instruction des jeunes filles, que le S. Père, dans ses Bulles, enjoignait expressément de prononcer, afin que les Ursulines ne pussent jamais perdre de vue cet objet principal de leur établissement. Qu'il est agréable de se représenter cette parente des rois, laissant la cour pour se loger "dans un appartement contigu à son cher couvent, avec une porte qui y conduisait, un parloir ouvrant sur le jardin, et une fenêtre d'où elle pouvait suivre de l'œil toute cette jeune parenté sortie, comme elle le disait, non de ses entrailles, mais de son cœur. Le caractère de Mme. de Ste. Beuve répondait à ses actions; elle était gaie et ne s'en cachait pas, elle aimait la vie et ne s'en défendait pas. Il n'y a que les misérables et les désespérés, disait-elle, qui puissent avoir en horreur ce qui est un présent de Dieu. Quand elle mourut, ses religieuses, par une touchante habitude, qui semble une idée venue d'elle-même, (nos regrets prennent souvent quelque chose du caractère de ceux que nous regrettons), ses religieuses continuèrent pendant un an à mettre son couvert au réfectoire, et à servir, devant la place qu'elle occupait, sa part accoutumée pour la distribuer ensuite aux pauvres. Enfin, quand on fit son portrait, ses filles voulurent qu'elle fût représentée devant sa fenêtre, les yeux fixés sur un jardin rempli de ruches, et qu'au bas l'on écrivit ces mots: *Mère d'Abeilles*. Ce nom dit tout; mère d'abeilles, fondatrice des travailleuses. Bientôt en effet, ainsi que tous les établissements sur lesquels repose l'avenir, la fondation des Ursulines prit un développement immense, les ruches essaimèrent. En 1668, la France comptait déjà 310 maisons de l'ordre, toutes s'élevant avec mille intéressants détails de vocation irrésistible, de luttes cruelles et de triomphes." La maison de Paris se tint toujours à la hauteur de sa mission primitive, comme prouvent les registres des religieuses et du pensionnat, que nous possédons.

Maire des Anges, (1) les rapports entre Paris et Québec durent revêtir la forme de la plus cordiale intimité. Dans les 40 années qui suivirent, la correspondance, quoique moins intime, ne laissa pas de se soutenir. C'étaient les RR. PP. Jésuites qui agissaient alors en France comme procureurs de notre maison, percevant les rentes de la ferme de Haranvilliers, et aussi celles de certaines dots de nos religieuses, appliquées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, s'occupant de plus de l'achat des diverses nécessités du Monastère; mais c'étaient les Ursulines qui déterminaient le choix des étoffes, et autres détails pour leurs sœurs de Québec. Toutefois on n'eut pas le même soin de conserver cette correspondance et il en reste peu.

C'est à partir de 1762, que la gestion de nos affaires étant dévolue presque tout entière aux Ursulines de Paris, on échangea de ces missives que l'on conserva de part et d'autre, ces documents pouvant devenir nécessaires dans la suite pour l'intelligence des affaires. Nous avons un grand nombre de lettres en date des 30 années qui suivent. Ce fait nous a paru providentiel; car cette époque a été précisément jusqu'ici la plus obscure des annales canadiennes: aussi avons-nous déjà abondamment puisé à cette source pour divers renseignements. C'est dans un genre nouveau que nous allons l'interroger maintenant, c'est dans cette intime et ravissante union des cœurs qui tant de fois a attendri le nôtre avec les Mères qui ne sont plus, qui nous a fait lever les yeux au ciel, nous disant en nous-même: Quelle n'est pas la douceur de la réunion

(1) La première, venue en 1640 et morte en 1695; la seconde venue en 1670 et décédée en 1717. Nos lectrices se rappellent que les mères LeBugle de Ste. Claire et Drouet de Jésus étaient aussi professes de Paris, ainsi que Sr. Marie Dieu de la Résurrection, converse.

céleste entre des âmes qui déjà sur la terre, à des centaines de lieues de distance, goûtèrent tant de bonheur à s'encourager, à s'entr'aider et à s'édifier mutuellement!

Nous allons donc extraire encore, tant pour initier nos lectrices à quelques unes des mille jouissances du cloître, que pour garantir de la destruction ces beaux et touchants souvenirs ; que de fois nous avons craint qu'un accident funeste, d'incendie (1) par exemple, nous privât de ces manuscrits, dont la perte alors eût été irréparable. Celles qui parcourront les pages qui suivent jugeront si nous devions leur en faire part ; elles jugeront aussi si nous avons raison de chanter en bien des circonstances, dans nos cérémonies religieuses, ce verset du psalmiste : *Ecce quàm bonum et quàm jucundum, habitare fratres in unum !*

Correspondance intime.

Voici comment notre Mère St. François renouait la correspondance, en septembre 1762 : " Si depuis quelques années notre correspondance s'est trouvée interrompue, ne l'attribuez nullement je vous prie, ma Rév. et chère Mère, à un changement de notre part ; non, les sentiments de profond respect et de parfaite reconnaissance, qui ont de tout temps lié notre communauté à la vôtre, ces sentiments, dis-je, sont trop profondément gravés dans nos cœurs pour pouvoir jamais souffrir la moindre altération. La difficulté de faire passer nos lettres dans ce temps de guerre et de misère a été la seule cause de notre silence.

" Nous vous sommes très-obligées, ma Rév. Mère, de la charité avec laquelle vous voulez bien remplacer le R. P. de Launay dans le détail de nos affaires. Ci-joint, vous trouverez une Procuration

(1) Le déplorable accident arrivé en mars dernier au Séminaire de cette ville, nous a rendu plus sensible ce danger et nous a fait citer plus largement peut-être. Nous ne pouvons oublier d'ailleurs les pertes que nous avons subies nous-mêmes en ce genre par deux incendies désastreux.

qui vous autorise à agir en toutes choses comme vous le jugerez à propos. Nous y avons fait inscrire le nom de M. l'abbé de Villars notre ancien et cher père, persuadées que sa bonté pour nous est toujours la même et qu'il vous assistera volontiers dans les choses auxquelles vous ne pourriez voir par vous-mêmes."

" Je désirais fort avoir de vos nouvelles, répondait de Paris la Mère St. Francois-Xavier, pour relier connaissance avec votre communauté, ayant été seconde dépositaire lorsque la Mère de St. Amand (1) était chargée de vos ballots, et ayant continué depuis à m'occuper de ce qui était nécessaire à votre maison, surtout pour le vêtement....Mais il nous faudra, chère Mère, une nouvelle procuration ; vous avez oublié d'y mettre Dépositaire

(1) La Mère St. Amand, née Dlle. Catherine de Bruscoly, vécut assez longtemps avec la mère Hélène Waldegrave de St. Thérèse, " fille de M. le Chevalier Henry de Waldegrave, Baron de Staingal en Angleterre et de Mme. Cath. de Bacon, née au château de Staingal et baptisée dans la chapelle du dit château. Après avoir été pensionnaire en notre maison, elle entra au noviciat. Mme. sa mère, par le tendre amour qu'elle portait à sa fille, et aussi pour éprouver son désir d'être religieuse, l'envoya quérir avant de prendre l'habit, la faisant repasser en Angleterre. Après avoir surmonté avec un courage généreux pendant un mois, toutes les difficultés qu'on opposa à son dessein, elle revint à notre monastère où elle fit profession en 1665." Cette vénérable mère, qui avait préféré si généreusement le cloître à la cour, mourut en 1713. Elle eut la consolation, avant sa mort, de voir partager son bonheur au monastère par un autre membre de sa famille. C'est en 1707, qu'entrait au noviciat des Ursulines de Paris, après y avoir été près de cinq ans pensionnaire, Mlle. Arabella Waldegrave, fille de milord Henry Waldegrave et de Mme. Henriette Fitz-James, née à Londres et baptisée dans la chapelle du château St. James. Ce fut à l'âge de 19 ans que cette admirable " petite-fille du roi Jacques et nièce du duc de Barnes, grand maréchal de France," venait offrir à Dieu le plus beau des sacrifices et se dévouer à l'œuvre de Ste. Angèle. " La cérémonie de vêture fut faite par Mgr. le Cardinal de Noailles, Arch. de Paris, et elle reçut le voile des mains de Sa Majesté la Reine d'Angleterre." La Mère A. Waldegrave de St. Frs. de Paule mourut en 1740. Elle était assistante supérieure trois ans auparavant. A cette époque vivait aussi la mère Mad. Talon de St. Thomas, fille de Thomas Talon Ecuyer, sieur de Chalembert, conseil-

présente et *à venir*, et l'on refuse de payer....Je vous prie d'assurer de mes respects particuliers votre R. M. Supérieure, et la vénérée Mère Migeon de la Nativité, qui m'a écrit plusieurs fois lorsqu'elle était supérieure."

" Notre chère Mère Dépositaire, nous disait de son côté la Rév. Mère St. Cyprien, sup., vous écrit en détail tout ce qui concerne vos affaires, que j'avais fort à cœur de voir réussir, sentant très-bien la disette d'argent où vous êtes depuis si longtemps....Je vous regarde, ma chère Mère, comme des martyres, et des apôtres de la Religion, dignes filles de votre sainte mère Marie de l'Incarnation, qui du haut du ciel vous obtient des grâces pour les chères élèves à qui vous en apprenez le chemin.

" C'est bien moi qui ai besoin de vos saintes prières; je gagnerai beaucoup à vous donner part dans les miennes, si c'est

ler du Roi en son ancien chastelet de Paris, et de Mme. Cath. Bouchet. La mère St. Thomas, née à Paris, mourut en 1763, âgée de 86 ans." *Registres des Ursulines de Paris.*

Une des plus illustres religieuses du Grand Couvent de Paris fut sans contredit la mère M. Augustine de Pomereu de Ste. Paule, fille de M. Frs. de Pomereu, conseiller d'état et Président au grand conseil, et de Mme. Marie Baron, née à Paris en 1623. Après avoir été six ans au pensionnat, elle prit le voile, et à l'âge de 18 ans prononçait ses vœux entre les mains de Mgr. Frs. de Gondy, Arch. de Paris. " Elle est morte le 6 déc. 1799, après avoir vécu très-religieusement, et illustré l'ordre par la composition des Chroniques. Elle fit aussi les annales des 50 premières années de la maison, et plusieurs autres œuvres dignes de son zèle et de sa piété." Nous ajouterons qu'il suffit de jeter les yeux sur cet immense in-folio des Annales, écrites avec tant d'ordre et de correction et accompagnées de remarques aussi judicieuses qu'instructives, pour comprendre la trempe d'esprit de la modeste religieuse qui, par obéissance, entreprit ce travail et n'y laissa nulle part son nom. Nous possédons ces manuscrits.

La mère Marguerite Myron des Anges, née en Suisse lorsque son père y exerçait les fonctions d'ambassadeur en 1620, était aussi écrivain et poète. On lui doit le volume remarquable connu sous le nom de " Directoire des Novices." L'importance attachée à ce livre se voit assez par la reproduction que l'on en a faite ces années dernières, changeant seulement un peu le titre primitif, afin d'en procurer plus librement l'usage aux différents ordres religieux.

un contrat qui m'assure les vôtres. Je vous les demande par intérêt et par la grande confiance que j'y ai: la reconnaissance me portera à intéresser mes sœurs à ce commerce de prières. Elles sont pleines de vénération pour votre communauté et me chargent de vous en réitérer l'assurance. Nous vous souhaitons toutes sortes de prospérités.....Il faut adorer en tout les desseins du grand Maître, et le bénir de nous avoir appelées à son saint service. Le fardeau dont votre humilité s'effraye (supre.) est pour moi un bien plus grand poids, dont j'espère dans un an être déchargée. Je vous assure que je prendrai toujours un intérêt de sœur à votre chère et respectable communauté....."

Pendant une douzaine d'années, la gestion de nos affaires de France fut d'une difficulté extrême; il n'y avait pas moyen de retirer les rentes de la ferme. Nos Mères, comptant sur ce revenu, donnaient ici des lettres de change auxquelles on se trouvait, à Paris, dans l'impossibilité de satisfaire. " Je n'ai jamais éprouvé une inquiétude aussi douloureuse pour nos propres affaires...Nous nous sommes donné tous les mouvements possibles. M. de Villars, qui est toujours aussi zélé pour vos intérêts et qui a fait tout exprès cet automne (1770) un voyage à Haranvilliers, vous fera le détail de nos anxiétés et des procédés de ce gentilhomme... Nous y avons été plus sensibles que si cela nous eût regardées personnellement."

On était encore plus occupé, à Québec, de reconnaître les soins de ces bienfaiteurs dévoués, que de déplorer ses misères. " J'ai reçu avec toute la reconnaissance possible votre chère lettre. Comment vous exprimer notre tendre et respectueux attachement, en retour de tant de soins et de peines que nous vous occasionnons, ainsi qu'à ce cher M. de Villars? Je voudrais bien vous prouver nos sentiments autrement que par des paroles; mais nous voilà même dans l'impossibilité de vous faire parvenir de certaines bagatelles de notre pays qu'on avait le plaisir d'envoyer chez vous autrefois. Voilà deux ans de suite que le sucre d'érable et le capillaire se trouvent arrêtés en chemin, par la difficulté de rien faire passer à Londres.....Pour nos prières, ma chère Mère, elles vous sont justement dues, et nous les redoublons, ne pouvant que par là vous témoigner notre gratitude."

Il faut voir la joie des Mères de Paris, quand enfin elles purent régler de comptes avec *ce bon Normand si bien normanisé*, comme on disait ici, " mais j'en ai bien rabattu ! ajoutait en 1775, la mère dépositaire. M. de Villars, que je viens de quitter et qui se porte bien, m'a dit que les deux lettres qui devaient vous tirer d'inquiétude n'étaient pas parties. J'avais trop de bonheur à vous annoncer de bonnes nouvelles, il me fallait ce rabat-joie. Dieu en soit béni ! Ce qui m'afflige davantage et me perce le cœur, c'est que vous êtes les victimes de ce contre-temps, étant peut-être dans une grande gêne, tandis que j'ai des fonds à vous. Je voudrais être petit oiseau pour vous faire parvenir plus promptement cette lettre. Soyez, je vous prie, persuadée de mon zèle pour tout ce qui vous intéresse, de même que de la constance du tendre et respectueux attachement de votre toute dévouée.....Je ne suis plus dépositaire, mais celle qui m'a remplacée n'ayant aucune connaissance de vos affaires, notre Rév. Mère Supérieure me permet d'en continuer la gestion ; ce que je fais avec bien du plaisir dans l'espoir de vous être utile en quelque chose."

" Le 4 de ce mois de novembre, fête de St. Charles, protecteur spécial des Ursulines," répondait-on de Québec, " le 4 a été l'heureux jour où nous avons eu l'honneur et la consolation de recevoir vos chères lettres en date du 25 février. Elles avaient, comme vous le voyez, été bien longtemps en chemin ; je commençais à perdre espérance ; mais ce retard n'a servi qu'à nous faire éprouver que les choses longtemps attendues et ardemment désirées, donnent une nouvelle satisfaction quand enfin on les possède. Tout fut en fête chez nous recevant de vos chères nouvelles, dont nous étions privées depuis deux ans. Dans un instant, toute la communauté se trouva assemblée pour participer à la joie qui éclatait sur tous les visages, et pour donner mille bénédictions à notre chère Mère Dépositaire de Paris.....

" Votre lettre nous a confirmées dans la persuasion que votre zèle et votre charité pour nous n'ont point de bornes. L'annonce de vos élections aurait pu nous inquiéter au sujet de nos affaires ; mais incontinent vous ajoutez que, quelque part que vous soyez, vous nous continuerez vos bons soins. Que la Providence a bien placé nos intérêts, ma chère Mère ! Les peines et les embarras

que vous avez essuyés par le passé ne vous ont point rebutée ; bien au contraire, votre grand cœur vous fait anticiper l'avenir, pour nous assurer des avantages que nous éprouvons de votre sage conduite de nos affaires, que Dieu bénit certainement en considération de votre charité. C'est aussi à cette charité que nous devons attribuer, sans contredit, les secours que nous recevons de M. le Curé de St. Aubin ; mille actions de grâces vous en soient à jamais rendues ! "

Et la bonne Mère Ste. Saturnine, car il faut la connaître par son nom, cette bienfaitrice qui s'occupa de nous jusqu'à son dernier soupir : " Vous me mettez dans la confusion par vos excessifs remercîments ; je suis trop heureuse, chère Mère, de vous être bonne à quelque chose."

Mais il fallait à ces cœurs reconnaissants s'épancher autrement que par des paroles. Une pensée lumineuse se présente : " Vous ne me refuserez pas, ma chère Mère, la grâce que je demande instamment au nom de toute notre communauté de Québec, depuis notre Mère Supérieure jusqu'à la dernière de mes sœurs. C'est, je vous prie, de prendre sur nos deniers pour régaler et bien traiter, aux jours de vos fêtes, votre chère et respectable communauté, sans oublier vos Dlles. pensionnaires. Cela se pratique à toutes les fêtes des officières, dans toutes les communautés du Canada, je crois, de temps immémorial : ce qui prouve que ce bon usage a été introduit par nos premières Mères venant de France, et qu'il se pratique chez vous comme chez nous. Ainsi, ma chère Mère, de grâce, ne nous refusez pas, et qu'en ces jours on s'aperçoive qu'il y a à votre réfectoire, *la Dépositaire des Ursulines de Québec.*"

La Mère St. Louis de Gonzague, supérieure, ajoutait : " Acceptez, je vous en supplie, l'offre de notre Dépositaire ; je vous la réitère ; par là vous nous obligerez toutes. Rien ne nous peut faire plus de plaisir que d'apprendre que vous avez eu, ainsi que vos Dlles., un jour pour vous récréer pour les pauvres exilées de Québec."

Que va faire la Mère Ste. Saturnine ?—" Je suis très-reconnaissante, mes chères Mères, des politesses de votre respectable communauté, et de l'intérêt qu'elle prend aux frais de la fête que nous

donnons à nos Dlles. pensionnaires à la St. Charles (1). Il est vrai que nous sommes dans cet usage depuis notre établissement. Pardonnez-moi, ma chère Mère, mais j'ai encore trop à cœur ce que vous avez souffert, pour vous jeter dans cette dépense, traitant toutes les pensionnaires, la communauté, les domestiques, et aussi

(1) St. Charles Borromée fut canonisé l'année même où l'on bénissait la première église du Grand Couvent de Paris, (1610), et la fête de ce grand bienfaiteur de l'ordre fut dès lors chômée en plusieurs monastères. St. Charles dont l'influence avait été si grande dans le concile de Trente, avait quitté Rome et toutes les dignités pour s'appliquer avec une nouvelle ardeur au bien de son diocèse de Milan. Il pensa aussitôt à établir dans sa ville une congrégation des filles de Ste. Angèle, et s'entendit avec l'évêque de Brescia qui lui envoya douze de ses filles. L'illustre archevêque obtint sans peine de Grégoire XIII, en 1572, un bref qui confirmait l'institut de la mère Angèle Mérici, et les religieuses prirent la clôture. Cependant, 4 ans plus tard, elles franchirent avec empressement le seuil du cloître, pour voler, sur les pas de leur Pasteur, au secours des pestiférés. Dans tous les quartiers de la ville, on les voyait pansant les malades, ensevelissant les morts, avec un dévouement qui leur valut une confiance sans bornes; on ne voulut plus d'autres institutrices que les Ursulines, qui se propagèrent avec une rapidité étonnante. Le St. Siége nomma le grand Archevêque, visiteur général et apostolique de l'ordre de Ste. Ursule, auquel il donna une organisation régulière. Il rendit entr'autres un décret portant que les filles de Ste. Ursule seraient soumises à la juridiction des évêques partout où elles s'établiraient. Ce fut le 11 novembre 1584, que l'infatigable Archevêque reçut la récompense éternelle de ses vertus. Non-seulement il a honoré notre Ordre de sa protection, mais il lui a laissé de plus des instructions d'une haute perfection. Rien n'égale l'ardeur qu'il savait inspirer à ses filles spirituelles pour le salut des âmes: " Souvenez-vous de votre origine, leur disait-il; suivez les traces de vos sœurs de Brescia. C'est là que la vénérable mère Angèle a planté l'arbre de vie qui y produit tant de fruits précieux. Montrez ici que vous en êtes les branches fécondes, et continuez à vous rendre dignes du nom glorieux que vous portez."

Le séminaire de Québec a l'avantage de posséder l'étole de St. Charles Borromée, précieuse relique qui lui a été léguée par Mgr. Briand. Lui-même l'avait reçue en présent à Londres, de Mgr. Challoner, Ev. Catholique de cette ville.

notre Père confesseur à qui nous donnons un petit dîner de six ou sept personnes. Je sens vivement les instances de vos cœurs généreux, mais le vif intérêt que je prends à vos finances ne me permettrait jamais d'y puiser 200 livres et plus que cette fête nous coûte. Nous vous en aurons la même obligation. Il faut ménager vos revenus, les temps de guerre sont difficiles à passer."

Les rapports deviennent de plus en plus touchants ; on ne trouve plus de termes pour exprimer sa gratitude ; le cœur est intarissable sur cet article. " En vérité, ma chère Mère, écrivait la Mère St. Louis de Gonzague, vous nous comblez ! Votre tendre cœur se manifeste dans vos charmantes lettres, de manière à nous faire chaque jour redoubler nos actions de grâces envers l'aimable Providence, qui vous a suscitée pour être notre protectrice, notre bienfaitrice et notre tout.....Je suis la plupart du temps occupée à vous entretenir sur bien des objets, et nous n'avons pas de plus grand plaisir que de parler de vous, et de faire connaître à nos jeunes sœurs que nous avons des Mères à Paris à qui nous devons tout. Aussi lorsque vos aimables lettres arrivent, c'est à qui les voudra lire et entendre. Soyez-en bien persuadées, nous offrons continuellement à Dieu pour vous nos ardentes prières. Je salue tendrement toute votre chère communauté, particulièrement votre R. Mère Supérieure que je regarde comme la mienne propre, la priant de prendre sous sa protection cette communauté et de la regarder comme la sienne ; c'est une grâce et une faveur que j'attends de son grand cœur.....

" Ne craignez rien sur ce que vous croyez être pour le mieux dans nos affaires, nous serons toujours contentes et ratifierons tout ce que vous aurez fait. Donnez-nous de vos nouvelles par toutes les occasions, ne ménagez pas notre bourse à ce sujet....."

Malgré ces mesures, on fut trois ans sans nouvelles. Que de soupirs ! que d'inquiétudes ! serait-il arrivé quelque malheur à nos bienfaitrices ? On écrit lettre sur lettre ; " mais que peut-on se promettre dans un temps de trouble et au risque de l'amer et inconstant élément ?.....Vous avez dans nos cœurs, chères Mères, la place qui vous est acquise par vos bienfaits et notre éternelle gratitude....Si au moins nos lettres vous parvenaient !....."

Une véritable *famine* pesait sur tous les cœurs. "Enfin, (23 août 1783), une de vos chères, aimables, gracieuses et tant désirées lettres en date du 29 janvier m'est parvenue, grâce à Dieu! Je vous laisse à penser, chère Mère, quelle a été la joie de toute notre communauté, après avoir été trois ans sans recevoir de vos chères nouvelles. La fête fut plus grande que jamais, chacune s'empressant de participer à la lecture qui s'en est faite, non pas une fois, mais autant de fois qu'il survenait une nouvelle sœur. Ce que je faisais avec d'autant plus de plaisir, que je n'entendais autour de moi que des paroles de bénédictions et d'actions de grâces au Seigneur: "Que ferions-nous si nous n'avions pas nos chères Mères de Paris? notre chère mère Ste. Saturnine? et mille autres choses que leur suggérait la plus juste gratitude."

Comment faire avec moins d'étude et d'apprêts, le tableau des effusions les plus vives de la reconnaissance? La correspondance revêt un caractère de plus en plus affectueux et tendre à mesure que l'on approche du terme;—car bientôt, ces âmes si dignes les unes des autres vont se rencontrer au ciel. Que l'on nous permette de citer presque en entier une ou deux de ces aimables missives. La Mère St. Louis de Gonzague écrivait en sept. 1784:

"Ma très-révérende Mère.....Il était temps que votre gracieuse lettre arrivât, tant la *faim* que j'en avais était grande. Si elle eût fait la même route que celle de l'année dernière, nous eussions toutes été bien désolées. Mais non, ma très-chère Mère, la divine Providence l'a conduite à bon port, et je ne puis vous exprimer le plaisir que j'en éprouve après un si long jeûne; je vous le laisse à imaginer. Nous voilà donc en liberté de nous entretenir, sauf les risques de la mer, et de vous témoigner de nouveau notre vive et profonde reconnaissance pour tant de peines que vous vous donnez dans le soin de nos affaires.

"Je suis charmée qu'elles soient arrangées aujourd'hui de manière à vous causer moins d'embarras. Il est heureux que nous soyons sorties des mains de ce *bon Normand*, et d'avoir sur les lieux, dans la personne de M. le curé Hébert, un ami dont la vigilante surveillance nous est un bienfait continuel. Veuillez, ma chère Mère, lui en témoigner notre parfaite gratitude, et saisissez,

je vous prie, toutes les occasions de lui faire agréer l'assurance de nos respects et des prières que nous adressons au Seigneur, afin qu'il nous le conserve et répande sur ses travaux apostoliques ses grâces et ses bénédictions....

" Je ne vous souhaite pas un hiver tel que vous avez eu l'année dernière; vous n'êtes point préparées à Paris à accueillir de telles rigueurs: c'est assurément un échantillon du nôtre qui est passé dans vos cantons.

" Louis XVI s'est signalé pour son peuple; j'en bénis Dieu. Qu'il ait des jours heureux et recouvre ce qu'il a perdu, ou pour mieux dire, ce qu'il a abandonné.

" Revenons à notre hiver. Il n'a pas été ici aussi froid qu'à l'ordinaire; mais en revanche, plusieurs maladies populaires ont régné: petite-vérole, rougeole, coqueluche; ce qui a enlevé bien des enfants, et autres personnes aussi. Dans le mois de janvier, nous avons eu deux tremblements de terre de quelques minutes, à 4 h. du matin, et des pluies fréquentes qui ont inondé la ville et les campagnes. La terre et tous les canaux étant gelés, l'eau a envahi toutes les caves de la ville, ne trouvant point d'issue pour s'écouler. Une grande partie de notre jardin à été gelée jusqu'au mois de juillet. A Ste. Anne d'en haut (Ste. Anne de la Pérade), les eaux ont causé de grands dégâts, emportant les maisons, étables, granges, tout ce qui se trouvait exposé; une côte de cette paroisse cependant n'a pas souffert et elle a servi de refuge aux pauvres naufragés.

" Vous voyez, chère Mère, que Dieu fait sentir ses calamités à notre pauvre pays: heureux si cela pouvait ouvrir les yeux et remener les pécheurs à pénitence!

" Je ne vous parle point de la disette du pain par le manque des récoltes. Voilà comme nous avons passé l'hiver, bienheureuses d'avoir pu assister les indigents.....Pour notre Prélat, il est toujours dans le même état, tantôt mieux, tantôt pire, en sorte que nous sommes toujours dans la crainte de le perdre; jugez de notre situation.

" Faites agréer, s'il vous plait, surtout à la Rév. Mère Supérieure, les assurances de notre très-respectueux attachement; toutes mes sœurs désirent qu'elle les regarde comme ses filles. Si

M. de Montgolfier (1) peut trouver le secret de faire marcher jusqu'ici son ballon, je ne serais pas surprise s'il prenait envie à quelqu'une de nous d'y faire un petit saut, pour aller, chère Mère, vous exprimer de nouveau notre vive et sincère reconnaissance.

" Si par la grâce de Dieu les bruits de guerre qui courent ici ne se réalisent pas, nous pourrons recommencer à faire valoir nos terres, qui ont été ravagées durant tant d'années par les troupes. Généralement parlant, tout le pays souffre par suite des mauvaises récoltes. Il y a bonne apparence pour cette année ; j'en remercie le Seigneur, tant pour les pauvres que pour nous ; le blé sera moins cher. Il se vend encore 9 livres le minot, diminutif de 12 à 15 livres, et encore n'était-il pas commun.

" Je ne m'aperçois pas, chère Mère, que je griffonne toujours ; je vous en demande pardon, si vous saviez combien de fois j'ai repris cette lettre, vous auriez pitié de moi. Agréez de nouveau l'expression de ma reconnaissance et croyez-moi pour la vie dans le divin cœur de Jésus, ma très-chère et très-aimable mère, Votre toute dévouée etc."

C'est ainsi que correspondaient ces bonnes Mères, disant un mot de tout ce qui pouvait intéresser. Tantôt, c'étaient des détails plus particuliers sur la maison même. " Combien êtes-vous de communauté et de noviciat ? Avez-vous des postulantes ? Votre pensionnat est-il toujours florissant ? Nos novices ont été charmées de l'association de prières...."

Le changement des officières n'altérait en rien cette heureuse intimité. Ecoutons notre Mère St. Etienne, nouvellement dépositaire : " La Mère St. François, présentement assistante, a reçu votre lettre à laquelle j'ai l'honneur de répondre ;—non pas avec autant de grâce que l'eût fait ma devancière, mais dans ma simplicité, qui n'en sera ni moins sincère ni moins cordiale. C'est mon cœur qui parle, quand je vous assure de mes sentiments d'estime et d'attachement pour votre chère et respectable communauté."

La Mère M. Lse. Taschereau de St. François-Xavier, élue pour la première fois dépositaire en 1788, débutait ainsi :

(1) Les frères Montgolfier faisaient vers ce temps leurs premiers essais pour l'ascension des aérostats.

" Ma très-révérende Mère,—Voici, sans doute, une plume et et un nom qui vont vous être tout nouveaux; mais le vôtre, ma très-chère et vénérée Mère, ne l'est pas pour moi. Depuis près de 25 ans que je suis en Religion, j'ai toujours entendu mes anciennes Mères s'exprimer sur nos obligations à l'égard de nos Mères de Paris, en particulier de la Rév. Mère Ste. Saturnine, notre Dépositaire en France. Il est donc ineffaçablement gravé dans ma mémoire, ce cher nom; les sentiments respectueux et reconnaissants dont mon cœur est pénétré me le rendent toujours présent: mais avec quelle nouvelle vivacité de sentiments n'y penserai-je pas, maintenant que le sort m'a mise dans un poste qui me procure l'honneur de correspondre avec vous, et de ressentir plus particulièrement nos obligations envers votre chère communauté.....

" Oui, ma chère Mère, c'est avec justice que nous mettons toute confiance en vous. Nous reconnaissons que vous prenez le même intérêt à ce qui nous concerne, que si nous avions l'honneur de vous avoir pour membre de notre communauté; aussi notre gratitude en sera-t-elle éternelle.

" Recommandez-moi, je vous prie, aux prières de votre fervent noviciat, moi pauvre dépositaire qui suis sans talent pour cette charge, mais qui espère tout de la grâce de Dieu..."

" Il est vrai que votre plume et votre nom m'ont été nouveaux," répondait la Mère Ste. Saturnine; " mais la politesse de votre style et les sentiments de reconnaissance dont votre lettre est toute remplie, ne font que me confirmer dans l'assurance que vous ne faites toutes qu'un même esprit.

" Je vous en prie, ma chère Mère, ne mettez pas à si haut prix les petits services que je me fais un vrai plaisir de vous rendre; il n'y a que la persuasion que j'ai autant de zèle pour vos intérêts que s'ils étaient les nôtres que je vous prie de conserver. Il est certain que je ne fais aucune différence des vôtres aux nôtres.....

" Je ne vous parle pas de nos misères, il faudrait une main de papier et plus d'une semaine de repos pour vous en faire le détail.....

" Votre patron St. François-Xavier nous a protégées sensible-

ment en obtenant à une de nos anciennes dépositaires, (1) la première qui fut chargée de votre Procuration après nos pères Jésuites, toutes sortes de bénédictions sur nos affaires. Je prierai de tout cœur ce grand saint de vous en procurer autant que vous en désirez....."

L'amabilité épistolaire n'est pas, il nous semble, d'invention contemporaine. Que nous aimons cette vénérable Mère St. Louis de Gonzague quand, après avoir fait le tour du pays, parlé des Ursulines de la Louisiane et de la Martinique, des amis de France, de la chère maison de Paris, elle jette les yeux sur sa longue lettre et dit: " Voilà bien du verbiage!.....Ah! si je vous tenais, ma chère Mère, ce serait bien autre chose! C'est à votre cœur si bon, si charitable, que nous adressons la reconnaissance des nôtres....." Quand la Mère Ste. Saturnine attribue à M. le curé

(1) La mère Marie-Anne Bréauld de St. François-Xavier, fille de M. Chs. Villiers de Bréauld et de Mme. M. Anne Le Moine, née à Paris en 1700, et entrée au noviciat âgée de 17 ans. La mère Ste. Saturnine écrivant au printemps de 1771, annonçait sa mort arrivée peu auparavant. " Je ne vous ferai pas le détail de ce que nous lui devons, ajoute-t-elle ; je puis dire que nous avons perdu en cette chère Mère tout ce qu'on peut désirer: soit du côté de l'exemple, étant une grande et parfaite religieuse ; soit du côté de la société, ayant un caractère d'esprit d'une égalité et d'une universalité qui ouvraient la confiance et lui conciliaient tous les esprits et tous les cœurs. Elle avait une affection inexprimable pour notre maison et tout notre saint Ordre. Elle nous a fait un bien immense tant par ses talents et son travail, que par son bon gouvernement et l'administration de notre temporel. Nous pouvons dire qu'il n'y a pas eu de religieuse depuis l'établissement de notre maison, et qu'il n'y en aura pas dans la suite à qui nous devions plus de reconnaissance. Je la recommande à vos prières et à celles de votre chère communauté...." On répondait de Québec : " Rien de plus triste pour nous que d'apprendre la mort de la chère Mère St. F. Xavier. Cette nouvelle nous a d'autant plus consternées que nous avons perdu en elle une amie sincère, toute dévouée aux intérêts de notre communauté. Nous prions pour elle comme pour une de nos sœurs, la reconnaissance l'exige."

La supérieure alors à Paris était la Mère M. Marg. Le François de Ste. Ursule, native de Proyart, diocèse d'Amiens, fille de M. Honoré Le François, Receveur du prieuré de Lihons et de Mme. Marg. Frion.

de St. Aubin la plus grande partie de ses succès, on lui répond : "Si la reconnaissance nous dicte des sentiments de gratitude envers ce cher curé de St. Aubin, quels ne sont pas ceux qui nous animent à votre égard ? Nous les exposons tous les jours au Cœur de notre adorable Sauveur, lui seul est capable de vous récompenser selon l'étendue de votre charité et du bien que vous nous faites."

Mais il en faut finir, quelque regret que nous éprouvions de laisser en arrière tant de belles et bonnes choses. Nos lectrices se complaisent comme nous, sans doute, dans ce repertoire de suaves et saintes pensées, que la plume de nos chères Mères nous a transmises sous les formes les plus attrayantes et comme à l'insu de leur esprit. Qui ne sait ce qu'est une correspondance intime, de famille par exemple, où les cœurs ouverts l'un pour l'autre, sans intérêt personnel, sans politique insidieuse, sans étiquette forcée, se parlent et se comprennent au moyen d'une feuille de papier et d'une plume ; mais nos lectrices ignoraient peut-être jusqu'à quel point ce charme pouvait être commun aux familles religieuses. Nous oserions dire qu'il a quelque chose de particulièrement doux, entre personnes enrôlées sous la même bannière, liées par les mêmes

La mère Ste. Ursule mourut en charge au mois de février 1773, âgée de 58 ans, et après cinq mois d'une douloureuse maladie. "Cette mort nous a d'autant plus affligées, disait la Mère Ste. Saturnine, que cette chère Mère, par ses vertus et ses talents, méritait toute notre estime et notre confiance. Elle était dépositaire quand le R. P. de Launay nous a remis vos affaires." Les élections faites à la mort de la mère Ste. Ursule, mirent en charge la Mère Laugier de Beaucouse de l'Assomption, fille de M. Ls. François de Beaucouse, chevalier, seigneur de Beaucouse et en partie de Thoard, et de Mme. Elis. de Bertet de la Cluë, née en 1722 et baptisée à Thoard, diocèse de Digne. "Notre Mère Supérieure, écrivait en 1786 la mère Ste. Saturnine, est la mère de l'Assomption, qui l'a déjà été il y a douze ans. Elle est très-flattée de la qualité que vous lui attribuez de Mère commune, et s'unit de tout son cœur à votre charmante Mère St. Louis de Gonzague." La mort de cette vénérable Mère ne se trouve pas enregistrée. Plus que septuagénaire lorsqu'elle se vit chassée du cloître, elle mourut probablement de douleur, dans quelque asile inconnu où elle avait fui la Terreur.

devoirs, et dont les cœurs, sans cesse élevés vers Dieu et dilatés au feu de la charité divine, ne donnant aux considérations terrestres que l'attention nécessaire, sont toujours prêts à s'épancher en sentiments de gratitude et en nouveaux désirs d'obliger. Point d'étude de style ; tout a ce ravissant caractère d'abandon et de simplicité qui séduit jusqu'à faire voir à ses côtés la personne qui parle ; on sourit avec elle ou l'on pleure, selon le sentiment qui fait mouvoir la plume.

Nous voici maintenant à la grande catastrophe qui va rompre si brusquement avec les vieilles traditions de la France chevaleresque et chrétienne, et jeter jusque sur nos rives lointaines les débris attristés de l'ancienne mère-patrie.

Dernières correspondances.

Dans une de ses dernières missives, la Mère Ste. Saturnine écrivait : " Nous avons grand besoin du secours de Dieu. Demandez-lui, chère Mère, qu'il nous regarde encore dans sa miséricorde. Nous avons perdu un grand appui auprès de Notre-Seigneur, dans la personne de Mme. Louise ; elle était notre consolation et notre espérance. Sa mort inattendue nous fait craindre que Dieu ne nous l'ait ôtée que pour nous châtier plus sévèrement. Le plus consolant pour nous est de travailler à nous rendre saintes. Que nous serions heureuses si en redoublant de ferveur, nous obtenions l'anéantissement de tous les systèmes diaboliques du jour ! Dieu fasse la grâce à notre pauvre France de conserver le beau nom de royaume Très-Chrétien, et puisse notre bon Roi conserver celui de Fils aîné de l'Eglise ! "

Les anges qui se prosternaient ainsi devant Dieu étaient sans doute exaucés par la fidélité dont Dieu allait les couronner au milieu des plus terribles épreuves, et par le beau et grand spectacle qu'allaient offrir toutes les âmes fidèles ; mais quant à la patrie, elle devait subir le châtiment qu'elle s'était attiré, ou plutôt être rafraîchie par le sang des martyrs. On sait dans quel abîme de maux éclata la philosophie déshonorante du 18e siècle, et ce que devint la France et tout ce qui jusque là avait fait sa grandeur et sa gloire, quand le glaive tranchant de la Terreur s'appesantit sur elle.

Cependant les Ursulines de Paris, tout en tremblant pour elles-mêmes, trouvaient moyen de s'intéresser vivement à nos affaires pécuniaires. Voici la dernière lettre que l'infatigable Mère Ste. Saturnine nous adressa de sa main vénérable; elle est en date du 18 février 1791.

"Ma très-chère Mère,—J'ai un million de pardons à vous demander de toutes les inquiétudes que mon silence vous a occasionnées, et j'ai besoin de toute votre indulgence pour obtenir grâce. Plusieurs raisons ont contribué à mon silence : 1o. Je ne savais pas encore quel sort vous auriez dans tous les bouleversements qui se faisaient, et je craignais de donner connaissance de vos biens; 2o. Les rentes sur l'Hôtel-de-Ville ne se payaient pas, et j'ignorais quand elles serait payées. Vous verrez par l'état que je vous envoie qu'elles ne l'ont été qu'au commencement de l'hiver. Quant à votre sort, vous êtes continuées dans la jouissance de vos biens situés en France comme par le passé, en qualité d'étrangères. Pour le présent, le fermier doit deux années, qui écherront au premier mars prochain : l'une est de 1250 liv., l'autre, de 1300. Le bail a commencé sur ce pied au 1 mars 1790. Cela fait 2550 liv., que le fermier m'a promis de payer dans le cours du mois de mars prochain. Quant aux rentes sur l'Hôtel-de-Ville, j'ignore encore si on les payera par six mois, ou par l'année entière; dans ce dernier cas, cela vous ferait à ajouter 1398 liv.

" De plus, ma chère Mère, je vous préviens que messieurs les payeurs ne payent qu'en billets; si par malheur ils venaient à diminuer, je serais bien embarrassée. Je voudrais pouvoir les faire passer; mais ne recevant, tant du pensionnat que de nos revenus, que ces mêmes billets, je ne puis réaliser ma bonne volonté. Si vous pouviez, sans vous mettre trop à l'étroit, ne tirer qu'environ 3000 liv., cela pourrait nous garantir de tout embarras, et ne ferait que reculer la réception de vos fonds. Nous sommes dans un temps qui n'est pas favorable aux dépositaires, et qui est bien triste pour les propriétaires; nous avons besoin de foi et de confiance...Je ne vous parle pas de ce que nous éprouvons, la voix publique peut vous en instruire assez....

" Notre Mère Supérieure et toute notre communauté vous assurent de leur sincère attachement et se recommandent à vos prières.

" M. Ody m'a remis votre lettre. Je suis bien sensible et reconnaissante de la part que vous prenez à notre position. Ce n'a pas été sans de grands regrets de ma part, que mon silence vous a occasionné toutes ces inquiétudes; il n'y avait pas de jour que je ne pensasse à vous. Mais quand nous manquons de faire partir nos lettres dans le courant de ce mois (février), nous n'avons plus d'occasion. Le temps ne me permet pas de vous en dire davantage. Soyez persuadée, ma chère Mère, de toute ma bonne volonté en tout ce qui dépendra de moi et pourra vous intéresser. Soyez aussi, je vous prie, mon interprète auprès de votre chère communauté, aux prières de laquelle je me recommande; j'en ai double besoin. Croyez-moi pour la vie avec le plus sincère attachement, votre etc. Sr. Ste. Saturnine."

Les Ursulines de Québec qui, depuis deux ans, n'avaient eu d'autres nouvelles que celles des bouleversements qui changeaient l'antique physionomie de la France, nous révèlent dans la réponse suivante les sentiments qui se pressaient dans leurs cœurs. Il nous semble difficile de trouver une expression mieux sentie et plus touchante de joie et de gratitude, mêlées d'une douloureuse anxiété sur le sort de personnes chères.

Ursulines de Québec, 1791.

" Ma Révérende Mère,—Je n'ai point d'expressions assez vives pour vous rendre la joie que nous causa la réception de vos aimables lettres, qui nous furent remises le 25 mai. Ce fut d'abord un cri de joie par toute notre maison: " Des lettres de France ! des lettres de France !" Je ne voulus point ouvrir la mienne sans donner le temps de s'assembler, pour avoir la satisfaction d'en entendre la lecture; mais vous le dirai-je, ma chère Mère ? Il se fit dans toute ma nature une si grande sensation, que je fus obligée d'en céder la lecture à une de mes sœurs, pour donner cours aux larmes que la joie et la reconnaissance envers l'aimable Providence faisaient verser de mes yeux. Notre Rév. Mère Supérieure et moi courûmes faire part de la bonne nouvelle à M. Gravé notre digne confesseur qui, en ce moment, était à notre confessionnal, et qui, quelques minutes auparavant, m'avait demandé si j'avais reçu de vos lettres, ajoutant qu'il fallait m'attendre à la perte de la plus grande partie de nos fonds. Il fut agré-

ablement surpris de la bonne nouvelle, et sa joie et la nôtre devinrent communes. On lui offrit de prendre quelque chose. "Volontiers, dit-il, je vais boire à la santé de la Mère Ste. Saturnine!" Ce qu'il fit avec plaisir, et que nous reçûmes avec satisfaction. Je vous dirai, ma chère Mère, que je flottais entre la crainte et l'espérance; mais je ne pouvais croire que l'on nous laisserait dans l'entière possession de nos fonds, et j'en avais déjà fait le sacrifice.

"J'avais surtout beaucoup d'inquiétude de votre position personnelle et de toute votre maison; votre lettre m'assurant de votre conservation, m'a mis le baume dans le sang. Hélas! ma chère Mère, si les gazettes disent la vérité, nous avons grand sujet d'avoir de l'inquiétude pour votre maison et de vous souhaiter en Canada!

"Je m'estime heureuse de pouvoir tirer 3000 liv., après avoir été dans la crainte de tout perdre.....Nous sommes des plus sensibles et vivement reconnaissantes du zèle de M. le Curé de St. Aubin pour nos intérêts. Témoignez-lui de nouveau, je vous prie, notre parfaite gratitude, et les vœux que nous adressons pour lui au ciel. Nous bénissons Dieu de ce qu'il jouit d'une bonne santé; qu'il plaise au Seigneur de le conserver de longues années! Pour vous, ma respectable et chère Mère, que n'aurais-je pas à vous dire sur la vivacité de nos sentiments! Ma plume ne saurait vous en rendre la plénitude; nos cœurs sont tout remplis de reconnaissance pour vous et votre respectable Communauté; le mien en particulier se répand en actions de grâces, et prie tous les jours pour notre bienfaitrice, à qui je souhaiterais prouver ma respectueuse affection....."

Notre Dépositaire disait, dans sa lettre du 29 sept. 1792, (la dernière qui nous soit revenue): "Nous désirions vos lettres avec empressement, étant très-inquiètes de votre position. Nous ne le sommes pas moins maintenant que les papiers publics nous annoncent la guerre par toute la France. Nous espérons pourtant que Dieu bénira l'intention des couronnes qui la déclarent, étant pour la bonne cause, et que le résultat sera de remettre tout dans l'ordre. Cependant, nous craignons beaucoup qu'elle ne vous cause un terrible bouleversement. Cette pensée qui nous afflige

et qui fait le sujet journalier de nos entretiens, nous fait continuellement réfléchir sur notre situation présente.....priant notre bon Sauveur qu'il vous préserve des dangers de la guerre.....

" Veuillez faire agréer l'hommage de notre profond respect à votre Rév. Mère Supérieure et à toute votre chère communauté, pour laquelle notre reconnaissance est sans bornes. Quant à moi, ma chère Mère, permettez que je vous embrasse dans l'adorable Cœur de Jésus....."

Les Annales suppléent à la correspondance—Prières pour l'Eglise.

On n'avait que trop raison de s'inquiéter du sort de ces chères Mères qui, par leur position au centre de la capitale, et par leur profession ouverte d'enseigner la piété, avaient tout à redouter ; car 93 et son hideux cortége avait paru. Ne recevant aucune missive de cette communauté si chère, nos Mères transmettaient avec effroi à la postérité les tristes échos des malheurs de la France.

" Ce serait ici, écrit en 1794 l'Annaliste, le lieu de parler de cette fatale et terrible Révolution qui a amoncelé tant de maux sur l'Eglise et sur le genre humain ; mais la matière est trop vaste, elle exigerait des volumes. Je me contenterai de tracer ici qu'en s'efforçant de détruire la Religion, elle a anéanti la monarchie, conduit à l'échafaud le Roi et les plus illustres membres de la famille royale, élevé l'étendard de l'athéisme, détruit les temples, renversé les autels, pillé et profané les vases sacrés, massacré les prêtres, dépeuplé les cloîtres, en un mot, causé tant de maux et tant d'horreurs que la plume rougirait de les tracer. Cependant, la France n'est pas encore à la fin de ses malheurs ; la guerre qui est allumée dans toutes les parties de l'Europe, menace tout le globe d'un embrasement général. Le Canada est presque le seul pays exempt de ce fléau. Nous en sommes redevables à la protection de Dieu, qui a daigné regarder cette province d'un œil de miséricorde. Qu'à jamais nous lui en rendions de dignes actions de grâces ! "

Cependant aucune nouvelle ne parvenait aux Ursulines de Québec, que celle des maux que causait cet épouvantable

déchaînement des passions humaines. En vain demandaient-elles ce qu'étaient devenues dans la tourmente leurs chères Ursulines de Paris.

" La guerre en Europe, disent les Annales en 1797, continue toujours avec la même fureur. Les gazettes nous apprennent que les Français sont entrés en Italie et y mettent tout à feu et à sang. Ils sont aussi entrés dans Rome et en ont enlevé toutes les richesses. Le St. Père n'a obtenu la paix qu'à force d'argent. Dieu veuille au moins que cette paix soit durable ! "

Un nouveau sujet de larmes allait percer les cœurs chrétiens et éveiller toute le sensibilité de nos Mères. Voici comment elles en parlent :

" Nous apprenons, par les papiers publics, que les Français sont de nouveau entrés dans Rome. Ils investirent aussitôt le château St. Ange et firent le Pape prisonnier. Ils plantèrent l'arbre de la liberté le jour où S. S. célébrait l'anniversaire de son élévation à la chaire papale. Ce fut le 15 fév. 1798, qu'un calviniste vint lui annoncer que son règne était fini. Le Souverain Pontife leva les yeux au ciel et se résigna à son sort, soutenant ce revers avec une force et une fermeté digne du successeur de St. Pierre. Je passe sous silence tout ce qu'il a eu à souffrir pendant sa détention ; je mentionnerai seulement qu'après avoir pillé le palais pontifical et les appartements du Pape, lui ôtant jusqu'à son anneau, ils obligèrent ce vénérable Pontife à sortir presque aussitôt de Rome, sans aucun égard pour son grand âge (81 ans), ni pour sa dignité de Pasteur universel de l'Eglise, et le transférèrent à Sienne, ville d'Italie.

" Notre communauté, sensible aux maux que souffre l'Eglise en la personne de son chef, fait des prières journalières pour fléchir la colère de Dieu, lui demandant qu'il daigne remettre sur son siége N. S. P. P. et qu'il fasse cesser le fléau de la guerre, qui désole toute la chrétienté et fait périr tant de milliers d'âmes. Nous disons tous les jours à cette intention les Litanies des Saints, et chacune de nous (1) pratique une mortification particulière.

(1) Dans toutes les occasions où quelque épreuve frappe le pays ou l'Eglise, nos mères ne manquent jamais de se rappeler qu'elles ont un double devoir à remplir envers la société chrétienne. Outre le

" Il faut espérer que Dieu bénira les armes des alliés, et réprimera cette race orgueilleuse et sanguinaire qui semble n'avoir plus de l'humanité que la figure et la forme."

Un tardif et douloureux écho.

On sait par l'histoire quelle fut pour l'Eglise l'issue merveilleuse de ces grands événements. Quant aux chères Mères de Paris, on en attendit longtemps des nouvelles. Enfin, en 1802, des lettres nous furent remises. C'était bien le cachet de Paris, mais le papier en était jauni comme des dépêches d'ancienne date. En effet, portées à Londres par des émigrés français, ces lettres étaient restées pendant neuf ans ignorées au fond d'une boutique, par la négligence des commis qui les avaient reçues. Avec quelle émotion ne parcourut-on pas ces lignes, écrites si longtemps auparavant au milieu des angoisses de l'inquiétude et de l'exil! quelles larmes sincères ne donna-t-on pas aux maux cruels de cette chère et vénérable Mère Ste. Saturnine, qui finissait loin de son cloître chéri, une vie qu'elle y avait si généreusement sacrifiée au service de Dieu et du prochain.

La première lettre était de la Révérende Mère de Lauge de St. Augustin, supérieure du Grand-Couvent de Paris. Elle s'exprimait comme suit :

Ce 10 de l'an 1793.

" Vous n'ignorez pas, ma chère et révérende Mère, les malheurs qui accablent notre triste patrie, depuis cette révolution dont nous ne voyons pas la fin. Les pauvres religieuses, sans exception, ont été chassées de leurs maisons et dispersées. Après avoir été dépouillées de leurs maisons, de leurs titres, de leurs rentes, et géné-

tribut de leurs efforts dans la grande cause de l'éducation, vierges consacrées par l'Eglise, elles doivent aussi élever leurs mains suppliantes vers le ciel pour en appeler des bénédictions sur le peuple. Nous avons surtout trouvé touchante la pratique d'accompagner nos guerriers *à la manière de Moïse,* dans les luttes importantes. Quelle ferveur dans ces prières à la Ste. Famille, à St. Joseph, ces communions, ces pénitences, ces adorations perpétuelles, ces memorare, à l'issue de la messe, récités en commun et *les bras en croix,* pour implorer l'assistance divine!

ralement de tout ce qu'elles possédaient, on les a réduites à une modique pension, qu'on leur paie très-mal, et souvent point du tout. C'est où nous en sommes, ma très-chère et révérende Mère. Voilà l'esquisse abrégée de nos malheurs.....Celui de ne plus vous être bonnes à rien dans ce moment nous est bien pénible. Nous avons votre procuration pour recevoir vos rentes, et nous ne pouvons plus nous en servir ; c'est ce qui me fait vous demander qu'aussitôt cette lettre reçue, vous envoyiez une procuration toute semblable à la nôtre, que je vous envoie à cet effet. Vous y mettrez le nom de *M. Frs. de Gournay, citoyen, rue St. Jacques, vis-à-vis St. Magloire.* Nous lui avons remis vos contrats, qu'heureusement nous avons sauvés du pillage, et nous l'avons prié de s'en charger ainsi que de votre procuration. Il faudra y ajouter le pouvoir de la faire passer à un autre en cas de besoin. Cette clause est pour vous faire éviter des peines et frais pour l'avenir. Au reste, ma chère Mère, je puis dire avec vérité que vos intérêts sont entre les mains d'une personne en qui nous avons la plus grande confiance, et qui la mérite par sa probité, sa science, son habileté, son activité, et généralement tout ce qui rend un homme solide et estimable en tout point.

La mère Ste. Saturnine, qui est plus particulièrement connue de vous, est pour le présent résidente dans un village à deux lieues de Paris ; je l'ai été voir, tant par amitié que pour des affaires de notre maison, avec le Monsieur dont je viens de vous parler. Elle nous a fait part de la dernière lettre (1) que vous lui avez écrite, et des offres gracieuses et généreuses que vous lui faisiez, au sujet de notre désastreuse position.....Recevez-en, ma chère Mère et mes chères sœurs, nos sincères remercîments. Si nous avions un jour le bonheur de nous réunir, vos gracieuses offres ne seraient peut-être pas à refuser. Je ne parle pas pour la Mère Ste. Saturnine, car elle est très-mal, et c'est cela en partie qui m'a déterminée à l'aller voir. Aujourd'hui on l'a, je crois, administrée, et je pense que lorsque cette lettre vous parviendra, elle ne sera plus de ce monde, c'est pourquoi, ma chère Mère, je la recommande à vos memento. Je vous demande les mêmes prières pour moi-même, car quoique je me porte bien, ce que je regarde comme miraculeux

(1) Cette lettre ne nous est pas revenue.

à mon âge de 74 ans, et dans ma cruelle position, je pourrais bien aussi n'être plus du nombre des vivants quand cette lettre vous parviendra. La volonté de Dieu soit faite! Si j'étais plus jeune, il me vient la pensée que j'irais me réfugier chez vous, où je pourrais vous assurer de vive voix des sentiments de respect et de vénération avec lesquels je suis,

" Mes Révérendes Mères, Votre etc.

" de l'Auge de St. Augustin,

" ci-devant supre. des Ursulines du faubourg St. Jacques à Paris."

La seconde lettre, écrite trois jours plus tard, contenait les détails suivants:

" Paris, ce 13 janvier, 1793.

" Mesdames.—C'est avec les sentiments de la plus vive douleur que j'ai l'honneur de répondre aux deux lettres que vous avez adressées à notre chère Mère Dépositaire, qui est dans un état qui ne me laisse aucun espoir de la conserver. Lorsque vous lui écrivîtes, les troubles de la France étaient déjà parvenus à votre connaissance; mais depuis, mes très-chères et très-honorées Mères, les choses ont pris un caractère de gravité auquel on n'avait pas lieu de s'attendre, il y a cinq ou six ans. Vous avez sans doute appris avec douleur la dévastation et la destruction des maisons religieuses. La nôtre, une des mieux établies et réglées de la France, n'a point été épargnée. Vos cœurs sensibles et généreux auraient saigné de douleur lorsque, la clôture rompue, nous fûmes obligées de fuir et de nous réfugier chacune où nous avons pu trouver des hôtes charitables. A mon grand regret nous sommes toutes dispersées. Plaignez-nous, chères Mères, et priez notre divin Sauveur de nous accorder la grâce de faire un saint usage de la rude épreuve à laquelle il nous a mises. Notre maison fut pillée, nos contrats enlevés, ainsi que tout ce que nous possédions: maisons, fermes, terrains etc. Au milieu de tous ces malheurs, la Mère Ste. Saturnine a remis à une personne de confiance, et dont la probité est intacte, toutes les pièces et autres effets qui vous appartenaient, ne pouvant plus rien gérer en fait d'affaires. Vous n'avez, Mesdames, aucune crainte à avoir, il mettra à vos affaires le même zèle qu'il employait aux nôtres. La

Mère Dépositaire lui a tout expliqué avec exactitude; il vous enverra un modèle de procuration, tel qu'il convient que vous la fassiez faire. Si la Providence permet que nous soyons assez heureuses pour pouvoir vous rendre par la suite les mêmes services que ci-devant, avec quel plaisir nous reprendrons le soin de tout ce qui vous appartient ! Oui, nous aurons une joie indicible à donner nos soins à tout ce qui vous concerne. Quant au présent, mes très-chères Mères, soyez persuadées que vos intérêts ne peuvent être en meilleures mains que celles du Monsieur qui se charge de vous faire parvenir la présente ; la Mère Ste. Saturnine me dit que je ne saurais trop vous en réitérer l'assurance.

" Cette chère Mère a ressenti vivement le coup dont nous avons été frappées; je me suis dévouée à elle, et l'ai suivie à quelques lieues de Paris, dans un réduit tranquille et étroit. Depuis le mois de septembre 1792, elle va toujours en déclinant; elle est atteinte de fièvre putride, et ses 79 ans ne nous laissent aucune espérance de la conserver. Elle est très-souffrante, mais douce, patiente, et résignée aux ordres de notre divin Maître. Elle me sert de sujet de méditation journellement. Je vous demande la grâce de redoubler pour elle vos prières, mes très-chères Mères, elle pense souvent à vous, et parle toujours de ses sœurs de Québec, de manière à faire connaître l'attachement qu'elle vous porte. Elle m'a dit que si elle se trouvait dans la nécessité d'user de vos offres obligeantes, elle le ferait avec bien de la reconnaissance. Je partage ses sentiments; nous les partageons toutes. Quelle différence de notre situation actuelle, avec celle du temps où nous pouvions faire des heureux ! Enfin, mes très-chères Mères, il faut adorer, et se soumettre aux ordres d'une Providence qui veut tout faire pour nous sauver.

" Nous ne pouvons vous donner des nouvelles du respectable ecclésiastique dont vous faites mention dans vos lettres; il est difficile de se procurer des renseignements sur ces messieurs, et de savoir ceux qui ont échappé au massacre du 24 septembre 1792. Nous ne voyons aucun de ceux que nous connaissons. M. notre confesseur et nos deux chapelains y ont péri entre beaucoup d'autres. Je ne puis entrer dans de plus longs détails. Si vous voulez nous faire la grâce de nous donner de vos nouvelles,

je vous en aurai une sensible obligation. Vous voudrez bien adresser vos lettres à la personne qui se chargera de vos affaires, et qui me les fera remettre là où je serai, car je ne puis répondre quel sera mon domicile pour lors. Demandez pour moi, mes chères Mères, l'abandon à la volonté du Seigneur, et soyez toujours, je vous le demande instamment, convaincues des sentiments de respect et de vénération avec lesquels

" Jai l'honneur d'être, Mesdames,

" Votre très-humble et très-obéissante sœur et servante,

" P. de B. (1) dite Sr. Ste. Cécile."

Il n'y a pas de commentaire à faire sur ces lettres admirables de *résignation*; le sentiment de grandeur d'âme et de profonde piété qu'on y respire, dit assez quel était l'esprit éminemment religieux de ce célèbre Grand-Couvent de Paris. Pour nous, cet empressement à sauver nos papiers du vandalisme régnant, tandis que les leurs furent dispersés en tout sens par la tempête, nous est un témoignage attendrissant de cette vraie et pure amitié qui s'occupa de nos intérêts, *au milieu même des ombres de la mort.*

Verrons-nous dans le dépôt de leurs manuscrits qui nous a été confié d'une manière si providentielle, une récompense de leur fidélité à sauvegarder les nôtres ? Nous l'osons penser ; car nulle

(1) Thérès-Marie-Barbe Picard de Beaucacourt de Ste. Cécile, native de Paris, alors âgée de 42 ans dont 20 de profession religieuse. La dernière professe avant la Révolution fut Mlle. Elis. Dausse, fille de M. P. Et. Dausse, sculpteur marbrier, et de Mme. Elis. Cath. Adam. Elle était native de Paris, et prononça ses vœux en juillet 1788, sous le nom de Ste. Clotilde. La dernière survivante des professes du Grand-Couvent du faubourg St. Jacques, avant la Révolution, fut la Rév. Mère M. Marg. Givodin de Ste. Angèle. Elle était native de la paroisse de N. D. de Goix, diocèse d'Auxerre. Elle est la première de la maison de la rue St. Jacques qui ait porté en religion le nom de la fondatrice de l'ordre. Elle le prit à sa vêture en 1770. M. le G. V. Ths. Maguire, notre ancien chapelain, fit sa connaissance au mois de mars 1835, à son retour de Rome. Elle était alors en pension à l'abbaye aux-Bois. " Quoique âgée de 85 ans, dit-il, cette dame conservait beaucoup de fraîcheur et de santé, et surtout une aimable vivacité d'esprit qui rendait ses conversations très-intéressantes."

part, ils n'eussent été accueillis avec autant d'amour et arrosés de larmes aussi brûlantes de gratitude.

La vénérable Mère Ste. Saturnine, deux jours après la lettre de sa charitable infirmière, avait terminé son exil et ses souffrances; elle était entrée dans le lieu de la consolation et du repos. Quant à la vénérable supérieure, la Mère St. Augustin, (1) la Terreur étant passée, elle parvint à rallier les membres dispersés de sa famille; ce fut au milieu de ses chères filles et dans son Monastère, qu'elle rendit dans le cours de l'année 1797, sa belle âme à Dieu.

Nous parlerons plus tard des nouvelles épreuves qui devaient assaillir et ruiner les espérances des ces dignes filles d'Ursule.

§ 6.—CE QU'IL ADVINT DE LA FERME D'ALENÇON ET AUTRES REVENUS DE FRANCE.

La lettre suivante de Mgr. Plessis à M. Emery, Sup. de la Congrégation de St. Sulpice à Paris, en date du commencement de l'année 1801, montrera dans quelles perplexités se trouvaient les Ursulines de Québec par le retard des missives écrites en 1793.

" Dans la lettre du mois de décembre dernier, (1800), dont vous m'avez honoré, disait Mgr. Plessis, vous avez eu la complaisance de m'offrir vos services. Voici une affaire où j'en ai besoin. Il s'agit de nos Ursulines de Québec qui avaient, avant la révolution, des revenus en France, consistant partie en rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, partie en loyers d'une ferme située à St. Aubin. Ces rentes et ces loyers étaient annuellement perçus par les Ursulines de la rue St. Jacques. Celles de Québec, informées chaque année de la somme qu'elles avaient en caisse à Paris

(1) La Rév. Mère Marg. de Lauge de St. Augustin était fille de Frs. de Lauge Ecr. premier huissier du Parlement et payeur des rentes, et de Mme. Marg. Ruel. Admise au noviciat des Ursulines en 1741, son père à sa profession donna environ 12,000 liv. de dot. Dépouillée de tout dans sa vieillesse, elle vit le pillage de son Monastère et la dispersion de ses sœurs; son cœur fut brisé de douleur, mais son esprit ne cessa jamais d'être parfaitement soumis à Dieu et resta ferme. Elle mourut à l'âge de 78 ans.

en recevaient le montant à Québec en rétributions de messes, dont elles faisaient passer les intentions aux Ursulines de Paris, et celles-ci les faisaient acquitter au moyen de l'argent dont elles étaient dépositaires.

" Les choses ont été ainsi jusqu'en 1792. A cette époque, la Mère Ste. Saturnine, l'une des dites Ursulines de la rue St. Jacques à Paris, donna avis qu'elle avait par devers elle une somme de 3037 liv. 5s. aux Ursulines de Québec. Celles-ci, craignant de s'engager trop si elles recevaient des rétributions de messes pour tout le montant, se bornèrent à en recevoir pour 1350 liv. 10s., et dans le cours de la même année, elles en firent passer les intentions à la dite mère Ste. Saturnine.

" Comme elles n'ont eu depuis aucune nouvelle de cette religieuse ni des autres du même Monastère, elles ne savent ni si ces messes ont été célébrées, ni même si la Mère Ste. Saturnine a reçu leurs lettres de 1792, ni enfin ce qu'est devenu le reliquat du dit dépôt de 3037 liv. Sur tous ces points elles désirent impatiemment être éclaircies. Je me flatte qu'étant sur les lieux, vous pourrez mieux que qui que ce soit faire les recherches nécessaires. Je vous prie instamment de me faire part de ce que vous aurez appris sur cette affaire qui inquiète leurs consciences. Car il est certain que si les messes n'ont pas été acquittées, ces Dames sont obligées de rembourser les 1353 liv. 10s. aux particuliers dont elles les ont reçus.

" J'ai eu dernièrement le plaisir de voir tous vos messieurs de Montréal. Ils continuent d'édifier ce diocèse par leur zèle, et de l'éclairer par leurs excellents principes."

M. Emery se hâta de répondre par une lettre des plus obligeantes en date du 5 janvier 1802, dont voici quelques extraits.

" Les Religieuses Ursulines ont été, comme toutes les autres, chassées de leurs maisons et dépouillées de leurs biens. Celles de la Rue St. Jacques ont depuis loué leur maison de celui qui en avait été l'acquéreur. Elles s'y sont réunies au nombre de douze à quinze, et y ont formé un pensionnat considérable. Elles me sont très-connues, je les vois très-souvent.

" Elles m'ont dit qu'elles connaissaient l'homme d'affaires dont se servait la Mère Ste. Saturnine pour les affaires des Ursulines

de Québec. Je me suis aussitôt transporté chez-lui ; il m'a dit que la Mère Ste. Saturnine l'avait fait appeler, dans le lieu où elle avait eu sa dernière maladie, et lui avait remis ses registres, qu'il m'a montrés après les avoir tirés d'un lieu où il les avait cachés durant la terreur. Je renferme dans cette lettre la note qu'il m'a donnée. Il est vraisemblable que ces dames n'ont pas reçu les 1900 livres ; en conséquence, l'on poursuivra ce M. M.....Des assignats qui sont devenus de nulle valeur, perdaient alors assez peu ; heureusement l'homme d'affaires a un reçu de M. M..... en bonne forme. Les rentes sont aujourd'hui réduites aux deux tiers : mais ce *tiers* est bon à percevoir, et sûrement, vos dames le percevront dans la suite. Il ne s'agit que de savoir si l'on voudrait leur payer les arrérages, et il conviendrait que vos dames envoyassent une procuration. Cette procuration doit être la plus étendue possible, encore je ne sais si elle sera suffisante pour toucher les rentes, car on se sert de tous les prétextes possibles pour éluder ou différer le paiement. Il faudrait aussi savoir à qui ces dames donneront leur procuration, avec faculté de substituer. La dépositaire actuelle des Ursulines de la rue St. Jacques, est Mme. Renaud. Elle est active et intelligente ; l'homme d'affaires s'appelle de Gournay ; c'est un fort honnête homme, on pourrait le charger de la procuration, ou bien Mme. Renaud pourrait s'en servir, comme faisait la Mère Ste. Saturnine. La ferme de St. Aubin a été vendue, mais M. de Gournay a sauvé tous les titres, qui sont encore en ses mains. En général, l'on ne revient point sur les ventes faites par la *Nation*, quelque irrégulières et injustes qu'elles aient pu être. Mais la *Nation* vous place sur le grand livre, c'est à dire, qu'elle vous fait une rente dont elle ne vous paie que le tiers ; enfin, ce *tiers* est quelque chose. Je pense que plusieurs communautés ou particuliers, en Canada comme en Angleterre, doivent être dans le cas des Ursulines de Québec. Nous avons à Paris des Irlandais et des Anglais, qui réclament pour leurs établissements ecclésiastiques vendus. Je leur parlerai et leur demanderai ce qu'il y aurait à faire dans le moment, et avant que vous ayez pu agir de votre côté. Il suffit que vous vous intéressiez aux Ursulines de Québec, pour que je m'y intéresse moi-même. D'ailleurs, il s'agit d'une œuvre

excellente, et j'ai beaucoup de vénération pour les Ursulines de Québec, qui, sans doute, ont hérité des vertus éminentes de la Mère Marie de l'Incarnation leur fondatrice....."

Sur les entrefaites, c-à-d. au printemps de 1802, arrivaient les lettres en retard déjà citées, avec une troisième de M. de Gournay, en date du 20 janvier 1793, contenant les détails suivants :

" Madame,—Les dames Ursulines du faubourg St. Jacques, à Paris, qui m'ont toujours honoré de leur confiance, m'ont engagé à me charger de vos affaires de France, et m'ont remis à cet effet les titres de la ferme que vous possédez en Normandie, ainsi que vos contrats sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, avec 3,335 liv. en assignats. J'ai remis la somme de 1900 liv. à M. Merigot, libraire de Paris, pour vous la faire parvenir par son correspondant dont j'ignore le nom. Ce que je sais, c'est que cette personne est la même qui vous a remis les 1600 liv., que Mme. Ste. Saturnine vous a envoyées l'année dernière. Si par la suite vous pouvez m'indiquer un moyen plus sûr de vous faire parvenir vos fonds, vous me ferez plaisir. Pour moi, je crois qu'il serait tout simple de tirer sur moi une lettre de change à un jour de vue, laquelle acquittée me servirait de décharge.

" J'ai gardé entre mes mains la somme de 1,353 liv., pour en faire l'emploi que vous avez marqué dans votre dernière lettre à Mme. Ste. Saturnine, c-à-d. en messes de dévotion, et de plus 49 liv., 10s. pour les messes de fondation. Elle m'a remis à cette effet vos dernières lettres ; je les ferai acquitter par les mêmes prêtres que ci-devant.

".....Il serait bon, madame, de faire le plus de diligence possible à m'envoyer votre Procuration ; vous trouverez ci-inclus le modèle, il n'y aura qu'à remplacer le nom de ces dames par le mien. Je ne puis voir à vos affaires que je n'aie cette procuration, et je serais charmé que vous m'accusiez la réception des 1900 liv....."

" P. S. Vous trouverez ci inclus, une lettre de change à recevoir chez M. Louis Germain, négociant de votre ville."

Les Ursulines de suite expédièrent la procuration requise, mais toutes les mesures furent inutiles ; le bel héritage d'Alençon en Normandie fut à jamais perdu pour notre communauté. M. le G. V. Maguire, notre regretté aumônier, fit de grandes per-

quisitions à ce sujet, dans ses voyages en Europe en 1832 et 34; M. l'abbé J. Holmes, du Séminaire de Québec, s'en occupa également en 1837, avec la plus active bonne volonté; mais l'injustice était consommée. Notre communauté reçut quelque indemnité pour la perte des fonds et des rentes qui avaient été garantis par le gouvernement français: toutefois, les tracasseries au prix desquelles furent achetées ces faibles indemnités, étaient de nature à en diminuer de beaucoup la valeur.

§ 7.—UN COOPÉRATEUR À L'ŒUVRE DE LA BIEN-AIMÉE FONDATRICE.

Nous serait-il permis de laisser s'effacer les divisions de l'ancienne France, et de dire adieu au bel héritage d'Alençon en Normandie, sans mentionner deux des plus dignes coopérateurs de notre vénérée Fondatrice dans ce département de sa bonne œuvre.

Depuis la sage administration de M. de Bernières, les RR. PP. Procureurs (1) du collége des Jésuites, à Paris, avaient bien voulu être aussi les nôtres ; mais étant à 33 lieues de la ferme, ils devaient se substituer sur les lieux quelque personne qui pût veiller sur le fermier et voir à l'entretien de la terre. Les agents qui furent d'abord choisis dans ce but oubliaient quelque peu, paraît-il, les intérêts des propriétaires d'outre-mer pour s'occuper plus efficacement des leurs propres. Enfin, vers 1717, un gentilhomme normand, Jacques François (2).....écuyer, seigneur, patron honoraire et haut Justicier de la paroisse de St. Aubin d'Apeney," né vers le temps de la mort des Fondatrices, s'offrit à prendre en main la gestion de ce bien; ce qui donna une nouvelle direction à la correspondance de nos religieuses, surtout à partir de 1742, où ce monsieur

(1) Nous trouvons successivement les noms des RR. PP. Vautier, de Lamberville, Lafitau, Charlevoix, Mesaiger, et enfin en 1755, le R. P. de Launay, qui remit nos affaires à nos Mères de Paris en 1762.

(2) Il nous a été impossible de déchiffrer ce nom.

reçut une procuration directe de notre communauté, pour agir en tout pour le mieux.

Il nous reste encore une quinzaine de lettres de cet homme estimable, célibataire par goût et par vertu, qui semblait s'être réservé tout entier pour les bonnes œuvres, et dont pendant de longues années notre communauté éprouva le charitable zèle. Voici quelques fragments de ces lettres; car il nous importe de bien connaître les bienfaiteurs de notre maison, pour lesquels nous offrons journellement et à perpétuité des prières communes. Au reste, nos lectrices jugeront par elles-mêmes si le descendant des seigneurs de St. Aubin usait avec honneur du cachet de sa famille, à écusson soutenu de deux aigles, et surmonté d'une aiglon dont le regard sûr et perçant se fixe sur l'inscription qui le domine : *Sua prole dignus.* Elles verront encore si le pieux seigneur portait aussi dignement que le Journal belge qui s'en décore de nos jours, la *croix* qu'il traçait invariablement en tête de toutes ses dépêches. Il écrivait donc en date du mois d'avril 1733 :

" Madame,—Je profite avec plaisir de l'occasion du bon frère Gournay, originaire du Canada, pour vous remercier de l'honneur de votre lettre, qui me confirme ainsi que les précédentes, du mérite de celles qui composent votre sainte communauté. Je vois, Madame, que ce n'est point à l'ancienne France à donner des modèles à la Nouvelle de bien dire et coucher par écrit, mais plutôt à y aller puiser la perfection. Je n'en suis pas surpris, Madame, vous êtes sans cesse occupée à demander à Dieu ce degré de vertu, sa bonté peut-elle vous refuser en aucune chose? Oui, votre communauté est l'exemple que je cite à nos dames, et elles écoutent avec admiration la lecture de vos lettres.

" Je vous suis bien obligé, Madame, de vouloir vous ressouvenir d'un serviteur inutile comme moi dans vos prières et communions; c'est à ce secours que j'attribue ce qui m'arrive de plus heureux, mes prières ne méritant pas d'être exaucées. Je

vous fais aussi, Madame, mille remercîments de l'excellent capillaire et du sucre d'érable que vous m'avez adressés. J'en ai promis à une dame abbesse de grande vertu et condition, qui a la poitrine faible et malade. J'ai ménagé de mon mieux la bonne provision de capillaire que les Rév. Mères de la Conception et de St. Jean avaient eu la bonté de m'envoyer, et qui m'a été d'un grand secours dans la multitude de rhumes et fluxions de poitrine, qui ont redoublé avec une fureur excessive l'hiver dernier, non-seulement en France, mais quasi dans toute l'Europe, emportant un très-grand nombre de personnes, surtout les avancées en âge. Si j'avais cru les principales dames du pays, elles auraient seules profité de vos libéralités ; mais je leur ai dit que cet excellent secours me venait de mains qui pouvaient autant contribuer à la guérison des malades que la vertu naturelle du simple, et que sans le leur refuser, il fallait que les plus pauvres eussent la première portion. C'est vous, Madame, qui aurez le premier fruit de leurs prières, puisque vous leur fournissez le remède, et que je ne fais que le préparer et le distribuer sous votre nom. Ainsi, vous voyez que vos bonnes œuvres et le bien que vous faites au prochain se répandent loin, par la bénédiction que Dieu attache à ce qui vient de votre maison. Enfin, les membres de J. C. en sont soulagés, cela suffit.

" Le bon frère Gournay m'a dit dans la conversation, qu'il était originaire de Montréal, où vous me mandiez qu'il y avait eu l'automne dernier des tremblements de terre. On lui a écrit du même lieu que depuis cet avertissement du ciel, on avait quitté en Canada l'infâme et détestable mode des *paniers*. Sur ce pied, il serait en vérité à souhaiter que Dieu en permît autant en chaque ville, *villasse*, bourgade, village de cette ancienne France, où cette horrible, incommode et impertinente mode règne à un degré de fureur inconcevable. Mais en fait de mode, tout va à l'excès ; il se trouvera quelque folle à Paris, qui détruira celle-là pour en introduire quelque autre qui ne vaudra guère mieux. Je suis surpris que le Canada se laisse aller à l'inconstance d'un climat aussi pétillant et changeant que le nôtre où on ne saurait compter sur rien de fixe : le tempérament, les goûts, les manières,

les termes, la religion, la mode attaque tout, il n'y a que l'arrêt de mort que Dieu a prononcé qu'on ne saurait changer. Heureux, Madame, qui quitte tout comme vous avez fait dans votre respectable communauté, pour s'attacher au souverain bonheur où il n'y aura jamais aucun changement!

" J'enverrai après demain au R. P. Lafitau, une lettre de change de 850 liv., et peu après 400 liv. que le fermier m'a promises aussitôt qu'il aurait vendu ses bœufs gras, ce qui est ici le commerce le plus lucratif pour les fermiers. La fermière m'a prié de la recommander à vos prières, et de vous dire qu'elle exigeait de la communauté quelque petite marque de son attention, comme chapelet etc., qu'elle conserverait le reste de ses jours comme une relique, venant d'une aussi sainte part.

" Votre terre est bien tenue. Elle manquait d'arbres fruitiers qui sont ici pommiers et poiriers, dont on fait grande abondance de boissons dont tout le monde use, et qui après le vin, est la meilleure de sous le soleil. J'ai fait planter beaucoup de jeunes arbres qui vont venir de jour en jour.....

" La continuation s'il vous plaît de vos prières auprès de Dieu, afin qu'il fasse connaître sa sainte volonté et accorde la grâce de l'accomplir, à celui qui a l'honneur d'être avec une vénération infinie etc. De St. Aubin."

La sollicitude du bon seigneur pour les intérêts des pauvres religieuses des pays lointains, le rendait plus sensible à leurs pertes qu'aux siennes propres. En 1738, l'année avait été mauvaise, par conséquent, maigre revenu. " Je souffre de n'avoir que misère à vous chanter; mais quand l'épreuve vient par l'ordre et la main visible du Tout-Puissant, que pouvons-nous faire que de nous humilier et le bénir? Votre terre est dans une situation plate, terre franche mais froide et marécageuse qui demande un grand travail et produit beaucoup dans une année sèche, mais dans des années de pluie continuelle, on perd tout. (1)

(1) Ailleurs, on trouve les détails suivants sur ce souvenir précieux des bienfaits de Mme. de la Peltrie.

" La cour est quasi carrée, pouvant contenir 18 à 20 toises, toute close et entourée de bâtiments. La maison manable est fort ancienne avec plusieurs petites tours ou tourelles, le tout couvert d'ardoise,

Nous ne gagnerions rien à poursuivre le fermier; ces pauvres gens vivent d'orge au lieu de vendre du blé froment. Le renvoyer? Tous ces gens là sont de concert; nous tomberions de mal en pis. Il faut souffrir ce qu'on ne peut empêcher."

Un accident déplorable survient au fermier :—" Les bons fermiers sont très-rares, surtout depuis que Dieu afflige une partie des provinces du Royaume d'une contagion sans remède sur les animaux, que l'on qualifie de vérole. Cette province a souffert un tort de plus de 30,000 liv. La terre de Harenvilliers et quelques villages voisins jusqu'ici ont été exempts de ce mal, quoiqu'il ait ravagé tout autour.

" La fermière se recommande avec sa petite famille et l'âme de son défunt mari, aux prières de votre sainte communauté. Comme il y a près de 100 ans (1) que cette famille, de père en fils, se succèdent comme fermiers de Harenvilliers, ils se sont attachés à ce bien et le regardent comme le leur propre, ce qui fait que la fermière et ses parents voudraient continuer à cultiver la terre, jusqu'à ce que les enfants du défunt soient en état de le remplacer. Le temps fera connaître si Dieu veut et approuve ce dessein; car *l'homme propose et Dieu dispose.*"

En 1749, il renouvelait le bail avec la fermière, " faisant tout pour le bien de la chose, ayant toujours devant les yeux le grand compte final et sans réplique qu'il faudra rendre au divin Créateur de toutes choses qui n'ignore rien, tout étant écrit dans le livre qui nous sera présenté à la fin des siècles et sur lequel tout l'univers sera jugé."

avec une espèce de pavillon sur la grande porte en entrant. Il y avait anciennement une petite chapelle au coin de la cour, du côté du midi." Nous ajouterons pour l'instruction de nos jeunes botanistes que " parmi les herbages et plantes potagères, il y avait les choux, les artichaux etc., thym couviers, romarins, rue, lavendes etc., dont l'espèce se trouvait parfois éteinte au printemps par suite de faux dégels qui couvraient la terre d'une glace universelle qui durait longtemps."

(1) Ces fermiers fidèles méritent que nous les connaissions par leur nom. Le dernier était Jacques Garnier dit l'Arcangerie qui mourut presque subitement. " Heureusement, il avait été à confesse et avait communié le dimanche précédent. C'était un fort bon et honnête homme craignant Dieu."

Avec ces considérations toujours présentes à l'esprit, il n'y avait aucun danger que M. de St. Aubin agît à la manière des administrateurs dont il est parlé dans nos correspondances précédentes: " Ils avaient 100 liv., par an et les bonnes dames Ursulines n'en étaient pas mieux. Un de ma connaissance fut même assez avaricieux, (pour ne pas dire fripon), une heure avant d'expirer et rendre son dernier compte à Dieu, que d'exiger 300 liv., de pots de vin de l'ancien bonhomme de fermier, sous prétexte de ne lui point hausser la terre en lui renouvelant son bail. Ces friponneries ne se pratiquent que trop communément en France.."

Il est intéressant pour nous de voir notre économe et fidèle seigneur, aux prises avec des ouvriers devenus " fiers et hautains," qui quoique bien payés prenaient plaisir à laisser traîner l'ouvrage, n'obtenant rien " qu'à force d'envoyer et d'aller lui-même chez l'un et chez l'autre, éperonner, prier et menacer."

Tantôt, il était en difficulté avec Mme. la Marquise de l'Aigle, " femme puissante en ces cantons," au sujet des bornes de nos propriétés; tantôt avec un seigneur voisin, au sujet des constructions limitrophes. M. de St. Aubin en tout cela se montrait toujours le même, tâchant de concilier la modération et la charité avec le zèle le plus vif pour nos intérêts. " J'ai suivi le conseil de Salomon qui a dit: " Abstenez-vous de plaider, et vous diminuerez vos péchés," et encore: " C'est gloire à l'homme de s'interdire les contestations." Aux prétentions de celui qui exigeait que l'on fît passer un chemin à travers la prairie, il opposait l'absence du seigneur voisin; " et puis, quand celui-ci sera de retour, écrivait-il, il faudra encore que je vous consulte, ce qui allongera le parchemin d'autant, et donnera au chicaneur le temps de se refroidir."

Les exigences toujours croissantes des maltôtiers vinrent lui donner des transes mortelles. On demandait la déclaration des biens de gens de main morte. " Tôt ou tard, écrivait-il en 1773, cela aura son effet, les maltôtiers (1) ne s'amendent guère à vieillir. On ne s'aperçoit des bruits de la paix que par le nom-

(1) Un triste système d'exactions pesait déjà sur le peuple, puisqu'il fallait payer le dixième du revenu en temps de guerre et le vingtième en temps de paix.

bre prodigieux de mendiants et de pauvres honteux, avec des légions d'enfants demi-nus qui crient la faim, et qui ont à peine un peu de paille pour se coucher, moins bien que les bêtes et les chiens des maltôtiers qui possèdent toutes les richesses du Royaume avec une dureté étonnante, sans aucune pitié ni commisération pour qui que ce puisse être. Comme on ne paraît pas avoir connaissance de vos biens, le mieux pour le moment est de se tenir clos, et dans le secret, de crainte de fournir des armes contre nous ; *On craint d'éveiller le chat qui dort.*"

Nos Mères sentaient le prix de tant de dévouement et de charité, et prenaient le plus tendre intérêt à tout ce qui se rattachait au pieux célibataire, qui se livrait à toute sorte de bonnes œuvres, ayant pris et soigné chez lui de la petite vérole l'enfant d'un marquis son ami, et l'ayant ensuite fait élever sous ses yeux dans une grande piété. " Ma situation est toujours la même, c'est-à-dire, de garçon, répondait-il en 1738 ; mais mon frère vient d'épouser une jeune Dlle. élevée dans une communauté de Caen et d'un fort bon caractère ; elle a aussi du bien, ayant hérité d'un frère qui servait dans la maison du Roi, qui a laissé deux terres nobles. Elle a deux sœurs qui ont aussi beaucoup de mérite et de religion, ayant été élevées en différentes communautés, qui est la meilleure école que l'on puisse donner à des filles de condition." Plus tard : " Pour rendre compte à la Rév. Mère de la Nativité de la situation de ma famille, je lui dirai que ma belle-sœur a été très-malade et j'ai eu la dernière peur. Ses six enfants promettent et s'élèvent à merveille. Le Roi a la bonté de lui placer une de ses filles à St. Cyr, comme fille d'officier et de qualité, feu mon frère ayant servi 30 ans dans la maison du Roi. Il y a un si grand nombre à récompenser qu'on a bien de la peine à obtenir une de ces places. Ma vue s'affaiblit beaucoup ; je suis menacé d'une cataracte sur l'œil droit. Il faut en tout bénir le Tout-Puissant et se soumettre à sa sainte volonté."

Aux Ursulines, on s'évertuait à trouver ce qui pourrait faire plaisir à ce bienfaiteur qui ne voulait accepter aucune rétribution.

On redoublait les envois de sucre d'érable pour les neveux ; on adressait des boîtes de fleurs aux nièces ; enfin, on imagina d'envoyer au vieil oncle quelques ustensiles de la cuisine sauvage.

" Mille très-humbles remercîments. Cette gamelle et vaisselle sauvage sont des ouvrages curieux et un bel échantillon de leur adresse. J'admire comment ces hommes qui n'ont pas apparemment les outils nécessaires, puissent rendre des nœuds d'arbres aussi polis et aussi proportionnés; il ne reste pas la moindre trace d'aucun outil. Comme la divine Providence s'étend à toute chose! La fermière vous remercie également du chapelet et du joli étui dont vous lui avez fait présent."

Dans sa dernière lettre en 1756, cet homme désintéressé disait à nos Mères: " Comment vous remercier du magnifique loup-cervier que vous m'avez fait tenir? Cependant, la réflexion que vous l'avez acheté et payé très-cher sans doute, me fait de la peine, ne méritant aucunement cette dépense pour mon particulier. Il n'en est pas ainsi du capillaire et du sucre d'érable que je distribue aux malades et qui, je suppose, vous coûte moins. Je vous en supplie ainsi que votre communauté, aucun extraordinaire pour moi."

Le vénérable octogénaire s'occupait alors de préparer un plan exact de nos propriétés de Normandie, " dans la pensée qu'il pourrait être utile dans la suite, et que cela serait curieux à voir ici et à conserver dans nos archives." Nous avons reçu, écrivait en 1757 la Mère de la Nativité, les lettres et le plan de la terre de Harenvilliers. Nous sommes infiniment redevables à M. de St. Aubin du zèle et des mouvements qu'il se donne pour la conservation et l'augmentation de ce bien, ce qu'il fait depuis un grand nombre d'années gratuitement et avec une affection sans exemple dans le siècle où nous vivons. C'est un ancien seigneur et gentilhomme plein de vertus, de mérite et de charité, qui joint à cela la droiture d'un vrai Israélite qui se sanctifie au milieu du monde sans en avoir l'esprit ni les maximes. Je suis toujours charmée du style humble de ses lettres."

Quelques années auparavant, le R. P. Mesaiger lui rendait le témoignage suivant: " M. de St. Aubin est un grand homme de bien. Ayez soin de lui envoyer les pièces qu'il vous demande pour conclure à chaux et à ciment votre affaire; il prend plus vos intérêts à cœur que vous ne feriez vous-même. Il est encore de ces anciens Français, gens d'honneur, de piété et de probité. Je

ne saurais assez vous le faire connaître et vous exhorter à lui témoigner les sentiments d'une vive reconnaissance."

La guerre avait interrompu la correspondance. En 1763 parvint ici la triste nouvelle de la perte de ce vénérable ami, décédé dans sa 88e année, au mois d'août de l'année précédente, ayant plus illustré son écusson par ses vertus que s'il se fût attaché à s'entourer du prestige de la gloire mondaine. " Nous avons fait pour cet insigne bienfaiteur, disent les Annales, un service solennel, avec l'office à neuf leçons, chaque religieuse lui ayant appliqué trois vigiles en particulier, en reconnaissance de tant de soins et de fatigues qu'il s'est données pour la conservation de notre terre de Harenvilliers : ce qu'il a fait pendant près de 45 ans, sans autre récompense que le sentiment de la charité qui le faisait agir."

§ 8.—UN BON CURÉ, OU LE DERNIER SURVEILLANT DE LA FERME D'ALENÇON.

Le neveu qui avait hérité du pieux seigneur de St. Aubin, s'offrit aussi à continuer son œuvre à l'égard de notre communauté. Malheureusement pour nous, son attention fut loin de nous être donnée tout entière. Enfin, étant devenu veuf et s'étant remarié vers 1774, avec une personne " pleine de raison, de mérite et de vertu," notre galant seigneur, " qui promettait toujours et ne payait jamais," entra une bonne fois en accommodement. Mais que de déboires dans les douze années qui avaient précédé !—" Je n'ai pas été peu peinée (1) de l'embarras où vous vous êtes trouvée pour satisfaire aux lettres de change que nous tirâmes sur vous l'année dernière. Nous ne nous attendions pas que M. de .....retrancherait ainsi notre revenu de Harenvilliers. Ses grands projets de réparations ne sont guère de notre goût, dans un temps qui ne nous permet pas de faire ici le rétablissement de nos bâtiments délabrés depuis cinq ans." Toutefois, pendant plus de six ans on le ménage : " A moins que M. de.....ne fît un mauvais emploi des revenus, nous serions fâchées de le troubler et de lui faire de la peine. La mémoire des bienfaits de M. son oncle, qui sera toujours très-chère à notre communauté,

(1) Lettre de la Mère St. François, en oct. 1764.

nous engage à avoir tous les égards pour le neveu." La bénédiction des bonnes œuvres passe de génération en génération. Cependant, il vient un temps où chacun paye de sa monnaie. En 1770, de nouveaux délais donnent à réfléchir que le bon seigneur pourrait bien être Normand de caractère aussi bien que de fond...." Point de réponse encore de M. de.....!" écrivait en 1772, notre vénéré ami, M. de Villars. " Avouons que les gens, de sa province *qui lui ressemblent*, sont de terribles gens, et qu'on a bien raison de s'en défier un peu.....Si vous êtes quelquefois tentée de vous *fâcher* (à la Mère Ste. Saturnine), vous n'êtes pas la seule ; mais ne nous laissons pas aller à la *fâcherie*, ni au *découragement*, ni l'un, ni l'autre ; de peur que les affaires n'en aillent plus mal pour nos chères Mères de Québec....."

Enfin, de nos lettres de change protestées firent sortir des bornes de la miséricorde. "Je disais aujourd'hui qu'il faut être chrétienne et regilieuse, écrivait notre dépositaire, pour pardonner à ce Monsieur les mauvais services qu'il nous rend. Avoir 6,000 liv., et n'en pas donner 2,000, c'est pousser son monde à bout. Toutes les promesses qu'il fait ne sont que pour gagner du temps. Ainsi, ma chère Mère, il faut poursuivre sans délai ce débiteur par voie de justice. J'ai consulté, avant de parler ainsi, ce que nous avons de mieux en fait de bons praticiens ; ils m'ont assuré que nous ne pouvions avoir qu'une issue favorable. Les frais du protêt que ce M. nous a occasionné, ayant des fonds à nous, sont montés ici à la somme de 539 liv. Ces frais pourront paraître exorbitants et au delà des bornes ordinaires ; mais nous avons été obligées d'en passer par là comme les autres, d'après le règlement qui en a été fait ici par le Conseil de Québec, qui a taxé, dans ces sortes d'occasions, les dommages pour le commerce à 12 par cent, et ainsi des autres comme vous le verrez dans la copie ci-jointe, collationnée par main de notaire et légalisée par notre Gouverneur-Général, pour valoir dans la poursuite de ce remboursement. Je me flatte, ma Rév. Mère, que les premières démarches de justice détermineront M. de.....à entrer en paiement, et vous épargneront les peines et les embarras qui accompagnent toujours les procédures. Du moins nous le souhaitons avec d'autant plus d'ardeur, que nous sommes déjà toutes confuses des sollicitudes

que vous occasionnent nos affaires. Vous nous faites en cela ma chère Mère, une grande charité, dans les tristes circonstances où nous sommes aujourd'hui réduites. Continuez-nous-la je vous en supplie par la charité du Cœur de Jésus, à qui nous adressons sans cesse nos vœux et nos prières, afin qu'il vous en récompense comme vous le méritez; et soyez bien persuadée que nous en sommes toutes pénétrées de la plus vive et la plus parfaite reconnaissance.

"Je me flatte aussi que M. Buteau est présentement satisfait en entier des 4000 liv. que nous lui devions. Il aura eu double profit, ayant donné son argent au pair ici, ce qui lui donnait 13½ pour cent de bénéfice en France."

La Mère St. Louis de Gonzague écrivait en novembre de la même année (1774): "Il nous tarde d'apprendre si les affaires sont finies avec M. de.....quel arrangement vous avez fait, à combien montent les réparations de Harenvilliers, et si nous pouvons toucher quelque chose l'année prochaine. Ma Sr. St. François me dit vous avoir fait un détail de nos affaires; elle ne vous mettra point dans l'embarras, elle sait trop la peine qu'ont les dépositaires. Elle l'éprouve tous les jours par le protêt que ce Monsieur nous a occasionné. Il aurait bien mieux fait de se payer de sa commission que de nous mettre en pareille aventure; cela n'était jamais arrivé à notre maison, les affaires y ayant toujours été bien arrangées. Il nous a causé bien des embarras, soucis et peines d'esprit, pour pouvoir soutenir une communauté où les besoins sont grands et présents, ayant, comme vous le savez, passé par la guerre, et par conséquent perte de tous biens; joignez à cela les réparations qu'il faut faire journellement, le bois de chauffage qu'il faut de toute nécessité et qui monte fort haut, et le reste à proportion. On ménage sur tout article pour ne point tomber dans un autre labyrinthe....."

M. de.. ...ne manquait certainement pas de probité; mais c'était un de ces esprits entreprenants qui ne trouvent jamais jour de solder un compte, et qui, à force de plans et d'entreprises, se noient dans les combinaisons mêmes qui devaient les faire surnager. C'est du moins ce qui ressort de notre correspondance. Admirons la salutaire influence de la femme qui sut amener un

pareil homme à la raison et à se gêner grandement pour se rendre enfin aux lois de l'équité ! Nous aimons à signaler ce trait à nos lectrices, elles sauront en tirer de bien précieuses conclusions à l'honneur et à la gloire du sexe.

Cependant, ce n'est pas précisément de ce seigneur, plus malheureux que coupable, que nous voulons parler dans cet article, nous dirons volontiers avec nos Mères : " Nous sommes sorties des embarras de notre bon Normand : Dieu le bénisse ! "

Entretenons-nous un peu du vénéré protecteur, de ce bon curé de la paroisse de St. Aubin auquel s'étaient adressés dans leurs perplexités M. de Villars et la Mère Ste. Saturnine, et qui avait si bien fait entendre à la pieuse châtelaine dont il connaissait la vertu, l'injustice des procédés de son mari.

Depuis lors, M. le Curé Hébert fut le surveillant le plus actif et le plus désintéressé de la ferme de Harenvilliers. Il savait " se ménager avec son seigneur et satisfaire ses paroissiens, sans négliger les intérêts de ces bonnes Dames des pays lointains d'Amérique qui travaillaient à la gloire de Dieu, et qui avaient si grand besoin de secours." " M. le Curé est un homme impayable, écrivait la Mère Ste. Saturnine. Il prend vos intérêts à cœur et *s'y met jusqu'au cou*.....Ne me parlez plus, chère Mère, de difficulté à gérer vos affaires, il n'y a que la perte de notre bon Curé qui pût me chagriner maintenant. Mais il faut mettre sa confiance en Dieu, il protége les siens....."

D'après ses procédés pendant plus de 20 ans et les mille circonstances où la correspondance en parle, M. le curé Hébert nous apparaît avec une de ces physionomies franches et cordiales où se reflètent à la fois la bonté et l'intelligence. Homme humble, il aimait comme tant de saints curés de nos pieuses campagnes, à cacher dans la retraite et ses talents et ses vertus. Désintéressé comme les apôtres, il n'amassait rien pour lui-même ; mais parcourant les chaumières de sa paroisse, il répandait partout les bienfaits et ne reculait jamais devant une bonne œuvre possible, unissant en tout, selon le conseil du Sauveur, " la prudence du serpent à la simplicité de la colombe." Aussi comme on l'aimait le bon curé, à St. Aubin, à Paris et à Québec ! Qu'est-ce qui pourrait lui faire plaisir ? se demandait-on. Il n'était pas riche, mais

à titre de rétribution, il n'y avait pas un liard à faire accepter à l'homme généreux.

" Que nous sommes mortifiées, écrivaient nos Mères, de ne pouvoir faire parvenir jusqu'à vous ce qu'il y a de curieux dans notre pays ! Je vous aurais fait passer une belle pièce de pelleterie pour faire un manchon à notre bon et respectable curé ; mais inutile d'y penser. Assurez-le du moins que nos prières ne lui manquent pas ; outre les dévotions particulières et prières communes pour nos bienfaiteurs, nous faisons chaque année pour lui en particulier une communion générale."

En 1784, la Mère Ste. Saturnine trouvait moyen de payer au nom de notre communauté, un abonnement au Journal de Genève, dont elle faisait cadeau au bon curé. " De plus, ajoutait-elle, son neveu va terminer ses études dans un séminaire à Paris, je pourrai trouver quelque à propos qui fera plaisir ; marquez-moi à peu près la somme à y mettre. Je crois que l'oncle y sera aussi sensible qu'à lui-même. Il m'a présenté le jeune homme. Je lui ai procuré la connaissance de M. notre Chapelain, qui s'est prêté avec beaucoup d'affection à lui rendre service ; ce qui a fait un vrai plaisir à l'oncle et à moi et me procure l'occasion de lui prouver votre reconnaissance et la mienne. Ce monsieur n'ayant aucunes connaissances à Paris, il m'a prié de donner au besoin de l'argent à son neveu, ayant la facilité de me le faire tenir avec le loyer de la ferme.

" Tout va bien sur votre terre ; il y a eu des réparations, mais M. le curé a fait vendre de vieux arbres qui y ont subvenu. Je ne saurais trop remercier Dieu du zèle qu'il inspire pour vous à ce monsieur ; c'est un homme admirable, vos intérêts sont les siens. Je puis presque dire ce que l'Eglise chante dans l'*Exultet* touchant le péché de notre premier père : O heureuse faute, ô heureux malheur que les travers de notre gentilhomme, qui nous ont procuré un si bon surveillant ! "

Nos Mères, après avoir remercié la Mère Ste. Saturnine de ses avances, ajoutaient : " Prevenez en toute occasion nos intentions à l'égard du cher curé : nous souhaiterions pouvoir reconnaître ses soins par des dons plus étendus. Quant à M. son neveu, agissez comme pour vous-même. S'il était avancé et qu'il dût bientôt

prendre la soutane, nous désirons que sa première lui soit donnée de notre part, ainsi que ses bréviaires s'il entrait dans les ordres, et le tout de la meilleure qualité...."

Plus tard, la Mère Ste. Saturnine apprenait que M. le curé allait faire sur son revenu particulier, une dépense de 270 liv., afin de décorer son église de certains meubles, entre autres d'une bannière paroissiale. " Connaissant le désir que vous avez de donner des preuves de votre reconnaissance, dit-elle, j'ai souscrit en votre nom à la bannière pour 135 livres. Ce Monsieur, par générosité, n'a pas voulu avoir le profit de cette offrande, il vous a enregistrées comme bienfaitrices de la bannière. Ainsi, j'espère que quand on ira en procession, vous aurez part aux prières....."

" Nous sommes confuses, répondaient nos Mères, que pour si peu de chose ce cher M. le Curé nous donne le titre de bienfaitrices. C'eût été beaucoup qu'il eût agréé cette preuve de notre reconnaissance dans la seule vue des obligations infinies que nous lui avons....."

Nous serions curieuses de savoir si la vandalisme de 93 a respecté la bannière du bon curé, et si les Ursulines de Québec sont encore pour quelque chose, dans les processions de St. Aubin d'Apeney en Normandie.

Il y a pour nous un charme ineffable dans cette préoccupation de nos Mères à épancher leurs sentiments de reconnaissance; nous avons confiance que nos lectrices nous le pardonneront.

On peut juger de la correspondance des Ursulines avec ce digne pasteur des âmes, qu'elles suppliaient " de les regarder comme faisant partie de son troupeau, non seulement pour le temporel, mais aussi pour le spirituel, afin d'avancer plus sûrement au chemin de la perfection,"

" J'ai eu bien de l'inquiétude, écrivait au mois de février 1788, la mère Ste. Saturnine. M. le curé de St. Aubin, notre cher et vénérable ami, a été bien mal et assez longtemps. Nous ne saurions assez remercier le ciel de lui avoir rendu la santé....."— " Oui, répondait-on de Québec, c'est de tout notre cœur que nous bénissons Dieu de nous avoir conservé notre bon Curé, charmées d'avoir appris son rétablissement plutôt que sa maladie. Nous sentons comme vous, ma révérende Mère, jusqu'à quel point il

nous est essentiel. Nous expérimentons, par nos seigneuries, combien nos agents ont plus à cœur leurs intérêts propres que les nôtres, et faute de surveillants fidèles, nous faisons bien des dépenses et peu de profit. Dans la vivacité de notre reconnaissance pour ce digne curé, nous ne cessons de prier le Seigneur pour sa conservation et pour qu'il centuple son éternelle récompense. Pour moi en mon particulier, je le présente tous les jours, ainsi que vous, ma chère Mère, au S. Cœur de Jésus, où du plus sincère de mon cœur je tâche d'exprimer ma gratitude."

Hélas ! le bon curé, à peu près octogénaire, n'avait pas encore cueilli la palme de la résignation dans les grandes persécutions et les grandes injustices ; il devait devancer dans l'exil nos bienfaitrices de Paris. Parmi les papiers de ces dernières, nous avons retrouvé la lettre suivante, en date du 11 janvier 1792, adressée à la Mère Ste. Saturnine.

" Madame,—Je vous suis très-obligé des messes que vous avez eu la bonté de m'envoyer. De Louche (1) vous aura sans doute dit que je m'étais chargé de 300 ; un de mes neveux en a pris aussi 300 ; c'est celui qui malgré tout est resté à St. Aubin ; l'autre est retourné au Séminaire des Missions Etrangères. Sa santé va un peu mieux, mais je crains avec raison que son tempérament ne soit pas de force à supporter le voyage....Au reste, les circonstances où nous nous trouvons m'aideront beaucoup à me consoler.

" De Louche vous aura sans doute dit aussi que je ne suis plus à St. Aubin ; j'ai été obligé de me retirer à Alençon, où nous sommes un certain nombre d'anciens curés et assez tranquilles. On nous a cependant refusé des ornements à la sacristie de la paroisse ; mais plusieurs honnêtes gens nous ont fait en très-peu de jours des ornements de toute espèce, et nous fournissent tout ce qui est nécessaire pour le S. Sacrifice. Les églises des com-

(1) Fils de l'ancien fermier du nom, qui avait succédé à son père en 1779. Il avait épousé une nièce du curé Hébert, qui lui avait signifié tout d'abord "que s'il recherchait sa nièce dans l'espoir que ses intérêts passeraient avant les nôtres, il se trompait fort : la conscience avant tout." Ce brave homme fit valoir avec intelligence notre bien.

munautés sont toujours fermées; on vient cependant de nous permettre d'y dire la messe à condition que les portes resteront fermées; je crois qu'il y en a bien peu qui usent de la permission.

" Voilà où j'en suis. Jugez si j'ai besoin que le bon Dieu me donne la patience pour me consoler dans mes peines. Je vous prie de la lui demander pour moi.....

" Soyez bien persuadée, Madame, que tant que je vivrai je prendrai les intérêts des dames de Québec, que j'aurai soin de leurs affaires comme des miennes. Je ne puis à la vérité, dans les circonstances présentes, voir par moi-même à ce qu'il y aurait à faire; mais comme je connais le local, je juge sur le rapport qu'on m'en fait. J'espère que la tranquillité se rétablissant, je pourrai bientôt retourner à St. Aubin....

" Hébert, ancien curé de St. Aubin.

" Alençon, rue St. Blaise, 11 janv. 1792."

Un fragment d'une autre lettre semble indiquer la déportation de l'un des deux jeunes prêtres, neveux du curé. Quant au saint homme lui-même, il fut impossible d'obtenir aucun renseignement sur son sort, après la terrible secousse qui dispersa les élus du sanctuaire; nous ne savons si le martyre ou une mort naturelle termina alors sa belle carrière. Quoi qu'il en soit, il n'a pas manqué d'arriver au vrai port malgré les tempêtes, et de ceindre la couronne promise à ceux qui, à l'imitation du bon Sauveur, " ont passé sur la terre en faisant le bien."

§ 9.—ENCORE LES AMIS DU MONASTÈRE AU GOUVERNEMENT DU PAYS;—MLLE. PRESCOTT.

Le successeur de lord Dorchester au gouvernement du Canada, fut son excellence le général Prescott, (1) dont la renommée militaire avait eu un grand retentissement, dans les Indes comme en Amérique. " Dès le lendemain de son arrivée (18 juin 1796), il nous honora de sa visite, ainsi que sa dame et ses demoiselles qui se montrèrent des plus aimables. C'est dans cette

(1) A son rappel, Sir R. Prescott alla se fixer à Rose Green, où il vécut privément. Il mourut en 1815, dans la 89e année de son âge.

circonstance que M. le Général témoigna à notre Rév. Mère Supérieure, qu'il serait très-flatté que Mlle. Prescott passât chaque jour une heure dans notre Monastère pour se perfectionner dans la langue française."

La permission par écrit étant venue de l'évêché, le Gouverneur en fut informé, et de ce moment, il n'y eut pas d'élève plus assidue au couvent que Mlle. Prescott. La Mère Françoise Panet de St. Jacques fut chargée de ces leçons, qui continuèrent pendant toute une année. Dans la belle saison, cette heure se passait d'ordinaire au jardin. Ce fut dans une de ces promenades que l'aimable Dlle., toujours attentive à ce qui pouvait faire plaisir aux religieuses, remarqua le mauvais état du mur de clôture, du côté de la rue Ste. Anne.—"Je vois, madame, que votre jardin n'est pas en sûreté; ne vaudrait-il pas mieux réparer ce mur?—Oui, Mlle., répartit la Mère St. Jacques, mais pour le moment la chose est impossible; les pertes que nous avons faites, par suite des guerres qui ont désolé ce pays, et par suite aussi de la Révolution française, ne nous le permettent pas." Là finit la conversation; mais Mlle. Prescott ne fut pas plus tôt de retour au Château, que l'on vit arriver des ouvriers de la part du Gouverneur. Inutile de dire que les brèches du mur eurent bientôt disparu.

A partir du 1 janvier 1797 jusqu'à son départ, le Gouverneur entra régulièrement au Monastère pour sa visite de bonne année Ces visites se faisaient toujours de la manière la plus aimable, en tenue de ville, sans aide-de-camp, n'ayant d'autre compagnie qu les dames de sa famille. Un jour qu'il était ainsi venu seul avec sa fille aînée, après avoir reçu au pensionnat "avec tout l'accueil possible," le compliment de nos élèves, il voulut s'arrêter quelque temps à la salle de communauté. La conversation s'engagea avec la plus aimable simplicité sur le sujet inépuisable, surtout pour des personnes étrangères à notre religion, de notre genre de vie,

de nos occupations etc. " Je suis émerveillé, Mesdames, dit-il, de votre manière de vivre ; mais cette solitude, ce silence, cette vie uniforme et laborieuse, doivent enfin lasser, ce semble, des natures sensibles et délicates comme les vôtres." Nos Mères répondirent agréablement qu'elles se portaient mieux au Monastère, pour la plupart, en se levant à 4 heures du matin, en priant longuement et en travaillant bien fort, que lorsqu'elles vivaient au sein de leurs familles. Mlle. Prescott ajouta en riant qu'elle voyait toujours les religieuses si occupées, qu'elles n'avaient réellement pas le temps de s'ennuyer (1).—" Fort bien, fort bien, répliqua le Gouverneur ; soyez heureuses, Mesdames, comme vous méritez de l'être, et que vos années soient de plus en plus prospères."

Au mois d'août de l'année 1797, Mlle. Prescott devint l'épouse du capitaine Baldwin, aide-de-camp du Gouverneur " qui ressentit une grande joie de cette union, " dit le Récit d'où nous abrégeons ces détails. M. Baldwin était un officier recommandable par sa valeur et plusieurs autre belles qualités. Peu avant son mariage, Mlle. Prescott ayant reçu de nos Mères quelques cadeaux de bon goût, les remerciait en ces termes :

" Madame,—Je suis vivement pénétrée des marques d'estime que vous et Mesdames vos sœurs ne cessez de me donner. J'accepte ces jolis présents avec beaucoup de reconnaissance ; croyez que j'y attacherai toujours un prix infini, et agréez, je vous en conjure, mes sincères remercîments.

" Soyez bien persuadée, Madame, que je n'oublierai jamais les politesses dont vous me comblez ; et je me croirai très-heureuse de pouvoir vous témoigner toute l'estime que vous méritez, et à laquelle vos vertus vous donnent un si grand droit. J'ai l'honneur d'être etc. R. PRESCOTT.

" Château St. Louis, 29 août 1797."

Quelques jours plus tard, Mme. Baldwin visitait ses bonnes amies des Ursulines, et connaissant la gêne pécuniaire de la communauté, " elle laissa £10 à notre Rév. Mère, pour reconnaître

(1) " Really, Papa, dit la jeune Dlle., these ladies are all so very busy from morning until night, that they have no vacant hour to feel lonely."

quelques petits ouvrages en écorce dont nous lui avions fait présent."

Dès son berceau, Mlle. Prescott avait vu toutes les joies de la terre lui sourire; déjà distinguée par sa position sociale, elle se faisait remarquer encore davantage par un esprit supérieur, des talents de premier ordre, et les charmes de son caractère. Mais par un de ces malheurs que la sagesse de Dieu prépare aux plus élevés comme aux derniers des hommes, il y eut bientôt à son occasion un deuil immense. Mme. Baldwin mourut à Québec, le 27 juin 1798, et d'abondantes larmes coulèrent de bien des yeux à cette triste nouvelle. Le Gouverneur surtout demeura inconsolable; il parlait encore, à la fin de l'année, avec l'accent de la plus amère douleur, de la perte qu'il avait faite et ce fut, ajoute le Récit, comme souvenir de l'affection que sa chère fille avait toujours eue pour nous que le 24 décembre, il fit présent à notre communauté de la somme de 960 livres. Lady Prescott ne laissait également passer aucune occasion d'exprimer aux Ursulines les sentiments d'affection qu'elle partageait à leur égard avec sa bien-aimée fille. Voici une de ses lettres.

" Madame,—J'ai reçu avec la plus vive reconnaissance la corbeille que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et je vous suis infiniment obligée à vous-même, Madame, ainsi qu'à Mesdames les Religieuses, de toutes les preuves réitérées que vous m'avez données de votre sincère attachement.

" Soyez persuadée, Madame, que je conserverai toujours avec le plus grand soin ces jolis souvenirs du Canada, et je vous prie toutes de croire, et vous particulièrement, Madame, à l'estime et à l'amitié avec lesquels je suis etc. S. PRESCOTT."

" Château St. Louis, Québec, 4 janvier, 1799."

Cette même année, Sir R. Prescott fut rappelé à Londres pour y rendre compte, disent les historiens, des difficultés qui s'étaient élevées au sujet des terres concédées sous son administration. " Il est regretté, dit le Récit, de tout ce qu'il y a de bons citoyens dans la province. C'est un homme qui ne connaissait d'autre règle que celle de la justice, ses égards et sa considération pour le clergé ont paru en bien des circonstances, et il n'a cessé de donner à notre communauté des marques d'une bienveillance toute spéciale.

Nous avons perdu en Mme. Baldwin une grande protectrice, et nous perdons actuellement un grand protecteur en M. son père. A sa visite d'adieu, qui a été des plus gracieuses, sa dame nous a délicatement fait don de 40 piastres d'Espagne (240 liv). Ils se sont embarqués le 14 août 1799, faisant voile pour Londres."

Cette appréciation ne s'accorde peut-être pas avec celle de certains historiens; mais tant de bons procédés envers une communauté religieuse cloîtrée (qui ne fut probablement pas la seule à éprouver sa bienveillance), parlent il nous semble en faveur du général Prescott. Nos Annales, en mentionnant les actions de grâces publiques rendues ici à l'occasion de la victoire des Anglais à Aboukir, disent " qu'en dépit des prétentions de l'Evêque Anglican, M. le Général consulta Mgr. de Québec, sur le jour à fixer pour la fête; " ce qui annonce certainement beaucoup de considération pour la population catholique du pays. Au reste, M. l'abbé Ferland, dans sa Biographie de Mgr. Plessis, paraît avoir pensé comme nos Mères, au sujet du gouverneur Prescott.

Peu après le départ de ce gouverneur arrivait, accompagné de sa dame, sous le titre de lieutenant gouverneur, Sir Robert Shore Milnes, pauvre valétudinaire dont nos Annales font l'éloge suivant: " Il parle bien français, et il est, dit-on, très-aimable. Je veux le croire, c'est à l'usage que l'on connaît son monde....."

Il ne paraît pas que la connaissance ait été très-intime, ou l'expérience très-favorable, car le Récit, toujours si prêt à reconnaître les bienfaits des amis du pays, n'en dit pas un mot de plus.

§ 10.—MGR. HUBERT HÉRITE DU ZÈLE APOSTOLIQUE DE MGR. BRIAND, ET LE TRANSMET À MGR. PLESSIS.

A la démission de Mgr. Briand en 1784, Mgr. Hubert, nouveau coadjuteur, fut chargé des visites pastorales, l'âge avancé de Mgr. d'Esglis, évêque en chef, le rendant incapable de ces laborieuses fonctions.

Lorsque Mgr. Hubert à son tour, usé de travaux et comblé de mérites, abandonnait la direction des affaires pour mourir presque aussitôt, en 1797, Mgr. Plessis, nommé coadjuteur de Mgr. Denaut, héritait d'une

bonne part du fardeau, l'évêque en titre de Québec étant trop faible de santé pour administrer par lui-même ce vaste diocèse.

Mgr. Hubert est donc véritablement l'intermédiaire entre Mgr. Briand et Mgr. Plessis, et son auréole ne s'efface pas même entre ces deux grandes figures. Il était digne de recueillir, pendant dix ans, les derniers rejaillissements de l'intelligence et les sublimes élans du cœur du premier, tandis qu'il donnait au second le temps de mûrir son expérience et de s'exercer à la lutte.

Après avoir été un des membres les plus distingués du Séminaire de cette ville, et premier Supérieur canadien de cet établissement, M. Hubert préluda à ses futurs travaux en se livrant aux missions difficiles et lointaines. Nous l'avons vu missionnaire au Détroit, lors de sa nomination comme coadjuteur; dès le printemps de 1787, selon notre Récit, il parcourait la houlette à la main les paroisses du diocèse.

Evêque en titre de Québec en 1788, son zèle sembla prendre une nouvelle vigueur. En 1796, " voulant poursuivre plus loin ses visites pastorales, Mgr. notre digne prélat partit le 20 juillet pour la Baie des Chaleurs, accompagné de M. Desjardins son G. V., et de deux autres prêtres français émigrés, tous deux destinés à rester dans cette mission lointaine: l'un se nomme M. Castanet et l'autre est M. Desjardins, frère du premier. Sa Grandeur fut reçue avec une joie extraordinaire par ces pauvres gens, d'autant plus qu'ils n'avaient jamais vu d'évêque en ces lieux. Tous dans des transports inexprimables allèrent au-devant de lui et le reçurent sous le dais en chantant le verset: *Benedictus qui venit in nomine Domini.* Mgr. travailla avec zèle et succès aux pénibles fonctions de la visite et ne revint ici que sur la fin d'octobre, chargé des dépouilles qu'il avait remportées sur l'ignorance et le vice, mais aussi, accablé des fatigues qu'il avait soutenues à son retour, ayant fait plus de 150 lieues par terre, le plus souvent à pied."

Ce pénible voyage altéra la santé du Prélat d'une manière irré-

parable. " Il est bien à craindre, écrivait l'Annaliste au printemps de 1797, que cette maladie, résultat de fatigues excessives, n'ait des suites fâcheuses. Ce serait une grande perte pour tout le diocèse." La prévision ne se réalisa que trop.

Au mois de septembre suivant: " Mgr. de Québec, sentant ses forces s'affaiblir, et craignant d'exposer la perpétuité de l'épiscopat en son diocèse, résigna son évêché à Mgr. Denaut, ci-devant évêque de Canathe et son coadjuteur. Cette cérémonie eut lieu le jour de la fête du sacerdoce, où le nouvel évêque de Québec fut salué de tout le clergé. On s'occupa aussi de nommer un coadjuteur ; le choix tomba sur M. J. O. Plessis, curé de Québec, et l'on écrivit aussitôt à Rome pour obtenir ses Bulles ; mais il est à craindre que les choses ne réussissent pas à notre gré, en conséquence des troubles qui agitent l'Italie."

Le naïf Récit va maintenant nous révéler, dans le détail de ses derniers moments, l'énergie persévérante de l'apôtre de J. C. " Quant à Mgr. l'Ancien (Mgr. Hubert), se persuadant que l'air de la campagne pourrait rétablir sa santé, ou plutôt tirant des forces de sa faiblesse et voulant mourir les armes à la main, il demanda et obtint la cure du Château Richer, côte de Beaupré. Il partit vers le 20 sept. avec M. Raimbault, notre chapelain, qui devait être son vicaire. A peine y eut-il été quinze jours qu'il se sentit plus mal et fut transporté à l'Hôpital-Général, où il mourut le 17 octobre, un mois et quinze jours après sa démission, beaucoup plus chargé de vertus et de mérites que d'années ; ce digne prélat n'étant que dans la 59e année de son âge. Il comptait 31 ans de prêtrise, et près de 12 ans d'épiscopat. Cette dignité fut toujours un véritable fardeau pour son humilité, il ne consentit à sa nomination que pour ne pas s'opposer à la volonté de Dieu.

" Il fut inhumé dans sa cathédrale avec les honneurs dus à sa dignité. M. Desjardins, prêtre français, V. G., fit son oraison funèbre. Elle attira l'attention des auditeurs. Le plus habile peintre n'eût pas mieux réussi à tirer le linéament du visage du prélat défunt, que l'éloquent prédicateur à faire le portrait de son caractère et de ses vertus. Ce monsieur eut la bonté de nous en faire la répétition à la grille du chœur.

" Mgr. Hubert légua par son testament le peu de bien qui lui

restait aux hôpitaux et aux pauvres. Il nous avait donné peu auparavant 192 liv. Il s'est souvent privé du nécessaire en faveur des indigents. Il fit venir à ses frais, ces années dernières, plusieurs prêtres français émigrés, qui sont tous de fervents ouvriers travaillant avec zèle à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Il a aussi établi pour les enfants pauvres, des écoles publiques qu'il entretenait à ses dépens, voulant s'il lui eût été possible bannir de son diocèse l'ignorance, source funeste de l'impiété et du libertinage. Sa sollicitude pastorale ne se borna pas là; il regardait les communautés religieuses, comme une des principales portions de son troupeau et leur adressa, le 27 février 1789, une lettre remarquable, dont nous faisons tous les ans lecture le jour de la rénovation des vœux. Les originaux se conservent dans les archives.

" Mgr. Hubert témoigna toujours beaucoup de bienveillance à notre communauté, il nous fit même l'honneur, le 18 oct. 1796, de conférer dans notre église les ordres sacrés à M. l'abbé Taschereau, en considération de notre Rév. Mère Supérieure, la Mère St. François-Xavier, tante du jeune prêtre."

Nous citerons quelques extraits de la lettre dont il est parlé plus haut; on y verra quel esprit animait le saint Evêque.

".....Les vierges chrétiennes étant, selon St. Cyprien, la plus illustre portion du troupeau de J. C., ont droit plus que tout autre à mes soins et à ma vigilance. Je n'ignore pas d'ailleurs de quelle utilité sont les communautés bien réglées, ici, pour détruire l'ignorance, source de tant de vices; là, pour le soulagement des pauvres et des malades; partout, pour le maintien de la vertu et la sanctification du monde....Aussi regardai-je l'institution des ordres religieux dans l'Eglise comme un des plus précieux dons que Dieu ait faits à son Eglise. Quels magnifiques éloges les saints Pères n'en font-ils pas? Etat sublime, asile sacré des vertus, chemin assuré de la perfection, image vivante du ciel....."

Parlant de la pauvreté " Heureux dépouillement, dit-il, qui vous met en état de dire. *Deus meus et omnia*, mon Dieu est mon tout!.....La chasteté....c'est cette précieuse vertu....qui donne à la religion de véritables héros; à J. C., des favoris intimes; à la nature humaine, quelque chose de plus que des hommes; au ciel,

ses principaux citoyens. Elles est la ressemblance des anges, l'admiration des hommes, et l'ornement de l'Eglise. *Que ce soit donc avec toute sorte de soins que vous gardiez votre cœur,* vous dit le St. Esprit.

" Ce qui regarde l'obéissance surtout nous sera toujours infiniment à cœur : c'est l'observance de ce vœu qui seule peut maintenir vos communautés dans la réputation de maisons régulières.... Ayez donc, nos très-chères filles, une affection toute particulière pour cette vertu. Elle est bien chère à J. C. *puisqu'il aima mieux* dit St. Bernard, *perdre la vie que de perdre l'obéissance.* Elle complète et comble de mérite votre consécration au Seigneur ; le don irrévocable de votre volonté a été le plus grand hommage que vous puissiez lui faire : après ce dernier sacrifice, il ne vous reste plus rien en propre.....

" Voici un quatrième vœu qui doit vous être bien précieux (puisque vous portez le nom d'Ursulines), c'est celui d'instruire les jeunes personnes de votre sexe ; c'est lui qui vous rend chères à la société, à qui vous rendez un des plus importants services : lui qui vous fait protéger d'un gouvernement dont les principes en matière de religion sont si différents des vôtres ; lui enfin qui m'attache si fort moi-même à votre conservation, qu'une des plus grandes consolations de mon âme est de vous voir acquitter soigneusement de ce glorieux devoir.....Mais que de vertus dans la pratique ne demande pas cette sublime vocation ? *Elles sont* détaillées d'une manière si intéressante et si circonstanciée dans le livre de vos Constitutions et de vos Règlements, que vous souffrirez que je vous y renvoie.

" Après la matière de vos vœux, nos très-chères filles, je ne vois rien qui intéresse davantage le bien de vos maisons que la charité mutuelle. C'est par elle qu'on y vit et qu'on y respire : elle unit tellement les personnes de différentes familles et souvent de différents climats, qu'elles ne font, pour ainsi dire, qu'une seule personne : mêmes sentiments, mêmes principes, mêmes vues, mêmes fins.....Pour tout dire en un mot, en s'aimant d'un amour tendre, elles soutiennent l'aimable nom de sœurs qu'elles portent.....Filles du même Père, épouses du même Sauveur, sous la même règle, sous le même habit, sous le même toit, unies sur la terre, espérant

être à jamais réunies dans le ciel, n'ayez donc entre vous qu'un cœur et qu'une âme. Que votre charité soit patiente en supportant vos défauts, en excusant vos imperfections, en faisant grâce à vos intentions ; qu'elle soit bienfaisante, en vous prévenant mutuellement, en vous soulageant dans vos besoins, en ayant les unes pour les autres, tous les égards que la règle autorise et prescrit ; qu'elle soit universelle, sans penchant pour celle-ci, ni dégoût pour celle-là, sans acception ni exception de personne ; enfin, qu'elle soit constante en durant autant que votre vie. Oui, la mort seule doit les rompre ces liens qui vous unissent. Que dis-je ? elle les perfectionnera, parce que vous vous aimerez encore plus parfaitement dans le sein de Dieu même, centre de nos cœurs et terme de notre bonheur....."

Par le fait même de la démission de Mgr. Hubert, Mgr. Denaut devenait évêque de Québec ; nous verrons ailleurs quels furent les rapports du nouveau pasteur avec notre Monastère. Disons maintenant que sacré à Montréal le 29 juin 1795, " à la grande satisfaction des citoyens," il avait continué à desservir la paroisse de Longueuil. "Devenu évêque de Québec, il essaya d'établir sa résidence dans sa ville épiscopale ; mais sa santé ne s'accommoda pas de ce changement et il résuma ses anciennes fonctions comme curé de Longueuil. M. Plessis, coadjuteur élu et G. V. est resté chargé des affaires du diocèse et nous tient lieu de Supérieur."

C'est sous l'irradiation de cette grande figure que nous verrons s'inaugurer en Canada le 19e siècle.

§ 11.—LE NOVICIAT, DE 1789 À 1800 ; UNE CÉRÉMONIE DE VÊTURE.

Dans l'été de 1789, il n'y avait au noviciat que trois professes de chœur ; pas une seule novice ou postulante. La fête du 150e anniversaire semble avoir un peu réveillé la ferveur ; cependant les vocations continuent d'être assez clair-semées jusqu'à la fin du siècle. Les

deux jeunes Dlles. qui furent les premières à se présenter sont:

Le 8 septembre 1789, Mlle. Marie Josephte (1) Méthot, âgée de 17 ans, native de la Pointe-aux-Trembles, fille de M. Joseph Méthot et de Mme. Geneviève Lauriot. Elle prononça ses vœux sous le nom chéri de Marie de l'Incarnation, au milieu d'un grand concours de spectateurs entre lesquels figurait S. A. R. le prince Edouard, duc de Kent.

Le 31 octobre suivant, Mlle. Genev. Julie Berthelot, fille de M. Charles Berthelot, marchand de Québec, et de Mme. Genev. Channazard. Sa mère, qui redoutait beaucoup cette séparation, l'avait retenue sous le toit paternel jusque dans sa 24e année. Enfin elle la laissa libre de suivre ses pieux penchants et la jeune novice fut bientôt transformée en cette aimable et fervente Mère St. Joseph que nous avons connue, et dont les petits-neveux et nièces se retrouvent dans les familles Faribault, Berthelot, Planté et Doucet. Nous pensons aussi que ce sont là les Berthelot d'Artigny dont parle Bibaud dans son " Panthéon Canadien."

Le 2 juin 1791, la sœur aînée de Geneviève, Mlle. Thérèse Genev. Berthelot, confuse sans doute de s'être laissée devancer dans la voie parfaite, arrivait aussi au noviciat âgée de 26 ans. Elle porta le nom de St. François d'Assise.

Les Mères St. Joseph et St. François étaient sœurs de M. Chs. Berthelot, ordonné prêtre en 1788, après un cours complet d'études au Petit Séminaire de Québec, et aussi de M. Ls. Gonzague Berthelot, catholique toujours fervent quoique employé constamment dans des institutions de commerce protestantes.

Mais laissons à la vénérable veuve à nous faire faire connaissance avec son intéressante famille, dans une lettre où elle se dépeint elle-même. Cette lettre parvenait à nos deux religieuses

(1) Notre postulante se trouve grand' tante des familles Lauriot actuelles de la Pointe-aux-Trembles; elle est également parente de plusieurs familles Méthot, de F. X. Méthot Ecr., fondateur de la maison de commerce Méthot, Simard et Chinic, maintenant Chinic et Méthot; de M. l'abbé E. Méthot Professeur et Directeur de l'Université-Laval, de M. l'abbé Eug. Méthot récemment ordonné prêtre etc., etc.

au commencement de l'année 1814. Mme. Berthelot, alors retirée auprès de son fils, M. l'abbé Berthelot, charmait les ennuis de sa vieillesse et de son isolement en priant Dieu et en pensant à ses enfants. La lettre est écrite sous dictée par une main étrangère, mais comme pour mettre le sceau à ses bons avis, la signature est d'elle-même.

" Mes chères Filles,—Il y a longtemps, ce me semble, que je n'ai point reçu de vos nouvelles, ni du reste de ma famille à Québec : on dirait que vous êtes tous morts. Comment allez-vous ? comment vont Gonzague et sa femme ? Lisette et Planté avec leurs enfants ? mon frère et ma sœur ? Je n'entends plus parler d'eux. Ah ! si je pouvais écrire, que je fusse à votre âge, quand même je serais religieuse, il me semble que j'échapperais plus souvent un instant pour écrire à ma mère ! Mais vous êtes bien les sœurs de votre frère ; il n'aime pas à écrire, et je crois que vous lui ressemblez un peu en cela. Pourtant j'aime à penser que je me trompe, et que vos lettres ne parviennent pas aisément à leur adresse. Si vous m'écrivez bientôt, (et le plus tôt, ce sera le meilleur), acheminez-les exactement ; vous pourriez les remettre au soin de M. Sauvage, prêtre du Séminaire de Montréal.

" Je vous dirai naturellement que par temps je m'ennuie. Je ne puis plus, et on ne veut pas me laisser faire tout ce que je faisais il y a quelques années. Mes oreilles s'endurcissent, ma vue s'affaiblit ; je ne puis plus lire le soir. Je tricotte encore un peu, mais ça me fatigue dans le dos. Ah ! mes pauvres enfants, que la vieillesse est une chose triste ! Point, ou très-mince société ici, toujours vis-à-vis les uns des autres, sans avoir rien de nouveau à se dire ; il y a quelquefois de l'ennui à essuyer : mais il faut se consoler avec le bon Dieu. Priez-le pour moi, afin qu'il m'accorde la grâce de me soumettre à sa sainte volonté en toutes choses ; dans l'affliction comme dans la consolation, dans l'infirmité comme dans la santé, enfin dans le temps pour l'Eternité. Le curé espérait sortir d'ici cet automne. Il dit qu'il s'y déplaît beaucoup. Il peut avoir quelque raison. Du reste, il se porte mieux qu'il n'a fait depuis bien du temps ; il faut en remercier le bon Dieu.

" Parlons actuellement des Bostonnais. Vous en avez eu, je

suis sûre, plus de peur, pour nous et pour vous, que nous-mêmes. Voilà ce que c'est que d'être éloigné du théâtre; les objets grossissent de loin, et de près, on voit au juste ce qu'ils sont. Eh bien! on s'est familiarisé à entendre parler de guerre, à voir aller et venir à tous moments des soldats, des miliciens, des gens de corvées, à apprendre même quelques alertes, qui ont donné, il faut l'avouer, quelques petits frissons pour un instant, mais qui enfin, Dieu merci, se sont évanouies en fumée. Dieu veuille que nous soyons quittes à aussi bon marché pour l'année prochaine! Nous avons tout mis entre ses mains. S'il faut que nous ayons la guerre l'année prochaine, je ne sais ce que nous deviendrons, car il n'y a rien dans ces contrées-ci, et le curé ne se flatte pas d'avoir cent minots de blé, cette année;—et pour tout cela, il ne se démonte pas et prend sa tasse de café tous les jours: il sera assez tôt de s'en passer quand il n'y en aura plus.

"Je me rappelle que Julie doit avoir fait sa première communion vers le 15 août dernier; il me semble qu'elle me l'a écrit elle-même. J'ai prié le bon Dieu pour elle ce jour-là, et le prie tous les jours qu'elle en conserve la grâce et s'en rende digne de plus en plus. Lorsque vous verrez Lisette, dites-lui que je suis très-contente de ce que presque tous ses enfants ont eu ce bonheur;—car je suppose que Charles l'a faite aussi. Cela doit faire six communiants dans sa famille. Qu'elle prenne bien garde de négliger ou de s'éloigner de la communion. C'est souvent la seule ressource et la seule consolation dans la vie, dans le ménage. Dites-lui bien que c'est moi qui dis cela.

"Faites mes amitiés au cher Gonzague et à la chère Lilique. Elle a perdu son dernier enfant; le bon Dieu sait bien ce qu'il fait. Ils sont heureux dans le ciel. N'oubliez point mon frère et ma sœur, mon gendre, mes petits-enfants. Je porte tous ces gens-là dans mon cœur; il serait trop long d'écrire tout ce que je sens pour eux. Je les embrasse de tout mon cœur.

"Pour vous, mes chères filles, qui avez choisi la meilleure part, estimez infiniment votre état. Jouissez de la paix, de la solitude. Pensez à moi dans vos prières, comme je ne vous oublie pas dans les miennes. Recommandez-moi à toutes vos sœurs, que

je salue très-respectueusement, et me croyez, mes chères Filles, Votre tendre et affectionnée mère,—*Channazard*, veuve Berthelot." " 15 déc. 1812."

Reprenons notre coup-d'œil à l'intérieur, revenons au milieu de cette fervente troupe d'Enfants de Marie et de Ste. Angèle, encore plus désireuses de se dérober aux yeux du monde, que les jeunes filles frivoles ne sont ardentes à se produire et à mendier les hommages.

Voici une autre de ces bonnes Mères que nous avons connues et aimées, la Mère Judith Angélique de la Ferrière de Ste. Marie. Elle était fille de M. Chs. François de la Ferrière et de Mme. Angélique Roy (1). Née et élevée à la Noraye, elle perdit jeune encore ses parents et fut laissée sous la tutelle de son beau-frère, M. Ricard, père des deux prêtres de ce nom. Ce bon protecteur la mit au pensionnat dans sa treizième année. Elle se rencontra alors au Monastère avec un nombre considérable d'élèves d'une haute piété, entre autres, les Dlles. Berthelot, Louise Panet, Olive Roy, Mary (Polly) McCord, Eliz. Dougherty, M. Anne Borgia, M. Ursule Borne et M. Louise McLaughlin. Plusieurs d'entre elles furent appelées à la vie religieuse; les autres, destinées par la Providence à édifier le monde, y portèrent l'exemple des plus belles vertus chrétiennes.

Mlle. de la Ferrière ne fut pas longtemps à balancer dans son choix; le 26 avril 1795, elle commençait son temps de probation dans la carrière d'Ursuline.

Le 5 avril 1796 entrait au noviciat, à l'âge de 21 ans, Mlle. M. Elizabeth Blais, née et baptisée en la paroisse de St. Thomas, fille de M. Jos. Blais et de Mme. M. Elisabeth Michon. Elle prit le voile sous le nom de Ste. Monique. Nous en dirons un mot plus tard.

(1) Les familles Roy sont très multipliées à Québec et à Montréal comme marchands, artisans etc; mais c'est surtout dans les comtés de Lévi, Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, de l'Islet, qu'on les trouve dans les rangs honorables de cultivateurs aisés: leurs enfants ont fréquenté nos classes. Nos anciennes élèves devenues Madame Chauveau, Madame Hamel, étaient sœurs de l'Hon. Juge Roy, de Ths. et de F. X. Roy Ecrs., de Québec, etc.

Trois amies intimes de Mlle. de la Ferrière marchèrent de près sur ses traces. Ce fut d'abord Mlle. McLaughlin, qui après bien des combats et des actes de courage et d'énergie, commençait le 21 novembre 1797, à l'âge de 17 ans, cette carrière qui devait la rendre à jamais chère à cette maison.

Le 9 mars 1798, se présentait au noviciat Mlle. Elisabeth Dougherty, parente nous a-t-on dit, de M. l'abbé P. Doherty, récemment ordonné prêtre, ainsi que d'une de nos jeunes sœurs ; nous donnerons ailleurs la notice de la Mère St. Augustin, religieuse remarquable par sa capacité et sa vertu.

Le 15 avril suivant, à l'âge de 19 ans, Mlle. Louise Olive Roy, connue en religion sous le nom de St. Paul. Elle était fille de M. Frs. Roy, de Québec, et de Mme. Louise Lapérade. On trouve dans le registre que la famille de Lanaudière et son frère Charles fournirent une partie de sa dot. La Mère St. Paul, d'une régularité et d'une ferveur exemplaire, fut sur le point de partir en 1822, pour porter secours aux Ursulines de la Nouvelle-Orléans ; elle était alors maîtresse des novices. La Providence, qui la destinait à faire bientôt le voyage de l'éternité, suscita des obstacles qui empêchèrent son départ. Elle mourut saintement en 1826.

Un mot maintenant de cette bonne Mère St. Henri, au nom de laquelle se rattachent tant de belles actions et d'agréables souvenirs.

Dlle. Marie Louise McLaughlin, fille de M. Jean McLaughlin et de Mme. Angélique Fraser (1), naquit à la Rivière du Loup (en bas de Québec), vers l'année 1780. Comme il n'y avait alors ni église ni curé dans ces parages, c'est à Kamouraska qu'elle fut baptisée. Vers l'âge de 6 ans, sa mère l'amena à Québec pour voir son grand-père, M. Simon Fraser, qui vivait retiré dans sa

(1) La famille Fraser, dont le nom se multiplie sur nos listes d'élèves après la conquête, se partagea de bonne heure les seigneuries de la Rivière du Loup, St. André, Cacouna, etc. en partie celle de la Malbaie. Le Col. S. Fraser était fils de lord Lovat qui périt sur l'échafaud dans la cause des Stuarts. Il était à la tête de ce régiment écossais qui se battit avec tant de bravoure en 1759 et 60. Une famille Fraser se trouve alliée par les femmes, pensons-nous, à la famille du Dr. Michaud de Kamouraska, dont les enfants connaissent

résidence sur le Cap. Le vieux Colonel ayant pris Marie-Louise en grande affection voulut absolument la retenir chez lui. Il connaissait les sentiments de monsieur et de madame McLaughlin en matière de religion; cependant il ne fit pas apprendre à l'enfant d'autre catéchisme que le credo écossais de la Réforme, lui interdit l'exercice de la religion catholique et l'envoya à une école anglaise protestante.

Quand Mme. McLaughlin, (que nous avons bien connue dans les jours de sa belle vieillesse), fut informée du projet de son père, elle vint en toute hâte de la campagne pour réclamer sa fille. Le vieux militaire refusa de la rendre et fit force menaces de les déshériter tous. M. McLaughlin, homme extrêmement pacifique, crut qu'il pouvait patienter un peu, vu surtout que Mme. Fraser, (qui était canadienne), instruisait en secret sa petite-fille et la fortifiait dans son attachement à la foi. Ce fut à 15 ans que Mlle. McLaughlin fit son abjuration et se montra ouvertement catholique. Cet acte solennel eut lieu dans la chapelle des Messieurs du Séminaire, en présence de M. le G. V. Gravé, directeur de la communauté, et de M. John McLaughlin, père de la jeune Dlle. Elle avait été préparée à la réception des sacrements par M. Ls. Phil. Desjardins, qui eut toujours dans sa reconnaissance la place due à un premier père spirituel.

Le grand-père Fraser permit enfin à Mlle. McLaughlin d'entrer au couvent comme pensionnaire, tout en défendant qu'on en fît une religieuse. Mais bientôt se développèrent dans le cœur de la jeune fille toutes les plus fortes inspirations du catholicisme, et elle ne songea plus qu'à offrir en holocauste au Seigneur, avec son cœur, son âme et toute sa personne, les heureux dons dont elle était ornée.

Cependant, le vieux colonel la surveillait de près. S'apercevant qu'elle goûtait beaucoup la vie du couvent, il trouva moyen

depuis longtemps la route qui conduit à notre pensionnat. La famille Fraser, en s'alliant à des canadiennes, est devenue en bonne partie aussi canadienne que catholique ; M. l'abbé Ferland fait quelque part la remarque que cet heureux changement a eu lieu à l'égard d'un grand nombre de militaires établis dans le pays après la conquête, surtout à la Malbaie appelée aussi Murray Bay.

de la retirer. La jeune Dlle. n'en persévéra pas moins dans son pieux dessein, et en dépit des menaces les plus *formidables*, elle écrivit à la Mère St. François-Xavier, la conjurant de lui accorder l'entrée du Monastère en qualité de postulante. Par la réponse que nous transcrivons ici, nos lectrices verront que les religieuses comptaient beaucoup sur la bonne foi et l'honneur du Colonel, connu au Monastère depuis l'époque du grand siége de 1759.

" Mademoiselle,—Vous êtes reçue avec satisfaction de la communauté. Nous sommes toutes bien assurées que vous ne serez point déshéritée, par conséquent nous nous en tiendrons à vos droits.

" Je viens d'en écrire à M. Gravé; je lui dis que vous irez le trouver aujourd'hui, pour qu'il vous présente à Mgr. de Québec, afin de recevoir sa bénédiction.

" Je vous souhaite bon courage, et suis votre affectionnée Mère,— Sr. St. Frs. Xavier, Supre."

" Ursulines, 3 septembre, 1797."

Mlle. McLaughlin retarda encore de trois mois son entrée craignant d'attirer quelque fâcheux contre-temps sur sa famille. Enfin le colonel ayant dû entreprendre un assez long voyage, la *fuite d'Egypte* s'exécuta aussitôt, et la nouvelle lui en fut transmise par lettre avec tous les ménagements possibles, ce qui n'empêcha pas une explosion plus que franche du mécontentement du vieux militaire. Heureusement, la tragédie n'eut rien de plus sérieux, jamais depuis il ne fut question des redoutables menaces.

La future Ursuline avait déjà bien combattu, cependant elle n'était pas encore soldat de J. C. par la confirmation. Ce fut le 27 fév. 1798, au jour de sa vêture, qu'elle reçut ce sacrement qui répand dans l'âme l'abondance des dons du St. Esprit; elle le reçut au moment même où elle allait quitter les vêtements de l'homme terrestre pour se revêtir des habits bénits par l'Eglise, symboles d'humilité, de mortification et d'innocence.

Quels étaient les sentiments de la jeune vierge quand, l'âme encore tout imprégnée de l'onction de l'Esprit sanctificateur, elle vint se réunir à la communauté déjà rangée dans l'avant-chœur pour la cérémonie de sa vêture !

Les cloches du Monastère s'agitent, les chœurs entonnent, *O gloriosa virginum*, tandis que, le visage voilé, et revêtues de

leurs longs manteaux, les religieuses s'avancent lentement vers l'autel, marchant sur deux lignes à la suite de la croix. La jeune fiancée du Seigneur est transportée au ciel : elle se croit déjà en compagnie de la Vierge immaculée dont on chante les louanges et la gloire ; elle voit cette procession éternelle qui forme le cortége de l'Agneau *partout où il va*..... Mais suivons nous-mêmes l'heureuse débutante dans cette touchante cérémonie.

La voici maintenant prosternée au pied de l'autel. " O Jésus qui sous les bannières de la glorieuse vierge Marie, votre mère, avez élevé et choisi dans votre Eglise un ordre que vous avez voulu appeler du nom de votre martyre, la bienheureuse vierge Ursule, faites par votre bonté que celle dont nous honorons et respectons la mémoire, fortifie de son secours en cette vie sa famille bien-aimée, et lui obtienne en l'autre les joies de l'immortalité. Amen."

Le célébrant bénit le cierge, il met à la main de la jeune vierge " cette lampe de la foi et de la charité, dont la lumière et l'ardeur doivent à jamais éclairer et vivifier son âme, afin qu'elle puisse aller dignement à la rencontre de l'Epoux." Et la postulante de faire une nouvelle protestation de ses sentiments, afin que l'Eglise appelle avec plus d'efficacité sur elle les bénédictions qui préparent aux noces mystiques de la profession religieuse.

Monde, désormais tu n'auras plus rien à dire, l'aspirante a paru devant le tabernacle de J. C ; c'est l'autorité la plus imposante, le député de la sainte Eglise, qui l'a interrogée ; elle a répondu librement et pour elle-même. Si elle préfère aux promesses de bonheur du siècle et à ses charmes passagers, *la miséricorde de Dieu ;* à l'éclat des parures mondaines, *le saint habit de la religion ;* aux affections de la terre, *la charité de l'Ordre*, aux conversations terrestres, aux réunions bruyantes, *la société des mères et des sœurs ;* monde pervers, arrête, ne condamne pas ; respecte au moins son choix si tu n'es pas capable d'en comprendre l'élévation, le bonheur et la gloire.

La jeune fille continue, et tout haut elle proteste que, moyennant le secours de Dieu et les prières de la communauté, elle espère porter jusqu'à la fin de sa vie, pour le seul amour et la crainte de Dieu, le doux joug des conseils évangéliques. Alors le célébrant, satisfait de ces dispositions, se lève et dit en joignant les mains :

" Que Dieu perfectionne ce que lui-même a commencé ! Qu'il bannisse de votre cœur le vieil homme et ses œuvres ! "

La postulante, qui n'a repris un instant les pompes du monde que pour montrer le peu d'état qu'un chrétien doit en faire, sort avec allégresse pour s'en dépouiller à jamais, laissant les vierges du sanctuaire à célébrer de nouveau leur propre délivrance de la terre de perdition par le psaume *In exitu Israël de Ægypto ;* psaume où se peignent si bien les sentiments de l'âme religieuse, ses transports de gratitude, son anéantissement à la vue des œuvres de Dieu en sa ferveur : *Non nobis, Domine, non nobis !* Psaume où, de sa nouvelle terre promise, l'âme consacrée à Dieu regarde avec compassion les enfants du siècle se prosternant devant des idoles aussi vaines que l'or et l'argent, le plaisir, la gloire, les satisfactions passagères ! " Nous sommes, Seigneur, ce peuple dont vous vous êtes souvenu, que vous avez béni ! Le Dieu qui nous a bénies, c'est celui à qui appartient le ciel des cieux ; il a donné la terre aux enfants des hommes. Seigneur, ceux qui sont morts, morts à la vie de la grâce et à votre amour, ne sauraient vous louer non plus que ceux qui descendent en enfer. Mais nous qui vivons, nous qui surabondons de vos bienfaits, nous vous bénissons, ô Seigneur, maintenant et à jamais ! " Est-il possible d'entendre le chant de ce psaume sans se sentir tout ravi et pénétré des sentiments qu'il exprime ?

Cependant, la nouvelle novice a revêtu l'humble tunique et la robe flottante ; le long voile blanc a été jeté sur sa tête. Les portes s'ouvrent de nouveau ; les chœurs tressaillent et se lèvent ; les chants sont suspendus.....*Quæ est ista*, reprend une voix à laquelle d'autres se joignent bientôt, tandis que la novice s'avance, bénissant Dieu de la vérité de ces paroles que l'on chante où elle est proclamée pleine de délices et appuyée sur son bien-aimé Sauveur qui déjà lui montre la couronne : *Veni sponsa mea, veni, coronaberis !*

L'Eglise a voulu bénir des plus amples bénédictions tout ce qui doit être à l'usage de la nouvelle fiancée ; elle lui dit maintenant, par la bouche du célébrant, la profonde signification des habits qu'elle lui donne. La *Pauvreté* l'a déjà revêtue de la serge grossière. La Mère Supérieure lui met la ceinture de cuir :

" Quand vous étiez jeune, dit l'Eglise par l'organe de son ministre, jeune dans la science des choses de Dieu, vous vous ceigniez vous-même et vous alliez où vous vouliez ; maintenant que vous avez grandi dans la connaissance de vos devoirs, un autre vous ceindra, vous n'aurez plus de volonté que celle de vos supérieures, dépositaires de l'autorité divine :" voilà l'*Obéissance.* Le voile béni, c'est le symbole du vœu de *Chasteté :* " Recevez ce voile immaculé, emblême de la pureté intérieure, afin que vous puissiez suivre l'Agneau sans tache, et marcher à sa suite dans la blancheur de l'innocence." Elle reçoit le manteau : " Que le Seigneur vous rende la robe d'immortalité que vous aviez perdue par la prévarication de votre premier père."

" O Seigneur, reprend le célébrant, écoutez nos supplications et daignez bénir votre servante, que nous venons de revêtir en votre nom de l'habit de ce saint ordre ; faites par vos bontés ineffables, qu'elle persévère pieusement dans votre Eglise et mérite la vie éternelle, par J. C. N. S."

La jeune vierge sur qui se font ces souhaits et ces bénédictions est heureuse sans doute ; mais plus heureuses encore sont celles qui ont déjà fait expérience de la suavité du joug du Seigneur ; elles aussi ont besoin de renouveler leurs protestations et de les renouveler hautement ; de là ce dialogue animé, cette lutte en quelque sorte, où les anciennes semblent le disputer avec la nouvelle élue, en ferveur, en bonheur et en reconnaissance. *Regnum mundi* : l'empire du monde, son éclat et ses grandeurs, chante chacune, j'ai méprisé tout cela pour l'amour de N. S. J. C., que j'ai connu, que j'ai aimé, en qui j'ai cru, et qui fera à jamais les délices de mon âme."

" Mon cœur a proféré une bonne parole, reprend la jeune vierge ; j'ai consacré mes œuvres au Roi."

" Que j'ai connu, continue le chœur avec empressement ; que j'ai aimé, en qui j'ai cru, et qui fera à jamais les délices de mon âme." Quel est celui qui, entendant ce *Quem vidi, quem amavi,* n'a pas cru que la note en avait été apportée du ciel ?

Mais la base du véritable amour, c'est l'anéantissement de l'orgueil humain :—" J'ai choisi, dit la novice dans un profond sentiment des paroles quelle prononce, j'ai choisi d'être abjecte dans

la maison de mon Seigneur Jésus-Christ." Et les anciennes de répondre : C'est le Dieu " que j'ai connu, que j'ai aimé, en qui j'ai cru, et qui fera à jamais les délices de mon âme ! " Alors la novice se prosterne en terre, les bras attachés en esprit à la croix de J.-C. pendant que l'assistance chante l'hymne *Veni Creator Spiritus.* L'Eglise s'empresse de bénir cette mort libre et volontaire qui assure la véritable vie de l'âme ; elle réitère ses ferventes oraisons. Le baiser de paix se donne à la nouvelle sœur, qui va s'attacher à faire revivre dans la communauté, avec la sainte dont elle vient de prendre le nom, les bien-aimées Mères qui l'ont porté avant elle ; et puis l'*Ecce quàm bonum*, oh ! qu'il est doux en pareille circonstance ! Ainsi se termine cette cérémonie, aussi profonde dans les mystères de grâce qu'elle symbolise que belle et imposante.

Voilà, chères lectrices, une longue digression ; mais nous y avons été comme entraînée par la circonstance exceptionnelle où se trouvait notre aimable et courageuse novice. L'avenir fera voir que sœur M. Lse. McLaughlin de St. Henri fut fidèle à la grâce, et qu'elle devint à son tour un des plus fermes soutiens de cette maison de Ste. Ursule, véritable Mère d'une communauté qui bénira à jamais ses travaux et son zèle.

§ 12.—EXTINCTION DES DEUX PLUS ANCIENS CORPS RELIGIEUX DU CANADA.

L'extinction des Jésuites en Canada n'est pas un fait isolé ; pourquoi, en effet, n'auraient-ils pas survécu au changement de gouvernement comme tant d'autres institutions du pays ? L'arbre de cette puissante société avait alors vu la cognée de la persécution appliquée, non-seulement à ses branches, mais encore à son vénérable tronc. Si la racine devait subsister et montrer de nouveau au monde sa force et sa fécondité, l'arbre n'en devait pas moins succomber et disparaître pour un temps.

L'expulsion des Jésuites de France en 1762, puis l'abolition de l'Ordre en 1773, devaient avoir leur

réaction en Canada, et paralyser toute résistance de la part des Jésuites du pays, surtout sous un gouvernement qui avait intérêt à les anéantir.

La calomnie et le mauvais vouloir, fruits du Jansénisme et de l'impiété, préparaient depuis longtemps en France la chute de la société.

" Si votre état est incertain," écrivait au printemps de 1762, le R. P. de Launay notre Procureur en France, " le nôtre l'est encore bien davantage, puisque nous nous voyons ici à la veille d'être ou détruits ou dispersés, ce qui reviendrait au même. S'il nous arrive d'être chassés de Paris, je ferai en sorte que vos contrats, vos registres et votre argent passent entre les mains de vos sœurs, les Mères Ursulines de la rue St. Jacques, à qui je n'aurai pas besoin de recommander vos intérêts, puisqu'elles en seront aussi soigneuses que des leurs propres. Je ne vous dirai pas sur quoi l'on se fonde pour nous anéantir. Les évêques du Royaume se déclarent hautement en notre faveur, mais ils ne sont pas écoutés. Nous sommes résignés à tout ce que le Seigneur permettra, et nous tâcherons d'en profiter pour notre sanctification particulière. Recommandez-nous de plus en plus aux prières de votre fervente communauté....."

On sait que l'iniquité fut consommée sous le gouvernement faible et corrompu de Louis XV. En 1768, le même Père écrivait de St. Malo aux Ursulines de Paris :

" Je bénis le Seigneur qui vous conserve pour la chère communauté de Québec. Voilà la première année que je suis privé des nouvelles du Supérieur de nos pères missionnaires. Il faut que ma dernière lettre ne lui soit pas parvenue ou, ce qui est plus probable, que sa réponse ait été interceptée. Quoi qu'il en soit, vous me rendrez service et me ferez un grand plaisir, si vous avez la bonté de vous faire informer par M. de Villars, auquel je présente mon respect, de l'état de nos pères en Canada, et s'ils continuent à exercer librement leurs fonctions ; ce qu'est devenu le procès que leur intentaient les créanciers du P. La Valette, qui ne demandaient rien moins que de les

dépouiller entièrement, comme ils y avaient réussi ailleurs ; si nos anciens missionnaires, tels que les pères Richer, St. Pé etc. vivent encore ? Vous ne désapprouverez pas une sainte curiosité, qui me porte à m'intéresser singulièrement à eux, vous savez les rapports que j'avais ci-devant. Malgré notre dispersion, les liens de la charité qui nous unissaient ne sont point rompus, et nous sommes toujours frères....Je vous dirai pour votre consolation que j'ai eu la satisfaction de préparer vos sœurs de St. Malo au renouvellement des vœux. Depuis leur établissement en 1621, deux Jésuites du collége de Rennes sont venus sans interruption deux fois chaque année leur donner la retraite ; cependant je suis le premier qu'elles aient vu depuis notre extinction en France, en 1762. C'est une communauté très-bien composée et très-fervente. Si vous me mandez quelques nouvelles de vos sœurs de Québec, elles y seront sensibles.....J'ai encore deux retraites à donner, ici et à Dinan, avec l'agrément des Supérieurs ecclésiastiques ; vous voyez qu'on daigne encore nous employer....."

La suppression de l'Ordre, en 1773, donna au monde le grand exemple d'une soumission complète aux décrets de la divine Providence, manifestés par le Vicaire de J. C. La conduite des fils d'Ignace, en cette épreuve si poignante à leur cœur, mit à découvert le sentiment surnaturel qui faisait mouvoir ce grand corps. Ils se rappelèrent qu'ils avaient reçu pour héritage la pauvreté, pour bouclier le silence, pour armes le travail, et pour couronne la patience.

C'est un triste spectacle que celui de ces vénérables membres dispersés, demandant de tous côtés, et souvent en vain, des nouvelles les uns des autres. Nos Mères furent assez heureuses, non-seulement pour donner des nouvelles de la compagnie en Canada, (de là tant de détails précis à leur sujet dans notre correspondance) ; mais encore pour procurer des secours à bon nombre de ces religieux " dispersés dans les provinces, dont plusieurs étaient courbés sous le poids de l'âge et

usés de travail, et qui n'avaient néanmoins pour vivre que la modique pension de 400 livres."

Comme il y avait une extrême difficulté à faire dire des messes dans le pays, vu la rareté des prêtres, nos Mères recueillaient les offrandes et les adressaient aux Ursulines de Paris, qui gratifiaient de cette retribution les plus nécessiteux. On envoyait ainsi chaque année, une somme assez considérable.

" Vous aurez de quoi réjouir notre bon et respectable P. de Launay, écrivait-on de Québec; serait-il possible de savoir où il est ? Le P. de Glapion s'en informe....." " Les petits embarras que j'ai, disait de son côté la Mère Ste. Saturnine, ne sont pas comparables à la satisfaction que je ressens, non seulement de vous obliger, mais encore de faire plaisir et de procurer des secours à de pauvres persécutés. Je connais de pauvres vieux Pères qui n'ont que leurs 400 liv. Le P. de Launay est de ce nombre; le P. de Ligny, à Avignon, est dans le même cas. J'assiste aussi quelques vicaires de la capitale que je sais dans la nécessité....."

Cependant, les rangs des P. Jésuites allaient toujours s'éclaircissant en Canada. Au mois d'octobre 1784, la Mère St. François écrivait. " Actuellement, il n'y a plus dans le pays que quatre pères de la compagnie (1), deux à Québec, un à 3 lieues dans un village sauvage, et le quatrième dans la ville de Montréal, à 60 lieues, qui tous jouissent en paix de leurs revenus, qui sont considérables et qui en feraient vivre bien d'autres avec eux. Ils sont tous les quatre, sous l'habit et le nom de Jésuites, de grande édification et rendent de grands services à notre Eglise affligée....."

Sur les dernières pages du vieux Récit figurent trois Jésuites, morts à dix ans d'intervalle, et qui voient s'éteindre en eux leur

(1) En 1776, les Annales enregistraient la mort du R. P. Le Franc, " religieux d'un fort tempérament et infatigable dans l'exercice du saint ministère, donnant presque continuellement et avec grand fruit des missions dans les campagnes, accompagnant Mgr. dans ses visites, faisant alors trois sermons par jour et passant le reste du temps à confesser. Il était d'un grand secours au curé de Québec ainsi qu'à notre communauté."

communauté avec le siècle : ce sont les RR. PP. du Jaunay, de Glapion et Casot.

" Le 16 juin, 1780.—Nous venons de faire une grande perte par la mort du R. P. du Jaunay, S. J. qui était notre confesseur depuis l'année 1767. Il est décédé plein de vertus et de bonnes œuvres. Toujours dévoué à nos intérêts et prêt à nous rendre service, il nous a dit la sainte Messe, a fait tous les services et enterrements gratis ; il semblait que ce fût lui faire grâce que de réclamer de lui quelque assistance spirituelle. Son zèle a beaucoup contribué à nous soutenir dans la ferveur et la régularité ; aussi notre reconnaissance à son égard est-elle des plus vives. Le lendemain de son enterrement, nous lui avons fait un service solennel, précédé de l'office des morts, comme pour les supérieurs de l'ordre, et je ne doute pas que chacune en particulier n'ait fait bien des prières pour le repos de son âme."

En date du 24 février 1790, nous lisons les détails touchants qui suivent : " Nous venons de perdre un sincère ami dans la personne de R. P. Ls. Augustin de Glapion, Sup. Gen. des Jésuites en Canada. Notre communauté lui a de très-grandes obligations pour les services spirituels qu'il lui a rendus. Il était dans la 71e année de son âge et la 55e de son entrée dans la compagnie de Jésus. Issu d'une famille noble et ancienne répandue dans le Perche, Paris, Rouen, Arras, Nevers et autres villes, il n'était pas moins estimable par la bonté de son cœur, que par sa naissance et ses talents. Son zèle l'ayant porté à demander à ses supérieurs de se consacrer aux missions, il fut envoyé en Canada, où il a travaillé pendant plus de 40, ans aimé et respecté de tous. Le clergé perd en lui un prêtre zelé, pacifique, et un fervent religieux ; les hôpitaux,un soutien aussi généreux que compatissant. Uniquement occupé des devoirs de son état, il ne paraissait en public que pour l'exercice du saint ministère. Ses obsèques ont été célébrées avec beaucoup de solennité. Le matin de sa sépulture, les Récollets vinrent en corps réciter l'office, et le R. P. Berey célébra la messe, après laquelle le clergé du Séminaire transporta le corps à l'église. Quatre des plus anciens curés soutenaient le drap mortuaire. L'évêque de Capse officia à Matines, à la messe, et prononça l'oraison funèbre,

après quoi le corps fut déposé et inhumé au pied de l'escalier de la chaire. Les regrets, les larmes des pauvres, la tristesse peinte sur le visage de tous, prouvent combien il était aimé et combien il est regretté. Le P. de Glapion était de ces hommes qui devraient toujours vivre."

En date du 16 mars 1800, M. le G. V. Desjardins adressait à notre communauté les lignes suivantes: " Ma très-révérende Mère, —Je recommande à vos ferventes prières l'âme du R. P. Casot. Il est décédé ce soir vers les 5 heures. Sa mort laisse bien des orphelins. J'espère qu'il a déjà reçu la récompense de ses grandes aumônes. Néanmoins nous offrirons des prières pour le repos de son âme. Vous n'ignorez pas l'attachement et la grande estime qu'il portait à votre communauté qui, j'en suis persuadé, donnera des bénédictions à sa mémoire.

Les Annales ajoutent les détails suivants: " Dans ce mois de mars s'est éteint à l'âge de 71 ans et 6 mois, le R. P. J. Joseph Casot, dernier rejeton des enfants d'Ignace en ce pays, et qui a laissé autant d'orphelins qu'il y a de pauvres et d'indigents. La charité et la compassion pour les malheureux faisaient le fond de son caractère. Il employait tous ses revenus, que l'on sait être grands, à les soulager, pendant qu'il se refusait le nécessaire. Sa mort a été pleurée par tous les gens de bien. Par son Testament, il nous a laissé tout le linge de sa sacristie, que nous avons donné, à l'exception de quelques pièces, aux plus pauvres églises de la campagne et aux missions de la Baie des Chaleurs. Selon son intention, les ornements ont été donnés à différentes paroisses (1).

(1) L'inventaire de ces biens *meubles* et *immeubles* étant fait, le gouverneur, suivant les intentions bien connues du R. P. Casot, fit distribuer jusqu'à nouvel ordre, les vases et meubles d'église entre la cathédrale et les autres églises de Québec. Voici la forme officielle de cette distribution des biens d'autrui, dans la part qui nous échut: " Il a plu à Son Excellence d'ordonner que les articles suivants d'argenterie d'église soient déposés chez les Ursulines de cette ville, jusqu'à ce que l'on connaisse à ce sujet le bon plaisir de Sa Majesté Viz: Un moyen calice, un ciboire, une piscine. Par ordre de Son Excellence, Herman Witsius Ryland, Sec." La cathédrale reçut le grand crucifix, les chandeliers, le grand calice et la belle statue de St. François-Xavier.

" Le Gouvernement a pris possession des biens de la Société ; le collége sert de casernes aux troupes, et l'église, au culte protestant....."

Tout le monde sait que c'est en 1842, que les RR. PP. Jésuites sont revenus en Canada, remplissant comme auparavant avec le plus grand zèle les fonctions de leur Ordre. Ils possèdent un collége à Montréal, et une résidence à Québec ainsi qu'à Sandwich dans le Haut-Canada. De même que par le passé, les RR. PP. Jésuites sont toujours prêts à nous obliger en toute circonstance.

Peu de temps après la mort du R. P. Casot, le Récit annonçait celle du bon religieux qui venait de rendre à son frère et son ami, les derniers devoirs de l'amité chrétienne. " Dans le cours de ce mois de juin, 1800, le Seigneur a encore retiré de ce monde le R. P. Berey, Récollet, dernier rejeton de son ordre en ce pays. C'est ainsi qu'en moins de trois mois, le Canada voit s'éteindre deux ordres religieux qui ont planté la foi (1) en ces contrées et qui les ont arrosées de leur sang. C'est un résultat des guerres et du

(1) Les Récollets vinrent à Québec en 1615, et alors fut bâtie la première chapelle à la Basse-Ville. Six ans plus tard, ils bénissaient leur couvent de N. D. des Anges, où l'on avait d'abord établi un noviciat et un séminaire dans le but de former les aborigènes à l'état ecclésiastique. Personne n'ignore l'inutilité de ces essais. Le couvent de N. D. des Anges fut généreusement partagé avec les Pères Jésuites, dans les deux années qui suivirent l'arrivée de ces derniers religieux à Québec en 1625, époque où ils se bâtirent à quelque distance au delà de la rivière St. Charles. Des deux communautés de religieux parties en 1629, les Jésuites seuls revinrent, à la reddition du pays, et occupèrent de nouveau N. D. des Anges jusqu'à la construction de leur collége de Québec en 1635. Ce fut vers 1730 que fut complété le collége des Jésuites qui sert à présent de caserne. Le couvent des Recollets, alors abandonné, se détériora tellement qu'il leur fallut rebâtir sur des ruines à leur retour en 1670. C'est vers ce temps que le célèbre *frère Luc*, diacre, s'occupa pendant 15 mois à peindre ses tableaux pour les différentes églises. En 1681, les Recollets obtinrent un emplacement dans Québec et ils y bâtirent ce grand couvent dont les Annales constatent comme suit la destruction en 1796 : " Le 5 sept. il est arrivé un fâcheux incendie qui a failli réduire la

changement de gouvernement résultat, qui doit bien faire gémir les personnes qui ont du zèle et sont sincèrement attachées à notre sainteReligion....

" Le terrain des P. Récollets est actuellement employé à bâtir une église protestante et des salles d'audience....."

§ 13.—LES EXILÉS DU SANCTUAIRE FRANÇAIS.

Au milieu même des horreurs de la Révolution, la Fille aînée de l'Eglise devait continuer à être apôtre et bienfaitrice du Canada. La Providence nous sépara de la France lorsque son gouvernement n'était propre qu'à détruire l'œuvre des fondateurs du pays ; mais trente ans plus tard, à la prière de nos martyrs sans doute, elle nous envoie une précieuse légion de confesseurs de la foi, secours inappréciable que réclamaient à grands cris nos séminaires épuisés et nos missions abandonnées.

Les exilés affluèrent d'abord en grand nombre en Angleterre, où le clergé français fut l'objet d'une bienveillance toute spéciale de la part d'un gouvernement protestant. L'évêque de St. Pol de Léon, " dispensateur des dons de la générosité anglaise," et le célèbre Ed. Burke, le brillant orateur de la chambre des Communes, les favorisèrent de tout leur crédit. Ils obtinrent que

ville en cendres. Un jeune enfant nègre, jouant avec de petits canons, mit le feu à un bâtiment rempli de foin. Le feu se communiquant aux maisons voisines, causa un si furieux embrasement qu'il fut impossible de l'éteindre, et cela près de notre enclos. Notre grange et nos autres bâtiments furent en grand danger. L'incendie redoublant d'activité, prit à l'église des RR. PP. Récollets, brûla en moins d'un quart d'heure ce vaste bâtiment, avec plusieurs autres maisons. Le château St. Louis fut à deux doigts de sa ruine ainsi que la Basse-Ville. Le vent porta des livres demi-brûlés jusqu'au delà de la Pointe de Lévi. Nous n'avons échappé à ce fléau que par une protection particulière de Dieu, de la Ste. Vierge et de St. Joseph."

Le couvent des Récollets avec leur église et le jardin, couvraient tout le terrain qu'occupent maintenant le Palais de justice et l'église Anglicane avec leurs dépendances. Le couvent primitif de N. D. des Anges, acquis par Mgr. de St. Vallier, a eu un sort plus heureux, entre les mains des généreuses Mères de l'Hopital-Général.

MM. Desjardins (l'aîné), Gazelle et Raimbault, guidés par M. St. Luc de la Corne, vinssent visiter le Canada, pour aviser au moyen de vivre en exerçant le saint ministère, sans être à charge à la nation qui leur avait donné l'hospitalité. C'est ainsi qu'un grand nombre de ces exilés du sanctuaire français quittèrent la terre hospitalière d'Albion pour se diriger vers la rive canadienne.

" Dans le cours de cette année 1794, disent les Annales, et aussi dans les précédentes, il est arrivé en ce pays plusieurs prêtres (1) français émigrés, tous personnages de très-grand mérite. Ces dignes ouvriers travaillent avec zèle à la vigne du Seigneur. Ils ne sont échappés que par miracle au massacre qui s'est fait du clergé, à Paris et dans tout le royaume. Des centaines, tant évêques que prêtres, ont généreusement fini leur carrière sous le glaive des bourreaux. Tous ont préféré mourir martyrs que de vivre coupables, en adoptant une constitution et faisant un serment qui tendaient à la destruction, ou plutôt à l'extinction totale de la foi."

En étudiant un peu l'action de ces prêtres exilés, tant dans notre pays que dans l'immense République voisine, rien ne nous a paru plus admirable que ce résultat amené par la Providence.

(1) Comme nos Annales nous amèneront à plusieurs reprises à parler des prêtres français, nous donnerons dès à présent la liste que nous en a laissée M. l'abbé Desjardins, les groupant selon la date de leur arrivée en ce pays. Cette liste fut faite sur le passe-port du secrétaire d'état de Sa Majesté. 1791 : MM. J. B. Alain et Frs. Le Jamtel.—1793 : MM. Phil. J. Ls. Desjardins, Jean Ant. Raimbault, Pierre Gazelle, Frs. Ciquart ; M. C. Le Saulnier, Sém. de Montréal.—1794 : MM. Ls. Jos. Desjardins et J. Castanet et Denis Daulé, Frs. G. Le Courtois, Philibert Nantetz, J. H. Aug. Roux, M. Malard, A. Molin. J. B. Thavenet, Frs. Humbert, Claude Rivière, Ant. Satin, M. Sauvage, M. Robin, Guil. M. Desgarets (les dix derniers, agrégés au Séminaire de Montréal).—1795 : MM. J. Jos. Malavergne, J. de la Vaivre, M. Courtin, Jean Raimbault.—1796 : MM. J. B. Chicoisneau, Chs. V. Fournier, M. Javuen, M. Roque, M. Houdet (tous cinq, agrégés au Sém. de Montréal), Urbain Orfroy, P. J. Lamothe, M. St. Marc, Ant. Villade, M. Joyer.—1798 : MM. J. E. Sigogne, Ant. Champion.—1799 : M. Ant. Pichard.—1807 : M. Jacques L. de Calonne.—M. P. B. Borniol.

L'impiété était loin de prévoir que ses proscriptions en France serviraient à étendre ailleurs le royaume de Dieu.

Reçus à bras ouverts par nos dignes évêques et leur clergé, les prêtres français furent aussitôt associés à leurs travaux dans le saint ministère. Quelques uns devinrent aumôniers des communautés religieuses, bon nombre furent chargés des paroisses limitrophes de Nicolet, St. Grégoire, Bécancour, Gentilly, etc., etc. y formant ce qu'ils aimaient à appeler la *Petite France*, tandis que d'autres allèrent semer le "grain de la parole" jusque dans les lointaines missions du Golfe St. Laurent.

"La révolution si désastreuse pour la France, a été une semence de grâces pour l'Amérique," disait en 1824, la Mère M. Lse. McLaughlin de St. Henri, écrivant à Paris; "partout où les prêtres français ont passé, ils ont été la bonne odeur de notre divin Maître."

§ 14.—LA DERNIÈRE DEMEURE;—TOMBEAU DES VÉNÉRÉS FONDATRICES.

Dépositaires des cendres de nos Mères aussi bien que de leurs traditions et de leurs œuvres, une circonstance particulière nous invite à ne pas clore le siècle sans jeter un coup-d'œil sur l'endroit sacré où elles reposent, où elles habitent encore en quelque sorte dans notre intimité.

C'est en 1724, que les corps inhumés dans l'ancien chœur avant l'incendie de 1686, furent transférés au chœur actuel, les ossements soigneusement recueillis et lavés ayant été réunis dans une bière commune. De nouveau en l'année 1799, il fut question de relever les dépouilles du caveau du chœur; ce qui s'exécuta avec le même soin religieux qu'en 1724, "disant un office à neuf leçons et chantant un service solennel pour le repos de l'âme de nos chères anciennes Mères. Tous ces ossements furent réunis aux premiers, et mis en deux grandes caisses dont l'une fut déposée au-dessous de l'autel de l'Enfant Jésus, et l'autre à l'endroit au-dessus

duquel se trouve la petite statue de St. Joseph, à l'extrémité est du chœur

Un troisième lieu avait servi de sépulture pendant 35 ans (de 1689 à 1724) : le caveau du *vieux dépot* et de la chambre actuelle de notre Rév. Mère Supérieure, qui tinrent alors lieu de chapelle et de chœur. Les corps avaient été trop récemment inhumés pour qu'on y touchât lors de la translation en 1724. Plus tard vinrent les guerres et les difficultés de tout genre, et quand luirent des jours plus sereins, la tradition ne disait plus que ce lieu eût jamais servi de cimetière ; la découverte s'en fit accidentellement en 1832, en déblayant des terres sous la chambre de la Mère Supérieure. Ces restes chers qu'avaient accompagnés tant de prières, de larmes et de sacrifices, dans cette pauvre chapelle temporaire, furent religieusement recueillis et confondus avec les anciens.

Mais si toutes ces cendres étaient vénérables et chères, il en était de plus précieuses encore, celles des saintes Fondatrices ; nos lectrices aussi bien que nous, sans doute, s'en enquièrent avec une religieuse et louable curiosité.

Ce fut dès la translation des corps, en 1724, que les ossements de notre sainte Mère Marie de l'Incarnation, de Mme. de la Peltrie et de la Mère St. Joseph, furent réunis dans un même cercueil, le cercueil de plomb de Mme. de la Peltrie. En 1799, ce cercueil précieux fut placé au-dessous de la grille de communion, comme à l'endroit le plus sacré de notre chœur et le plus près (1) du tabernacle. Mais ce n'était pas assez pour répondre à la vénération entretenue pour ces premières bienfaitrices. En 1834, "le 30 avril, 161e anniversaire

(1) La chapelle Ste. Philomène n'existant pas alors, la grille de communion se trouvait à la porte qui y introduit.

de la mort de la Vén. Mère M. de l'Incarnation," M. Ls. Jos. Desjardins, notre supérieur, et M. le G. V. Ths. Maguire, notre aumônier, se transportèrent revêtus de surplis dans notre chœur intérieur, pour procéder en présence des religieuses à l'ouverture de la caisse de plomb et vérifier son contenu. Après le chant du *Te Deum*, pendant lequel bien des émotions se pressèrent dans les cœurs, on procéda à l'examen ; de suite on épancha l'eau dont la caisse était remplie, (1) la recueillant dans des flacons avec une religieuse avidité. C'est cette belle eau claire dite "eau sainte," ou "eau de la tombe de notre Vén. Mère de l'Incarnation," moyennant laquelle plusieurs guérisons miraculeuses

(1) Le canal pour l'écoulement des eaux n'étant pas alors pratiqué, le caveau en était rempli. Cette eau avait pénétré dans la caisse au moyen de quelques petits trous formés dans la soudure. Il y a quelques années une brave femme dont la fille avait été guérie d'un grand mal d'yeux, à la suite d'une neuvaine à la Vén. Mère, pendant laquelle on lui faisait chaque jour avec cette eau une onction sur les yeux, nous rendait compte de cette faveur.—"J'ai encore un peu de cette eau, ajouta-t-elle. On m'en a demandé, mais je n'en donnerais pas pour beaucoup. J'ai huit enfants, et je ne suis qu'une pauvre ouvrière ; si un de mes enfants venait à tomber malade, que ferai-je ? Le docteur coûte cher, j'aurais bien besoin de mon eau pour le guérir." Croyant qu'elle attribuait à cette eau quelque propriété médicinale, nous voulûmes lui dire que ce n'était qu'une eau ordinaire, qu'elle n'avait de vertu que par les prières de la sainte Mère que l'on invoquait.—"Ah ! ne dites pas cela, ma Mère, reprit-elle vivement sans nous donner le temps d'achever ; non, non, ce n'est pas une eau ordinaire, car elle se corromprait, elle diminuerait. Bien loin de là, il me semble qu'elle augmente. C'est une eau extraordinaire ! c'est une eau sainte !" Nous laissâmes volontiers cette femme dans sa consolante persuasion : sa foi et sa confiance en notre sainte Mère Marie de l'Incarnation méritaient bien ce prodige. Bien des fois, surtout dans les douze années qui viennent de s'écouler, nous avons entendu rapporter avec enthousiasme les guérisons opérées jusque dans le Haut-Canada par cette eau précieuse.

ont été opérées. Un fait remarquable, c'est que cette eau, dont nous conservons une fiole en relique, n'a jamais subi d'altération, elle est aussi limpide aujourd'hui qu'elle l'était il y a 34 ans.

La caisse donc ayant été ouverte, on constata la présence des ossements de la Mère M. de l'Incarnation, de Mme. de la Peltrie et de la Mère St. Joseph. Les ossements blanchâtres de cette dernière se distinguaient des ossements brunis des deux autres ; ceux de la Mère de l'Incarnation aussi se pouvaient facilement démêler, car elle était d'une haute taille ; Mme. de la Peltrie au contraire était petite et délicate.

Après avoir, comme en 1724, "réservé de ces ossements pour satisfaire à la dévotion des personnes qui en demandaient," la caisse de plomb fut refermée et mise dans une "double caisse de bois en menuiserie, dont la plus petite avec des portants forts, pour faciliter le transport de ce précieux trésor en cas d'incendie."

Une autre relique fut déposée dans la même caisse de bois, celle du cœur de Mme. de la Peltrie. Nos lectrices se rappellent qu'il avait été légué en témoignage d'affection et de gratitude aux RR. PP. Jésuites, lors du décès de la pieuse Fondatrice, et enterré sous les marches du maître autel de leur église, suivant les termes du testament. "Ayant été informées disent les Annales, que l'on démolissait l'église des PP. Jésuites, dont le gouvernement s'était emparé ainsi que de tous leurs biens, nous envoyâmes chercher le cœur de Mme. notre très-honorée Fondatrice. Il fut facile au commissionnaire de trouver cette caisse. Nous l'ayant apportée, le procès-verbal en fut dressé comme suit : "Je soussigné, chapelain des Rév. Mères Ursulines de Québec, certifie que le 14 de mai 1807, j'ai assisté à l'ouverture d'une boîte de plomb, laquelle suivant les

Annales du Monastère, devait contenir le cœur de Mme. de la Peltrie, et qu'on n'y a trouvé que de la terre mêlée de chaux, où son cœur avait été mis et consumé. La dite ouverture fut faite en présence de M. le G. V. soussigné, de la Rév. Mère Lse. Taschereau de St. F. Xavier, Sup., de la Mère M. Josephte La Fontaine dite Thérèse de Jésus, Assist., de la Mère Marguerite Marchand de Ste. Ursule, dépositaire, et plusieurs autres religieuses.—Lahaille, V. G., J. D. Daulé, ptre. chapelain."

Cette caisse d'environ un demi-pied cube, fut alors déposée dans le tombeau des Fondatrices. Lorsqu'elle fut exhumée en 1834, on lisait encore sur le plomb en lettres bien tracées. " Cœur de Madame Magdeleine de la Peltrie, insigne bienfaitrice de cette maison, morte le 18 novembre 1671."

Tous les cœurs s'opposant à ce que des objets si chers et si précieux fussent enfouis sous terre, on eut l'heureuse pensée de les placer à l'endroit où on les voit encore ; dans notre chœur, à gauche de la grande grille, sous la petite statue de St. Joseph, bien-aimé patron qui avait opéré en faveur des trois fondatrices des œuvres si merveilleuses. C'est à ce tombeau que jeunes et anciennes vont si souvent s'agenouiller pour s'inspirer d'abnégation, de dévouement, d'esprit de sacrifice ; c'est là aussi que la jeune élève aime à déposer ses plus chères requêtes ; les mourantes y envoient leur dernière supplique, espérant rencontrer bientôt au ciel ces fondatrices bien-aimées, surtout cette sainte Mère de l'Incarnation dont les vertus les ont embaumées et fortifiées. Avec quel bonheur encore n'allons-nous pas transmettre au tombeau de la Thérèse du Nouveau Monde, les pétitions de ceux qui ne sauraient venir s'y agenouiller, ou ces billets d'outre-mer qu'une foi vive

et confiante lui adresse. Ah ! puissent ces restes sacrés être toujours au milieu de nous comme un talisman de fidélité et de ferveur, comme ils l'ont été pendant deux siècles pour celles qui nous ont précédées !

CHAPITRE VI.

Le ciel s'ouvre encore à de ferventes ouvrières de la vigne du Seigneur.

Suavité du joug du Seigneur, ou la Dépositaire pendant les guerres de la conquête—La fille d'Albion dans ses travaux et sa ferveur—Notre héritière de St. Joachim terminant sa pieuse et utile carrière—Les deux filles d'un loyal Canadien—St. Joseph protége la première novice après la conquête—Une incomparable Dépositaire sa sœur aînée, et une vénérée tante—Belle récompense de la dévotion envers les âmes du purgatoire—Beauté, honneurs, plaisirs, tout passe: rien de solide que d'aimer Dieu et le servir!—Encore trois vertueuses parentes—Comment l'on accommode *Marthe* et *Marie* au Monastère—Une famille fertile en vocations saintes—La piété des mères bénie dans leurs enfants—Trois autres filles d'Angèle admises à la récompense—Liste des religieuses composant la communauté, au commencement de l'année 1800.

Suavité du joug du Seigneur, ou la Dépositaire pendant les guerres de la conquete.

"MON joug est doux et mon fardeau est léger." Telles sont les paroles qui viennent naturellement à la mémoire, quand, en parcourant la longue galerie de celles qui nous ont précédées dans cette bienheureuse enceinte, nous rencontrons de ces figures vénérables dont un demi-siècle et plus de dévouement n'a pu altérer la sérénité, qui semblent, au contraire, avoir rajeuni de douceur et d'amabilité au contact de la grâce.

Nous n'avons pas manqué jusqu'à présent de ces types de fidélité et de ferveur, et grâce à Dieu, il en reste encore à présenter aux lectrices de cette Histoire.

A l'époque où nous interrompions les Notices Biographiques de nos religieuses, c'est-à-dire en 1775, nous nous trouvions en présence de trois de ces âmes d'élite qui, " portant dans leurs mains les gerbes de leur moisson," attendaient, la joie au cœur et le sourire sur les lèvres, le moment où il leur serait donné de passer de la solitude aimée du cloître à l'éclat des parvis célestes:—éclat sans séduction et sans danger, d'autant plus propre à réjouir l'âme de ces épouses du Christ, qu'elles ont suivi de plus près le Dieu de la crèche et de la croix.

La première de ces trois à ceindre la couronne fut la Mère Geneviève de la Grange de St. Louis, dont nous annoncions l'entrée en date de l'année 1708. Son éloge est en termes bien marqués dans le Récit, qui n'a pas oublié que cette vénérable Mère, chargée du temporel aux jours des plus grandes difficultés, ne voulut pas abandonner le Monastère lors du grand siége de 1759, restant pour guider et encourager les sept autres qui avaient voulu partager son dévouement et ses anxiétés.

" Dès son bas âge, cette chère Mère avait eu le bonheur de recevoir de messieurs ses parents l'éducation la plus chrétienne. Un peu plus grande, elle fut mise à nos classes, où elle passa quatre années dans les plus beaux sentiments, bien déterminée à ne plus sortir de la maison de Dieu. Elle eût aussitôt exécuté ce saint désir si sa famille, qui la trouvait trop jeune, n'y eût mis opposition. Elle retourna auprès de ses parents; mais elle se montra tellement inébranlable dans sa résolution qu'on dut enfin céder à ses instances.

" Elle n'était encore âgée que de quinze ans lorsqu'elle fit son premier essai de la vie religieuse; cependant, secondée par un excellent tempérament, elle prit dès lors une sainte habitude de régularité qu'elle maintint avec honneur devant Dieu et devant les hommes jusque dans un âge très-avancé; à 80 ans et plus, elle assistait au chœur et remplissait les charges de zélatrice, de maîtresse des cérémonies et de secrétaire, avec une exactitude, un zèle et une ferveur qui étaient d'une édification continuelle.

" Un heureux naturel rendait cette chère Mère des plus aimables en société. Active et laborieuse, portée de plus à obliger et à faire plaisir, rien ne la flattait davantage que de rendre

quelque service, trouvant du temps pour tout sans jamais négliger ce qui était de son office.

" Employée d'abord comme maîtresse particulière des pensionnaires, elle sut se faire aimer des enfants et fit preuve d'un grand talent pour instruire. A 72 ans, elle voulait encore donner des leçons aux élèves externes, avançant admirablement les enfants en même temps qu'elle s'en faisait chérir."

La correspondance de la Mère St. Louis nous a fourni bien des détails sur les difficultés du pays, son talent reconnu pour les affaires temporelles l'ayant fait élire dépositaire dès l'année 1735. En 1756, après avoir exercé la charge de supérieure, elle était pour la quatrième fois mise au dépôt. " Les années sont à présent si dures, écrivait-elle en France, que l'on est bien charmée de ne point rester six ans de suite dans un embarras d'affaires aussi épineuses. J'espère que nos religieuses me laisseront jouir au bout de mes trois ans d'un peu de repos. Il y a longues années que je suis occupée aux travaux extérieurs ; le spirituel m'est nécessaire pour me préparer à la mort...."

La communauté, qui la voyait vaquer à tout sans perdre son recueillement ou se ralentir dans la ferveur, paraît s'être plus empressée de profiter de ses lumières que de favoriser les saints désirs de quiétude de notre aimable Mère. Pendant 40 ans de suite, elle fut dans les principales charges. " Dans les grandes peines et inquiétudes qu'elle éprouvait, dit le Récit, aux temps de guerre et de famine, rien ne nous rassurait et consolait comme son abandon à la Providence, et sa confiance sans bornes en Celui qui " nourrit les oiseaux du ciel." Toute son ambition se portait alors à s'attirer un redoublement de grâces du ciel par une plus fervente exactitude à nos saintes observances et à plusieurs petites dévotions qu'elle s'était prescrites dans ce but, à l'égard des S. C. de Jésus et de Marie, de la bonne Providence, et aussi par sa tendre dévotion envers le très-saint Sacrement, faisant son bonheur de s'unir intimement à son Epoux par la Ste. Communion."

Ce ne fut qu'aux mémorables élections qui se firent en décembre 1775, *au bruit des bombes et des canons,* que la Mère Genev. de la Grange de St. Louis obtint enfin de goûter les douceurs de la vie privée. Quelques mois plus tard, le 23 juillet 1776, Dieu lui

donnait à savourer les délices d'une paix bien autrement ineffable en l'appelant à jouir de la bienheureuse éternité. Elle était dans la 83e année de son âge et la 68e de sa vie religieuse. " Dans les deux derniers mois de sa belle et longue vie, elle s'était affaiblie sensiblement; enfin huit jours avant sa mort, elle tomba dans une espèce d'agonie sans pouvoir donner aucun signe qu'elle nous reconnût ou entendît. Cet état nous affligea extrêmement, mais Dieu le permit ainsi sans doute pour nous offrir une occasion de sacrifice, et embellir la couronne de cette vénérable Mère, dont la mémoire nous sera toujours très-chère."

La Fille d'Albion dans ses travaux et sa ferveur.

La jeune fille qui, en 1712, faisait les délices du château St. Louis par son esprit et ses grâces, faisait encore, en 1780, l'édification du Monastère, par l'éminente vertu qu'elle avait ajoutée à ces dons primitifs.

Bien des fois dans cet intervalle de près de trois-quarts de siècle, le nom de cette bien-aimée Mère s'est présenté à nous, toujours entouré de nouveaux attraits. C'étaient d'abord les circonstances touchantes de sa sortie de son pays et de son entrée dans notre maison; puis la visite et les bienfaits de ses parents, (1) sa promotion à la charge de Supérieure en 1760, et l'intéressante fête que l'on faisait en son honneur en 1764.

Dès sa jeunesse, la Mère Esther de l'Enfant Jésus s'était beaucoup appliquée à la broderie et avait travaillé avec ardeur pour les autels. S'apercevant, au temps de la conquête, que les nouveaux maîtres du pays attachaient un grand prix aux ouvrages sur écorce de bouleau, elle encouragea cette espèce de broderie et s'y livra elle-même avec un zèle incroyable. " Me trouvant en

(1) Outre les riches présents de la famille Wheelright, les Annales enregistrent à plusieurs reprises des dons considérables de Mlle. L'Estage, résidant à Montréal, ajoutant que cette " Dlle. ne se lasse pas de donner des marques de sa charité et de son amitié pour sa cousine la Mère de l'Enfant Jésus." Pour la mémoire de la chose nous dirons qu'en 1769, il était question d'un constitut de 1000 liv., placé sur la seigneurie de St. Pierre des Becquets par la même Dlle. en faveur des Ursulines, avec l'assentiment de M. et de Mme. L'Evrard.

charge," écrivait-elle au R. P. de Launay en mai 1761, "je profite de cette première occasion pour vous présenter mes très-humbles respects, et vous prier de nous continuer vos bontés en nous recommandant à Dieu. Il est vrai que malgré tous les malheurs arrivés à ce pays, on ne manquerait pas des choses nécessaires à la vie si l'on avait bien de l'argent; mais nous n'avons que celui que nous gagnons aux petits ouvrages en écorce. Tant qu'ils seront à la mode, le gain que nous en tirons nous est d'un grand secours pour vivre, car nous les vendons bien cher à Messieurs les Anglais, et encore ceux qui les achètent paraissent nous en avoir de l'obligation et s'estiment privilégiés, (1) tant ils sont contents d'en avoir. Il nous est impossible en effet, malgré notre ardeur à l'ouvrage, de fournir de cette sorte de marchandise à toutes les personnes qui en demandent.

" Je voudrais bien, mon Rév. Père, savoir au juste ce qui nous restera après avoir payé M. le Capt. J. Barbutt. Suivant ce que vous me ferez l'honneur de me marquer, nous payerons ici quelques dettes, car nous n'en manquons pas et même de bien considérables, dont il n'y a que moi qui aie connaissance et que je ne me presse pas de déclarer à notre Communauté, de crainte de l'affliger....."

O la bonne et tendre mère ! Elle dévore en secret les chagrins et les inquiétudes, attendant de la divine Providence le moyen de remédier à des maux pour le moment inévitables, tandis que ses sœurs, se reposant sur sa maternelle sollicitude, reçoivent par ses soins le nécessaire, se doutant peu de l'anxiété qu'elle éprouve au fond de son cœur.

Remise en charge pour la troisième fois en 1769, le fardeau commença à devenir lourd à ses 55 années de profession religieuse ; cependant, son esprit et son cœur ne vieillissaient pas, comme on en peut juger par la lettre suivante qu'elle adressait aux Ursulines de Paris vers l'automne de 1771. " Ma très-révérende Mère,.....J'ai reçu avec toute la reconnaissance possible l'honneur

(1) Ces ouvrages furent longtemps en vogue. On conserve au Monastère le modèle d'un écran envoyé par nos religieuses à la reine Marie Leckzinska, dans les années où Mme. de Beaujeu, sœur de notre Mère Migeon de la Navité, était berceuse des enfants de France.

de votre lettre.....Nous avons été sensiblement affligées de la mort de notre respectable Mère de St. François-Xavier, qui nous a prodigué pendant tant d'années ses soins et ses peines, pour nos affaires de France. Nous ne manquons pas de lui donner par nos prières des marques de notre reconnaissance. Nous espérons aussi, chère Mère, qu'ayant l'honneur d'être vos sœurs, et agrégées à votre respectable Communauté, votre charité ne se refroidira pas à notre égard, et qu'il se trouvera encore à l'avenir parmi vous des personnes de bonne volonté pour nous continuer la grâce que nous faisait feu la chère Mère St. F. Xavier, pour qui notre gratitude sera éternelle.

" Nous vous adressons donc avec notre confiance ordinaire, ainsi qu'au vénéré M. de Villars, une procuration pour notre terre de Harenvilliers.....

" Je vous supplie, ma chère Mère, de vouloir bien agréer les assurances du plus tendre et respectueux attachement de notre communauté envers la vôtre; nous voudrions bien vous en donner des marques autrement que par nos paroles, mais nous ne pouvons même trouver moyen de vous faire parvenir certaines bagatelles de ce pays que nous avions le plaisir d'envoyer chez vous autrefois. Quant à nos prières, vous y aurez toujours grande part. Je me recommande instamment à vos saintes prières et à celles de votre très-digne communauté, afin que Dieu m'accorde dans son infinie bonté une bonne mort....."

La vénérée Mère sentait déjà probablement les atteintes de la maladie grave qui la conduisit l'année suivante aux portes du tombeau. " Nous craignons beaucoup que nos élections n'arrivent plus tôt que le 15 déc:" écrivait en oct. 1772, notre dépositaire; "la maladie de notre vénérée Mère Supérieure devient de plus en plus sérieuse. A l'âge de 76 ans, il y a tout à appréhender....." On répondait de Paris au printemps suivant: " Je souhaite que Dieu vous ait conservé votre digne supérieure; mais ce que vous m'en dites me fait craindre qu'il ne vous en ait privées, pour la faire jouir des récompenses promises aux bons et fidèles serviteurs...."

Cependant, les supplications des deux communautés réunies avaient été entendues du ciel, et le 15 déc. la Mère de l'Enfant-

Jésus n'avait été déchargée de la supériorité que pour occuper la place d'assistante, et après six ans, celle de zélatrice, dans laquelle elle passa du temps à la bienheureuse éternité, chargée d'années et de mérites, mais ayant encore trop peu vécu au gré de ses sœurs, qui ont enregistré le souvenir de ses vertus dans les termes touchants qui suivent :

" Nous avons eu lieu d'admirer la conduite de la divine Providence sur les âmes que Dieu a prédestinées de toute éternité, dans notre chère et respectable Mère Marie-Joseph-Esther Wheelwright de l'Enfant-Jésus, qui en est un exemple des plus marqués. Il faudrait une autre plume pour décrire les vertus de cette âme chérie de Dieu et des hommes, si ces vertus mêmes et l'exemple admirable qu'elle a donné à cette communauté l'espace de 68 ans et plus, n'était un langage plus éloquent que tout ce que l'on en pourrait écrire. Il est vrai que le Seigneur l'avait douée du plus heureux naturel et d'un tempérament excellent; mais quel saint usage n'a-t-elle pas fait de ces dons pour marcher d'un pas ferme jusqu'à la fin de sa carrière, dans la fidélité et la ferveur, s'attachant à pratiquer exactement les plus petites règles, en ayant toujours fait, disait-elle, son bonheur et sa consolation.

" Tout ce qui tendait à la gloire de Dieu l'enflammait sans cesse d'un nouveau zèle. Que de peine ne s'est-elle pas donnée pour élever les jeunes filles et les instruire, pendant les nombreuses années qu'elle a été maîtresse particulière et maîtresse générale ! Si son caractère d'extrême douceur et d'exquise politesse ne lui permettait pas d'avoir une fermeté parfois nécessaire, sa haute vertu y suppléait et lui a toujours attiré l'affection, l'estime et le respect de toutes.

" C'est surtout dans les charges de maîtresse des novices, d'assistante et de supérieure qu'elle a utilisé sa vertu et ses talents.

" Une petite fistule qui lui avait affaibli considérablement la vue depuis quelques années, fut probablement ce qui la conduisit au tombeau. Voyant qu'elle ne pouvait plus se livrer à ses travaux de broderie ordinaires, cette chère Mère demanda et obtint de raccommoder nos habits de dessous, s'en acquittant avec une propreté, une économie et une amabilité qui nous charmaient toutes ; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner quand on sait la

pureté d'intention et l'esprit intérieur qui dirigeait et animait toutes ses actions. Aussi Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre par sa créature, l'a-t-il comblée des grâces les plus précieuses, et nous la regardions comme un autre Moïse au milieu de sa famille adoptive. Toujours l'esprit et le cœur élevés au ciel, elle attirait sans cesse sur nous de nouvelles bénédictions. Nous ne nous lassions pas d'admirer son exactitude à l'oraison et aux offices du chœur, même durant les plus grands froids de l'hiver; sa tendre dévotion à la très-sainte Vierge, son ardeur à entendre la sainte messe et à s'unir au S. Cœur de Jésus dans le sacrement de son amour. Si St. Bernard n'hésite pas à comparer au martyre le mérite d'une vie religieuse soutenue jusqu'à la fin dans la ferveur et la régularité, quelle n'est pas la récompense de cette âme privilégiée qui, jusqu'à l'âge de 84 ans et huit mois, s'est dévouée et consumée sans interruption et sans réserve au service du Seigneur !

"Cette vénérée et chère Mère est morte comme elle a vécu, dans des aspirations continuelles vers le ciel, répétant sans cesse des versets des psaumes. Ce fut le 28 oct. 1780, à 8 heures du soir, qu'elle cessa d'habiter ce monde pour vivre éternellement avec les Bienheureux. Ses ancêtres étaient nobles, comme l'attestent les armes de sa famille, mais son cœur était plus noble encore, et la mémoire de ses vertus sera à jamais chère à cette maison."

Depuis la mort de la Mère Esther Wheelwright de l'Enfant-Jésus, nous n'avons pas eu de religieuse purement anglaise au Monastère. Le *trèfle* et le *chardon* ont poussé de fortes tiges "à l'ombre du Vieux Frêne," tout auprès du vigoureux érable ; la belle rose n'y reprendra-t-elle pas sa place à mesure que se dissiperont les brouillards de la Réforme ? Elle semble jusqu'à présent avoir cédé ses droits aux rejetons de sa famille, qui ont si énergiquement poussé sur le sol voisin. Cependant, rien n'empêche que les deux y prospèrent: l'œuvre d'Ursule qui est de tous les pays comme de tous les temps, aime à réunir dans une même enceinte des ouvrières de toutes les origines, son seul préjugé étant de tenir inviolablement à l'église, qui est universelle.

Notre Héritière de St. Joachim dans sa pieuse et utile carrière.

A côté des Mères St. Louis et de l'Enfant Jésus se voyait, tant aux observances régulières que dans le détail des travaux communs, une autre vénérable octogénaire, la Mère Marie Anne Buteau de Ste. Agnès.

Ce dernier nom n'est pas nouveau pour nos lectrices, et elles se rappellent aussi sans doute ce *donné* dont le nom s'est inscrit parmi nos bienfaiteurs.

Mlle. M. Anne Buteau était donc fille de M. Antoine Buteau, riche propriétaire de la paroisse de St. Joachim, et petite-fille par sa mère, dame Anne Cloutier, d'un des premiers défricheurs des collines de Beauport.

Orpheline de mère dès son bas âge, elle fut placée à notre pensionnat pour y être élevée. Sa sagesse et ses progrès dédommagèrent bien son bon père des sacrifices qu'il avait faits en éloignant de lui sa fille unique. Dlle. Buteau ayant achevé son éducation, fut accueillie sous le toit paternel par la plus affectueuse des belles-mères. Cependant, se voyant pressée de prendre un parti dans le monde, elle ne tarda pas à communiquer à son père le désir qu'elle nourrissait de se consacrer à Dieu. Ce père était trop chrétien pour mettre obstacle à une vocation aussi sainte ; toutefois, il ne put se défendre de laisser échapper quelques larmes à cette confidence inattendue, et il répliqua tristement : " Tu veux donc nous quitter, chère enfant, toi, la seule que le ciel m'ait accordée. Cependant, il faut le vouloir puisque c'est Dieu qui le veut. Mais je le déclare dès maintenant, mon héritage ne sera jamais à d'autres qu'à toi, et si tu persistes dans ta résolution de te vouer à Dieu aux Ursulines, tous mes biens t'y suivront un jour." La reconnaissante jeune fille embrassa son père et leurs larmes se confondirent pour la dernière fois sous le toit paternel, car peu de jours après, c-a-d. le 3 janvier 1716, Mlle. Buteau, âgée de 17 ans, rayonnante d'une allégresse qui consolait son père, s'élançait sur le rapide et léger traîneau qui devait la transporter au lieu qu'elle s'était choisi pour demeure à l'avenir.

" Depuis ce jour, elle ne cessa de marcher à grands pas dans les voies de la perfection. Elle a été un vrai pilier d'observances,

et un modèle de foi et de ferveur dans l'acquit de tous ses devoirs. Malgré son amour pour l'oraison et la prière, elle a toujours su allier les fonctions de Marthe à celles de Marie. Personne n'a fait preuve de plus d'activité dans les emplois dont elle a été chargée, surtout dans ceux de dépensière et d'infirmière. Elle souffrait, comme dit St. Paul, avec celles qui étaient dans la souffrance, ne s'épargnant en rien pour les soulager, ce qui lui a mérité de la part de ses sœurs, le titre d'*incomparable infirmière*.

" Employée d'abord comme maîtresse des élèves externes, elle fut ensuite mise maîtresse-générale au pensionnat, où le soin de disposer les enfants à la réception des sacrements fit durant plusieurs années les délices de son cœur.

" Notre chère Mère Ste. Agnès était dans la 83e année de son âge, ayant encore selon les apparences plusieurs années de vie, quand un accident des plus douloureux vint rompre le fil de son existence. Sa vivacité naturelle, qui surpassait l'ordinaire et qu'elle avait conservée malgré le poids des années, nous donnait de continuelles inquiétudes. Cependant quelque attention que nous ayons eue à la suivre et à l'observer, nous n'avons pu la garantir d'une chute qui, en hâtant son bonheur éternel, fut pour nous toutes le sujet d'une grande désolation."

Voici comment la tradition nous a transmis ce fait. La Mère Ste. Agnès, dont l'agilité était extraordinaire, avait pour habitude de se rendre à la chapelle avant le jour. Le 22 sept. 1781, elle s'était habillée lestement à son ordinaire pour aller des premières offrir ses hommages au très-saint Sacrement. Voulant ouvrir sa fenêtre avant de laisser sa cellule, elle perdit l'équilibre (1) et tomba du second étage dans la cour intérieure. Que l'on se figure la consternation qui se répandit à cette nouvelle ! On accourt de toute part, on la transporte à l'infirmerie, appelant à l'instant le prêtre et le chirurgien. Le coup avait principalement porté à la tête et la blessure était mortelle. La communauté réunie autour de la vénérable Mère, craignait à tout moment qu'elle n'expirât. " Dieu cependant, ajoute le Récit, nous la laissa encore six jours,

(1) Les anciennes fenêtres étant partagées en deux parties dans le sens horizontal, un accident de ce genre peut facilement arriver si l'on commence par ouvrir la partie inférieure de la croisée.

pendant lesquels elle montra la plus grande soumission à la volonté de Dieu, unissant ses souffrances à celles du Sauveur sur la croix, ne cessant de répéter les nombreuses aspirations par lesquelles elle avait contracté depuis longtemps l'heureuse habitude d'élever continuellement son cœur à Dieu. Cette vénérable Mère était dans la 67e année de sa vie religieuse."

Les deux filles d'un loyal Canadien.

Les deux sœurs Blais, dont nous annoncions l'entrée au noviciat en date de 1764 et 68, et qui rappelaient par leur nom de religion, l'aînée, le bon père (1) qui les avait si généreusement dotées et données à Dieu, la seconde, la paroisse dont elles avaient abandonné les attraits et les liens; ces deux sœurs ne furent pas éga-

(1) Le capitaine Michel Blais, dans la guerre des Américains, en 1775 et 76, a laissé de glorieuses traditions, que nous ont conservées comme suit nos anciennes Mères. Apprenant que les Américains, dans le camp desquels se trouvaient encore quelques Canadiens, se disposaient à faire des incursions au sud du fleuve, les propriétaires royalistes au nombre d'environ 80, se réunirent sous les ordres de M. de Beaujeu, seigneur de l'Isle aux Grues, et virent rejoindre à St. Pierre de la Rivière du sud le capitaine Blais, un des plus ardents royalistes. Sur sa maison fut aussitôt arboré le pavillon anglais. C'était le 25 mars, 1776. M. Bailly (depuis évêque) qui revenait des missions s'était joint à la troupe en qualité d'aumônier. Une suite d'environ 150 voitures des différentes paroisses venait à la rencontre des Bostonnais qui s'avançaient par la route de St. Valier. Ces derniers ayant placé des canons sur une côte, qu'on appelle encore aujourd'hui la "côte au canon," firent sur la maison du capitaine Blais une décharge qui tua trois Canadiens et blessa l'aumônier. Les assiégés se défendirent courageusement et les Américains eurent aussi leurs blessés. Cependant les Canadiens crurent prudent de se disperser. Les ennemis s'emparèrent de la maison du capitaine Blais, le firent prisonnier, lui et son fils, ainsi que M. de Lanaudière. Ces braves furent plus tard mis en liberté à Berthier, près de Montréal, par l'intervention de M. Pouquet, ancien curé. Les familles Blais sont très-répandues dans la côte sud et figurent encore au pensionnat. Elles sont alliées dans nos anciennes élèves aux familles Genest, Pouliot, Pelletier, etc.

lement partagées sous le rapport de la durée de leur existence, mais leurs vertus leur donnent un même droit à notre souvenir.

La Mère Marie-Joseph Blais de St. Michel nous est présentée comme " une fervente religieuse, aimant et chérissant sa sainte vocation d'Ursuline, enlevée promptement de ce monde dans sa 37e année par suite d'un accident qui lui occasionna un crachement de sang considérable. Ce fut le 11 juin 1782, qu'elle passa de l'exil de ce monde à la patrie céleste."

Près d'un demi-siècle plus tard, c-à-d. en 1830, vivait encore la Mère Marguerite Blais de St. Pierre, vénérable doyenne de 80 ans. Voici comment se trouve notée sa mort en date du 24 février de la même année.

" Cette chère Mère, la plus ancienne de notre maison, était un grand exemple de vertu et un modèle de régularité, ayant particulièrement excellé toute sa vie dans la vertu d'obéissance. Elle s'y est rendue encore plus remarquable dans les derniers mois de sa vie, se soumettant promptement et avec exactitude, non-seulement à l'infirmière, mais à toutes celles qui l'assistaient dans ses infirmités. On peut aussi dire qu'elle était parfaite en humilité et en mortification, ne demandant jamais rien, trouvant toujours que l'on avait trop d'attentions pour elle, qui ne méritait, croyait-elle sincèrement, que les derniers rebuts.

" Par suite d'une fistule à un œil, elle souffrait depuis plusieurs années de grands maux de tête qui allaient par fois jusqu'à lui occasionner des absences complètes de mémoire; mais grâce à l'heureuse habitude de régularité qu'elle avait contractée, elle n'en était pas moins une règle vivante et un exemple continuel des plus excellentes vertus de notre saint état."

Cette ancienne Mère, dont on parle avec une vénération si marquée, comptait à sa mort 62 années de vie religieuse.

St. Joseph protége la première novice après la conquete.

Nous aimons à constater que St. Joseph, qui fut l'auteur des premières vocations pour le Canada, et qui avait protégé au Monastère son premier sujet canadien, devait aussi être le patron chéri de la première novice qu'il amena ici sous la domination anglaise.

C'était le 19 mars 1764, que Mlle. Catherine Besançon venait

s'offrir à Dieu pour le servir dans la profession d'Ursuline, sous le nom de St. Joseph. Elle était alors dans sa 25e année.

" Dès sa plus tendre jeunesse, cette chère sœur avait nourri en son âme un grand désir de se faire Ursuline ; mais Dieu par les ressorts de sa Providence, différa de plusieurs années l'exécution de son projet. D'abord, la mort de sa sœur aînée dans notre maison, et peu après celle de son père, lui firent un devoir de rester auprès de sa mère dont elle était devenue le seul appui et la seule consolation." Vinrent ensuite les incertitudes et les difficultés de la conquête. Pendant cette longue épreuve, la pieuse jeune fille sut conserver le précieux trésor de sa vocation, bien résolue de redoubler de ferveur lorsque Dieu la ferait passer de la terre d'Égypte à la terre de promission.

Enfin, le sort du Canada fixé, le noviciat s'ouvrit, et Mlle. Besançon commença sa vie religieuse avec une ardeur qui ne se démentit pas un instant durant les 20 années que Dieu lui donna pour élever l'édifice de sa perfection. " Naturellement polie et obligeante, elle portait aux offices communs l'adresse, l'ordre et la propreté qu'elle mettait dans ses emplois particuliers.

" Notre chère sœur St. Joseph eût pu servir longtemps la communauté si le Seigneur, touché de son ardent désir de jouir de lui, ne l'eut disposée par une douloureuse maladie à entrer en possession de ce bonheur ineffable. M. Gravé, notre digne confesseur, lui avait administré le St. Viatique. Mais se sentant tout-à-coup plus mal, elle demanda avec instance l'Extrême-Onction, qui lui fut donnée par M. Bedard, Sup. du Séminaire de cette ville. La chère mourante conserva sa présence d'esprit jusqu'à chercher elle-même dans son livre les prières de l'expiration. Un moment après, elle perdit la parole et passa à son Dieu comme nous achevions les prières de l'agonie,—le 6 décembre 1785, âgée de 45 ans."

Une incomparable Dépositaire ;—sa soeur aînée et une vénérée tante.

C'est avec un sentiment toujours nouveau d'étonnement et de gratitude, que nous nous arrêtons aux notices de celles qui furent chargées du temporel à l'époque de la conquête et dans les années

subséquentes. Si la multitude des affaires extérieures est déjà onéreuse aux âmes qui aspirent à perfectionner en elles la vie de l'esprit, quel surcroît de sacrifices n'offre pas une administration où l'on se voit sans cesse à bout d'expédients et de ressources!

Nous avons déjà parlé de la Mère Genev. de la Grange de St. Louis, dépositaire lors de la guerre de sept ans; nous allons nous occuper maintenant de la Mère Antoinette Poulin de St. François, qui, de 1760 à 1790, fut presque constamment dépositaire. Le nom de la Mère St. François n'est pas nouveau pour nos lectrices, car c'est celle de nos religieuses dont la correspondance a été le plus souvent citée, dans l'étude que nous avons essayé de faire des difficultés de l'époque. Obligée par son emploi à de continuels rapports avec le dehors, soit pour les pensions des élèves, soit pour les revenus et autres affaires de la maison, elle en parle nécessairement dans ses relations avec la France et donne des détails que nous n'avons trouvés nulle part ailleurs. Esprit vaste et sûr, elle dit les choses avec la précision et le jugement qu'elle apportait dans toutes ses transactions; parfois son style serait même incisif, si sa grande bonté de cœur ne venait aussitôt corriger le trait tant soit peu aigu de sa plume. Quand elle traite d'affaires, pas un mot de trop; mais donne-t-elle carrière à l'expansion de ses sentiments, elle découvre toute la sensibilité de son âme.

La Mère St. François était une de ces personnes qui, à leur insu et par la portée naturelle de leur esprit, observent tout, apprécient tout, prêtes à faire face aux événements dans les cas les plus imprévus. Cependant, ce qui lui était d'une ressource plus infaillible encore, c'était cette attention continuelle à mettre le ciel de son côté par une ferveur inaltérable au milieu des affaires les plus décourageantes. Elle savait que "si le Seigneur n'édifie lui-même une maison, c'est en vain que travaillent ceux qui l'édifient: inutilement devanceront-ils le lever de l'aurore pour gagner le pain de la douleur." Pénétrée de la nécessité du concours divin pour atteindre au but de ses efforts, elle n'en travaillait que plus infatigablement. De même que dans la vie spirituelle, il faut compléter en nous, par notre coopération et nos sacrifices, les mérites de la Passion du Sauveur; de même aussi, pensait-elle,

pour recevoir l'application du surcroît promis par l'Evangile, il faut, tout en cherchant premièrement le royaume de Dieu, ne se point ménager dans l'administration du dépôt mis entre nos mains par la Providence. Au reste, personne mieux que notre Mère n'a compris que, soutenir le temporel d'une communauté religieuse, c'est maintenir l'édifice spirituel; c'est travailler "non pour le pain qui périt, mais pour celui qui demeure jusqu'à la vie éternelle."

Bien que ces pensées résument toute la vie de la Mère St. François, il peut nous être très-utile d'entrer un peu plus avant dans son intimité, de considérer à la fois la femme d'esprit et la parfaite religieuse. Pénétrons donc dans ce cœur si bien fait, dans ce sanctuaire d'élans sublimes qui élèvent l'intelligence jusqu'à la souveraine sagesse, et sans lesquels on ne s'acquiert de droits durables ni à l'estime, ni à la gratitude des générations qui craignent Dieu.

"Cette chère Mère, dit le Récit, était émue d'une tendre compassion pour les affligés, charitable, bienfaisante à tous. Elle fut mise dépositaire à six différentes reprises, et cela dans un temps où toutes choses nous manquaient après la prise de notre ville. Son économie et sa bonne conduite furent admirables, mais la bonté de son cœur parut plus grande encore, et nous en étions si persuadées que cela adoucissait beaucoup les amertumes et les privations de ces tristes conjonctures. Elle fut une de celles qui eurent le courage de rester ici durant le siége, pour veiller à la conservation de notre Monastère; ce qui lui occasionna pendant longtemps un surcroît de travail, se trouvant chargée de tous les effets que les séculiers avaient déposés chez nous.

"Elle aimait tendrement les enfants et leur en donnait des preuves dans toutes les occasions, non-seulement lorsqu'elle était employée auprès d'elles comme maîtresse, mais dans tous les offices qui avaient tant soit peu de rapport avec ce devoir, le plus cher et le plus important pour une Ursuline."

Nous n'avons pas besoin d'ajouter avec sa notice que la Mère St. François a toujours montré "une grande droiture d'âme dans sa conduite et le maniement des affaires;" cette disposition si bien faite pour l'âme chrétienne, qui doit avoir sans cesse

présent *le Dieu qui voit et qui juge*, était toute naturelle à cet esprit élevé dont l'œil invariablement fixé sur les choses éternelles, dédaignait cette politique qui semble vouloir substituer à la loi de Dieu la fausse prudence du siècle. De cette droiture d'esprit jointe à la sensibilité de son cœur, naissait une délicatesse de conscience que la multiplicité des affaires n'a jamais pu altérer. Nous en avons un exemple frappant dans sa manière d'agir, par exemple, à l'égard des rétributions de messes.

Le petit nombre de prêtres qu'il y avait en Canada ne leur permettait pas de répondre sous ce rapport à la piété des fidèles. La Mère St. François devint comme la dépositaire d'une bonne partie de la population religieuse de Québec et des environs, dont elle recevait les aumônes pour messes, donnant procuration pour prendre le même montant sur les revenus de la communauté en France où les messes devaient se dire. Sa piété lui faisait un devoir de favoriser ce commerce dont le but était divin, puisqu'il assurait aux particuliers, moyennant leur modique aumône, une part plus directe, pour eux ou pour les défunts, dans l'offrande de l'auguste Victime ; mais aussi que d'inquiétudes et de perplexités pour celle qui prenait la responsabilité de ces aumônes ! Pas une lettre où il n'en soit question. "Nos intentions de messes sont-elle remplies ? On m'a offert encore 3000 liv., mais n'ayant point de nouvelles de France je les ai refusées." Ailleurs : " Vous avez la bonté de me dire dans votre dernière lettre, ma chère Mère, que je puis être tranquille par rapport à l'argent des messes ; cependant, je me trouve encore en perplexité à ce sujet ; souffrez que je m'en explique dans la crainte que ma lettre en seconde voie ne vous soit point parvenue. J'y ajoutais la somme de 851 liv., 10s., ce qui ferait un objet considérable de 1703 messes. Mon inquiétude vient surtout des dates des différents billets de messes, dont plusieurs sont antérieurs à ma demande." Dans une autre circonstance elle écrivait : " J'étais dans de grandes inquiétudes, ma chère Mère, mais votre dernière lettre m'a mis le cœur fort au large, au sujet des rétributions de messes, dont j'étais comptable, m'en étant chargée devant Dieu et devant les hommes.....La somme ci-incluse est de deux curés, MM. Gervais et Noiseux, qui désirent avoir pour la

décharge de leur conscience, un certificat du prêtre qui aura acquitté les messes. J'en demande aussi deux pour un père et une mère de nos religieuses, et quatre pour des bienfaiteurs particuliers. J'espère que le nombre de messes pour notre chère défunte a été rempli tout d'abord, à moins que pour la dédommager du délai vous ne lui en ajoutiez trois. Je n'aime pas à devoir aux morts....."

Cette chère Mère n'aimait pas plus à devoir aux vivants, car en date de la même année (1777), elle écrivait: "J'ai eu le plaisir de voir le dépôt acquitté de toute dette, ce qui n'était pas arrivé depuis plus de 30 ans."

Mais voyons ce que pensait d'elle-même cette digne Mère qui, avant sa dixième année de profession religieuse, s'était distinguée par sa capacité et sa vertu dans les emplois les plus difficiles. En 1776, elle écrivait à Paris: " Recommandez moi, je vous prie, aux saintes prières de votre communauté, et avec d'autant plus d'instance que le besoin est plus pressant chez moi, et que je suis le plus souvent privée du temps que je voudrais donner à Dieu. Triste sort que d'être supérieure ou dépositaire dans des temps de guerre où tout contribue à accroître les peines et les embarras. J'y perds la tête en entier par la multitude des difficultés. Prenez-moi, je vous supplie, en grande pitié surtout du côté de la dévotion qui malheureusement s'en va bien en décadence....." Dans une autre circonstance: " Je m'accorde un droit tout particulier aux prières de toutes les saintes âmes qui composent la Communion des Saints; mon extrême pauvreté devant Dieu me mettant du nombre de ceux et celles dont on demande tous les jours la conversion."—" J'ai de la peine à croire à votre extrême pauvreté devant Dieu, répondait la Mère Ste. Saturnine dans ce sentiment qui anime les saints; ce bon Père ayant soin de vous fournir des moyens de vous enrichir par toutes les tribulations que vous avez à essuyer. Je lui offre toutefois mes prières telles qu'elles sont pour vous et votre chère communauté, espérant que vous ne refuserez pas de m'unir à vos ferveurs."

Le 15 décembre 1778, la Mère St. François était élue Supérieure. Voici comment elle se présentait en cette qualité à sa correspondante de Paris: ".....Vos chères et gracieuses lettres

me font voir que vous êtes présentement dépositaire, ayant mis cet adjoint à votre signature. Le témoignage de mon incapacité me couvre de honte à vous dire que j'ai succédé à notre Mère St. Louis de Gonzague, qui occupait la place de supérieure avec une grâce bien autre que je ne puis faire. Mais, j'espère qu'elle reprendra sa charge après les trois ans, et que l'on me fera comme à vous, ma chère Mère, c-à-d., qu'au bout de 36 mois je reprendrai le dépôt. Quelque pénible que soit chez nous cette charge, je la recevrai il me semble avec plaisir si la chose arrive, tant je me trouve embarrassée et mal placée.....Ayez égard, je vous supplie, à la triste position où je me trouve, étant d'autant plus à plaindre que je suis, quoique tout à fait incapable, chargée de la conduite d'une communauté dont il me faudra rendre compte à Dieu. Renouvelez-moi, de grâce, l'assistance de vos prières et de celles de toutes nos Rév. Mères et sœurs de Paris, les assurant du sincère et respectueux attachement de notre communauté, qui vous aime et honore dans les sentiments de la plus parfaite reconnaissance."

Les deux correspondantes étaient dignes l'une de l'autre, comme on le voit encore par les lignes suivantes: " Je félicite toute votre digne communauté de vous avoir pour leur mère, et prends beaucoup de part au fardeau qu'elles vous ont imposé; car je vous avoue que je plains les supérieures. Quelque bien réglées que soient les communautés, le cœur et l'esprit de la supérieure ont toujours à pâtir. Avouons cependant que vous avez bien de la consolation dans ce qui est essentiel, toutes vos chères filles étant bien ferventes et zélées, votre noviciat bien monté. Cette bénédiction que Dieu répand sur votre maison me fait espérer qu'il vous accordera tout ce qui vous est nécessaire."

Les désirs de l'humble supérieure furent exaucés. Elle avait fait preuve d'une si rare capacité dans l'administration du temporel qu'*au bout des* 36 *mois*, elle y fut remise. " Elle a repris le triste poste de dépositaire, écrivait la Mère St. Louis de Gonzague; les temps sont des plus durs; Dieu veuille nous les adoucir." Dans une autre lettre: " Notre pauvre dépositaire vous présente ses respects, en attendant qu'elle puisse le faire elle-même. Elle

est depuis quinze jours accablée d'affaires auxquelles il faut répondre. Je ne sais comment la tête ne lui en tourne pas."

La Mère Antoinette de St. François était naturellement d'un tempérament fort et robuste ; mais un "épanchement de bile à la tête, qui lui arriva une nuit du Jeudi-Saint et qui lui fit perdre connaissance, fut pour elle une source d'infirmités. Il lui en resta entre autres un assoupissement qui lui a duré toute sa vie, lui fournissant un exercice presque continuel de violence contre elle-même. Sa patience n'en brilla qu'avec plus d'éclat, ayant toujours, en dépit de sa nature souffrante, vaqué aux emplois qui exigeaient le plus de tension d'esprit."

Une grâce bien particulière qu'elle avait reçue du ciel au début de sa vie religieuse, ne contribua pas peu à lui donner cette grande estime de sa vocation qui la portait à se sacrifier elle-même pour en remplir les saintes obligations. " Elle avait toujours eu la vue très-faible, mais au commencement de ses deux années de voile blanc, elle se vit menacée de la perdre entièrement. Désolée de cet accident qui allait la priver du bonheur de se faire Ursuline, elle se sentit inspirée de recourir à notre glorieux père St. Augustin, allant tous les jours à la chapelle qui lui est dédiée, pendant une neuvaine des plus fervantes. Cette chère sœur fut si efficacement consolée qu'elle n'eut jamais depuis aucune inquiétude à ce sujet. Une faveur aussi signalée redoubla sa dévotion envers les saints de notre Ordre, tandis que la plus tendre piété l'entraînait, par l'intermédiaire de la Ste. Vierge et de St. Joseph, jusqu'au divin Cœur de Jésus."

C'était donc sous l'impulsion des sentiments de la plus vive gratitude qu'elle maîtrisait les souffrances et achevait son terme comme dépositaire. La nature toutefois s'épuisait : " Les fatigues d'esprit et de corps m'ont si fort accompagnée dans l'emploi de dépositaire, écrivait-elle, que je ne me reconnais plus. Le grand nombre d'années passées dans cet exercice m'ont usé considérablement la mémoire ; les infirmités jointes à cela me font passer des jours très-pénibles.....Les affaires d'ailleurs ont si fort changé qu'il faut toujours avoir l'esprit bandé et souvent captif, tant il y a peu d'apparence de réussir dans les moindres entreprises."

Cependant, la vivacité de ses sentiments ne s'usait pas. " Nous

n'avons pas l'avantage de connaître le nom de votre Rév. Mère Supérieure, ni de savoir si elle est nouvellement élue ; ce serait une grande consolation pour nous de le savoir, la regardant bien sincèrement comme *notre Mère* commune et saluant du meilleur de nos cœurs toutes ses chères filles.....Je voudrais, ma très-chère Mère, pouvoir vous ouvrir mon cœur en quatre pour vous exposer tout ce qu'il conçoit de confiance, de reconnaissance, d'attachement et de respect pour vous. Ces sentiments y sont gravés pour la vie, en attendant que nos cœurs soient réunis pour l'Eternité en celui de Jésus. Recommandez-moi, je vous prie, à ce divin Cœur en lequel je serai toujours votre toute dévouée."

Les élections de 1787 approchaient: "Le 15 déc. prochain, écrivait notre Mère, me délivrera enfin de la charge de dépositaire. Il m'est bien permis d'aspirer à cette délivrance ; vingt-deux années passées dans cet emploi m'ont rendu les fatigues d'autant plus difficiles à porter qu'on ne rencontre plus la même droiture et bonne foi que par le passé. Et puis, parvenue à l'âge de 62 ans avec des infirmités continuelles, il est temps que j'aie du repos. C'est ce que je souhaite et espère. Recevez tout de nouveau, ma très-chère Mère, l'expression de mes sentiments de respect, d'estime et de gratitude, et comptez que toute ma vie je conserverai comme le plus précieux souvenir celui des bontés que vous avez eues pour nous, surtout de celles que vous m'avez témoignées en particulier."

Ces lignes sont les dernières que nous possédions de la Mère St. François. Cependant l'année suivante, la nouvelle dépositaire, la Mère M. L. Taschereau de St. F. Xavier écrivait d'elle : "La Rév. Mère St. François, actuellement notre Assistante, se propose de vous écrire pour vous assurer par elle-même de sa sincère reconnaissance et de son tendre attachement. Vous ne doutez point que cette chère Mère ne trouve le repos bon, quoique je l'importune quelquefois, ne croyant pouvoir mieux faire que de prendre son conseil. L'année dernière nous avons craint de la perdre. Vingt et un ans de dépôt dans les temps les plus critiques ont beaucoup affecté sa santé ; son talent pour cet emploi lui a coûté cher. Maintenant, le remède qui lui fait le plus de bien est le

repos ; elle se trouve beaucoup mieux, c'est ce qui nous fait espérer de la conserver encore longtemps."

Hélas ! ces espérances ne se réalisèrent pas. Dans l'automne de l'année suivante, la même écrivait: " Notre très-chère Mère St. François est des plus sensibles à votre souvenir. Sa santé est bien dérangée, quoique ses sentiments de reconnaissance et d'affection pour vous soient toujours les mêmes."

Le message suivant fut un message de mort. Comme le disait la Mère Ste. Saturnine, " la communauté avait été trop bien pensante pour lui laisser jouir du charme du repos en se privant de son concours dans le gouvernement de la maison;" elle était encore Assistante le 29 avril 1790, lorsque Dieu l'appela à jouir de lui dans le repos de son éternité. Cependant les vœux de cette chère Mère furent en partie exaucés. " Elle avait toujours désiré avoir du temps pour se préparer à la mort, et Dieu lui envoya une longue maladie, suite d'une fluxion de poitrine," qui acheva de consumer sa laborieuse et utile existence. A 65 ans, elle avait rempli la mesure de ses mérites, ayant passé 46 ans au service de la Religion.

La Mère Antoinette Poulin de St. François est une de celles qui ont le plus de droit à la reconnaissance de la postérité en cette maison ; il semble que sa devise ait été cette maxime généreuse de notre Vén. Mère Marie de l'Incarnation : " Soyons de dignes imitatrices de celles qui nous ont devancées, et ne craignons pas de consumer ni d'user notre vie au service de Celui qui a prodigué la sienne pour nous."

Réunissons dans un même article deux sœurs qui échangèrent pour les porter en religion leurs noms de baptême, afin d'être plus fermement unies dans l'amour et la pratique des vertus qui font les parfaites religieuses. Le bon Dieu, il est vrai, les sépara vite ici-bas ; mais la carrière qu'elles s'étaient choisie était de nature à adoucir le sacrifice, leur montrant sans cesse comme terme la plus heureuse des réunions, la bienheureuse éternité.

Mlle. Françoise Poulin avait reçu comme sa sœur cadette, la meilleure éducation qu'il fût alors possible de donner à une jeune personne. Dès l'âge de 17 ans, elle avait apporté à la religion le tribut de ses talents et de sa bonne volonté, et pendant 14 ans,

elle les employa avec ardeur au service de notre Institut. " Belle voix, beau style, belle mémoire, adroite en tout ce qu'elle entreprenait, il ne lui manquait rien de ce qui fait une bonne Ursuline, joignant à ces belles qualités un cœur bienfaisant et beaucoup de piété.

" Nous n'avons épargné ni remèdes, ni prières pour la conserver, mais elle avait déjà gagné sa couronne. Les suites d'un mauvais rhume nous l'ont enlevée après six mois de maladie, le 30 août 1763, dans la 32e année de son âge."

Les deux sœurs Poulin, filles de M. François Poulin, bourgeois bien connu de Québec, avaient vécu au Monastère avec leur vénérée tante, la Mère Félicité Poulin de l'Assomption, entrée en religion en 1722, et décédée en 1754, dans sa 60e année, après quelques jours seulement de maladie.

La Mère de l'Assomption avait pour père le sieur Pierre Poulin. Elle était née en la côte de Beaupré et avait été baptisée dans l'église de Ste. Anne. Le Récit nous en dit de bien aimables choses ; mais son éloge nous semble complet en ces trois mots : " C'était un bon esprit, à la main des supérieures pour tous les offices, suppléant par son adresse à ce que la faiblesse de sa santé ne lui permettait pas de faire."

Ce fut le jour de St. Michel que cette vénérée tante alla commencer avec les anges le cantique de l'éternité.

Belle récompense de la dévotion envers les ames du purgatoire.

Le 1 novembre 1790, comme on faisait vibrer les dernières notes d'allégresse de la grande fête du jour, un événement des plus inattendus vint rendre plus expressive encore la commémoration des fidèles trépassés dont on allait commencer l'office. La Mère Supérieure est avertie en toute hâte que la Mère St. Gabriel, vénérable octogénaire, a été soudain frappée d'apoplexie et de paralysie. Tout est en mouvement et dans l'affliction au Monastère ; le prêtre et le médecin accourent, la malade est fortifiée des onctions saintes, et deux heures après, sur les 5½ heures P. M., elle avait fini sa laborieuse course en ce monde.

" Si cette mort précipitée nous a surprises, ajoute le Récit, elle n'avait pas été imprévue pour cette chère Mère, et la manière

dont elle passa ce dernier jour de sa vie mortelle prouve qu'elle avait eu plus que le pressentiment de ce qui lui devait arriver.

" Ayant communié avec la communauté et passé la matinée en prière selon sa coutume devant le très-saint Sacrement, elle était retournée à l'infirmerie où elle se tenait depuis quelque temps. Après le dîner, elle désira descendre à la communauté pour jouir de la conversation de ses sœurs. Sur la fin de la récréation, au grand étonnement de toutes, elle nous embrassa avec beaucoup d'affection comme pour un dernier adieu, remonta à l'infirmerie disant qu'elle allait se retirer pour réciter l'office des morts. En sortant, elle recommanda de prier beaucoup pour elle lorsqu'elle ne serait plus.—" J'ai bien prié pour les autres pendant ma vie, ajouta-t-elle ; j'espère que l'on aura pour moi la même charité après ma mort."

" Pendant que nous chantions vêpres, elle voulut aller chercher quelque chose à ses chères externes, où elle était employée depuis bien des années comme maîtresse-générale. Elle y avait à peine été l'espace de deux *miserere*, qu'elle perdit la parole et la connaissance. La sœur qui l'accompagnait courut aussitôt chercher du secours ; on la transporta à l'infirmerie où elle expira pour aller augmenter le nombre des Saints."

Celle que Dieu préparait ainsi à sa dernière heure avait mérité ce privilége par d'éminentes vertus. C'est ce qu'atteste sa notice.

" Avant d'entrer en religion, elle avait mené dans le monde une vie vraiment chrétienne, ayant même embrassé le tiers-ordre de St. François, dont elle gardait les règles avec la plus scrupuleuse fidélité. Aspirant à un état plus parfait, et se croyant assurée d'apporter en religion de quoi pourvoir (1) à sa subsistance,

(1) On sait que le gouvernement français ne s'engageait à protéger les corps religieux que moyennant certaines restrictions. Il ne leur était pas loisible, par exemple, d'exempter de dot un sujet qui eût d'ailleurs toutes les qualités désirables. Cette mesure avait pour but d'assurer l'existence des communautés, afin qu'elles ne pussent tomber à la charge de l'État. C'était la crainte d'une pareille charge qui tourmentait M. l'Intendant Demeulles, lorsqu'il se prononçait si fort contre les vœux solennels, ayant évidemment plus à cœur de prétendus intérêts financiers que la conservation de l'état monastique.

elle demanda et obtint l'entrée de notre maison et commença son noviciat avec une ferveur qui devait se soutenir jusqu'au dernier moment. Elle était dans sa 27e année lorsqu'elle fut revêtue du saint habit sous le nom de Marie de Jésus."

Tout semblait prospérer au gré de la fervente novice, elle touchait déjà à l'heureux terme de sa consécration au Seigneur, lorsque à la veille de faire ses vœux, de graves difficultés survenues dans ses affaires temporelles vinrent renverser de si douces espérances et la jeter dans les plus douloureuses perplexités. Pendant quatorze mois il fallut languir, sans savoir quelle serait l'issue d'une affaire d'autant plus difficile à régler qu'une des parties se trouvait au-delà des mers, à Bordeaux (1). Que l'on s'imagine les angoisses de son âme, l'ardeur des prières qu'elle adressait à Celui qui a dit: "Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné comme par surcroît." Comme elle suppliait ce Dieu bon de vouloir bien couronner ses désirs de se vouer toute à lui!

Ce fut sans doute à la suite de quelque promesse faite à ce sujet, peut-être aussi par reconnaissance pour la mémoire de l'oncle pieux dont le testament lui assurait une place dans la maison de

(1) La pieuse novice, dont le père était un négociant de Québec, se trouvait probablement orpheline lors de son entrée en religion, (1737), ou bien ses parents étaient retournés en France. Dans l'acte passé à Bordeaux pour assurer la dot de sa sœur, il est dit que "Mlle. Louise Lagère (plus tard Mme. d'Estenave), pour remplir et suivre les intentions de son oncle, touchant la vocation de sa sœur....novice au Monastère des dames Ursulines de Québec....a constitué une rente annuelle de 115 liv. rachetable à volonté par le payement d'un capital de 2,300 liv., 700 liv. ayant déjà été données en monnaie de carte...." Le 22 nov. 1741, "les notaires Imbert et Barolet se rendaient au parloir des dites dames Ursulines, pour constater que la dite dot se trouve remplie au terme du Règlement établi par Sa Majesté pour cette colonie...." En 1789, nos religieuses, d'après l'avis de M. Gravé, s'adressèrent à M. du Devant, ancien ami dont il a déjà été parlé, alors encore chanoine de Bordeaux; l'évêque même de l'endroit s'était intéressé à cette affaire, qui paraît avoir donné plus de soucis que de profit. Enfin, après plusieurs à-comptes, le capital fut acquitté en 1791.

Dieu, qu'elle changea son nom en celui de St. Gabriel, sous lequel elle prononça enfin ses vœux le 28 novembre 1741, après une épreuve de près de quatre ans.

" Son esprit d'ordre et d'économie dans tous les offices, son zèle à chanter les louanges de Dieu en qualité de première chantre, son affection et ses succès dans l'exercice de nos fonctions d'Ursulines, l'ont rendue des plus utiles à notre communauté pendant les 53 ans qu'elle y a passés.

" L'attrait particulier de sa piété la portait à soulager les âmes du purgatoire, traitant avec elles de ses besoins et leur appliquant ses mérites. Dans toutes ses difficultés elle recourait avec confiance à ces saintes âmes, et à différentes reprises, elle en a reçu des assistances très-marquées. Dans sa 80e année, elle était encore maîtresse-générale des classes externes, où elle s'était consumée de travail, et où elle déployait un zèle qui ne se ressentait en rien du poids des années. Dieu semble l'en avoir récompensée d'une manière toute spéciale, puisque sa dernière démarche a été dans l'intérêt même de ses chères enfants, et qu'elle a été frappée à mort dans le lieu de son office de prédilection comme Ursuline."

" Beauté, honneurs, plaisirs, tout passe ; rien de solide que d'aimer Dieu et le servir ! "

Oh ! qu'elles avaient bien compris l'immuable vérité de ces paroles, ces deux touchantes amies, infiniment plus estimables par leurs qualités intérieures que par les avantages d'un beau nom et d'une beauté passagère.

Nées toutes deux la même année à Montréal, et venues au pensionnat vers la même époque, Mlles. de Varennes et de Landriève marchèrent au ciel par la même route et y arrivèrent presque en même temps. Leur carrière fut courte, mais elle fut féconde en mérites. Après quelques années seulement de travaux, elles entendirent la douce voix qui les avait appelées à son service, retentir de nouveau à leur oreille : " L'hiver est passé, les pluies ont cessé, levez-vous, mes bien-aimées et venez." Et ces épouses confiantes quittaient la terre pour se joindre au cortége du Roi des vierges.

Nous avons vu en 1778, avec quelle ferveur Mlle. Charlotte

de Varennes franchissait les portes du cloître, et avec quel bonheur aussi on accueillait au Monastère cette fiancée du Seigneur, à qui le ciel semblait n'avoir rien refusé, et que l'on voyait échapper aux caresses d'un monde perfide. Cette petite-nièce de la Mère Genev. Boucher de St. Pierre avait trouvé en son âme une heureuse semence de piété, héritage le plus précieux de l'ancien et vénéré seigneur de Boucherville à ses enfants; sa vocation religieuse datait de l'époque de sa première communion, et elle fut fidèle à ses saints engagements comme l'atteste le Récit.

" Son talent pour instruire et former les enfants nous était extrêment précieux, et elle l'employait avec ardeur à l'égard de nos élèves des classes externes, tandis que son naturel doux et poli, son humeur enjouée, étant des plus sociables et des plus habiles à récréer innocemment les autres, la rendaient chère à toutes. C'était une âme ouverte qui allait droit à Dieu et l'aimait de tout son cœur, se portant avec une grande tendresse de dévotion à honorer le S. C. de Jésus et la très-sainte Vierge."

Sr. Charlotte de Varennes de Ste. Catherine étant très-délicate, la communauté ne pouvait naturellement se flatter de la conserver aussi longtemps que sa vénérée grande-tante, la Mère St. Pierre. " Atteinte dans sa 32e année d'une pthisie acompagnée d'une transpiration excessive, elle fut en moins de six mois réduite à l'extrémité; nos efforts pour arrêter le progrès du mal furent inutiles. Le 6 juin 1792, aprés 14 années seulement de vie religieuse, cette aimable et pieuse sœur qui avait fait de bon cœur à Dieu le sacrifice de la vie, mérita d'habiter avec lui pour jamais dans les tabernacles éternels."

Une année après l'entrée au noviciat de Mlle. Charlotte de Varennes se présentait sa fidèle amie, Mlle. de Landriève. Elle aussi était douée de ces qualités extérieures qui attirent et concentrent les hommages; mais elle montra bien que ses goûts n'étaient pas pour les choses du monde; si sa vocation paraît avoir été en partie décidée par des motifs naturels, l'épreuve fit voir qu'elle n'en était pas moins divine.

A en juger par les traditions qui se rattachent à la mémoire de Mlle. de Landriève, elle était plus connue à Québec que Mlle. de Varennes. Elle passa ses premières années à Montréal sous

les soins de la tendresse maternelle et la vigilance de son bon père. Il paraît que ce dernier vivait encore en 1776, car le Récit dit qu'il plaça alors au pensionnat ses deux filles, Catherine, âgée de 16 ans, et Marie Gillette, âgée de 15. L'aînée passa une année à nos classes; la cadette sortit en 1778, probablement vers le temps de la mort de son père.

Mme. de Landriève (Dlle. Dagneau de Quindre), fille d'un officier du détachement de la Marine Royale, voyait en tout temps "force bonne compagnie." Son deuil de veuve fut assez vite expédié et son salon rouvert aux visites. Un des visiteurs les plus assidus, le vieux major Eccleston, épousa bientôt la joyeuse veuve dont les attraits étaient des plus remarquables.

Les deux Dlles. eurent peine à oublier sitôt leur bon père, la plus jeune surtout ne cherchait qu'à fuir la présence du Major. Pendant son séjour au pensionnat, elle avait eu de fortes inspirations d'embrasser la vie laborieuse et paisible du cloître; maintenant, elle ne balança plus. S'étant entendue avec nos religieuses sur le jour de son entrée, elle porta elle-même à sa mère la nouvelle de sa décision, déclarant d'avance que toutes les attaques et les séductions la trouveraient inébranlable dans sa résolution d'être désormais à Dieu sans partage.

Dès que le bruit de cette vocation se fut répandu, on ne manqua pas d'en faire de singulières appréciations; on contait à ce sujet mille histoires sans fondement où figurait invariablement le vieux Major; il se fit même des romances dont nous avons entendu chanter quelques débris. Mlle. de Landriève riait de bon cœur de ces folies, disant que les cancans du monde ne lui ôtaient rien de son bonheur, qu'il en pouvait débiter tout à son aise pourvu qu'on ne lui refusât pas une place dans la maison de Dieu, où elle s'estimerait fortunée d'être toute sa vie la dernière. Comme les voies de Dieu sont admirables pour attirer à lui les âmes qu'il s'est choisies de toute éternité! Mlle. de Landriève était indubitablement appelée à une vie parfaite; il est probable cependant que sans la mort de son père, sa vocation eût couru les plus grands dangers. Remettant à discerner la voix de Dieu au milieu du fracas et des séductions, elle se fût très-probablement engagée dans le monde, tant son extérieur et les qualités de son cœur avaient d'attraits, sauf

plus tard à se livrer à d'inutiles regrets. Que de vocations ont été ainsi perdues au milieu des prospérités temporelles; et que d'autres, au contraire, ont été affermies par une adversité en apparence cruelle. Le monde soupçonne peu, dans ces malheurs qui viennent fondre sur une jeune existence, les miséricordes dont Dieu comble alors ses enfants. Heureuses les âmes fidèles qui sacrifient tout pour y correspondre! Dans les décrets éternels, la carrière de Mlle. de Landriève ici-bas devait être courte; quelle consolation, à l'heure dernière, de l'avoir consacrée tout entière au service du Maître qui récompense surtout celle qui va à lui parée de l'immortelle couronne de sa virginité!

" Cette chère sœur était pénétrée d'estime pour sa sainte vocation et de zèle pour en remplir tous les devoirs, y employant sans réserve l'esprit et les talents que le ciel lui avait si généreusement départis. La faiblesse de son tempérament ne lui permettait pas toujours d'observer la règle en tous ses points; mais elle en gardait au moins exactement tout ce qu'elle pouvait, recevant avec peine les soulagements nécessaires. Son adresse, ses connaissances et son amabilité, en faisaient un sujet précieux qui eût fait plaisir dans tous les emplois, tandis que la plus solide piété mettait le sceau à ses belles qualités et nous assurait de sa persévérance. Sa posture en présence du S. Sacrement, était un sujet d'édification et prouvait sa foi et son amour pour cette Victime sacrée immolée sur nos autels.

" Un vomissement continuel joint à d'autres infirmités la faisait dépérir depuis longtemps; le peu de soin qu'elle prenait de sa santé lui fit contracter, au mois de mai, une fluxion de poitrine qui la consuma en trois mois. Elle était si accoutumée à souffrir qu'elle ne remarquait pas son état, conservant toujours sa gaieté naturelle. Mais dès qu'on l'eut avertie du danger, elle fit aussitôt et du meilleur cœur son sacrifice, voulant elle-même le faire faire à sa mère qui avait eu permission d'entrer pour la voir. Ce fut le 8 septembre 1788, à l'âge de 27 ans dont elle avait passé neuf et demi en religion, que l'âme généreuse de notre chère Sr. Landriève de St. Antoine alla chanter avec les Anges la Nativité de sa divine Mère, et sa propre naissance à la gloire éternelle."

C'est à ces deux aimables sœurs que se rattache la légende du

pigeonnier, dont on paraît s'être longtemps divertie au Monastère, comme le témoigne une ronde joyeuse qui y existe encore.

Encore trois vertueuses Parentes.

Voici trois membres d'une même famille, dont les notices montrent qu'à tout âge, on peut avoir rempli la mesure de ses travaux et mérité sa couronne.

La première, la Mère M. Françoise Cureux de St. Germain, en religion, de St. Chrysostome, " morte à la fleur de l'âge, était une jeune personne dont l'innocence avait été sauvegardée par les soins d'une mère sage et vigilante (Mme. M. Lse. Polonnaise). Entrée au Monastère à 17 ans, elle était déjà mûre pour le ciel à 27. La maladie la rendant incapable des emplois difficiles, elle saisit avec bonheur et empressement l'occasion d'enseigner l'écriture aux élèves externes, où elle continua de donner des preuves de son talent pour assurer le progrès des enfants. Elle disait, dans les dernières semaines de sa maladie, que son esprit et son cœur étaient sans cesse au milieu de ses chères enfants, qu'elle désirait si ardemment attirer à l'amour des choses éternelles. Le 14 décembre 1758, chette chère sœur mourut dans de grands sentiments de joie de s'être donnée toute à Dieu; elle était dans la 10e année de sa vie religieuse."

La Mère St. Chrysostome semble avoir demandé à Dieu, pour sa sœur cadette, les jours dont il abrégeait son pélerinage ici-bas; en effet, la Mère M. Madeleine Cureux de Ste. Agathe atteignit un des termes avancés de la vie humaine. Après 60 ans de vie religieuse, le divin Époux la couronne, tandis que nos Mères passent ainsi à la postérité le parfum de ses vertus:

" Depuis l'âge de quinze ans et demi jusqu'à celui de 75, cette chère Mère s'est invariablement soutenue dans sa première ferveur. Elle a rempli avec un zèle admirable tous les offices communs; mais c'est surtout pendant les 20 années qu'elle a été infirmière, qu'elle a excellé. Sa bonté, sa charité, son affection envers toutes ses malades nous charmaient; elle ne s'épargnait ni jour ni nuit pour les soulager. Elle mourut le 22 mai 1811."

Nous avons souvent entendu dire à nos anciennes combien l'on

avait été édifié de l'esprit de foi et de simplicité de cette vénérable Mère, à la nomination du nouveau chapelain son neveu, en 1802 (M. Ant. Langlois). Quoiqu'elle eût plus de deux fois son âge, elle se montrait aussi humble et soumise à ses avis que la dernière postulante. Préposé par les supérieurs ecclésiastiques à la direction de la communauté, ce neveu était maintenant pour elle l'interprète de la volonté de Dieu et le guide qui devait la diriger dans les voies de la perfection.

Entre ces deux existences d'une durée si inégale, se présente la Mère M. Geneviève Cureux de St. Germain (1) dite de Ste. Pélagie, nièce ou cousine germaine des précédentes. Elle tient comme le milieu, ayant vécu 54 ans, dont 31 au service de la religion. Quand elle vint s'offrir au divin Maître, dont "le joug est doux et le fardeau léger," l'aînée des deux sœurs était entrée dans le repos de son éternité; mais la seconde montrait une vigueur qui devait prolonger de 15 ans sa carrière au delà de celle de la Mère Ste. Pélagie.

Entrée en 1765 et morte en 1796, la Mère Ste. Pélagie nous est donnée comme une fidèle émule de la piété et du dévouement dont elle avait vu de si beaux exemples dans sa propre famille. Elle aussi était d'un caractère paisible qui lui gagnait tous les cœurs; en elle se vérifiait à la lettre cette parole du Sauveur: "Bienheureux ceux qui sont doux, car ils possèderont la terre." Faible de tempérament, mais active et industrieuse, elle ne cédait pas aux plus robustes dans les emplois les plus pénibles. Ce fut surtout comme *apothicairesse* qu'elle montra dans tout son jour l'empressement et la délicatesse de sa charité. Une chute dont elle ne redouta pas assez les suites amena sa mort. Cette chère sœur avait fait preuve d'un grand zèle dans l'office de maîtresse-générale des classes, où elle fut aussi employée."

Comment l'on accommode Marthe et Marie au Monastère.

S'il est bien évident, par les notices déjà citées, que les religieuses de chœur ont aussi été des *Marthes*, par leur activité et leur ardeur

(1) Cette troisième religieuse du nom était fille de M. Louis Cureux de St. Germain, de Québec, et de Mme. M. Anne La Roche. C'est évidemment la même famille.

à partager les travaux communs ; il ne nous est pas moins consolant de remarquer que nos religieuses converses ont également été des *Maries*, par la ferveur de l'esprit et leur exactitude au devoir de la prière. Nos devancières, écrivant les notices dans l'un et l'autre cas, semblent même prendre plaisir à faire remarquer cette heureuse fusion de la vie active et de la vie contemplative. C'est en effet la principale devise des filles d'Angèle, et la voie par laquelle elles sont appelées à suivre les exemples laissés par le divin Sauveur à son passage en ce monde.

Parmi ces Marthes infatigables, véritables auxiliatrices de notre œuvre, nous mentionnerons Sr. Marie-Jos. Gagnon de St. Paul, fille de M. Mathurin Gagnon et de dame Charlotte Cochon, de la paroisse de St. Joachim. Entrée au noviciat au printemps de 1722, elle mourut en 1794, âgée de 90 ans : c'est le Mathusalem de nos sœurs converses. Elle a pu se féliciter d'avoir passé plus de 71 ans de sa longue et belle vie au service du meilleur des Maîtres, de Celui qui récompense les sacrifices du temps par les délices de l'éternité.

En 1779, était décédée Sr. Genev. Marie Mimaux de la Présentation, fille de M. Jean Mimaux et de dame Susanne Feuilleteau, de la paroisse de St. Michel. " Ayant perdu bien jeune son père et sa mère, elle fut mise chez une parente, qui l'éleva avec une grande rigueur ; les coups et les mauvais traitements ne lui manquèrent pas. Ces procédés, qui d'ordinaire forment des caractères durs, n'eurent pas cet effet sur notre orpheline, prévenue de la grâce dès sa jeunesse. Pour se tirer d'esclavage, elle se mit en condition chez d'honnêtes gens, qui lui laissèrent tout le loisir de satisfaire à ses exercices de dévotion. Étant, à l'âge de 28 ans, venue servir à nos classes, elle entra de là au noviciat pour être sœur converse. Elle était capable de tous les offices, son zèle, son bon cœur et son exactitude l'accompagnant partout. Étant parvenue à un âge avancé, elle fut affligée de ce qu'on ne voulait plus qu'elle fût à la cuisine ou dans les offices pénibles. Elle disait qu'une sœur converse doit toujours travailler tant que Dieu lui laisse quelque force. Elle ne perdait jamais un moment, et cela ne préjudiciait en rien à ses exercices spirituels ; Dieu était toujours le but de ses travaux et elle le voyait en tout. Elle tomba malade le 7

décembre au soir, assurant qu'elle mourrait de cette maladie. En effet, elle fut inhumée la veille de Noël, nuit qu'elle n'avait jamais manqué de passer devant le S. Sacrement, non plus que celle du Jeudi-Saint, depuis qu'elle était en religion. Nous avons tout lieu de penser qu'elle a été reçue favorablement du grand Juge qui ne laisse rien sans récompense. Cette chère sœur était âgée de 72 ans."

A l'âge de 58 ans, le 21 mai 1784, mourut Sr. Elis. Le Vasseur de St. Ambroise, fille de sieur Ls. Le Vasseur, de la Pointe Lévi, et de dame Genev. Huart, religieuse aussi austère pour elle-même qu'elle était charitable et bonne pour autrui. "Elle traitait son corps comme une bête de charge, et si on ne l'eût surveillée de près, elle eût passé les nuits sur le pavé de la cuisine ou le plancher de sa chambre. Elle a été près de 20 ans jardinière et chargée du réveil. Elle avait un naturel doux et bienfaisant, l'humeur gaie, toujours égale. Ces heureuses qualités jointes à la plus aimable simplicité la rendaient chère à tout le monde. Elle a vécu 40 ans en religion, et nous a été enlevée après quelques heures seulement de maladie. Elle est passée à son Dieu à la même heure où elle s'était levée bien portante la veille."

Sr. M. Joseph Clément de Ste. Véronique, fille de M. Ignace Clément et de dame Véronique Flerrette, naquit à St. Michel en 1757, et fut baptisée dans la paroisse de St. Vallier. "On ne peut qu'admirer, dit le Récit, les desseins de la Providence, dans le choix qu'elle fait de certaines âmes pour les attirer à Dieu. Entrée en religion avec une grande apparence de santé, grosse et grasse, elle ne fut pas plus tôt professe qu'elle se trouva accablée d'infirmités. La douceur de son caractère fut inaltérable. Élevée dans l'innocence et la crainte de Dieu, l'ombre même du péché l'effrayait. Elle a passé 5 ans en religion dont 6 mois à l'infirmerie. Je ne pense pas qu'elle ait dit une seule parole inutile : on peut donc conclure, d'après St. Jacques, qu'elle était parfaite. Elle est morte le 13 déc. 1780, sans agonie, profitant des derniers moments de sa vie pour s'unir à Dieu. Ce n'est pas mourir, mais sortir d'un pays de mort pour vivre éternellement."

Une famille fertile en vocations saintes.

La famille Brassard est une de ces anciennes familles du pays qui semblent avoir eu pour mission de recruter les ouvriers (1) de la vigne du Seigneur. Quant à notre Monastère, il en a eu sa bonne part, dans les deux excellentes sœurs qui travaillèrent jusque dans un âge très-avancé au soutien de l'œuvre de Ste. Angèle en Canada.

Le nom de la Mère Charlotte Brassard de Ste. Claire a déjà paru dans la correspondance. Nous constaterons ses vertus par la voix même du Récit.

" Le 16 mars 1797, nous avons eu la douleur de perdre notre chère et respectable Mère Ste. Claire, ancienne supérieure.

" Sa maladie quoique sérieuse ne nous semblait pas devoir la conduire au tombeau, nous nous flattions qu'un prompt secours la tirerait de ce danger ; nous comptions beaucoup sur l'habileté d'un médecin qui l'avait heureusement traitée en semblable maladie. Hélas ! nos espérances furent vaines ; elle tourna tout-à-coup à mort. On envoya aussitôt chercher M. notre Confesseur pour lui administrer les sacrements ; mais il arriva trop tard ; elle n'était plus. Une mort aussi précipitée et sous de telles circonstances, jeta la communauté entière dans une consternation des plus grandes. La soumission que nous devons aux ordres de la Providence, et l'intime connaissance de la vie vertueuse de notre chère défunte, purent seules apporter quelque adoucissement à notre juste douleur.

" Cette digne Mère a rempli à l'édification du dedans et du dehors les principales charges de la religion. Elle a été Supé-

(1) M. Ls. Brassard, premier fondateur du collége de Nicolet, était déjà prêtre à l'entrée de ses sœurs en religion. Après avoir été vicaire pendant neuf mois à Charlebourg, il fut nommé curé de Nicolet, le 1 oct. 1750. Cette famille a donné six prêtres. Des trois frères qui vivent actuellement dans le diocèse de Montréal, l'un M. T. L. Brassard, curé de St. Paul, a trouvé dans son patriotisme et son dévouement le moyen d'ouvrir un débouché pour la colonisation à dix lieues au delà des Laurentides. Le second M. M. Brassard, curé de St. Roch, a été longtemps procureur du collége de Nicolet ; et le troisième, M. T. Brassard, est curé de Vaudreuil.

rieure, assistante, zélatrice, maîtresse des novices, maîtresse générale et particulière des pensionnaires, s'acquérant partout l'estime et la confiance. Aussi était-elle de ces personnes rares qui joignent à des vertus solides, les talents et les qualités propres à un bon gouvernement, au maintien de la charité, de l'union et de la régularité. Nous pouvons faire en deux mots l'éloge de cette chère défunte en disant qu'elle a pratiqué toutes les vertus qui font les saints; mais la vertu qui éclata davantage en elle fut une humilité profonde qui influait sur toutes ses actions et qui faisait pour ainsi dire son vrai caractère.

" Elle avait une affection très-marquée pour notre saint Institut, et le succès a toujours répondu à son zèle, pendant les nombreuses années qu'elle a été employée à nos classes. Son ardeur au travail était infatigable et elle avait le talent d'en inspirer les autres. Dans le temps malheureux où la disette pesait sur le pays, où tout était d'une cherté extrême, et où nous ne pouvions subsister que par le travail de nos mains, on voyait cette chère Mère aidant les unes, encourageant les autres, chacune recourant à elle dans ses difficultés, certaine d'en être bien reçue. Nous pouvons certainement dire qu'elle était en cela l'âme de la communauté, en même temps qu'elle en était le Joseph."

Cette digne Mère, qui se rappelait avec tant d'émotion et de gratitude que c'était le vénéré M. de Villars qui l'avait reçue professe, mourut dans la 47e année de sa vie religieuse et la 69e de son âge.

La Mère Marie-Anne Brassard de Ste. Madeleine fut la dernière novice reçue avant la conquête. Entrée le 27 décembre 1755, elle prolongea sa carrière jusqu'au 14 juin 1815. Ces soixante ans embrassent sans contredit l'époque la plus tumultueuse et la plus inquiétante de l'histoire du pays: la guerre de Sept Ans et ses deux siéges; les deux guerres américaines avec le mémorable hiver de 1775, 76; puis quatre changements de formes gouvernementales. La Mère Ste. Madeleine est la seule de nos religieuses qui ait traversé cette époque en entier. Quel trésor d'anecdotes et d'incidents à redire aux générations nouvelles! comme nos Mères jouissaient de sa conversation aussi intéressante que pieuse! Les souvenirs rajeunissent ici, il nous

semble, car c'est par le témoignage même de nos anciennes actuelles que nous avons connu ce vétéran de notre milice religieuse. Avec quelle affectueuse tendresse elles nous dépeignent cette vénérable octogénaire, à la taille naturellement élevée, mais courbée sous le poids des années, et qui cependant n'avait rien perdu des grâces de son esprit et de l'amabilité de son caractère,—" Oh ! la Mère Ste. Madeleine," nous disait dernièrement une de nos jubilaires, avec un accent de tendresse qui nous a touchée, " quelle aimable et sainte religieuse ! Pendant notre noviciat, nous avons eu bien des fois le plaisir de la voir. Son amour pour la jeunesse et sa gaieté naturelle, autant que l'esprit de ferveur et de régularité qui animait toute sa conduite, lui valurent souvent la charge de suppléante de la maîtresse des novices."

Prière, travail et sacrifice résument cette belle carrière, qui n'avait jamais cessé de rayonner de cette joie douce et pure que Dieu aime à voir jaillir du cœur de ceux qui le servent.

Ce fut à l'âge de près de 80 ans, dont elle avait passé 59 et demi au service du meilleur des Maîtres, que cette bonne et fidèle servante entra dans la joie de son Seigneur.

La piété des mères bénie dans leurs enfants.

En relisant les pages du registre où il est parlé de la mère Elis. Richard de St. Augustin, fille de M. J. Jacques Richard, marchand de Québec, et de Mlle. Geneviève Amiot de Vincelot, nous avons été frappée de ce dernier nom, et instinctivement nous mettions la main sur un écrit du temps passé, signé, " Geneviève de Chavigny, veuve Amiot."

C'est une lettre en date de 1678, adressée à un R. Père Jésuite en France, le priant d'accepter une procuration pour retirer une somme d'argent d'un citoyen de Grenoble. Après avoir fait cette demande dans les termes polis et délicats d'une personne de bon ton, l'admirable veuve ajoute : " L'emploi que je prétends faire de cet argent vous portera encore davantage à me rendre ce service, car il aidera à payer la dot de ma fille. Vous savez, mon R. Père, que Dieu l'a appelée à la religion. Je ne puis vous exprimer la joie que j'en ressens. L'argent qu'il me

faut donner me coûte beaucoup par l'impuissance où je me trouve ; je le donne néanmoins du meilleur de mon cœur, et si je pouvais me sacrifier pour les Ursulines, il n'y a rien que je ne fisse.

" J'avoue cependant que je serais un peu partagée, ayant des obligations infinies au Père Rouvenot, pour les soins qu'il prend de mon fils, depuis deux ans qu'il est en sa classe. Je reconnais que Dieu m'assiste particulièrement, puis qu'il procure à mes enfants des personnes qui leur font tant de bien. Je vois bien aussi que rien n'est plus sensible à une pauvre mère que le bien ou le mal que l'on fait à ses enfants. Je vous supplie, mon R. Père, de prier Dieu pour nous afin que nous lui soyons fidèles....."

Il est facile de reconnaître dans cette lettre le langage d'une ancienne élève. Nous ne savons combien de temps vécut encore cette mère dévouée qui avait si bien compris le *don de Dieu.* Quant à notre Mère Amiot de la Conception, nos lectrices se rappellent sa longue et inviolable fidélité. Maintenant, en entendant dire, 120 ans plus tard, d'un rejeton de la même famille, " qu'elle était douée d'une piété peu commune, et s'est invariablement soutenue dans la plus grande ferveur jusque dans sa 78e année," nous nous sommes rappelé avec émotion " les bénédictions promises à la troisième et quatrième génération de ceux qui aiment et craignent le Seigneur."

Mlle. Richard était restée orpheline dans un âge encore tendre. Son tuteur, M. du Hautmesnil-Vincelot, s'empressa de confier sa jeune protégée aux maîtresses dévouées qui avaient instruit et formé sa mère. A peine la fervente Elisabeth avait-elle complété ses quatorze ans qu'elle demandait " avec instance " son entrée au noviciat. Son tuteur crut devoir modérer cette vocation précoce, mais six mois plus tard, il dut céder à ses pressantes sollicitations. Elevant ses regards vers l'héritage céleste, cette âme bénie de Dieu avait aussitôt compris combien sont vaines et transitoires, les plus brillantes perspectives d'un avenir que la mort peut interrompre dès son début; quittant sans un regret " les grands biens dont Mme. sa mère l'avait laissée unique héritière, et toutes les jouissances que le monde lui promettait, elle commença son noviciat dans des sentiments admirables qui lui durèrent toute sa vie."

Bel exemple pour bien des parents qui, s'appliquant à exci-

ter dans le cœur de leurs jeunes enfants mille désirs, s'étonnent qu'ils soient si longtemps à acquérir la sagesse ! C'est là, sans doute, une des principales causes de la rareté des vocations dans une certaine classe de la société. On veut que les enfants voient tout, sachent tout, se familiarisent avec tous les dangers ; qu'ils goûtent à toutes les jouissances. Qu'y a-t-il d'étonnant que leur imagination ne puisse tenir contre tant de choses séduisantes ? Déplorables effets de la mollesse des sociétés actuelles qui, en Europe comme ici, gâte, affaiblit, rend presque nulles de belles intelligences ! L'histoire de notre maison, comme celle de plusieurs autres que nous avons lues, nous montre grand nombre de jeunes personnes de 15 ans, 16 ans, entrant avec assurance dans la carrière religieuse et s'y montrant jusqu'à un âge très-avancé de vrais modèles de perfection. Aujourd'hui, on est irrésolu, on hésite, on diffère ; et trop souvent on manque l'occasion de répondre à la voix de Dieu.

Pour revenir à notre jeune débutante, ses premiers pas dans la carrière sainte furent marqués par une épreuve des plus sensibles, pour une âme aussi ardente de se consacrer à l'Epoux céleste. C'était à cette époque où l'Eglise du Canada, veuve de son premier pasteur, s'agitait dans un malaise affligeant pour les âmes qui aiment la paix, la paix avec Dieu, la paix avec le prochain. La jeune novice dut doubler le terme déjà assez long des épreuves ordinaires ; ce ne fut que le 18 février 1740, qu'elle fut admise à la sainte profession. Pendant les 58 annnées qu'elle vécut encore après ce jour heureux, elle fut maîtresse-générale du pensionnat, secrétaire du chapitre et zélatrice, employant sans réserve au service de Dieu l'esprit et les talents qu'elle en avait reçus.

" Sa dévotion à St. Augustin était touchante ; elle ne le qualifiait jamais autrement que son glorieux Père, ne pouvant entendre prononcer son nom sans verser des larmes d'attendrissement ; elle passait en prière, à la chapelle qui lui est dédiée, la veille et le jour où l'on célèbre la conversion de ce grand saint."

Nos lectrices ne remarqueront pas sans intérêt que cette pieuse Mère était née le 27 août, veille de la fête de St. Augustin, et que 15 ans plus tard, le 29 août 1736, elle prenait l'habit religieux sous ce nom qui lui devint par là doublement cher.

C'était sans doute aussi ce Docteur de l'amour de Dieu qui lui avait inspiré une si grande ardeur à honorer la très-sainte Trinité, le S. C. de Jésus, l'auguste Sacrement de nos autels, ainsi que St. Joseph et la Ste. Vierge qui, dès le bas âge, lui avaient tenu lieu de père et de mère.

Ce fut le 14 février 1798, à l'âge de 77 ans, que la Mère Elisabeth Richard de St. Augustin entra en possession du trésor céleste promis au dépouillement volontaire ici-bas. " Elle avait d'abord été administrée par M. Plessis, curé de Québec, M. Gravé notre digne confesseur étant absent; mais l'apoplexie l'ayant soudain frappée, elle fut assistée à ses derniers moments par M. Desjardins, G. V., qui heureusement se trouvait à notre Monastère."

La Mère de la Conception et sa petite-nièce remplissent à elles seules un siècle et quart de l'Histoire de cette maison, la première ayant été contemporaine des Fondatrices, et la seconde léguant à notre siècle les traditions du précédent. Elles se rencontrèrent pendant douze années de leur belle existence sous le toit de la maison de Dieu, s'excitant mutuellement à l'ardeur dans la route qui mène au ciel.

Comme nous sans doute, nos lectrices éprouvent un double plaisir à rencontrer, si près de notre époque, la digne lignée de celles qui, ainsi que Mlle. Geneviève de Chavigny, figurent sur les plus anciennes pages de nos registres d'élèves. La Mère St. Augustin tenait directement, par sa mère, à la postérité de la célèbre dame Eléonore de Grand'Maison.

Quant à M. du Hautmesnil-Vincelot, oncle et tuteur de la riche et pieuse orpheline, il emprunta vraisemblablement son dernier titre de son alliance avec l'aînée des Dlles. Amiot de Vincelot, tante de notre religieuse, et qui fut quelque temps pensionnaire en chambre en cette maison. Dans nos correspondances, il est assez souvent question d'une Dlle. de Vincelot, passée en France probablement après la conquête.

Trois autres filles de Ste. Angèle admises à la récompense.

Avant de clore cette revue du mouvement qui se fait au Monastère dans la direction du ciel, de 1776 à 1800, nous mentionne-

rons encore trois filles d'Angèle, qui ont apporté à l'œuvre de l'éducation leur part de dévouement dans les vues de la divine Providence.

La Mère M. Mad. Massot de St. François de Paule, native de St. Malo, est du nombre de ces âmes, attachées à Jésus, qui ont " toujours un œil au ciel, et l'autre sur elles-mêmes et sur leur propre abjection." (1) " Vraie religieuse, dit le Récit, personne d'esprit et de vertu, capable de tous les emplois, elle a servi avec fruit la religion comme maîtresse des novices et zélatrice. Elle avait le plus grand zèle pour notre saint Institut, dans l'exercice duquel elle est passée de cette vie à une meilleure, le 5 janvier 1794, âgée de 63 ans, dont elle avait consacré 40 au service de notre St. Ordre."

Il s'agit maintenant d'une âme crucifiée, " qui a généreusement épuisé les amertumes de son calice, fidèle copie du saint homme Job dans son humiliation et ses souffrances." C'est la Mère M. Jeanne Papin de St. Olivier, morte à 45 ans, d'un chancre dont les remèdes les plus actifs ne purent modérer les progrès effrayants. C'est par la douleur et la soumission à ses ordres adorables que Dieu la voulait Ursuline ; qui sait si dans cet état d'impuissance apparente, elle ne méritait pas à celles qui s'employaient aux fonctions de l'Institut les plus beaux fruits de leur apostolat ? " Aimer les sacrifices et les humiliations ; les offrir à Dieu avec un grand respect sur l'autel du S. Cœur de Jésus," selon l'avis de notre Mère de l'Incarnation, c'est quelque chose de si grand, de si profitable, aux yeux de Celui qui n'a que faire de l'éclat de notre dévouement pour opérer ses œuvres !

C'est dans cet état de victime que se consuma la Mère St. Olivier. Le 26 octobre 1796, après 29 années de vie religieuse, elle terminait son exil et ses souffrances.

" Piété, talents et jugement," tel est en résumé l'éloge de la Mère Marie Berthe de Ste. Anne, morte le 21 mai 1799, à l'âge de 39 ans. Plus de la moitié de sa courte carrière avait été consacrée à l'Epoux des vierges, et si tout n'était pas commun aux filles d'Angèle, dans le tombeau comme à la cellule, on pourrait écrire sur sa tombe virginale : *Adoratrice perpétuelle du Cœur de*

(1) Maxime de la Vén. Mère Marie de l'Incarnation.

Jésus dans le Sacrement de son amour. Non pas qu'elle fût toujours présente de corps au pied du tabernacle ; mais par cet attrait de son cœur qui l'y attachait, et dont le mouvement était si sûr, qu'au milieu des occupations les plus multipliées, elle trouvait mille moyens de passer par la chapelle, pour rendre ses hommages au Dieu qui y manifeste sa puissance par des prodiges de miséricorde et d'amour. Les voiles de la foi tombèrent bientôt pour elle ; quels transports ineffables quand il lui fut donné de contempler à découvert le Dieu caché du tabernacle !

La notice de cette pieuse sœur clôt les notices du siècle. A l'exception de trois vénérables anciennes, la communauté s'était renouvelée tout entière depuis la conquête. Voici le personnel de notre Monastère en ce qui est des religieuses, à l'inauguration du 19e siècle.

Rév. Mère Marie-Marg. Davanne de St. Louis de Gonzague		81	*ans*
"	" *Marie-Mad. Cureux de St. Germain de Ste. Agathe*	64	"
"	" *Marie-Anne Brassard de Ste. Madeleine*	64	„
"	" *M. A. Lse. Taschereau de St. François-Xavier*	56	"
"	" *Marguerite Blais de St. Pierre*	51	"
"	" *M. Louise-Ignace des Roches de Ste. Angèle*	47	"
"	" *M. Marguerite Marchand de Ste. Ursule*	46	"
"	" *M. Amable Dubé de St. Ignace*	49	"
"	" *M. Josephte La Fontaine dite Thérèse de Jésus*	44	"
"	" *M. Elisabeth de Lage de St. Jean-Baptiste*	50	"
"	" *Marie Borne de St. Charles*	40	"
"	" *M. A. Archange Panet de St. Bernard*	40	"
"	" *M. Françoise Panet de St. Jacques*	36	"
"	" *M. Angélique Miller de St. Thomas*	32	"
"	" *M. Louise Rouleau de St. Michel*	41	"

" " *Françoise-Elisabeth Giroux des Anges* 32 "
" " *M. Josephte Méthot de l'Incarnation...* 28 "
" " *M. Genev. Julie Berthelot de St. Joseph* 34 "
" " *Genev. Thérèse Berthelot de St. Frs. d'Assise.....* 35 "
" " *Angélique-Judith de la Ferrière de Ste. Marie.....* 26 "
" " *Marie-Elisabeth Blais de Ste. Monique* 26 "

Novices voiles blancs.

" " *Marie-Louise McLaughlin de St. Henri* 20 "
" " *Elisabeth Dougherty de St. Augustin...* 20 "
" " *Louise-Olive Roy de St. Paul.....* 22 "

Religieuses Converses.

Sr. M. Angélique Hamel de Ste. Marguerite..... 54 "
" *M. Charlotte Chandonnet de St. Claude.....* 56 "
" *M. Angélique Rousseau de Ste. Marthe.....* 51 "
" *M. Marguerite Hamel de Ste. Croix.....* 46 "
" *M. Madeleine Rousseau de St. Clément.....* 46 "
" *M. Catherine Beaudet de St. André.....* 38 "
" *M. Josephte Hamel de St. Hyacinthe.....* 33 "
" *M. Anne Le Vasseur de St. Ambroise.....* 35 "
" *M. Josephte Le Clerc de Ste. Thècle.....* 22 "
" *M. Geneviève La Croix de St. Nicolas.....* 20 "

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE CINQUIÈME.

1759-1800.

Le Monastère au dix-huitième siècle sous la Domination Anglaise.

CHAPITRE I.

LES QUINZE PREMIÈRES ANNÉES;— ÉTAT DE TRANSITION.

Capitulation de Québec;—Retour des Ursulines au Monastère, 2—La Tombe du Héros; Les deux Tableaux historiques, 7—Comment l'on se dispose à passer l'hiver; réparations;—Blessés au Monastère, 14—Les Ursulines obtiennent la grâce d'un soldat;—Deux religieuses meurent au service des blessés, 19—Le 28 avril 1760;—Mort de Mgr. de Pontbriand, 22—Capitulation de Montréal;—Départ de l'armée française;—Le Marquis de Vaudreuil, 27—Ouverture du Pensionnat;—Les Ursulines donnent l'hospitalité au peuple;—Quête pour les pauvres, 33—Défense faite aux officiers anglais de franchir la clôture, 34—Trois années d'inquiétude et de misère, 35—Rapport du général Murray avec les Ursulines, 39—Principales fêtes qui se sont célébrées dans notre église servant d'église paroissiale, 44—Epreuves et consolations de la Religion;—Mgr. Briand, 7e évêque de Québec, 49—Les amis du Monastère se succèdent au gouvernement du pays, 59—Le Jubilé de 1758 transféré à l'année 1767;—Mgr. Briand dans ses rapports avec notre Monastère, 62—Béatification de Ste. Angèle, 67—Les portes du Noviciat ouvertes, 71—Le secret de subsister dans la disette;—Correspondance, de 1764 à 1774, 76—La nouvelle cathédrale et le nouveau Coadjuteur;—Le Pasteur lutte pour le troupeau, 86—

CHAPITRE II.

LES HÉRITIÈRES DES FONDATRICES PASSENT LES ANTIQUES TRADITIONS À L'ÉPOQUE NOUVELLE.

État de la communauté, de 1759 à 1775, 92—La Mère M. Frse. Comparé de St. Frs.-Xavier, 94—La Mère Genev. Boucher de St. Pierre, 94—La Mère Genev. Françoise de Lantagnac de St. Henri et la Mère Angélique de Lantagnac de Ste. Marie, 98—La Mère Françoise Hertel de St. Exupère, 105—La Mère Marg. Cloutier de Ste. Monique, 106—La Mère Lse. Françoise Soupiran de Ste. Ursule, 107—Sr. Marie-Anne Racine de la Résurrection, 108—La Mère Marie-Anne Migeon de Bransac de la Nativité, 110—La Mère Marie-Anne de Boucherville de St. Ignace, 119—La Mère Angélique Charlotte Parisé de St. Jean-Baptiste, 121—La Mère Marie-Louise Gaillard de la Ste. Vierge et la Mère M. Lse. Claire Gaillard de St. Thomas, 121—Liste des Religieuses composant la communauté en 1775, 123.

CHAPITRE III.

LE MONASTÈRE ATTEINT, MALGRÉ LES ORAGES, SON 150e ANNIVERSAIRE.

Québec assiégé par les Bostonnais, 126—La classe élevée et instruite disparut-elle du Canada à la conquête ? 137—Un vieux Militaire Suisse, gouverneur du Canada, 147—Bienveillance de lady Carleton pour les Ursulines—Mme. Johnston, pensionnaire au Monastère, —Épreuves du pays de 1776 à 1783 ; correspondance, 152—Perte de prêtres ; les principes révolutionnaires réagissent sur le pays, 156 —Affaiblissement des mœurs tant en Canada qu'en France ; correspondance de 1779 à 1789, 162—État du Monastère ; *l'année de la noirceur ;* correspondance, 168—Mgr. Briand le Moïse de son peuple ; Mgr. d'Esglis, évêque de Québec ; nouvelles consécrations épiscopales, 174—Lord Dorchester envoie sa fille au Couvent—Visite de S. A. R. le Prince Guillaume-Henri, 181—Lady Ann Carleton, pensionnaire au Monastère, 183—L'héritage du "Bonhomme Michel", 185—M. de Villars et ses derniers bienfaits, 188—Le Noviciat, de 1775 à 1789, 194—Les deux anniversaires de l'année 1789, 198.

CHAPITRE IV.

L'ŒUVRE DE L'ÉDUCATION AUX URSULINES DE 1759 à 1800.

Le Pensionnat, de 1760 à 1775—Liste détaillée des élèves, 202—Zèle et difficultés ; Rareté des livres français, 217—Les pensions

du Roi et de la Fondatrice, 221—Intérêt et affection des Ursulines, pour leurs élèves, 221—Rétablissement de la maison de Mme. de la Peltrie; Importance de l'Externat, 222—Une classe de *Louise* au Couvent, 224—Alliances des quatre Dlles. de Brouague, 224—Mlle. Guichaud, 225—Les Dlles. Irving, 226—Le secret de revivre glorieusement dans sa postérité, 227—Encore un mot d'une honorable et pieuse famille, 230—Mlle M. A. Baillargé, 231—Œuvre de bienfaisance, 232—Familles bénies dans les ancêtres et leur postérité, 233—Mlle. de Longueuil ou "La Baronne", 236—État du Pensionnat, de 1776 à 1800; l'Externat acquiert une importance toute spéciale, 239—Extraits du registre des élèves de 1776 à 1800, 242—Nos dernières recherches, 250—Nouvelles entraves à l'éducation, 252—Si l'on savait toujours assaisonner d'entrain et de gaieté les fêtes du pensionnat, 254.

CHAPITRE V.

LES DERNIÈRES ANNÉES DU 18e SIÈCLE;—UN DOUX ÉCHO DE GRATITUDE.

M. de Montgolfier et deux autres bienfaiteurs, 260—S. A. R. le duc de Kent assiste à une profession religieuse—Fin tragique de M. Hubert, curé de Québec, 264—Derniers services de lord Dorchester, 266—Mgr. Briand dans ses bienfaits et sa sainte mort, 269—Les Ursulines de Paris: Hommage de gratitude à d'insignes bienfaitrices, 273—Correspondance intime entre nos religieuses et les Ursulines de Paris, 278—Dernières correspondances, 292—les Annales suppléent à la correspondance; Prières pour l'Eglise, 296—Un tardif et douloureux écho, 298—Ce qu'il advint de la ferme d'Alençon et autres revenus de France, 303—Un coopérateur à l'œuvre de la bien-aimée Fondatrice, 308—Un bon Curé, ou le dernier Surveillant de la ferme d'Alençon, 315—Encore les amis du Monastère au gouvernement du pays; Mlle. Prescott, 322—Mgr. Hubert hérite du zèle apostolique de Mgr. Briand et le transmet à Mgr. Plessis, 226—Le noviciat de 1789 à 1800; une cérémonie de vêture, 331—Extinction des deux plus anciens corps religieux du Canada, 342—Les Exilés du sanctuaire français, 349—La dernière demeure;—Tombeau des bien-aimées Fondatrices, 351.

CHAPITRE VI.

LE CIEL S'OUVRE ENCORE À DE FERVENTES OUVRIÈRES DE LA VIGNE DU SEIGNEUR.

La Mère Genev. de la Grange de St. Louis, 357—La Mère Esther Wheelwright de l'Enfant-Jésus, 360—La Mère Marie-Anne Buteau

de Ste Agnès, 365—La Mère Marie-Joseph Blais de St. Michel et la Mère Marie-Marg. Blais de St Pierre, 367—La Mère Catherine Besançon de St. Joseph, 368—La Mère Marie-Antoinette Poulin de de St. François, la Mère Marie-Françoise Poulin de St. Antoine et la Mère Félicité Poulin de l'Assomption, 369—La Mère Catherine Lagère de St. Gabriel, 378—La Mère Marie-Charlotte de Varennes de Ste. Catherine et la Mère Marie-Gilles de Landriève de St. Antoine, 381—La Mère M. Fse. Cureux de St. Germain de St. Jean Chrysostome, la Mère M. Mad. Cureux de St. Germain de Ste. Agathe, la Mère M. Genev. Cureux de St. Germain de Ste. Pélagie, 385—Sr. M. Joseph Gagnon de St. Paul, Sr. Genev. Mimaux de la Présentation, Sr. Elisabeth Le Vasseur de St. Ambroise, Sr. M. Joseph Clément de Ste. Véronique, 387—La Mère Charlotte Brassard de Ste. Claire, la Mère M. Anne Brassard de Ste Madeleine, 389—La Mère Elisabeth Richard de St. Augustin, 391—La Mère M. Mad. Massot de St. François de Paule, la Mère Marie-Jeanne Papin de St. Olivier, La Mère Marie Berthe de Ste. Anne, 394—Liste des Religieuses composant la communauté en 1800.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE